COMMENTAIRE
LITTERAL
SUR L'EVANGILE
DE SAINT JEAN.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

L'EVANGILE DE S. JEAN.



A PARIS

QUAI DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoist.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC XXIX.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.

PRÉFACE
SUR L'EVANGILE DE SAINT JEAN.

SAINT JEAN l'Evangéliste, natif de Betzaïde de Galilée, étoit fils de Zébédée, & de Salomé. Son métier étoit la pèche. Quelques-uns (*a*) ont crû qu'il avoit été Disciple de saint Jean-Baptiste, avant qu'il suivît JESUS-CHRIST: mais ce fait n'est pas certain. Le Sauveur donna à Jean, & à Jacques le Majeur son frere, le surnom de *Boanerges*, ou Fils du tonnerre (*b*), à cause apparemment de la vivacité de leur zéle, & parce qu'ils lui demanderent un jour la permission de faire tomber le feu du Ciel, sur une ville des Samaritains, qui ne les avoit pas voulu recevoir (*c*). On croit que saint Jean fut appellé à l'Apostolat plus jeune qu'aucun des autres Apôtres (*d*), n'ayant qu'environ vingt-cinq, ou vingt-six ans. Les Peres enseignent qu'il vêcut toûjours vierge (*e*). Le Sauveur eut

(a) *Chrysost. in Joan. homil.* 17. & *Epiphan. hæres.* 51.
(b) *Marc.* III. 17.
(c) *Luc.* IX. 54.
(d) *Hieron. in Jovin. lib.* 1. *cap.* 14. & *Epist.* 1. & *Paul. Epist.* 386.
(e) *Epiphan. hæres.* 58. *Ambros. de Symb. cap.* 30. *Chrysost. de Virgin. cap.* 82. *Paulin. Epist.* 4.

pour lui une tendresse particuliere; & il lui en donna des marques sensibles un moment avant que d'expirer sur la Croix, en lui confiant la Vierge sa Mere (*a*). C'est le seul des Apôtres qui ne quitta point son divin Maître dans sa passion, & jusqu'à sa mort. On assûre qu'il prêcha l'Evangile aux Parthes (*b*), & qu'il fonda, ou gouverna la plûpart des Eglises de l'Asie Mineure (*c*). Il demeura assez long-tems à Ephése, où l'on veut que la sainte Vierge, & Marie Madeleine l'ayent suivi. Sous l'empire de Domitien, il fut conduit à Rome, & plongé dans une chaudiere d'huile bouillante, d'où il sortit plus sain qu'il n'étoit entré (*d*). Ensuite il fut relégué dans l'Isle de Patmos, où il écrivit son Apocalypse (*e*), &, selon quelques-uns, son Evangile. De-là il revint à Ephése, où il mourut (*f*).

On convient qu'il écrivit son Evangile étant fort âgé: mais on n'est pas d'accord ni sur l'année précise, ni sur le lieu où il le composa. Plusieurs (*g*) ont dit que ce fut à Ephése, après son retour de l'exil de Patmos. D'autres (*h*) soûtiennent que ce fut à Patmos même. Cette Isle est une des Sporades dans la mer Egée. Plusieurs Manuscrits Grecs portent qu'il l'écrivit trente-deux ans après l'Ascension du Sauveur (*i*); d'autres lisent trente; & d'autres, trente-un an. Les uns en fixent l'époque sous l'empire de Domitien; les autres, sous celui de Trajan. Nos Chronologistes ne conviennent pas entre eux sur ces dattes: mais la plûpart croyent que l'Evangile fut écrit aprés le retour de saint Jean de l'exil de Patmos, vers l'an quatre-vingt-dix-huit de Jesus-Christ, la premiere année de Trajan, soixante-cinq ans après l'Ascension de notre Sauveur, saint Jean ayant alors environ quatre-vingt-quinze ans.

Les Anciens (*k*) nous apprennent que le principal motif qui l'obligea à écrire l'Evangile, furent les héréfies naissantes de Cérinthe, & d'Ebion, qui nioient la Divinité du Verbe. Il y a beaucoup d'apparence qu'il en vouloit aussi aux Juifs incrédules, & aux Phi-

(a) *Joan.* XIX. 26. 27.

(b) *Vide Aug. quæst.* Evang. *lib.* 2. *c.* 39.

(c) *Hieron. de Viris illustr. c.* 9. *Tertull. contra Marcion. lib.* 4 *c.* 5.

(d) *Tertull. de præscript. Hieron. in Jovinian.* 1. *c.* 14.

(e) *Apoc.* 1. 9. *Hieron. in Matt. Tertull. præscript.*

(f) Eufeb. *lib.* 3. *Hist. Eccles. c.* 1.

(g) *Iren. lib.* 3. *c.* 1. & 11. *Epiph. hæres.* 51. *Victor Petavien. in Apocal. Auth. quæst. vet. & nov. Test. q.* 72. *Syr. Pers. Copht. in fine* Evang. *Joan. &c. Theophyl. Prolog.*

(h) *Athan. in Synops. Auth. oper. imperf. hom.* 1. *Hippolyt. Ms. in Bibliot. Bodl. Dorot. Theophyl. Euthych. Mss. plures. Apud Mill. not. in cap* XXI. *post* ℣. 25. *Suidas.*

(i) *Ita Mss. plures ad Calcem Evangel. Joan. Vide Mill. post cap* XXI. *Joann. Ita Theophyl.*

(k) *Clem. Alex. apud Eufeb. lib.* 6 *cap.* 14. *Hist. Eccles Hieron. de Viris Illustr. & Prolog. in Matth.*

losophes Platoniciens, & Stoïciens. Il renverse leurs principes, & leurs erreurs dans tout son Evangile ; & principalement dans son premier Chapitre, qui est un précis de tout ce qu'il y a de plus rélévé dans la Religion Chrétienne.

Quelque répugnance qu'il se sentît à écrire, il s'y résolut toutefois, ne pouvant résister aux instances de ses Disciples, des Evêques, & des Eglises, qui l'en conjuroient ; ni à l'inspiration de l'Esprit saint, qui l'y portoit *(a)*. Il ne le fit toutefois qu'après avoir lû, examiné, loué, & approuvé les Evangiles des trois autres Evangelistes *(b)*, & dans le dessein de suppléer ce qu'ils pouvoient avoir omis, principalement en ce qui regardoit la doctrine du Sauveur, & les mystéres de son Incarnation, & de sa Divinité ; car les autres s'étoient plûtôt appliquez à nous donner le détail des miracles du Sauveur, qu'à nous découvrir ces sécrets, dont peut-être les peuples ne se trouvoient pas encore assez capables, lorsqu'ils commencérent à écrire.

Quoi qu'il en soit, il ne se mit à écrire qu'après un jeûne, & des prieres publiques. Il prononça les premieres paroles de son Evangile au sortir d'une profonde méditation *(c)* ; & il y en a même qui disent que ces premiers mots furent accompagnez d'éclats de tonnerre *(d)*. Ce qui pourroit bien être pris de l'expression de quelques Peres *(e)*, qui faisant allusion au nom de *Boanergès*, ou Fils du tonnerre, que le Sauveur donna à saint Jean, disent qu'il a principalement vérifié cette dénomination, dans le commencement de son Evangile, qui est comme un tonnerre qui vient d'une nuée extrêmément haute, mais qui est accompagné d'une lumiére pleine de sérénité, par le moyen de laquelle saint Jean découvrit ce qui étoit caché dans le sein du Pere. Saint Grégoire de Tours *(f)* dit que de son tems on voyoit encore sur le sommet d'une montagne voisine d'Ephése, le lieu où l'on tenoit par tradition que saint Jean avoit écrit son Evangile. C'étoit un endroit découvert entre quatre murailles ; & l'on assûroit qu'il n'étoit point tombé de pluye tout le tems qu'il avoit occupé à écrire son Evangile, & qu'il n'y en tomboit point encore.

(a) *Epiphan. hæref. 51 c. 12.*

(b) *Vide Euseb lib. 3. cap. 4. & hist. Eccles. Hieron. de Viris Illustr. Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. cap. 14. hist. Eccles. Epiph. hæref. 51. Theodor. Mopf. in Catena Græc. anonym. in ead. Catena.*

(c) *Vide Hieronymum Prolog. in Matth. Chrysost. homil. 67. tom. 6.*

(d) *Vide Baron. initio an. c. 99.*

(e) *Paulin. Epist. 24. pag. 213. Epiph. hæref. 73. cap. 7. Vide August. serm. 135. cap 8.*

(f) *Greg. Turon. lib. de glor. Martyrum. cap. 30.*

Quelques Anciens (*a*) ont crû que pour l'écrire il s'étoit servi de la plume de Caïus, qui avoit été Disciple de saint Paul ; & c'est peut-être ce même Caïus à qui saint Jean envoya sa troisiéme Epître. D'autres (*b*) ont dit qu'il avoit adressé son Evangile à Papias Evêque d'Hiéraple, son Disciple, pour lui servir de supplément, & d'explication à ce qu'il lui avoit enseigné de vive voix. Ce qui est certain, est que le style de l'Evangile dont nous parlons, & des trois Epîtres de saint Jean, est le même. On y voit non seulement le tour & le caractére d'esprit de saint Jean, mais aussi la même Doctrine, les mêmes maximes, & jusqu'aux mêmes termes. Il y a quelque diversité de sentiment sur le style de l'Apocalypse, que l'on examinera ailleurs.

Saint Denys d'Alexandrie (*c*) trouvoit dans l'Evangile de saint Jean de l'élegance, & de l'exactitude de langage, qui consistoit non-seulement dans le choix, & l'arrangement des termes, mais aussi dans le raisonnement, & dans la construction. On n'y trouve, dit ce Saint, rien de barbare, & d'impropre, ni même de bas, & de vulgaire : En sorte qu'il semble que Dieu lui ait donné non-seulement le don de la lumiere, & des connoissances, mais aussi celui de bien exprimer ses conceptions.

Nos Critiques (*d*) ne conviennent pas tout-à-fait avec saint Denys d'Alexandrie en ce qui regarde l'éloquence, & les graces du discours qu'il croyoit voir dans saint Jean. On ne peut ôter à ce Saint la grandeur des choses, & la majesté de l'expression dans bien des endroits : mais il y en a d'autres où son style paroît simple, & bas. On y remarque des traits de la Langue Syriaque, ou Hebraïque ; on y voit des repetitions & des tours de phrase, qui ne sentent pas la delicatesse de la Langue Grecque. Tout le monde sait (*e*) que ce saint Evangéliste n'avoit point étudié les Lettres humaines, & qu'il n'avoit aucune teinture de l'éloquence, & de la Rhétorique artificielle : & cela ne lui fait point de tort. Ce petit défaut se trouve bien réparé par les lumiéres surnaturelles, par la profondeur des mystéres, par l'excellence des choses, par la solidité des pensées & par l'importance des instructions. Le Saint Esprit qui l'a choisi, & animé, est au-dessus de la Philosophie, & de la Rhétorique. Il posséde au souverain dégré le talent de porter la lumiére dans l'esprit, & le feu dans le cœur. Il instruit, il convainc, il persuade sans l'aide de l'art, & de l'éloquence.

(a) *Athan. in Synopf. Dorotheus, & Cod. Ms. Seld.*
(b) *Anonym. in Caten. Gr. Prolog.*
(c) *Dionys. Alex. apud. Eufeb. l. 7. c. 25.*
(d) *Vide Grot. Prolog. in Joan.*
(e) *Theophyl. Proœm. in Joan. Grot. alii.*

L'Evangile de ſaint Jean tout ſimple qu'il paroît dans ſon ſtyle, n'a pas laiſſé de mériter les éloges des plus grands hommes, & des plus éclairez. Si les Evangiles ſont comme les prémices, & la partie la plus excellente des ſaintes Ecritutes, dit Origénes (*a*), l'Evangile de ſaint Jean eſt lui-même les prémices des Evangiles, & de tout le nouveau Teſtament. Perſonne n'en peut dignement comprendre toute la profondeur, que celui qui comme ce ſaint Evangeliſte, s'eſt repoſé ſur la poitrine du Sauveur; c'eſt, dit le même Pere, le ſceau qui confirme les autres Evangéliſtes, & la colomne ſur laquelle Dieu a achevé d'affermir ſon Egliſe. C'eſt avec raiſon que dans les Peres (*b*), cet Evangéliſte eſt comparé à l'aigle, parce qu'il s'éleve juſqu'au trône de Dieu même. Il renferme autant de myſtéres, que de ſentences (*c*).

Un Platonicien diſoit que ce qui eſt marqué de la grandeur du Verbe dans cet Evangile, méritoit d'être écrit en lettres d'or, & placé dans les lieux les plus éminens des Egliſes (*d*). Un autre Platonicien nommé Amélius, qui vivoit au troiſiéme ſiécle, diſoit de ſaint Jean, que ce Barbare, en parlant du Verbe avoit dit que par lui toutes choſes exiſtoient, qu'il étoit éternel, le principe de toutes choſes, Dieu lui-même, qu'en lui vivoit, & ſubſiſtoit, tout ce qui étoit dans l'univers, qu'il s'étoit incarné, ſans ceſſer d'être Dieu, qu'il devoit retourner à Dieu, & tenir la même place qu'il occupoit avant qu'il fût deſcendu ſur la terre (*e*). Enfin pluſieurs autres Philoſophes l'ont admiré, & n'ont pas eu honte d'inſerer dans leurs écrits, les paroles de ce Pêcheur, & de ce Barbare, ainſi qu'ils l'appelloient, qui n'avoit jamais ni lû, ni étudié les ſciences humaines.

Car ce qu'ont prétendu quelques nouveaux Auteurs, qu'il avoit puiſé dans Platon, ou dans Philon le Juif, ce qu'il a dit du Verbe, eſt une prétention chimérique, & ſans fondement. Il a pû apprendre de vive voix par ſes diſciples, ou par les Philoſophes eux-mêmes quelque choſe en général du Verbe, & du principe dont parle Platon, & il y a même beaucoup d'apparence qu'il les avoit principalement en vûë dans ce qu'il dit au commencement de ſon Evangile. Mais c'étoit pour les réfuter; & dans ſon Evangile, le Verbe dont il parle, eſt fort different de celui des Platoniciens, & de Philon, comme on l'a montré dans le Commentaire ſur le premier

(a) *Origen. Præfat. in Joan. ex Editione Gr. Lat. Huët. Vide & Iren. lib. 3. cap. 1. Epiphan. hæreſ. 30. c. 6*

(b) *Vide Paul. in Epiſt. 24. Aug. tract. 36. in Joan. Origen. in Joan alibi paſſim.*

(c) *Ambroſ. de Sacram. lib. 3. cap. 2.*

(d) *Aug. lib. x. de civit. c. 29. ex Simplic. Mediolan Epiſc.*

(e) *Vide Euſeb. præpar. lib. xi. cap. 19. Cyril. Alex. in Julian. lib. 8.*

Chapitre. Il eſt aiſé à quiconque a du goût, & du diſcernement en matiére de ſtyle, & de Philoſophie, de reconnoître que ſaint Jean n'avoit aucune teinture, ni de la Philoſophie, ni de l'éloquence des Grecs, ni de celle de Platon en particulier.

Son Evangile ſe conſervoit, dit-on, en original dans l'Egliſe d'Ephéſe encore au ſeptiéme ſiécle, ou du moins au quatriéme, puiſque ſaint Pierre d'Aléxandrie cité dans la Chronique d'Aléxandrie, *(a)* l'aſſûre expreſſément. Les Hébreux le traduiſirent bien-tôt en Hébreu, c'eſt-à-dire, en Syriaque ; & ſaint Epiphane (*b*) raconte qu'ils le conſervoient précieuſement dans leur Bibliothéque ſecrete de Tibériade, ſur la mer de Galilée.

L'Egliſe a toûjours reconnu l'Evangile de ſaint Jean pour authentique. Saint Epiphane (*c*) donne le nom d'*Alogi*, ou ennemis du Verbe, à ceux qui en conteſtoient l'authenticité. Ces hérétiques l'attribuoient à Cérinthe : mais rien ne pouvoit être plus mal concerté que cette prétention ; puiſque par tout ſaint Jean détruit les erreurs de Cérinthe. D'ailleurs cet Evangile eſt cité par tous les anciens Peres, & attribué à ſaint Jean l'Apôtre. Il n'y a donc nulle apparence que Cérinthe en ſoit l'Auteur, ni que l'Egliſe s'y ſoit mépriſe. Ajoûtez ce que nous avons remarqué de l'Evangile, qu'on croyoit l'Original de cet Evangéliſte, & qu'on conſervoit encore à Ephéſe ſur la fin du troiſiéme ſiécle. Enfin ſi Cérinthe eſt Auteur de cet Evangile, il faudra dire qu'il a auſſi écrit l'Apocalypſe & les Epîtres de ſaint Jean, puiſque le ſtyle de ces trois Ouvrages eſt le même.

D'autres ont voulu conteſter la vérité de cet Evangile par le ſtyle, qui eſt différent de celui des autres Evangéliſtes, non-ſeulement dans les récits, ce qui ne prouveroit rien, mais dans les diſcours qu'ils font tenir au Sauveur. Eſt-il croyable que JESUS-CHRIST ſe ſeroit expliqué d'une façon ſi differente dans ſaint Matthieu par exemple, & dans ſaint Jean ? Ici ſes diſcours ſont longs, chargez de répétitions, & de raiſonnemens, donr on a ſouvent aſſez de peine de voir la ſuite & l'enchaînement : Là ſa maniere de parler eſt conciſe, ſententieuſe, claire, & preſque toûjours parabolique. Dans les autres Evangeliſtes, le Sauveur dit très-ſouvent : *Amen dico vobis* ; dans ſaint Jean, il double l'*Amen* : *Amen, amen dico vobis.*

Mais ces raiſons ne ſont d'aucune ſolidité. Les Ecrivains ſacrez

(a) *Vide Chronic. Alex. & Ms. fragment. de Paſchate apud Petav. & Uſſer.*

(b) *Epiphan. hæreſ. 50. c. 3.*

(c) *Epiph. hæreſ. 51. Aug. hæreſ. 30.*

conservent dans leurs Ecrits, le style qui leur est propre. Ils parlent chacun dans le goût de leur pays, & de leur langue; & lorsqu'ils rapportent les discours d'un autre, c'est d'ordinaire d'une maniere, qui sans donner atteinte à la verité, est conforme au génie, & au style de celui qui parle. C'est ce qu'on expérimente tous les jours dans la conversation, & dans les Livres. Le même récit est tout différent dans la bouche de deux personnes; & toutes deux toutefois ne disent que la vérité. Les Lettres du Sénat Romain, & celles des Rois de Lacédémone rapportées dans les Livres des Maccabées, sont tournées dans le goût des Hébreux, fort différent de celui des Romains, & des Grecs. Que l'on compare même les Evangélistes entre eux, dans les discours qu'ils font tenir au Sauveur, on y remarquera des différences pour le style, pour l'ordre, pour les termes. De plus saint Jean ayant entrepris son Ouvrage pour suppléer à ce que les autres Evangélistes n'avoient pas dit, il a dû rapporter les discours que ceux-là n'avoient pas rapportez; & il les a rapportez comme ils avoient été prononcez. La nature des choses dont il parle, & qui avoient été omises par les autres Evangélistes, est encore une des causes de la diversité du style. Saint Jean a rapporté tout ce qu'il y a de plus sublime dans la Religion de JESUS-CHRIST. La plûpart des véritez qu'il nous débite, sont des véritez spéculatives. Les autres Evangélistes se sont plus attachez à la morale, aux miracles, aux véritez de pratique. Or le récit de ces sortes de choses demande un style tout différent.

Grotius (a) a crû que le Chapitre dernier de saint Jean étoit ajoûté, & que c'étoit l'ouvrage de l'Eglise d'Ephése, qui vouloit par-là faire connoître aux Fidéles le peu de fond qu'on devoit faire sur le bruit qui s'étoit répandu que saint Jean ne mourroit point. Les deux derniers versets du Chapitre XX. paroissent en effet une conclusion toute naturelle de cet Evangile: JESUS *a fait un grand nombre d'autres miracles en présence de ses Disciples, qui ne sont pas écrits dans ce Livre. Or ceux-ci sont écrits, afin que vous croïiez que* JESUS *est le Christ Fils de Dieu, & que le croyant, vous ayez la vie éternelle en son nom.* D'autres (b) ont crû qu'il n'y avoit que les deux derniers versets du Chapitre XXI. qui ne fussent pas de saint Jean; parce qu'en effet on y parle d'une maniere qui convient mieux aux Disciples de saint Jean, qu'à lui-même: *C'est lui qui est le Disciple qui rend témoignage de ces choses, qui les a écrites; & nous savons que son témoignage est vrai. Il y a encore beaucoup d'autres cho-*

(a) *Grot. in Joan. XX. 30. 31.*

(b) *Hammond. Le Clerc.*

ſes que Jesus *a faites ; & je crois que ſi on les écrivoit en particulier, tout le monde ne pourroit contenir les Livres qui les comprendroient.*

Mais nous n'avons garde de toucher aux bornes anciennes qui ont été placées par nos Peres (*a*). Toute l'Egliſe a toûjours révéré ce dernier Chapitre, comme l'ouvrage de ſaint Jean ; nous le regardons avec le même reſpect. Le Concile de Trente a admis cet Evangile tout entier, & avec toutes ſes parties, dans le Canon ; nous le tenons de même tout entier pour ſacré, & pour Canonique. Des conjectures, toutes plauſibles qu'elles puiſſent être, ne parviendront jamais au point d'autorité qu'il faudroit, pour nous faire abandonner le ſentiment de nos Peres ; nous craignons trop de donner atteinte à ces divins Livres, que nous révérons comme les oracles du Saint Eſprit, & comme le Teſtament de notre Pere Céleſte.

Outre l'Evangile, nous avons de ſaint Jean trois Epîtres, & l'Apocalypſe, dont nous parlerons dans leurs lieux. Les hérétiques lui ont ſuppoſé quelques autres Ecrits, indignes de ce grand Saint : Par exemple, *les Voyages de ſaint Jean* (*b*), qui eſt peut-être le même que *les Actes* de cet Apôtre (*c*). On cite ſous ſon nom *le Livre de la Mort & de l'Aſſomption de la Vierge* (*d*) Les Orientaux ont encore aujourd'hui des Liturgies, qu'ils attribuënt à ſaint Jean l'Evangéliſte. Mais l'Egliſe ne reçoit ſous le nom de ſaint Jean, que l'Evangile, l'Apocalypſe, & les trois Lettres dont on parle.

Les anciens Peres (*e*) lui donnent aſſez ſouvent le ſurnom de *Theologien* ; qualité que ſon Evangile, & ſur tout le premier Chapitre, ont pû lui mériter. Polycrate Evêque d'Ephéſe (*f*), aſſûre que ſaint Jean portoit ſur le front une lame d'or, comme Prêtre de Jesus-Christ ; & on dit que les premiers Evêques portoient cette marque d'honneur, pour honorer le Sacerdoce de la nouvelle Loi, à l'imitation des Grands-Prêtres des Juifs. C'eſt de quoi l'on n'a point de preuves bien certaines.

(a) *Deut.* XIX. 14. XXVII. 17.
(b) *Athanaſ. in Synopſi,*
(c) *Epiphan. hæreſ.* 47.
(d) *Sixt. Sen. l.* 2 *Baron. Annal. an.* 44.
(e) *Concil. Epheſ. Athanaſ. in Synopſi. Cyrill. Jeroſol. Catecheſ.* 12. *Ephrem. paſſim. Nyſſ. vita S. Theodor. Aſter. Amaſ. homil.* 8. *alii.*
(f) *Polycrat. apud Euſeb. lib.* 5. *cap.* 24. *Hieron. de Viris Illuſtr.*

DISSERTATION

DISSERTATION

SUR LA MORT DE SAINT JEAN l'Evangéliste.

LA mort de saint Jean l'Evangéliste a toûjours été problématique dans l'Eglise. Depuis les premiers siécles du Christianisme, jusqu'aujourd hui, on peut produire des Auteurs qui l'ont niée, & d'autres qui l'ont assûrée. On trouve du partage dans le sentiment des Ecrivains de l'Eglise Grecque, & dans ceux de la Latine. Au quinziéme siécle, George de Trébizonde (*a*) dédia au Pape un petit Traité, où il prétendit montrer que saint Jean n'est pas mort; mais qu'il viendroit à la fin des siécles pour combattre l'Ante-Christ. Cet Auteur dans cet Ouvrage est assez superficiel, & n'employe que très-peu d'autoritez pour appuyer son sentiment. Bessarion l'a attaqué, & n'a pas eu de peine à le réfuter. Le Cardinal Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe Romain, sans le nommer, en a parlé avec beaucoup d'indifférence.

Jacques le Févre d'Etaples (*b*) au commencement du seiziéme siécle, renouvella le sentiment de George de Trébizonde, & prétendit que saint Jérôme auroit mieux fait de dire que saint Jean l'Evangéliste étoit transporté dans une autre vie, que de dire qu'il étoit mort; puisque sa mort n'est pas certaine, & qu'on ne l'a jamais trouvé dans son tombeau, où il descendit plein de santé, & d'allegresse, comme un homme qui alloit à l'immortalité. Il croit qu'il a été transporté tout vivant hors du monde, comme Enoch & Elie, pour revenir au jour du Jugement, ou pour quelque autre raison qui nous est inconnuë.

(a) *Georg. de Trapezunt. Opusculo quod Joan. Evang. nondum sit mortuus. Basil* 1543. *Ita & pseudo Hippolytus, & Doroth.*

(b) *Fab. Stapul. Dissert. de una ex tribus Maria, fol.* 82.

Malvenda (a) a traité le sujet de la mort de saint Jean; il soûtient qu'il est mort, & ne viendra pas avec Enoch & Elie à la fin du monde, combattre l'Antechrist. On peut voir Abdias dans la vie de saint Jean ch. 22. 23. & les Notes de Fabricius sur cette vie, page 587. & suivantes, & les *addenda* du même, page 984. 985. Apocryphe du Nouveau Testament. Ambroise Catharin a crû aussi que saint Jean n'étoit pas mort.

Enfin Florentinius (b) au dix-septiéme siécle, est venu au secours des défenseurs de l'immortalié de saint Jean, & a traité la matiere avec plus de solidité, & de savoir. Il avoue que saint Jean est mort: mais il soûtient qu'il est ressuscité presque aussi-tôt après, & qu'il doit venir à la fin du monde, pour prêcher la foi, & pour mourir une seconde fois. M. de Tillemont (c) a examiné les preuves de Florentinius, & en a montré la foiblesse. Du tems de saint Augustin (d), & de saint Gregoire de Tours (e), plusieurs croyoient qu'il étoit encore dans son tombeau, & qu'il y étoit non mort, mais endormi, pour ne se reveiller qu'au jour du Jugement. Nous allons examiner ces divers sentimens; après quoi nous prendrons le parti qui nous paroîtra le plus probable.

Le Texte de l'Evangile de saint Jean est la premiere source de la diversité d'opinions, dont nous venons de parler (f). Le Sauveur quelques dix ou douze jours après sa résurrection, se manifesta à ses disciples, qui pêchoient dans la mer de Tibériade. Après leur avoir fait faire une pêche miraculeuse, il leur donna à manger, & mangea avec eux sur le bord de cette mer. Après cela il demanda trois fois à Pierre s'il l'aimoit plus que tous les autres. Pierre répondit autant de fois qu'il l'aimoit. Alors Jesus lui dit : *Lorsque vous étiez jeune, vous vous ceigniez, & vous alliez où vous vouliez: Mais lorsque vous serez vieux, un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudrez pas aller.* Il ajoûta : *Suivez moi.* Pierre se mit à le suivre; *& ayant regardé derriére, il vit le Disciple bien-aimé qui suivoit, & il dit à* Jesus : *Seigneur, que deviendra celui-ci? Mais le Sauveur lui répondit: Si je veux qu'il demeure ainsi, que vous importe? Suivez-moi.* (Les Exemplaires Latins portent : *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe? Suivez-moi.) Le bruit se*

(a) *Malvenda lib. 9. de Antichristo. c. XI. XII.*

(b) *Florent. Not. in Martyrolog. vetus Hieronymi pag. 123. & sequent. Ita Nicephor. l. 1. c. 35.*

(c) Tillemont premier tome S. Jean l'Evangéliste art. X. XI. & Notes 15. 16. 17. 18.

(d) *Aug. in Joan. tract. 125.*

(e) *Greg. Turon. de gloria Mart. l. 1. c. 30.*

(f) *Joan. XXI. 1. 2. & seq.*

répandit donc parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point; mais JESUS *ne dit pas qu'il ne mourroit point; mais: si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* Ou, suivant les Latins: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe?* Voilà la source de la difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation.

A dire vrai, le premier sens que ces paroles présentent à l'esprit, est que saint Jean ne devoit point mourir avant le second avénément du Fils de Dieu; sur tout si on lit comme la Vulgate: *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne.* Mais en les lisant même comme les Grecs, elles reviennent au même sens: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?* La particule *si* jointe à l'indicatif, ne marque pas le doute; mais elle affirme, comme le montre George de Trébizonde par plusieurs exemples, & par le témoignage des Grammairiens. Quand on dit à un homme: Si je vous aime, parlai-je mal de vous? Si j'ai beaucoup lû, & beaucoup étudié, pourquoi m'appelle-t-on ignorant? Si j'ai écrit cela, ne le savois-je pas? Dans tous ces exemples, le *si* ne marque aucun doute; mais il assûre, il confirme ce qu'on avance. Ainsi en cet endroit: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne*, signifie: Je veux que véritablement il demeure jusqu'à ma venuë. C'est en ce sens que l'entendirent ceux à qui JESUS-CHRIST parloit. C'est la premiere impression que ces mots firent sur l'esprit des premiers Fidéles: *Exiit sermo inter fratres quod Discipulus ille non moritur.* Et cette idée si simple, & si naturelle se présente encore aujourd'hui à l'esprit de quiconque lit cet endroit.

Car de dire avec quelques-uns, que JESUS-CHRIST ne vouloit signifier autre chose, sinon, *Je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne le visiter par la mort*; c'est vouloir faire prononcer au Sauveur une proposition, qui ne forme aucun sens raisonnable. Quelle prérogative cela marquoit-il, ou quelle distinction le Sauveur accordoit-il à saint Jean, en disant qu'il ne mourroit point, sinon lorsque Dieu le visiteroit par la mort? Tous les hommes en ce sens ne demeurent-ils pas dans le monde, jusqu'à ce que le Seigneur vienne.

Il faut donc s'en tenir au sens premier, naturel & litteral de ces paroles. Si elles eussent été équivoques, saint Jean les auroit expliquées dans ce qu'il ajoute: *Et le Sauveur ne dit point que ce Disciple ne mourroit point; mais simplement: Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?* Or il ne dit pas que les freres s'étoient trompez, en croyant qu'il ne mourroit point jusqu'à ce que le Seigneur vînt; mais seulement que le Sauveur n'avoit pas

dit cela expreſſément. Saint Jean l'Evangéliſte devoit mourir; mais ſeulement à la fin du monde. JESUS-CHRIST lui promit non l'immortalité, mais une très-longue vie. Or les Diſciples ſembloient l'avoir entendu de l'immortalité abſolument priſe : *Exiit ſermo inter fratres quod Diſcipulus ille non moritur.* C'eſt ce que ſaint Jean réfute en cet endroit.

De plus ils faiſoient dire au Sauveur : *Ce Diſciple ne mourra point*; au lieu qu'il avoit dit ſimplement : *Si je veux qu'il demeure juſqu'à ma venue, que vous importe?* C'étoit la même choſe en termes équivalens ; mais ce n'étoit pas les mêmes mots. Or ſaint Jean n'oppoſe que les termes de JESUS-CHRIST à ceux des freres ; il ne leur oppoſe pas la choſe ſignifiée. Au fond ils étoient bien entrez dans la penſée du Sauveur, dit George de Trébizonde : Et ſaint Jean par humilité, & par modeſtie, dit ſimplement que le Seigneur n'avoit pas dit en termes formels ce que les freres lui faiſoient dire : mais il ne nie pas qu'il ne dût vivre juſqu'à la venue du Fils de Dieu.

Il y a encore un autre Texte qui favoriſe l'opinion qui veut que cet Apôtre ne ſoit pas mort : C'eſt celui-ci de l'Apocalypſe : *(a)* L'Ange me préſenta un Livre, dit ſaint Jean, & me dit : *Prenez ce Livre, & le mangez : il ſera amer dans votre eſtomach ; mais il ſera doux dans votre bouche comme du miel. Je pris le Livre de la main de l'Ange, je le mangeai, je le trouvai doux comme du miel dans ma bouche : mais quand je l'eus mangé, il devint fort amer dans mon eſtomach. Et l'Ange me dit : Il faut que vous prophétiſiez encore devant les peuples, devant pluſieurs nations diverſes, & devant pluſieurs Rois.*

Or, dit on, depuis l'exil de ſaint Jean dans l'Iſle de Patmos, où il écrivit l'Apocalypſe, il n'a pas été prêcher ni aux peuples, ni aux Rois étrangers. Sa caducité, & ſon grand âge ne lui permettoient pas d'entreprendre de longs voyages. Ce ſera donc à la fin du monde qu'il paroîtra de nouveau pour annoncer l'Evangile, & pour rendre témoignage de la venuë de JESUS-CHRIST. Alors s'accomplira la prophétie qu'il nous rapporte lui-même dans l'Apocalypſe. Il ſe joindra à Elie, & à Enoch pour ſoûtenir la verité, & pour s'oppoſer à l'Ante-Chriſt.

En effet il ſemble qu'il manqueroit quelque choſe dans la guerre que le Seigneur doit faire à cet ennemi de ſon Fils, s'il ne lui oppoſoit qu'Enoch & Elie. Il ne ſuffit pas qu'il y ait un Prophéte d'avant la Loi, & un Prophéte qui ait vêcu ſous la Loi ; Il en faut un troiſiéme qui ait été ſous l'Evangile. Enoch a vêcu avant le délu-

(a) *Apoc.* x. 10. 11.

ge, & a vû les premiers hommes. Elie a paru ſous la Loi, & ſous les Rois de Juda & d'Iſraël. Saint Jean a vû le Sauveur, il a été témoin de ſes miracles, il s'eſt repoſé dans ſon ſein, il a fondé des Egliſes, il a écrit l'Evangile & l'Apocalypſe. Quel effet la préſence, & le témoignage d'un ſi grand Apôtre ne feront-ils pas dans ces tems fâcheux ?

Le Sauveur avoit promis à ſaint Jean qu'il boiroit ſon calice, & qu'il ſeroit baigné dans le même bain que lui *(a)*. Il vouloit marquer par-là le martyre qu'il devoit ſouffrir. Toutefois nous ne liſons point qu'il l'ait ſouffert, ni qu'il ſoit mort d'une mort violente, comme ſon frere ſaint Jacques, comme ſaint Pierre, & les autres Apôtres. Eſt-ce que la promeſſe de JESUS-CHRIT eſt anéantie, ou que ſaint Jean n'a pas été digne de l'honneur du martyre ? C'eſt apparemment que cet honneur lui eſt differé, & qu'il doit le recevoir à la fin du monde avec Enoch & Elie, qui confeſſeront avec lui la foi de JESUS-CHRIST, & qui ſcéleront de leur ſang le témoignage qu'ils lui rendront. En attendant ce tems de combats, ſaint Jean eſt tranſporté hors du monde dans quelque lieu inconnu, où il joüit d'une béatitude anticipée *(b)*, d'une paix, d'une douceur qui eſt fort au-deſſus de tout ce que le monde offre de délicieux. C'eſt ce que dit George de Trébizonde, dont nous empruntons une partie de ces preuves.

Enfin ſi ſaint Jean étoit mort, on nous diroit le tems, le genre, les circonſtances de ſa mort ; on montreroit ſes Reliques ; on ſauroit le lieu de ſon tombeau. Or tout cela eſt inconnu. Il faut donc que ce ſaint Apôtre ſoit encore en vie. En effet on aſſure que ſe voyant fort avancé en âge, *(c)* il ſe fit ouvrir un tombeau, où il entra tout vivant ; & ayant congedié tous ſes Diſciples, il diſparut, & fut tranſporté dans un lieu inconnu aux hommes : En ſorte que quelque tems après, lorſque ſes Diſciples revinrent pour le voir, ils ne le trouverent plus. D'autres *(d)* veulent qu'il ſoit mort à l'inſtant qu'il y entra ; mais que bien tôt après, il ſoit reſſuſcité. Enfin d'autres *(e)* ſoûtiennent qu'étant entré dans ſon ſépulcre tout vivant, il le fit fermer, & qu'il y eſt demeuré ſans mourir ; en ſorte qu'il y reſpire d'une maniere ſenſible : Ce qui paroît en ce que plu-

(a) *Matt.* xx. 22. 23. *Marc.* x. 38. 39.
(b) *Vide Trapezunt. p.* 22.
(c) *Ephrem. Theopolitanus apud* Phot. *Cod.* 229. *p.* 797. *&* 800. *Vide Petr. Damiani ſerm.* 64. *de S. Joan. Evang.*
(d) *Vide Auguſt. tract.* 124. *in Joan. & ita Græci hodierni plerique, & imprimis Abdiam in vita ſancti Joannis Evangeliſtæ ad finem.*
(e) *Quidam apud. D. Aug. in Joan. tract.* 124. *Vide & Gregor. Turon. lib.* 1. *de gloria Martyr. cap.* 30.

ſieurs ſiécles après ſa mort, il y avoit ſur ſon tombeau une eſpece de terre, ou de manne qui en ſortoit, comme ſi elle eût éte pouſſée de dedans, & qui ne diminuoit pas, quoiqu'on y en prit tous les jours.

Voilà ce qu'on diſoit du tems de ſaint Auguſtin, & encore du tems de Grégoire de Tours. Enfin au huitiéme ſiécle ſaint Villebaud paſſant par Ephéſe (*a*), vit encore de cette terre, & l'arroſa de ſes larmes. On en portoit par tout le monde, & elle faiſoit de grands miracles pour la guériſon des malades. Saint Ephrem (*b*), qui étoit Patriarche d'Antioche en 530. nous parle auſſi d'un parfum que tout le monde alloit prendre au tombeau de ſaint Jean. Ce parfum n'eſt autre apparemment que la terre dont parle ſaint Auguſtin, & que ſaint Gregoire de Tours appelle *Manne*, & qu'il dit avoir été comme de la farine. Les Grecs en parlent fort dans leurs Livres Eccléſiaſtiques, & diſent qu'elle ſortoit principalement le huitiéme jour de May; en mémoire de quoi, ils font ce jour-là une Fête particuliere de ſaint Jean. Du tems de Pierre de Damien, on diſoit encore que cette manne ſortoit du tombeau du Saint.

A ces preuves hiſtoriques on joint l'autorité des Anciens & des Modernes, qui ont cru que ſaint Jean étoit ou vivant, ou reſſuſcité. Saint Epiphane (*c*) dit que Dieu, ſoit par ſa pure bonté, ou par les prieres de ſaint Jean, lui accorda une mort extraordinaire & ſurprenante. Les particularitez de cette mort ſe liſoient dans le Livre des Actes de ſaint Jean (*d*); Ouvrage très-ancien, mais corrompu par le fameux Leucius. Nous n'avons plus ces Actes; & quand nous les aurions, le ſeul uſage que nous en pourrions faire, ſeroit de montrer que la tradition qui veut que ſaint Jean ne ſoit pas mort, eſt très-ancienne; puiſque l'Auteur de cet Ecrit n'auroit oſé avancer un fait de cette nature-là, s'il n'y eût été comme autoriſé par la créance commune des Fidéles. Les faiſeurs de Romans prennent d'ordinaire une hiſtoire certaine pour fondement de leur récit; puis ils l'embelliſſent par les circonſtances fabuleuſes dont ils la revêtent. Ces Actes étoient reçûs des Encratites, heretiques du ſecond ſiécle, & par les Manichéens, du tems de ſaint Auguſtin (*e*).

Saint Hilaire (*f*) s'explique ſur ce ſujet avec quelque ambiguité:

(a) *Vide vitam S. Villibald. 2. parte ſæculi 3. Bened. n. 5.*
(b) *Apud Photium, Cod. 229.*
(c) *Epiphan. hæreſ. 79.*
(d) *Aug. in Joan. homil. 124.*
(e) *Vide Aug. de fide, c. 38. & in adverſ. Leg. & Prophet. cap. 20. & de fide, cap. 4.*
(f) *Hilar. lib. 6 de Trinit. n. 39. Loquatur Joannes ſic uſque ad adventum Domini manens, & ſub ſacramento divinæ voluntatis relictus, & deputatus, dum non neque non mori dicitur, & manere.*

mais il eſt bien plus favorable à l'opinion qui croit que ſaint Jean n'eſt pas mort, qu'au ſentiment contraire: *Ecoutons*, dit-il, *l'Apôtre ſaint Jean, qui demeure juſqu'à l'avénement du Seigneur, & qui eſt laiſſé ſous le myſtère de la volonté de Dieu, puiſqu'il n'eſt pas dit qu'il ne mourra point, & qu'il eſt dit qu'il demeurera.* Ailleurs en comparant ſaint Jean à ſaint Jacques, & à ſaint Pierre, il dit que ces deux derniers Apôtres devoient ſouffrir le martyre; mais que ſaint Jean étoit réſervé pour affermir l'Evangile (*a*): *Joanne in prædicationem Evangelii firmando.* Saint Ambroiſe (*b*) en deux endroits témoigne qu'il y avoit des gens qui ne croyoient pas que ſaint Jean fût mort; & il ne rejette pas ce ſentiment. Dans les anciennes Editions de ce Pere, & même dans la nouvelle (*c*), on met ſaint Jean avec Enoch & Elie, qui doivent combattre l'Antechriſt avant le dernier Jugement. Il eſt vrai que hors un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, & les Editions de Paris, aucuns autres Manuſcrits, ni aucunes Editions ne font mention de ſaint Jean. Ils ne parlent que d'Enoch & d'Elie. On cite auſſi le premier Livre de ſaint Ambroiſe (*d*) ſur la mort de ſon frere Satyre: mais l'endroit n'eſt nullement favorable à ce ſentiment. Il montre ſimplement que le Sauveur auroit pû, s'il eût voulu, rendre ſaint Jean immortel. Et ailleurs (*e*) il dit expreſſément que quoiqu'on eût d'abord ſoupçonné que ſaint Jean ne mourroint point, toutefois on ne le crut point: *Joanni promiſſum æſtimatum, ſed non eſt creditum.*

Saint Ephrem d'Antioche (*f*), qui vivoit au ſixiéme ſiécle, eſt plus déciſif que ſaint Ambroiſe ſur cet article. Il dit nettement que ſaint Jean n'eſt point mort, & qu'il ne mourra qu'à la fin du monde, comme Elie, & Enoch, pour reſſuſciter auſſi-tôt. Saint Gregoire de Tours (*g*) croyoit que ſaint Jean étoit deſcendu tout vivant dans le tombeau, & qu'il y étoit encore de ſon tems au même état. Saint Jean de Damas (*h*) reconnoît que c'étoit le ſentiment de pluſieurs ſavans Perſonnages, que ce paſſage: *Si je veux qu'il demeure ainſi, que vous importe?* doit s'entendre comme ſi ſaint Jean n'étoit jamais mort. André évêque de Céſarée en Cappadoce (*i*), qui vivoit vers l'an 500. & Arétas auſſi évêque de Céſarée (*k*), qui

(a) *Hilar. lib. x. de Trinit. n.* 37.

(b) *Ambroſ in Pſal.* CXVIII. *ſerm.* 20. *n.* 12. *& in Luc. lib.* 7. *n.* 4.

(c) *Ambroſ. in Pſalm.* XLV. *n.* 10. *Nam & beſtia illa Anti-Chriſtus ex abyſſo aſcendit, ut adverſus Eliam atque Enoch, atque Joannem, qui propter teſtimonium Domini Jeſu terris ſunt redditi, prœliaretur.*

(d) *Ambroſ. l. in obitu fratris ſui Satyri, n.* 4

(e) *Idem lib.* 2. *de fide reſurrectionis, n.* 49.

(f) *Ephrem. Antioch. apud Phot. cod.* 229.

(g) *Greg. Turon lib.* 1. *de gloria Mart. c.* 30.

(h) *Damaſc. ſerm. de Transfig. Domini. n.* 7.

(i) *Andr. Cæzar. in Apocal c.* 19.

(k) *Aretas Cæzar. apud Florentin. p.* 124.

a fleuri vers l'an 540. ont crû la même chose; du moins ils marquent ce sentiment comme probable. On joint à cela le faux Hippolyte, le faux Dorothée, Métaphraste, le prétendu Cezaire frere de saint Gregoire de Nazianze, Nicéphore (a), Strabus, Auteur de la Glose ordinaire, Fulbert de Chartres (b), Pierre de Damien (c). Ces deux derniers ont crû qu'il étoit de la pieté de croire, & d'assûrer probablement que saint Jean est ressuscité, aussi-bien que la Vierge, & qu'il jouit avec elle du bonheur du Ciel.

Saint Grégoire de Nazianze (d) appelle cet Apôtre le précurseur de JESUS-CHRIST. Ce qu'on ne peut naturellement entendre que dans le sens que nous avons déja vû dans saint Ambroise, qui est qu'il doit venir dans ce monde avec Enoch & Elie à la fin des siécles: Et c'est ainsi que l'entend Elie de Créte, Commentateur de saint Grégoire de Nazianze. Saint Jérôme (e) écrivant contre Jovinien, & relevant les avantages de la virginité, dit que la virginité ne meurt point, mais qu'elle demeure avec JESUS-CHRIST; & que le sommeil de saint Jean étoit plûtôt un passage, qu'une mort. Il fait allusion à ces paroles du Sauveur: *Si je veux qu'il demeure ainsi, que vous importe? Ex quo ostenditur virginitatem non mori, nec sordes nuptiarum ablui cruore martyrii; sed manere cum Christo; & dormitationem ejus transitum esse, non martyrium.* On lit la même chose dans les Préfaces qui sont dans les Bibles anciennes à la tête de l'Evangile, & de l'Apocalypse. Quand ces Préfaces ne seroient point de saint Jérôme, on ne peut nier au moins qu'elles ne soient anciennes; & ne méritent une considération particuliére.

Saint Thomas, Albert le Grand, saint Vincent Ferrier, S. Thomas de Villeneuve ont écrit & prêché que saint Jean étoit ressuscité. On cite pour la même opinion les Révélations de sainte Gertrude, & celles de sainte Brigitte. Enfin on peut finir cette chaîne de traditions par George de Trébizonde, & Le Févre d'Etaples, qui ont crû que ce saint Apôtre étoit encore en vie; & Florentinius, qui croit qu'il est déja ressuscité.

L'Eglise Grecque dans les derniers siécles, a adopté ce sentiment, & en fait une mention expresse dans son Office. L'Eglise Latine ne s'est pas déclarée sur cela d'une maniere si formelle: mais dans quelques Martyrologes le jour du passage de saint Jean est marqué sous le nom d'*assomption*, qui insinuë une résurrection; & dans l'Office

(a) *Nicephor. lib. 2. c. 42.*
(b) *Fulbert. Carnot.*
(c) *Petr. Damian.*
(d) *Nazianz. orat. 34*
(e) *Hieron. in Jovinian. lib. c. 14.*

de

de sa Fête, elle lui applique ces paroles de JESUS-CHRIST, *Il y en a de ceux qui sont ici présens, qui ne goûteront pas la mort, jusqu'à la venuë du Fils de l'homme* (*a*). Et dans les Leçons qu'elle tire de saint Augustin, elle omet exprès ce que ce Saint à dit de la mort de saint Jean, comme le jugeant contraire à sa tradition. C'est-là tout ce qu'on dit de plus plausible pour soutenir que saint Jean l'Evangéliste n'est pas mort, ou du moins qu'il est ressuscité.

Le sentiment qui veut qu'il soit mort, & enterré à Ephése, a pour lui des preuves, & des autoritez qui ne cédent point à celles qu'on vient de rapporter. Le Texte de l'Evangile dont on fait le principal argument pour appuyer l'opinion qui tient que saint Jean n'est pas mort, ne prouve rien, selon la judicieuse remarque de saint Augustin (*b*), puisque l'Evangéliste lui-même refute la fausse interprétation que les freres lui avoient donnée, en inférant de-là qu'il ne mourroit point: *Le Seigneur ne dit pas: Il ne mourra point: mais si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venuë, que vous importe?* Ce raisonnement sera encore plus fort contre l'opinion dont on vient de parler, si l'on suppose avec quelques Critiques (*c*), que le dernier Chapitre de saint Jean fut écrit par l'Eglise d'Ephése après la mort de l'Apôtre, pour faire connoître ce qui avoit donné occasion au bruit qui avoit couru que saint Jean ne mourroit point, & pour réfuter les conséquences qu'on en avoit tirées.

D'autres Interprêtes (*d*) soûtiennent que dans le passage en question, JESUS-CHRIST vouloit simplement marquer que saint Jean ne mourroit point, que Dieu n'eût fait éclatter sa vengeance contre les Juifs, qui avoient crucifié le Sauveur. C'est en ce même sens que d'autres (*e*) expliquent ces paroles du Sauveur (*f*): *Il y en a de ceux qui sont ici, qui ne verront pas la mort, jusqu'à la venuë du Fils de l'homme.* En effet dans le nouveau Testament, la venuë du Fils de Dieu, & son regne ne marquent souvent autre chose, que le tems de la vengeance qu'il devoit exercer contre Jérusalem (*g*). Par exemple, dans tout le Chapitre XXIV. de saint Matthieu, il parle

(a) *Matt.* XVI. 28.

(b) *Aug. serm.* 253. *nov. edit. n.* 4. *Hanc opinionem quâ putabatur Joannes non moriturus, abstulit Joannes ipse consequentibus verbis suis, & ne hoc credatur, ait: Non hoc dixit Dominus, sed dixit hoc, &c. Et Tract.* 124. *in Joann. n.* 1. *Hanc opinionem Joannes ipse abstulit, non hoc dixisse Dominum apertâ contradictione declarans, &c. Vide & Ephrem. Antiochenum supra citatum apud Photium Cod.* 229.

(c) *Vide Grot. ad Joan.* XX *ult.*

(d) *Theophyl. D. Thom. Tolet. Riber. Vatab. Grot. Ligfoot.*

(e) *Hamm. Jac. Capell.* Le Clerc sur S. Matt. XVI. 27. 28.

(f) *Matt.* XVI. 28.

(g) *Matt.* VIII, 11. X. 7. *Luc.* XVII. 20. XIX. 11. 12. 15. &c.

du dernier siége de Jérusalem, & des maux qui devoient l'accompagner, sous l'idée du jour de sa venuë, & de son Jugement: Et toute la suite du discours nous porte à croire que le Sauveur entendoit de même le passage que nous venons de citer: Car après avoir dit (a): *Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Pere avec ses Anges, & alors il rendra à chacun selon ses œuvres*; il ajoûte: *Il y en a de ceux qui sont ici, qui ne goûteront point la mort, qu'ils ne voyent le Fils de l'homme venir dans son Royaume.* Et ailleurs (b), en parlant aux Prêtres & aux Sénateurs des Juifs, il leur dit qu'ils ne verront plus le Fils de l'homme, que lorsqu'il viendra sur les nuées du Ciel, & qu'il paroîtra assis à la droite de son Pere: Ce que l'on entend aussi de la ruine de Jérusalem, & de la dispersion des Juifs.

La manne en forme de farine, qui sembloit bouillonner, & être poussée du dedans au dehors de son tombeau; cette poussiere dont parle saint Augustin, après des personnes très-graves, & que l'on voyoit encore au sixiéme, & au huitiéme siécle, a beaucoup contribué sans doute à faire croire que saint Jean étoit encore en vie. Les faux Actes de saint Jean, & les Livres apocryphes qui racontoient la maniere miraculeuse dont il étoit descendu dans son tombeau tout en vie (c), servirent aussi à affermir les peuples dans cette persuasion. Mais enfin il faut examiner la chose en elle-même. Les Actes que l'on voyoit, n'ont jamais eu d'autorité dans l'Eglise. Leur antiquité ne fait rien. Qu'ils ayent été forgez par les Ebionites, ou par les Encratites dès le second siécle de l'Eglise, il suffit qu'ils soient faux, qu'ils soient apocryphes. pour ne mériter aucune créance.

Je veux que les Auteurs de ces Ecrits se soient contentez d'orner, & de relever par des traits fabuleux des actions très-véritables de l'histoire de saint Jean; le fond de ces Actes n'étoit pas faux; mais seulement les circonstances: A la bonne heure. C'est donc sur la mort de saint Jean qu'ils ont ajoûté leurs fictions; c'est sur sa descente dans le tombeau qu'ils ont forgé leur Roman. Dépouillons leur récit des circonstances ajoûtées: il en resultera que saint Jean mourut fort âgé, & de pure caducité, en sorte que son passage de la vie à la mort ne fut presque pas sensible. Il descendit en quelque sorte tout vivant dans le tombeau.

Quant à la poussiére qui sortoit de son sépulcre, elle prouve deux choses. La premiere, que l'on croyoit que le corps du saint Apôtre y

(a) *Matt.* XVI. 27. 28.
(b) *Matt.* XXVI. 64. *Marc.* XIV. 62.
(c) *Aug tract.* 124. *in Joan. n.* 2.

étoit encore; & par conséquent qu'il n'étoit ni ressuscité, ni dans le Ciel, ni transporté avec Elie, & Enoch, dans un lieu inconnu aux mortels: Et 2°. Que ce corps caché sous la terre étoit vivant, & respiroit; ce qui passe toute vraisemblance, & est contraire à toute sorte de raison. S'il étoit vivant six, ou huit cens ans, après qu'il fût descendu dans le tombeau, qu'est-il devenu aujourd'hui? Est-il mort depuis ce tems-là? Comment un homme peut-il vivre pendant des siécles entiers sous la terre, sans alimens, sans lumiére, sans air? S'il vit, pourquoi ne le pas tirer de-là?

Mais, dira-t'on, c'est un fait; il sortoit de son tombeau une maniére de terre, ou de manne, qui opéroit plusieurs miracles. Soit. Que la terre, que la poussiere tirée de dessus, ou d'auprès du tombeau du Saint, ait guéri des maladies; Dieu peut récompenser la foi des Fidéles par de semblables graces. Combien de guérisons pareilles opérées par de la poussiére tirée de dessus les tombeaux des Apôtres saint Pierre, & saint Paul, & des autres Saints? Ce que l'on dit que cette poussiére sembloit être poussée au dehors du tombeau, comme par la respiration d'un homme endormi (a), est plus difficile à concevoir. Mais il faudroit avoir consideré le lieu, & les autres circonstances, pour s'assurer s'il n'y avoit en cela rien de naturel. Et quand on y reconnoîtroit du miracle, ne pourroit-on pas dire avec saint Augustin (b); que Dieu le faisoit ainsi, ou pour honorer par-là la mort précieuse de saint Jean, ou pour quelque autre cause qui nous est inconnuë.

Aux témoignages des Auteurs que l'on nous cite pour appuyer le sentiment qui nie la mort de saint Jean, nous opposons l'autorité des plus anciens Peres de l'Eglise, de saint Irenée, de Polycrate, de saint Polycarpe, d'Origénes, du Concile d'Ephése, d'Eusébe, de Tertullien, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Epiphane, de saint Chrysostome, de saint Cyrille d'Alexandrie, & de plusieurs autres, qui nous apprennent qu'il mourut, & qu'il fût enterré à Ephése. Saint Irenée (c) dit qu'il a vêcu jusqu'au regne de Trajan. Il le croyoit donc mort depuis ce tems. Polycrate Evê-

(a) *Aug. tract. 124. n. 2. Non defunctum, sed defuncto similem cubuisse, & cùm mortuus putaretur, sepultum fuisse dormientem, & donec Christus veniat sic manere, suamque vitam scaturigine pulveris indicare, qui pulvis creditur, ut ab imo ad superficiem tumuli ascendat, flatu quiescentis impelli.*

(b) *Aug. tract. 124. in Joan. n. 3. Restat ut si verè ibi sit, quod sparsit fama de terra quæ subinde ablata succrescit, aut ideo fiat, ut eo modo commendetur pretiosa mors ejus, quoniam non eam commendavit Martyrium, aut propter aliquid aliud quod nos latet.*

(c) *Iren. lib. 2. cap. 39. & apud Euseb. lib. 3. cap. 3.*

que d'Ephése, cité dans Eusébe (*a*), dit que ce Saint attend à Ephése, où il est enterré, la résurrection generale. Eusébe met sa mort en la troisiéme année de Trajan. Saint Jérôme (*b*) dit qu'il mourut soixante-huit ans après la Passion du Sauveur. Saint Epiphane (*c*) dit qu'il avoit alors quatre-vingt-quatorze ans. La Chronique d'Alexandrie dit qu'il mourut âgé de cent ans, & sept mois, l'an 104. de JESUS-CHRIST. Son sépulcre étoit près la ville d'Ephése, dit saint Jérôme. Il remarque qu'on voyoit aussi à Ephése le monument d'un autre Jean, à qui quelques-uns attribuoient les deux derniéres Epîtres de notre Apôtre (*d*).

C'en est assez pour ruiner ce que l'on a rapporté ci devant du même saint Jérôme dans son premier Livre contre Jovinien, où se laissant aller à sa vivacité, il dit d'un ton de Panégyriste, que *la virginité ne meurt point, & que le sommeil de saint Jean est un passage, & non une mort.* Saint Chrysostome (*e*) reconnoît expressément que cet Apôtre est mort. Ce Pere parle de son tombeau, comme de ceux de saint Pierre, & de saint Paul. Saint Cyrille d'Alexandrie (*f*) rejette l'opinion qui veut qu'il y ait quelques apôtres qui ne mourront point jusqu'au jour du Jugement. On a déja vû par avance combien saint Augustin étoit éloigné de ce sentiment, & de quelle maniére il réfute ceux qui inféroient l'immortalité de saint Jean, du Texte de l'Evangile même.

Tertullien (*g*) dit expressément qu'il est mort, & que l'espérance que l'on avoit conçûë qu'il demeureroit jusqu'au second avénement du Seigneur, s'est trouvée fausse. Saint Ambroise (*h*) avouë que l'on avoit soupçonné qu'il ne mourroit point; mais qu'on ne l'a jamais crû véritablement? *Joanni promissum æstimatum; sed non est creditum.* Le Pape Céléstin (*i*) écrivant aux Peres du Concile d'Ephése, les exhorte de suivre les instructions de saint Jean, dont ils avoient les sacrées Reliques devant les yeux: *Cujus Reliquias præsentes veneramini.* Le Concile en corps reconnoît que saint Jean étoit alors à Ephése: Et comment y étoit-il, sinon dans son tombeau? Les Orientaux venus à ce Concile, se plaignent qu'on les

---

(a) *Polycrat. apud Euseb. l. 5. c. 24. hist. Eccl. & l. 3. c. 31.* Ἔτι δὲ καὶ Ἰωάννης ὁ ἐπὶ τὸ στῆθος τοῦ Κυ. ἀναπεσὼν οὗτος ἐν Ἐφέσῳ κεκοίμηται.

(b) *Hieron. de Viris Illustr. & lib. 1. contra Jovinian.*

(c) *Epiphan hæres. 51.*

(d) *Vide Hieron. de Viris Illustrib.*

(e) *Chrysostomus in Epist. ad Hebr. homil. 26.*

(f) *Cyrill. diverſ. homil. tom 5. pag. 367.*

(g) *Tertull. lib. de anima, c. 50. Obiit & Joannes, quem in adventum Domini fuisse remansurum falsa fuerat spes.*

(h) *Ambros. de fide resurrect. n. 49.*

(i) *Vide Act. Concil. Ephes. tom. 3.*

avoit empêchez d'aller baiser les tombeaux des saints Martyrs, & en particulier celui de saint Jean l'Evangéliste. Dans tous les actes du Concile, & dans les discours qui y furent prononcez, on ne remarque aucun vestige de l'opinion populaire qui veut qu'il ne soit pas mort. Il faut donc conclure que les Evêques n'en croyoient rien, & que ce sentiment n'avoit fait nul progrès parmi les Savans, & les personnes éclairées.

Origénes (*a*) dit expressément qu'il mourut à Ephése. On cite un passage de saint Polycarpe (*b*), Disciple de saint Jean, qui avance qu'il est mort, non par le martyre, mais après avoir beaucoup souffert de travaux, & d'exils. Saint Denys d'Alexandrie met son tombeau à Ephése (*c*). Le vrai saint Hippolyte (*d*) le range avec Isaïe, Jérémie, & Daniel, disant d'eux tous également, *qu'ils sont morts avec*, ou *comme* JESUS-CHRIST, *& qu'ils vivront avec lui dans le Ciel.* On peut ajoûter à ces autoritez, celles de Théodore d'Héraclée, de Théodore de Mopsueste citez dans la Chaîne Grecque sur saint Jean, de saint Grégoire le Grand homélie 25. de Léonce, de Bede, de Théophylacte, d'Euthyme, de l'Abbé Rupert, de Haimon, & presque tous les Commentateurs anciens, & nouveaux, écrivant sur le dernier Chapitre de saint Jean.

Voilà des témoins en assez grand nombre, & qui sont tels qu'on ne peut les récuser. Leurs témoignages sont exprès, & positifs, tirez d'ouvrages non douteux, & d'un tems non suspect, puisque la plûpart sont de la plus saine, & de la plus vénérable antiquité. Ce ne sont pas des passages écartez, ou des déclamations, mais des preuves historiques, & de fait. Ces preuves sont fort differentes de celles qu'on nous oppose, dont la plûpart sont récusables, ou par la qualité de ceux que l'on nous cite, ou par la maniére embarrassée dont ils parlent, ou par leur nouveauté, ou par leur crédulité excessive.

L'endroit de l'Apocalypse (*e*) dont on s'appuye pour prouver que saint Jean doit venir avant la fin du monde, *pour annoncer* JESUS-CHRIST *devant les peuples, & les nations étrangeres, & devant les Rois*, opinion qui paroît avoir été adoptée par saint Grégoire de Nazianze (*f*), par saint Ambroise, ou par celui qui a ajoûté le nom de Jean à ceux d'Enoch, & d'Elie dans son Texte sur le Pseaume XLV. (*g*). Cet endroit s'entend fort naturellement

(a) *Origenes apud Euseb. lib. 3. cap. 1.* Ἰωάννης τὴν Ἀσίαν, πρὸς οὓς καὶ διατρίψας ἐν Ἐφέσῳ τελευτᾷ.

(b) *Vide apud Florentin. p. 124.*

(c) *Apud Euseb. hist. Eccles. lib. 7. c. 25.*

(d) *Hippolyt. de Anti-Christo, p. 41.*

(e) *Apoc. x. 11.*

(f) *Nazianz. orat. 34. Vide sup.*

(g) *Ambros. in Psal. XLV. 10.*

de l'Evangile écrit par saint Jean, & de l'Apocalypse qui ont été annoncez à tous les peuples du monde, & par le moyen desquels saint Jean prophétise encore aujourd'hui, & annonce le nom du Sauveur dans tout le monde, aux Rois, aux peuples, aux nations diverses. Saint Jean lui même croyoit si peu qu'il dût être du nombre des Predicateurs qui devoient combattre l'Ante-Christ, & des témoins qui devoient donner leur vie pour Jesus-Christ, qu'il ne marque que deux témoins (a), que l'on croit être Enoch & Elie.

La promesse que le Fils de Dieu fit de lui donner à boire son calice (b) a été exécutée, suivant les Peres & les Commentateurs, lorsqu'il fut enfoncé dans une chaudiére d'huile bouillante, & qu'il fut relegué dans l'isle de Patmos; toute sa vie ne fut-elle pas une une espece de martyre continuel par les travaux apostoliques qu'il entreprit? Ce que l'on dit que personne n'a vû de ses reliques, est une très-foible preuve. Combien y a-t'il d'autres saints, dont les corps n'ont jamais été tirez de terre, & dont on ne connoît pas même la sépulture. On trouve (c) qu'il y avoit autrefois à Milan dans une Eglise, des Reliques de saint Jean, & on croit qu'elles y avoient été mises par saint Ambroise. Les preuves de convenance dans une matiere comme celle-ci, sont d'un très-petit poids. On en peut produire de ce genre pour prouver qu'il est mort, comme on en produit pour montrer qu'il ne l'est pas.

Mais quelle sorte de vie lui donne-t'on? Dans un tombeau, sous la terre, dans la poussiére, dans les ténébres. Pendant les dernieres années de sa vie, saint Jérôme (d) nous apprend qu'il ne pouvoit presque plus ni se soûtenir, ni parler; qu'on étoit obligé de le conduire par-dessous les bras à l'Eglise, où il repetoit continuellement à ses Disciples ces paroles: *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres.* Est-il rajeûni depuis ce tems? & la vie peut-elle être fort douce à un homme, qui à l'âge de quatre-vingt-dix ans, sentoit si fort le poids de la vieillesse?

La plûpart des Auteurs qu'on nous oppose, comme favorisant l'opinion qui veut que saint Jean ne soit pas mort, ne sont pas aussi formels qu'on voudroit nous le faire croire; & quand on les examine de près, on trouve qu'ils ne disent rien qui mérite considération. Par exemple, les Préfaces qu'on lit dans les anciennes Bibles Latines à la tête de l'Evangile, & de l'Apocalypse, l'une sous

---

(a) *Apocal.* xi. 3. *Dabo duobus testibus meis.*
(b) *Matt.* xx. 22. 23. *Marc.* x. 38. 39.
(c) *Bolland.* 3. *Mai. pag.* 364.
(d) *Hieronym. in Epist. ad Galat.*

le nom de ſaint Jérôme, & l'autre ſous celui de Gilbert, portent ſimplement, que ſaint Jean ſe ſentant près de ſa derniere heure, appella ſes Diſciples, & après les avoir exhorté à la perſévérance, il fit ouvrir ſon tombeau, y deſcendit, fit ſa priere, & rendit doucement ſon eſprit à Dieu, ſans reſſentir les douleurs de la mort. *Deſcendens in defoſſum ſepulturæ ſuæ locum, factâ oratione, poſitus eſt ad patres ſuos, tam liber à dolore mortis, quàm à corruptione carnis invenitur alienus.*

Smaragde Abbé de ſaint Mihiel, qui vivoit au neuviéme ſiécle, & qui a composé une eſpéce de chaîne tirée des Peres, ſur les Epîtres, & les Evangiles de l'année (*a*), rapporte les mêmes paroles, & dit qu'il le trouve ainſi marqué dans les monumens des Peres: *Sic in Patrum litteris invenimus: Cùm longo confectus ſenio, &c.* Voilà quelle étoit l'opinion du huitiéme & neuviéme ſiécle.

Ces Anciens ne croyoient pas que ſaint Jean ne fût pas mort, mais ſimplement qu'en récompenſe de ſa virginité inviolable, Dieu lui avoit accordé une mort heureuſe, dans une très-grande vieilleſſe, ſans incommodité, & ſans douleur. Nous avons vû la ſuite de cette tradition non interrompuë dans les Commentateurs Grecs, & Latins qui ſont venus depuis.

Il faut donc conclure que l'opinion qui tient que ſaint Jean n'eſt pas mort, ou qu'il eſt reſſuſcité, n'eſt appuyée ſur aucun fondement ſolide, & que ni les Anciens, ni les Modernes, à l'exception d'un très-petit nombre d'Auteurs, ne l'ont jamais regardée que comme une opinion populaire, qui ne méritoit aucune créance. C'eſt en vain que l'on veut tirer dans ce parti l'Egliſe Latine; elle n'a jamais adopté ce ſentiment. Pour les Grecs, nous les abandonnons ſans peine. Depuis leur ſchiſme, ils ſont tombez dans une ignorance, dans des erreurs, & des ſuperſtitions bien éloignées de l'ancienne capacité, & de la pieté de leurs ancêtres.

(a) *Smaragd Collection. in Evangel. & Epiſtol. in Natali S. Joannis Evangeliſtæ. fol.* 11. *Edit. Argentorat. Georg. Ulricher. anno* M. D. XXXVI.

COMMENTAIRE



COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Eternité du Verbe, sa Divinité, son Incarnation. Témoignage que Jean-Baptiste lui rend. André, & un autre suivent JESUS-CHRIST *André lui améne son frere Simon.* JESUS *appelle Philippe. Philippe améne Nathanaël. Eloge de Nathanaël.*

℣. 1. *IN principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum.*

℣. 1. AU commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 1. IN PRINCIPIO ERAT VERBUM. *Au commencement étoit le Verbe.* La parole essentielle du Pere, son Verbe consubstantiel, sa Sagesse égale à lui-même, par laquelle il a créé toutes choses (*a*), *étoit au commencement*, subsistoit de toute éternité, & avant la création du monde. Elle ne subsistoit

(a) *Psalm.* XXXII. 6. *Eccli.* XLIII. 28.

D

pas ſimplement comme les eſſences des Etres créez, qui ſont de toute éternité dans l'idée de Dieu ; ce Verbe, cette Parole, cette Sageſſe y étoit réellement, & actuellement exiſtante, & de toute éternité ; elle étoit une en eſſence avec le Pere, mais différente en Perſonne.

Saint Jean commence ſon Evangile comme Moyſe a commencé la Généſe, par *in principio*, au commencement ; mais avec cette difference que Moyſe ne marque que le commencement des tems, & l'Evangéliſte (*a*) déſigne l'éternité, qui précede la création de tous les Etres viſibles, & inviſibles. Il veut nous marquer que dès avant l'origine du Monde, le Verbe ſubſiſtoit dans ſon Pere, & qu'il n'eſt pas du nombre des choſes qui ont un commencement, & dont on peut fixer l'époque, & l'origine (*b*).

Salomon dans les Proverbes (*c*), l'Auteur du Livre de la Sageſſe (*d*), & celui de l'Eccléſiaſtique nous donnent un éloge de la Sageſſe, qui revient aſſez à ce que dit ici ſaint Jean du Verbe de Dieu : *Le Seigneur m'a poſſedée*, dit la Sageſſe, *au commencement de ſes voies, & avant qu'il produisît aucune choſe au commencement. J'ai été établie dès l'éternité, & avant que la terre fût créée...... Lorſqu'il diſpoſoit les cieux, j'y étois* ; j'aſſiſtois à tout ce qu'il fit au commencement de la création.

L'Auteur de la Sageſſe n'en parle pas d'une maniére moins magnifique. La Sageſſe m'a inſtruit de toutes choſes ; *car elle renferme l'eſprit d'intelligence, qui eſt ſaint, unique, multiplié dans ſes effets,... que rien ne peut empêcher d'agir, bienfaiſant... Car la Sageſſe eſt plus active que toutes les choſes les plus agiſſantes, & elle atteint partout, à cauſe de ſa pureté. Elle eſt la vapeur de la Vertu de Dieu, & l'effuſion toute pure de la clarté du Tout-puiſſant ;.... elle eſt l'éclat de la lumiere éternelle*, le miroir *ſans tache de la Majeſté de Dieu, & l'image de ſa bonté. Quoiqu'elle ſoit ſeule, elle peut tout ; & toûjours immuable en elle-même, elle renouvelle toutes choſes, elle ſe répand parmi les nations dans les ames ſaintes, & elle forme les amis de Dieu, & les Prophétes.* On remarque ici des traits de ce que dit ſaint Jean, que le Verbe de Dieu eſt la Vie, & la Lumiere, & que c'eſt

---

(a) *Joan.* XVII. 24. *Ut videant claritatem meam quam dediſti mihi, quia dilexiſti me ante mundi conſtitutionem.*

(b) *Auguſt. Chryſoſtom. Theophyl. Baſil. Ambroſ. Mald. Brug. Cornel. alii paſſim.*

(c) *Prov.* VIII. 22. 23. 27.

(d) *Sap.* VII. 22.... 26. VIII. 1. & *ſeq.*

lui qui éclaire tous les hommes. L'Auteur ajoûte que *la Sageſſe atteint avec force depuis une extrémité juſqu'à l'autre, & qu'elle diſpoſe tout avec douceur*; qu'elle eſt la ſource de la ſolide gloire, & de tous les biens. Il dit ailleurs *(a)* que c'eſt la Parole toute-puiſſante du Seigneur, qui a créé toutes choſes; que c'eſt elle qui a nourri les Iſraëlites dans le déſert *(b)*, qui les a guéris des morſures des ſerpens *(c)*, & qui a fait périr les premiers-nez des Egyptiens *(d)*.

Jeſus fils de Sirach *(e)* : *Je ſuis ſortie de la bouche du Très-Haut, & je ſuis la fille premiere-née avant toutes les créatures : C'eſt moi qui ai fait luire dans le Ciel une lumiére qui ne s'éteindra point.... J'ai été produite dès le commencement, & avant tous les ſiecles, & je ne ceſſerai point dans les ſiécles futurs.... Je ſuis la mere de l'amour pur, de la crainte* du Seigneur, *de ſa connoiſſance, & de la ſainte eſpérance : c'eſt dans moi que ſubſiſte la grace de la voie, & de la vérité, & l'eſpérance de la vie, & de la vertu.* Ce qui eſt paralléle à ce qui eſt dit ici ℣. 4. *Dans le Verbe étoit la Vie, & la Vie étoit la Lumiére des hommes.*

Les Platoniciens *(f)* pour marquer le Créateur de toutes choſes, ſe ſervoient quelquefois du mot *Logos*, qui eſt employé ici, & qui ſignifie la raiſon, ou la parole, Les Stoïciens (*g*) s'en ſervoient auſſi contre les Epicuriens, qui ſoûtenoient que tout étoit fait *ſans raiſon*, & au hazard; au lieu que les Stoïciens, & les Platoniciens ſoûtenoient que tout avoit été fait par la raiſon, *Logos*, ou par la Sageſſe Divine. Philon (*h*), qui avoit beaucoup lû Platon, & qui avoit pris de lui la plûpart de ſes principes, ſe ſervoit ſouvent des mêmes termes pour déſigner la Sageſſe qui préſida à la création de l'Univers. Mais & les Platoniciens, & les Stoïciens, & Philon lui-même entendoient par ce *Logos*, ou par cette raiſon divine, un Etre inférieur à la Divinité. Saint Jean fait voir ici non ſeulement que le Verbe eſt éternel, qu'il étoit en Dieu dès le commencement, & qu'il préſidoit à l'ouvrage de la création; mais auſſi qu'il étoit Dieu, & égal au Pere.

(a) *Sap.* IX. I.
(b) *Sap.* XVI. 26.
(c) *Sap.* XVI. 12.
(d) *Sap.* XVIII. 15.
(e) *Eccli.* XXIV. 5. *& ſeq.*
(f) *Vide Platon. in Timæo. & Epinomide.* Voyez les Notes Françoiſes de M. le Clerc ſur cet endroit, & ſes Animadverſions Latines ſur les dix-huit premiers Verſets de ce Chapitre.
(g) *Laërt. lib. 7. Tertull. Apolog. c. 21. Cleric. loco citato.*
(h) *Vide Philon. de opificio mundi, p. 5. & lib. 2. de allegor. p. 71. & lib. Quis rerum divinar. hæreſ. & lib. de ſomniis, & alibi ſæpius. Vide Cleric. Animadverſ. in cap. 1. Joan.*

Ces véritez fondamentales de l'éternité, de la toute-puissance, & de la divinité du Verbe, & de la Sagesse du Pere, qui avoient été comme ébauchées dans les Proverbes de Salomon, dans l'Auteur de la Sagesse, & dans Jésus fils de Sirach, & dans les Platoniciens, se remarquent aussi dans *Onkelos*, Auteur de la Paraphrase Caldaïque, & que les Hébreux regardent comme un Ecrivain inspiré. Pour l'ordinaire lorsqu'il trouve le nom de *Jéhovah*, il le rend par *Memar Adonaï*, la parole de Dieu; ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il avoit connu la sainte Trinité. *Jéhovah*, ou *Adonaï*, marque le Pere, *Memar* le Verbe, ou le Fils, & *Schekina*, qui signifie la présence de Dieu, le Saint Esprit. Et ce n'est pas dans un, ou deux passages séparez qu'il fait cette distinction; on la remarque en un très-grand nombre d'endroits (*a*). Je ne veux pourtant pas soûtenir que ni lui, ni les Juifs ayent distinctement connu la Trinité. Ceux qui ont étudié ces Auteurs, reconnoissent qu'ils n'ont jamais eu d'idée distincte sur cela. La révélation de ce mystére est un avantage de la Religion Chrétienne; c'est JESUS-CHRIST qui l'a dévoilé; il nous a marqué distinctement la Divinité du Pere, celle du Verbe, & du Saint Esprit; & entre tous les Auteurs sacrez, saint Jean l'Evangéliste est celui qui en a parlé d'une maniére plus claire, & plus expresse. C'est de-là que l'Eglise dans les Conciles, & les Peres dans leurs Ouvrages ont emprunté les preuves de ces grandes véritez.

Ce saint Evangéliste (*b*) écrivit son Evangile, pour l'opposer aux hérésies de Cérinthe (*c*), & d'Ebion (*d*) qui faisoient alors de grands ravages dans l'Eglise, en niant la Divinité du Fils. Les Gnostiques (*e*) qui parurent quelque tems après, assûroient que la premiere Substance, ou du premier Etre, étoit sorti, après plusieurs siécles, *Noûs*, ou l'Intelligence; de l'Intelligence, le Premier-né, & du Premier-né, le *Logos*, ou le Verbe. Saint Jean, si l'on y fait bien attention, dans les premiers versets de ce Chapitre, renverse les

---

(a) *Vide Genes.* III. 9. VI. 6. *& passim Grot. hic.* והוה *Deut.* מימר *Verbum.* שכינה *Præsentia.*

(b) *Vide Hieron. lib. de Scriptoribus Eccles. & Proëm. in Matt. & Iren. lib.* 3. *c.* 11.

(c) *Vide Iren. lib.* 1. *cap.* 25. *de præscript.*

(d) *Epiphan. hæres.* 30. *Iren. lib.* 3 *c.* 11.

(e) *Epiphan. hæres.* 26. 27. Saint Irenée liv. 3, ch. 11. dit de même que S. Jean avoit en vûë les Gnostiques en écrivant son Evangile; mais les Gnostiques pris dans la rigueur, ne parurent que sous l'Empire d'Adrien, quelque tems après la mort de S. Jean.

2. *Hoc erat in principio apud Deum.*	2. Il étoit au commencement avec Dieu.

COMMENTAIRE.

erreurs des Juifs, qui nioient que JESUS fût le Messie; celles des Platoniciens, & des Stoïciens, qui reconnoissoient un Verbe, mais inférieur à Dieu; celles des Epicuriens, qui donnoient tout au hazard; celles des Cérinthiens, & des Ebionites, qui nioient la Divinité du Verbe, celle des Gnostiques, qui reconnoissoient d'autres principes existans plusieurs siécles avant lui; & enfin celles des Arriens, & des Sociniens, qui sont venus depuis, & qui ne reconnoissent pas la Divinité de JESUS-CHRIST, ni sa consubstantialité avec son Pere.

VERBUM ERAT APUD DEUM. *Le Verbe étoit avec Dieu,* ou *dans Dieu*; car *apud (a)* se prend souvent pour *in.* Par ces paroles, le Verbe est distingué du Pere, comme une Personne différente; & en même tems on montre son union intime, & sa parfaite égalité de puissance avec le Pere. L'Evangéliste dit ci-après dans le même sens, *(b)* que le Fils est dans le sein de son Pere: *Unigenitus qui est in sinu Patris.*

ET DEUS ERAT VERBUM. *Le Verbe étoit Dieu.* Les Platoniciens, & les Hérétiques reconnoissoient en Dieu un Verbe, ou une Parole: mais ils ne vouloient pas que ce Verbe fût Dieu. Saint Jean réfute ici leur erreur. Le Verbe est donc Dieu de Dieu, Lumiére de Lumiére, consubstantiel au Pere. L'Evangéliste dans ce peu de mots: *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit dans Dieu, & Dieu étoit le Verbe*, nous découvre trois grands mystéres; l'éternite du Verbe, la Divinité du Verbe (*c*).

℣. 2. HOC ERAT IN PRINCIPIO APUD DEUM. *Il étoit au commencement avec Dieu.* De peur qu'on ne crût que le Verbe n'étoit dans Dieu que par accident, & seulement depuis un certain tems; en sorte que le Pere auroit engendré son Verbe avant toutes les créatures, mais non pas de toute éternité, comme le vouloient les Arriens; l'Evangéliste insiste, & dit que le Verbe étoit en Dieu dès le com-

---

(a) Πρὸς τὸν Θεόν. *Vide* 1. *Joan.* 1. 2. *infra* XVII. 5. *Rom.* XV. 30. 1. *Cor.* XII. 6. *&c.*

(b) *Joan.* 1. 18.

(c) *Vide Brug. Mald. Cornel. Grot. alios.*

3. *Omnia per ipsum facta sunt : & sine ipso factum est nihil quod factum est.*

3. Toutes choses ont été faites par lui; & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui.

COMMENTAIRE.

mencement ; en un mot, qu'il est coéternel au Pere, & qu'il n'est pas un Dieu différent du Pere, mais seulement une autre Personne *(a)*. Photin (*b*) ponctuoit ainsi le Texte du premier, & du second verset: *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit dans Dieu, & Dieu étoit : Ce Verbe étoit au commencement dans Dieu.*

OMNIA PER IPSUM FACTA SUNT. *Toutes choses ont été faites par lui.* La création de tous les Etres visibles, & invisibles est l'ouvrage de toute la très-sainte Trinité : mais l'Ecriture (*c*) l'attribuë d'ordinaire au Verbe, parce que la Sagesse, la Raison, l'Intelligence, qui sont propres au Fils, sont ce qui y éclatte principalement. En effet par quelle autre chose les créatures ont-elles été faites, que par la parole, par le *Fiat* du Tout-puissant? *Inter dicentem Deum, & factam creaturam, quid est per quod factum est, nisi verbum, per quod Deus dixit, & factum est* (*d*)? Ceci est opposé à l'erreur des Epicuriens, qui attribuoient au hazard la création des Etres; & au sentiment de Cérinthe (*e*), qui l'attribuoit à une vertu fort éloignée, & fort séparée du premier Principe, qui est au-dessus de toutes choses : *Non à primo Deo factum esse mundum, sed à virtute quadam valdè separata ab ea Principalitate quæ est super universa.* Philon le Juif *(f)* a parlé de même que saint Jean sur la création, quoiqu'il n'eût pas la même idée de la parole du Pere, qu'en avoit saint Jean. Celui-ci croit le Verbe vraiment Dieu, & consubstantiel au Pere; Philon ne l'appelle Dieu que par abus *(g)*; il ne lui attribuë la création, que comme à un instrument dont Dieu s'est servi *(h)*.

ET SINE IPSO FACTUM EST NIHIL, QUOD FACTUM EST. *Rien de tout ce qui a été fait, n'a été fait sans lui.*

(a) *Vide Hilar. lib. 2. de Trin. Brug. Mald. alios.*

(b) *Vide Ambros. Hilar. Diac. August. apud Mill. hic. & Proleg.* 829.

(c) *Vide Psal.* XXXII. 6. *Prov.* VIII. 30. *Eccl.* XXIV. 5. 6. *Sap.* IX. 1. 2. *Col.* 1. 16. *Heb.* 1. 2.

(d) *Aug. hic.*

(e) *Vide apud. Iren. lib.* 1. *c.* 25. & *l.* 3. *c.* 11.

(f) *Philo lib. de Monarch. p.* 636. Λόγος ἐστὶν εἰκὼν Θεοῦ δι' οὗ σύμπας ὁ κόσμος ἐδημιουργεῖτο

(g) *Philo lib. de somniis, p.* 465.

(h) *Idem de Cherubim p.* 100. Εὑρήσεις αἴτιον μὲν αὐτοῦ τὸν Θεόν, ὑφ' οὗ γέγονεν, ... ὄργανον δὲ λόγον Θεοῦ, δι' οὗ κατεσκευάσθη.

Il y a deux maniéres de ponctuer ce verset. La premiere est celle que nous avons marquée dans le Texte, & dans la Version; l'autre lit ainsi en le joignant au ℣. suivant : *Sine ipso factum est nihil. Quod factum est in ipso vita erat.* L'une & l'autre maniére de lire est autorisée dans les anciens Peres, & dans les Exemplaires Grecs, & Latins, imprimez, & manuscrits; l'un & l'autre rend un fort bon sens. La premiére paroît la plus naturelle *(a)*, & voici le sens qu'on lui donne.

Non seulement Dieu est le Créateur de tout l'Univers, & sa parole a donné l'être, & la forme au Ciel, & à la terre; mais elle a produit tous les Etres en particulier, depuis les plus petits, jusqu'aux plus grands. Rien de ce qui existe n'a été produit sans lui. S. Jean renverse jusqu'au fondement la fausse idée des Epicuriens, qui soutenoient que dans le monde il y avoit trop de dérangemens, trop de choses fâcheuses, nuisibles, venimeuses, inutiles, dangereuses, pour croire que la Sagesse souveraine, & l'Etre tout-puissant s'en fût mêlé *(b)*. Philon *( )* croyoit ces objections si solides, qu'il a crû être obligé d'avoüer que les animaux venimeux n'avoient point été produits par la Providence, mais qu'ils étoient de simples suites de ses productions, comme les monstres ne sont point des productions naturelles, mais des êtres produits par l'union des causes secondes, appliquées, & agissantes contre la premiere intention du Créateur. Il en est de même de certains insectes, qui naissent, dit-on, de la corruption. C'étoit l'opinion des anciens Philosophes. Le sentiment des modernes, qui attribuent la formation de tous les êtres à des causes reglées & uniformes, est beaucoup plus raisonnable, & plus conforme à l'idée de l'Ecriture.

Ceux qui lisent le Texte de cette maniere *(d)* : *Sans lui rien n'a été fait. Ce qui a été fait étoit vie dans lui*, l'entendent

---

(a) *Ita Græc. impressa.* χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἓν ὃ γέγονεν. *Ita Chrys. Theoph. Euthym. Leontius, Syr. Arabi Biblia Romæ correcta à Clemente VIII.*

(b) *Vide Lucret. lib. 5. Cicero Quæst. Academic. q. 4. c. 38.*

(c) *Vide Philon. de Provid. apud Euseb. de Præparat. l. 8. 14. & Cleric. hic.*

(d) *Ita legunt Clem. Alex. Pædag. l. 1. c. 9. Origen. lib. 3. in Joan. Theodot. in Epitom. Ambros. in Psal. 36. & alibi. Nyssen. lib. 1. contra Eunom. Cyrill. Nazianz. Hilar. lib. 1. & 2. de Trinitate. Aug. Victorin. Biblia Sixti V. Ita & Eunomiani. & Macedoniani apud Chrysostomum. Vide Mill. var Lect. & Prolegom. Tertullian. passim, & Theophyl. ad Autolyc. omittunt: Quod factum est. Alii ut Nyssen. lib. 1. contra Eunom. & Epiphan. Anachorat. n. 75. sic legunt: Quod factum est in ipso, Vita erat, & vita lux hominum. Quod meritò improbat Augustinus lib. 5. de Genesi ad litteram c. 14. Plures legunt: Quod factum est ipso vita est. Ita Ambros. Origen. Aug. Hilar.*

4. *In ipso vita erat, & vita erat lux hominum.*	4. Dans lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes:

COMMENTAIRE.

ainsi: Ce qui a été fait, & créé par le Verbe, étoit en lui d'une maniere intellectuelle, & en quelqne sorte vivant dans ses idées, & dans sa raison éternelle. Tout cela vivoit dans l'idée de Dieu; en ce sens, tous les êtres réels sont éternels, parce que le Verbe n'a jamais cessé de les connoître, & de les voir dans lui-même, ainsi que saint Augustin *(a)*, & la plûpart des Théologiens l'entendent. Saint Cyrille d'Aléxandrie l'entend autrement: Tout ce qui existe, & tout ce qui est créé, a reçu l'être, la vie, l'existence par le Verbe, & c'est le Verbe qui conserve, & qui anime tous les êtres en l'état où ils sont.

℣. 4. IN IPSO VITA ERAT, ET VITA ERAT LUX HOMINUM. *Dans lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiére des hommes.* Dans le Verbe étoit la vie, & la lumiére qui rendent l'homme voyant, & clairvoyant pour l'éternité; elles étoient dans lui dès le commencement, & avant la création des choses créées *(b)*: mais depuis l'Incarnation du Verbe, & sur tout depuis la manifestation de JESUS-CHRIST, *la vie s'est manifestée, nous l'avons vûë, nous en rendons témoignage, & nous l'annonçons cette vie qui étoit dans le Pere, & qui s'est manifesté à nos yeux.* C'est ainsi que saint Jean *(c)* s'explique lui-même. Le Sauveur déclare dans l'Evangile *(d)*, qu'il est la voye, la vérité, & la vie; qu'il est la résurrection, & la vie *(e)*; qu'il est la lumiére du monde *(f)*, que c'est lui qui éclaire tout homme qui vient dans le monde *(g)*. Ce qu'il est, il l'a toujurs été; il est la vie, & la lumiére de l'homme de toute éternité; mais elle s'est seulement manifesté dans le tems *(h)*. Les Philosophes se vantoient d'éclairer les esprits, & de montrer la voye de la béatitude, & de la vérité. L'Evangéliste leur fait voir ici que leur prétendue lumiere n'est que ténébres; que toute lumiére vient du Verbe; qu'en lui seul est la vie, & la vraye félicité.

(a) *Aug. hic. alii ferè quotquot ita legunt.*
(b) *Vide Chrysost. Theophyl. hic. Ammon. in Catena alios passim.*
(c) *1. Joan. 1. 2.*
(d) *Joan. XIV. 6.*
(e) *Joan. XI. 25.*
(f) *Joan. 1. 8. VIII. 12. &c.*
(g) *Joan. 1. 9.*
(h) *Clem. Alex. exhort. ad gentes. Maldon. Grot. &c.*

℣. 5. LUX

5. *Et lux in tenebris lucet, & tenebræ eam non comprehenderunt.*

5. Et la lumiére luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point comprise.

COMMENTAIRE.

℣. 5. LUX IN TENEBRIS LUCET, ET TENEBRÆ EAM NON COMPREHENDERUNT. *La lumiére luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point comprise.* Saint Jean après avoir parlé du Verbe, sous les noms allégoriques de vie, & *de lumiére*, parle ici des hommes sous un nom figuré, en les appellant *ténébres* (*a*). La lumiére, le Verbe, la Sagesse éternelle étoit dans le sein du Pere dès le commencement; elle s'est manifestée dans le tems; elle a paru aux hommes qui étoient dans les ténébres: mais les ténébres ne l'ont point comprise (*b*): *Ils ont mieux aimé les ténébres que la lumiére*; ils se sont révoltez contre une lumiére qui leur faisoit voir leur nudité; ils ont brisé le miroir qui leur découvroit leur difformité; & pour le dire plus simplement, ils ont persecuté, & fait mourir JESUS CHRSIST, qui étoit leur Vie, leur Salut, & leur Lumiére. Saint Jean écrivoit ceci soixante ans après la mort de JESUS-CHRIST.

Le monde, les hommes dereglez, le péché sont souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom de *ténébres* (*c*). Le Démon est appellé *le Prince des ténébres*, & l'autorité dont les méchans abusent, *la puissance des ténébres*. Saint Jean s'explique lui-même ci-après (*d*): *Il étoit dans le monde; le monde a été fait par lui: & le monde ne l'a point connu*. Et Zacharie dans saint Luc (*e*) dit que le Sauveur est venu dans le monde *pour éclairer ceux qui étoient dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pas dans la voie de la paix*. Le saint Evangéliste comprend ici tous les hommes sans exception sous le nom de ténébres. Il réprime par-là la présomption des Juifs incredules, qui ne croyoient pas avoir besoin de lumiére; & le faste des Philosophes Payens, qui ne vouloient pas reconnoître leur playe, ni leur aveuglement. La lumiére luisoit dans la Loi, & dans les Prophétes; & les Juifs ne l'ont pas apperçûë: Elle brilloit de toute part dans les créa-

(a) *Aug. Euthym. Mald. Grot. Brug. alii.*
(b) *Joan.* III 19.
(c) *Vide Ephes.* V. 8. II. VI. 12. *Coloss.* I. 13. I. *Petr.* II. 9. *Luc.* XI. 35. XXII. 53.
(d) *Infra vers.* 10.
(e) *Luc.* I. 79. Comparez *Isai.* IX. 2. & XLIX. 6.

6 *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.*	6. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelloit Jean.
7. *Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum.*	7. Il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumiere, afin que tous crussent par lui.

COMENTAIRE.

tures; & les Philosophes l'ont vûë sans lui rendre la gloire qui lui étoit dûë (a). JESUS-CHRIST la vraie Lumiere a paru dans le monde; mais son humilité, & sa Croix ont été un scandale aux uns, & aux autres (b); ils n'ont pas voulu le recevoir: *Non comprehenderunt*; ou plûtôt, *non apprehenderunt*, selon le Grec (c).

ỷ. 6. FUIT HOMO MISSUS A DEO, CUI NOMEN ERAT JOANNES. *Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelloit Jean.* Ici commence le récit historique de l'Evangéliste. Ce qui précede, est une espéce de Préface, pour disposer l'esprit du Lecteur à entrer dans ce qu'il a à dire. Jean-Baptiste fut envoyé de Dieu dans l'esprit, & dans le vertu d'Elie, pour préparer les voies devant JESUS-CHRIST, pour prêcher aux Juifs la pénitence, pour les ramener au Seigneur. Il remarque que ce saint Homme fut envoyé de Dieu, pour relever son autorité (d), & pour donner à son témoignage tout le poids nécessaire dans une légation de cette importance, & dans laquelle il devoit rencontrer tant de contradiction.

ỷ. 7. HIC VENIT IN TESTIMONIUM. *Il vint pour rendre témoignage à la Lumiére, afin que tous crussent par lui.* Jean-Baptiste vint pour annoncer la venuë du Verbe, de la Sagesse, de la Lumiere éternelle, du Fils de Dieu. C'étoit une lumiére qui rendoit témoignage à une autre Lumiére; une lumiére créée, à la Lumiére increéée. Personne n'étoit plus en état de faire cette fonction, que Jean-Baptiste; temoin irréprochable par sa sainteté, par sa vie admirable, par la pureté de sa doctrine, par sa naissance accompagnée de signes miraculeux.

Le Fils de Dieu, qui est *la splendeur de la gloire, & la figure de la substance du Pere (e), l'éclat de Lumiére éternelle, le miroir sans tache de la bonté de Dieu (f), qui habite une Lumiére*

(a) *Rom.* I. 21.
(b) I. *Cor.* I. 23.
(c) Οὐ κατέλαβεν.
(d) *Vide Chrysost. Theophyl. Brug. alios.*
(e) *Hebr.* I. 1.
(f) *Sap.* VII. 26.

8. *Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.*

9. *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*

8. Il n'étoit pas la lumiére; mais *il vint* pour rendre témoignage à *celui qui étoit* la lumiére.

9. Celui-là étoit la vraye lumiére, qui illumine tout homme venant en ce monde.

COMMENTAIRE.

inaccessible, & inconnuë aux mortels (a), a bien voulu se rabaisser jusqu'à nous, & se proportionner à notre foiblesse, en s'unissant à notre nature, & en se revêtant de notre chair. Pour préparer les hommes à croire un mystére si fort élevé au-dessus de notre portée, il ne falloit pas un moindre témoignage que celui de Jean-Baptiste, en attendant que JESUS-CHRIST lui-même par sa Doctrine, & par ses miracles, confirmât le témoignage de son Précurseur.

UT OMNES CREDERENT PER ILLUM. *Afin que tous crûssent par lui.* Afin que tous crûssent en JESUS-CHRIST par le témoignage de Jean, & par sa prédication. Les termes de l'Original Grec sont équivoques (b). On peut les traduire ainsi : *afin que tous crûssent par lui*; par la Lumiére, par JESUS-CHRIST; ou *afin que tous crûssent par lui*; par Jean-Baptiste. Ce dernier sens est le meilleur & le plus suivi.

℣. 8. NON ERAT ILLE LUX. *Il n'étoit pas la lumiére; mais il vint pour rendre témoignage à celui qui étoit la lumiére.* Jean-Baptiste n'étoit pas la lumiére; mais le prédicateur de la lumiére. Il eut des qualitez assez grandes, pour faire croire à plusieurs qu'il étoit le Messie: mais il s'en falloit bien qu'il le fût; & lorsqu'on voulut lui en faire honneur, il le rejetta avec force (c): *Et confessus est, & non negavit; & confessus est, quia non sum ego Christus.* Jean étoit une lampe allumée qui éclairoit (d); mais il ne brilloit que par l'éclat qu'il recevoit d'ailleurs : il étoit comme tous les autres éclairé par cette lumiére qui éclaire tous les hommes (e).

℣. 9. ERAT LUX VERA, QUÆ ILLUMINAT OMNEM HOMINEM VENIENTEM IN HUNC MUNDUM. *Celui-là étoit la vraie Lumiére, qui illumine tout homme venant en ce monde.* JESUS-CHRIST étoit la vraie Lumiére du monde; la Lu-

(a) 1. *Timot.* VI. 16. *Deus lucem inhabitat inaccessibilem, quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest.*
(b) Πιςεύσωσι δἰ αὐτȣ̃.
(c) *Joan.* I. 20.
(d) *Joan.* V. 35.
(e) *Joan.* I. 9.

10. *In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit.*

10. Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.

COMMENTAIRE.

miére increéée, éternelle, essentielle, & source de toute Lumiére. C'est par elle que tous les hommes sont illuminez; comme la lune, & les planettes reçoivent leur lumiére du soleil (a). Les plus grands Saints, les hommes les plus éclairez, ne luisent que par un éclat emprunté de cette premiere source de toute clarté (b). Quiconque vient à cette Lumiére, est éclairé (c). Que ceux qui demeurent volontairement dans les ténébres, n'ouvrent ils les yeux, pour découvrir ce Soleil de Justice, qui se leve pour les méchans comme pour les bons (d).

Je croy qu'il faut traduire, *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem veniens in hunc mundum*, parce que JESUS, qui est la vraie lumiere qui éclaire tous les hommes, étoit venu au monde. La suite favorise cette traduction: *Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui.*

Le Grec peut recevoir un autre sens (e): *Il étoit la lumiére véritable, laquelle venant dans le monde, illumine tous les hommes.* En effet JESUS-CHRIST est venu dans le monde, pour éclairer des lumiéres de la foi non-seulement les Juifs, mais les Gentils, les Barbares, les Etrangers; en un mot, tous les hommes; (f): *Je suis la Lumiére qui suis venuë dans le monde, afin que tous ceux qui croyent en moi, ne demeurent pas dans les ténébres.* Les Philosophes se sont faussement, & injustement attribuez l'honneur de leurs connoissances; tout ce qu'ils ont eu de savoir, & de talents naturels, ou acquis, leur est venu de Dieu. Il est le Pere des lumiéres, & l'éclat éternel qui luit dans tous les cœurs. Depuis que JESUS-CHRIST a paru dans le monde, c'est de lui que nous devons tirer toutes nos connoissances utiles pour l'éternité. Lui seul est la voie, la vérité, & la vie (g). Sans lui nous ne sommes que ténébres, qu'égarement, que foiblesse, quand il s'agit de notre salut.

℣. 10. IN MUNDO ERAT, ET MUNDUS PER IPSUM

(a) *Origen. Ammon. Cyrill.*

(b) *Vide Aug. hic, & lib. de peccat. meritis, c. 25. & Enchirid.*

(c) *Joan.* III. 19. 20. 21. & XII. 13. 36.

(d) *Chrysost. Cyrill Theophyl. Euthym.*

(e) Ἦν τὸ φῶς τὸ ἀληθινὸν, ὃ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον. *Vide Grot. Leclerc, Hamm. Vat. Brug. Aug. lib. 1. de peccatorum merit. c. 25.*

(f) *Joan.* XII. 46.

(g) *Joan.* XIV. 6.

11. *In propria venit, & sui eum non receperunt.*

11. Il est venu chez soi, & les siens ne l'ont point reçû.

COMMENTAIRE.

FACTUS EST. *Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.* Le Verbe, ou la Lumiére ou la Sagesse du Pere; car tout cela marque la même chose; étoit dans le monde dès le commencement. Il donnoit des preuves de sa présence dans toutes ses œuvres (a); les Cieux, le soleil, les astres, la terre, tous les Etres sensibles publioient sa présence (b): mais le monde ne l'a point connu; ou s'il l'a connu, il ne l'a point glorifié: *Qui cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt.*

Depuis son Incarnation, il a paru dans le monde d'une maniere visible; il y a éclatté par une infinité de miracles; il y a prêché une doctrine admirable: mais les hommes l'ont méconnu. Les Juifs qui soupiroient depuis tant de siécles après leur Liberateur, lui ont tourné le dos, lorsqu'il a paru parmi eux; ils ont fermé leurs yeux aux preuves qu'il leur a données de sa mission, & de sa divinité. La Doctrine qu'il leur a prêchée, les a irritez jusques-là, qu'ils lui ont donné la mort. Les Gentils qui gémissoient sidépuis long-temps dans les ténébres, & qui sembloient n'attendre que le lever du Soleil de Justice, pour accourir à sa lumiere, se sont révoltez contre elle, lorsqu'elle s'est manifestée; ils ont persécutez ceux qui leur annonçoient leur bonheur, & leur salut: (c) *Et mundus eum non cognovit.*

℣. 11. IN PROPRIA (d) VENIT, ET SUI EUM NON RECEPERUNT. *Il est venu chez soi, & les siens ne l'ont pas reçû.* Ceci regarde principalement les Juifs (e). JESUS-CHRIST est venu chez eux, comme dans sa maison, dans son héritage, dans son Royaume: mais les Juifs ne l'ont pas reçû. Il parle des Juifs en genéral, & du gros de la nation, qui n'a pas adheré à JESUS-CHRIST; mais qui l'a persecuté jusqu'à la mort. On peut aussi l'expliquer de tous

(a) *Origen. homil 2. in diverss. Chrys. homil. 7. Aug. in Joan. Tract. 2. Cyrill. lib. 1. in Joan. Beda Theophyl. Euthym. Rup. Mald. &c.*

(b) *Rom. 1. 20. 21.*

(c) *Mald. Grot. Tir. Le Clerc.*

(d) Εἰς τὰ ἴδια, *In sua, ad suos. In domum propriam. Vide Joan* XVI. 32. *Act.* XXI. 6.

(e) *Cyrill. Chrysost. Aug. Beda. Ruperti Theophyl. Euthym. Brug. Mald. alii.*

les hommes *(a)* : Le monde entier étoit l'ouvrage du Verbe ; c'étoit ſon temple, & ſa maiſon ; il avoit lieu d'eſpérer qu'il y ſeroit reçû comme chez ſoi : il y vient, il y paroît, & ſes propres ſerviteurs, ſes créatures l'ont rejetté. La ſuite fera voir qu'il faut prendre avec reſtriction ces paroles, qui ſemblent être generales. Il y eut des Juifs & des Gentils, mais en petit nombre, qui reçurent le Seigneur, & qui embraſſerent la foi.

Salomon dans les Proverbes nous dépeint la Sageſſe comme la fille du Très-Haut, ſubſiſtante de toute éternité, qui aide en quelque ſorte le Seigneur dans la création du monde, & qui met ſes délices à demeurer parmi les enfans des hommes. *(b)* Jéſus fils de Sirach, *(c)* Auteur de l'Eccleſiaſtique, dit d'une maniére encore plus expreſſe, que la Sageſſe étant ſortie de la bouche du Très-Haut, après avoir parcouru toutes les créatures, & tous les Royaumes du monde, *s'eſt enfin arrêtée dans Iſraël ; & que c'eſt-là où elle a fixé ſa demeure.* Baruc *(d)* dit que le Seigneur Auteur de toute ſcience, & de toute connoiſſance, a communiqué toutes ſes inventions, & ſes ſécrets aux Iſraëlites ; & qu'à la fin ; *lui-même a paru ſur la terre, & a converſé avec les hommes.* Enfin l'Auteur de la Sageſſe, après avoir fait un éloge magnifique de la Sageſſe, *(e)* dit qu'elle ſe communique aux ames ſaintes, & qu'elle forme les Prophétes. Il témoigne que dès le commencement, il a été touché de ſa beauté, & qu'il a ſouhaité de l'avoir pour épouſe ; qu'enfin il l'a demandée à Dieu de tout ſon cœur, en lui diſant : *Accordez-moi, Seigneur, la Sageſſe qui demeure toûjours auprès de vôtre trône, afin qu'elle demeure avec moi, & qu'elle m'aide dans mes travaux, &c.*

Toutes ces maniéres de parler ſi communes, & ſi anciennes parmi les Hébreux, les diſpoſoient de longue main à entendre ces ſublimes veritez que ſaint Jean nous révéle dans cet Evangile. Leur eſprit étoit tout préparé à voir paroître dans leur pays, & dans leur nation la Sageſſe increée, & le Verbe fait Chair, vivant, converſant parmi les hom-

(a) *Clem. Alex. lib. 7. Stromat. Iren. l. 3. c. 11. Mald. Grot. Brug. alii.*
(b) *Prov.* VIII. 30. 31.
(c) *Eccli.* XXIV. 5. 6. 14. 15. *& ſeq.*
(d) *Baruch.* III. 38.
(e) *Sap.* VII. 24. 25. *& ſeq.* VIII. 1. 2. 3. *& ſeq.* IX. 1. 2. 3. 4.

12. *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus :*

12. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçû, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu, à ceux qui croyent en son nom.

COMMENTAIRE.

mes, les instruisant, leur communiquant ses divines lumiéres. Il est inutile de recourir au Platonisme, pour expliquer les paroles de l'Evangéliste, & pour entrer dans son intention. Ce divin Ecrivain trouvoit dans son pays, & dans les Auteurs sacrez des expressions, des traditions, des promesses conformes à ce qu'il savoit de la Personne, & de l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Il ne paroit rien dans saint Jean, qui témoigne qu'il ait lû ni Platon, ni les autres Profanes; & quand il les auroit lûs, il n'y auroit certainement pas trouvé, ce qu'il nous apprend dans son Evangile.

℣. 12. QUOTQUOT AUTEM RECEPERUNT EUM, &c. *Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçû, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu.* Les Juifs se flattoient d'être les seuls enfans de Dieu, (a) les seuls héritiers de ses promesses. Ils n'avoient que du mépris pour les autres nations; ils les considéroient comme une race odieuse, & maudite. Saint Jean leur apprend ici que le Fils de Dieu venant dans le monde, a accordé le droit d'adoption, & la grace de devenir enfans de Dieu, (b) à tous ceux qui croiront en lui, & qui le reconnoîtront pour Dieu, sans aucune distinction de race, de nation, de condition, d'âge, de qualitez. Tous les hommes sont à Dieu; & quiconque rend à Dieu ce qui lui est dû, merite que Dieu le traite en Pere : (c) *Non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente, qui timet Deum, & operatur justitiam, acceptus est illi.*

Quant à ce qu'il dit, que le Fils de Dieu a donné *à ceux qui croyent en son nom, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu*, il faut entendre sous le nom de *pouvoir*, le droit d'être appellez enfans de Dieu. (d) Par la foi, ils sont déja enfans de Dieu, ils entrent dans l'adoption des enfans : mais pour l'être dans un sens parfait, il leur manque une chose, qui est la chari-

(a) *Exod.* IV. 22. *Deut.* XXXII. 6. *Osee* I. 10. *&c.*

(b) *Chrysost. homil.* 9. *Cyrill. lib.* 1. *c.* 13. *Beda. Theophyl. Euthym. Mald. Brug. Grot.*

(c) *Act.* X. 34. Voyez aussi *Rom.* X. 11. 12. *& Gal.* III. 28

(d) *Vide Grot. hic.*

13. *Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.*

13. Qui ne sont point nez du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même.

COMMENTAIRE.

té, qui anime leur foi; & les bonnes œuvres, qui l'accompagnent, & sans lesquelles ils ne peuvent parvenir à la béatitude, qui est la fin & la consommation de leur adoption, & de leur filiation : (a) *Quos prædestinavit, hos & vocavit, & quos vocavit, hos & justificavit; quos autem justificavit, illos & glorificavit.* (b)

℣. 13. QUI NON EX SANGUINIBUS NEQUE EX VOLUNTATE CARNIS, &c. *Qui ne sont point nez du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme; mais de Dieu même.* Il a donné le droit d'adoption à tous ceux qui croyent en lui, sans avoir égard au sang, *neque ex sanguinibus.* Soit qu'ils soient de la race d'Abraham, ou non; circoncis, ou Gentils; tout lui est égal. Ce n'est point non plus une adoption fondée sur un amour charnel, comme seroit celui d'un homme qui adopteroit un enfant à cause de sa beauté, & de ses graces; ni une union semblable à celle de deux personnes qui s'attachent l'une à l'autre par les liens du mariage, (c) *neque ex voluntate carnis.* Dieu n'a consulté ni la chair, ni le sang, ni nos prétendus mérites; il a trouvé dans lui-même le motif qui l'a porté à nous mettre au nombre de ses enfans. Sa seule bonté l'a détermine à nous faire cette faveur. (d)

Ce n'est point non plus une filiation fondée *sur la volonté de l'homme*; c'est-à-dire, une adoption pareille à celle d'Ephraïm, & de Manassé, adoptez par Jacob, (e) ni comme celle de Moyse, adopté par la fille de Pharaon. (f) Ces faveurs sont toutes arbitraires, & ne donnent à ceux qui les reçoivent, tout au plus qu'un droit à une héritage temporel. La qualité de Fils de Dieu, que JESUS-CHRIST nous a méritée par sa mort, nous donne droit à la felicité éternelle, & nous éléve a un dégré de gloire superieur à tout ce que le monde estime le plus. Elle est fondée sur la volonté de

(a) *Vide Mald. Men. Vide Aug. Beda Euthym. Theophil.*
(b) *Rom.* VIII. 30.
(c) *Vide Aug. Theophil. Brug. alios.*
(d) *Vide Rom.* IX. 11. 12. 13.
(e) *Genes.* XLVIII. 5. 6.
(f) *Exod.* II. 10.

Dieu

14. *Et verbum caro factum est, & habitavit in nobis: & vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti à patre, plenum gratiæ & veritatis.*

14. Et le Verbe s'est fait chair, & a demeuré parmi nous: & nous avons vû sa gloire, sa gloire, *dis-je*, comme du Fils unique du Pere, étant plein de grace, & de verité.

COMMENTAIRE.

Dieu : *Sed ex Deo nati sunt.* C'est lui seul qui par une misericorde toute gratuite, nous appelle, nous choisit, nous justifie, & nous comble de gloire. (*a*) En vertu de cette adoption, il nous éclaire des lumiéres de la foi, il nous régénére dans le baptême, il nous accorde la charité, & la béatitude éternelle: Bienfaits que nous ne pouvons tenir ni de la chair, ni du sang, ni de l'homme.

On peut aussi lui donner ce sens: On n'entre dans l'alliance d'Israël, & dans la filiation d'Abraham, que par trois voies. La premiére est la voie *du sang*, par la naissance d'un pere, & d'une mere Israëlites; ou par *la volonté de la chair*, lorsqu'un Hébreu épousoit une étrangére prise à la guerre; ou enfin (*b*) lorsqu'un Payen renonçant au Paganisme, faisoit profession de la Religion des Juifs, & recevoit la circoncision, & le baptême. C'est ce qu'on peut appeller le choix, ou *la volonté de l'homme*. Mais quant à l'alliance dont nous parlons, ce n'est aucune de ces trois voies qui nous y donne entrée.

℣. 14. ET VERBUM CARO FACTUM EST. *Et le Verbe s'est fait Chair, & a demeuré parmi nous.* Pour nous procurer l'honneur de dévenir enfans de Dieu, le Verbe divin s'est fait Chair; il est devenu semblable à nous, pour nous rendre semblables à lui. (*c*) Il s'est chargé de nos infirmitez, il a pris sur lui nos péchez, pour nous rendre la force, la santé, & l'innocence; il est devenu fils de l'homme, afin que nous devinssions fils de Dieu. La chair est souvent mise pour l'homme; (*d*) *Verbum caro factum est*, pour *Verbum homo factum est.*

Ce n'est pas que la divinité soit devenuë homme, ou chair, ni que la chair, ou l'homme soit dévenu Dieu. Cette union ineffable des deux natures s'est faite en une seule personne,

(*a*) *Rom.* VIII. 30.
(*b*) *Deut.* XXI. 11.
(*c*) *Chrysost. homil.* 10. *Theophyl. hic.*
(*d*) *Genes.* VI. 12. *Psal.* LXIV. 2. *Isai.* XL. 5. 6. XLIX. 26. LXVI. *&c. Vide Aug. Mald. Grot. Brug.*

ſans mélange, ni confuſion. L'humanité, & la Divinité ont conſervé reciproquement tous leurs droits, ſans aucune diminution; en ſorte que l'Ecriture parle tantôt de Jesus-Christ ſuivant ſon humanité, & tantôt ſuivant ſa Divinité. Tantôt elle le conſidére comme homme Dieu, & réuniſſant dans ſa Perſonne divine, & ſous l'apparence extérieure de l'homme, toute la plénitude de la Divinité: *(a) In ipſo inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter.* La Divinité ne lui ſervoit pas d'ame, comme l'ont crû quelques Ariens; ( ) il a pris toute l'humanité, la chair, & l'ame. L'un ſans l'autre ne fait pas l'homme. Or Jesus-Christ s'eſt fait homme. L'Evangéliſte réfute ici les Simoniens, & les Cérinthiens, qui nioient la Divinité de Jesus-Christ, & qui ſoutenoient qu'il étoit un pur homme. Il montre qu'il étoit à la fois vrai Dieu, & vrai homme, réüniſſant les deux natures en une ſeule perſonne.

Et habitavit in nobis. *Il a demeuré parmi nous.* Ce n'eſt point un ſonge, ou une viſion que je vous annonce. Le Verbe éternel, & conſubſtantiel au Pere, s'eſt revêtu de nôtre nature, nous l'avons vû, nous l'avons oüi, nous lui avons parlé, il a demeuré parmi nous. *(c)* C'eſt ce que le même Evangéliſte nous dit clairement dans ſa premiére Epitre. *(d) Nous vous annonçons la vie éternelle qui étoit dans le Pere dés le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vû de nos yeux, ce que nos mains ont touché du Verbe de vie, &c.*

D'autres *(e)* l'entendent ainſi: Le Verbe s'eſt fait chair, *& a habité dans nous*; dans un corps materiel comme les nôtres, il s'eſt revêtu de nôtre nature. Il eſt devenu ſemblable à nous, mortel comme nous, mais toutefois ſans péché, & ſans concupiſcence. *(f)* Le Grec à la lettre: *(g) Il a tendu ſa tente parmi nous*, ou, il a demeuré parmi nous, comme dans une tente; comme un étranger, & pour un peu de tems. Dans l'écriture on donne quelquefois au corps le nom de ten-

---

(a) Coloſſ. II. 9.

(b) Athanaſ. Dialog. de Trinit. Aug. & Philaſtr. de hæreſ. Vide Mald. hic.

(c) Aug. Tract. 2.

(d) 1. Joan. I. 1. 2.

(e) Hilar. lib. XI. de Trinit. Cyrill. Chryſoſt. Theophyl. Ambroſ. lib. de incarnat. Domini. Sacram. c. 6. n. 59.

(f) Hebr. IV. 15. Tentatum per omnia pro ſimilitudine abſque peccato.

(g) καὶ ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν. *Vide Bez. Eraſm. Brug. Mald.*

te. (a) *Velox est depositio tabernaculi hujus*, disoit saint Pierre en parlant de sa mort; cette tente doit bien-tôt être abattuë.

VIDIMUS GLORIAM EJUS, GLORIAM QUASI UNIGENITI A PATRE. *Nous avons vu sa gloire, comme du Fils unique du Pere.* Au milieu de ses humiliations, & malgré cet état obscur, où il s'étoit réduit par son Incarnation, nous l'avons vû environné de gloire; mais d'une gloire surnaturelle, & toute divine, & telle qu'il convenoit au Fils unique du Pere. Je ne parle pas des prodiges qui ont précedé, accompagné, & suivi sa naissance, parce que pour la plûpart ils ont été moins publics, & moins connus, & que nous autres Apôtres n'en avons pas été témoins; je parle des miracles qu'il a fait durant sa prédication, de celui de sa Transfiguration glorieuse, (b) de celui qui arriva à son Baptême, & enfin de celui de sa Résurrection, & de son Ascension. Ce ne sont point-là des faits obscurs, incertains, éloignez; ils sont publics, & écclattans; ils ont eu pour spectateurs plusieurs personnes dignes de foi; ils se sont passez au milieu de la Judée, & je puis me citer moi-même pour témoin des plus exraordinaires, & des plus incroyables. Tout cela confirme ce qu'il a avancé, que le Verbe incarné étoit Dieu. (c)

GLORIAM QUASI UNIGENITI. *Sa gloire comme du Fils unique du Pere.* Les Prophétes ont fait des miracles. Moyse, Samuël, Salomon, & plusieurs autres ont été comblez de gloire devant Dieu, & devant les hommes: mais leur gloire n'étoit pas *comme celle du Fils unique:* (d) leurs miracles n'étoient que pour prouver leur mission, & leur qualité de serviteurs du Très-haut, & d'hommes de Dieu. Ils n'ont jamais prétendu à une autre gloire. Mais JESUS-CHRIST s'est déclaré Fils unique du Pere, Dieu de Dieu, un avec le Pere, égal à lui: & pour preuve que ce n'étoit point une usurpation, (e) ni une qualité qui ne lui convint pas: *Non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo*; il a fait une infinité de prodiges, pour le prouver. Dieu qui a horreur du mensonge, de l'orgüeil, & de la présomption; qui est infiniment ja-

(a) *2. Petr. 1. 14. Vide & 2. Cor. v. 14. 2. Petr. 1. 13.*

(b) *Vide Matt. XVII. 1. Luc. IX. 28. 1. Petr. 1. 17. 18.*

(c) *Chrysost. Euthym. Grot. Mald.*

(d) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*

(e) *Philipp. II. 6.*

loux de sa gloire, (a) & qui est interessé à ne pas souffrir que la créature prenne le titre de Dieu, a favorisé Jesus-Christ dans le dessein qu'il a pris de se faire reconnoître en cette qualité; il l'a autorisé par ses miracles, & par une approbation éclattante. Il a fait entendre sa voix du haut du Ciel, & a ordonné à ses Apôtres, & à tout le monde de l'écouter. (b) Il a déclaré expressement qu'il étoit son Fils bien aimé : *Hic est Filius meus dilectus ; ipsum audite.* Jesus-Christ est donc vraiement le Verbe du Pere, la lumiére, la vie, la vérité, vrai Dieu, avant comme après son Incarnation. Cela est sans replique.

Cette expression : *Gloriam quasi Unigeniti* : Sa gloire comme du Fils unique, ne doit pas s'entendre, comme si ce n'étoit pas réellement, & véritablement la gloire dûë au Fils unique; mais une gloire pareille à celle-là. La particule *quasi*, comme, ne marque pas là une simple ressemblance; mais la vérité, & la certitude, ainsi que le remarquent tous les interprétes. (c) On a dans toutes les Langues de pareilles expressions. On dit par exemple, d'un Prince, qu'il parle en Roi; & d'un homme de bien, qu'il agit en homme juste; & d'un Prophéte, qu'il vit comme un vrai Prophéte. Tout cela ne diminuë rien de la verité de la chose; il l'augmente au contraire, & l'exagére en quelque sorte, par la comparaison que l'on fait de la personne dont on parle, à une autre de même qualité. Quoiqu'il soit impossible qu'il y ait plus d'un Fils de Dieu, & que la gloire du Verbe incarné ne puisse être mise en paralléle avec la gloire d'aucun autre; toutefois on en parle par comparaison, pour en donner une plus grande idée.

Plenum gratiæ et veritatis. (d) *Etant plein de grace, & de vérité.* On peut le rapporter à : *Nous l'avons vû plein de grace*; ou à ces mots : *Le Verbe s'est fait Chair, plein de grace, &c.* Cela ne change rien au sens. Le Fils de Dieu a été *plein de grace*; il a été agréable à Dieu, & nous a fait

(a) *Isai.* XLII. 8.
(b) *Matth.* XVII. 5.
(c) *Aug. in Psal.* CXXV. *Ambr. in Psal.* CXVIII. *serm.* 18. *Chrysost. Theophyl. Euthym. Maldon. Vall. Erasm. Bez. Grot. Brug. Glass. alii passim.*

(d) *Grec.* Πλήρης χάριτος, καὶ ἀληθείας, *supple* λόγος. *D'autres* : Πλήρη χάριτος. *Plenum* à l'accusatif, gouverné par, *Vidimus.* Voyez *S. Aug. Enchirid. lib.* 1 *c.* 36. *Hilar. l.* 1. *de Trinit. Fulg non semel. Catabrig. Syr. Æth.*

trouver graces à ses yeux. *Il a été plein de verité*; il l'a prêchée, il nous l'a enseigné. En lui les promesses du Pere sont accomplies; en lui les prophéties sont vérifiées. Il est le témoin fidéle, le vrai Messie. *Moyse*, comme il dit ici au ℣. 17. *Nous a donné la Loi : mais* JESUS-CHRIST *nous a donné la grace & la verité.* C'est en cela que la Loi nouvelle différe de l'ancienne. La Loi ne rendoit pas l'homme agréable à Dieu; par elle-même elle ne donnoit pas la grace; elle ne conduisoit rien à sa perfection. (*a*) C'étoit une Loi de rigueur, & de servitude. Elle formoit des esclaves, (*b*) & non des enfans; elle n'étoit que provisionelle, & pour un tems.

Mais JESUS-CHRIST nous donne la grace, & la miséricorde; il nous rend enfans de Dieu. La Loi promettoit le Médiateur; c'étoit une Loi de figures, & d'ombres: (*c*) JESUS-CHRIST nous est donné, & en lui nous avons la vérité, & la réalité; nous voyons en lui l'exécution des promesses, la fin des figures, (*d*) la perfection de la Loi. JESUS-CHRIST est la source d'où nous tirons & la grace, & la vérité: *De plenitudine ejus omnes accepimus*. Samuel a été rempli de vérité; (*e*) Marie a été saluée plein de grace; (*f*) on donne le même éloge à saint Etienne: (*g*) mais il n'est dit d'aucun autre que du Fils de Dieu, qu'il est plein de grace, & de vérité; (*h*) que nous avons tous reçû de sa plénitude; que c'est par lui qu'est faite la grace, & la vérité. (*i*) Les autres Saints ont reçû les graces avec mesure; ils les tiennent d'ailleurs: JESUS-CHRIST en est rempli; il les a de lui-même; il en est la source, & le distributeur.

Dans l'ancien Testament, *la miséricorde, & la vérité*, (*k*) qui sont équivalentes à *la grace, & à la vérité*, se rencontrent très-souvent pour marquer la bonté dont Dieu nous prévient, les faveurs qu'il nous fait, & la fidélité qu'il a à exécuter ses promesses. *Faites avec moi misericorde, & vérité*, signifie: Regardez moi de bon œil, accordez-moi vôtre protection, & exécutez envers moi la promesse que vous m'a-

(*a*) *Heb.* VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit lex.*
(*b*) *Aug. tract* 3. *in Joan. n.* 11. 14. 16. *Vide* 2. *Cor.* III. 7. *Galat.* IV. 25.
(*c*) 1 *Cor.* X. 6 11. *Vide Origen. & Theophyl. & Mald. & Grot. Ham.*
(*d*) *Rom.* XV. 8. *Coloss.* II. 17. *Heb.* X. 1.
(*e*) 1. *Reg.* III. 20.
(*f*) *Luc* I. 28
(*g*) *Act.* VI. 8.
(*h*) *Joan.* III. 34.
(*i*) *Ephes.* IV. 3.
(*k*) *Vide Psal* XXIV. 10. XXXV. 6. XXXIX. 12. CXXXVII. 2. *Osee.* II. 19. *alibi.*

15. *Joannes testimonium perhibet de ipso, & clamat, dicens: Hic erat, quem dixi: Qui post me venturus est, ante me factus est: quia prior me erat.*

15. Jean rend témoignage de lui, & il crie, en disant: Voici celui dont je vous disois: Celui qui doit venir après moi, est avant moi, parce qu'il est plus ancien que moi.

COMMENTAIRE.

vez faite de me secourir: *Ne retirez point de moi votre miséricorde, & votre vérité*: Ne me traitez point dans votre colére, & ne révoquez point la parole que vous m'avez donnée de me protéger, lorsque j'aurois recours à vous. Ici la grace, & la vérité marquent la miséricorde dont Dieu a usé envers nous, en nous donnant son Fils.

℣. 15. JOANNES TESTIMONIUM PERHIBET DE IPSO. *Jean rend témoignage de lui, en disant: Celui qui doit venir après moi, est avant moi; parce qu'il est plus ancien que moi.* Jean-Baptiste étant envoyé pour prêcher la pénitence, & pour préparer les voies au Messie, commença par lui rendre témoignage, en disant aux Juifs que le Royaume des Cieux étoit proche; (*a*) qu'au milieu d'eux étoit celui qu'ils attendoient depuis si long-tems; (*b*) que pour lui il n'étoit que la voix qui annonçoit sa venuë; (*c*) que celui qui devoit paroître après lui; étoit plus grand que lui: Pour lui, disoit-il, il est l'Epoux, & je ne suis que l'ami de l'Epoux; (*d*) il est le Maître, je ne suis que le serviteur; il est fait avant moi, il est éternel, il est au-dessus de moi, & je ne suis pas digne de porter ses souliers. (*e*)

Voilà le témoignage que Jean rendoit à JESUS-CHRIST dans le désert du Jourdain; c'est ce qu'il disoit de lui en sa présence, comme en son absence. Il en parla d'abord comme de celui qui devoit venir, & qui devoit se manifester après lui. Il ne le connoissoit pas de visage; il ne l'avoit jamais vû: mais lorsqu'il l'apperçut, & que JESUS vint dans la foule pour se faire baptiser, alors Jean le reconnut, il éleva sa voix, & déclara au peuple: Voilà celui dont je vous ai parlé, qui est fait avant moi, & qui est infiniment au-des-

(*a*) *Matth.* III. 2.
(*b*) *Joan.* I. 26.
(*c*) *Marc.* I. 3. *Luc.* III. 4. *Joan.* I. 23.
(*d*) *Joan.* III. 29.
(*e*) *Matt.* III. 11.

16. *Et de plenitud ne ejus nos omnes accepimus, & gratiam pro gratia.*	16. Et nous avons tous reçû de sa plénitude, & grace pour grace.

COMMENTAIRE.

sus de moi : *Ante me factus est.* (a) Ces mots : Il est avant moi, peuvent marquer ou l'éternité du Verbe, (b) qui étoit dans Dieu au commencement ; ou sa supériorité, sa Divinité, sa Dignité de Verbe, & de Fils de Dieu, de Messie, & de Désiré de toutes les nations. Plusieurs Peres (c) le prennent en ce dernier sens. Saint Ambroise : *Prior me erat, æternitatis est; ante me factus, honoris.*

QUIA PRIOR ME ERAT. (d) *Parce qu'il étoit avant moi.* Ceci s'explique d'une priorité de tems, (e) ou d'une prééminence de dignité. (f) Il subsistoit avant moi ; il étoit dans le Pere de toute éternité, au lieu que je suis fait dans le tems. Ou, il étoit au-dessus de moi par sa dignité, par son excellence. Il étoit Dieu, & je ne suis que sa créature ; il étoit mon Maitre, & je ne suis que son serviteur ; il est le Libérateur d'Israël, & je ne suis que la voix qui crie, & qui annonce sa venuë.

℣. 16. DE PLENITUDINE EJUS OMNES ACCEPIMUS. *Nous avons tous reçû de sa plénitude.* Quelques Anciens (g) attribuënt ces paroles à Jean-Baptiste, comme une continuation de ce qu'il dit dans le ℣. précédent. Mais la plûpart (h) l'expliquent comme étant de l'Evangéliste : après avoir parlé de la grace, & de la vérité dont le Verbe fait chair a été rempli, il ajoûte que c'est de sa plénitude que nous avons reçû tout ce que nous avons de grace, de lumiére, de connoissance ; il nous en a communiqué autant qu'il a jugé à propos ; il nous en a donné par mesure : (i) mais il s'en est

---

(a) Ἔμπροσθέν μου γέγονεν.
(b) *Quid apud Chrysost. Epiph. Val. Vatab. Drus.*
(c) *Chrysost hic Aug. Tract. 3. in Joan. Ambros. lib. 3. de fide, cap. 5. Gregor. homil. 7 in Evang Beda. Théophyl Euthym. Rupert. Vide & Mald. & Grot. & Ludov. de Dieu, &c.*
(d) ὅτι πρῶτός μου ἦν.
(e) *Ita Pers Arab. Epiph. Aug. Tract. 3. Chrysost. homil. 12. Gregor. homil. 7. Beda. Theophyl. Euthym. Rupert.*
(f) *Vide Mald Pagn. Mont. Bez. Syr. Grot. Erasm. alios plures.*
(g) *Origen. Athanas. de Incarnat. Aug. hic. Theophyl. Rupert.*
(h) *Mald. Ligfoot. Erasm. alii passim. Vide Chrysost. homil. 13. & Cyrill. hic. &c.*
(i) *Ephes. IV. 7. Secundum mensuram donationis Christi.*

réservé la plénitude; (a) le Pere lui a donné tout en main: car *c'est* JESUS-CHRIST *qui est le Chef du corps de l'église*, comme dit saint Paul; (b) *il est le principe, & le premier-né d'entre les morts, afin qu'il soit le premier en tout, parce qu'il a plû au Pere, que toute plénitude résidât en lui, & de reconcilier toutes choses par lui, & en lui-même; en lui réside la plenitude de la Divinité.* (c) C'est lui qui est Auteur & de nôtre foi, & de nôtre justification, de nôtre adoption, de nôtre gloire; il nous a merité tout cela par son sang; c'est à nous aidez de la grace à cooperer à sa vocation, à suivre ses attraits, à seconder ses desseins, à nous rendre dignes de ses promesses, à assûrer nôtre élection par nos bonnes œuvres. (d) Il invite tout le monde à venir à lui: la porte de la foi est ouverte à toutes les nations. *De plenitudine ejus omnes accepimus.*

Saint Irenée (e) croit que l'Evangéliste en cet endroit avoit en vûë de réfuter l'erreur de Cérinthe, & des Nicolaïtes, qui enseignoient, de même que les Valentiniens firent dans la suite, que leur *pleréma*, ou plénitude, avoit produit toutes choses, & le CHRIST lui-même, avec le Saint Esprit. (f) Pour ruiner ce systême ridicule, saint Jean remarque ici que JESUS-CHRIST est de toute éternité, subsistant dans le sein du Pere, Dieu comme lui; qu'il s'est incarné dans le tems, & que c'est de son *pleróma*, de sa plenitude, que nous avons reçû tout ce que Dieu nous a donné de graces, & de lumiéres.

ET GRATIAM PRO GRATIA. *Et grace pour grace.* Avant la venuë de JESUS-CHRIST dans le monde, tous les hommes avoient la lumiére naturelle. Les Grecs avoient la Philosophie; les Juifs avoient la Loi, & les Prophétes. Tout cela étoit une pure faveur de Dieu, Auteur de tous biens. Mais depuis que le Verbe s'est fait Chair, Dieu a fait une nouvelle distribution de ses graces; il nous a donné les lumiéres de la foi, il a fait annoncer l'évangile du salut à tous les hommes, il a invité toutes les nations à la foi, & à la connoissance de la vérité. Ainsi il nous a donné une grace pour une

(a) *Joan.* III. 34. *Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur; non enim ad mensuram dat Deus Spiritum. Pater diligit Filium, & omnia dedit in manu ejus.*

(b) *Coloss.* I. 18. 19.

(c) *Coloss.* II. 9.

(d) 2. *Petr.* I. 10.

(e) *Iren. lib.* 3. *c.* 11.

(f) *Vide Iren. lib.* 1. *c.* 1. *Tertul. advers. Valentin. c.* 7. 8. 9. *&c.*

autre

autre grace: *Gratiam pro gratia.* Mais la feconde eft infiniment plus grande, plus excellente, & plus abondante que la prémiére. Le verfet fuivant infinuë que l'Evangélifte veut principalement défigner la Loi par la premiére grace, & l'Evangile par la feconde. (*a*) *La Loi a été donnée par Moyfe,* dit-il; *mais la grace & la vérité a été apportée par* JESUS-CHRIST. Comparez Rom. I. 17. *Ex fide in fidem.* Les Juifs font conduits *de foi en foi*; de la foi en Dieu, & à Moyfe, en la foi Chrétienne annoncée par JESUS-CHRIST.

D'autres (*b*) l'entendent ainfi: Le Fils de Dieu nous a donné la grace de l'Evangile, pour une autre grace; c'eft-à-dire; à condition que nous l'en aimions, & que nous lui en rendions nos actions de graces. Il demande au moins nôtre réconnoiffance pour un fi grand bienfait, & fi gratuit. C'eft tout ce qu'il peut attendre de nous. Grotius revient a peu prés au même, lorfqu'il traduit: Nous avons tout reçû de fa plénitude, & par pure grace; il nous a comblez de fes biens par une bonté toute gratuite. Ligfoot: Il nous a donné cette grace, afin que nous la communiquions aux autres. Grace pour grace.

Saint Auguftin, (*c*) faint Bernard, (*d*) Béde le Vénérable (*e*) croyent que l'Evangélifte veut marquer ici la grace juftifiante: qui nous fauve par la foi & la charité; eft la gloire qu'elle nous procure. La grace qui nous juftifie, & la premiére; la gloire dont Dieu couronne fa grace, & fes dons, eft la feconde: *Gratiam pro gratia.* Il nous donne la derniere, comme récompenfe de la premiére: *Si enim fides gratia eft, & vita æterna quafi merces eft fidei*, dit faint Auguftin, *vita æterna gratia eft pro gratia.*

Maldonat, (*f*) & quelques autres aprés lui: Il nous a donné fes graces d'une maniére inégale; aux uns une grace, & aux autres une autre; aux uns plus, aux autres moins, (*g*) felon la mefure qu'il a jugé à propos de garder dans leur diftribution. D'autres: (*h*) *Il nous a donné grace fur grace*; une

(*a*) *Ità Chryfoft. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Rupert. & Aug. in Pfal.* 81.

(*b*) *Cleric. Animadverf. in hunc loc. Vide & Grot. hic.*

(*c*) *Aug. hic & lib. de corrept. & gr. cap.* 13. *& lib. de gratia, & lib. arb. c.* 8. *&c.*

(*d*) *Bernard. ferm.* 5. *de Affumpt.*

(*e*) *Beda in hunc loc.*

(*f*) *Mald. hic.*

(*g*) 1. *Cor.* VII. 7.

(*h*) *Camer Pifcat. Gatak. Dunæus Mufcul. Alii. Vide & Mald. & Brug.*

17. *Quia Lex per Moysen data est, gratia, & veritas per Jesum Christum facta est.*	17. Car la Loi a été donnée par Moyse : mais la grace, & la vérité a été apportée par Jesus-Christ.
18. *Deum nemo vidit unquam; unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.*	18. Nul n'a jamais vû Dieu : le Fils unique qui est dans le sein du Pere, est celui qui en a donné la connoissance.

COMMENTAIRE.

très-grande abondance de graces; il nous a comblez de biens; il a répandu sur nous une effusion de toutes sortes de faveurs. On peut choisir parmi ces diverses explications. Celle qui l'entend de la grace de l'Evangile, opposée à celle de la Loi, nous paroît la plus naturelle, à cause de ce qui suit.

℣. 17. Lex per Moysen data est. *La Loi a été donnée par Moyse : mais la grace, & la vérité a été apportée par* Jesus-Christ. Que les Juifs ne se vantent point de la Loi qui leur a été donnée. Depuis la venuë de Jesus-Christ, la Loi cérémonielle ne sert plus à rien. La Loi de Moyse étoit rigueur, & figure; la Religion Chrétienne est grace, & vérité. (a) La Loi n'a été donnée que par un simple homme; la grace & la vérité est apportée par le Fils de Dieu. (b) Moyse promettoit simplement, ce qui a été accompli par Jesus-Christ. Jusqu'ici l'Evangéliste n'a désigné le Sauveur que sous les noms de Verbe, de Lumiére, de Dieu; ici il le marque par son propre nom de Jesus-Christ. Par lui nous recevons *la grace*, ou la miséricorde, qui nous prévient; & *la vérité*, ou les effets de la fidélité de Dieu dans l'exécution de ses promesses. Jesus-Christ est le terme, & la fin des prophéties, & des figures de l'ancien Testament.

℣. 18. Deum nemo vidit unquam. *Nul n'a jamais vû Dieu.* Les Juifs vantoient leur Loi; saint Jean vient de leur montrer qu'elle n'étoit ni grace, ni vérité; qu'elle n'étoit que rigueur, & figure. Ils se vantoient que Moyse avoit vû Dieu face à face, & ils citoient certains Textes, qui sembloient les favoriser (c); saint Jean soutient ici que nul hom-

(a) *Chrysost. Cyrill. Beda. Theophyl. &c.* Heb. x. 1.

(b) *Vide Aug. Tract. 3. in Joan. & Heb.* VII. 19. VIII. 6. IX. 15.

(c) *Num.* XII. 8. *Ore enim ad os loquor ei; & palam, & non per ænigmata, & figuras Deum videt.* Voyez aussi *Genes* XXXII. 30. *Isai.* VI. 1. *Ezech.* I. 3. X. 1. *Dan.* VII. 9.

me n'a jamais vû Dieu, & par conséquent, que Moyse n'a point eu cet avantage; qu'il n'y a que le Verbe du Pere, que JESUS-CHRIST Fils de Dieu, *qui en ait donné la connoissance aux hommes.* Autre prérogative, qui réléve infiniment le Sauveur au-dessus du Législateur des Juifs.

C'est donc en vain que les Juifs nous disent: A quoi sert l'Evangile de JESUS CHRIST? La Loi de Moyse ne suffisoit-elle pas? *Nous savons que le Seigneur a parlé à Moyse; (a) mais nous ne savons qui est* JESUS. Nous savons que la Loi que Moyse nous a donnée, vient de Dieu; nous n'avons pas la même assûrance de l'Evangile de JESUS-CHRIST. L'Evangéliste leur répond: JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu, le Verbe du Pere, de la plénitude duquel tous les hommes, tous les Prophétes, tous les Saints ont reçû ce qui les a distinguez. Si Moyse a donné la Loi de sévérité, & de figure, JESUS-CHRIST a donné la Loi de grace, & de vérité. Si Moyse a parlé à Dieu, ce n'est que par la médiation du Verbe; Dieu ne s'est découvert à lui, que par son Fils: *Car personne n'a jamais vû Dieu; c'est le Fils unique du Pere qui en a donné la connoissance* à Moyse, & aux autres Prophétes. C'est le sentiment de la plûpart des anciens Peres, *(b)* que les apparitions de l'ancien Testament se sont faites par le Fils de Dieu.

UNIGENITUS FILIUS, QUI EST IN SINU PATRIS. *Le Fils unique, qui est dans le sein du Pere.* JESUS-CHRIST est nommé le Fils unique, le Fils bien-aimé, pour exclure toute idée d'adoption, *(c)* & pour marquer l'amour, & la tendresse du Pere pour son Fils bien-aimé. Il est *dans le sein du Pere*, pour désigner sa consubstantialité, son union parfaite. *(d)* Ce Fils *nous a donné la connoissance de son Pere*; lui seul le connoît parfaitement, il étoit seul capable de nous le faire connoître. *(e) Auparavant Dieu nous parloit en différentes maniéres par la bouche des Prophétes; mais enfin en ces derniers tems, il nous a parlé par son fils.* *(f)* Nul autre que

(a) Joan. IX. 29.

(b) Iren. lib. 4. contra haeres. cap. 26. Justin. Dialog. cum Tryphone. Tertull. contra Judaeos. Basil. lib. 2. & 4. contra Eunomium. Hilar lib. 4. & 5. de Trinit. Theodoret. qu. 5. in Exod. Aug. l. 2. de Trinit. c. 13. & serm. 6. & serm. 7. de scriptur. vet. & nov. Test. &c.

(c) Hilar lib. 6. de Trinit.

(d) Chrysost. homil. 14. Cyrill. hic Aug. Tract. in Joan. Beda Theophyl. Euthym

(e) Chrysost homil. 14. Victorin. lib. 1. adversus Arium. Beda hic.

(f) Heb. 1. 1.

19. Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis Sacerdotes, & Levitas ad eum, ut interrogarent eum: Tu quis es?

19. Or voici le témoignage que rendit Jean, lorsque les Juifs envoyérent de Jérusalem des Prêtres, & des Levites, pour lui demander: Qui êtes-vous.

COMMENTAIRE.

le Fils ne pénétroit les mystéres, les desseins, les volontez du Pere; nul autre ne pouvoit nous les découvrir. La Loi, & les Prophétes n'ont fait que bégayer, comparez aux paroles de JESUS-CHRIST dans l'évangile. *(a)*

ỷ. 19. ET HOC EST TESTIMONIUM JOANNIS. *Voici le témoignage que Jean rendit à* JESUS-CHRIST. Jean-Baptiste a déja rendu témoignage à JESUS-CHRIST, ci-devant ỷ. 15. *Voici celui dont je vous disois: Celui qui doit venir aprés mois, est avant moi; parce qu'il est plus ancien que moi.* C'est ce que saint Jean disoit de JESUS-CHRIST, lorsqu'il le vit venir au Baptême. Mais voici un autre témoignage qu'il lui rendit dans une autre occasion, & quelque tems aprés, lorsque les Prêtres & les Lévites lui députerent quelques-uns de leur Corps, pour lui demander s'il n'étoit pas le Christ. Cette députation se fit peu de tems aprés le baptême de JESUS-CHRIST. Saint Jean avoit alors quitté le désert du Jourdain, prés de Jéricho, où le Sauveur avoit été baptisé, & il s'étoit retiré à Béthanie, au-delà du Jourdain, lorsque les Députez arrivérent. Voyez les versets 25. & 28. Il étoit important de relever le témoignage que Jean-Baptiste avoit rendu au Sauveur; parce que ce saint Précurseur étoit dans une estime universelle parmi les Juifs, & que son témoignage ne pouvoit être suspect aux Prêtres, puisqu'il étoit de la race Sacerdotale. On croit que ce fut le grand Sanhédrin qui fit cette députation; *(b)* parce qu'à lui appartenoit la connoissance de ce qui regarde les Prophétes, & leur mission. On remarque que quand *Bar-cokeba* parut, on lui fit une pareille députation pour lui démander ce qu'il étoit.

TU QUIS ES? *Qui êtes-vous?* Etes-vous le Christ? Etes-vous Prophéte? Etes-vous le Précurseur du Messie? La vie merveilleuse de saint Jean, les miracles qui avoient éclat-

(a) Vide Iren. lib. 4. c. 37. & Grot. hic & Bernard serm. 1. in Cantic.

(b) Grot. Brug. Ligfoot. Ham.

20. *Et confeſſus eſt, & non negavit: & confeſſus eſt: Quia non ſum ego Chriſtus.*	20. Car il confeſſa, & il ne le nia pas: il confeſſa qu'il n'étoit point le CHRIST.
21. *Et interrogaverunt eum: Quid ergo? Elias es tu? Et dixit: Non ſum. Propheta es tu? Et reſpondit: Non.*	21. Ils lui demandérent: Quoi donc? Etes-vous Elie? Et il leur dit: Je ne le ſuis point. Etes-vous Prophéte, *ajouterent-ils?* Et il leur répondit: Non.

COMMENTAIRE.

té à ſa naiſſance, la fonction de Prédicateur qu'il exerçoit; la venuë du Royaume de Dieu qu'il annonçoit, la qualité de voix de celui qui crie dans le déſert, qu'il prenoit; tout cela faiſoit croire à pluſieurs qu'il pourroit bien être le Meſſie, (*a*) JESUS-CHRIST n'avoit pas encore paru; il n'avoit point encore de Diſciples; il n'avoit fait aucun miracle. Les tems marquez pour la venuë du Meſſie, étoient expirez; toute la nation étoit dans l'attente du Libérateur; Jean paroît avec un éclat, & une réputation extraordinaires; il étoit naturel qu'on le prît pour celui qu'on attendoit: (*b*) *Tu quis es?* Etes-vous le Meſſie?

ỹ. 20. ET CONFESSUS EST, ET NON NEGAVIT, &c. *Il confeſſa, & il ne le nia point, & il confeſſa qu'il n'étoit point le Chriſt.* Il rendit conſtamment témoignage à la vérité; il déclara hautement, *confeſſus eſt*, ou *profeſſus eſt*, qu'il n'étoit pas le Chriſt. *Il ne nia point* ce qu'il étoit; il reconnut qu'il n'étoit que le ſerviteur de celui dont on lui parloit. Il ne biaiſa point dans ſa confeſſion; il répondit toûjours ſans héſiter, qu'il n'étoit pas le Meſſie. Tout cela marque l'humilité du Précurſeur, & donne un très-grand poids à ſon témoignage. Sans ſe laiſſer éblouïr, ni par la qualité de ceux qui lui parloient, ni par l'autorité du Sanhédrin, qui envoyoit ces députez; ſans ſe laiſſer flatter par le nom de CHRIST qu'on lui déféroit, il perſiſta à dire qu'il n'étoit que *la voix de celui qui crie dans le deſert, Préparez la voie du Seigneur.*

ỹ. 21. ELIAS ES TU? *Etes-vous Elie? Et il répondit: Je ne le ſuis point.* Les Juifs ſavoient qu'Elie avoit été tranſporté

(*a*) *Luc.* III. 15. 16.
(*b*) *Vide Origen. Chryſoſt. homil.* 15. *Theophyl. Euthym. Ammonius alii.*

hors du monde, (a) & qu'il devoit venir *avant le grand jour du Seigneur*, ſuivant la prophétie de Malachie, (b) *pour reconcilier les peres avec leurs enfans, & les enfans avec leurs peres.* La vie que menoit ſaint Jean dans le deſert, étoit fort approchante de celle qu'avoit menée Elie. Ses habits, ſon auſtérité, ſon zéle retraçoient admirablement les caractéres du grand Elie. Saint Jean diſoit hautement que le Royaume de Dieu étoit proche, ou qu'il étoit arrivé. (c) Cela fit naître aux Prêtres le ſoupçon que ſaint Jean pourroit bien être Elie revenu dans le monde; ou du moins que l'ame d'Elie étoit paſſée dans ſon corps: Car les Phariſiens, du nombre deſquels étoient ces Députez, (d) croyoient que les ames des gens de bien entroient quelquefois dans d'autres corps. (e) Ils tenoient en particulier que l'ame de Phinées, celle d'Elie, celle de David avoient ſucceſſivement animez différens perſonnages.

Saint Jean répond qu'il n'eſt point Elie; & toutefois Jesus-Christ dans une autre occaſion, déclare que ce ſaint Homme étoit Elie: Car les Apôtres lui ayant dit qu'il falloit qu'Elie vînt avant la manifeſtation du Royaume de Dieu, il leur répondit: (f) *Je vous aſſûre qu'Elie eſt déja venu, & ils ne l'ont point connu; mais ils l'ont traité comme ils ont voulu.* Saint Jean étoit donc Elie en eſprit, en zéle, en mérite; il en faiſoit les fonctions; il repréſentoit ſa perſonne: mais ce n'étoit point lui réellement. La venuë d'Elie en perſonne eſt réſervée pour le ſecond avénement du Fils de Dieu, lorſqu'il paroîtra de nouveau à la fin du monde, pour juger les vivans & les morts.

Propheta es tu? *Etes-vous Prophéte? Et il répondit: Non.* Ou plûtôt: (g) *Etes-vous le Prophéte* que nous attendons; ce grand Prophéte, ce Prophéte par excellence promis par Moyſe? (h) Il répond: *Je ne le ſuis pas:* Je ne ſuis pas le Meſſie, & je ne ſuis pas non plus un ſimple Prophéte, comme les autres qui ont annoncé la venuë du Meſſie; je ſuis *plus que Pro-*

(a) 4. *Reg.* II. 11.
(b) *Malac.* IV. 5.
(c) *Mat.* III. 1. 2.
(d) *Infra* ℣. 24. *Et qui miſſi fuerant, erant ex Phariſæis.*
(e) *Vide Joſeph de bello. lib.* 2. *c.* 8. *p.* 788. *& lib.* 18. *Antiq. c.* 2.
(f) *Mat.* XVII. 10. 11. 12. *Marc.* IX. 10. 11.
(g) Ὁ Προφήτης εἶ σύ; *Vide Origen. hîc t.* 6. *& Chryſoſt. homil.* 14. *Cyrill. alii.*
(h) *Vide Deut.* XVIII. 15.

22. *Dixerunt ergo ei: Quis es, ut responsum demus his qui miserunt nos? quid dicis de teipso?*

22. Ils lui dirent donc: *Mais* qui êtes-vous, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyez? Que dites-vous de vous-même.

23. *Ait: Ego vox clamantis in deserto: Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaias Propheta.*

23. Je suis, leur dit-il, la voix de celui qui crie dans le désert: Rendez droite la voye du Seigneur, comme a dit le Prophéte Isaie.

24. *Et qui missi fuerant, erant ex Pharisæis.*

24. Or ceux qu'on lui avoit envoyez, étoient des Pharisiens.

COMMENTAIRE.

phéte, (a) puisque je le montre, je l'annonce, je le désigne qui vit, & qui converse parmi vous.

ỳ. 22. QUID ERGO UT RESPONSUM DEMUS? *Qui êtes-vous donc, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyez?* Ils veulent tirer de lui une réponse positive. Si vous n'êtes ni le Messie, ni Elie, ni un Prophéte, dites-nous donc en quelle qualité vous venez faire ce que vous faites; prêcher, enseigner, baptiser, dire publiquement que le Royaume des Cieux est venu? Quel est vôtre caractére? Quelle est vôtre mission? Car si vous n'avez ni mission, ni caractére, vous êtes un imposteur; & si vous avez l'un ou l'autre, dites-nous qui vous a envoyé, & en quelle qualité vous êtes venu?

ỳ. 23. EGO VOX CLAMANTIS IN DESERTO. *Je suis la voix de celui qui crie dans le désert: Rendez droite la voie du Seigneur.* Saint Jean ne pouvoit parler de lui-même avec plus de modestie. Je suis cette voix dont parle le Prophéte Isaïe, (b) laquelle se fait entendre dans le désert, & qui crie: Préparez la voie au Seigneur, qui raméne son peuple de la captivité de Babylone. Ce retour de la captivité étoit, comme on l'a souvent remarqué, l'image de la rédemption du genre humain. Le Seigneur à la tête de son peuple, figuroit JESUS-CHRIST, Chef & Auteur de l'Eglise Chrétienne délivrée de l'esclavage du péché, & du Démon. Saint Jean étoit chargé de préparer les voies au Messie, & de disposer les cœurs, & les esprits à le recevoir. Il les y dispose par le témoignage avantageux qu'il lui rend, par la pénitence qu'il prêche, par le baptême qu'il donne.

ỳ. 24. ERANT EX PHARISÆIS. *Ils étoient du nombre des*

(a) *Matt. XI. 9. Vide Aug. Tract. 4. Gregor. homil. 7. Rupert. Mald. hic.*

(b) *Isai. XL. 3.*

25. *Et interrogaverunt eum, & dixerunt ei : Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque Propheta?*

26. *Respondit eis Joannes, dicens : Ego baptizo in aqua : medius autem vestrûm stetit, quem vos nescitis.*

25. Ils lui firent *encore* une *nouvelle* demande, & lui dirent : Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le CHRIST, ni Elie, ni Prophéte.

26. Jean leur répondit de cette sorte : Pour moi, je baptise dans l'eau : mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connoissez pas.

COMMENTAIRE.

Pharisiens. Ils étoient de la race des Prêtres, & des Lévites, (a) mais ils étoient de la secte des Pharisiens, qui étoit la plus puissante & la plus considérable d'entre celles qui partageoient les Juifs de ce tems-là. Il y en avoit un grand nombre dans le Sanhédrin.

℣. 25. QUARE ERGO BAPTIZAS, SI TU NON ES CHRISTUS ? &c. *Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni Prophéte?* C'étoit apparemment une tradition des Pharisiens, qu'il n'y avoit que le Christ, ou Elie, ou un Prophéte, qui eût droit de baptiser solemnellement, pour disposer les peuples à la pénitence. (b) Les Prophétes (c) avoient prédit un rénouvellement général, une purification universelle au tems du Messie. Le baptême de saint Jean n'étoit ni ordonné par la Loi, ni par la tradition. Les Prêtres en concluoient que ce devoit donc être le baptême préparatoire à la venuë du Messie.

℣. 26. EGO BAPTIZO IN AQUA. MEDIUS AUTEM VESTRUM STETIT. *Pour moi, je baptise dans l'eau. Mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connoissez point.* C'est celui-là que vous devriez chercher. C'est lui qui est le grand Prophéte, & le Messie. Je baptise dans l'eau, pour disposer le peuple à recevoir la rémission de ses pechez : Mais pour lui, il baptise par le Saint Esprit, & par le feu. (d) C'est lui dont je dois moi-même rechercher le baptême : (e) *Ego à te debeo baptizari.* Saint Jean ne dit pas tout cela dans cette occasion aux Députez du Sanhédrin : mais il l'avoit dit auparavant devant tout le peuple. JESUS-CHRIST n'étoit pas

(a) *Supr.* ℣. 19.
(b) *Vide Euthym. & Grot. Mald. hic.*
(c) *Ezech.* XXXVI. 25. 26. XLVII. 1. 2. *Zach.* XIII. 1. 2. XIV. 8. *Joël* II. 28. 29.
(d) *Luc.* III. 16.
(e) *Matt.* III. 14.

alors

27. *Ipse est, qui post me venturus est, qui ante me factus est: cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigeam calceamenti.*

28. *Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.*

27. C'est lui qui doit venir après moi, qui m'a été préféré; & je ne suis pas digne de dénoüer les cordons de ses souliez.

28. Ceci se passa à Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean baptisoit.

COMMENTAIRE.

alors présent: mais le Précurseur l'avoit assez désigné une autre fois; & il lui rendit témoignage encore le lendemain. (*a*) Il ne tenoit qu'à ces Députez de s'informer qui étoit donc celui dont il vouloit parler. S'ils avoient autant insisté pour le connoitre, que la chose le méritoit, il ne le leur auroit pas caché. Ils avoient peut-être dés-lors conçû de la jalousie contre Jean-Baptiste; & ils vinrent autant pour lui tendre des piéges, que pour satisfaire leur curiosité. Ils ne paroissent pas avoir eu une fort grande envie de connoître sincérement le Messie.

℣. 27. POST ME VENTURUS EST. *Il doit venir après moi. &c.* Voyez ci-devant le ℣. 15. Jean-Baptiste répéte le témoignage qu'il avoit rendu à JESUS-CHRIST. Il reconnoit la supériorité, la Divinité de ce divin Libérateur.

℣. 28. HÆC IN BETHANIA FACTA SUNT. *Ceci se passa à Béthanie, au de-là du Jourdain, où Jean baptisoit.* Les Exemplaires Grecs varient sur cet endroit. Les uns lisent *Bethania*, & les autres *Bethabara*; & les Interprétes sont partagez sur la leçon qui doit être préférée. Il semble que la plûpart des Manuscrits lisent *Bethania*. Origénes avouë que de son tems c'étoit la leçon la plus commune, & qu'elle étoit presque dans tous les exemplaires. On la voit dans quantité de bonnes Impressions Grecques du nouveau Testament. (*b*) Le Syriaque, l'Arabe, le Persan, le Cophte, Héracléon, Euthyme, lisent *Bethania*.

Toutefois Origénes, (*c*) saint Chrysostome, (*d*) Théophylacte, Suidas, qui ont remarqué cette variété de Leçons,

(*a*) *Infra* ℣. 29.
(*b*) *Vecheli edit. & 2. priores Rob. Steph.*
(*c*) *Origen. in Joan.* Ἐπείπερ οὖν μὴ δεῖν Βηθανίᾳ ἀναγινώσκειν, ἀλλὰ Βηθαβαρᾷ, γενόμενοι ἐν τοῖς τόποις, &c.
(*d*) *Chrysost. hic* Ὅσα τῶν ἀντιγράφων ἀκριβέστερον ἔχει ἐν Βηθανίᾳ.

ſe ſont déterminez pour *Bethabara*. Et Origénes dit expreſſément qu'étant allé exprés ſur les lieux pour ſavoir plus exactement la Géographie des endroits fréquentez par notre Sauveur, par ſes Apôtres, & par les Prophétes; il y avoit appris que Béthanie étoit une bourgade à quinze ſtades de Jéruſalem, où le Sauveur alloit ſouvent chez Lazare, & ſes ſœurs Marthe, & Marie; que ce lieu eſt éloigné du Jourdain de plus de cent quatre vingt ſtades; (a) qu'il n'y en a aucun de même nom ſur ce fleuve; mais qu'on y montre les ruines d'une bourgade nommée *Bethara*, où l'on tient que Jean baptiſoit.

Voilà ce que dit Origénes ſur cela. Mais s'il n'y a pas de faute dans ſon Texte, où on lit *Béthara*, je crains qu'il n'ait pris pour *Béthabara*, un autre lieu nommé *Béthara*, ou *Bétharan*, connu dans les Nombres XXXII. 36. & Joſué XIII. 27. où l'on bâtit dans la ſuite la ville de *Livias*. *Bétharan* étoit à deux, ou trois lieuës du Jourdain; & étoit fort différente de *Béthabara*, ſelon Euſébe, & ſaint Jérôme. (b) Ces Peres (c) ne font aucune mention de *Béthanie* au de-là du Jourdain. Mais ils y mettent *Béthabara*, comme le lieu où ſaint Jean baptiſoit, & où pluſieurs fideles encore de leur tems, avoient la dévotion de recevoir le Sacrement de Baptême. Ce lieu devoit être à trois ou quatre lieuës, au nord de Bétharan, ſur le Jourdain.

Ceux qui ſoutiennent la Leçon de la Vulgate, (d) & qui liſent ici *Béthania*, avoüent qu'on ne connoît aucune ville du nom de Béthanie au-delà du Jourdain. Mais combien d'autres lieux ſont inconnus dans l'ancienne, comme dans la nouvelle Géographie? De plus le nom de Bethanie peut venir de l'Hebreu, ou du Syriaque *Beth-aniah*, (e) qui ſignifie la maiſon du bateau, apparamment parce qu'il y avoit là un baque, ou une naſſelle, ſur laquelle on paſſoit le Jourdain. Le mot Hébreu *Bethabara*, (f) ſignifie auſſi la maiſon du paſſage. Enfin on peut prendre *Béthania*, comme s'il y avoit *Béthanaa*,

---

(a) Environ ſept lieuës, à trois mille pas la lieuë. C'eſt en effet la diſtance de Jéruſalem, juſqu'au Jourdain.

(b) *Vide Cellar. Geograph. antiq. lib. 3. c. 13. p. 651. 652.*

(c) *Euſeb. & Hieron. in locis.*

(d) *Vide Bonavent. & Gloſſ. ordinar. Zeger. Tolet.*

(e) *Heb.* בית אניה *Domus navigii. Syr.* בית עניא *Domus navis.*

(f) בית עברה *Domus tranſitûs.*

29. *Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, & ait: Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.*	29. Le lendemain Jean vid JESUS qui venoit à lui, & il dit: Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde.
30. *Hic est de quo dixi: Post me venit vir, qui ante me factus est: quia prior me erat.*	30. C'est celui-là de même de qui j'ai dit: Il vient après moi un homme, qui m'a été préferé, parce qu'il étoit avant moi.

COMMENTAIRE.

ou *Bathanæa*, la *Bathanée*, qui est l'ancien pays de *Basan*, qui se met quelquefois pour une grande partie du pays de de-là le Jourdain. (a) Mais il faut convenir que la Leçon de *Béthabara*, qui se lit dans la plûpart de nos Editions, paroit la meillèure. Grotius croit que c'est là où les Israëlites passérent le Jourdain, & que de là lui est venu le nom de Maison de passage. Ligfoot met Béthabara prés de Scythopolis, où l'on passoit aussi le Jourdain.

℣. 29. ALTERA DIE. (b) *Le lendemain Jean vid* JESUS *qui venoit à lui.* Le lendemain du jour du retour des Députez de Jérusalem, JESUS revint du désert, où il avoit passé quarante jours, & quarante nuits dans le jeune, & il se rendit prés de Jean-Baptiste, pour choisir quelques Disciples, & pour se mettre en état de commencer sa mission.

ECCE AGNUS DEI. *Voici l'Agneau de Dieu; voici celui qui ôte les péchez du monde.* Voilà une maniére de parler bien extraordinaire. Vous êtes l'Agneau de Dieu; c'est vous qui ôtez les péchez du monde. Jean vouloit marquer par là la mort de JESUS-CHRIST, & l'expiation qu'il devoit faire des péchez du monde. (c) Les Prophétes avoient désigné le Messie sous le nom d'un Agneau plein de douceur, qui se laisse tondre, & égorger sans se plaindre. (d) *Nous étions tous comme des brébis errantes; Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous. Il a été offert en sacrifice, parce qu'il l'a voulu, & il n'a point ouvert la bouche. Il sera conduit à la mort comme une brebis, & il demeurera dans le silence comme un agneau devant celui qui lui ôte sa toison.* Les Auteurs du nouveau Testament (e) donnent

(a) *Vide Bukentop. Lux de luce, lib. 2. p. 276. & interpp. hic.*
(b) T[illegible]
(c) *Brug. Ham. Toynard. Harm. p. 15.*
(d) *Isai.* LIII. 7. *Vide & Jerem.* XI. 19.
(e) *Act.* VIII. 32. 1. *Petr.* 1. 19. *Apocal.* V. 7. 8. 12. VI. 12. *& passim.*

ỳ. 31. *Et ego nesciebam eum, sed ut manifestetur in Israel, propterea veni ego in aqua baptizans.*

31. Pour moi je ne le connoissois pas, mais je suis venu batiser dans l'eau, afin qu'il soit connu dans Israël.

COMMENTAIRE.

souvent à JESUS-CHRIST ce nom d'Agneau, qui a livré sa vie pour le salut des hommes. Le nom d'Agneau, est aussi quelquefois un nom de caresse, pour marquer un fils. *(a)*

Cette dénomination étoit non seulement une allusion aux passages des Prophétes, où le Sauveur est désigné sous le nom d'Agneau, c'étoit encore une mémoire de ce qui se passoit dans le Temple, *(b)* où l'on immoloit tous les jours soir & matin, au nom de toute la nation, un agneau, sur la tète duquel des hommes destinez à cela imposoient leurs mains, pour reconnoître le souverain domaine du Seigneur, & pour transporter sur la tète de ces victimes, *(c)* le péché de tout le peuple. Saint Jean vouloit donc marquer que JESUS-CHRIST étoit le véritable Agneau qui devoit ètre sacrifié au nom de tout le peuple. Il y en a qui croyent que ceci fut dit le matin, & au tems que l'on offroit dans le Temple l'agneau du sacrifice perpétuel; & que l'autre témoignage paralléle à celui-ci, fut prononcé le même jour sur le soir, à la dixiéme heure du jour, lorsqu'on étoit prêt d'immoler le sacrifice perpétuel du soir. *(d)*

QUI TOLLIT PECCATUM MUNDI. *Qui ôté le péché du monde.* On peut traduire le Grec par : *(e) Qui prend sur lui le péché du monde.* Il s'est chargé de satisfaire à son Pere, non seulement pour les péchez des Juifs, mais pour ceux de tout le monde. *Le péché*, paroît plus expressif que *les péchez.* Il marque mieux la différence qu'il y a entre le sacrifice de JESUS-CHRIST, & celui des hosties qui s'immoloient dans le Temple. *(f)*

ỳ. 31. ET EGO NESCIEBAM EUM. *Pour moi, je ne le connoissois point.* Saint Jean-Baptiste n'avoit jamais vû JESUS-

(a) Clem. Alex. Pædagog.

(b) Vide Ligfoot Hor. Talm. & Harmon. Ita & Toynard. Harmon. Brug. Piscat. Ita Patres plerique. Vide Mald.

(c) Vide Levit. I. 4. III. 2. IV. 4. & XVI. 21. 22.

(d) Voyez Ligfoot, & Toynard, Harmon. p. 15.

(e) Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου. *Erasm. Ludov. de Dieu, &c.*

(f) Theophyl. Euthym. Mald.

32\. *Et testimonium perhibuit Joannes, dicens: Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de Cælo, & mansit super eum.*

32\. Et Jean rendit alors ce témoignage, en disant: J'ai vû le Saint-Esprit descendre du Ciel comme une colombe, & demeurer sur lui.

COMMENTAIRE.

CHRIST, & ne le connoissoit point de visage, lorsqu'il commença à prêcher, & à baptiser, & qu'il fit son éloge devant tout le peuple. Son témoignage avoit d'autant plus de poids, qu'il étoit entiérement désintéressé, (*a*) n'étant fondé ni sur la chair & le sang, ni sur l'amitié, ou l'inclination, ni même sur une connoissance d'expérience qu'il auroit acquise des qualitez, & du mérite personnel de JESUS-CHRIST. La haute idée qu'il en avoit, venoit du Ciel; il l'avoit reçûë par révélation. JESUS-CHRIST auroit pû lui dire comme à saint Pierre: (*b*) *Caro, & sanguis non revelavit tibi; sed Pater meus qui in Cælis est.*

ỳ. 32. VIDI SPIRITUM SANCTUM. *J'ai vû le Saint Esprit descendre sur lui comme une colombe.* C'est ce qui me l'a fait connoître, comme il le dit ci-après, ỳ. 33. *Celui qui m'a envoyé baptizer, m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre, & monter le Saint Esprit, est celui qui baptize par le Saint Esprit.* En effet lorsque JESUS-CHRIST fut baptizé, le Ciel s'ouvrit, & l'on vit le Saint Esprit descendre sur lui en forme de colombe. (*c*) Mais comment peut-il dire qu'avant cela il ne connoissoit pas JESUS-CHRIST, & qu'il ne le reconnut qu'à cette marque; puisqu'aussi-tôt que le Sauveur parut devant lui la premiere fois, pour recevoir le baptême, saint Jean lui dit: (*d*) *C'est moi qui ai besoin d'être baptizé par vous; & vous venez recevoir le baptême de moi?* Ce ne fut qu'après que JESUS eut été baptisé, que le Ciel s'ouvrit, & que la comlombe parut. Il le connoissoit donc avant ce miracle. On peut répondre que celui qui envoya Jean pour baptiser, lui ouvrit les yeux de l'esprit, dans le moment que le Sauveur se présenta devant lui; (*e*) & que pour plus grande assûrance, il lui fit voir encore les signes dont on a parlé. Une preuve qui vient

---

(*a*) *Mald. Brug. Chrysost. Theophyl. Euthym. Bie. Origen. in Catena Græca.*
(*b*) *Matt.* XVI. 17.
(*c*) *Luc.* III. 22. *Matt.* III. 16.
(*d*) *Matt.* III. 14.
(*e*) *Chrysost. homil.* 16. *in Joan.*

33. *Et ego nesciebam eum: sed qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit: Super quem videris Spiritum descendentem, & manentem super eum, hic est, qui baptizat in Spiritu sancto.*

34. *Et ego vidi: & testimonium perhibui quia hic est Filius Dei.*

33. Pour moi je ne le connoissois pas; mais celui qui m'a envoyé batiser dans l'eau m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre & demeurer le Saint-Esprit, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit.

34. Je l'ai vû, & j'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu.

COMMENTAIRE.

après, n'en détruit pas une autre précédente. La lumiére intérieure dont il avoit été rempli, n'excluoit pas l'assurance extérieure qu'il tira alors des miracles qui se firent à ses yeux. (a)

Vidi Spiritum descendentem quasi columbam, ...et mansit super eum. *J'ai vû le Saint Esprit descendre du Ciel comme une colombe, & demeurer sur lui.* Quelques-uns ont douté que le Saint Esprit ait paru en forme de colombe; ils veulent qu'il soit descendu simplement avec la même impétuosité qu'une colombe: Mais ce sentiment est contraire au Texte des Evangélistes. Saint Jean ajoute que le Saint Esprit *demeura* sur Jesus-Christ; qu'il s'y arrêta d'une maniére sensible un assez long tems. Il y demeura toûjours, quant aux effets, dans toute sa plénitude. Ce n'est pas à dire qu'il en ait jamais été séparé, ni qu'alors il y soit survenu, comme si auparavant il en eût été absent. Le Saint Esprit est une même essence avec le Pere, & le Fils. Ce sont trois Personnes inséparables, indivisibles, consubstantielles. Mais il falloit donner au peuple une preuve sensible de la présence du Saint Esprit dans la personne du Sauveur; & le saint Evangéliste ne pouvoit pas employer d'autres termes pour exprimer cela.

℣. 34. Testimonium perhibui, quia hic est Filius Dei. *J'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu.* Il rendit ce témoignage au moment du baptême du Sauveur, quoique les Evangélistes saint Matthieu, saint Marc, & saint Luc ne le marquent pas expressément. (b) D'autres (c) le prennent comme s'il y avoit: Je l'ai vû, & je rends témoignage aujourd'hui que Jesus-Christ est le Fils de Dieu.

(a) *Vide Brug. Castal.*
(b) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald.*
(c) *Brug. Beza.*

35. *Altera die iterum stabat Joannes, & ex discipulis ejus duo.*

36. *Et respiciens Jesum ambulantem, dicit: Ecce Agnus Dei.*

37. *Et audierunt eum duo Discipuli loquentem, & secuti sunt Jesum.*

38. *Conversus autem Jesus, & videns eos sequentes se, dicit eis: Quid quaeritis? Qui dixerunt ei: Rabbi, (quod dicitur interpretatum, Magister) ubi habitas?*

35. Le lendemain Jean étoit encore *là*, avec deux de ses disciples;

36. Et jettant la vûë sur JESUS qui marchoit, il dit: Voilà l'Agneau de Dieu

37. Ces deux Disciples l'ayant entendu parler ainsi, suivirent JESUS.

38. JESUS se retourna, & voyant qu'ils le suivoient, il leur dit, Que cherchez-vous? Ils lui répondirent: Rabbi (c'est-à-dire, Maître,) où demeurez-vous?

COMMENTAIRE.

℣. 35. ALTERA DIE ITERUM STABAT JOANNES. *Le lendemain Jean étoit encore là avec deux de ses disciples*. Deux jours après le départ des Députez du Sanhédrin, dont il a parlé ci-dévant. (a) Capelle veut qu'il se soit passé plusieurs jours entre le premier témoignage que Jean rendit à JESUS-CHRIST, ℣. 29. & celui-ci. Mais d'autres (b) soutiennent que ceci arriva le même jour: D'où vient que l'Evangéliste dit: *Altera die iterum*: Le lendemain encore; comme pour marquer que c'étoit le même jour; mais à une autre heure. Nous avons déja remarqué que selon quelques-uns, le premier témoignage lui fut rendu le matin, & le second, le soir. Il étoit important de répéter plus d'une fois que JESUS-CHRIST étoit *l'Agneau de Dieu*; (c) puisque sa mort, & sa passion devoient être un si grand sujet de scandale aux Juifs, & aux Gentils. Rien n'étoit plus marqué dans les Ecritures que cette mort, & rien n'étoit moins entendu.

℣. 37. DUO DISCIPULI SECUTI SUNT JESUM. *Ces deux Disciples de Jean l'ayant entendu parler ainsi, suivirent* JESUS. Ils le suivirent, non pour demeurer toûjours attaché à lui; mais pour le voir, pour l'entretenir, pour le connoître. Le premier de ces deux Disciples étoit saint André, comme il est marque au ℣. 41. On ne connoit pas le second. Quelques-uns veulent que ce soit saint Barthélemy; (d) d'autres, (e) que ce soit saint Jean l'Evangéliste lui même. Saint Epiphane croit que c'étoit Jacques fils de Zébédée.

℣. 38. RABBI, UBI HABITAS, *Maître, où demeurez vous?*

(a) ℣. 19. 20... 28. *Vide Ammonium. Mald*
(b) *Vide Vatab. hic & Toynard. Harm.*
(c) *Vide Ammon. Chrysost. Theophyl. Euthym. ad* ℣. 36.
(d) *Toynard. Harmon.*
(e) *Theophyl. Euthym. Quid. apud Theodor. Mopf. in Catena, & Chrysost. Epiphan. haeres. 51. Cyrill. in Catena. Hamm. hic.*

℣. 39. *Dicit eis: Venite, & videte. Venerunt & viderunt ubi maneret, & apud eum manserunt die illo: hora autem erat quasi decima.*

40. *Erat autem Andreas frater Simonis Petri unus ex duobus, qui audierant à Joanne, & secuti fuerant eum.*

41. *Invenit hic primùm fratrem suum Simonem, & dicit ei: Invenimus Messiam, (quod est interpretatum Christus.*

39. Il leur dit: Venez, & voyez. Ils vinrent, & virent où il demeuroit, & ils demeurérent chez lui ce jour-là. Il étoit alors environ la dixiéme heure *du jour*.

40. André frere de Simon Pierre étoit l'un des deux, qui avoient entendu dire ceci à Jean; & qui avoient suivi JESUS.

41. Et ayant trouvé le premier son frere Simon, il lui dit: Nous avons trouvé le Messie, c'est-à-dire, le CHRIST.

COMMENTAIRE.

Il n'y eut que ces deux Disciples de Jean qui suivirent JESUS-CHRIST. Les autres n'ouvrirent point leur cœur à la lumiére du Ciel, ou plûtôt le Pere céleste ne leur fit point entendre sa voix puissante & efficace, qui les invitoit à le suivre. Ils répondirent mal à l'intention de Jean-Baptiste, qui ne leur avoit ainsi parlé, que pour les engager à suivre le Sauveur. JESUS leur dit: Que cherchez-vous? pour les attirer à lui, & pour leur donner la hardiesse de lui parler, & d'entrer en conversation. Ils lui demandent où il demeure, afin qu'ils pûssent l'entretenir plus à loisir. Ceci se passa à Béthabara; & JESUS-CHRIST y logea apparemment chez quelque bourgeois; car il n'y avoit point de demeure propre, ni de disciples, & il n'y étoit point connu. Il ne se contente pas de leur indiquer sa demeure; il aide leur bonne volonté; il les invite à venir avec lui, il leur dit: *Venez & voyez*.

℣. 39. MANSERUNT APUD ILLUM DIE ILLO. *Ils demeurerent chez lui ce jour là*; le reste du jour; car *il étoit la dixiéme heure*, c'est-à-dire, environ quatre heures après midi; nous supposons que ceci arriva au mois de Mars, vers l'équinoxe.

℣. 41. ANDREAS INVENIT FRATREM SUUM SIMONEM. *André ayant trouvé son frere Simon, lui dit: Nous avons trouvé le Messie*. André étant sorti sur le soir de la compagnie de JESUS-CHRIST, alla promptement chercher son frere Simon, qui attendoit la rédemption d'Israël, & qui étoit peut-être aussi disciple de Jean-Baptiste. Le Texte Grec *(a)* insinuë

(a) Εὑρίσκει οὗτος πρῶτος.

que

42. *Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit: Tu es Simon filius Jona: tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus.*

42. Il l'amena à JESUS. JESUS l'ayant regardé, lui dit : Vous êtes Simon fils de Jean : vous serez appellé Céphas, c'est-à-dire, Pierre

COMMENTAIRE.

que les deux Disciples qui avoient eu le bonheur de converser avec JESUS-CHRIST, se mirent aussi-tôt à chercher Pierre; mais qu'André le trouva le premier. (a) Il lui déclara d'abord *qu'ils avoient trouvé le Messie*; c'est-à-dire que JESUS, à qui Jean-Baptiste avoit rendu témoignage, & qu'il leur avoit indiqué comme le Messie, l'étoit véritablement, & qu'ils avoient trouvé dans ses discours, tel que leur Maître le leur avoit dit : *(b) Invenimus Messiam.*

℣. 42. ADDUXIT EUM AD JESUM. *André l'amena à* JESUS. Il l'amena le soir même; car l'envie que Pierre avoit de voir celui que son frere lui avoit annoncé, ne lui permit pas de différer. JESUS ayant jetté les yeux sur Pierre, avant qu'on lui eût parlé, l'appella par son nom, & lui dit : *Vous vous appellez Simon fils de Jona : mais ci-après on vous appellera Cepha, c'est-à-dire, Pierre.* Par-là il donna tout d'un coup à ses nouveaux Disciples, des preuves de sa Divinité, & de la parfaite connoissance qu'il avoit de toutes choses. (c) Après cela, il ne leur fut pas mal-aisé de se confirmer dans la créance que JESUS-CHRIST étoit le Messie. Il dit de plus à Simon, que ci-après il seroit appellé *Pierre*, ou Rocher. Il prédit la fermeté de sa foi, sa constance, sa force à confesser le nom du Seigneur. Ce changement de nom est un acte d'autorité de la part de JESUS-CHRIST, qui marque qu'il prend Pierre à son service, qu'il le met au rang de ses Disciples, comme un Maître qui achette un serviteur, & qui lui impose le nom qu'il juge à propos.

Ceph, ou *Cepha*, est un terme Caldéen, (d) qui signifie une pierre, ou une roche. *Bar-Jona*, (e) c'est-à dire, *fils de Jona*, ou *fils de la Colombe*; ou selon d'autres, *Bar-Joanna*, fils de

(a) *Vide Grot. Brug. Mald.*
(b) *Vide Chrysost. Theophyl. Grot.*
(c) *Mald. Brug ex Chrysost. Cyrill, Aug. Beda. Theophyl. Euthym.*
(d) *Job.* xxx. 6. כבים *Petra. Ita & Jerem.* IV. 29.
(e) כר וחנת ou כר וונת

I

43. *In crastinum voluit exire in Galilæam, & invenit Philippum. Et dicit ei Jesus: Sequere me.*

44. *Erat autem Philippus à Bethzaida, civitate Andreæ, & Petri.*

43. Le lendemain JESUS voulant s'en aller en Galilée, trouva Philippe, & il lui dit: Suivez-moi.

44. Philippe étoit de la ville de Bethzaïde, d'où étoient aussi André, & Pierre.

COMMENTAIRE.

Jean, ou fils de celui qui est agréable à Dieu. Plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins (a) suivent cette derniére maniére de lire; & on lit ci-après, (b) trois fois de suite: *Simon Joannis diligis me plus his*: Simon fils de Jean, &c. Ce qui prouve que le nom du pere de saint Pierre étoit *Jean*, ou *Joanna* en Syriaque.

℣. 43. IN CRASTINUM VOLUIT EXIRE IN GALILÆAM. *Le lendemain* JESUS *voulant aller en Galilée.* Le lendemain du jour qu'il avoit parlé à André, & à Pierre; il voulut s'en retourner en Galilée, où il n'avoit pas été depuis environ trois mois qu'il en étoit sorti, pour venir recevoir le baptême de Jean. Après s'être manifesté dans la Judée, autant que les Loix de la Providence le demandoient, il voulut retourner en Galilée: pour commencer par-là sa mission.

INVENIT PHILIPPUM. *Ayant donc trouvé Philippe, il lui dit de le suivre.* Ce fut le quatriéme Disciple que JESUS fit à Béthabara; sçavoir, André, & son Compagnon, dont l'Evangéliste ne dit pas le nom, Pierre & Philippe. Il n'avoit pas commandé expressément aux trois premiers de le suivre: mais ils ne laisserent pas de le faire, JESUS leur ayant assez déclaré son intention. Ils allérent avec lui en Galilée, & se trouvérent ensemble aux nôces de Cana. (c) Il est fort probable que Philippe avoit auparavant entendu parler de JESUS à Pierre, & à André ses compatriotes, & avoit été témoin de ce que Jean-Baptiste avoit dit sur son sujet, puisqu'aussitôt qu'il l'appelle, il quitte tout, & le suit sans hésiter.

℣. 44. ERAT PHILIPPUS A BETHZAIDA. *Philippe étoit de Bethzaïde*, ville de Galilee au-delà du Jourdain, prés l'em-

(a) Ὁ υἱὸς Ἰωάννα. *Ita Steph.* H. *Colb.* 8. *Copth. Æthiop. Nonnus Aug. Fulg. Hieron. ad Rustic.*

(b) *Joan.* XXI 15. 16. 17.

(c) *Joan.* II. 2.

45. *Invenit Philippus Nathanaël, & dicit ei Quem scripsit Moyses in lege, & Prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth.*

45. Et Philippe ayant trouvé Nathanaël, lui dit: Nous avons trouvé celui de qui Moyse a écrit dans la Loi, & *que* les Prophétes *ont prédit*; *savoir*, Jesus de Nazareth fils de Joseph.

COMENTAIRE.

bouchure de ce fleuve dans la mer de Tibériade. Pierre, & André étoient de la même ville. Ces trois Disciples s'étoient apparemment attachez à Jean-Baptiste; du moins ils étoient avec lui à Béthabara, lorsque Jesus-Christ les appella à sa suite. Ils s'établirent dans la suite à Capharnaüm, lorsque Jesus-Christ y eut fixé sa demeure, (a) & aprés qu'ils se furent attachez pour toûjours à sa suite. Pierre y avoit sa maison, & sa belle-mere. (b)

℣. 55. Invenit Philippus Nathanael. *Philippe ayant trouvé Nathanaël.* Il le trouva après que Jesus-Christ lui eut dit de le suivre, & le même jour qu'ils devoient partir pour la Galilée. Philippe lui dit: *Nous avons trouvé celui dont parlent Moyse, & les Prophétes. C'est* Jesus *de Nazareth.* Ces Disciples s'empressent de faire connoître à tous leurs amis, celui qu'ils attendoient depuis si long-tems. Philippe dit qu'il a trouvé celui *dont il est parlé dans Moyse & dans les Prophétes*; c'est-à-dire, le Messie promis dans la Loi, & dans les Prophétes. Ces paroles de Philippe insinuent que Nathanaël étoit un homme versé dans l'étude des Ecritures, (c) & qui en étudioit le sens, & en attendoit les promesses. Quelques-uns ont crû que Nathanaël étoit le même que saint Barthelemy, parce que les Evangélistes le joignent ordinairement à saint Philippe. (d) Nous avons examiné cette opinion sur S. Matt. x. 2.

Jesum Filium Joseph a Nazareth. Jesus *de Nazareth, fils de Joseph.* Philippe parle selon l'opinion du peuple. (e) il n'avoit pas encore eu le loisir de savoir la véritable origine de Jesus, ni le mystére de sa naissance. Il le considéroit comme un simple homme; & c'étoit l'idée de la

(a) *Marc.* I. 21. 29. *Matt.* XVII. 23. *& seq.*
(b) *Matt.* VIII. 14.
(c) *Ita Aug. Tract.* 7. *Cyrill. Chrysost. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald. Grot. Ligf.*
(d) *Matt.* X. 3. *Marc.* III. 18. *Luc.* VI. 14.
(e) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*

46. *Et dixit ei Nathanael: A Nazareth potest aliquid boni esse? Dicit ei Philippus: Veni, & vide.*

47. *Vidit Jesus Nathanael venientem ad se, & dicit de eo: Ecce verè Israelita, in quo dolus non est.*

46. Nathanaël lui dit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe lui dit, venez, & voyez.

47. JESUS voyant Nathanaël qui le venoit trouver, dit de lui: Voici un vrai Israëlite, sans déguisement, & sans artifice.

COMMENTAIRE.

plûpart des Juifs d'alors. Il ne savoit pas que JESUS étoit Fils de Dieu, qu'il étoit né d'une Vierge, que Joseph n'étoit que son pere nourricier, que le lieu de sa naissance étoit Bethléem. Ces véritez n'étoient pas encore connuës. Il falloit disposer les peuples à croire la Divinité de JESUS, & la virginité de Marie, par un grand nombre de miracles.

℣. 46. A NAZARETH POTEST ALIQUID BONI ESSE? *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth?* Nathanaël ne se souvenoit point que les Prophétes eussent promis que le Messie sortiroit de Nazareth. *(a)* On croyoit qu'il naitroit à Bethléem, *(b)* qu'il paroitroit à Jérusalem, qu'il se manifesteroit dans la Judée. Les Prophéties étoient expresses pour tout cela. Les Docteurs de la Loi croyoient voir dans les Ecritures *(c)* qu'un Prophéte ne pouvoit venir de la Galilée: *Scrutare Scripturas, quia Propheta à Galilæa non surgit.* Ce n'est qu'aprés la mort du Sauveur, que l'on a vû le parfait accord des Prophéties entre elles, & leur parfait accomplissement dans la personne de JESUS-CHRIST. Ceux qui ne les regardoient que par parties, y trouvoient des espéces de contrariétez. Philippe répond à Nathanaël: *Venez, & voyez.* Assûrez-vous par vous-même de la vérité de ce que je dis.

℣. 47. VIDIT JESUS NATHANAEL. JESUS *voyant Nathanaël.* La voie des preuves qui dépendent de la discussion des Textes de l'Ecriture, étoit trop longue; il n'étoit pas aisé de montrer si promtement l'exécution des Prophéties dans la personne de JESUS-CHRIST; qui ne faisoit que de commencer à se manifester: JESUS prend une route plus abrégée, pour convaincre Nathanaël; il lui fait voir qu'il connoît le fond des cœurs, & qu'il pénétre les choses les plus cachées.

(a) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. &c.*
(b) *Matt.* II. 6. *Joan.* VII. 41. 42.
(c) *Joan.* VII. 52.

48. *Dicit ei Nathanaël: Unde me nosti? Respondit Jesus, & dixit ei: Priusquam te Philippus vocaret, cùm esses sub ficu, vidi te.*

48. Nathanaël lui dit: D'où me connoissez-vous? JESUS lui répondit: Avant que Philippe vous eût appellé, je vous ai vû lorsque vous étiez sous le figuier.

COMMENTAIRE.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader Nathanaël; il répondit à JESUS, ℣. 49. *Maître, vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israël.*

ECCE VERE ISRAELITA. *Voici un vrai Israëlite, sans déguisement, & sans artifice.* Cet éloge que JESUS-CHRIST fait de Nathanaël, montre qu'il savoit le fond de son ame, & qu'il connoissoit son caractére, avant qu'il eût vû sa personne: *Voici un vrai Israëlite*, un vrai fils de Jacob, à qui l'Ecriture donne cet éloge: (a) *Jacob étoit un homme simple*, droit, sincére, sans déguisément, & sans artifice. Nathanaël avoit fait voir un trait de sa sincérité, & de sa bonne simplicité, lorsqu'il avoit dit tout d'un coup à Philippe: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth; d'un lieu si vil, si obscur, si peu connu? *(b)*

℣. 48. UNDE ME NOSTI? *D'où me connoissez-vous?* JESUS avoit parlé assez haut pour se faire entendre de Nathanaël. Celui-ci étonné que sans lui avoir jamais parlé, il le connût si bien, lui demande: *Et d'où me connoissez-vous?* JESUS lui répondit: *Je vous ai vû lorsque vous étiez sous le figuier.* J'étois présent en esprit, lorsque Philippe vous a trouvé sous vôtre figuier, & que vous ayant annoncé qu'il avoit trouvé le Messie, vous lui avez répondu: Est-il possible qu'il vienne quelque chose de bon de Nazareth? C'est de-là que je vous connois. *(c)* Autrement: Je vous ai vû lorsque vous croyiez être seul, & sans témoin sous le figuier, *(d)* & que vous y priiez le Seigneur qu'il vous manifestât celui qu'il devoit envoyer. On présume avec raison que Nathanaël faisoit sous son figuier quelque bonne action, qu'il croyoit être très-sécrette: mais on ignore qu'elle étoit cette action.

(a) *Genes.* xxv. 27. איש תם Α'πλαςος *Simplex.*
(b) *Brug. Mald. Ligf.*
(c) *Chrysost. Theophyl. Grot.*
(d) *Aug. serm. Olim. 40. de verbis Domini nunc 122. Cyrill. Euthym. Mald. Brug. Ligfoot.*

49. *Respondit ei Nathanael, & ait Rabbi, tu es Filius Dei, tu es Rex Israel.*

49. Nathanaël lui dit, Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël.

50. *Respondit Jesus, & dixit ei: Quia dixi tibi: Vidi te sub ficu, credis: majus his videbis.*

50. Jesus lui répondit: Vous croyez parce que je vous ai dit que je vous ai vû sous le figuier: vous verrez de bien plus grandes choses.

51. *Et dicit ei: Amen, amen dico vobis, videbitis Cœlum apertum, & Angelos Dei ascendentes, & descendentes supra Filium Hominis.*

51. Et il ajoûta: En vérité, en vérité, je vous le dis: Vous verrez le Ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter, & descendre sur le Fils de l'Homme.

COMMENTAIRE.

℣. 49. Tu es Filius Dei. *Vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israë'.* Voilà une confession de foi bien parfaite, pour la premiére fois que Nathanaël voit le Sauveur. Il falloit que Dieu eut mis dans son cœur d'excellentes dispositions, & que la lumiére de la grace qui l'éclaira fut bien vive, & bien abondante, pour lui faire dire du premier coup ce que saint Pierre ne dit qu'après un si long tems: (a) *Vous êtes le Fils de Dieu*; vous êtes le Messie, le Roi d'Israël. Saint Chrysostome, Théophylacte, Euthyme doutent que Nathanaël ait crû Jesus-Christ vraiment Fils de Dieu, éternel, & de même substance que le Pere. Ils veulent qu'il ne l'ait crû que Fils adoptif. La Divinité du Messie n'étoit pas encore bien développée. Toutefois saint Augustin, saint Cyrille, Ammonius croyent que sa confession fut parfaite, & qu'il reconnut dés-lors la Divinité de Jesus-Christ.

℣. 50. Majus his videbis. *Vous verrez de bien plus grandes choses.* Il semble par-là l'appeller à l'Apostolat. Si vous admirez que je vous découvre ce que vous croyiez de plus sécret, vous verrez dans la suite de bien plus grandes choses. Suivez moi seulement. Ceci n'est qu'un prélude de ce que je vous ferai voir.

℣. 51. Videbitis Coelum apertum, &c. *Vous verrez le Ciel ouvert, & les Anges monter, & descendre sur le Fils de l'homme.* Vous verrez comme fit autrefois Jacob, (b) les Cieux ouverts, & les Anges qui montent, & qui descendent, pour rendre compte au Seigneur de tout ce qui se passe sur la

(a) *Matt.* XVI. 16. 17.

(b) *Genes.* XXVIII. 12.

terre. Vous verrez le Fils de l'homme servi par les Anges mêmes, qui monteront, & descendront de la terre au Ciel, & du Ciel en terre, pour exécuter ses volontez. Cela s'exécuta à la lettre dans l'Agonie, *(a)* dans la Résurrection, *(b)* dans l'Ascension du Sauveur, *(c)* où des Anges apparurent pour annoncer sa grandeur, & pour la faire connoître aux hommes. On l'avoit déja vû auparavant à l'Annonciation, *(d)* & à la Naissance de JESUS-CHRIST, *(e)* & aprés qu'il eut jeûné dans le désert, *(f)* lorsque les Anges vinrent se présenter pour lui servir à manger. Les miracles passez, comme les futurs, servoient de fondement à la créance des Apôtres. Plusieurs *(g)* entendent ceci du second avénement de JESUS-CHRIST. Comparez Matt. XIII. 39. 41. XVI. 27. XXIV. 31. XXV. 31. &c.

(a) *Luc.* XXII. 43.
(b) *Matt.* XXVIII. 2. 5.
(c) *Act.* I. 10.
(d) *Luc.* I. 28.
(e) *Luc.* II. 9.
(f) *Matt.* IV. 11. *Marc.* I. 13.
(g) *Mald. Toynard.*

CHAPITRE II.

Nôces de Cana en Galilée. Premier miracle de JESUS-CHRIST, *par le changement de l'eau en vin.* JESUS *va à Jerusalem pour y faire la Fête de Pâque. Il chasse du Temple les Marchands. Il donne pour preuve de son pouvoir, le miracle de sa Resurrection. Il ne se fie pas aux Juifs.*

℣. 1. *ET die tertia nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ: & erat mater Jesu ibi.*

℣. 1. TRois jours après il se fit des nôces à Cana en Galilée; & la mere de JESUS y étoit.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DIE TERTIA, NUPTIÆ FACTÆ SUNT IN CANA. *Trois jours aprés, il se fit de nôces à Cana.* Trois jours aprés le départ de JESUS de Béthabara, *(a)* il arriva à Cana de Galilée. Il y avoit de l'une à l'autre de ces deux bourgades, environ trente lieuës de chemin. Nous plaçons Béthabara vers le milieu de la distance de la mer morte, à la mer de Tibériade; & Cana entre le Thabor, & Diocésarée, à peu près à distance égale. Cana étoit dans la tribu de Zabulon, au nord, & environ à trois lieuës du Thabor.

ERAT MATER JESU IBI. *Marie Mere de* JESUS *y étoit.* Elle étoit de ces nôces. C'étoit apparemment quelqu'un de sa parenté qui se marioit. On présume qu'elle étoit alors veuve, *(b)* puisque dans tout le reste de l'Histoire de JESUS-CHRIST; il n'est pas dit un mot de saint Joseph. Quelques-uns *(c)* ont crû que ces nôces se faisoient dans la maison d'Alphée, ou de Cléophas, qui marioit son fils *Simon le Cananéen*, ou le Zélé, *Simon Zélotes. (d)* Le nom de *Cananéen*, peut dériver de la ville de Cana. D'autres *(e)* ont pré-

(a) Ita Epiphan. hæres. 51. Thom. Lir. Brug. Men. Bez. Tolet. Jans. Cornel.

(b) Epiphan. hæres. 78. Maldon. Grot. Ligfoot.

(c) Nicephor. lib. 8. hist. c. 30. Baronius, Vide & Ligfoot. Harmon.

(d) Matt. x 4. Marc. III. 8.

(e) Rupert. in Joan. lib. Osor. serm. de sancto Joanne. Ligfoot Harm. p. 109.

tendu

2. *Vocatus est autem, & Jesus, & Discipuli ejus, ad nuptias.*

2. Jesus fut aussi convié aux nôces avec ses Disciples.

COMMENTAIRE.

tendu que c'étoit saint Barthélemy, nommé autrement Nathanaël. Mais la plûpart (*a*) croyent que c'étoit saint Jean l'Evangéliste. L'Auteur incertain, qui a fait la Préface qui se lit à la tête des Commentaires de saint Augustin sur saint Jean, dit que le Sauveur appella ce saint Evangéliste de l'état du mariage, à l'Apostolat : *Iste est Joannes, quem Dominus de fluctivaga nuptiarum tempestate vocavit.* Mais il ajoute que ce saint Apôtre demeura vierge, & que JESUS CHRIST lui récommanda à la mort d'avoir soin de la Vierge sa Mere, *Cui Matrem virginem virgini commendavit.* De tout cela on pourroit conclure que saint Jean abandonna son épouse avant la consommation de son mariage. Il est certain que toute l'Antiquité a réconnu la virginité de saint Jean; (*b*) & quoique saint Augustin (*c*) n'ose l'assûrer, parce qu'elle n'est pas marquée dans l'Ecriture, toutefois il la croit fort probable.

℣. 2. VOCATUS EST ET JESUS, ET DISCIPULI EJUS. JESUS *fut aussi convié aux nôces avec ses Disciples.* La Mere de JESUS-CHRIST y étant, ce fut un motif de l'y inviter aussi, avec les quatre, ou cinq Disciples qu'il avoit fait à Béthabara, auprès de Jean-Baptiste. Ce nombre de personnes, qu'on n'attendoit pas, fut apparement cause que le vin manqua. Et c'est aussi ce qui donna lieu à la sainte Vierge de rémontrer à JESUS-CHRIST qu'il n'y avoit point de vin, & elle ne douta pas qu'il ne fit quelque chose en faveur des mariez, pour leur épargner la confusion de cette disette.

On demande pourquoi JESUS-CHRIST s'est trouvé avec sa Mere, & ses Apôtres à ces nôces? Il semble que la vie austére, & sérieuse dont il ne s'est jamais départi, ne conve-

---

(*a*) *Beda, Smaragd. Abb. S. Michaëlis ad Mosam, Collect. in Evang. & Epistol. in festo S. Joan. Evang. fol* 10. *Liran. Carthus. hic. D. Thom q.* 1. 2. 2. *q.* 186. *art.* 4. *Soto. in* 4. *Dist q.* 27. *q.* 1. *ad* 4. *alii. Ita & Præfationes vulgò præfixæ Evangelio, & Apocalypsi Joannis.*

(*b*) *Epiphan. hæres* 58. *Ambros. de Symbolo, c.* 30. *de instit. Virg. c.* 72. *Chrysost. de Virg. c.* 82. *Paulin. Ep.* 4. *Hieron. in Isai. contra Jov. lib* 1. *c.* 14.

(*c*) *Aug. in Joan. Tract.* 124. *n.* 7. *& lib. de Virgin. c.* 49.

3. *Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum: Vinum non habent.*

3 Et le vin venant à manquer, la Mere de Jesus lui dit : Ils n'ont point de vin.

COMMENTAIRE.

noit guéres avec la joye, & le divertissement qui accompagnent ordinairement ces sortes de céremonies. La plûpart des Peres *(a)* disent que ce fut afin d'approuver le mariage par sa présence: D'autres, *(b)* que ce fut dans un esprit d'humilité, qu'il se trouva avec des personnes pauvres, & qui n'avoient rien de relevé; comme ailleurs il se trouve dans la compagnie des pécheurs, & des Publicains, pour les gagner à Dieu. Il est assez croyable que comme il y avoit là une grande assemblée de ses parens, & tout ce qu'il avoit alors de Disciples, il voulut faire en leur présence son premier miracle; afin d'affermir la créance de ceux qui le réconnoissoient déja pour le Messie, & de se faire connoître à ceux qui ne croyoient pas encore en lui.

ỷ. 3. DEFICIENTE VINO. *Le vin venant à manquer, sa Mere lui dit : Ils n'ont point de vin.* La sainte Vierge n'attendit pas que le vin leur manquât absolument: mais s'étant apperçuë qu'il alloit manquer, *(c)* elle en donna avis à son Fils, afin qu'il y pourvût. Elle n'ignoroit pas le pouvoir du Sauveur; elle savoit de quoi il étoit capable. Peut-être même qu'il avoit autrefois dans le sécret de sa famille, suppléé par sa parole à de semblables disettes, & multiplié le pain, ou le vin dans le besoin. *(d)* De plus la sainte Vierge put présumer que l'heure de la manifestation de son Fils étoit venuë; puisqu'il avoit deja assemblé quelques Disciples. Enfin comme c'étoit sa présence, & l'arrivée de ces nouveaux hôtes qu'on n'attendoit point, qui avoient causé ce manquement, *(e)* elle se crut autorisée à lui rémontrer que l'on manquoit de vin. Ceci montre assez que ce mariage étoit entre des gens peu accommodez.

Quelques Anciens *(f)* ont parlé en cet endroit avec peu de précaution de la vertu de la sainte Vierge, en disant qu'el-

---

(a) *Ammon in Catena Aug. olim. serm. 41. nunc. 123 & tract. 9. in Joan. Cyrill Euthym. hic. Theodoret lib 5. Divin. Decret. alii.*

(b) *Chrysost. hic. homil. 20. Theophyl. alii.*

(c) *Vide Mald. hic Grot. Ligfoot.*

(d) *Ita Quid. apud Maldon Cleric.*

(e) *Rupert. hic & Mald.*

(f) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*

4. *Et dicit ei Jesus: Quid mihi, & tibi est mulier? Nondum venit hora mea.*

4. Jesus lui répondit: Femme, qu'y a-t'il de commun entre vous, & moi? Mon heure n'est pas encore venuë.

COMMENTAIRE.

le se porta par quelque mouvement de vanité, & d'amour propre, à demander un miracle à son Fils, afin qu'il lui en revint à elle même quelque gloire; & que c'est pour réprimer ce mouvement, que le Sauveur lui répond avec un peu de dureté: *Femme, qu'y a-t'il de commun entre vous, & moi?* Ce sont là des traits qu'on ne doit remarquer dans les anciens, que pour les excuser, & pour les rappeller à la régle des autres Peres, *(a)* qui attribuënt cette action de Marie à sa charité, & à sa compassion envers ces nouveaux mariez.

ỳ. 4. QUID MIHI, ET TIBI EST, MULIER? *Femme, qu'y a-t'il de commun entre vous, & moi?* Quelque tournure que l'on donne à ces paroles, on ne peut qu'on n'y reconnoisse quelque dureté. On ne les employe d'ordinaire que pour marquer qu'on ne trouve pas bon qu'un autre se mêle de nos affaires. *(b)* Et puis ce terme, *Femme*, au lieu de *ma Mere*, témoigne encore quelque sévérité. Plusieurs Hérétiques ont abusé de ces paroles: Les uns, pour soutenir que la sainte Vierge n'étoit pas la Mere de JESUS-CHRIST, *(c)* & qu'il ne s'étoit pas veritablement incarné; D'autres pour dire qu'elle n'étoit pas vierge. *(d)* Mais les Peres les ont expliquées bénignement, *(e)* en disant que le Sauveur n'a voulu dire autre chose, sinon: Ma Mere: Sont-ce nos affaires, s'ils manquent de vin? Dois-je m'en mettre en peine? D'autres Anciens *(f)* croyent que le Sauveur a voulu par ces paroles faire sentir à la sainte Vierge, qu'elle ne devoit pas prévenir les momens marquez par le Pere Céleste. Ils ont reconnu dans sa demande une espéce de contre-tems.

Enfin la plûpart *(g)* veulent que le Sauveur ait parlé ici

(a) Cyrill. Rupert. hic. Ambros. in Psal. CXVIII. *serm.* 18. *Bern. serm.* 1. *in hac verba.*

(b) Judic. XI. 12. 2. *Reg.* XIX. 22. & 4. *Reg.* IX. 18. 19. *Matt.* VIII. 29. & XXVII. 19.

(c) Montanistæ, Manichæi, Valentiniani apud Origen. in Catena G. Aug. hic. Tract. 8. *in Joan.*

(d) Vide Gaudent. Tract. 9. Hier. in Comment.

(e) Justin. seu alius quest. 136. *ad Orthodox. & ita ferè Epiph. hæres.* 79. *Euthym. alii quidam.*

(f) Chrysost. Euthym. Theophyl. Ammonius,

(g) Origen. in Caten. August. hic. & Tract. CXIX. *& lib. de fide, & symbolo, c* 4. *& lib. de fide ad Cathech. c.* 5. *Regist. lib.* 8. *cap.* 42. *alii plures.*

5. *Dicit Mater ejus ministris: Quodcumque dixerit vobis facite.*	5. Sa Mere dit à ceux qui servoient: Faites tout ce qu'il vous dira.

COMMENTAIRE.

non comme homme, & Fils de Marie; mais comme Dieu. En cette qualité, il dit à la sainte Vierge: Je n'ai rien de commun avec vous; ce n'est point à vous à me prescrire le tems de faire des miracles; je sai le moment auquel je dois faire éclatter ma puissance. C'est ainsi que les meilleurs Commentateurs (a) l'entendent. Quelques-uns (b) veulent que la sainte Vierge ayt interrompu JESUS-CHRIST, qui parloit aux conviez, & qui leur enseignoit les paroles de vie, elle en ait été reprise, comme empêchant une bonne œuvre, plus importante que celle qu'elle lui demandoit en faveur des mariez.

NONDUM VENIT HORA MEA. *Mon heure n'est pas encore venuë.* Plusieurs Anciens (c) l'expliquent du tems de la Passion. Le tems de ma Passion n'est pas encore venu. Alors je vous regarderai comme ma Mere, & je prendrai soin de vous. (d) Mais aujourd'hui, où il s'agit de donner par un miracle des preuves de ma Divinité, je ne vous regarde pas comme ma Mere. Ce n'est point à vous à me prescrire ce que je dois faire comme Dieu. Ces termes: Mon heure est venuë, mon heure s'approche, mon heure n'est pas venuë &c. se prennent souvent dans l'Evangile pour le tems de la Passion. (e) Mais ici ils désignent autre chose. Il s'agissoit de faire un miracle, & de manifester sa gloire, & sa puissance; il dit que le tems de cela n'est point encore venu; (f) qu'il saura le faire quand il sera tems. Il attendoit, disent les Peres, (g) que le vin manquât absolument, afin qu'on ne crût pas qu'il eût simplement augmenté cette liqueur, ou qu'il eût fait un simple mélange de l'eau au vin. Il vouloit que son premier miracle fût incontestable, & que toute la nôce en fût témoin.

℣. 5. QUODCUMQUE DIXERIT VOBIS FACITE. *Fai-*

(a) *Mald. Brug Vat.* Ligf. *Tir. Men. alii.*

(b) Martianay, Notes sur le nouveau Testament. Voyez aussi Grotius.

(c) *Origen & Aug. hic. Theophyl. & Antioch. lib. 4. Allegor. Gaudent. Tract. 9. de* Lection. *Evang. Beda. Euthym. Iren. lib. 3. c. 18. &c.*

(d) *Joan.* XIX. 26. 27.

(e) *Matt.* XXVI. 45. *Marc.* XIV. 35. *Joan.* VII. 30. VIII. 20. XIII. 1.

(f) *Ammon. & Apollinar. in* Cat. Gr. *Chrysost, Theophyl. Euthym. Juvencus hic*

(g) *Aug.* Chrysost. *Theophyl. Euthym. Grot. Brug. Mald. alii.*

6. *Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ secundùm purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas.*

6. Or il y avoit là six grandes urnes de pierre, pour servir aux purifications qui étoient en usage parmi les Juifs, dont chacune tenoit deux ou trois mesures.

COMMENTAIRE.

tes tout ce qu'il vous dira. La sainte Vierge comprit par quelque signe, par le ton de voix, ou par les yeux du Sauveur, qu'il étoit résolu de faire ce qu'elle désiroit, *(a)* & qu'il n'attendoit que le moment propre pour cela. Elle dit donc a ceux qui servoient à table, de faire ce qu'il leur diroit. Elle ne songea plus à le presser sur cela, assûrée qu'il ne laisseroit point ces pauvres gens dans l'embarras. Saint Gregoire de Nysse *(b)* lit ainsi le ℣. 4. *Femme, qu'y a-t'il entre vous & moi*? Suis-je encore sous vôtre dépendance? *Mon heure n'est-elle pas encore venuë*? Ne suis-je pas en âge de me conduire, & de prendre le parti que je crois le meilleur? Marie comprit à ces paroles qu'il étoit déterminé à faire le miracle; mais qu'il ne vouloit pas que l'on crût qu'il le fît par aucune considération humaine.

℣. 6. ERANT IBI HYDRIÆ SEX POSITÆ. *Il y avoit là six grandes urnes de pierre, pour servir aux purifications des Juifs, dont chacune tenoit deux, ou trois mesures.* Toutes ces circonstances marquées si exactement par l'Evangéliste, rélévent beaucoup la grandeur du miracle. JESUS-CHRIST ne le fit point sur une petite quantité de vin; il y auroit pû avoir de la collusion entre les serviteurs, pour en faire paroître quelques bouteilles, qu'ils auroient cachées auparavant: Il ne veut pas même produire ce vin dans des vases destinez naturellement à contenir cette liqueur; on auroit dit que la lie, l'odeur, & l'esprit du vin qui y étoit auparavant, auroit pû donner quelque teinture, & quelque odeur à l'eau qui y fut mise par après: Il fit ce miracle sur six grandes urnes, contenant chacune deux ou trois mesures.

La mesure, ou la *metréte*, étoit une mésure usitée chez les Athéniens, qui contenoit quatre-vingt-dix livres de vin.

(a) Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Mald. alii.

(b) Nyssen. homil. in illa verba. 1. Cor. XVI. 28. *Tunc & ipse filius.*, &c.

Mais comme la livre Attique eſt moindre que la nôtre, les quatre-vingt-dix livres font environ ſoixante de nos livres Françoiſes. Ainſi les trois meſures font cent quatre-vingt livres peſant, & les deux meſures en font ſix-vingt. Si l'on ſuppoſe que de ces ſix urnes trois tenoient trois metrétes & les trois autres ſeulement deux, cela fera en tout neuf cens livres de vin peſant. Agricola fait la metréte de cent livres; d'autres la font ſeulement de vingt-cinq livres. Mr. le Pelletier de Roüen dit que la metréte eſt la même meſure que le *bath*, ou l'*épha* (*a*) des Hebreux, lequel contient environ trente pintes de liqueur. Plaute (*b*) marque trois cens metrétes pour la charge d'un vaiſſeau. Ainſi le Sauvéur donna abondamment aux conviez pour tout le tems de la nôce, qui duroit ſept jours.

Ces urnes étoient de pierre, c'eſt-à-dire, d'une eſpéce d'albâtre, ou de pierre Orphite, ou ſerpentine, qui ſe creuſoit, & ſe tournoit même fort aiſément; en ſorte que l'on en faiſoit des vaſes pour mettre des liqueurs. Pline (*c*) a parlé de ces pierres, & de ces vaſes. Homére (*d*) beaucoup plus ancien, en fait auſſi mention. On en montre encore dans les Tréſors de quelques Egliſes, que l'on tient être de celles mêmes qui ont ſervi à Cana. Celle qui ſe voit dans l'abbaye de Port-Royal de Paris, eſt des plus remarquables. Le P. Lancelot, qui a fait une eſpéce de Diſſertation ſur cette urne, qui eſt imprimée dans ſa Chronologie ſur la grande Bible de Vitré, remarque qu'elle contient prés de cinquante-deux pintes, c'eſt-à-dire, prés de deux metrétes, dont il fixe la capacité à un peu moins de cinquante-ſix pintes. Ce vaſe eſt d'une pierre, ou marbre blanc, poli, & ſi ſolide, qu'à peine deux hommes pourroient-ils le remuer, lors même qu'il eſt vuide. Son ouverture eſt aſſez large pour qu'on y puiſſe puiſer. J'ai remarqué ſur ſon côté la lettre Hebraïque *Caph*, qui eſt la premiere du mot *cad*, qui ſigni-

(*a*) Voyez à la tête de la Généſe nos Tables ſur les poids, & meſures des anciens Hebreux. Grotius, Louis de Dieu, Ligfoot croyent de même que la *metréte* eſt le *bath* ou *l'épha*. Capelle fait la métréte de 120. ou 121. livres de liqueur.

(*b*) *Plaut. Proleg. Mercatoris navim metretas qua trencentas tolleret paraſſe.*

(*c*) *Plin lib.* 36. *c.* 22. *Eſt othitis lapis quo vaſa, & etiam cados faciunt. In ſiphno lapis eſt qui cavatur, tornaturque in vaſa coquendis cibis utilia, vel ad eſculentorum uſus.*

(*d*) *Homer. Odyſſ. N.* Ἐν δὲ κρητῆρές τε, καὶ ἀμφιφορῆες ἔασι. λάϊνοι.

7. *Dicit eis Jesus: Implete hydrias aquâ. Et impleverunt eas usque ad summum.*

8. *Et dicit eis Jesus: Haurite nunc & ferte architriclino; & tulerunt.*

7. JESUS leur dit: Emplissez les urnes d'eau. Et ils les emplirent jusqu'au haut.

8. Alors il leur dit: Puisez maintenant & portez-en au Maître-d'hôtel; & ils lui en portérent.

COMMENTAIRE.

fie une cruche, ou urne; ou *beth*, qui est la premiére de *bath*, ou bathus, qui est la même mesure que l'épha.

Ces urnes étoient là pour servir aux purifications des Juifs soit pour fournir de l'eau à tous ceux qui vouloient se purifier, en lavant leurs pieds, & leurs mains; soit pour laver leurs vases à boire, leurs couteaux, & autres choses, dont on se servoit à table. Saint Marc (*a*) nous apprend que les Juifs ne mangent point lorsqu'ils viennent de dehors, qu'ils ne se soient lavez les mains depuis le coude jusqu'au bout des doigts; & qu'ils ont plusieurs sortes de purifications, des coupes, des vases à mettre le vin, des lits de table, de la vaisselle, & autres choses. Voilà à quoi servoient ces urnes, ou ces cruches. Il y en avoit six, & elles étoient fort capables, à cause du grand nombre des conviez.

℣. 7. IMPLETE HYDRIAS AQUA. *Emplissez les urnes d'eau.* Il auroit pû creer du vin dans les vases vuides: mais il aima mieux qu'on les emplit d'eau, & que tout le monde fut témoin qu'il n'y avoit point de vin de peur qu'on ne soupçonnât quelque supercherie, & qu'on n'accusât les serviteurs d'avoir secretement, & de concert avec JESUS-CHRIST, rempli ces cruches de vin. C'est par la même raison qu'il ne voulut pas toucher lui-même à ces urnes. Il les fit emplir par d'autres. C'étoit des témoins irreprochables du miracle. (*b*)

℣. 8. HAURITE NUNC. *Puisez maintenant, & portez-en au Maître d'hôtel.* Ce changement se fit sur l'heure, & dans le même moment que ces urnes furent emplies. JESUS-CHRIST, ordonna qu'on en puisât aussi-tôt pour plus grande certitude. L'*Architriclinus*, que l'on a traduit par *Maître d'hôtel*, signifie plûtôt le Maître, ou l'Intendant du festin.

(*a*) *Marc.* VII. 4. 5.

(*b*) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*

9. *Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam, & non sciebat unde esset, ministri autem sciebant qui hauserant aquam: vocat sponsum architriclinus,*

10. *Et dicit ei: Omnis homo primùm bonum vinum ponit: & cùm inebriati fuerint, tunc id, quod deterius est: Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.*

9. Le Maître d'hôtel ayant goûté de cette eau qui avoit été changée en vin, & ne sachant d'où venoit ce vin, quoique les serviteurs qui avoient puisé l'eau le sussent bien; il appella l'époux.

10. Et lui dit: Tout homme sert d'abord le bon vin, & après qu'on a beaucoup bû, il en sert alors de moindre: mais pour vous, vous avez réservé jusqu'à cette heure le bon vin.

COMMENTAIRE.

C'étoit un des amis de l'époux qui étoit chargé de toute l'économie du festin. *(a)* Il veilloit à tout, avoit soin de tout, donnoit ses ordres aux domestiques, faisoit servir, & desservir comme il jugeoit à propos. *(b)* Voici comme Jésus fils de Sirach, décrit l'office de ce Maître du festin: *(c) Vous a-t'on établi Maître du festin? Ne vous en élevez pas. Soyez au milieu d'eux comme un d'entre eux; prenez soin d'eux tous, & ayez l'œil à tout. Aprés quoi vous pourrez vous asseoir à table, & recevoir la couronne, comme la récompense de vôtre service.* C'étoit ce Maître du festin qui goûtoit, & distribuoit le vin, & préscrivoit le nombre de coups que chaque convié devoit boire. *(d)* C'est à lui que le Sauveur envoie le vin, pour le goûter; il étoit plus en état d'en juger qu'un autre; il étoit sobre, & bon gourmet. D'ailleurs c'étoit son office. Saint Chrysostome, Sévére d'Antioche, & Théophylacte croyent que c'étoit le meilleur vin qu'on eût jamais bû. Les Peres se servent assez souvent de l'exemple de ce changement, pour confirmer celui qui se fait dans l'Eucharistie, du vin au sang de Jesus-Christ.

℣. 9. Non sciebat unde esset. *Le Maître d'hôtel ne savoit d'où venoit ce vin*; parce que, comme on l'a dit, son office étoit d'aller, & de venir, pour donner ordre à tout.

(a) Mald. Brug. Erasm. Grot.

(b) Gaudentius Brixian. Tract. 9. Nuptiæ apud Judæos cum fierent, quantùm ex traditione comperimus, dabatur de Sacerdotali ordine, qui morem disciplinæ legitimæ gubernaret, curamque pudoris ageret conjugalis, simul & conviviorum apparatum, ministros atque ordinem dispensaret: & hic pro officio architriclinus, hoc est triclinii præpositus diceretur. Ce qu'il dit ici que c'étoit ordinairement un Prêtre, n'est nullement certain.

(c) Eccli. XXXII. 1. 2. 3.

(d) Vide ad Esth. 1. 8.

11. *Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilaa: & manifestavit gloriam suam, & crediderunt in eum Discipuli ejus.*

11. Ce fut-là le premier des miracles de Jesus, qui fut fait à Cana en Galilée? & *par là* il fit connoître sa gloire, & ses Disciples crurent en lui.

COMMENTAIRE.

Il ne savoit ni ce qui avoit été ordonné par JESUS-CHRIST, ni ce qui avoit été fait par les serviteurs. Son absence, & son ignorance relévent encore, & assûrent la vérité du miracle. (*a*)

VOCAT SPONSUM ARCHITRICLINUS. *Il appelle l'époux.* Il le tire à l'écart, pour lui demander comment il a différé jusqu'à cette heure à faire servir de si bon vin; ou simplement, il s'approche de lui, & lui dit, que dans les festins ordinaires on donne d'abord le meilleur vin; mais qu'ensuite on donne le moindre, lorsque les conviez ne sont plus si bien en état d'en juger, lorsqu'ils ont le palais échauffé, *Et cùm inebriati fuerint, tunc id quod deterius est.* Lorsque comme dit Horace: (*b*)

Fervida subtile exsurdant vina palatum.

Dans cet endroit, comme en plusieurs autres, *inebriari* ne signifie pas proprement s'enyvrer d'une maniére basse, honteuse, & criminelle; il marque simplement bien boire, boire abondamment. De même que *saturari* se prend pour manger autant qu'on a besoin; ainsi *inebriari*, pour boire autant qu'on veut. Par exemple, il est dit (*c*) que les freres de Joseph s'enyvrérent en sa présence; c'est-à-dire, qu'ils bûrent autant que leur soif le put désirer. Et Aggée parlant aux Juifs: (*d*) *Vous avez mangé, & vous ne vous êtes point rassasiez; vous avez bû, & vous ne vous êtes point enyvrez.* Est-ce un grand malheur de ne se pas enyvrer? Toutefois Dieu dit aux Juifs qu'il les a punis par-là. Dans l'endroit que nous expliquons, il y a encore une raison morale qui nous empêche de le prendre dans la rigueur. La sainte Vierge se seroit-elle interéssée à faire donner du vin à des gens déja pris de vin? Et JESUS-CHRIST auroit-il voulu leur en fournir par un miracle, pour les faire tomber de plus en plus dans l'yvresse? C'auroit été leur tendre des piéges, & leur donner du poison pour se perdre.

℣. 11. HOC FECIT INITIUM SIGNORUM JESUS.

(*a*) *Chrysost. Mald.*
(*b*) *Horat. Serm. lib. 2. Satyr. 8.*
(*c*) *Genes.* XLIII. *ult.*
(*d*) *Agg.* I. 6.

12. *Post hoc descendit Capharnaum ipse, & Mater ejus, & fratres ejus, & Discipuli ejus: & ibi manserunt non multis diebus.*

12. Aprés cela il alla à Capharnaüm avec sa Mere, ses freres, & ses Disciples; mais ils y demeurent peu de jours.

COMENTAIRE.

Ce fut là le premier des miracles de JESUS, *qui fut fait à Cana de Galilée.* Quelques Anciens (*a*) soutiennent qu'avant ce miracle, JESUS n'en avoit fait aucun autre, & que l'Evangéliste veut marquer ici que c'est le premier de ceux que JÉSUS-CHRIST fit à Cana en Galilée, & le premier qu'il eût jamais fait. Maldonat croit au contraire que le Sauveur en avoit fait d'autres, qui n'étoient connus que de sa sainte Mere, & de saint Joseph, pendant qu'il vivoit; & que c'est ce qui donna à la Vierge la confiance de lui en demander un dans cette occasion. Ce sentiment n'est nullement contraire à l'Evangéliste, qui ne rapporte ici que le premier miracle que JESUS-CHRIST fit pour manifester sa gloire, & pour se faire connoitre à ses Disciples. Les Anciens lisoient un Livre de l'enfance de JESUS CHRIST, qui étoit tout rempli de miracles: mais cet ouvrage est mis depuis long-tems au rang des apocryphes.

CREDIDERUNT IN EUM DISCIPULI EJUS. *Ses Disciples crurent en lui.* Les Disciples de JESUS-CHRIST avoient crû en lui dès qu'ils avoient eu le bonheur de le voir, & de l'entendre; une preuve de leur créance, c'est qu'ils l'avoient suivi. Le miracle dont on vient de parler, & dont ils furent témoins, les affermit dans leur créance. (*b*)

℣. 12. POST HOC DESCENDIT CAPHARNAUM. *Après cela il alla à Capharnaüm.* Cette ville est sur le bord occidental de la mer de Tibériade; JESUS y fit un grand nombre de miracles, (*c*) & quelque tems après ayant quitté Nazareth, il vint y fixer sa demeure. (*d*) De Cana à Capharnaüm il n'y avoit pas plus de cinq ou six lieuës. Origénes (*e*) croit avec beaucoup de probabilité, que JESUS ne vint à Capharnaüm,

---

(*a*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Vide & Author. hist. Scolast.*

(*b*) *Origen. in Caten. Theophyl. & Juvencus. Maldon. alii hic.*

(*c*) *Luc.* IV. 23.

(*d*) *Matt.* IV. 13.

(*e*) *Origen. in Catena Gr. Vide & Toynard. Harmon.*

13. *Et propè erat Pascha Judæorum, & ascendit Jesus Jerosolymam:*
14. *Et invenit in Templo vendentes boves, & oves, & columbas, & nummularios sedentes.*

13. Car la Pâque des Juifs étant proche, JESUS s'en alla à Jérusalem.
14. Et ayant trouvé dans le Temple des gens qui vendoient des bœufs, des moutons, & des colombes, comme aussi des changeurs, qui étoient assis *à leurs bureaux*.

COMMENTAIRE.

que six jours après le miracle dont on a parlé; c'est-à-dire, après toute la solemnite de la nôce, qui duroit sept jours.

℣. 13. PROPE ERAT PASCHA JUDÆORUM. *La Paque des Juifs étant proche*, JESUS *alla à Jérusalem*; il ne demeura que peu de jours à Capharnaüm. Il partit pour Jérusalem trois, ou quatre jours aprés son arrivée. C'est ici la prémiére Pâque que JESUS-CHRIST fit depuis son Baptême. Il étoit dans la trente-troisiéme année de son âge, 30. de l'Ere Vulgaire.

℣. 14. INVENIT IN TEMPLO VENDENTES, &c. *Ayant trouvé dans le Temple des gens qui vendoient des bœufs.* Ceci arriva le matin de la veille de Pâque. Ces marchands vendoient ces animaux pour les sacrifices. Ils étoient dans les parvis extérieurs. Les Prêtres tiroient du profit de ces trafics, & par un vil interêt, ils le toleroient dans un lieu saint. Voici la premiére fois que JESUS CHRIST usa de cette sévérité envers les marchands qui profanoient le Temple. Il en usa encore quelques jours avant sa passion, comme on l'a vû dans les autres Evangélistes. (a) Zacharie (b) avoit prédit longtems auparavant qu'aux jours du Messie, il n'y auroit plus de marchands dans la Maison de Dieu. *Non erit mercator ultra in domo Domini exercituum in die illa.*

NUMULARIOS. *Des changeurs, qui étioent assis à leurs bureaux.* Ces gens faisoient trafic par le change des monnoyes, pour la facilité de ceux qui venoient au Temple des provinces éloignées, & qui changeoient leur or, ou leur argent contre de la monnoye, pour avoir de quoi faire leurs offrandes. (c)

(a) *Matt.* XXI. 12. *Marc.* XI. 15. *Luc.* XIX. 45.
(b) *Zach.* XIV. 21.
(c) *Erasm. Brug. Lightfoot. Vatabl.*

15. *Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de Templo, oves quoque, & boves, & numulariorum effudit æs, & mensas subvertit.*

16. *Et his, qui columbas vendebant, dixit: Auferte ista hinc, & nolite facere domum patris mei, domum negotiationis.*

17. *Recordati sunt verò Discipuli ejus quia scriptum est: Zelus domus tuæ comedit me.*

18. *Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei: Quod signum ostendis nobis quia hæc facis?*

19. *Respondit Jesus, & dixit eis: Solvite Templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud.*

15. Il fit un foüet avec des cordes, & les chassa tous du Temple, avec les moutons, & les bœufs; & il jetta par terre l'argent des changeurs, & renversa les bureaux.

16. Et il dit à ceux qui vendoient des colombes: Otez tout cela d'ici, & ne faites pas de la maison de mon Pere une maison de trafic.

17. Alors ses Disciples se souvinrent qu'il est écrit: Le zéle de votre maison me dévore.

18. Les Juifs lui dirent: Par quel miracle nous montrez-vous que vous avez droit de faire de telles choses.

19. JESUS leur répondit: Détruisez ce Temple, & je le rétablirai en trois jours.

COMMENTAIRE.

℣. 15. CUM FECISSET QUASI FLAGELLUM DE FUNICULIS. *Il fit un foüet avec des cordes.* Il prit les premiéres cordes qu'il trouva, & commença à s'en servir comme de foüet, pour chasser les bœufs, & les moutons que l'on vendoit dans le Temple. Il n'usa point de bâton, ni de verges; parce qu'on n'en portoit point dans le Temple, disent les Rabbins.

NUMULARIORUM ÆS. *L'argent des changeurs.* Le Grec: (a) *Leur monnoye.* La monnoye des changeurs.

℣. 18. QUOD SIGNUM OSTENDIS? *Par quel miracle nous montrez vous que vous avez droit de faire de telles choses?* Le Senat, & les Prêtres toleroient ce trafic; il n'appartenoit qu'à Dieu, ou à son Prophéte de l'empêcher, & de le défendre. Or personne n'est reconnu Prophéte que par des miracles, ou par des prédictions indubitables. JESUS-CHRIST jusques-là n'avoit encore fait aucun prodige aux yeux de ceux qui lui parloient. Ils paroissoient donc avoir quelque droit de lui demander pourquoi il faisoit cela.

℣. 19. SOLVITE TEMPLUM HOC. *Détruisez ce Temple & je le rétablirai en trois jours.* Voici tout à la fois un miracle, & une prédiction. JESUS-CHRIST prédit sa résur-

(a) τὸ κέρμα, dérivé de κείρειν, couper en petits morceaux.

rection, qui est le plus grand de tous ses miracles : mais il la prédit d'une maniére si obscure, que ceux qui l'écoutoient n'y comprirent rien. Il entendoit son Corps sous le nom de Temple, & il leur disoit de faire, ce qu'ils devoient faire en effet : *Détruisez ce Temple*; faites mourir mon Corps. Je sai que vous me donnerez la mort : mais je saurai me rendre la vie, & rebâtir ce Temple que vous aurez démoli. Il fit apparemment un geste sur soi-même, en disant cela, pour montrer qu'il parloit de son Corps. Les Juifs ne méritoient pas qu'il leur parlât d'une maniére plus claire. S'ils eussent eu le cœur droit, ils auroient aisément compris la justice de sa conduite. Ce qu'il avoit dit à ces marchands : *Ne faites pas de la maison de mon Pere une maison de trafic*, la prouvoit assez. C'étoit déja un miracle, qu'un homme seul, sans armes, sans autorité, sans nom, ait pû si aisément chasser ces marchands, malgré les Prêtres, & malgré le peuple. Et saint Jérôme (*a*) ne feint pas de dire que cette action lui paroit la plus miraculeuse qu'ait jamais fait le Sauveur.

Il dit que son Corps est un Temple : Et en effet la Divinité y demeuroit réellement, véritablement, d'une maniére intime, & hypostatique : *In quo habitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter*, comme dit saint Paul ; (*b*) au lieu que dans les Saints elle n'y habite que spirituellement, & par la grace. (*c*) Et toutefois l'Apôtre dit que leurs corps sont le Temple de Dieu : (*d*) *Le Temple de Dieu est saint ; & c'est vous qui êtes ce Temple.* Et ailleurs : (*e*) *Vos membres sont le Temple du Saint Esprit.*

JESUS-CHRIST dit aux Juifs : *Détruisez ce Temple*, au lieu de : *Vous le détruirez* ; par une maniére de parler commune dans l'Ecriture, (*f*) où l'impératif est mis pour le futur. Enfin il leur donne le signe de sa résurrection future, ici, comme en quelques autres endroits ; (*g*) parce qu'il voyoit leur incrédulité, & la mauvaise disposition de leur cœur. Ils n'étoient pas dignes qu'il leur en donnât d'autres. Toutefois il en fit tant dans la suite, qu'il les rendit abso-

(*a*) *Hieron. in Matt.* XXI. 12. *Vide & Grot. hic. & Origen.*
(*b*) *Coloss.* II. 9.
(*c*) *Vide* Hilar. *de Trinit. lib.* 8. *Ambros. in Psal.* 47. *Cyrill. lib. de recta fide ad Regin. alii.*
(*d*) 1. *Cor.* III. 16. 17.
(*e*) 1. *Cor.* VI. 19. *Vide &* 2. *Cor.* VI. 16.
(*f*) *Genes.* XX. 7. XLII. 18. *Deut* XXXII. 50. *Isai.* LIV. 1. VIII. 10. *Joan.* XIII. 27. *&c.*
(*g*) *Matt.* XII. 39. 4. *Luc.* XI. 29.

20. *Dixerunt ergo Judæi: Quadraginta, & sex annis ædificatum est Templum hoc, & tu in tribus diebus excitabis illud?*

21. *Ille autem dicebat de Templo corporis sui.*

20. Les Juifs lui répartirent: Ce Temple a été quarante-six ans à bâtir, & vous le rétablirez en trois jours?

21. Mais il entendoit parler du temple de son corps.

COMMENTAIRE.

lument inexcusables: (a) *Si je n'avois pas fait parmi eux des miracles que nul autre n'a fait, ils ne seroient point coupables de péché.* C'est de cet endroit de saint Jean mal entendu, que les Juifs prirent occasion de faire un crime à Jesus-Christ, au tems de sa passion, (b) d'avoir dit qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'il le rétabliroit en trois jours.

℣. 20. Quadraginta et sex annis ædificatum est. *Ce Temple a été quarante-six ans à bâtir; & vous le rétablirez en trois jours?* Ces quarante-six ans embarrassent les Interprêtes; car le Temple dont parlent les Juifs, ne peut être celui de Salomon. Il avoit été détruit long-tems auparavant par Nabuchodonosor; & on sait que Salomon n'avoit été que sept ans à le bâtir. (c) Ce n'est pas non plus celui de Zorobabel, bâti depuis le retour de la captivité; ce Temple avoit été renouvellé par Hérode, & rébâti, pour ainsi dire, tout à neuf. D'ailleurs on n'avoit été que dix-neuf ou vingt ans au plus à le bâtir; en y comprenant même le tems qui s'écoula depuis la défense d'en continuer le bâtiment sous Cyrus, (d) jusqu'au regne de Darius fils d'Hystaspe, qui en permit la continuation. (e)

Ce ne peut donc être que le nouveau Temple rebâti par Hérode; Ce Prince l'entreprit quarante-six ans avant la premiére Pâque de nôtre Sauveur. (f) Il ne mit que neuf ans & demi à le bâtir. (g) Mais on continua à y faire de nouveaux ouvrages, & plusieurs embellissemens, jusqu'au tems auquel les Juifs disoient au Sauveur: *On a bâti jusqu'à présent ce Temple pendant l'espace de quarante-six ans; & vous le rebâtirez*

(a) *Joan.* xv. 24.
(b) *Matt.* xxvi. 61. & xxvii. 40. *Marc.* xiv. 58.
(c) 3. *Reg.* vi. 38.
(d) 1. *Esdr.* iv. 21. 22.
(e) 2. *Esdr.* ii. *Agg.* 1. 4. &c.
(f) *Vide Usser. ad an. M.* 3987.
(g) *Joseph. Antiq. lib.* 15. c. 14.

22. *Cùm ergo resurrexisset à mortuis, recordati sunt Discipuli ejus, quia hoc dicebat, & crediderunt scripturæ, & sermoni quem dixit Jesus.*

23. *Cùm autem esset Jerosolymis in Pascha in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus, quæ faciebat.*

22. Aprés donc qu'il fut ressuscité d'entre les morts, les Disciples se ressouvinrent qu'il leur avoit dit cela, & ils crurent à l'écriture, & à la parole que JESUS avoit dite.

23. Pendant qu'il étoit dans Jérusalem à la fête de Pâque, plusieurs crurent en son nom, voyant les miracles qu'il faisoit.

COMMENTAIRE.

en trois jours? Joseph (a) dit qu'après que le bâtiment du Temple fut achevé, le peuple voyant dix-huit mille ouvriers, qui jusqu'à alors avoient été occupez à cet ouvrage, demeurer sans occupation, engagea le jeune Agrippa à entreprendre la construction du parvis oriental; ce qui coûta encore de très-grandes sommes, & dura assez long-tems.

℣. 22. CUM ERGO RESURREXISSET, &c. *Aprés donc qu'il fut ressuscité, ils se souvinrent qu'il leur avoit dit cela; & ils crurent à l'Ecriture.* Les Disciples eux-mêmes n'avoient pas compris ce que disoit JESUS. Ils crurent comme les Juifs, qu'il parloit du Temple matériel du Seigneur. Mais aprés sa résurrection, *ils crurent à l'Ecriture*, qui parloit de sa mort, & de sa résurrection, & ils virent clairement l'exécution de la parole du Sauveur, dans la destruction, & le rétablissement de son Temple; c'est-à-dire, dans la mort, & la résurrection de son Corps.

℣. 23. MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Plusieurs crurent en lui.* Le Sauveur demeura à Jérusalem quelques jours, pendant l'octave de la Pâque, & y fit plusieurs miracles: (b) Ce qui lui attira un assez grand nombre de Disciples; & entre autres, Nicodéme, dont on parlera au Chapitre suivant. Nous ne savons pas quels furent les miracles qu'il fit dans cette Solemnité: mais il faut qu'ils ayent été grands, & en grand nombre, pour persuader une multitude, qui n'étoit nullement disposée à croire. Quelques Anciens (c) ont prétendu que ces gens n'avoient pas crû sincérement au Sauveur, à cause de ce qui est dit au verset suivant, que JESUS *ne se confioit point à eux.* C'est ce que nous allons examiner.

(a) *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 8.
(b) *Hic* ℣. 23. *& Joan.* III. 2. IV. 45.
(c) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*

24. Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eò quod ipse nosset omnes,

25. Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine, ipse enim sciebat quid esset in homine.

24. Mais Jesus ne se fioit point à eux, parce qu'il les connoissoit tous,

25. Et qu'il n'avoit pas besoin que personne lui rendît témoignage d'aucun homme; car il connoissoit par lui-même ce qu'il y avoit dans l'homme.

COMMENTAIRE.

ỷ. 24. JESUS AUTEM NON CREDEBAT SEMETIPSUM EIS. *Mais* JESUS *ne se fioit point à eux.* Les Peres communément (*a*) croyent que ces mots, *à eux*, se rapportent à ceux-là mêmes dont il a parlé au verset précédent: JESUS ne se fioit point à eux, quoiqu'ils crûssent en lui. Et d'où vient qu'il ne s'y fioit point? C'est qu'il les connoissoit parfaitement: *Eò quòd ipse nosset omnes.* Il savoit leur foiblesse, leur inconstance, leur légéreté. Il savoit qu'à la premiére occasion, ils l'abandonneroient; que son humilité, sa passion, sa croix, sa Doctrine seroient pour eux un sujet de scandale. Saint Augustin, (*b*) & quelques autres comparent ces prémiers Croyans aux Cathécuménes. Ils croyent en JESUS-CHRIST; ils confessent son nom; ils impriment la croix sur leur front: mais JESUS-CHRIST ne se confie pas à eux; il ne leur confie pas la connoissance de ses mystéres; il ne leur découvre pas les sécrets de sa Religion. Quelques-uns (*c*) l'expliquent des autres Juifs, différens de ceux qui crûrent en JESUS-CHRIST: Le sauveur ne se fioit point à eux; mais seulement à ceux qui croyoient en lui. Le premier sens est beaucoup meilleur.

ỷ. 25. OPUS EI NON ERAT UT QUIS TESTIMONIUM, &c. *Il n'avoit pas besoin que personne lui rendît témoignage d'aucun homme.* Saint Jean attentif à relever toutes les preuves de la Divinité de JESUS-CHRIST, nous fait remarquer qu'il pénétre le fond du cœur des hommes; ce qui est une propriété de Dieu seul. (*d*)

(*a*) *Origen. Chrysost. Cyrill. Aug. Beda, Theophyl. Rupert.*

(*b*) *Aug. Cyrill. Beda hic.*

(*c*) *Quid. apud Mald.*

(*d*) 3. *Reg.* VIII. 39. & 1. *Par.* XXVIII. 9. & 2. *Par.* VI. 30. & *Job.* XLII. 2. *Eccle.* XLII. 19. *Psal.* XXXII. 15. *Isai.* XXIX. 15. *Vide Aug. Cyrill. Chrysost. hic.*

CHAPITRE

CHAPITRE III.

Nicodéme vient trouver JESUS-CHRIST. *Instructions que le Sauveur lui donne. Dispute entre les Disciples de saint Jean; & ceux de* JESUS-CHRIST *sur le Baptême. Saint Jean moindre que* JESUS-CHRIST. *Il n'est que l'ami de l'Epoux; il a reçû l'esprit avec mesure.*

℣. 1. *Erat autem homo ex Pharisæis, Nicodemus nomine, Princeps Judæorum.*	℣. 1. Or il y avoit un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodéme, Sénateur des Juifs,
2. *Hic venit ad Jesum nocte, & dixit ei: Rabbi, scimus quia à Deo venisti Magister: nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.*	2. Qui vint la nuit trouver JESUS, & lui dit: Maître, nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu *pour nous instruire, comme* un Docteur; car personne ne sauroit faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT HOMO EX PHARISÆIS, NICODEMUS NOMINE. *Il y avoit un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodéme, Senateur des Juifs.* Ceci arriva à Jérusalem, pendant l'octave de la premiére Pâque que JESUS-CHRIST y fit depuis sa prédication. Nicodéme étoit un Senateur de la ville, & apparemment membre du grand Sanhédrin. *(a)* On assûre *(b)* qu'il étoit neveu de Gamaliel, connu dans les Actes des Apôtres par sa qualité de Maître de saint Paul; *(c)* & qu'ayant reçû le baptême aprés la résurrection du Sauveur, par les mains de saint Pierre, & de saint Jean, il fut banni, & chassé par les Juifs.

℣. 2. VENIT AD JESUM NOCTE. *Il vint la nuit trouver* JESUS; apparemment pour la crainte des Juifs, qui haïssoient déja JESUS, quoiqu'il ne commençât que de paroître parmi eux; soit à cause de ce qu'il avoit fait, en chassant les marchands

(a) *Grot. Cleric. alii.*
(b) *Photius Cod.* 171.
(c) *Act.* XXII. 3.

3. *Respondit Jesus, & dixit ei: Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuò, non potest videre Regnum Dei.*

3. Jesus lui répondit: En vérité, en vérité je vous dis, que personne ne peut voir le Royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.

COMMENTAIRE.

du Temple; ou parce qu'il n'étoit ni de leur nombre, ni de leurs Disciples, ni envoyé par eux. Ils ne pûrent voir sans jalousie qu'il parût avec tant d'éclat, ni qu'il fit tant de miracles. C'étoit assez qu'il ne fût pas avec eux, pour être considéré comme leur ennemi, *Qui non est mecum, contra me est.* Quelques-uns croyent que Nicodéme vint la nuit, pour ne pas déroger à sa dignité de Senateur, ni à sa qualité de Docteur de la Loi. Il paroissoit en quelque sorte honteux aux yeux des hommes, de se rendre Disciple d'un simple particulier, qui n'avoit aucune teinture des Lettres humaines, & séculiéres.

SCIMUS QUIA A DEO VENISTI. *Nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu, pour nous instruire.* Et comment le savoit-il? Par les miracles que le Sauveur avoit fait pendant la Fête de Pâque: *Car personne ne sauroit faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Mais les miracles ne sont-ils pas des marques qui peuvent quelquefois tromper, comme Moyse lui-même l'enseigne? (a) Il est fort croyable que Nicodéme avoit aussi fait attention à la Doctrine, & à la vie du Sauveur, avant que de tirer cette conséquence de ses miracles. Sa doctrine étoit saine; sa vie étoit pure, & innocente; ses miracles rendoient témoignage de sa mission. Il n'en falloit pas davantage pour lui faire prudemment prendre le parti qu'il prend, de se rendre Disciple de JESUS-CHRIST.

℣. 3 NISI QUIS RENATUS FUERIT DENUO. *Personne ne peut voir le Royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.* Le Grec (b) peut signifier *: s'il ne renaît de nouveau*, ou *, s'il ne renaît d'enhaut.* Mais la premiére Version vaut mieux, & est plus suivie. Il semble par cette réponse de JESUS-CHRIST, que Nicodéme lui avoit demandé comment il pourroit arriver au Royaume de Dieu; c'est-à-dire, ou à la béatitude éternelle,

(a) *Deut.* XVIII. 20. 21. 22. & XIII. 1. 2. 3. | (b) Ἐὰν μὴ γεννηθῇ ἄνωθεν.

4. *Dicit ad eum Nicodemus: Quomodo potest homo nasci cum sit senex: numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire, & renasci.*

4. Nicodéme lui dit: Comment peut naître un homme qui est déja vieux? Peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mere, pour naître encore?

COMMENTAIRE.

ou au bonheur des Disciples du Messie, à son regne; car *le Royaume de Dieu* dans les Auteurs du nouveau Testament, *(a)* & même dans les Rabbins, *(b)* se prend pour le tems de la venuë du Messie. Les Juifs attendoient sous son regne une prospérité purement temporelle, & toutes sortes de prospéritez. Nicodéme dans la créance que JESUS-CHRIST étoit le Messie, vient lui témoigner qu'il a très-grande envie de mériter ses bonnes graces, d'être instruit de sa Doctrine; & enfin d'avoir part à son Royaume, qu'on croyoit très-prochain.

JESUS-CHRIST lui répond que *nul ne peut avoir part à son Royaume, s'il ne renaît d'enhaut*; c'est-à-dire, s'il ne commence une vie nouvelle, & toute céleste, aussi différente de la vie animale, & attachée aux choses de la terre, qu'il menoit, que le seroit la vie d'un Ange incarné, de la vie ordinaire des hommes charnels. Les Hébreux avoient dans leur Religion une espéce de renaissance. Lorsqu'un Gentil vouloit entrer dans le Judaïsme, on lui donnoit le baptême, & la circoncision. *(c)* Ce baptême étoit une maniére de nouvelle naissance, par laquelle le Gentil renonçoit à l'idolâtrie, à l'erreur, à ses anciennes habitudes. Il devenoit un homme nouveau. S'il étoit esclave, il étoit affranchi. Les Rabbins enseignent que par cette cérémonie, il recevoit même une ame nouvelle. Il n'étoit plus parent à ceux à qui il l'étoit auparavant; il changeoit de condition, d'état, & de Religion. Les Payens mêmes *(d)* avoient des cérémonies, où l'homme recevoit une espéce de régénération, & de vie nouvelle, par une expiation publique, & solemnelle.

℣. 4. QUOMODO POTEST HOMO NASCI. *Comment peut naître un homme qui est déja vieux?* Nicodéme ne comprit pas ce que JESUS-CHRIST vouloit dire par cette renaissance: Et

(a) Voyez notre Commentaire sur S. Matt. III. 2.

(b) *Vide Ligfoot. hic. Chald. Paraph. ad Isai.* XL. 9. LIII. 11. *Maimon. in Molachin. per.* 11. *& in Thethuba. par.* 9.

(c) *Vide Selden. de jure nat. & Gent. lib.* 2. *c.* 2. 3. *Ligfoot.*, *& alios hic.*

(d) *Vide Grot. hic. antiqua inscriptio. Taurobolio, criobolioque in æternum renatus.*

5. *Respondit Jesus : Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua, & Spiritu sancto, non potest introire in Regnum Dei.*

6. *Quod natum est ex carne, caro est : & quod natum est ex spiritu, spiritus est.*

7. *Non mireris quia dixi tibi : oportet vos nasci denuo.*

5. Jesus lui répondit: En vérité, en vérité je vous dis, que si un homme ne renaît de l'eau, & de l'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.

6. Ce qui est né de la chair, est chair; & ce qui est né de l'esprit, est esprit.

7. Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez encore une fois.

COMMENTAIRE.

peut-être y comprit-il plus de mystére qu'il n'y en avoit ; car il étoit impossible qu'il ignorât ce que c'étoit que la renaissance des Prosélites usité dans sa nation : D'où vient que le Sauveur lui dit ci-aprés ℣. 10. *Vous êtes Maître dans Israël ; & vous ignorez ces choses ?*

℣. 5. Ex aqua, et Spiritu Sancto. (*a*) *Si un homme ne renaît de l'eau, & du Saint Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Renaître de l'eau, est être plongé dans l'eau, recevoir le baptême de Jesus-Christ au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit. Etre rené du Saint Esprit, c'est recevoir la grace justifiante, & être mondé du Saint Esprit ; (*b*) en être rempli, & pénétré ; comme les Apôtres, qui le reçûrent au jour de la Pentecôte. Ceux qui reçoivent le baptême dans l'Eglise Chrétienne, sont baptisez dans l'eau, & dans le Saint Esprit. Ce n'est qu'un seul baptême ; mais il opére deux effets : Le premier, est de nous nettoyer de nos péchez, le second, de nous remplir du Saint Esprit. Jesus-Christ exprime la même chose en un autre endroit, (*c*) en disant : *Il vous baptizera par l'Esprit, & par le feu.* Sans ce baptême, nul ne peut entrer *dans le Royaume de Dieu* ; dans l'Eglise de Jesus-Christ, & ensuite dans le Ciel. Voilà la renaissance dont il a parlé au ℣. 3. Dans cette renaissance l'eau est comme la Mere, & le Saint Esprit est comme le Pere, suivant la pensée des Anciens (*d*).

℣. 6. Quod natum est ex carne, caro

(*a*) *Author. homil. Clement. sic legit :* Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν μὴ ἀναγεννηθῆτε ὕδατι ζῶντι εἰς ὄνομα πατρὸς, υἱοῦ, καὶ ἁγίου πνεύματος, οὐ μὴ εἰσέλθητε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν.

(*b*) *Vide Cyrill. Jerosol. Catech.* 3. *Nyssen. lib. de Baptism. Nazianz. orat. in S. Baptism. Cyrill. Theophyl hic.*

(*c*) *Matt.* III. 11.

(*d*) *Chrysost. in Joan.* 25. *Euthym. hic. & Ammon. & Theodor. Mopf. in Caten. Gr.*

8. *Spiritus ubi vult spirat: & vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quo vadat: sic est omnis, qui natus est ex spiritu.*

9. *Respondit Nicodemus, & dixit ei: Quomodo possunt hæc fieri.*

8. L'Esprit souffle où il veut; & vous entendez bien sa voix, mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va: il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit.

9. Nicodéme lui répondit: Comment cela se peut-il faire?

COMMENTAIRE.

EST (*a*). *Ce qui est né de la chair, est chair.* Par la naissance ordinaire, nous naissons charnels, & pécheurs. L'homme ne produit qu'un homme mortel, foible, pécheur comme lui: Mais par la naissance spirituelle, l'homme devient esprit; il est nettoyé, purifié, sanctifié: *Quod natum est ex spiritu, spiritus est.* Quelques Anciens ajoutent; (*b*) Parce que Dieu est Esprit: *Quia Deus Spiritus est.* Mais cette addition n'est nullement nécessaire, & ne se lit plus dans nos Exemplaires. L'homme qui a reçû le Saint Esprit, & la grace justifiante dans le baptême, n'est plus chair; mais esprit: il n'est plus charnel; mais spirituel: il vit d'une vie toute nouvelle; il rénonce au péché, & aux œuvres de la chair (*c*).

℣. 8. SPIRITUS UBI VULT SPIRAT (*d*). *L'Esprit souffle où il veut.* Pour entendre le sens de ce passage, il faut montrer la liaison qu'il a avec ce qui précéde, & ce qui suit. Le Sauveur avoit dit à Nicodéme qu'il falloit renaître de nouveau, pour parvenir au Royaume de Dieu. Nicodéme n'ayant pas compris ce que vouloit dire cette renaissance, JESUS-CHRIST la lui expliqua, en disant qu'elle consistoit dans le baptême de l'eau, & dans celui de l'esprit. Il étoit aisé d'entendre ce que vouloit dire le baptême d'eau: mais le baptême de l'esprit étoit plus enveloppé. C'est sur cela que le Sauveur insiste. De même, ajoute-t'il, qu'il y a une naissance charnelle; il y a aussi une naissance spirituelle. La chair produit la chair, & l'esprit produit l'esprit. Et comme *le vent*, ou l'esprit; car en cet endroit c'est la même chose; *souffle où il lui plaît*; tantôt

(*a*) *Tertul lib. de carne Christi, c. 18. Ambros. lib. 3. c. 11 de Spiritu S. Cod. Evang. Vetustiss. in Bibl. Bodl. addunt: Quia de carne natum est.*

(*b*) *Hilar. lib. 7. de Trinit. Ambros. lib. 3. c. 11. de Spiritu Sancto. Vide & Ivon. Carnot. Ep. 1.*

(*c*) Comparez *Rom.* VII 14. I. *Cor.* II. 15. *Galat.* VI. I.

(*d*) *Optat. Milevit. Deus Spiritus est, & ubi vult spirat.*

d'un côté, & tantôt d'un autre; aujourd'hui doux, demain impétueux; & que vous voyez ses effets, que vous entendez le bruit qu'il fait, & que vous sentez le mouvement qu'il cause, sans que vous sachiez ni les causes qui le produisent, ni les routes qu'il suit; ainsi l'Esprit saint agit dans le cœur d'un homme, il le remuë, il l'anime, il le purifie, il l'échauffe, comme il lui plaît, d'une maniére imperceptible; mais très-vive. Ses effets sont très-réels; mais la cause en est aussi cachée aux yeux du corps, que l'est celle qui produit les vents, les tourbillons, & la tempête.

Si donc le vent est une cause fort efficace, quoiqu'il ne tombe pas sous vos sens; ainsi quoique vous ne voyiez point le saint Esprit, qui purifie, & qui enflamme un cœur, vous ne devez pas en inférer qu'il n'agisse pas véritablement sur lui. Il en faut juger par les effets. Comparez un homme converti, & rempli de l'Esprit de Dieu, à un autre qui est encore dans ses péchez, & qui n'a point ressenti les effets, & les impressions de sa présence; & vous comprendrez la différence de l'un, & de l'autre, & la vérité de ce que je vous dis du baptême de l'Esprit.

La plûpart des Peres (a) sous le nom d'*Esprit* en cet endroit, entendent le Saint Esprit. Il souffle où il veut; il inspire, il anime, il purifie, il échauffe qui il veut. Il brise les cœurs les plus durs; il échauffe les plus froids; il répand sa rosée vivifiante dans les plus arides; il surmonte quand il lui plaît la résistance des plus endurcis. Mais aussi souvent il se retire de ceux qui ferment leur cœur à ses inspirations; il méprise ceux qui ferment les yeux à ses lumiéres; il abandonne ceux qui ne veulent pas coopérer à ses mouvemens, & qui sont infidéles à ses graces, & insensibles à ses bontez. On doit du respect à un sentiment si autorisé parmi les Peres.

Mais l'opinion qui l'explique du vent, a été embrassé par saint Chrysostome, saint Cyrille, Theophylacte, Euthyme, l'Auteur des Questions sur l'ancien, & le nouveau Testament, (b) imprimées parmi les Oeuvres de saint Augustin; & par la

(a) *Origen Ammonius, Apollinaris in Caten. Gr. Nazianz. de Spirit. S. c. 11. Aug. in Joan. Tract. 12. & lib. 2. quest. ad simpl. qu. 1. Author. de mirabil. sacr. script. lib. 1. c. 34. Greg. Magn. lib. 17. in Job. c. 16. & lib. 6. in Regum, c. 16. Bernard. serm. 74. in Canticum. Ambros. lib. 3. de Spirit. S. c. 11. Didym.*

(b) *Author. Question. in vet. & nov. Test. q. 59.*

10. *Respondit Jesus, & dixit ei: Tu es magister in Israel, & hæc ignoras?*

10. JESUS lui dit : Quoi! vous êtes maître en Israel, & vous ignorez ces choses?

COMMENTAIRE.

plûpart des nouveaux Interprétes *(a)*. La liaison du discours demande ce sens. On ne peut pas comparer le Saint Esprit à lui-même : mais on peut comparer l'action du vent à celle du Saint Esprit, quant à la maniére subtile, & imperceptible dont ils agissent, l'un dans les corps, & l'autre dans les cœurs : *Comme le vent souffle où il lui plaît, sans que vous voyiez d'où il vient, ni où il va; il en est de même de tout homme, qui est né de l'Esprit*; ou plûtôt, il en est de même de l'opération de l'Esprit saint sur l'ame de ceux qui renaissent par lui. L'effet est sensible, quoique l'agent ne se voye point.

℣. 10. TU ES MAGISTER IN ISRAEL; ET HÆC IGNORAS? *Vous êtes Maître dans Israël; & vous ignorez ces choses?* Saint Augustin a crû que le Sauveur avoit fait cette réponse, qui paroit un peu dure, à Nicodéme, pour le rendre plus humble, plus propre à devenir son Disciple, & à recevoir le baptême de l'Esprit saint dont il lui parloit. D'autres croyent *(b)* plus probablement qu'il s'étonne de sa simplicité, ou du moins qu'il parle comme s'il s'en étonnoit. En effet un Savant dans la Loi, un Maître dans Israël, un Magistrat, un Membre du Sanhédrin pouvoit-il ignorer que le baptême ne fût une espéce de renaissance; & que le Saint Esprit venant dans un cœur, n'y cause un changement, qui rend l'homme tout autre qu'il n'étoit? Voyez ce qui est dit de Saul *(c)* : *L'Esprit de Dieu se saisira de vous; vous prophétiserez au milieu des autres Prophétes, & vous serez changé en un autre homme.* Voyez aussi ce que nous avons dit de la renaissance des prosélites, sur le ℣. 3. & ce que dit le Prophéte Ezéchiel *(d)* de l'eau qui doit nettoyer les iniquitez de Juda, & du cœur nouveau que Dieu doit mettre dans lui.

(a) *Bez. Piscat. Grot. Ligfoot. Chemnit. Mariana. Natal. Alex. Jans. à lapide alii.*
(b) *Chrysost. Euthym. Theophyl.*
(c) *1. Reg. x. 6.*
(d) *Ezech. XXXVI. 25. 26.*

11. *Amen, amen dico tibi, quia quod scimus loquimur, & quod vidimus testamur, & testimonium nostrum non accipitis.*

11. En vérité, en vérité je vous déclare, que nous disons ce que nous savons, & que nous rendons témoignage de ce que nous avons vû; & cependant vous ne recevez point notre témoignage.

12. *Si terrena dixi vobis, & non creditis: quomodo, si dixero vobis cœlestia, credetis?*

12. Mais si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses du Ciel?

COMMENTAIRE.

℣. 11. QUOD SCIMUS LOQUIMUR;... ET TESTIMONIUM NOSTRUM NON ACCIPITIS. *Nous disons ce que nous savons; & cependant vous ne recevez point nôtre témoignage.* Le Sauveur semble faire quelque espéce de reproche d'incredulité à Nicodéme. Je ne vous dis rien que je ne sache très-parfaitement. Vous pourriez vous en rapporter simplement à moi, & me croire, sans me demander des explications, & des raisons. Mais vous me regardez comme un simple Docteur; vous ne voulez vous rendre à ce que je vous dis, qu'autant que mes preuves vous paroîtront convaincantes (a). Voilà la maladie des Sages, & des Savans du monde. Ils veulent raisonner sur tout, & ne donnent rien à la foi, & à l'autorité, sous laquelle l'esprit humain doit captiver ses lumiéres, & son raisonnement.

℣. 12. SI TERRENA DIXI VOBIS. *Si vous ne me croyez point, lorsque je vous dis des choses terrestres*, communes, triviales, aisées, comment me croirez-vous, si je vous en dis de célestes, & de relevées? Ce que je vous ai proposé de la renaissance spirituelle, sont, pour ainsi dire, les premiers élémens de la Religion que je viens établir. J'ai bien d'autres mystéres à vous révéler: mais il faut que je vous ouvre le cœur, & que je vous éclaire l'esprit pour comprendre. Mes miracles, & ma Doctrine doivent vous assûrer que je ne suis point un séducteur. Je vous donnerai dans la suite des preuves certaines de ma Divinité. Vous ne risquez donc rien de croire ce que je vous dis. Je suis incapable de vous tromper. Il appelle choses terrestres, ce qu'il lui avoit dit du baptême de l'eau, & du

(a) *Vide Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*

Saint

13. *Et nemo ascendit in Cælum, nisi qui descendit de Cælo, Filius Hominis, qui est in Cælo.*

13. Aussi personne n'est monté au Ciel, que celui qui est descendu du Ciel, *savoir*, le Fils de l'Homme qui est dans le Ciel.

COMMENTAIRE.

Saint Esprit (*a*); & sur tout la comparaison dont il s'étoit servi de la génération ordinaire des corps, avec la régénération spirituelle; & celle de l'action du vent qui souffle tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre (*b*), avec les mouvemens que le saint Esprit imprime dans nos cœurs.

ỳ. 13. NEMO ASCENDIT IN COELUM, NISI QUI DESCENDIT, &c. *Nul n'est monté au Ciel que le Fils de l'homme, qui en est descendu.* Voici la preuve de ce qu'il a dit au ỳ. 11. *Nous vous disons ce que nous savons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vû.* Si je vous annonce des véritez du Ciel, & des mystéres cachez, ne croyez point que je parle en l'air, & sans fondement. Je sai ce que je dis; je l'ai puisé dans la source de toute vérité, dans le sein de Dieu même; je suis descendu du Ciel; je suis le Verbe, & la Sagesse du Pere, son Fils unique. Ne me dites donc point que ce que je vous dis est si sublime, qu'il faudroit monter au Ciel, pour en recevoir l'explication; ou qu'il faudroit en faire descendre un Ange, pour en donner le vrai sens. Nul autre que moi n'est monté au Ciel; nul autre n'en est descendu. C'est de moi dont vous devez attendre la résolution de tous vos doutes.

Le Sauveur en cet endroit faisoit allusion à ce passage du Deutéronome: (*c*) *Le commandement que je vous donne aujourd'hui, n'est ni au-dessus de vous, ni fort éloigné, ni au haut du Ciel, pour que vous disiez: Qui de nous montera au Ciel, afin qu'il nous le rapporte, & que nous l'entendions, & que nous le pratiquions?* Et à cet autre des Proverbes (*d*): *Je n'ai point appris la sagesse, & je ne connois point la science: Car qui est l'homme qui soit monté au Ciel, ou qui en soit descendu?* Pour dire que la sagesse étoit un don du Ciel, & qu'il falloit s'élever jusqu'à Dieu, pour la puiser dans sa source. JESUS-CHRIST dit ici à Nicodéme que la Sagesse est descenduë vers les hommes; que l'Auteur de la

(*a*) Vide Origen. Ammon. Chrysost. Theophil. Euthym. Aug. Beda.
(*b*) Mald. Grot.
(*c*) Deut. XXX. 10.
(*d*) Prov. XXX. 3. 4.

14. *Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto: ita exaltari oportet Filium Hominis:*

15 *Ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.*

14. Et comme Moyse éleva dans le désert le serpent *d'airain*, il faut de même que le Fils de l'Homme soit élevé en haut;

15. Afin que tout *homme* qui croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

vérité, & des connoissances salutaires s'est incarné, & converse parmi les hommes; enfin qu'il est lui-même celui qui est venu du Ciel, pour enseigner aux hommes toute vérité; & qu'ainsi il n'y a plus d'excuse de leur part.

Il dit que *personne n'est monté au Ciel, sinon le Fils de l'homme qui en est descendu*; non que JESUS-CHRIST soit monté de la terre au Ciel avant son Incarnation; saint Jean nous a dit ci-devant, *(a)* qu'il étoit dans Dieu dès le commencement, & qu'il y a toûjours été: mais il veut dire qu'aucun des anciens Patriarches, des Législateurs, des Prophétes n'étoit monté au Ciel, pour y apprendre les véritez, ni pour y découvrir les mystéres qu'il avoit à leur annoncer: Que lui seul étoit venu du Ciel, & avoit une connoissance parfaite de toutes les volontez du Pere, & de tous les sécrets de sa Sagesse: Que lui seul y montoit, puisque par sa Divinité il y étoit toûjours présent, & étoit la source de toute lumiére.

℣. 14. SICUT MOYSES EXALTAVIT SERPENTEM. *De même que Moyse dans le désert éleva le serpent d'airain, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé.* Il parle du genre de sa mort. Il devoit être élevé à la Croix, afin que tous les hommes reçûssent la vie, & la santé; de même qu'à la vûë du serpent d'airain, ceux qui étoient mordus des serpens dans le désert, recouvroient la santé. *(b)* Il continuë de proposer à Nicodéme les mystéres célestes, & les principaux articles de la Doctrine Chrétienne: mais il les lui propose comme à un Docteur de la Loi, à un Savant, d'une maniére sublime, & un peu enveloppée. Il se compare au serpent d'airain élevé par Moyse dans le désert. Il dit qu'il est venu pour le salut de tous les hommes; ℣. 15. *Afin que tous ceux qui croyent en lui, soient sauvez, & possédent la vie éternelle.*

℣. 15. UT OMNIS QUI CREDIT IN EUM, NON PEREAT.

(a) *Joan.* I. 1.

(b) *Num.* XXI. 9.

16. *Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret: ut omnis, qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.*	16. Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique; afin que tout *homme* qui croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

Afin que tout homme qui croit en lui, ne périsse point. De même que tous ceux qui étant mordus des serpens, jettoient les yeux sur la figure du serpent d'airain mis au haut d'une perche, étoient guéris; ainsi tous ceux qui jetteront les yeux sur le Fils de l'homme attaché à la Croix, qui croiront & qui mettront en lui leur confiance, ne périront point; mais auront la vie éternelle; pourvû toutefois que cette foi soit ferme, vive, & animée par la charité, & soutenuë par les bonnes œuvres; sans quoi la foi est morte, (a) & inutile au salut (b).

℣. 16. SIC ENIM DEUS DILEXIT MUNDUM. *Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique.* Voici une autre mystére que le Sauveur découvre à Nicodéme. Après l'avoir entretenu de la renaissance des enfans de Dieu, de l'autorité du Fils de l'homme; qui est descendu du Ciel pour nous enseigner la vérité; de sa mort figurée par le serpent d'airain élevé par Moyse dans le désert, il lui parle ici de son Incarnation, & de la bonté infinie du Pere Céleste, qui a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique pour le sauver. Voilà tous les plus grands mystéres de la Religion Chrétienne. Il parle de la foi dans les versets suivans. C'est ainsi qu'il instruisit ce Néophyte dans la premiére entrevûë qu'il eut avec lui pendant la nuit.

L'amour que Dieu a témoigné aux hommes, en leur envoyant son Fils, est le plus grand, le plus gratuit, & le plus étendu que l'on puisse concevoir. Il nous a aimé au point de nous donner tout ce qu'il avoit de plus précieux; son propre Fils égal à lui; la grace de l'adoption, par laquelle nous devenons ses enfans; la réconciliation, par laquelle d'ennemis que nous étions, nous devenons amis; enfin la récompense

(a) *Jacobi* II. 20. 26. *Fides sine operibus mortua est.*

(b) I. *Cor.* XIII. 2. *Si habuero omnem fidem ita ut montes transferam; charitatem autem non habuero, nihil sum.*

17. *Non enim misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.*

17. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde; mais afin que le monde soit sauvé par lui.

COMMENTAIRE.

éternelle, & le Royaume du Ciel. Rien de plus gratuit que cet amour. Nous n'étions dignes que de haine, étant enfans de colére, & de péché; *(a)* nous n'avions que de l'éloignement pour lui; & il nous a prévenu par ses miséricordes; il nous a aimé le premier. *(b)* Son amour ne s'est point borné aux Juifs, aux sages, aux justes; il s'étend à tous les hommes. Jesus-Christ est venu pour sauver les pécheurs, (c) & pour chercher ceux qui ne l'attendoient point *(d)*. S'il a donné ses premiers soins aux brebis égarées de la maison d'Israël *(e)*, il n'a pas negligé les étrangers, qui étoient assis dans l'ombre de la mort. *Il est mort non-seulement pour nos péchez; mais aussi pour ceux de tout le monde (f).*

℣. 17. Non enim misit Deus Filium suum. *Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde, pour juger le monde; mais pour le sauver.* Son premier dessein, sa premiére intention est de sauver tout le monde *(g)*. Si quelqu'un périt, il périt par sa propre faute. Dieu ne veut point la mort du pécheur; mais sa vie *(h)*. Le Fils de Dieu est un médecin tout-puissant, & bien-faisant; il vient pour guérir nos maladies. C'est la faute du malade, s'il se donne la mort, en négligeant d'observer les ordres du médecin: *Quantum in medico est*, dit saint Augustin, *(i) sanare venit ægrotum: ipse se interimit, qui præcepta medici observare non vult.* Il veut être vôtre Sauveur: mais si vous ne voulez point profiter du salut qu'il vous offre, il deviendra vôtre Juge; vous vous condamnerez vous-même: *Salvari non vis ex ipso; ex te ipso condemnaberis.* Le premier avénement de Jesus-Christ est dans la douceur; le second sera dans la sévérité.

(a) Ephes. II. 3. *Eramus aliquando filii iræ. Vide Rom.* V. 8. 9. & *Ephes.* II. 12.

(b) I. *Joan.* IV. 10. 19. *Ipse prior dilexit nos.*

(c) I. *Timot.* I. 15. *Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere.*

(d) *Rom.* X. 20.

(e) *Matt.* XV. 24.

(f) I. *Joan.* II. 2.

(g) *Aug. hic, Beda, Theophyl.*

(h) *Ezech.* XVIII. 23.

(i) *Aug. in hunc loc.*

18. *Qui credit in eum, non judicatur: qui autem non credit, jam judicatus est: quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.*

℣ 19. *Hoc est autem judicium, quia lux venit in mundum, & dilexerunt homines magis tenebras, quàm lucem: erant enim eorum mala opera.*

18. Celui qui croit en lui, n'est pas condamné: mais celui qui ne croit pas, est déja condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu.

19. Et le sujet de cette condamnation est que la lumiére est venuë dans le monde, & que les hommes ont mieux aimé les ténébres, que la lumiére; parce que leurs œuvres étoient mauvaises.

COMMENTAIRE.

℣. 18. QUI CREDIT IN EUM, NON JUDICATUR. *Celui qui croit en lui, n'est point condamné*; à la lettre, *n'est point jugé.* Ce n'est pas à dire que les Chrétiens ne doivent pas paroitre devant le tribual du souverain Juge, puisque l'Ecriture nous dit (a), *que nous serons tous présentez devant le tribunal de* JESUS-CHRIST, *afin que chacun reçoive selon le bien, ou le mal qu'il aura fait*: mais *juger* en cet endroit, est mis pour *condamner* (b). Celui qui croit en JESUS-CHRIST, pourvû que ce soit d'une foi animée par la charité, ne sera pas condamné: mais *celui qui ne croit point, est déja jugé,* & condamné, par cela même qu'il n'a pas la foi, *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu* (c).

Saint Hilaire (d), & saint Ambroise (e) prennent ici le verbe *juger*, dans sa signification propre. Celui qui croit, est exemt du jugement; & celui qui ne croit pas, n'y est pas reçû. Le jugement n'est que pour ceux qui n'ont pas la foi des parfaits, ni l'incredulité des infidéles; mais *qui ont plus aimé les ténébres que la lumiére.* Saint Ambroise croit de même qu'il n'y aura de jugez que ceux d'entre les Chrétiens, qui n'ont pas vécu dans toute la pureté que demande leur profession. Mais ces sentimens ne sont point suivis par les Théologiens.

℣. 19. HOC EST AUTEM JUDICIUM. *Et voici le sujet de cette condamnation* de tous ceux qui ne croyent point au nom du Fils de Dieu, c'est que *la lumiére est venuë dans le monde, & les hommes ont mieux aimé les ténébres que la lumiére.* Voilà

(a) 2. Cor. v. 10.
(b) Ita Chrysost. Euth. Theophyl. Mald. Vide & Aug. hic.
(c) Heb. xi. 6.
(d) Hilar. in Psal. I. & LVII. n. 7.
(e) Ambrof. in Ps. I.

20. *Omnis enim qui malè agit, odit lucem, & non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus:*

21. *Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.*

20. Car quiconque fait le mal, hait la lumiére, & ne s'approche point de la lumiére; de peur que ses œuvres ne soient condamnées.

21. Mais celui qui fait *ce que* la vérité *lui préscrit*, s'approche de la lumiére, afin que ses œuvres soient découvertes; parce qu'elles ont été faites en Dieu.

COMMENTAIRE.

ce qui rend leur condamnation certaine, & leur faute inexcusable (a). JESUS-CHRIST est venu dans le monde comme une vive lumiére. Sa Doctrine toute divine, sa vie toute sainte, ses miracles les plus éclattans qui se soient jamais faits, rendoient en sa faveur un témoignage indubitable. Toutefois les Juifs ont préféré les ténébres à la lumiére. Accoutumez à leurs fausses traditions, & à leurs préjugez, ils ont fermé les yeux à ce Soleil qui brilloit à leurs yeux. Ils ont mieux aimé attribuer au Démon les miracles du Sauveur, & envenimer ses actions les plus innocentes, & les plus pures, que de le reconnoître pour Fils de Dieu, & pour le Messie.

ERANT ENIM EORUM MALA OPERA. *Parce que leurs œuvres étoient mauvaises.* C'est ce qui les a empêché de se présenter à la lumiére. Ils ont eu peur qu'elle ne leur fit voir leur difformité, qu'elle ne découvrît leur turpitude (b). Les Pharisiens se sont irritez contre JESUS-CHRIST; les Prêtres ont conçû contre lui une haine implacable, parce qu'il a découvert les erreurs de leur Doctrine, & les égaremens de leur conduite. Ceux qui ont crû à JESUS-CHRIST, & qui se sont approchez de cette lumiére, n'étoient pas exemts de péchez, non plus que les autres: mais ils ont eu la bonne foi de les reconnoître; ils ont eu assez d'humilité pour les confesser. Voilà ce qui a fait leur salut, & leur bonheur (c).

℣. 21. QUI FACIT VERITATEM, VENIT AD LUCEM. *Celui qui fait ce que la vérité lui préscrit, s'approche de*

(a) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Mald. Vatab. Brug. Zeger. alii.*
(b) *Infrà ℣. 20. Qui malè agit: odit lucem.*
(c) *Aug. Beda hic. Vide Grot. hic & in ℣. 20. & Chrysost. in cap. IV. ad Ephes. ℣. 11. 19.*

22. *Post hæc venit Jesus, & Discipuli ejus, in terram Judæam: & illic demorabatur cum eis, & baptizabat.*	22. Après cela Jesus étant venu en Judée, suivi de ses Disciples, il y demeuroit avec eux; & y baptizoit.

COMMENTAIRE.

la lumiére. Bien différent du méchant, qui haït la lumiére, & qui n'ose s'en approcher, de peur d'y découvrir ses défauts. Son cœur est plein d'hypocrisie, de malice, de mensonge; il aime les ténébres, qui lui en dérobent la vûë, & la connoissance. Mais *celui qui fait la vérité*, qui vit dans la droiture, dans la justice, dans la sincerité; celui qui fait des actions vraiment justes, & loüables, s'approche hardiment de la lumiére, parce qu'il est sûr de la droiture de ses intentions, & que s'il a quelque chose dans le cœur qui soit contraire à la justice, il ne l'aime point, & n'y a aucune affection. S'il n'est point parfait, il désire sincérement de le devenir. L'amour de la justice, & de la vérité est dominant dans lui-même. Dans l'Ecriture *(a)*, le terme de *vérité*, se met pour la fidélité, la sincérité, la droiture, la justice. Saint Jacques *(b)* fait une peinture fort naturelle de ces personnes qui n'aiment pas la lumiére, lorsqu'il dit: *Celui qui écoute la parole de Dieu, sans la pratiquer, est semblable à un homme qui considére son visage dans un miroir. Il s'est considéré, il s'est vû tel qu'il est; & il s'en est allé, & a oublié aussi-tôt ce qu'il étoit.* Il a eu peur de sa difformité; il n'a osé la regarder long-tems, & il n'a fait aucun effort pour la corriger.

QUIA IN DEO SUNT FACTA. *Parce qu'elles sont faites en Dieu.* Le juste se présente hardiment à la lumiére, parce que ses œuvres sont faites selon Dieu, suivant sa Loi, selon sa volonté *(c)*; ou bien, ses œuvres sont faites par l'Esprit de Dieu, par son inspiration, par sa grace *(d)*: *Car c'est Dieu qui opére en nous le vouloir, & le faire suivant sa bonne volonté (e).*

℣. 22. POST HÆC VENIT JESUS. *Après cela* JESUS *étant venu en Judée, y baptisoit.* JESUS après l'entretien qu'il eut avec Nicodéme, sortit de Jérusalem; & au lieu de retourner

(a) Vide Genes. XXIV. 49. *Josue* XXIV. 14. *Isai.* XXXVIII. 19. & XXXIX. 8. XXVI. 10. 4. *Reg.* XX. 3. *Psal* XXIV. 5.

(b) Jacob. I. 23. 24.

(c) Ἐν Θεῷ ἐστιν εἰργασμένα. L'on met ἐν pour κατὰ *Grot. Pagn. Brug. Bez. Euthym. Maldon. alii.*

(d) Ita Erasm. Vat. Lud. de Dieu. alii.

(e) Philipp. II. 12.

en Galilée, d'où il étoit venu, il s'arrêta dans la Judée, & alla sur le Jourdain, où il commença à baptiser avec ses Disciples. L'Evangéliste ne nous dit pas précisément l'endroit où il donnoit le baptême : mais il est fort probable que ce fut aux environs de Jéricho, où saint Jean avoit exercé son ministére dès le commencement. Jérusalem étoit dans la Judée, & Jesus-Christ n'étoit pas sorti de la Province. Lors donc qu'il est dit que Jesus alla de Jérusalem dans la Judée, ce n'est pas qu'il y soit venu d'ailleurs : mais il alla de la Capitale dans un autre canton de la Province.

Il y baptisoit, non par lui-même, comme saint Jean-Baptiste; mais par les mains de ses Disciples. (a) Et pourquoi choisit-il la Judée, pour y donner son baptême? C'est apparemment pour perfectionner celui de Jean-Baptiste au même lieu, où il avoit d'abord été donné, & afin que les peuples qui avoient reçû celui de Jean-Baptiste, pour se disposer à recevoir par Jesus-Christ la remission de leurs péchez, la vinssent en effet recevoir par le ministére des Apôtres du Sauveur (b). Enfin il étoit convenable que Jesus-Christ commençât à baptiser au même lieu, où son Précurseur lui avoit rendu des témoignages si glorieux, & si avantageux (c).

Nous supposons avec la plûpart des Peres, & des Théologiens (d), que le baptême que Jesus-Christ donnoit par les mains de ses Apôtres, étoit le vrai Sacrement de Baptême, qui nous rend Chrétiens, & enfans de Dieu, & nous fait obtenir le pardon de nos péchez; fort différent du baptême de Jean-baptiste, qui étoit une simple disposition à recevoir la grace & le pardon. Je sai que quelques Anciens (e) ont crû le contraire, & qu'ils ont enseigné que le baptême de Jesus-Christ ne donna réellement la rémission des péchez qu'après sa résurrection, & après la descente du Saint Esprit. Mais ce sentiment est aujourd'hui abandonné dans les écoles. Saint Augustin (f), & saint Ambroise (g) croyent que les Apôtres furent baptisez par

(a) *Joan.* IV. 2. *Quamquam Jesus non baptizaret, sed Discipuli ejus.*

(b) *Vide Mald. hic.*

(c) *Matt.* III. 11.

(d) *Vide Aug. Cyrill. alios. Mald. D. Thom. Bonav. Soto. Richard. Cajet. Scotus, &c.*

(e) *Vide Ammon. in Caten. Gr. Leo Mag Ep.* 4. *ad Episcopos Sicil. Tertull. lib. de baptismo, c.* 11. *Chrysost. homil.* 28. *& Rupert. hic.*

(f) *Aug. Ep. Olim.* 108. *nunc* 265. *Euthym.*

(g) *Ambros. in Luc.* XVIII.

JESUS-

23. *Erat autem, & Joannes baptisans in Ennon, juxta Salim: quia aquæ multa erant illic, & veniebant & baptizabantur.*

24. *Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.*

23. Jean baptizoit aussi à Ennon près de Salim, parce qu'il y avoit là beaucoup d'eau; & plusieurs y venoient, & y étoient baptisez:

24. Car alors Jean n'avoit pas encore été mis en prison.

COMMENTAIRE.

JESUS-CHRIST même, avant qu'ils commençassent à baptiser les autres. Saint Hilaire dit la même chose, quoique d'une maniére plus enveloppée (*a*).

ỳ. 23. ERAT AUTEM, ET JOANNES BAPTIZANS IN ENNON. *Jean baptizoit aussi à Ennon près de Salim.* Ennon étoit, selon Eusébe, & saint Jerôme, à huit milles de Scythopolis, vers le midi. Salim, ou Salem étoit un peu plus loin. Ennon n'est pas connu dans les livres de l'ancien Testament. Si on l'écrit ainsi, *Ain-nom* (*b*), il signifie *Belle-fontaine*. Ligfoot croit que c'étoit plûtôt le nom d'un canton, que d'une ville, ou d'un village. Il y a assez d'apparence que ce lieu étoit de la Galilée, & du Royaume d'Hérode, puisqu'il y arrêta Jean-Baptiste, & qu'il le mit en prison; ce qu'il n'auroit osé faire dans la Judée, dont Pilate étoit Gouverneur pour les Romains.

SALIM, ou *Salem*, est, selon saint Jérôme, la ville dont Melchisedech, étoit Roi (*c*). Ce Pere dit que de son tems on y voyoit encore les ruines du Palais de ce Prince; ce qui n'est pas fort probable. La ville dont Melchisédech étoit Roi, est bien plûtôt Jérusalem, comme l'a crû Joseph, & après lui plusieurs autres.

ỳ. 24. NONDUM ENIM MISSUS FUERAT IN CARCEREM. *Car Jean n'avoit pas encore été envoyé en prison.* Lorsque saint Jean écrivoit son Evangile, tout le monde savoit par le recit des autres Evangélistes, que saint Jean-Baptiste avoit été mis en prison par Hérodes; & comme aucun autre Evangéliste n'avoit raconté les particularitez qu'il rapporte ici, il prévient son Lecteur, & lui dit que ceci arriva avant la prison de Jean-Baptiste. Cela tire le Lecteur d'inquietude à cet égard.

(*a*) *Hila. in Matt. xix.*
(*b*) עין נעם *Ain-naum.*
(*c*) *Hieronym. ad Evagrium. Ep. 126.*

25. *Facta est autem quæstio ex Discipulis Joannis cum Judæis, de purificatione.*

25. Il s'excita donc une dispute entre les Disciples de Jean, & les Juifs touchant le baptême.

COMMENTAIRE.

℣. 25. FACTA EST QUÆSTIO EX DISCIPULIS JOANNIS, &c. *Il s'excita une dispute entre les Disciples de Jean, & les Juifs, touchant le baptême.* Les Juifs qui avoient reçu le baptême de JESUS-CHRIST, (a) étant instruits par les Apôtres, & par JESUS-CHRIST même de la différence de ce baptême, & de celui de Jean-Baptiste, commencérent à témoigner peu d'estime de ce dernier, qui n'étoit qu'une simple disposition à recevoir la rémission des péchez. Les Disciples de Jean prenant avec chaleur le parti de leur Maître, se mirent à relever son mérite, & à rabaisser le baptême de JESUS-CHRIST. Cette dispute s'échauffa, & le bruit en vint jusqu'à Jean-Baptiste. Mais l'humble Précurseur n'eut garde d'entrer dans la passion de ses Disciples; il donna tout l'avantage à JESUS-CHRIST, & à son baptême.

L'Evangéliste appelle ici le baptême, purification: *Facta est quæstio de purificatione*; (b) parce qu'en effet le propre effet du baptême est de purifier: Et il y a beaucoup d'apparence que toute cette dispute ne rouloit que sur l'efficace du baptême; les Disciples de Jean se sentant choquez de ce que les autres Juifs qui avoient reçû le baptême de JESUS-CHRIST, soutenoient que celui du Précurseur ne remettoit pas les péchez, & ne purifioit pas l'ame de ses soüilleurs. Voilà la purification qui faisoit le sujet de leur dispute.

Saint Chrysostome, Théophylacte, Euthyme, & plusieurs Manuscrits Grecs (c) lisent: *Il s'excita une dispute entre les Disciples de Jean & un Juif*; & non pas *les Juifs*. Mais on ne sait qui est ce Juif; & il se peut faire que la contestation ayant d'abord été commencée par un Juif, qui avoit reçû le

(a) *Sup. ℣. 22. Venit Jesus, & Discipuli ejus in terram Judæam, & illic demorabatur cum eis, & baptizabat.*

(b) *Ita Aug. Chrysost. Cyrill. Beda, Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug. alii.*

(c) *Ita Steph. omnes excepto* ᾱ, *Alex. Bod. Sex. Laud. tres. Seld. duo. alii plures Syr. Pers. Euseb. Nonn. &c.*

26. *Et venerunt ad Joannem, & dixerunt ei: Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, & omnes veniunt ad eum.*

26. Et *les premiers* étant venu trouver Jean, ils lui dirent: Maître, celui qui étoit avec vous au-delà du Jourdain, auquel vous avez rendu témoignage, baptize maintenant, & tous vont à lui.

27. *Respondit Joannes, & dixit: Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de Cœlo.*

27. Jean leur répondit: L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.

COMMENTAIRE.

baptême de Jesus-Christ, passa aux autres, & devint bientôt une affaire commune, & générale.

℣. 26. Venerunt ad Joannem. *Les Disciples de Jean vinrent trouver leur Maître*, pour le rendre Jugé du différend, ou du moins pour l'interesser à prendre la défense de son baptême, contre ceux qui le mettoient au-dessous de celui de Jesus-Christ. *Maître*, lui disent-ils, *celui qui étoit avec vous au-delà du Jourdain*, à Bethabara, (*a*) *auquel vous avez rendu témoignage*, en disant qu'il étoit *l'Agneau de Dieu, qui ôte les pêchez du monde*, & qu'il étoit au-dessus de vous, & sur lequel vous avez vû descendre le Saint Esprit; *cet homme baptise maintenant* dans la Judée, (*b*) *& tous vont à lui.* Vôtre baptême est abandonné, & personne ne vient plus à nous. *Tous* est mis pour un très-grand nombre de personnes. Tous les termes du discours de ces Disciples de Jean insinuënt leur jalousie. Ils semblent accuser Jesus d'ingratitude, de ce qu'après avoir reçû des témoignages si avantageux de la part de Jean-Baptiste, il s'éléve au-dessus de lui, & décrie son baptême.

℣. 27. Non potest homo accipere quicquam, nisi fuerit ei datum de Coelo. *L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.* Jean-Baptiste par un trait de sagesse, ne reprend pas durement ses Disciples, de peur de les aigrir davantage, & de les éloigner & de lui-même, & de Jesus-Christ. Il les conduit prudemment au Sauveur (*c*), par le nouveau témoignage qu'il lui rend. *L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.*

(*a*) *Joan.* 1. 28. 29. *&c.*
(*b*) Ch. III. 22.
(*c*) *Chrysost.*

28. *Ipsi vos mihi testimonium perhibetis, quod dixerim: Non sum ego Christus: sed quia missus sum ante illum.*

29. *Qui habet sponsam, sponsus est: amicus autem sponsi, qui stat, & audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.*

28. Vous me rendez vous-mêmes témoignage, que j'ai dit que je ne suis point le CHRIST, mais que j'ai été envoyé devant lui.

29 L'époux est celui à qui est l'épouse: mais l'ami de l'époux, qui se tient de bout, & qui l'écoute est ravi de joye *d'entendre* la voix de l'époux Je me voi donc maintenant dans l'accomplissement de cette joye.

COMMENTAIRE.

Dieu seul est Auteur de tout bien. Chacun de nous a reçû sa mesure de graces, & de bienfaits, dont il doit faire usage selon l'intention de celui qui les lui a confiez. Gardez-vous bien d'envier à JESUS la gloire qu'il a reçûë du Ciel; vous condamneriez celui qui en est l'Auteur. Dieu veut qu'il soit élevé au-dessus de moi; soumettons-nous à ses ordres (*a*) Saint Augustin, & les Latins (*b*) l'entendent plus communément de Jean-Baptiste. Je tiens de la main de Dieu tout ce que je suis, & tout ce que j'ai. JESUS baptise, & moi aussi. Mais la différence est grande entre lui, & moi: il baptise par sa propre autorité; & moi je n'ai qu'une autorité empruntée: il est le Maître; je suis le serviteur: il est Dieu; je suis homme: je baptise pour préparer à la pénitence; il baptise pour donner le pardon des péchez: je baptise seulement dans l'eau; il baptise par l'eau, & par l'Esprit.

ỷ. 28. IPSI VOS MIHI TESTIMONIUM PERHIBETIS. *Vous me rendez vous-mêmes témoignage*, que je l'ai reconnu pour mon Supérieur, pour le Messie, pour mon Sauveur, pour l'Agneau de Dieu; que ne vous attachez-vous donc à lui? Pourquoi voulez-vous que je conçoive de la jalousie de sa gloire? Je suis venu pour l'annoncer, & pour lui rendre témoignage (*c*).

ỷ. 29. QUI HABET SPONSAM, SPONSUS EST. *L'époux est celui à qui est l'épouse.* JESUS est l'Epoux; je suis l'ami de l'Epoux. Voilà la grande différence qu'il y a entre lui, & moi. Quoique j'aye l'honneur d'assister aux nôces, il s'en

(*a*) *Chrysost. Euthym. Theophyl.*
(*b*) *Beda Rupert. Strab. Vide & Cyrill. Maldon. alios.*
(*c*) *Ita Aug. Beda. Theophyl. Euthym. alii.*

30. *Illum oportet crescere, me autem minui* | 30. Il faut qu'il croisse, & que je diminuë.

COMENTAIRE.

faut bien qu'elles se fassent pour moi. Tout l'avantage, & tout l'honneur en reviennent à l'Epoux. On a remarqué plus d'une fois *(a)*, que la nouvelle Alliance, l'Incarnation du Sauveur, la formation de son Eglise, sont souvent représentées dans l'Ecriture sous la similitude d'un mariage. L'Epoux est JESUS-CHRIST; l'Epouse est l'Eglise; saint Jean-Baptiste est l'ami de l'Epoux, qui fait les honneurs de la nôce, & qui exécute les ordres de l'Epoux: *Il est debout, il l'écoute, & est ravi de joye d'entendre la voix de l'Epoux*, & d'obéïr à son commandement. Je crois que c'est le vrai sens de ces paroles: *Gaudet propter vocem sponsi.* Car ce que prétendent quelques Auteurs, (*b*) que l'Evangéliste fait allusion à ce qui se passoit, lorsque l'ami de l'Epoux écoutoit à la porte de la chambre nuptiale, & qu'il se réjoüissoit, lorsqu'il entendoit la voix de l'Epoux; cela me paroît trop tiré, & peu naturel.

℣. 30. ILLUM OPORTET CRESCERE; ME AUTEM MINUI. *Il faut qu'il croisse, & que je diminuë.* J'ai commencé à prêcher, & à baptiser avant lui; ma gloire, & ma réputation ont été grandes dans Israël: mais dés qu'il commence à paroître, je dois me retirer pour lui faire place. J'étois comme l'astre du matin; ma lumiére annonçoit le lever du soleil: mais à mesure qu'il s'avance, & qu'il s'éléve, je dois disparoître, & être obscurci. *(c)* Jusqu'ici plusieurs m'ont pris pour le Messie; & JESUS a passé pour un simple Prophéte: à présent Il va être reconnu pour le Messie, comme il l'est en effet; & moi je passerai pour son précurseur, & son serviteur. (*d*) Jean représentoit la Loi de Moyse; JESUS-CHRIST étoit l'Auteur de la Loi évangélique, & de la nouvelle Alliance. La premiére devoit être abrogée en certaines choses, & perfectionnée en d'autres; & la nouvelle devoit prendre sa place (*e*).

(*a*) *Vide Matt.* IX. 14. *Marc.* II. 19. 20. *Luc.* V. 34. 35. *&c.*
(*b*) *Seld. Uxor. Hebr. Hamm. hic.*
(*c*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug.*
(*d*) *Greg. Magn. homil.* 20. *in Evang.*
(*e*) *Aug. lib.* 83. *quæst. qu.* 58. *& Serm. olim.* 36. *de Sanctis, nunc* 198. *Vide Hieron. ad Galat.* IV.

31. *Qui desursum venit, super omnes est. Qui est de terra, de terra est, & de terra loquitur. Qui de Cœlo venit, super omnes est.*

32. *Et quod vidit, & audivit, hoc testatur: & testimonium ejus nemo accipit.*

33. *Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.*

31. Celui qui est venu d'enhaut, est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre, est de la terre, & ses paroles tiennent de la terre. Celui qui est venu du Ciel, est au-dessus de tous;

32. Et il rend témoignage de ce qu'il a vû, & de ce qu'il a entendu, & personne ne reçoit son témoignage.

33. Celui qui a reçû son témoignage, a attesté que Dieu est véritable.

COMMENTAIRE.

ỷ. 31. QUI DESURSUM VENIT, SUPER OMNES EST: *Celui qui vient d'enhaut, est au-dessus de tous.* JESUS-CHRIST, qui est descendu Ciel, est au-dessus de tous les hommes, de tous les justes, & de tous les Prophétes: (*a*) mais pour moi qui suis homme comme les autres, & qui tire mon origine de la terre, je suis infiniment au-dessous de lui (*b*). Si je m'éléve au-dessus de la terre, & si mes paroles ont quelque chose de divin, & de céleste, c'est un bienfait de sa grace. De moi-même je ne suis capable que de parler un langage humain, & terrestre (*c*).

ỷ. 32. QUOD VIDIT ET AUDIVIT, HOC TESTATUR. *Il rend témoignage de ce qu'il a vû, & de ce qu'il a entendu.* Ce que JESUS-CHRIST a vû, & connu dans le Ciel, dans le sein de son Pere, il annonce aux hommes, comme il le dit lui-même au ỷ. 11. de ce Chapitre: *Nous disons ce que nous savons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vû; & vous ne recevez point nôtre témoignage.* Et ailleurs: (*d*) *Je vous ai enseigné tout ce que j'ai appris de mon mon* Pere. Et encore: (*e*) *Ma Doctrine n'est pas la mienne; mais celle de mon Pere, qui m'a envoyé.* Saint Jean se plaint de l'indocilité, & de l'incrédulité de ses Disciples, qui au lieu de suivre JESUS-CHRIST, concevoient de la jalousie contre sa personne, & cherchoient à soulever le peuple contre lui: *Et testimonium ejus nemo accipit.*

ỷ. 33. QUI ACCEPIT EJUS TESTIMONIUM, SIGNA-

(*a*) *Aug. Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(*b*) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(*c*) *Aug. Beda. Mald. Grot. Brug.*
(*d*) *Joan.* XV. 15.
(*e*) *Joan.* VII. 16.

34. *Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur: non enim ad mensuram dat Deus Spiritum.*	34. Celui que Dieu a envoyé, ne dit que des paroles de Dieu : parce que Dieu ne lui donne pas son Esprit par mesure.

COMMENTAIRE.

VIT QUIA DEUS VERAX EST. *Celui qui a reçû son témoignage, a atteſté que Dieu eſt véritable.* Recevoir le témoignage de JESUS-CHRIST, ſuivre ſa doctrine, ſe ranger au nombre de ſes Diſciples, c'eſt rendre témoignage à Dieu même; comme le rejetter, & le mépriſer, eſt croire en quelque ſorte Dieu menteur (a). *Qui non credit Filio, mendacem facit eum.* Puiſque c'eſt Dieu qui l'a envoyé, & qui lui a donné ſa doctrine, & ſon autorité : non comme un maître qui enſeigne ſon diſciple, ou un Roi qui envoyé ſon Ambaſſadeur. JESUS-CHRIST comme Dieu, eſt égal au Pere, & de même nature avec lui : mais comme homme, il a tout reçû du Pere, il lui obéït, & ſe ſoumet à lui. Les Prophétes étoient envoyez de Dieu, & inſpirez de ſon Eſprit; & les recevoir, c'étoit rendre honneur à celui qui les envoyoit, mais JESUS-CHRIST eſt infiniment au-deſſus des Prophétes; ſa miſſion, & ſa doctrine ſont d'un ordre ſurnaturel, & tout divin. Celui qui le reçoit, *ſigne (b)*, ou ſcêlle *que Dieu eſt véritable.* Il donne en quelque ſorte ſon ſeing, & ſa ſignature, pour atteſter cette vérité.

℣. 34. QUEM MISIT DEUS, VERBA DEI LOQUITUR. *Celui que Dieu a envoyé, ne dit que des paroles de Dieu.* JESUS-CHRIST eſt encore différent des autres Prophétes, en ce que ceux-ci parloient quelquefois le langage des hommes. Leur inſpiration n'étoit pas continuelle; au lieu que le Fils de Dieu ne parle jamais qu'un langage divin. Il en donne la raiſon auſſi-tôt après.

NON ENIM AD MENSURAM DAT DEUS SPIRITUM. *Parce que Dieu ne lui donne pas ſon Eſprit par meſure.* Les Prophétes, & Jean Baptiſte lui-même ont reçû le Saint Eſprit avec meſure (c), mais JESUS-CHRIST l'a reçû ſans me-

(a) 1. *Joan.* v. 10.

(b) Εσφράγισεν ὅτι ὁ Θεὸς ἀληθής ἐστι. *Verſio. & Sax. Quod Deus veritas eſt.*

(c) 1. *Cor.* XII. 7. XIII. 9. *Epheſ.* IV. 7. *Vide Chryſ. Aug. Cyrill. Amm. Theoph. Euthym. &c.*

35. *Pater diligit Filium: & omnia dedit in manu ejus.*

36. *Qui credit in Filium, habet vitam æternam, qui autem incredulus est Filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.*

35. Le Pere aime le Fils, & il lui a mis toutes choses entre les mains.

36. Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle : celui qui ne croit pas au Fils, ne verra point la vie, mais la colére de Dieu demeure sur lui.

COMMENTAIRE.

sure. C'est de sa plénitude que nous le recevons tous (a). C'est lui qui le donne aux Prophétes; c'est lui qui ouvre leur bouche, & qui porte la lumiére dans leurs cœurs. Il a l'Esprit saint par sa nature; il l'a par lui-même; il ne le reçoit pas; il ne l'obtient pas; il ne le demande pas; il n'en est jamais dépourvû; il est tout dans le Saint Esprit, comme le Saint Esprit est tout en lui. Voyez ce que j'ai remarqué sur la premiére Epître de saint Pierre, Chap. I. 11. où il est dit que l'Esprit de Jesus-Christ animoit, & instruisoit les Prophétes.

℣. 35. Pater diligit Filium, et omnia dedit in manu ejus *Le Pere aime le Fils, & il lui a mis toutes choses entre les mains*. Il continuë à nous donner des preuves de la supériorité infinie de Jesus-Christ, au-dessus de tous les Prophétes. Le Pere aime tous ses serviteurs, & tous ses fidéles: mais il ne les aime pas comme il aime son Fils unique, coëternel, & consubstantiel à lui même. Il fait une grande distinction entre les serviteurs, les fils adoptifs & son Fils unique, engendré de toute éternité (b). Il lui a mis toutes choses entre les mains. Mais aux autres, il ne leur accorde rien que par le moyen de ce Fils bien aimé. Jesus-Christ posséde tout comme Maitre, & comme Dieu. Les hommes ne possédent que ce que Dieu leur a donné par son Fils.

℣. 36. Qui credit in Filium, habet vitam æternam. *Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle.* Saint Jean-Baptiste conclut son discours par ces paroles, qui dévoient bien faire comprendre à ses Disciples la nécessité de croire en Jesus-Christ. C'est de lui que vous devez tout espérer; attachez-vous à lui. L'homme ne peut vous

(a) *Joan.* 1. 16.

(b) *Vide Aug. Lic. Mald.*

donner

donner que des biens passagers. Lorsque je vous ai reçû au nombre de mes Disciples, je ne vous ai promis que de vous montrer la voie du Ciel, & de vous disposer à recevoir le pardon de vos péchez: mais JESUS-CHRIST vous donnera & la remission de vos péchez, & la vie éternelle. Il est la fin des promesses, & l'objet de vôtre foi, & de la mienne. Malheur à celui qui ne croira point en lui. *Il ne verra point la vie; mais la colére de Dieu demeure sur lui.* Il ne doit attendre que la condamnation, & des peines éternelles.

Mais tous ceux qui croiront en lui, auront-ils la vie éternelle? Oüi, s'ils croyent d'une foi ferme, vive, animée par la charité, & accompagnée des bonnes œuvres; si par leur vie ils ne renoncent pas à celui qu'ils confessent de paroles; (*a*) si leur conduite ne dément pas leur créance; s'ils ne se contentent pas de croire, & d'aimer de bouche; mais si leur foi, & leur charité sont accompagnées d'actions de vertu: (*b*) *Filioli, non diligamus verbo, neque linguâ sed opere, & veritate.*

(*a*) *Tit.* I. 16. (*b*) I. *Joan.* III. 18.

CHAPITRE IV.

JESUS *quitte la Judée, & retourne en Galilée. Il s'arrête près d'un puits. Entretien qu'il a avec une femme Samaritaine. Il lui déclare qu'il est le Messie. Il entre dans Sichem, & convertit plusieurs Samaritains. Il guérit le fils d'un homme de qualité.*

℣. 1. *Ut ergo cognovit Jesus, quia audierunt Pharisæi quòd Jesus plures Discipulos facit, & baptizat quàm Joannes,*

℣. 1. Jesus ayant donc sçu que les Pharisiens avoient appris qu'il faisoit plus de Disciples & baptizoit plus de personnes que Jean,

COMMENTAIRE.

℣. 1. Ut cognovit Jesus quia audierunt Pharisæi. Jesus *ayant sû que les Pharisiens avoient appris* qu'il faisoit plus de Disciples que Jean, il quitta la Judée, & s'en retourna en Galilée. Il baptisoit, ou plûtôt, ses Disciples baptisoient dans la Judée, comme on l'a vû ci-devant (*a*), pendant que Jean-Baptiste baptisoit à Ennon, près de Salem (*b*) dans les terres de l'obéïssance d'Hérode. Ce Prince irrité des réproches que Jean lui faisoit sur son mariage incestueux avec Hérodias, (*c*) le fit arrêter, & mettre en prison dans le Château de Macheron (*d*). Jesus ayant sçû la mauvaise volonté des Pharisiens contre lui, craignit qu'ils ne prissent occasion de le faire arrêter par Pilate, sous ombre qu'il faisoit un grand nombre de Disciples, & qu'une très-grande quantité de peuple alloit à lui pour être baptisé; comme Hérode avoit pris prétexte pour faire arrêter Jean-Baptiste, de ce qu'il rassembloit trop de monde autour de lui, pour leur donner le baptême. (*e*) Je-

(*a*) Ch. III. 22.
(*b*) *Joan.* III. 23.
(*c*) *Luc.* III. 19. *Matt.* XIV. 3. 4. *Marc.* VI. 17.
(*d*) *Joseph. lib.* 18. *Antiq. c.* 7.
(*e*) *Joseph. loco citato.*

2. (*Quamquam Jesus non baptizaret, sed Discipuli ejus,*)

3. *Reliquit Judæam, & abiit iterum in Galilæam.*

4. *Oportebat autem eum transire Samariam.*

2. (Quoique JESUS ne baptizât pas lui-même, mais ses Disciples,)

3. Il quitta la Judée, & s'en alla de nouveau en Galilée :

4. Et comme il falloit qu'il passât par la Samarie,

COMMENTAIRE.

SUS se contenta de prêcher dans la Galilée, évitant le grand concours du peuple, & cachant autant qu'il pouvoit, les guérisons miraculeuses qu'il faisoit, pour ne pas irriter ses ennemis contre lui, & pour ne pas faire ombrage à Hérode

℣. 2. QUAMQUAM JESUS NON BAPTIZARET; SED. DISCIPULI EJUS. *Quoique* JESUS *ne baptisât pas lui-même; mais ses Disciples.* Il ne baptisa que peu de personnes, laissant ce soin à ses Disciples, qui baptisoient en son nom, & par son autorité. Pour lui : il s'appliquoit à l'instruction du peuple; il les disposoit à s'approcher comme il faut de son baptême (*a*). C'est ainsi que S. Paul tout occupé à la prédication, & à l'instruction, laissoit à d'autres moins employez, la fonction de baptiser (*b*).

℣. 3. ABIIT ITERUM IN GALILÆAM. *Il s'en alla de nouveau en Galilée.* Plusieurs exemplaires omettent ces termes (*c*), *de nouveau.* Mais on doit les conserver. JESUS étoit retourné en Galilée la premiére fois avant la Fête de Pâque, étant parti de Béthabara (*d*). Voici le second voyage, dont parle saint Jean l'Evangéliste.

℣. 4. OPORTEBAT TRANSIRE PER SAMARIAM. *Il falloit qu'il passât par la Samarie.* Dès environs de Jéricho, où nous supposons qu'il baptisoit (*e*), il ne pouvoit aller en droiture en Galilée, sans passer par les terres des Samaritains. C'est la plus courte route, au rapport de Joseph; & par la Samarie, il n'y a que trois jours de marche jusqu'en la Galilée (*f*).

(*a*) *D. Thom Lyran. Mald. Brug. Vide Augustin Tract.* 15.

(*b*) 1. *Cor.* 1. 17.

(*c*) *Var. Lect. Mill.*

(*d*) *Joan.* 1. 43.

(*e*) *Joan.* III. 22.

(*f*) *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 5. Ἔθος ἦν τοῖς Γαλιλαίοις ἐν ταῖς ἑορταῖς εἰς τὴν ἱερὰν πόλιν παραγινομένοις ὁδεύειν διὰ τῆς Σαμαρέων χώρας. *Et in vita sua p.* 1019. Τρισὶ γὰρ ἡμέραις ἀπὸ Γαλιλαίας ἔδει πάντως εἰς Ἱεροσόλυμα καταλῦσαι.

5. *Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prædium, quod dedit Jacob Joseph filio suo.*	5. Il vint en une ville de la Samarie, nomméé Sichar, près de l'héritage que Jacob donna à son fils Joseph.

COMMENTAIRE.

℣. 5. VENIT IN CIVITATEM GALILÆÆ, QUÆ DICITUR SICHAR. *Il vint en une ville de la Samarie, nommée Sichar.* On croit que Sichar est la même que *Sichem*, dont il est souvent parlé dans les livres de l'ancien Testament. Saint Jérome *(a)* croit qu'en cet endroit-ci *Sichar* est une faute de Copiste, au lieu de Sichem. Eusébe (*b*) semble distinguer Sichar de *Sichem*, ou *Naplouse*; car il place Sichar auprès de cette derniére ville. mais le sentiment commun ne fait qu'une ville de Sichem, de Sichar, & de *Néapolis*, ou Naplouse. Elle étoit entre les monts Garizim, & Hébal, (*c*) ayant Garizim à sa droite, & Hébal à sa gauche, dit Joseph. Elle étoit si près du mont Garizim, que Joathan fils de Gédéon, parla du sommet de cette montagne, au peuple de Sichem assemblé au dedans, ou à la porte de leur ville *(d)*.

On suppose d'ordinaire que Sichem étoit, pour ainsi dire, aux portes de Samarie; que les Disciples de JESUS-CHRIST, étoient allez dans cette Capitale du pays, pour achetter des provisions; que la femme qui vint puiser de l'eau, étoit de la ville de Samarie, & que le Sauveur entra dans cette ville à la priére des habitans. Mais il ne faut que jetter les yeux sur la Carte Géographique, pour se persuader du contraire. Les Apôtres étoient entrez dans la ville de Sichem, qui étoit de la province de Samarie. La femme qui eut l'honneur d'entretenir le Sauveur, étoit Samaritaine de nation, & demeurante à Sichem. Les Sichemites invitérent JESUS-CHRIST d'entrer dans leur ville. Elle étoit à trois, ou quatre lieuës au midi de Samarie, Capitale de la Province.

(*a*) *Hieronym. Epitaph. Paulæ, c. 14. Transivit Sichem, non ut plerique errantes legunt, Sichar, quæ nunc Neapolis appellatur. Et qu. in Genes cap.* XLVIII. *22. Hebraicè Sichem dicitur, ut Joannes quoque Evangelista testatur, licet vitiosè ut Sichar legatur, error inolevit.*

(*b*) *Euseb. in locis.* Σύχαρ, πρὸ τῆς νέας πόλεως, *&c.*

(*c*) *Joseph. Antiq. lib. 4. c. 8. Benjamin. p. 38. Procop. de ædific. c. 7.*

(*d*) *Judic.* IX. *7.*

6. Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta.

6. Or il y avoit là un *puits, qu'on appelloit la* fontaine de Jacob. Et JESUS étant fatigué du chemin, s'assit sur cette fontaine *pour se reposer*. Il étoit environ la sixiéme heure *du jour*.

COMMENTAIRE.

C'est ce qu'il est bon de remarquer pour l'intelligence de cette histoire.

JUXTA PRÆDIUM QUOD DEDIT JACOB. *Près de l'héritage que Jacob donna à son fils Joseph.* Jacob étant au lit de la mort, (a) donna par préciput à son fils Joseph, le champ qu'il avoit conquis à Sichem. *Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio, & arcu meo.* Quelques-uns croyent qu'il parle de la conquête qu'il avoit faite de ce canton, par les armes de ses deux fils Siméon, & Lévi (b). On avouë que le saint Patriarche n'approuva jamais leur cruauté (c), mais on veut qu'il n'ait pas laissé de regarder cette terre comme une conquête légitime, quoique faite dans de mauvaises dispositions de la part de ses fils. Il avoit achetté auparavant une partie de cette campagne, auprès des fils d'Hémor pere de Sichem (d); & ce fut dans ce champ que les os de Joseph furent enterrez après la conquête de la terre de Canaan par les Israëlites, sous la conduite de Josué (e)

D'autres soutiennent que Jacob ayant toûjours hautement condamné la cruauté que ses deux fils Siméon, & Lévi avoient exercée contre ceux de Sichem, (f) n'avoit pû regarder la conquête qu'ils avoient faite de cette ville, & de son territoire, que comme une usurpation injuste, & par conséquent qu'il ne l'a pû donner à son fils Joseph, comme un héritage légitimement aquis: qu'ainsi il faut entendre cet endroit du champ que ce Patriarche avoit achetté à prix d'argent des fils d'Hémor; (g) & c'est l'opinion à laquelle nous nous sommes déterminé dans le Commentaire sur la Génése, que l'on peut consulter.

℣. 6. FONS JACOB. *La fontaine de Jacob*; ou plûtôt: *Le*

(a) *Genes.* XLVIII. 22.
(b) *Genes.* XXXIV. 25. 26. *& sequ.*
(c) *Genes.* XXXIV. 30. *&* XLIX. 5. 6.
(d) *Genes.* XXXIII. 19. *Act.* VII. 16.
(e) *Josue* XXIV. 32.
(f) *Genes.* XXXIV. 30. *&* XLIX. 5. 6.
(g) *Genes.* XXXIII. 19.

7. *Venit mulier de Samaria haurire aquam. Dicit ei Jesus: da mihi bibere.*	7. Il vint alors une femme de la Samarie pour tirer de l'eau, JESUS lui dit: Donnez moi à boire :
8. *Discipuli enim ejus abierant in civitatem, ut cibos emerent.*	8. Car ses Disciples étoient allez à la ville, pour achetter à manger.

COMMENTAIRE.

puits de Jacob. Les Hébreux appellent *fontaine*, toutes les sources d'eau vive; même celles qui sont au fond des puits; pour les distinguer des citernes, & des autres amas d'eau de pluyes, ou de riviéres.

SEDEBAT SIC SUPRA FONTEM. *Il s'assit sur cette fontaine pour se reposer.* Le Grec à la lettre *(a)*, *Il étoit ainsi assis sur la fontaine.* C'est-à-dire : il étoit là assis comme un homme las, & accablé de fatigue ; *(b)* ou, il étoit assis *de cette sorte*, au hazard, négligemment, & comme l'endroit le pouvoit permettre : *Incuriosè, & ut se locus dabat.* *(c)* Sans siége, sans façon, à platte terre, ou sur une simple pierre.

HORA QUASI SEXTA. *Environ la sixiéme heure du jour* Environ midi. C'étoit l'heure du dîner; ses Disciples étoient allé dans la ville pour achetter quelque chose à manger. JEsus étoit sérieusement las, & altéré.

℣. 7. VENIT MULIER DE SAMARIA. *Il vint une femme de la Samarie.* Et non pas, *de la ville de Samarie* *(d)*, comme on l'a déja remarqué. Elle étoit Samaritaine de naissance, & de Religion ; mais née, & demeurante à Sichem, ville de la Province de Samarie.

℣. 8. DISCIPULI ABIERANT IN CIVITATEM. *Ses Disciples étoient allé à la ville pour achetter à manger.* Quoique les Samaritains, & les Juifs n'eussent pas de liaison ensemble, ils ne laissoient pas dans la nécessité de loger les uns chez les autres, & de se donner pour de l'argent les vivres nécessaires. On en a déja vû un exemple dans saint Luc *(e)*.

Il faut que le Sauveur n'ait eu alors que fort peu de Disciples, puisqu'il se trouva seul sur ce puits. S'il avoit eu

---

(a) Ἐκαθέζετο οὕτως ἐπὶ τῇ πηγῇ.

(b) *Erasm. Brug. Ligf.*

(c) *Chrysost. Erasm. Grot. Toynard. Theoph.* Οὕτως, ἁπλῶς ὡς ἔτυχε, οὐκ ἐπὶ θρόνου, ἀλλ' ἁπλῶς ἐπὶ ἐδάφους.

(d) Γυνὴ ἐκ τῆς Σαμαρείας. *Vide Grot. hic.*

(e) *Luc.* IX. 52. 53.

9. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana: Quomodo tu, Judæus cùm sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana? Non enim coütuntur Judæi Samaritanis.

9. Mais cette femme Samaritaine lui dit: Comment vous qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine? car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains.

COMMENTAIRE.

dix, ou douze personnes dans sa compagnie, il en seroit demeuré quelques-uns avec lui: il n'étoit pas nécessaire qu'ils allassent tous à Sichem *(a)*.

℣. 9. QUOMODO TU, JUDÆUS CUM SIS? *Comment vous qui êtes Juif*, me demandez-vous à boire? Elle reconnut JESUS-CHRIST pour Juif, ou à son habit, ou à son accent (*b*). Mais comment s'étonne-t'elle qu'il lui demande à boire, tout Juif qu'il étoit? Et comment lui dit-elle *(c)* que les Juifs & les Samaritains n'ont point de commerce ensemble: *Non coütuntur Judæi Samaritanis*; puisque JESUS-CHRIST avoit envoyé ses Disciples dans la ville de Sichem, toute peuplée de Samaritains, pour y achetter à manger? On répond à cela diversement. 1°. Que les Juifs pouvoient bien achetter des vivres des Samaritains *(d)*, mais non pas en recevoir gratuitement; parce que l'achat ne lie point les achetteurs; au lieu que le don les dispose à se lier par l'amitié, & insensiblement par la Religion.

2°. Les Juifs étoient persuadez que tous les vases dont se servoient les Samaritains, étoient soüillez (*e*). C'est pourquoi cette femme ne dit pas à JESUS-CHRIST qu'elle ne veut, ou ne peut pas lui donner à boire dans le vase qu'elle portoit: mais elle s'étonne que lui, qui étoit Juif, n'eût pas de répugnance à boire dans un vase qu'il croyoit soüillé. Les Samaritains pouvoient bien boire, & manger avec les Juifs, disent saint Chrysostome, Théophylacte, & Théodore de Mopsueste: mais les Juifs ne se croyoient pas la même chose permise avec les Samaritains (*f*).

Mais nos Critiques (*g*), qui ont étudié plus curieusement

(*a*) *Brug. Grot.*
(*b*) *Ammon. Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Brug.*
(*c*) *Theodor. Mopf. Chrysost. Theophyl.*
(*d*) *Talmud. Grot. Mald. Drus. Ligfoot.*
(*e*) *Aug.* Tract. 15.
(*f*) *Chrysost. Theophyl. hic. Theod. Mopf. in Catena.*
(*g*) *Drus. Grot. Epiph hæresi Samarit.*

10. *Respondit Jesus, & dixit ei: Si scires donum Dei, & quis est qui dicit tibi: Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo, & dedisset tibi aquam vivam.*

10. Jesus lui répondit: Si vous connoissiez le don de Dieu, & qui est celui qui vous dit: Donnez-moi à boire, vous lui en auriez peut-être demandé vous-même, & il vous auroit donné de l'eau vive.

COMMENTAIRE.

les coutumes, & les cérémonies des Samaritains, soûtiennent que ceux-ci avoient plus d'éloignement des Juifs, que les Juifs n'en avoient d'eux; & qu'aussi-tôt qu'un Samaritain voyoit un Juif, il lui crioit: *Ne me touchez point*: craignant que ce seul attouchement ne les soüillât. Comment osez-vous me demander de l'eau? Ne savez-vous pas l'éloignement que les Samaritains ont des Juifs? Ou bien; Quelle est vôtre superstition, de ne vouloir pas avoir de commerce avec les étrangers, vous qui vous trouvez à tout moment dans la nécessité de recourir à eux pour les besoins de la vie (*a*)?

℣. 10. SI SCIRES DONUM DEI. *Si vous connoissiez le don de Dieu*, & le bonheur dont vous joüissez dans ce moment, vous n'auriez pas attendu que je vous demandasse de l'eau; vous m'en auriez offert de vous-même, & vous m'auriez réciproquement demandé une autre sorte d'eau, une eau vive, qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle. JESUS-CHRIST toûjours occupé du salut des ames, & de l'envie de remplir les devoirs de sa mission, saisit l'occasion de tout ce qui se présente, pour élever à Dieu ceux à qui il parle. Il prend assez souvent ses paraboles des premiéres choses qui viennent dans le discours. Cette femme est toute occupée de l'eau qu'elle va puiser; JESUS-CHRIST la rappelle à une autre eau, qui est la Doctrine du salut, la grace de la justification, la conversion du cœur, la connoissance du Messie.

Saint Augustin, & ceux qui l'ont suivi (*b*) sous le nom de *don de Dieu*, entendent le Saint Esprit, qui est encore désigné ailleurs sous le nom d'eau vive (*c*) *Du sein de celui qui croit en moi, il coulera des fleuves d'eau vive. Il parloit du Saint Esprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui.* Mais les

(*a*) *Mald Ligfoot. Hor. Heb.*
(*b*) *Aug. Beda, Rupert. Strab. hic, & alii Latini passim.*
(*c*) *Joan.* VII. 38. 39.

Peres

11. *Dicit ei mulier : Domine, neque in quo haurias habes, & puteus altus est : unde ergo habes aquam vivam ?*

12. *Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum, & ipse ex eo bibit, & filii ejus, & pecora ejus ?*

11. Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez point de quoi en puiser, & le puits est profond : d'où auriez-vous donc de l'eau vive ?

12. Etes-vous plus grand que notre pere Jacob, qui nous a donné ce puits, & en a bû lui-même, aussi-bien que ses enfans, & ses troupeaux ?

COMMENTAIRE.

Peres Grecs *(a)* l'entendent en général de toute sorte de dons de Dieu, & en particulier du bonheur dont elle joüissoit de voir le Messie.

FORSITAN PETISSES. *Vous lui en auriez peut-être demandé.* Ce mot *peut-être*, ne marque point ici du doute, ou de l'incertitude ; il est mis pour *assûrément*, comme en plusieurs autres endroits *(b)*. *L'eau vive* s'explique en deux sens divers ; l'un naturel, & l'autre figuré. Le sens naturel marque une eau de source, une eau qui ne tarit point. Dans le figuré, elle désigne ou la Doctrine, ou la grace de JESUS-CHRIST, ou l'Esprit de Dieu.

℣. 11. DOMINE, NEQUE IN QUO HAURIAS HABES. *Seigneur, vous n'avez pas de quoi puiser.* Cette femme n'entre point d'abord dans la pensée de JESUS CHRIST ; elle s'imagine qu'il lui parle d'une eau vive qu'il puisera du fond du puits, pour lui en faire boire. Elle lui demande s'il a quelque sécret pour en tirer de l'eau, n'ayant ni de quoi puiser, ni d'échelle pour descendre au fond du puits, qui étoit très-profond.

℣. 12. NUMQUID TU MAJOR ES ? *Etes-vous plus grand que notre Pere Jacob* ? Etes-vous ou plus puissant, pour faire creuser un autre puits, ou plus instruit, pour nous découvrir une autre source, ou plus privilegié, pour obtenir de Dieu ce qu'il n'a point obtenu ? Ce Patriarche, ses enfans, ses troupeaux ont bû de cette eau ; toute notre ville en boit ; êtes-vous meilleur qu'eux, ou que nous tous ? Et où trouveriez-vous une eau plus salutaire, ou plus abondante *(c)* ?

(a) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Ammon.*
(b) *Genes.* XXXI. 42. *Exod.* XIV. 11. *Psalm.* CXXIII. 4. CXXXVIII. 11. *Joan.* V. 46. VIII. 19.
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym.*

13. *Respondit Jesus, & dixit ei: Omnis qui bibit ex aqua hac, sitiet iterum: qui autem biberit ex aqua, quam ego dabo ei, non sitiet in aeternum.*

13. JESUS lui répondit: Quiconque boit de cette eau, aura encore soif: au lieu que celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif:

COMMENTAIRE.

Cette femme appelle Jacob pere des Samaritains, quoique dans la rigueur les Samaritains fussent étrangers à la race d'Israël, étant un peuple ramassé de divers pays, que Salmanasar transporta dans la Province de Samarie (*b*), en la place des Israëlites qu'il en avoit tirez, & qu'il avoit fait conduire au-delà de l'Euphrate. Mais comme les lions, & les bêtes farouches incommodoient extrémement ces nouveaux venus, ils s'imaginérent que le Dieu des anciens habitans du pays, le Dieu d'Israël n'étoit pas content de leur culte, & qu'il vouloit être adoré suivant ses Loix particuliéres. Ils démandérent donc à Assaradon, successeur de Salmanasar (*b*), des Prêtres du Dieu d'Israël, pour leur enseigner les rits, & les cérémonies de son culte.

Les Prêtres qui leur furent envoyez, étoient du nombre de ceux qui y avoient été avant le transport des dix tribus au-delà de l'Euphrate; & au lieu de leur montrer le vrai, & pur culte du Seigneur, ils leur enseignérent celui qui y avoit été en usage avant la captivité. Ainsi sans quitter le culte des Idoles, ils commencérent à rendre une adoration impure, & partagée au Dieu d'Israël. Dans la suite des tems, quelque peu de mauvais Juifs se joignirent à eux (*c*), & aux descendans des Prêtres qui leur avoient été envoyez de de-là l'Euphrate. C'est ce qui leur donna lieu, pour cacher l'obscurité de leur origine, de se dire descendus des anciens Patriarches, comme fait ici cette Samaritaine. Et Joseph (*d*) remarque que dans les tems heureux, & dans les occasions qui étoient favorables aux Juifs, ils ne manquoient pas de faire valoir cette prétenduë origine qu'ils tiroient des Patriarches; comme au contraire dans les tems de disgrace, ils soutenoient qu'ils n'étoient point de la race des Hebreux; mais de celle des Phénitiens.

℣. 13. OMNIS QUI BIBIT EX AQUA HAC. *Quiconque*

(*a*) 4. *Reg.* XVII. 24.
(*b*) 4. *Reg.* XVII. 25. 26. 1. *Esdr.* IV. 2.
(*c*) 2. *Esdr.* VI. 18. 19.
(*d*) *Antiq. lib.* 9. *ad finem. & lib.* 11. *c.* 7.

14. *Sed aqua, quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.*

14. Mais l'eau que je lui donnerai, deviendra dans lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusques dans la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

boit de cette eau, aura encore soif. JESUS-CHRIST instruit plus à fond la Samaritaine, & lui déclare quelle est la nature de l'eau dont il lui parle. Ce n'est pas une eau matérielle, qui n'appaise la soif que pour un tems; c'est une eau divine, & spirituelle, qui éteint la soif pour toûjours. Il s'explique encore plus distinctement dans le verset qui suit.

℣. 14. FIET IN EO FONS AQUÆ SALIENTIS IN VITAM ÆTERNAM. *L'eau que je promets deviendra dans ceux qui la boiront, une fontaine qui rejaillira jusques dans la vie éternelle.* Ils n'auront donc jamais soif: Car comment manquer d'eau, lorsqu'on a au dedans de soi un jet d'eau, qui jaillit jusques dans le Ciel? Ce n'est pas seulement pour un jour, ou pour un an que cette eau nous rafraichit; elle appaise notre soif pour toute notre vie, & continuë même à nous abreuver dans le Ciel pendant toute l'éternité *(a)*. Cette eau est la Doctrine de l'Evangile, la grace sanctifiante, les dons du saint Esprit. Mais n'est-il pas contre l'expérience que cette eau spirituelle éteigne la soif pour toûjours? Ne voit-on pas des personnes nourries de cette eau pendant plusieurs années, qui en perdent enfin le goût, & retournent avec avidité aux eaux boüeuses des plaisirs sensuels? Il est vrai: mais c'est que par leur faute ils ont abandonné cette source divine, ils ont négligé ce don de Dieu, ils ont vomi cette eau salutaire. Parlons plus clairement; ils ont abandonné Dieu, & Dieu leur a tourné le dos *(b)*.

Le Sauveur dit que cette eau est une fontaine qui réjaillit jusques dans le Ciel. Les eaux des sources ordinaires jaillissent jusqu'à la hauteur de leur source; celle-ci vient du Ciel, & elle s'éleve jusqu'au Ciel, & jusqu'à la vie éternelle *(c)*. *Celui qui en boit, n'aura jamais soif.* Il trouvera dans elle tout ce qui est nécessaire pour sa sanctification. La doctrine de l'évangile connuë, & pratiquée, suffit pour le salut. La grace

(a) Vide Aug. Tract. 15. in Joan.
(b) Mald. hic Cornel. à Lapide.
(c) Grot. Brug.

15. *Dicit ad eum mulier : Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.*

15. Cette femme lui dit : Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aye plus soif, & que je ne vienne plus ici pour en tirer.

16. *Dicit ei Jesus : Vade, voca virum tuum, & veni huc.*

16. Jesus lui dit : Allez, appellez votre mari, & venez ici.

COMMENTAIRE.

du saint Esprit est une source intarissable de lumiéres & de bénédictions ; nul ne la perd que par sa faute. Dieu l'augmente aux humbles de cœur, & aux ames fidelles. *Habenti dabitur, & abundabit.* Quand on dit que qui en boira, n'aura jamais soif, c'est comme si l'on disoit, qu'aidé de ce secours, & favorisé du don de persévérance, il arrivera infailliblement au salut. Qu'il possédera, qu'il goûtera cette eau salutaire de telle sorte, qu'il n'en concevra jamais de dégoût, & que plus il en aura, plus il la souhaitera, suivant cette parole de l'Ecclesiastique (a) : *Celui qui en boira, aura encore soif.* Ce n'est point une soif d'indigence, ou de défaillance ; mais une soif de plaisir, & de goût. Il connoîtra, & aimera Dieu parfaitement ; il verra, il goûtera, il aimera, il pratiquera les véritez du salut avec une ferveur toûjours nouvelle.

℣. 15. DOMINE DA MIHI HANC AQUAM. *Seigneur, donnez-moi de cette eau*, afin que je ne sois plus obligée de venir ici puiser dans le puits. Cette femme ne comprend pas encore ce que JESUS-CHRIST lui dit ; ou si elle le comprend, elle s'en raille (b). Origénes croit qu'elle comprit fort bien sa pensée, & qu'elle lui répliqua d'une maniére aussi spirituelle ; donnez-moi de cette eau ; découvrez-moi vos mystéres cachez ; mais facilitez-m'en l'intelligence, afin que je ne sois pas obligée à me fatiguer, en les cherchant dans les Ecritures. Cela est un peu trop subtil.

℣. 16. VOCA VIRUM TUUM. *Appellez vôtre mari.* Pourquoi lui dit-il de faire venir son mari ? Est-ce peut-être qu'il n'étoit pas de la décence qu'il parlât à une femme seul à seul ; ou plûtôt, qu'il ne vouloit pas lui donner un aussi grand bien

(a) *Eccli. xxiv. 29. Qui bibunt me, adhuc sitient.*

(b) *Mald. Ligfoot.*

17. *Respondit mulier, & dixit: Non habeo virum. Dicit ei Jesus: Benè dixisti, quia non habeo virum.*

17. Cette femme lui répondit: Je n'ai point de mari. Jesus lui dit: Vous avez raison de dire que vous n'avez point de mari:

18. *Quinque enim viros habuisti: & nunc quem habes, non est tuus vir: hoc verè dixisti.*

18. Car vous avez eu cinq maris, & maintenant celui que vous avez n'est pas votre mari: vous avez dit vrai en cela.

COMMENTAIRE.

qu'est celui de la Foi, & de la Doctrine évangélique, en l'absence, & à l'insçu de son époux (*a*)? Ou plûtôt (*b*), il lui dit cela exprès, pour avoir occasion de lui découvrir ce qu'elle croyoit qui fût le plus caché, & afin de lui faire ouvrir les yeux sur elle-même, & sur la qualité de celui qui lui parloit.

℣. 17. BENE DIXISTI; QUIA NON HABEO VIRUM. *Vous avez raison de dire que vous n'avez point de mari*; car en effet vous n'en avez point de légitime. Quelques Interprêtes (*c*) croyent que cette femme fit un mensonge exprés pour tenter JESUS-CHRIST, & pour savoir s'il étoit Prophéte. Elle dit qu'elle n'a point de mari, pour voir si JESUS l'en croira sur sa parole. D'autres veulent (*d*) qu'il y ait ici une ironie de la part du Sauveur; vrayement vous avez bonne grace de me dire que vous n'avez point de mari; comme si je ne savois pas que vous en avez eu cinq (*e*), & qu'encore à présent vous vivez avec un homme qui n'est pas votre époux. Soit qu'elle vêcût dans l'incontinence, & dans le désordre (*f*), soit qu'elle ait quitté ses premiers maris par le divorce, ou qu'elle en ait été répudiée. Car nous n'en savons pas assez pour développer cela. Ce qui est certain, c'est que celui avec qui elle vivoit, n'étoit pas son mari. ℣. 18. *Nunc quem habes, non est tuus vir.* Les Peres (*g*) croyent communément que les cinq premiers hommes qu'avoit eu cette femme, étoient de maris légitimes. Saint Chrysostome, & Maldonat croyent au contraire que c'étoient des adultéres (*h*).

℣. 18 QUINQUE ENIM VIROS HABUISTI. *Car vous*

(*a*) *Chrysost. Theophylact. Euthym. Maldon. Grot.*
(*b*) *Brug. Maldon.*
(*c*) *Vide Mald. Euthym.*
(*d*) Heracléon cité dans Origénes sur S. Jean p. 130. 207. lisoit *six maris*, au lieu de cinq.
(*e*) *Erasm. Cnatchbull.*
(*f*) Ligfoot. *Grot. Maldon.*
(*g*) *Aug. Nonn. Euthym. Beda, Rupert. alii. hic. Hilar. lib. 2. de Trinit.*
(*h*) *Chrysost. in Psal.* XIII. *Mald. hic.*

19. *Dicit ei mulier: Domine, video quia Propheta es tu.*

20. *Patres nostri in monte hoc adoraverunt: & vos dicitis, quia Jerosolymis est locus, ubi adorare oportet.*

19. Cette femme lui dit: Seigneur, je voi bien que vous êtes un Prophéte.

20. Nos peres ont adoré sur cette montagne; & vous autres vous dites que c'est dans Jérusalem, qu'est le lieu où il faut adorer.

COMENTAIRE.

avez eu cinq maris. Heracleon lisoit, *sex viros*; témoin Origéne *in Joan.* p. 207. & saint Jérôme (*a*) semble dire, qu'elle en avoit eu vingt-deux: *Quid diurnus tali mulieri, nempe quod Dominus Samaritanæ: viginti duos habuisti maritos, & ille a quo sepelieris, non est tuus.*

℣. 19. VIDEO QUIA PROPHETA ES TU. *Je vois bien que vous êtes un Prophéte.* Elle avoüe tacitement que tout ce que le Sauveur avoit dit, étoit vrai. Elle le reconnoit pour Prophéte, & en même tems touchée de honte de sa mauvaise conduite, elle pense à quitter le désordre, & à se convertir. Le premier pas qu'elle fait pour son retour, est d'avoüer sa faute, & d'en porter humblement la confusion (*b*).

℣. 20. PATRES NOSTRI IN MONTE HOC ADORAVERUNT. *Nos peres ont adoré sur cette montagne* de Garizim, au pied de laquelle étoit située Sichar, & qu'elle montroit de la main; & vous autres Juifs, vous dites que c'est à Jérusalem, dans le Temple du Seigneur, qu'il faut lui rendre des adorations; que le mont de Sion est le lieu qu'il a choisi pour y mettre son nom (*c*). C'étoit-là le point capital de la difficulté qui séparoit les Samaritains, & les Juifs. La Samaritaine commence par là à s'éclaircir sur le parti qu'elle avoit à prendre dans la Religion. Les Samaritains supposoient, sans aucune preuve, que les Patriarches avoient exercé leurs actes de Religion sur la montagne de Garizim (*d*). L'Ecriture n'en dit rien en aucun endroit.

Il est vrai que dans le Pentateuque écrit en caractéres Samaritains, il y a quelques passages qui sont favorables à leurs prétentions, mais on croit qu'ils les y ont mis de leur chef, & ils

(*a*) *Hieronym. Epist.* XI. *ad Agenuchiam p.* 34. *col.* 2. *nov. Edit.*
(*b*) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Grot.*
(*c*) *Deut.* XII. 14. 26.
(*d*) *Vide Chrysost. homil.* 31. *Aug. Beda. Theophyl. Euthym. hic. Rupert. lib.* 4.

21. *Dicit ei Jesus: Mulier, crede mihi, quia venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem.*

22. *Vos adoratis quod nescitis: nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judais est.*

21. Jesus lui dit: Femme, croyez-moi, le tems est venu que vous n'adorerez plus le Pere, ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem.

22. Vous adorez ce que vous ne connoissez point: pour nous, nous adorons ce que nous connoissons; car le salut vient des Juifs.

COMMENTAIRE.

ne se trouvent point dans le Pentateuque des Hébreux. Ils lisent que l'on érigea sur le mont Garizim un Autel, où l'on écrivit les paroles de la Loi (*a*), au lieu que le Texte Hebreu des Juifs lit le mont Hébal. Ils pretendent que c'est sur le Garizim qu'Abraham adora, & voulut faire le sacrifice de son fils; que c'est-là que Jacob érigea un Autel, au retour de son voyage de Mésopotamie (*b*); ils assurent que Josué y bâtit un Temple; & que long-tems aprés Josué, Sanaballat, connu dans des Livres d'Esdras (*c*), y en bâtit un autre, pour l'opposer à celui de Jérusalem. On peut voir la Chronique des Samaritains.

℣. 21. VENIT HORA QUANDO NEQUE IN MONTE HOC. *Le tems est venu que vous n'adorez plus le Pere ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem.* JESUS CHRIST prédit l'abolition des cérémonies de la Loi. Il dit que le tems est arrivé où cela doit s'exécuter. C'est-à dire, que le Messie est venu (*d*), qui doit substituer la Loi nouvelle, à l'ancienne, & mettre la vérité de l'Evangile en la place des figures de la Loi de Moyse. Cela ne devoit s'accomplir que dans la suite de quelques années, mais la chose étoit déja commencée. Par la réponse que JESUS-CHRIST fait ici, il ne donne gain de cause ni aux Juifs, ni aux Samaritains. Il les appelle les uns, & les autres à un autre culte, & à une Religion nouvelle, plus parfaite que ni celle des Juifs, ni celle des Samaritains. Au verset suivant il décidé pour le passé en faveur des Juifs. Il marque que jusqu'alors, la vraye Religion avoit residé dans leur nation.

℣. 22. VOS ADORATIS QUOD NESCITIS. *Vous ado-*

(*a*) *Deut.* XXVII. 4.
(*b*) *Genes.* XXXIII. 20.
(*c*) 1. *Esdr.* II. 10. .. 19. IV. 1. 7. VI. 1.
(*d*) *Ammon. Cyrill. Mald.*

rez ce que vous ne connoissez pas. Si les Samaritains du tems de notre Seigneur étoient dans les mêmes erreurs que leurs ancêtres, il étoit vrai de dire qu'ils adoroient ce qu'ils ne connoissoient pas : car ils s'étoient imaginé deux choses fort opposées à la véritable idée de Dieu. La prémiére, que le Dieu d'Israël étoit un Dieu attaché à un seul pays *(a)*. La deuxiéme qu'ils croyoient pouvoir allier le culte du vrai Dieu, avec celui des Idoles *(b)*. S. Thomas, & Lyran sur cet endroit, avancent qu'ils croyoient Dieu corporel. Accusation dont nous n'avons aucune bonne preuve. Les Samaritains du tems d'Esdras, & de Néhémie (*c*) demandoient avec empressement d'être admis à travailler à l'ouvrage du Temple, comme n'adorans qu'un même Dieu avec les Juifs. Le Pentateuque qu'ils ont toûjours reconnu pour authentique, parle d'un seul Dieu d'une maniére très-noble, & très-relevée.

Saint Epiphane *(d)* dit qu'ils ne reconnoissoient, & ne recevoient pas le Saint-Esprit ; il leur impute aussi de nier l'existence des esprits, & la résurrection des corps ; enfin il en fait une hérésie de la Religion Chrétienne, & les confond avec les Saducéens. Mais cela ne regarde ni les Samaritains du tems dont il s'agit ici, ni ceux qui sont venus depuis. Scaliger a justifié ces derniers sur ces accusations, & montré par leurs propres Ecrits, qu'ils tenoient la résurrection comme un dogme fondamental. Le même saint Epiphane les accuse d'adorer les Téraphims que Rachel avoit emporté de chez Laban son pere ; & la même accusation se trouve dans le Talmud *(e)* où il est dit que le Rabbi Ismaël découvrit qu'ils adoroient sur le Garizim les Idoles que Jacob y avoit enfouïes *(f)*. Quelques Rabbins soutiennent qu'ils rendoient un culte souverain à une colombe d'or. Mais leur accusation n'est point fondée sur des preuves de fait.

Ce qui est certain, c'est que du tems d'Antiochus Epiphanes (*g*), ils reçurent dans leur Temple l'Idole de Jupiter Olympien, & Joseph rapporte la lettre de soumission qu'ils

(*a*) 4. *Reg.* XVII. 26. *Gentes quas transtulisti ignorant legitima Dei terræ, & immisit in eos Dominus leones, &c.*

(*b*) 4. *Reg.* XVII. 41. *Fuerunt gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominùs, & idolis suis servientes... usque in præsentem diem.*

(*c*) 1. *Esdr.* IV. 2.

(*d*) *Epiphan. hæres.* 9. *Vide & Greg. Magn. l.* 1. *Moral. in Job. c.* 6. *lib.* 2. *cap.* 19. *Philastr. de hæres.*

(*e*) *Hierosol. Abodah. Zar. fol.* 444.

(*f*) Voyez Basnage, hist. des Juifs, liv. 8 ch. 4. art. 14.

(*g*) *Joseph. Antiq. lib.* 12. *c.* 7.

écrivirent

écrivirent à ce Prince, par laquelle ils témoignoient qu'ils avoient consacré à Jupiter leur Temple, qui jusqu'alors n'avoit porté le nom d'aucune Divinité particuliére. Hircan prit Samarie, & ruina le Temple de Garizim *(a)*; mais on a des preuves qu'il fut rétabli. Hérode le Grand bâtit dans Samarie un Temple somptueux, & idolâtre (*b*). Les Samaritains continuérent d'aller à Garizim. Mais Caligula ayant ordonné qu'on mit sa statuë dans le Temple de Garizim, de même que dans celui de Jérusalem, on ne lit pas que les Samaritains y ayent fait de résistance, & on dit qu'ils y reçurent celle de Claude, que Néron avoit mis au rang des Dieux.

On trouve une médaille frappée sous Néron à Samarie (*c*) dans laquelle est répésentée Astarte Déesse de Syrie, qui tient en sa main la tête d'Osiris, avec cette inscription: *Samarie a fait battre cette médaille en l'honneur des Dieux Augustes, & Grands.* Ces Dieux ne sont autres que les Empereurs Caligula, & Claude, que l'on a nommez. On en trouve une autre *(d)*, mais plus récente, frappée à Sichem, au pied du mont Garizim, sur laquelle est representé un Temple avec plusieurs dégrez. Ce Temple est celui de Jupiter, qu'on y consacra sur le mont Garizim, après la désolation de la Judée. Voilà des preuves de l'attachement des Samaritains au culte des Idoles, & de leur inconstance dans leur Religion.

Mais tout cela est posterieur à l'entretien de JESUS-CHRIST avec la Samaritaine; & ne prouve rien ni pour, ni contre leur Religion d'alors. La profession de foi qu'ils envoyérent au siécle passé à Scaliger (*e*), ne contient rien qui marque qu'ils n'ayent pas une connoissance distincte de la Divinité, ni qu'ils mêlent le culte des Idoles au culte du Seigneur. Ainsi pour ne rien avancer d'incertain, & ne pas leur imposer d'erreurs sans raison, je voudrois dire que le Sauveur leur reproche ici simplement de ne recevoir qu'une partie des Ecritures, & d'adorer sur le Garizim, au lieu d'adorer au Temple de Jérusalem. Le Pentateuque, qui est le seul Livre de l'Ecriture qu'ils recevoient, ne leur donnoit pas une idée assez étenduë de la vraie Religion. Il falloit y joindre l'Histoire, les Livres mo-

(*a*) *Joseph. de Bello, lib. 1. c. 2.*
(*b*) *Joseph. lib. 1. c. 16. de Bello Jud.*
(*c*) Voyez *Noris Epoch. Syromaced. Diss. 5.*
(*d*) *Noris Epoch. Syromaced. Spanhem de præstant. Numism. Diss. 9.*
(*e*) Voyez Basnage hist. des Juifs, liv. 8. ch. 4. art. 23.

23. *Sed venit hora, & nunc est, quando veri adoratores, adorabunt Patrem in spiritu & veritate. Nam & Pater tales quærit qui adorent eum.*	23. Mais le tems vient, & il est déja venu, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit, & en vérité : car ce sont là les adorateurs que le Pere cherche.

COMMENTAIRE.

raux, & les Prophéties. Et quoiqu'ils rendissent au Pere un culte sensible à Garizim, & qu'ils attendissent le Messie, ils ne les connoissoient parfaitement ni l'un ni l'autre, & n'adoroient pas Dieu où il vouloit être adoré ; & ainsi leur culte ne pouvoit passer que pour une vaine superstition dénuée de lumiére, & de graces. Si vous étiez dans la bonne voie, vous sauriez que Dieu a parlé par les Prophétes, comme par Moyse ; & que c'est le mont de Sion, & non pas Garizim, quil a choisi pour recevoir le culte de ses vrais adorateurs *(a)*.

Les Grecs (*b*) honorent sous le nom de Photine, la femme Samaritaine dont il est parlé dans ce Chapitre. Ils lui donnent pour fils Joseph, & Victor ; & pour sœurs Photo, Photide, Parascéve, & Cyriaque. On y joint Anatolius, & le Duc Sébastien, qui étoient, disent-ils, de sa famille, & qui ayant été convertis par la Samaritaine, ou par saint Pierre, reçûrent le baptême, & furent couronnez du martyre le 20. de Mars. Leurs noms se trouvent aussi dans le Martyrologe Romain (*c*) ; on lit dans leurs Actes que ce fut la Samaritaine qui convertit la ville de Carthage. Son fils Victor fit aussi de grandes conversions en Espagne. Mais tout ce qu'on peut dire de moins fort contre ces Actes, & contre l'histoire de la Samaritaine, c'est qu'elle est fort douteuse, & qu'elle renferme des circonstances fort incroyables.

QUIA SALUS EX JUDÆIS EST. *Car le salut vient des Juifs.* C'est de là que doit sortir le Messie (*d*), la prédication de l'Evangile, la connoissance de la vérité, parmi toutes les nations. C'est aux Juifs qu'ont été faites les promesses, c'est chez eux que l'on doit chercher la vraye Religion ; c'est dans leur Temple que le Seigneur veut être adoré, c'est dans leurs Ecritures que le CHRIST est décrit, & annoncé (*e*). *De Sion exibit lex, & verbum Domini de Jérusalem.*

℣. 23. VENIT HORA, ET NUNC EST, QUANDO VE-

(*a*) *Vide Mald. Grot.*

(*b*) *Belland. xx. Mart. Menolog. Græc. ad xx. Mart. apud Canis. Lect. antiq. t. 2.*

(*c*) *Martyr. Rom. cum not. Bar. ad xx. Mart.*

(*d*) *Origen. hic. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chrysost. Ammon. Cyrill. Rupert. Theophyl. Euthym. Mald. alii.*

(*e*) *Isai. 11. 3.*

24. *Spiritus est Deus: & eos, qui adorant eum, in spiritu, & veritate oportet adorare.*

24. Dieu est esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit, & en vérité.

COMMENTAIRE.

RI ADORATORES. *Le tems vient, & il est déja venu, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit, & en vérité.* Le culte des Samaritains étoit un culte faux; celui des Juifs étoit un culte charnel. Après la Résurrection du Sauveur, & la prédication de l'Evangile, on devoit voir dans le monde un nouveau culte en esprit, & en vérité. Une Religion fondée sur l'esprit, & sur l'amour, éloignée de l'hypocrisie, & de toute fausseté. Le Christianisme n'exclut point toute cérémonie, & tout culte sensible, & extérieur; si cela étoit, on ne pourroit lui donner proprement le nom de Religion: puisque pour une Religion il faut des Rits, & des signes exterieurs (a); *In nullum nomen Religionis, seu verum seu falsum coagulari homines possunt, nisi aliquo signaculorum, vel sacramentorum visibilium consortio colligentur*, dit saint Augustin. Mais ces signes, & ces cérémonies ne sont pas l'essentiel de notre sainte Religion. Ils se rapportent à l'esprit, ils doivent être pratiquez en esprit, & en vérité. La foi, la piété, la charité doivent les animer, & les accompagner.

Les Juifs, & les Samaritains ne croyoient pas que l'on pût solemnellement adorer Dieu, les uns hors de Jérusalem, & les autres ailleurs qu'à Garizim. Leur Religion étoit attachée au lieu, au sensible. La Religion de Jesus-Christ s'exerce par l'esprit, en tout lieu, & par toutes sortes de nations. Les Juifs adoroient Dieu par des œuvres figuratives, par des sacrifices, par des expiations, dont tout l'effet se bornoit à santifier le corps; tout ce qui leur arrivoit étoit symbolique (b); *Omnia in figura contingebant illis.* Dans la Religion Chrétienne, nous possédons la vérité des figures, la réalité des choses dont les Juifs n'avoient que le type. Ainsi nous adorons Dieu *en esprit, & en vérité.* Nôtre culte n'est ni attaché à un lieu, ni enveloppé de figures (c).

(a) *Aug.* XIX. *contra Faust. c.* 4.

(b) *Origen. Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. hic. Hilar. lib.* 2. *de Trinit. Procop. in Isai.* XXVIII. *Mald. Brug. Men. alii.*

(c) 1. *Cor.* X. 11.

25. *Dicit ei mulier: Scio quia Messias venit, (qui dicitur Christus,) cùm ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.*

25. Cette femme lui répondit: Je sai que le Messie, (c'est-à-dire, le CHRIST) doit venir: lors donc qu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses.

COMMENTAIRE.

Plusieurs Nouveaux (a) entendent *in spiritu, & veritate*, d'un culte vraiment spirituel; ou d'un culte spirituel, & sincére, accompagné de justice, d'intégrité, de vérité, & qui se rend à Dieu, & à son CHRIST, avec un esprit droit & des mains pures; par des œuvres d'une vraye, & solide pieté, sincere, intérieure.

℣. 25. SCIO QUIA MESSIAS VENIT. *Je sai que le Messie doit venir: lors donc qu'il sera venu.* Il est remarquable que les Samaritains attendoient le Messie de même que les Juifs, & qu'ils espéroient qu'il leur enseigneroit toutes choses. Ils ne doutoient donc pas qu'il n'eût été promis par Moyse dans le Pentateuque (b); & ils croyoient que lorsqu'il paroîtroit, les Juifs, & les Samaritains se réüniroient, & que le schisme qui duroit depuis si long-tems, seroit terminé. Qu'à sa décision on se fixeroit, non seulement dans le lieu, mais aussi dans la maniére d'adorer le Pere céleste. Tout l'Orient étoit rempli de la ferme créance que le Messie devoit bien-tôt paroître. Tous les esprits étoient dans l'attente de ce Libérateur. Les Auteurs Payens (c) nous disent que c'étoit alors l'opinion générale de tous ces peuples. C'est à quoi la Samaritaine fait ici allusion. Le Texte Grec à la lettre (d): *Je sai que le Messie vient*, qu'il est proche. Nous l'attendons au plûtôt.

Depuis les Prophétes Aggée, & Zacharie, les Juifs renvoyoient la résolution des grandes difficultez à la venuë du Messie, ou de quelques Prophétes (e). Aujourd'hui ils nous renvoyent à la venuë d'Elie (f) Quelques Critiques accusent les Samaritains d'avoir inventé la distinction du Messie glorieux, & du Messie souffrant; celui-ci qui doit naitre de

(a) *Vide Grot. Piscat Brug. Vat. Heins.*
(b) *Origen. Chrysost. Theophyl. Euthym. Vide Genes.* XLIX. 10. *Deut.* XVIII. 15.
(c) *Sueton. in Vespas. c.* 4. *Tacit. lib.* 5. *hist. c.* 14. *Virgil. Eclog.* 4. *initio. Vide & Joseph. l.* 7. *de Bello, cap.* 12. *p.* 961.
(d) Οἶδα ὅτι Μεσσίας ἔρχεται.
(e) 1. *Macc* IV. 46. & XIV. 41.
(f) *Vide Grot. hic.*

26. *Dicit ei Jesus : Ego sum, qui loquor tecum.*

27. *Et continuò venerunt Discipuli ejus : & mirabantur quia cum muliere loquebatur. Nemo tamen dixit : Quid quaeris, aut quid loqueris cum ea ?*

28. *Reliquit ergo hydriam suam mulier, & abiit in civitatem, & dicit illis hominibus :*

29. *Venite, & videte hominem qui dixit mihi omnia quaecumque feci : numquid ipse est Christus ?*

30. *Exierunt ergo de civitate, & veniebant ad eum.*

26. Jesus lui dit : C'est moi-même qui vous parle.

27. En même tems ses Disciples arrivérent, & ils s'étonnoient de ce qu'il parloit avec une femme. Néanmoins nul ne lui dit : Que lui demandez-vous, ou, d'où vient que vous parlez avec elle ?

28. Cette femme cependant laissant là sa cruche, s'en retourna à la ville, & commença à dire à tout le monde :

29. Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait. Ne seroit-ce point le CHRIST ?

30. Ils sortirent donc de la ville pour le venir trouver.

COMMENTAIRE.

la tribu d'Ephraïm, & l'autre de la tribu de Juda *(a)*. Mais il n'est pas juste de mettre cette fable sur le compte des Samaritains. Ils la desavoüent. Elle est toute de la façon des Hébreux.

ỷ. 26. EGO SUM QUI LOQUOR TECUM. *C'est moi-même qui vous parle.* Jamais JESUS n'avoit parlé avec tant de clarté. Il donne cette juste récompense à la sincérité, & à la simplicité de cette femme *(b)*. Elle merita par sa docilité, une faveur, dont les Juifs s'étoient rendus indignes par leur orgueil, & par leurs mauvaises dispositions.

ỷ. 27. MIRABANTUR QUIA CUM MULIERE. *Ils s'étonnoient de ce qu'il parloit avec une femme* ; parce qu'il n'avoit pas accoutumé d'en user ainsi, sur tout de parler seul à seul, & de s'entretenir avec une femme étrangére, inconnuë, Samaritaine. La plûpart des Peres *(c)* croyent que les Disciples admiroient l'humilité du Sauveur, qui ne dédaignoit point de parler avec une simple femme. Pour eux, le souverain respect qu'ils avoient pour sa personne divine, les retint, & les empêcha de lui demander ce qu'il disoit, & pourquoi il se rebaissoit jusqu'à s'entretenir avec cette Samaritaine.

ỷ. 29. QUI DIXIT MIHI OMNIA. *Qui m'a dit tout ce*

(a) Voyez nôtre Dissertation sur les caractéres du Messie suivant les Juifs.

(b) *Origen. Chrysost. Ammon. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald. Grot.*

(c) *Origen. Ammon. Leont. Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Ita & Aug. Beda.*

31. *Interea rogabant eum Discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.*

32. *Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis.*

31. Cependant ses Disciples le prioient *de prendre quelque chose*, en lui disant : Maître, mangez.

32. Et il leur dit : J'ai une viande à manger, que vous ne connoissez pas.

COMMENTAIRE.

que j'ai jamais fait. Il m'a découvert tout ce que j'ai fait de plus secret, & ce qu'il ne pouvoit savoir humainement. Il faut que ce soit un Prophéte. Mais ne seroit-il pas peut-être le Messie ? *Numquid ipse est Christus ?* Elle parle en doutant, quoique le Sauveur lui eût nettement déclaré qu'il étoit le Christ. Elle en usa peut-être ainsi, afin d'amener doucement les esprits de ses compatriotes, & de ne les pas piquer de jalousie contre elle, & contre celui qu'elle leur annonçoit *(a)*, si elle n'eût eu que son propre témoignage. Elle les engage doucement à venir eux-mêmes, pour se convaincre par leurs yeux.

℣. 31. INTEREA ROGABANT EUM DISCIPULI. *Cependant ses Disciples le prioient de prendre quelque chose.* Le Grec à la lettre *(b) Ses Disciples l'interrogeoient.* Mais on a déja remarqué dans saint Luc *(c)*, que les Evangélistes, & en général les Hébreux, confondoient souvent les termes qui signifient interroger, & demander, prier. Ici il le faut prendre dans le sens de prier. Les Disciples, qui savoient que JESUS CHRIST étoit accablé de lassitude, & épuisé par la faim, le prioient de prendre quelque chose. Saint Jean *(d)* se sert assez souvent du verbe interroger, dans le sens que nous venons de marquer.

℣. 32. EGO CIBUM HABEO MANDUCARE. *J'ai une viande à manger, que vous ne connoissez pas.* JESUS-CHRIST n'omet aucune occasion d'éclairer ses Disciples. Il tourne tout à leur instruction. Il leur montre ici quel doit être leur zéle à procurer le salut du prochain. Ce doit être là votre boire, & vôtre manger. Vous devez préférer cela à toutes choses.

(a) *Aug. hic. Pedetentim egit, ne illi quasi irascerentur, & indignarentur, & persequerentur. Venite, & videte hominem, &c.*

(b) Ἠρώτων αὐτὸν οἱ μαθηταί.

(c) *Vide ad* Luc. XXII. 68.

(d) *Vide Joann.* IV. 40. 47. VIII. 7. XII. 21. XIV. 16. XVI. 23. 26. XVII. 9. 15. 20. XIX. 31. 38. & 1. *Joan.* V. 16 & 2. *Joan.* ℣. 5.

33. *Dicebant ergo Diſcipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare.*

34. *Dicit eis Jeſus: Meus cibus eſt, ut faciam voluntatem ejus, qui miſit me, ut perficiam opus ejus.*

35. *Nonne vos dicitis, quòd adhuc quatuor menſes ſunt, & meſſis venit? Ecce dico vobis : Levate oculos veſtros, & videte regiones, quia alba ſunt jam ad meſſem.*

33. Les Diſciples ſe diſoient donc l'un à l'autre : Quelqu'un lui auroit-il apporté à manger ?

34. JESUS leur dit : ma nourriture eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, & d'accomplir ſon œuvre.

35. Ne dites-vous pas vous-mêmes que dans quatre mois la moiſſon viendra ? Mais moi je vous dis : Levez vos yeux, & conſidérez les campagnes qui ſont déja blanches, & prêtes à moiſſonner :

COMMENTAIRE.

℣. 33. NUMQUID ALIQUIS ATTULIT EI MANDUCARE? *Quelqu'un lui auroit-il apporté à manger* pendant nôtre abſence; comme Dieu en envoya autrefois à Daniel enfermé dans la foſſe aux lions (*a*); ou comme il en fit porter à Elie par les corbeaux (*b*); ou comme il en fit ſervir à JESUS dans le déſert par les mains des Anges (*c*)?

℣. 34. MEUS CIBUS EST. *Ma nourriture eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé.* Voilà ce qui m'occupé ; voilà ce dont je ſuis affamé, & altéré. C'eſt encore là une leçon pour les Apôtres.

℣. 35. ADHUC QUATUOR MENSES SUNT, ET MESSIS VENIT. *Dans quatre mois la moiſſon viendra.* Dans la Paleſtine, on ne commençoit la moiſſon qu'après Pâque, qui, comme on ſait, étoit fixée au 14. de Niſan, qui revient à nôtre mois de Mars (*d*), & s'étend quelquefois auſſi dans Avril. La moiſſon de l'orge ſe faiſoit la premiére ; puis celle du froment; & l'une & l'autre étoit achevée pour la Pentecôte : Car dans la Fête de la Pentecôte, on portoit au Temple les prémices de toutes les moiſſons déja faites. Les quatre mois dont parle ici le Sauveur, ſe doivent donc prendre depuis celui de *Sebat*, qui étoit le onziéme de l'année ſacrée, & qui commença cette année, ſelon M. Toynard (*e*), au 13. Janvier. De-là juſqu'au commencement de la moiſſon

(*a*) *Leontius hic.*
(*b*) 3. *Reg.* XVII. 4.
(*c*) *Origen. hic.*
(*d*) Voyez notre Commentaire ſur l'Exode xx. 32. On y a dit ſur l'autorité de quelques Commentateurs, que la moiſſon du froment ne ſe commençoit qu'après la Pentecôte. C'eſt une faute qu'on corrigera dans une ſeconde édition. Voyez auſſi *Exod.* XXIII. 16. XXXIV. 22.
(*e*) *Harmon. p.* 17. *in obſervationibus.*

36. *Et qui metit mercedem accipit, & congregat fructum in vitam æternam : ut, & qui seminat simul gaudeat, & qui metit.*

36. Et celui qui moissonne reçoit la récompense, & amasse les fruits pour la vie éternelle; afin que celui qui séme soit dans la joye, aussi-bien que celui qui moissonne:

COMMENTAIRE.

du froment, qui commençoit environ un mois après Pâque, il y a justement quatre mois. Pâque fut cette année le 15. de Nisan, & le 28. Mars; & la Pentecôte le 17. May. C'est donc vers le 13. Janvier, & vers le commencement du mois Sebat, que saint Jean-Baptiste fut mis en prison, & que le Sauveur se retira en Galilée. Il est important de fixer cette époque.

LEVATE OCULOS VESTROS, ET VIDETE. *Levez vos yeux, & considerez les campagnes, qui sont déja blanches, & prêtes à moissonner.* Il passe tout d'un coup de la moisson temporelle à la spirituelle. Il y a encore quatre mois d'ici à la moisson des froments : mais je vous appelle à une autre moisson, qui est mûre, & toute prête à être coupée. J'entens la moisson des hommes, qu'il faut instruire, & rappeller à Dieu. Levez vos yeux, les yeux de l'esprit *(a)*, & considérez de tous côtez. Tout le monde est dans l'attente de la prédication de ma venuë. Les Juifs, les Samaritains, les Gentils mêmes sont tout disposez à vous écouter. *La moisson est grande*, dit-il ailleurs *(b)*; *mais il y a peu d'ouvriers.* Jean-Baptiste est en prison; les Docteurs Juifs sont de dangereux ouvriers, plus propres à perdre la moisson, qu'à la récueillir; *priez donc* le Pere céleste, *le Maître de la moisson qu'il y envoye de bons ouvriers :* Je vous y envoye vous-mêmes. Allez, moissonnez, prêchez, instruisez. Quelques-uns *(c)* croyent que le Sauveur dit ceci, en voyant les Samaritains qui venoient de la ville en foule pour l'écouter, & pour le voir. Voilà une belle moisson; vous êtes les moissonneurs.

℣. 36. QUI METIT, MERCEDEM ACCIPIT. *Celui qui moissonne, reçoit la récompense.* Je vous invite à cette moisson si belle, & si abondante. Ce n'est pas vous qui l'avez semée *(d)* c'est l'ouvrage des Patriarches, des Prophétes, & des

(a) Vide Cyrill. Aug. Rupert. alios.
(b) Matt. IX. 37. 38.
(c) Leontius, Theophyl. Brug. Ligf. Pisc.
(d) Ci-après ℣. 38.

saints

37. *In hoc enim est verbum verum quia alius est qui seminat, & alius est qui metit.*

38. *Ego misi vos metere quod vos non laborastis: alii laboraverunt, & vos in labores eorum introistis.*

37. Car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai en cette rencontre: Que l'un seme, & l'autre moissonne.

38. Je vous ai envoyé moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail: d'autres ont travaillé, & vous êtes entrez dans leurs travaux.

COMMENTAIRE.

saints personnages de l'ancien Testament. Ils ont cultivé le champ, ils l'ont arrosé de leur sueur; ils vous laissent l'honneur, & le plaisir de faire la récolte. Achevez leur joye; accomplissez leurs désirs. Réünissez les cœurs, & les esprits dans une même créance, & dans une seule Eglise; *afin que celui qui a semé soit dans la joye, aussi-bien que celui qui moissonne.* Ils ont reçû leur récompense; vous recevrez la vôtre. Vous travaillez les uns & les autres pour un bon Maitre; il saura récompenser vos travaux. C'est lui qui travaille avec vous, & qui donne sa bénédiction à votre moisson. *J'ai planté; Apollon a arrosé: mais c'est le Seigneur qui donne l'accroissement* (a). *Ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose qui fait quelque chose; c'est Dieu seul* qui fait le principal, *en donnant l'accroissement.*

℣. 37. ALIUS QUI SEMINAT; ALIUS QUI METIT. *L'un seme, & l'autre moissonne.* C'est un proverbe, qui est pris de ce qu'on voit souvent arriver dans le monde, où l'un prend bien de la peine pour un autre *(b)*. L'un amasse du bien; l'autre en joüit. Ici la chose est un peu différente. Les Prophétes, & les saints Personnages qui ont semé, sont dans les mêmes interêts que ceux qui moissonnent; ils travaillent pour le même Maitre, & ont part aux mêmes récompenses. Il n'y a entre eux ni jalousie, ni haine. Mais le bonheur des Apôtres est plus grand; quoique le travail des moissonneurs égale, ou surpasse quelquefois celui des semeurs, & des laboureurs, on les plaint moins. Il est toûjours plus doux de recüeillir, que de planter.

℣. 38. MISI VOS METERE QUÆ NON LABORASTIS.

(a) 1. *Cor.* III. 6. 8. 9.

(b) *Levit.* XXVI. 16. *Frustra seretis sementem, quæ ab hostibus devorabitur. Et Mich.* VI. 15. *Tu seminabis & non metes. Osee* VII. 9. *Comederunt alieni robur tuum. Ita & Græci.* Ἄλλοι μὲν σπείρουσι, ἄλλοι δ' αὖ ἀμήσονται. *Sic: Aliis leporem excitasti. Et, Sic: vos non vobis, &c.*

39. *Ex civitate autem illa multi crediderunt in eum Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhibentis: Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.*

40. *Cùm venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret. Et mansit ibi duos dies.*

41. *Et multò plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.*

39. Or il y eut beaucoup de Samaritains de cette ville-là qui crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui les assûroit: Qu'il lui avoit dit tout ce qu'elle avoit jamais fait.

40. Les Samaritains étant donc venu le trouver, le priérent de demeurer chez eux, & il y demeura deux jours.

41. Et il y en eut beaucoup davantage qui crurent en lui, pour l'avoir entendu parler.

COMMENTAIRE.

Je vous ai envoyé moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail. Les Patriarches, & les Prophétes ont cultivé le champ du Seigneur; & vous êtes venus pour le moissonner (a). Ils ont annoncé la venuë du Messie, & le renouvellement qui doit arriver sous son regne; c'est vous qui devez coopérer au Seigneur pour l'exécution de ce grand dessein de la prédication de l'Evangile, & de la formation de l'Eglise.

℣. 39. MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Il y eut beaucoup de Samaritains qui crurent en lui, sur le rapport de cette femme.* Ils crurent d'abord en lui, sur ce que cette femme leur dit qu'il lui avoit découvert tout ce qu'elle avoit fait de plus sécret (b): Mais étant venus ensuite trouver JESUS-CHRIST; & l'ayant engagé de venir dans leur ville, il y en eut un bien plus grand nombre qui crurent; & ceux-mêmes qui d'abord avoient crû, mais foiblement, sur le rapport de la Samaritaine, furent confirmez dans leur créance; & ils disoient: ℣. 42. *Ce n'est plus sur ce que vous nous en avez dit que nous croyons; car nous l'avons oüi nous-mêmes.*

℣. 41. CREDIDERUNT PROPTER SERMONEM EJUS. *Ils crurent en lui, pour l'avoir entendu parler.* Saint Chrysostome, & Theophylacte ne pensent point que le Sauveur ait fait des miracles à Sichem. Il se contenta de les instruire. Ce qu'il avoit dit à la Samaritaine, en lui découvrant les actions les plus sécrettes de sa vie, étoit un assez grand prodige.

(a) Origen. Aug. Ammon. Leont. Beda. Rupert. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. alii.

(b) Vide Aug. Rupert. Grot.

42. *Et mulieri dicebant: Quia jam non propter tuam loquelam credimus: ipsi enim audivimus, & scimus, quia hic est verè Salvator mundi.*

42. De sorte qu'ils disoient à cette femme: Ce n'est plus sur ce que vous nous en avez dit que nous croyons *en lui*; car nous l'avons oüi nous mêmes, & nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde.

43. *Post duos autem dies exiit inde: & abiit in Galilæam.*

43. Deux jours après il sortit de ce lieu, & s'en alla en Galilée:

44. *Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia Propheta in sua patria honorem non habet.*

44. Car JESUS témoigna lui-même, qu'un Prophéte n'est point honoré en son pays.

COMMENTAIRE.

℣. 42. HIC EST VERE SALVATOR MUNDI. *Il est vraiment le Sauveur du monde.* Il est vraiment le Messie, qui doit rachetter non-seulement les Samaritains, & les Juifs; mais aussi tous les hommes. Telle étoit la foi des Samaritains, soit qu'ils eussent déja cette pensée avant que JESUS leur eût parlé, soit qu'il leur eût montré par les Ecritures, & par ses discours, qu'il étoit vraiment le Sauveur du monde. Jacob dans la Génése avoit prédit que le *Silo* seroit l'attente, & le bonheur des nations *(a)*: *Ipse erit exspectatio gentium.* Les Peres *(b)* remarquent dans ces Samaritains plus de docilité, & plus d'ouverture pour comprendre le mystére de la venuë de JESUS-CHRIST, que dans les Juifs. Ceux-ci ne comprirent jamais comme il faut, que JESUS-CHRIST dût être le Sauveur des peuples Gentils.

℣. 43. POST DUOS DIES. *Deux jours après* il sortit de Sichem, & continua sa route vers la Galilée, plus satisfait de la docilité de ce peuple, qu'il ne l'avoit été ni des Juifs, du milieu desquels il venoit *(c)*; ni des Galiléens, ausquels il avoit prêché avant son voyage de Jérusalem *(d)*. Ce qui lui fit dire ce qui est marqué ici, ℣. 44. *Qu'un Prophéte n'est point honoré en son pays.* Il dit encore la même chose peu de jours après, lorsqu'étant à Nazareth, lieu de sa demeure, il remarqua que ses compatriotes ne l'écoutoient qu'avec une espéce de mépris, & d'indifférence; parce qu'ils connoissoient la bassesse, & la pauvreté de ceux qui l'avoient élevé *(e)*.

(a) Genes. XLIX. 10.
(b) Chrysost. Cyrill. Theophyl.
(c) Joan. III. 22.
(d) Joan. II. 10. II. 12.
(e) Luc. IV. 24.

45. *Cùm ergo venisset in Galilaam exceperunt eum Galilai, cùm omnia vidissent qua fecerat Jerosolymis in die festo : & ipsi enim venerant ad diem festum.*

46. *Venit ergo iterum in Cana Galilaa, ubi fecit aquam vinum. Et erat quidam regulus, cujus filius infirmabatur Capharnaüm.*

45. Etant donc revenu en Galilée, les Galiléens le reçûrent *avec joye*, ayant vû tout ce qu'il avoit fait à Jérusalem au jour de la fête, à laquelle ils avoient été aussi.

46. Jesus vint donc de nouveau à Cana en Galilée, où il avoit changé l'eau en vin. Or il y avoit un officier, dont le fils étoit malade à Capharnaüm.

COMMENTAIRE.

Peut-être même que saint Jean rapporte cela ici par anticipation, & qu'il faut le placer dans le voyage que le Sauveur fit a Nazareth, & que saint Jean a omis, parce qu'il avoit été rapporté par saint Luc; & que son dessein en écrivant l'Evangile, n'a été que de suppléer à ce que les autres n'avoient pas dit, ou qu'ils n'avoient pas expliqué assez distinctement.

℣. 45. Cum venisset in Galileam, exceperunt eum Galilæi. *Etant revenu en Galilée*, il alla droit à Nazareth, où il avoit été élevé; & ayant prêché dans la Synagogue, il y fut écouté d'abord avec admiration : puis ses compatriotes refléchissant sur la bassesse de son origine, se demandoient à eux-mêmes s'il n'étoit pas le fils de ce Joseph. Alors Jesus leur dit qu'un Prophéte n'étoit jamais honoré dans sa patrie; qu'Elie n'avoit choisi qu'une veuve de Sarepta, pour demeurer chez elle, quoiqu'il y eût une infinité d'autres veuves dans Israël. Ceux de Nazareth outrez de ce discours, chassérent Jesus de leur ville, & vouloient le précipiter du haut de leur montagne (*a*). Mais il sortit de Nazareth, & alla fixer sa demeure à Capharnaum (*b*). Il commença à prêcher en divers endroits de la Galilée, où les peuples le reçûrent volontiers, tant à cause des instructions qu'il leur donnoit, qu'à cause des miracles & des guérisons qu'il opéroit par tout où il se rencontroit; & particuliérement à cause des merveilles qu'ils lui avoient vû faire à la Fête de Pâque (*c*), où ils s'étoient trouvez avec lui. ℣. 46.

℣. 46. Venit in Cana... Et erat quidam re-

(*a*) *Luc.* IV. 16. 17. *& seq.*
(*b*) *Matt.* IV. 13.
(*c*) *Joan.* II. 13. 14.

47. *Hic cùm audisset quia Jesus adveniret a Judaa in Galilaam, abiit ad eum, & rogabat eum ut descenderet, & sanaret filium ejus: incipiebat enim mori.*

47. Lequel ayant appris que JESUS venoit de Judée en Galilée, l'alla trouver, & le pria de vouloir venir chez lui, pour guérir son fils qui s'en alloit mourir.

48. *Dixit ergo Jesus ad eum: Nisi signa, & prodigia videritis, non creditis.*

48. JESUS lui dit: Si vous ne voyez des miracles, & des prodiges, vous ne croyez point.

COMMENTAIRE.

GULUS. *Il vint de nouveau à Cana.* Cette ville étoit sur le chemin de Nazareth à Capharnaüm, & à la mer de Tibériade. Ainsi JESUS y arriva en passant. Comme il étoit dans cette ville, il vint à lui un Officier de la Cour du Roi, car c'est la signification du Grec (a) *Basilicos*, que l'Auteur de la Vulgate a traduit par *Regulus*, un petit Roi. Cet officier appartenoit à Hérode Antipas, Tétrarque de Galilée, que l'on appelloit Roi dans le pays. Saint Jérôme (b) dit qu'on peut fort bien lui donner le nom de *Palatinus*, Officier du Palais du Prince. On ne sait quel étoit son emploi, ni son nom, ni sa dignité; car c'est en devinant que quelques-uns disent qu'il étoit Intendant, ou Receveur, ou domestique du Prince; & que d'autres veulent que ce soit *Chuza*, dont parle saint Luc (c), ou *Manahem*, désigné dans les Actes des Apôtres (d). Cet Officier avoit sa demeure ordinaire à Capharnaüm; & c'est-là où son fils étoit malade. Ayant donc sû que JESUS étoit à Cana, il y vint exprès de Capharnaüm, pour le supplier de rendre la santé à son fils; car sa réputation étoit déja grande dans le pays.

ỳ. 48. NISI SIGNA, ET PRODIGIA VIDERITIS. *Si vous ne voyez des miracles, & des prodiges, vous ne croyez point.* JESUS ne reproche pas à cet homme de n'avoir point du tout de foi; mais de n'en avoir pas assez. S'il n'en avoit point eu, il ne seroit pas venu de Capharnaüm lui demander la santé de son fils. S'il en avoit eu assez, il se seroit contenté de récommander son fils au Sauveur, sans le presser de venir

(a) Τις βασιλικός. *Vulg. Regulus.* Peut-être qu'il lisoit βασιλίσκος, qui signifie en effet un petit Roi. On trouve encore cette Leçon dans quelques Manuscrits.

(b) *Hieron. in Isai.* LXV. *initio. Vide Origen. t.* 18. *in Joan.*

(c) *Luc* VIII. 3.

(d) *Act.* XIII. 1.

49. *Dicit ad eum regulus; Domine descende prius quàm moriatur filius meus.*

50. *Dicit ei Jesus: Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni, quem dixit ei Jesus, & ibat.*

49. Cet officier lui dit: Seigneur, venez avant que mon fils meure.

50. JESUS lui dit: Allez, votre fils se porte bien. Il crut à la parole que JESUS lui avoit dite, & s'en alla.

COMMENTAIRE.

chez lui pour le guerir; comme s'il n'avoit pû le faire autrement (a). JESUS-CHRIST lui dit, & aux troupes qui l'accompagnoient, qu'ils ne croyoient qu'à force de miracles; parce qu'il connoissoit la mauvaisse disposition de leur cœur, qui ne goûtoit, & ne recevoit point les véritez qu'il leur prêchoit, à moins qu'ils ne vissent des prodiges, qui réveillassent leur attention, & qui les forçassent de se rendre. Il n'y voyoit ni l'amour de la vérité, ni la soumission du cœur, & de l'esprit qu'il démandoit dans ses Disciples, & dans ses auditeurs, & qu'il avoit trouvée dans les Samaritains de Sichem.

ỷ. 49. DESCENDE PRIUSQUAM MORIATUR. *Venez avant que mon fils meure.* Il ne croyoit pas qu'il le pût guérir absent, comme on l'a déja remarqué apres les Peres. On peut le comparer à Naaman le Syrien, qui se fâcha de ce qu'Elisée ne lui parloit pas, & ne le guérissoit pas en touchant sa lépre (b).

ỷ. 50. VADE, FILIUS TUUS VIVIT. *Allez, votre fils se porte bien*; à la lettre, *il est vivant*, il est guéri; & dans le même moment il lui rendit la santé, tout éloigné qu'il étoit. *Le pere le crut, & s'en alla.* Il crut à la parole de JESUS-CHRIST, & s'en retourna; ayant toutefois quelque doute (c), non sur la parole du Sauveur; mais sur la guérison de son fils, sur la maniére dont elle s'étoit faite, & sur le tems, & les circonstances qui l'avoient accompagnée. C'est ce que l'on remarque dans les questions qu'il fit à ses serviteurs qui vinrent au-devant de lui. Quelques-uns (d) croyent que la curiosité qu'il témoigne, en demandant à ses

(a) *Ita Aug. Beda, Chrysost. Theophyl. Euthym. Grot. Brug. Mald.*
(b) 4. *Reg.* v. 11.
(c) *Chrysost. Grot.*
(d) *Ammon. Cyrill. Brug.*

51. *Jam autem eo descendente, servi occurrerunt ei, & nuntiaverunt dicentes, quia filius ejus viveret.*

52. *Interrogabat ergo horam ab eis in qua melius habuerit. Et dixerunt ei: Quia heri hora septima reliquit eum febris.*

53. *Cognovit ergo Pater, quia illa hora erat, in qua dixit ei Jesus: Filius tuus vivit: & credidit ipse, & domus ejus tota.*

54. *Hoc iterum secundum signum fecit Jesus, cùm venisset à Judæa in Galilæam.*

51. Et comme il étoit en chemin, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, & lui dirent: votre fils se porte bien.

52. Et s'étant enquis de l'heure qu'il s'étoit trouvé mieux, ils lui répondirent: Hier, environ la septiéme heure *du jour*, la fiévre le quitta.

53. Son pere reconnut que c'étoit à cette heure-là que JESUS lui avoit dit: Votre fils se porte bien; & il crut, lui, & toute sa famille.

54. Ce fut-là le second miracle que JESUS fit, étant revenu de Judée en Galilée.

COMMENTAIRE.

serviteurs à quelle heure son fils s'étoit trouvé guéri, est moins une preuve de son peu de foi, que de son zéle à s'instruire, & à se confirmer dans la foi.

℣. 51. EO DESCENDENTE. *Comme il étoit en chemin* de Cana à Capharnaüm, où il s'en retournoit, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, pour lui annoncer la guérison de son fils.

℣. 52. HORA SEPTIMA. *A la septiéme heure.* A une heure aprés midi.

℣. 54. HOC SECUNDUM SIGNUM. *Ce fut le second miracle* que JESUS fit depuis son retour de Judée en Galilée. Le premier avoit été fait dans le même bourg de Cana en Galilée, dans le premier voyage que JESUS-CHRIST y fit depuis son baptême (*a*). Celui-ci est le second, arrivé dans la même ville. Saint Jean ne spécifie pas les miracles qu'il avoit fait à Capharnaüm en son premier voyage (*b*), ni ceux qu'il avoit fait ensuite, étant à Jérusalem à la Fête de Pâque (*c*).

(*a*) *Joan.* II. 11.
(*b*) *Joan.* II. 12. *Luc.* IV. 23.
(*c*) *Joan.* II. 23.

CHAPITRE V.

Paralytique guéri à la piscine BethZaïda. Murmure des Juifs de ce que ce malade emportoit son lit un jour de sabbat. Justification de JESUS-CHRIST. *Témoignage que Dieu, & saint Jean-Baptiste lui ont rendu. Orgüeil, & endurcissement des Juifs.*

℣. 1. *POst hæc erat dies festus Judæorum, & ascendit Jesus Jerosolymam.*

℣. 1. APrès cela, la fête des Juifs étant arrivée, JESUS s'en alla à Jérusalem.

COMMENTAIRE.

℣. 1. POST HÆC ERAT DIES FESTUS JUDÆORUM. *La fête des Juifs étant arrivée,* JESUS *alla à Jérusalem.* Quelle étoit cette Fète des Juifs? Quelques Anciens (*a*) ont crû que c'étoit la Pentecôte: Mais d'autres (*b*) soutiennent que c'est la Fête de Pâque; & c'est l'opinion qui nous paroît la plus probable. Plusieurs bons manuscrits Grecs (*c*) portent l'article qui désigne la grande Fête, la principale, la Fête par excellence, qui étoit la Pâque parmi les Juifs. Et quand cet article ne s'y trouveroit pas, on n'en pourroit rien inférer contre la Pâque; puisque cette Fête se trouve quelquefois marquée dans le Grec de Joseph, & des Evangélistes, par le simple nom de *Fête*, sans article. L'ordre des temps se rapporte très-bien à notre sentiment; & si ce n'est point la Fête de Pâque, on ne peut bonnement marquer aucune autre Fête à laquelle conviennent toutes les circonstances de celle-ci. Quelques-uns (*d*) veulent que ce soit *la Fête des Sorts*, qui se célébroit le 15. du mois Adar:

(*a*) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Camer. alii quid.*

(*b*) *Iren. lib. 2. c. 39 Brug. Grot. Ligfoot. Toynard, Harmon alii plures.*

(*c*) Ἦν ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων. *Alii* Ἦν ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων. *Ita Laud. 2. Med. Usser 1. 2. Gal. & sex Codd Regii à Toynardo visi p. 146.*

(*d*) *Vide Petav. lib. 12 de doct. tempor. c. 17.*

mais

2. Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur Hebraïcè Bethsaïda, quinque porticus habens.

2. Or il y a à Jérusalem la piscine des brébis, qui s'appelle en Hébreu Bethsaïda, qui a cinq galeries.

COMMENTAIRE.

mais on n'apporte aucune raison pour appuyer cette conjecture.

℣. 2. EST AUTEM JEROSOLYMIS PROBATICA PISCINA. *Or il y a dans Jérusalem la piscine des brebis.* Quelques exemplaires Grecs ( ) lisent: *Il y avoit.* En effet saint Jean écrivit son Evangile plusieurs années après la ruine de Jérusalem, & dans un tems où cette piscine n'étoit plus dans cette ville. Mais on appelloit toûjours Jérusalem, la place où elle étoit auparavant. Et quant à la piscine, on l'y a montré toûjours depuis. Elle ne fut point détruite avec la ville. Seulement on démolit les bâtimens qui l'environnoient. Saint Jérôme parle de cette piscine. Le Voyageur Benjamin, & Brocard l'ont vûë. Nos Voyageurs en font aussi mention. Elle étoit à l'Orient de la ville, près la vallée de Josaphat, & la porte du troupeau. Elle étoit pleine des eaux de la fontaine de Siloë, qui a sa source prés de-là.

PROBATICA PISCINA *(b)*, vient du Grec, & signifie, *une piscine des brebis.* On prétend *(c)* qu'elle portoit ce nom, à cause que l'on y lavoit les moutons, les agneaux, ou les brebis que l'on devoit offrir en sacrifice. D'autres *(d)* croyent qu'on y lavoit seulement les intestins, & les entrailles des animaux qu'on avoit immolez dans le Temple.

Quelques uns lisent ainsi le Texte Grec *(e)*: *Or il y avoit à Jérusalem* à la porte *des brebis*, ou du troupeau, *une piscine nommée Bethesda.* L'Ecriture parle en plus d'un endroit de cette porte du troupeau *(f)* & on dit qu'elle tiroit son nom des animaux qu'on menoit au Temple pour les sacrifices. Mais la plûpârt des Exemplaires Latins, l'Arabe, l'Ethio-

(a) Ἔστι δὲ ἐν Ἱεροσολύμοις. *Alii* Ἦν δὲ ἐν Ἱεροσ. *Ita Vechel Pers. Arab.*

(b) Ambros. legit: Natatoria.

(c) Vide Hieronym. Brocard. Brug. Grot. Drus. alios.

(d) Vide Hammond. hic. Ammon. Theod. Mops. Theophyl. Euthym.

(e) Ἔστι δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ἐν τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα. *Ita legunt Alex. Cantab. Latini Mss. non pauci. Vide Mill. Grot. Pisc Ligf. alios.*

(f) 2. Esdr. III. 1. 31. XII. 38.

3. *In his jacebat multitudo magna languentium, cœcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.*

3. Dans lesquelles étoient couchez un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, & de ceux qui avoient les membres desséchez, qui tous attendoient que l'eau fût remuëe.

COMMENTAIRE.

pien, saint Chrysostome, Théodore de Mopsueste, Ammonius, Théophylacte, saint Jérôme, Béde, sont conformes à la Vulgate; & cette leçon fait un assez bon sens. Toutefois il est dur de donner ici deux noms à cette piscine; un Grec, c'est *probatica*, qui signifie des brebis; & l'autre Hébreu, *Bethesda*, qui veut dire la maison de miséricorde. C'est peut-être la même piscine qui est nommée *piscine de Siloë* dans Néhémie (*a*). Ligfoot veut que cette piscine, ou ce lavoir ait été destiné, non à laver les victimes, ni avant, ni après le sacrifice; mais à baigner ceux qui avoient contracté quelques soüillures.

Cette piscine étoit appellée *Bethsaïda*, selon les Exemplaires Latins; & *Bethesda*, selon les Grecs (*b*). On ne convient pas quelle est la meilleure leçon. *Bet saïda* signifie la maison de la pêche, peut-être à cause qu'il y avoit dans cette piscine quelques poissons; ou plûtôt, parce qu'elle étoit comme un réservoir. Quelques Manuscrits Grecs (*c*), le Cophte, l'Ethiopien, Theophylacte, Tertullien, saint Euchére suivent cette maniére de lire, aussi-bien que la Vulgate. Mais la plûpart sont pour *Bethesda* (*d*), qui signifie, *la maison de miséricorde*; à cause des pauvres, & des malades qui étoient toûjours au tour de cette piscine, attendant le mouvement de l'eau, pour se jetter dedans, & recevoir la santé.

Cette piscine *avoit cinq portiques*; c'est-à-dire, autour d'elle étoit un bâtiment à cinq portiques, bâti pour le logement des malades, & pour la commodité de ceux qui venoient pour s'y baigner, ou pour y laver autre chose.

℣. 3. IN HIS JACEBAT MULTITUDO MAGNA LAN-

(*a*) 2. *Esdr.* III. 15.
(*b*) ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ Βηθεσδά.
(*c*) Βηθσαϊδά. *Barb.* 1. *Velez. apud Mill.*
(*d*) *Ita Græci passim; Syr. Hieron. Euseb. in locis Heb.*

4. *Angelus autem Domini descendebat secundum tempus in piscinam: & movebatur aqua. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quacumque detinebatur infirmitate.*

4. Car l'Ange du Seigneur en un certain tems descendoit dans cette piscine, & en remuoit l'eau: & celui qui y entroit le premier après que l'eau avoit été ainsi remuée, étoit guéri, quelque maladie qu'il eût.

COMMENTAIRE.

GUENTIUM. *Dans lesquelles étoient couchez un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, de ceux qui avoient les membres desséchez.* Toutes ces sortes de maladies étoient guéries miraculeusement, lorsque l'Ange du Seigneur venoit remuër l'eau. Le premier qui pouvoit se jetter dans l'eau, après le remuëment de l'Ange, étoit infailliblement guéri. D'où vient qu'il y avoit là grand nombre de malades qui attendoient l'heureux moment pour se jetter dans la piscine.

℣. 4. ANGELUS DESCENDEBAT SECUNDUM TEMPUS. *L'Ange du Seigneur en un certain tems descendoit dans cette piscine.* On ne convient point du tems auquel l'Ange descendoit; si c'étoit aux trois principales Fêtes de l'année, ou seulement à la Pentecôte (a), ou à Pâque (b), ou dans quelque autre Fête; ou enfin dans des tems incertains, & connus seulement de Dieu (c). De-là dépend la résolution d'une autre question; sçavoir, si les malades demeuroient toûjours sous les portiques de la piscine, ou si on ne les y apportoit qu'aux jours où l'on présumoit que l'eau seroit remuée par le moyen de l'Ange. La maniére dont le Paralytique répond au Sauveur ici ℣. 7. montre, ce me semble, que les malades y demeuroient toûjours, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la santé: *Seigneur, dit-il, je n'ai personne pour me jetter dans la piscine après que l'eau a été troublée; & pendant le tems que je mets à y aller, un autre y descend avant moi.* Si l'heure, & le jour de la descente de l'Ange eussent été réglez, ce Paralytique, qui avoit du monde pour l'apporter à la piscine, puisqu'il n'y pouvoit venir de lui-même, en auroit eu aussi sans doute pour le jetter dans l'eau, & n'auroit pas été là trente huit ans, sans y pouvoir descendre, parce qu'il n'a-

(a) *Ita Cyrill. hic. Vide & Ammon. & Ambros. lib. de iis qui mysteriis initiantur.*

(b) *Cyrill. Heins. alii.*

(c) *Ita Euthym. Mald. Chrysost. Brug.*

voit pas le moyen d'entretenir auprès de soi un homme, qui dans le moment que l'eau étoit troublée, le jettât dans la piscine, avant qu'un autre y descendit.

On dispute aussi sur l'Ange qui descendoit pour troubler l'eau de la piscine. On demande si c'étoit un bon, ou un mauvais Ange; s'il descendoit d'une maniére sensible, & sous une forme corporelle. Quelques-uns (a) ont crû que c'étoit un simple homme qui venoit troubler l'eau dans laquelle on avoit lavé les victimes égorgées, & leurs intestins, & qu'il étoit appellé Ange du Seigneur, parce qu'il étoit envoyé du Temple, & à cause de l'effet qui suivoit, & qu'on croyoit miraculeux. Hammond conjecture qu'il étoit purement naturel; & que le sang, & la graisse qui étoient dans cette eau, étant échauffez, & remuez, pouvoient causer dans les humeurs de celui qui descendoit alors dans la piscine, un mouvement capable de lui rendre la santé. Mais on s'en rapporte aux plus habiles Physiciens, & aux Médecins les plus contraires aux miracles, si un aveugle, un boiteux, un paralytique de trente-huit ans; car ce n'est pas sans raison que l'Evangéliste a spécifié ces circonstances; peut tout d'un coup recevoir la guérison, en se plongeant dans une piscine où l'on auroit lavé les corps, & les intestins de quelques animaux égorgez. Mais cela même qu'on suppose qu'on y lavoit les intestins des victimes, est démenti par les Auteurs Juifs, qui enseignent qu'on ne les lavoit que dans le Temple (b).

D'autres (c) ont soupçonné que ce qui est dit ici d'un Ange qui venoit troubler l'eau, n'est qu'une maniére de parler populaire des Hébreux, lesquels ont accoutumé de donner le nom d'Ange à la vertu de Dieu (d). Suivant cette hypothése, il faudroit dire que l'Ange du Seigneur qui venoit troubler l'eau, n'étoit autre que la vertu invisible de Dieu, qui faisoit cet effet, & qui lui imprimoit une qualité propre à guérir les maladies par des voies surnaturelles.

Quelques-uns ont crû que c'étoit l'Archange Raphaël, nommé la Médecine de Dieu, & destiné principalement à la guérison des maladies. Maldonat croit qu'il ne descendoit pas

(a) *Hammond. ex Theophylacto.*
(b) *Vide Ligfoot.*
(c) *Vide Mald. hic.*
(d) *Maimon. more Nebochim.*

fous une forme vifible *(a)*. En effet l'Evangile ne dit pas que l'on vit l'Ange ; mais feulement que l'eau étoit troublée, & que le premier malade qui defcendoit, étoit guéri. Or fi l'Ange ne paroiffoit point, comment pouvoit-on favoir que c'étoit un Ange qui venoit troubler l'eau ? Il répond que l'on pouvoit favoir cela par tradition, ou même par quelque révélation particuliére.

Au refte on ne trouve aucun veftige de cette pifcine miraculeufe ni dans Jofeph, ni dans Philon, ni dans les Auteurs Juifs. Il y a apparence qu'elle n'étoit pas ancienne, ou que l'Ange ne defcendoit que rarement ; ce qui a fait qu'on ne s'eft point appliqué à relever les miracles qui y arrivoient. On remarque *(b)* que ce verfet ne fe lit point dans l'ancien Manufcrit Grec, & Latin de Cambrige, ni dans deux Exemplaires Cophtes de la Bibliothéque du Roi, ni dans un Manufcrit Grec de M. de Colbert ; & que dans quelques autres Exemplaires, il fe voit non dans le Texte, mais feulement à la marge. Dans quelques autres Manufcrits, on lit ici *(c)* : *Car en certains tems l'Ange du Seigneur fe baignoit dans la pifcine, & troubloit l'eau.*

Béde *(d)*, & après lui Génébrard *(e)*, & Serrarius *(f)* ont crû, du moins ils ont rapporté comme une ancienne tradition, que la pifcine probatique étoit le même endroit où Jérémie cacha le feu facré, un peu avant la deftruction du Temple par Nabuchodonofor ; & d'où on le retira après la captivité, les Prêtres ayant trouvé de l'eau bourbeufe, au lieu du feu *(g)*. Brocard *(h)* dit que cette pifcine avoit été conftruite par Salomon, & que les Nathinéens, ou ferviteurs du Temple, y lavoient les victimes qu'ils préfentoient aux Prêtres pour être offertes en facrifice. Le même Génébrard *(i)* que l'on a cité plus haut, allégue un ancien Manufcrit, qui portoit que l'eau de cette fontaine avoit été produite par un tremblement de terre, qui arriva au jour de la Conception de JESUS-CHRIST ; & que la vertu de l'eau, & l'eau elle-mê-

(a) *Vide & Grot. Ligfoot. Brug.*

(b) *Vide Mill. hic & Proleg.* 433.

(c) Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν ἐλούετο ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ, καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ. *Ita Alex. Med. Æthiop. Cypr. Vide Mill. & Grot.*

(d) *Beda in* 1. *Efdr.* 11.

(e) *Genebr. not. in Chronolog.*

(f) *Serar. in* 2. *Macc.* 1. *qu.* 14. *apud Cornel. à Lapide hic.*

(g) *Vide* 2. *Macc.* 1. 19. 20.

(h) *Brocard. Defcript. Terræ fanctæ.*

(i) *Genebr. Chronolog. lib.* 1. *p.* 174. *Parif.* 1600.

5. *Erat autem quidam homo ibi, triginta & octo annos habens in infirmitate sua.*	5. Or il y avoit là un homme, qui étoit malade depuis trente-huit ans.
6. *Hunc cum vidisset Jesus jacentem, & cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei: Vis sanus fieri?*	6. JESUS l'ayant vû couché, & connoissant qu'il étoit malade depuis fort-long-tems, lui dit: Voulez-vous être guéri?

COMMENTAIRE.

me ne subsistérent que jusqu'au jour de sa Pasion. Mais nous rangeons tout cela au rang des contes fabuleux, inventez par l'ignorance, & autorisez par la superstition.

QUI PRIOR DESCENDISSET, SANUS FIEBAT. *Celui qui y entroit le premier, étoit guéri, quelque maladie qu'il eût.* Ce n'étoit donc pas un effet naturel dans cette eau, ni un effet permanent. Les Peres remarquent que cette piscine étoit une figure du baptême institué par JESUS-CHRIST (*a*), dans lequel toutes les maladies de nos ames sont pleinement guéries; je veux dire, tous les péchez, tant le péché originel, que les actuels: Car la concupiscence, qui est une peine du péché, demeure en nous jusqu'à la mort, pour nous donner matiére de mérite, & d'exercice.

℣. 5. TRIGINTA ET OCTO ANNOS HABENS IN INFIRMITATE. *Qui étoit malade depuis trente-huit ans.* L'Evangéliste ne nous dit pas quelle étoit sa maladie. Quelques-uns ont conjecturé qu'il étoit aveugle (*b*): mais la plûpart (*c*) croyent qu'il étoit paralytique; & que ne pouvant se remuer, il étoit toûjours prévenu par quelqu'autre plus habile, ou mieux secouru par ceux qui les gardoient. Ce nombre de trente-huit ans de maladie est remarquable, pour relever la grandeur du miracle.

℣. 6. VIS SANUS FIERI? *Voulez-vous être guéri.* JESUS-CHRIST par cette demande veut exciter en lui la foi, l'espérance, le désir de la santé; il veut lui faire faire réflexion sur son état si malheureux. Les Prédicateurs doivent ainsi aller remuer les cœurs des pécheurs endurcis: *Voulez-*

(*a*) *Ita Chrysost. Theophyl. Euthym. hic. Tertull. lib. de Baptismo Ambr. lib. 1 de Spirit. S. c. 7. & lib. de his qui Myster. initiant. c. 4. & lib. 2. de Sacram. c. 2.*

(*b*) *Chrysost. Euthym.*

(*c*) *Leont. Ambrof. lib. 2. de Sacram. c. 2. alii.*

7. *Respondit ei languidus: Domine, hominem non habeo, ut cum turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam: dum venio enim ego, alius ante me descendit.*

8. *Dicit ei Jesus: Surge, tolle grabatum tuum, & ambula.*

7. Le malade lui répondit: Seigneur, je n'ai personne pour me jetter dans la piscine après que l'eau a été troublée: & pendant le tems que je mets à y aller, un autre y descend avant moi.

8. JESUS lui dit: Levez-vous, emportez votre lit, & marchez:

COMMENTAIRE.

vous être guéri? Songez que vous êtes malade, & que votre mal n'est pas sans remède. Pensez sérieusement à récourir au médecin. Le Sauveur nous dit souvent la même chose au fond du cœur par ses inspirations.

℣. 8. TOLLE GRABATUM TUUM, ET AMBULA. *Emportez votre lit, & marchez.* JESUS commande en Maître, & en Dieu, en parlant à la maladie. Il n'exige point la foi de la part de ce malade, qui ne le connoissoit pas, & ne l'avoit point oüi prêcher *(a)*: mais il lui donne assez à connoître qui il est, par la maniére pleine d'autorité dont il lui commande d'emporter son grabat, quoiqu'il fût le jour du Sabbat. Il lui insinuoit deux choses. La premiére, qu'il étoit plus puissant que l'Ange qui venoit troubler l'eau de la piscine, & lui communiquer la vertu de guérir un seul malade; puisque par sa seule parole, il lui rendoit la santé, & la vigueur de se soutenir, pour emporter son lit, & pour marcher. La seconde, qu'il étoit Maître du Sabbat, & qu'il avoit droit de dispenser de l'observation des Loix cérémonielles, & même de les supprimer entiérement.

On remarque *(b)* que le Sauveur avoit coutûme, après les miracles qu'il avoit fait, d'y joindre quelques circonstances, qui en attestoient la vérité. Après la multiplication des cinq pains, il veut qu'on ramasse les restes, qui se trouvérent plus abondans que les pains mêmes qu'il avoit multipliez. Après le changement de l'eau en vin à Cana, il ordonne qu'on en porte au Maître d'hôtel, pour le goûter. Lorsqu'il avoit guéri des lépreux, il les envoyoit aux Prêtres, pour être témoins de leur guérison. Ici il ne se contente pas d'avoir

(a) *Mald. Grot.*
(b) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Maldon. Grot.*

9. *Et statim sanus factus est homo ille: & sustulit grabatum suum, & ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.*

10. *Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat: Sabbatum est, non licet tibi tollere grabatum tuum.*

9. Et cet homme fut guéri à l'instant; & prenant son lit, il commença à marcher. Or ce jour-là étoit un jour de sabbat.

10. Les Juifs dirent donc à celui qui avoit été guéri : C'est aujourd'hui le sabbat, il ne vous est pas permis d'emporter votre lit.

COMMENTAIRE.

guéri le paralytique; il lui commande de se lever, de marcher, d'emporter son lit.

℣. 9. ERAT AUTEM SABBATUM. *Or ce jour-là étoit un jour de Sabbat.* On sait que la Loi défendoit (*a*) toute œuvre servile au jour du Sabbat. Le repos y étoit commandé rigoureusement; & en particulier, on ne permettoit pas d'y porter aucun fardeau (*b*). M. Toynard *(c)* croit que ceci arriva le 11. de Nisan, qui étoit le jour de Sabbat d'avant la Fête de Pâque, qui se célébra le Mercredy 14. de Nysan, 28. Mars.

Mais d'où vient que le Sauveur ordonnoit à cet homme de porter son lit ce jour-là? N'auroit-il pas suffi, après l'avoir guéri, de lui dire de s'en retourner dans sa maison? les Commentateurs répondent 1°. Qu'il voulut montrer par-là qu'il étoit Maître du Sabbat *(d) Dominus est Filius hominis etiam Sabbathi.* 2°. Cette action n'étoit pas contraire à l'esprit de la Loi, quoiqu'elle lui parût contraire prise à la lettre (*e*). Le Sabbat étoit fait pour honorer Dieu. Or cette action étoit un monument public de sa puissance, & de sa bonté. 3°. Il étoit de la sagesse du Sauveur de faire en sorte que les preuves de sa Divinité, que ses miracles fussent connus d'un très-grand nombre de personnes *(f)* sur tout dans Jérusalem, qui étoit la Capitale du pays; & le centre de la Religion des Juifs. Or le prodige de la guérison de cet homme ne pouvoit devenir plus éclattant que par la circonstance du jour du

(*a*) Exod. xx. 8.
(*b*) Jerem. XVII. 21. *Nolite portare pondera in die Sabbati, nec inferatis per portas Jerusalem Vide & 2. Esdr.* XIII. 15
(*c*) *Harmon, Evang. p.* 26. 27.
(*d*) Matt. XII. 8.
(*e*) *Beda hic. Aug. Tract.* 17. *Non operis imperium fuit, sed operatio sanitatis.*
(*f*) *Rupert.*

Sabbat;

11. *Respondit eis: Qui me sanum fecit, ille mihi dixit: Tolle grabatum tuum, & ambula.*

12. *Interrogaverunt ergo eum: Quis est ille homo, qui dixit tibi: Tolle grabatum tuum & ambula?*

13. *Is autem, qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset. Jesus enim declinavit à turba constituta in loco.*

11. Il leur répondit: Celui qui m'a guéri m'a dit: Emportez votre lit, & marchez.

12. Ils lui demandérent: Qui est donc cet homme-là qui vous a dit: Emportez vôtre lit, & marchez?

13. Mais celui qui avoit été guéri, ne savoit pas lui-même qui il étoit: car JESUS s'étoit retiré de la foule du peuple qui étoit là.

COMMENTAIRE.

Sabbat, & par celle du transport du lit par le paralytique guéri.

℣. 11. QUI ME SANUM FECIT, &c. *Celui qui m'a guéri, m'a dit: Emportez votre lit.* Ce malade guéri par JESUS-CHRIST, raisonne fort juste. Celui qui m'a rendu la santé est certainement un saint homme, ou un Prophéte, ou le Messie lui-même; car il ne le connoissoit pas distinctement. Or s'il y avoit eu du mal à marcher, & à emporter mon lit, il l'auroit sçu, sans doute, & ne m'auroit pas commandé de le faire; il n'y a donc point de mal (*a*). *Non acciperem jussionem, à quo acceperam sanitatem?* dit saint Augustin.

℣. 13. JESUS DECLINAVIT A TURBA. JESUS *s'étoit retiré de la foule.* Aussi-tôt qu'il eut fait ce miracle, il se retira, & ne parut plus sur la place. Le terme Grec de l'Original (*b*) porte: *Mais* JESUS *s'échappa lorsqu'il vit qu'il s'élevoit du tumulte dans ce lieu* (*c*). JESUS ayant vû que le peuple s'atroupoit, & commençoit à faire du bruit, à cause que cet homme emportoit son lit, se retira secrettement de la foule, il se sauva. Ou bien: JESUS *s'échappa; parce qu'il y avoit beaucoup de monde dans cet endroit.* Il eut la facilité de se sauver sans être apperçû, à cause de la foule qui se trouva là (*d*), soit qu'elle s'y soit assemblée au bruit du miracle, ou au bruit de ceux qui reprenoient cet homme d'emporter son lit. Ou enfin, *il se retira, parce qu'il y avoit là beaucoup de monde,*

(*a*) *Chrysost. Aug. Mald. Grot. Brug.*

(*b*) Ὁ γὰρ Ἰησοῦς ἐξένευσεν, ὄχλου ὄντος ἐν τῷ τόπῳ. *Chrysost.* Ἐξέκλινεν.

(*c*) Ὄχλος se met souvent pour le trouble, le tumulte. Voyez *Luc.* XXII. 6. *Act.* XXIV. 18. *Marc.* XII. 12. & *Vat. Erasm. Bez. Brug. Ham.* sur S. Luc. XXII. 6.

(*d*) *Erasm. Castal. Lud. de Dieu Grot. hic.*

14. *Posteà invenit eum Jesus in Templo : & dixit illi, Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.*

14. Depuis JESUS trouva cet homme dans le Temple, & il lui dit : Vous voyez que vous êtes guéri : ne pechez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire.

15. *Abiit ille homo, & nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.*

15. Cet homme s'en alla trouver les Juifs, & leur dit que c'étoit JESUS qui l'avoit guéri.

COMMENTAIRE.

voulant éviter les applaudissemens, & les loüanges de la multitude *(a)*.

℣. 14. INVENIT EUM JESUS IN TEMPLO. JESUS *trouva cet homme dans le Temple*. Le premier dessein de JESUS-CHRIST en guérissant ce malade, étoit de donner des preuves publiques de sa Divinité, & de sa puissance ; & le deuxiéme étoit de rendre à ce malade la santé de l'ame, après lui avoir donné celle du corps. Tandis qu'on ne le connut pas comme Auteur de cette guérison, on n'en put rien conclure en faveur de sa qualité de Messie ; & tandis que le malade ne sçut pas qui l'avoit guéri, il ne tira aucun avantage de sa santé pour le salut de son ame. JESUS lui déclare donc ici que c'est lui qui lui a rendu la santé, & en même tems il lui apprend deux choses. La premiére, que sa maladie étoit une suite de ses péchez *(b)* ; & la seconde, que s'il ne travailloit à se corriger, il pourroit lui arriver pis. *Vous voyez que vous êtes guéri, ne pêchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.* Cette déclaration prouvoit distinctement sa Divinité, puisqu'il pénétroit dans le passé, & dans l'avenir *(c)*.

℣. 15. ABIIT HOMO, ET NUNTIAVIT JUDÆIS, &c. *Cet homme alla trouver les Juifs, & leur dit que c'étoit* JESUS *qui l'avoit guéri*. Il crut devoir cela à la réconnoissance du bienfait qu'il avoit reçu. Il publia par tout que JESUS étoit le Médecin tout-puissant, qui l'avoit guéri. Il n'eut garde de leur répéter que c'étoit lui qui lui avoit com-

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Grot.*

(b) *Vide Iren. lib. 5. cap. 15. Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. hic. Aug. lib. de fide, & operibus c. 20.*

(c) *Grot. Brug.*

16. *Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.*	16. Et c'est pour cette raison que les Juifs persécutoient JESUS, parce qu'il faisoit ces choses le jour du Sabbat.
17. *Jesus autem respondit eis: Pater meus usque modò operatur, & ego operor.*	17. Alors JESUS leur dit : Mon Pere ne cesse point d'agir jusqu'à présent, & j'agis aussi incessamment.

COMENTAIRE.

mandé d'emporter son lit, il savoit le tumulte que cela avoit causé ; il se contente de rendre témoignage à la vérité (*a*).

℣. 16. PROPTEREA PERSEQUEBANTUR. *C'est pour cette raison que les Juifs persecutoient* JESUS ; parce qu'il faisoit ces choses le jour du Sabbat, qu'il guérissoit, qu'il disoit aux malades d'emporter leur lit. Voilà tout son crime ; ou plûtôt, voilà le seul prétexte que leur jalousie, & leur animosité pûrent inventer, pour colorer leurs persécutions, & leur mauvaise volonté. Les Exemplaires Grecs (*b*) ajoutent qu'ils cherchoient à faire mourir JESUS.

℣. 17. JESUS RESPONDIT EIS. JESUS *leur dit* : *Mon Pere ne cesse point d'agir jusqu'à présent, & j'agis aussi incessamment.* Comme les Juifs lui faisoient des reproches de ce qu'il violoit le Sabbat, il leur répondoit par un raisonnement, qui prouve qu'il est Dieu, & par consequent maître de dispenser de l'observation du Sabbat : Mon Pere, & moi dit-il nous travaillons sans cesse à la conservation, & au gouvernement de l'univers ; & nous y travaillons sans aucun égard au jour du Sabbat (*c*). L'observation du repos de ce jour ne nous regarde point. J'ai donc droit de commander à un homme, qui travaille à la gloire de mon Pere, & à la mienne, & sur qui j'exerce ma puissance, & celle de mon Pere, d'emporter son lit, nonobstant la Loi du Sabbat.

Si la seule raison que vous avez pour observer le repos du Sabbat, est de sanctifier un jour, où Dieu même s'est reposé, après avoir créé le monde, cette raison ne peut empêcher ni mon Pere, ni moi d'agir le jour du Sabbat, comme un autre jour. Sa puissance est infinie, & indépendante. Il opére toû-

(*a*) *Aug. Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Mald. Grot. Brug. Ligfoot. alii.*

(*b*) Καὶ ἐζήτουν ἀποκτεῖναι. *Ita & Syr. & Arab. sed non legunt Steph. β. κ. Cantab. Cyrill. Non Armen. Copht. alii quidam.*

(*c*) *Ita Patres, & Interpp. passim.*

18 *Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere: quia non solum solvebat sabbatum, sed & Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, & dixit eis:*

18. Mais les Juifs cherchoient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que non seulement il ne gardoit pas le sabbat, mais qu'il disoit même que Dieu étoit son Pere, se faisant ainsi égal à Dieu. JESUS ajouta donc, & leur dit:

19. *Amen, amen dico vobis: non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem: quæcumque enim ille fecerit, hæc & Filius similiter facit.*

19. En vérité, en vérité je vous dis, que le Fils ne peut rien faire de lui-même, & qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere: car tout ce que le Pere fait, le Fils aussi le fait comme lui.

COMMENTAIRE.

jours quand il veut, & comme il veut, sans que personne puisse lui imposer des Loix, ni l'obliger à l'action, ou au répos (*a*) Et comme je suis son Verbe, & sa Sagesse, & qu'il ne peut agir sans moi, comme je ne puis agir sans lui, la Loi du Sabbat n'est pas pour moi, non plus que pour lui (*b*).

℣. 18. PATREM SUUM DICEBAT DEUM, ÆQUALEM SE, &c. *Il disoit que Dieu étoit son Pere, se faisant ainsi égal à Dieu.* Les Juifs comprirent fort bien où alloit le raisonnement de JESUS-CHRIST, & qu'il prouvoit que Dieu étoit son Pere, qu'il étoit égal à Dieu, & qu'il étoit le vrai Messie, Sauveur de tout le monde (*c*). Ils songérent donc à le faire mourir non-seulement comme violateur du Sabbat; car c'étoit déja un crime digne de mort (*d*); mais beaucoup plus pour le prétendu blasphême qu'il commettoit, en se disant Dieu, & égal à Dieu (*e*).

℣. 19. NON POTEST FILIUS A SE FACERE QUIDQUAM. *Le Fils ne peut rien faire de lui-même.* JESUS-CHRIST continuë son discours interrompu par le ℣. 18. qui doit être lû en parenthése: J'agis toûjours inséparablement de mon Pere. Comme je ne puis rien faire sans lui, aussi il ne peut rien faire sans moi. Je ne fais que ce que je lui vois faire. Nos vûës, nos actions, notre puissance sont entiérement les mêmes. *Tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi comme lui* (*f*):

(*a*) *Theodor. Mopsf. Leont. Mald.*
(*a*) *Vide Aug. & Cyrill. hic.*
(*a*) *Vide Ambr. lib. 2. de fide, cap. 1. & Cyrill. lib. 12. Thesaurii, Mald. Grot.*
(*d*) *Num.* XV. 32.
(*e*) *Levit.* XXIV. 11. 14. 16.
(*f*) *Ambrof. in Psalm.* LXVIII.

20. *Pater enim diligit Filium, & omnia demonstrat ei, quæ ipse facit: & majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.*

20. Parce que le Pere aime le Fils: & lui montre tout ce qu'il fait; & il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci, ensorte que vous en serez vous-mêmes remplis d'admiration.

COMMENTAIRE.

Nihil à se facit Filius, quia per unitatem operationis, nec Filius sine Patre facit, nec sine Filio Pater.

NON POTEST FILIUS A SE FACERE QUIDQUAM. *Le Fils ne peut rien faire de lui-même; il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere.* Les Arriens concluoient de ce passage, que le Fils étoit inférieur au Pere. Mais on leur repondoit en trois maniéres. 1°. Le Fils de Dieu étant le Verbe, & la Sagesse par laquelle Dieu a créé toutes choses (*a*); le Pere n'a rien fait sans lui; & tout ce que le Pere a fait, le Fils le lui a vû faire, & l'a fait avec lui. Il n'est donc pas inférieur au Pere (*b*). 2°. Le Fils non-seulement ne fait rien; mais aussi ne peut rien faire que ce qu'il voit fait au Pere. Or il est impossible que le Pere fasse jamais le mal, ni qu'il tombe dans aucune imperfection: Donc le Fils est Dieu; car s'il n'est pas Dieu, il peut faire ce que le Pere ne peut pas; il n'est ni infaillible, ni impeccable, ni exemt de défauts, ni tout puissant (*c*). 3°. Enfin il montre par là que quelque union, & quelque égalité de nature, & de puissance qui se rencontrent entre le Pere, & lui, ils ne sont pas toutefois une même personne, puisque le Fils voit le Pere qui agit, & qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere (*d*). Il est aisé d'en conclure que si le Fils est coupable du violement du Sabbat, le Pere l'est aussi.

℣. 20. PATER DILIGIT FILIUM. *Le Pere aime le Fils, & lui montre ce qu'il fait.* Le Pere ne fait rien sans la participation du Fils, ni le Fils sans la participation du Pere. Le Sauveur parle ici d'une maniére humaine, comme s'il étoit le Disciple, & l'imitateur du Pere. Il l'écoute comme son Maitre; il le considére comme son modéle; il ne fait que ce qu'il lui voit faire; & le Pere comme un Maitre plein d'affection, n'a

(*a*) *Joan* I. 3. & *Prov.* VIII. 30.
(*b*) *Epiph. de hæresi Arianor. Cæsari. Dialog.* 3.
(*c*) *Vide Naz. orat.* 4. *Cyrill. hic Aug. lib.* 22. *de civit. c.* 25. 26. &c.
(*d*) *Vide Maldon. & Cornel. à Lapide hic.*

21. *Sicut enim Pater suscitat mortuos, & vivificat: & Filius, quos vult vivificat.*

22. *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio.*

21. Car comme le Pere ressuscite les morts, & leur rend la vie; ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît.

22. Le Pere ne juge personne: mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger,

COMMENTAIRE.

rien de caché pour lui. Mais de peur qu'on ne s'imaginât qu'il étoit inférieur au Pere, & qu'il en dépendoit dans ses opérations, il ajoute que le Pere lui fera voir des actions plus extraordinaires que celle qu'il a faite, en guérissant l'homme paralytique depuis trénte-huit ans. Le Fils à l'imitation du Pere, ressuscitera les morts, & convertira les pécheurs les plus endurcis. En même tems qu'il réleve la grandeur du Pere, il fait conserver le dégré d'égalité, & de puissance qu'il a avec lui. Si le Pere est le Maître, & le modéle de son Fils en tant qu'homme, le Fils est parfaitement égal au Pere en tant que Dieu *(a)*.

ỷ. 21. SICUT PATER SUSCITAT MORTUOS. *Comme le Pere ressuscite les morts, ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît.* Voilà encore l'égalité de puissance, & d'indépendance bien marquée. Le Pere a ressuscité les morts par les Prophétes Elie, & Elisée; le Fils les ressuscitera de même par sa propre vertu, par lui-même, & par ses Apôtres. S'il peut cela il peut bien dispenser de l'observation du Sabbat. Il donne la resurrection des morts, comme un exemple de ces merveilles qu'il devoit faire, & qui devoient être beaucoup plus grandes que ce qu'on lui avoit vû faire jusqu'alors; car il n'avoit point encore ressuscité de morts *(b)*. Il ajoute *qu'il donne la vis à qui il lui plaît*, pour montrer sa puissance absoluë, & indépendante *(c)*.

ỷ. 22. NEQUE ENIM PATER JUDICAT QUEMQUAM *(d)*. *Le Pere ne juge personne; mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger.* Le Pere ne juge pas seul; il a communiqué au Fils le pouvoir de juger avec lui. Ceci confirme ce qu'il a dit ci-devant, versets 17. 19. que le Pere n'agit point sans

(a) *Vide Cæsar. Dialog. 3 Sever. Antioch. Mald. hic.*
(b) *Aug. Beda. Brug. alii.*
(c) *Chrysost. Theoph. Euthym. Mald. Grot.*
(d) *Κρίνει οὐδένα. Cypr. ad Quirin. l. 3. c. 33. & Tertull. contra Prax. c. 21.* Οὐδὲν, *quidquam.*

23. *Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem: qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum.*

23. Afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere. Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Pere qui l'a envoyé.

COMMENTAIRE.

le Fils, ni le Fils sans le Pere. Leur pouvoir est égal; leurs actions sont communes. Le Fils de Dieu a reçû ce pouvoir de juger avec le Pere dans sa génération éternelle avant tous les siécles (a). Quelques-uns (b) veulent que le Fils de Dieu ait reçû le pouvoir de juger comme Dieu homme, lors qu'après sa résurrection le Pere l'établit juge (c). Grotius croit qu'on peut aussi l'entendre dans un premier sens, de la vengeance que le Fils de Dieu doit exercer sur la ville de Jérusalem, qui sera une figure d'un autre Jugement, qu'il exercera sur tous les hommes à la fin du monde. JESUS-CHRIST mêle d'ordinaire ces deux objets, lorsqu'il parle de l'exercice de sa vengeance.

℣. 23. UT OMNES HONORIFICENT FILIUM. *Afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere.* Les Juifs n'avoient pas une connoissance distincte de la Divinité du Messie. Ils l'attendoient comme un grand Prince, & un puissant Monarque: mais ils ne songeoient point à lui rendre des honneurs divins, & à le regarder comme le Juge tout-puissant des vivans, & des morts. JESUS-CHRIST les veut tirer de cette erreur. Il leur apprend que le Fils de l'homme, le Christ, le Verbe, le Messie est égal au Pere en puissance, & en autorité; qu'il fait les mêmes œuvres que le Pere, & qu'il juge comme lui tous les hommes: Par conséquent, qu'il mérite les mêmes respects, & les mêmes adorations que le Pere; & il les mérite, *parce qu'il est Fils de l'homne*, comme il le dit au ℣. 27. c'est-à-dire, *parce qu'étant égal à Dieu, il s'est rabaissé jusqu'à prendre une forme humaine, & à paroître comme un serviteur (d); se rendant obéïssant jusqu'à la mort, & à la mort de la Croix. C'est pourquoi Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom au-dessus de tout nom; afin qu'au nom de JESUS, tout genoû fléchisse dans le Ciel, sur la terre, & dans l'enfer.*

(a) *Ambrof. l. 2. de fide, c. 4. Menoch. Gloss.*
(b) *Aug. lib. 1. de Trinit. cap. 13. Beda hic. Mald. Grot. Brug.*
(c) *Psal. II. 6. Psal. LXXI. 1. XLIV. 7. 8. Act. XVII. 31. & 1. Petr. IV. 5.*
(d) *Philip. II. 6. 7. 8. 9. 10. 11.*

24 *Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, & credit ei qui misit me: habet vitam æternam & in judicium non venit, sed transiit à morte in vitam.*

25. *Amen, amen dico vobis, quia venit hora & nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, & qui audierint, vivent.*

24. En vérité, en vérité je vous dis, que celui qui enten d ma parole, & qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, & il ne tombe point dans la condamnation, mais il est *déja* passé de la mort à la vie.

25. En vérité, en vérité je vous dis, que l'heure vient, & qu'elle est déja venuë, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, & que ceux qui l'entendront vivront.

COMMENTAIRE.

QUI NON HONORIFICAT FILIUM. *Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Pere qui l'a envoyé.* Ce seroit peu d'honorer le Fils, parce que le Pere l'a envoyé; & de borner là l'honneur qu'on lui rend; nous devons honorer par ce même motif, les Apôtres, & tous ceux qui viennent au nom du Seigneur. Mais il faut rendre au Fils un honneur égal à celui qu'on rend au Pere, parce que le Pere, & le Fils sont égaux en puissance, & ne sont qu'une même essence *(a)*.

℣. 24. QUI VERBUM MEUM AUDIT. *Celui qui entend ma parole, & croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle.* Entendre la parole du Fils de Dieu, croire en lui, c'est entendre les ordres du Pere, & croire au Pere. L'un, & l'autre donne la vie éternelle. On ne peut croire au Fils, sans croire au Pere qui l'a envoyé; & on ne peut avoir part à la vie éternelle, si on ne croit à l'un, & à l'autre. Par cette créance, *on passe de la mort à la vie*; car si celui qui ne croit point, est dans un état de mort, il est clair que celui qui croit, & qui passe de l'infidélité à la foi, passe de la mort à la vie *(b)*.

℣. 25. MORTUI AUDIENT VOCEM FILII DEI. *Les morts entendront la voix du Fils de Dieu; & ceux qui l'entendront, vivront.* Il vient de comparer ceux qui sortent de l'infidélité, pour embrasser la foi, à des gens qui passent de la mort à la vie. Ici il continuë dans la même allégorie *(c)*: L'heure est venuë que *les morts*, ceux qui sont dans les té-

(a) *Euthym. Mald. Grot. Brug.*
(b) *Vide Vat. Grot. Brug. alios,*
(c) *Ammon. Aug. Beda Ligfoot. hic.*

nebres

26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit & Filio habere vitam in semetipso.

27. Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius Hominis est.

26. Car comme le Pere a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même:

27. Et il lui a donné même le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'Homme.

COMMENTAIRE.

nébres de l'infidélité, *ressusciteront*, & viendront à la foi. Et comment y viendront-ils? En écoutant la voix du Fils de Dieu, en se rendant ses sectateurs, & ses Disciples. Les morts en cet endroit, marquent ou les Juifs, ou les payens, ou les uns, & les autres. Nul d'entre eux ne peut parvenir à la vie, que par la foi en Jesus-Christ.

D'autres (a) entendent ceci de la résurrection réelle des morts que le Sauveur a ressuscitez durant sa vie. Il confirme ce qu'il a dit au ℣. 21. que comme le Pere ressuscite les morts, aussi le Fils donne la vie à qui il lui plaît. Maldonat croit qu'il regarde la derniére résurrection, qui doit arriver à la fin du monde. Mais comment peut-il dire en ce sens que *l'heure vient, & qu'elle est déja venuë, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu?* La premiére explication me paroît la plus littérale, & la mieux liée avec ce qui précéde.

℣. 26. Sicut Pater habet vitam in semetipso. *Comme le Pere a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.* Les hommes joüissent de la vie par un effet de la bonté de Dieu; mais ils n'en joüissent que pour un tems. C'est un bien passager, & emprunté. Le Fils de Dieu a la vie, & il l'a en lui-même, & par lui-même; non depuis un tems, ni pour un certain terme; mais de toute éternité, & pour toûjours, de même que son Pere éternel (b). Comme le Pere est la source de la vie, qu'il est la vie essentielle, le Fils l'est aussi. Il la donne à qui il veut. Nul ne vit que par lui, soit que l'on entende la vie du corps, ou la vie de l'ame par la sanctification, & par la foi; ou enfin la résurrection. Jesus-Christ est *la voie, la vérité, & la vie* (c).

℣. 27. Potestatem judicium facere. *Il lui a*

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Leont. Grot.*

(b) *Vide Aug. in Joan. Tract. 19. & lib. 15. de Trinit. c. 26. Ambr. lib. 4. de fide, c. 5. & lib. 5. c. 2. & alii apud. Mald.*

(c) *Joan. XIV. 6.*

28. *Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes qui in monumentis sunt audient vocem filii Dei:*

28. Ne vous étonnez pas de ceci, car le tems vient, où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu.

29. *Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ: qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.*

29. Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres, sortiront *des tombeaux* pour ressusciter à la vie: mais ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront pour ressusciter à leur condamnation.

COMMENTAIRE.

donné même le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme. (℣. 28.) *Ne vous étonnez pas de ceci.* Saint Chrysostome, & Theophylacte ponctuënt le Texte autrement: *Et il lui a donné le pouvoir de juger. Ne vous étonnez point que ce soit le Fils de l'homme.* Saint Chrysostome désaprouve même la maniére dont nous lisons ordinairement ce Texte, prétendant que c'est une invention de Paul de Samosate. Mais on l'explique fort bien dans un sens Catholique, en disant que Jesus-Christ comme homme, a reçû du Pere la puissance de juger; parce qu'en cette qualité de Juge, il doit paroître d'une maniére visible assis sur un tribunal, & faire comparoître en sa présence tous les hommes au Jugement dernier (*a*). Saint Augustin croit qu'il paroîtra comme homme, & comme Juge à tous les hommes, & comme Dieu seulement aux Elûs: *In Judicio forma servi & bonis, & malis ostendetur; forma Dei solis bonis servabitur.* En tant que Dieu, le Fils a par lui-même la puissance de juger le monde: mais comme Fils de l'homme, il l'a reçuë du Pere, puisqu'en cette qualité il tient tout de lui. *Judicium facere*, se prend aussi pour exercer la vengeance, pour regner. Le Fils de Dieu en qualité d'homme, est établi Roi sur tout l'univers. Il doit exercer contre les Juifs incrédules la vengeance terrible, dont il les ménace si souvent dans l'Evangile.

℣. 28. Nolite mirari hoc. *Ne vous étonnez point de cela.* Ne soyez pas surpris que je vous dise que le Fils de l'homme a reçû du Pere la puissanee d'exercer sa vengeance sur les Juifs rébelles, & incrédules; je vais vous dire quelque

(*a*) *Vide ad ℣. 22. Bedam, Mald. alios Aug. lib. 1. de Trinit. c. 13. & homil. 22. inter 50. & ser. 127. n. 10. & 214. n. 9. nov. e it. Ita & Mald. Brug. hic.*

30. *Non possum ego à me ipso facere quidquam. Sicut audio, judico: & judicium meum justum est: quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.*

30. Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entens, & mon jugement est juste; parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.

COMMENTAIRE.

chose de plus fort: Il est établi Juge de tous les hommes au Jugement dernier, & universel. *Le tems viendra que les morts qui sont dans les sépulcres, entendront la voix du Fils de l'homme*, qui les ressuscitera par sa puissance, & qui envoyéra ses Anges, pour les rassembler devant lui en jugement (*a*). Alors ℣. 29. *ceux qui auront fait des bonnes œuvres, sortiront de leurs tombeaux, pour ressusciter à la vie; & ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront, pour ressusciter à leur condamnation.* Tous les hommes ressusciteront, & paroîtront devant mon tribunal: mais je ferai la distinction des bons, & des méchans, des boucs, & des agneaux (*b*). Je mettrai les bons à ma droite, & je les placerai dans le Ciel; je mettrai les mechans à ma gauche, & les envoyerai dans les feu éternel, qui est préparé au Démon, & à ses Anges (*c*). Chacun sera jugé, justifié, ou condamné suivant ses œuvres bonnes ou mauvaises.

℣. 30. NON POSSUM A ME IPSO FACERE QUIDQUAM. *Je ne puis rien faire de moi-même.* De peur qu'on s'imaginât que le Pere, & lui jugent séparément, ou que son jugement pourra ne s'accorder pas avec celui du Pere, il dit qu'il ne fait rien sans son Pere; qu'il ne juge que suivant ce qu'il apprend de lui; que son jugement est toûjours juste, & infaillible; en un mot que s'il juge, ce n'est point comme homme, mais comme Dieu; ce n'est point par une autorité humaine, mais par la puissance divine (*d*).

QUIA NON QUÆRO VOLUNTATEM MEAM. *Parce que je ne cherche point ma volonté; mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* Voici la preuve de l'équité, & de l'infaillibilité de son jugement; c'est qu'il ne juge que suivant la volonté, &

(*a*) 1. *Thessal.* IV. 15. & *Matt.* XIII. 48. 49. & XXIV.
(*b*) *Matt.* XXV. 35.
(*c*) *Matt.* XXV. 41.
(*d*) *Vide Aug. Mald. alios.*

31. *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum non est verum.*

31. Si je rend témoignage de moi, mon témoignage n'est pas véritable.

32. *Alius est qui testimonium perhibet de me: & scio, quia verum est testimonium, quod perhibet de me.*

32. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi: & je sai que le témoignage qu'il en rend est véritable.

COMMENTAIRE.

les lumiéres du Pere Eternel. Or cette volonté est incapable d'égarement. Ces lumiéres ne sont point sujettes à l'erreur. Le jugement du Fils est donc infaillible. Les juges ordinaires se laissent corrompre ou par l'avarice, ou par l'amitié, ou par l'ambition, ou par la haine; ils se trompent fauté de lumiére, & de pénétration. Rien de pareil dans celui qui est Dieu, & qui ne suit que les lumiéres, & la volonté de Dieu (a).

℣. 31. SI EGO TESTIMONIUM PERHIBEO DE ME-IPSO. *Si je rens témoignage de moi, mon témoignage n'est point véritable.* Si j'étois seul, & que je ne parlasse que de mon propre fond; si je n'étois pas un avec mon Pere, vous pourriez recuser mon témoignage; un seul témoin, sur tout en sa propre cause, est toûjours récusable: mais mon témoignage est soutenu de celui de mon Pere. Puisque mon Pere, & moi ne sommes qu'un, que son témoignage est le mien, que je ne parle que suivant ses lumiéres, & que je n'agis que suivant sa volonté, vous ne pouvez rejetter mon témoignage, sans faire injure non-seulement à moi, mais encore à celui qui m'a envoyé. C'est en conséquence de ce principe qu'il dit ailleurs (b), qu'encore qu'il se rende témoignage à soi-même, son témoignage toutefois est véritable.

℣. 32. ALIUS EST QUI TESTIMONIUM PERHIBET DE ME. *Il y en a un autre qui rend témoignage de moi.* C'est mon Pere (c) qui confirme mon témoignage par le sien, qui parle en moi, par moi, & avec moi. Ou cet autre témoin est saint Jean-Baptiste (d) que vous avez consulté, & qui vous

(a) *Mald. Grot.*
(b) *Joan.* VIII. 13. 14. *Tu de teipso testimonium perhibes; testimonium tuum non est verum. Respondit Jesus: Et si ego testimonium perhibeo de meipso, verum est testimonium meum.*
(c) *Cyrill. Beda Rupert.*
(d) *Chrysost. Leont. Theoph. Euthym. Maldon. Brug. Grot.*

33. *Vos misistis ad Joannem: & testimonium perhibuit veritati.*

34. *Ego autem non ab homine testimonium accipio, sed hæc dico ut vos salvi sitis.*

35. *Ille erat lucerna ardens, & lucens. Vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.*

33. Vous avez envoyé à Jean; & il a rendu témoignage à la vérité.

34. Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage: mais je dis ceci afin que vous soyez sauvez.

35. Jean étoit une lampe ardente, & luisante, & vous avez voulu vous réjoüir pour un peu de tems à la lueur de sa lumiére.

COMMENTAIRE.

a répondu que j'étois le Messie que vous attendiez. ℣. 33. *Vous avez envoyé à Jean, & il a rendu témoignage à la vérité.*

℣. 34. Ego non ab homine testimonium accipio. *Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage.* Je n'ai que faire du témoignage ni de Jean, ni d'aucun autre homme; (a) ce n'est point là ce que je cherche; j'ai celui du Pere, qui est d'un tout autre poids. Il suffit seul pour me concilier toute la créance, & pour me donner toute l'autorité dont j'ai besoin. Si donc je vous ai parlé de Jean, *c'est afin que vous soyez sauvez.* Ce n'est point pour moi, c'est pour vôtre avantage que je vous ai produit son témoignage; afin que vous appreniez qui je suis, & que vous ne vous rendiez pas coupables de vôtre propre mort, en ne me recevant pas. Comparez la premiére Ep. de S. Jean Ch. v. 6. 7. 8. 9. 10.

℣. 35. Ille erat lucerna ardens, et lucens. *Il étoit une lampe ardente, & luisante.* Jean-Baptiste avoit été mis en prison quatre mois auparavant. (b) Cette lumiére étoit comme éclipsée, & mise sous le boisseau. Bien-tôt elle devoit être entiérement éteinte par sa mort. Jesus fait l'éloge de son Précurseur, pour donner plus de crédit à son témoignage. Ne regardez point Jean-Baptiste comme un homme du commun, & ne dites pas que vous ne faites pas plus de cas de son témoignage, que du mien. Cet homme étoit une lumiére ardente, & brillante. (c) Vous-mêmes vous l'avez reconnu, puisque *vous avez voulu vous réjoüir pour un peu de tems à la lueur de sa lumiére.* Et plût à Dieu que vous eussiez été plus persévérans dans l'estime que sa vertu a d'abord excitée dans vous-mêmes. (d) Vous l'avez vû avec admiration; vous l'avez sui-

(a) *Chrysost. Leont. Rupert. Euthym. Grot. Vatab. Brug.*

(b) *Jean.* iv. 35.

(c) Les Juifs donnent ordinairement le surnom de *lumiére*, à leurs plus fameux Docteurs.

(d) *Leont. Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug. Lud. de Dieu. alii.*

36. *Ego autem habeo testimonium majus Joanne. Opera enim, quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea; ipsa opera, quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me:*

36. Mais pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean: car les œuvres que mon Pere m'a donné pouvoir de faire, les œuvres, *dis-je*, que je fais rendent témoignage de moi, que c'est mon Pere qui m'a envoyé:

COMMENTAIRE.

vi avec zéle: mais cela n'a duré qu'un peu de tems. La liberté avec laquelle il a découvert, & repris vos desordres, vous en a bien-tôt dégoûté. *Voluistis ad horam exultare in luce ejus.* Vous lui avez ensuite tourné le dos, & vous avez dit que c'étoit un possédé. (a) Vos Pharisiens l'ont méprisé dans eux-mêmes. (b) Enfin vous l'avez traité indignement, & vous lui avez fait tout le mal qu'il vous a plû. (c)

℣. 36. EGO HABEO TESTIMONIUM MAJUS JOANNE. *Mais j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean.* Quelque décisif que soit le jugement d'un homme comme Jean-Baptiste, qui étoit la lumiére d'Israël, le miracle de la grace, rempli de l'esprit d'Elie, Prophéte, & plus que Prophéte, puisqu'il annonçoit non la venuë future, mais la présence du Messie; toutefois je ne suis pas réduit à ce seul témoignage; j'ai celui de mon Pere, qui est vôtre Dieu: (d) Témoignage infaillible, & irréfragable. Et comment prouvai-je que le Pere dépose en ma faveur? Je le prouve par mes œuvres, par mes miracles, qui assûrent ma mission, & qui rendent témoignage à sa puissance, & à la mienne, puisque nous n'agissons pas séparement l'un de l'autre. Si j'ai pû guérir un homme perclus depuis trente-huit ans, c'est une preuve de ma puissance; & si je l'ai fait au nom de Dieu, & pour rendre gloire à Dieu, & à la vérité; si j'ai le témoignage du Pere, & celui de Jean-Baptiste, je ne suis point un faux Prophéte, & un imposteur. Pourquoi ne croyez-vous donc pas que j'aye pû légitimement dispenser de l'observance du Sabbat? Les Prophétes eux-mêmes n'en peuvent-ils pas dispenser en certains cas, suivant vos Docteurs? (e)

(a) Matt. XI. 18. Luc. VII. 33.
(b) Luc. VII. 30.
(c) Matt. XVII. 12.
(d) Chrysf. Euthym. Cyrill. Theoph. alii.
(e) Vide Grot. ad ℣. 11. hujus cap.

37. *Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me : neque vocem ejus unquam audistis, neque speciem ejus vidistis.*

37. Et mon Pere qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi. Vous n'avez jamais oüi sa voix, ni rien vû qui le représentât :

COMMENTAIRE.

℣. 37. QUI MISIT ME PATER, IPSE TESTIMONIUM PERHIBET DE ME. *Mon Pere qui m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi*, non-seulement par les Ecritures de Moyse, & des Prophétes ; (a) mais aussi par une voix venuë du Ciel au jour de mon baptême; (b) & enfin par les prodiges que j'opére tous les jours en son nom. (c) Voilà mes titres ; voilà mes preuves.

NEQUE VOCEM EJUS UNQUAM AUDISTIS. *Vous n'avez jamais oüi sa voix, ni rien vû qui le représentât.* Quand je vous dis que Dieu m'a rendu témoignage, n'allez pas vous imaginer qu'il ait paru dans le monde sous une forme sensible, ni qu'il y ait fait entendre sa voix, en conversant parmi les hommes. Ne me dites point : Nous n'avons ni vû, ni entendu ce prétendu témoin que vous nous alléguez. Le Pere n'est pas visible aux yeux du corps ; sa voix n'est point intelligible aux oreilles de la chair.

Si vous m'alléguez qu'il a autrefois paru à vos peres, à Abraham, à Jacob & à Moyse, & que vos Ancêtres ont entendu sa voix sur le mont Sinaï, je vous répondrai hardiment que ce qui a paru aux Patriarches, n'étoit point la vraïe figure de Dieu, & que la voix que vos peres ont ouïe, n'étoit pas sa voix. (d) C'étoit une figure corporelle qu'un Ange avoit empruntée, & une voix qu'il formoit en l'air, & aux oreilles des Hébreux. Je ne nie pas que le témoignage qu'il rendoit alors, ne fût vrai : mais celui qu'il m'a rendu dans la Loi, & dans les Prophétes, dans les apparitions, & dans les promesses qu'il a faites aux Patriarches ; celui qu'il m'a rendu par Jean-Baptiste, & qu'il ne cesse de me rendre par les œuvres miraculeuses que je fais, ne sont pas moins certains, ni moins véritables. Toutes ces apparitions, & ces visions me regardoient ; tout cela dépose en ma faveur.

(a) *Cyrill. Beda. Euthym. Theophyl.*
(b) *Matt.* III. 17. *Chrysost. Rupert.*
(c) *Mald. Grot.*
(d) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Rupert.*

38. *Et verbum ejus non habetis in vobis manens: quia quem misit ille, huic vos non creditis.*

38. Et sa parole ne demeure point en vous; parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé.

39. *Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere: & illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me:*

39. Lisez avec soin les Ecritures, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle: & ce sont elles qui rendent témoignage de moi:

40. *Et non vultis venire ad me ut vitam habeatis.*

40. Mais vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie.

COMMENTAIRE.

℣. 38. VERBUM EJUS NON HABETIS IN VOBIS MANENS. *Sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé.* Vous vous flatez vainement d'avoir dans les saints Livres la parole de Dieu. (a) Si vous la possédiez véritablement; si vous en pénétriez le sens; vous croiriez en celui que le Pere a envoyé, vous croiriez en moi, puisque je suis annoncé dans tout l'ancien Testament. C'est dans ces divins Ecrits où vous devriez remarquer le témoignage du Pere en ma faveur.

℣. 39. SCRUTAMINI SCRIPTURAS. *Lisez avec soin les Ecritures, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle.* Vous ne doutez point que les Livres sacrez que vous avez en main, ne contiennent ce que vous devez croire, & ce que vous devez faire, & qu'en les suivant, vous ne trouviez la vie éternelle. Je n'ai garde de vouloir rien diminuer de leur autorité. Lisez-les attentivement, & vous y trouverez que Dieu m'y rend témoignage. *(b)* Il me prédit, il me décrit, il m'annonce. Mais il ne suffit pas de les lire superficiellement; il faut les approfondir: *Scrutamini Scripturas.*

Quelques-uns (c) lisent le Texte par l'indicatif: *Vous lisez les Ecritures avec application, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle:* Mais vous ne les pénétrez point. C'est pour vous un Livre scellé; vous n'en avez point la clef. Si vous l'aviez, vous m'y reconnoitriez, puisqu'il me rend témoignage à chaque page. Les Juifs du tems de notre Seigneur ne s'occupoient gueres qu'à chercher des allégories dans l'Ecriture, comme on le voit par Philon.

℣. 40. NON VULTIS VENIRE AD ME. *Vous ne voulez* pas

(a) *Chrysost. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot.*
(b) *Aug. Chrysost. Theophyl. alii plerique.*
(c) *Cyrill. hic. Beza, Camer. Ligfoot. Piscat.* Ἐρευνᾶτε τὰς γραφάς.

41. *Claritatem ab hominibus non accipio.*	41. Je ne tire point ma gloire des hommes.
42. *Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.*	42. Mais je vous connois: *je ſai* que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.
43. *Ego veni in nomine Patris mei, & non accipitis me: ſi alius venerit in nomine ſuo illum accipietis.*	43. Je ſuis venu au nom de mon Pere, & vous ne me recevez pas: ſi un autre vient en ſon propre nom, vous le recevrez.

COMMENTAIRE.

pas venir à moi, pour avoir la vie. Vous réſiſtez à l'évidence des Ecritures, & au témoignage du Saint Eſprit, qui parle de moi dans vos Ecritures. Vous refuſez de venir à moi, & vous vous fermez volontairement l'entrée à la vie. Vous eſperez en vain de trouver la vie, & le bonheur dans la pratique de vos cérémonies. Cela a été bon pendant un certain tems : mais aujourd'hui Dieu demande de vous toute autre choſe.

℣. 41. CLARITATEM AB HOMINIBUS NON ACCIPIO. *Je ne tire point ma gloire des hommes.* Ce n'eſt pas que je me mette beaucoup en peine de l'opinion des hommes, ni que j'aye beſoin de vôtre aveu, pour aſſûrer mon autorité, ni pour me procurer de la gloire; je ne parle ni par interêt, ni par vanité; je n'ai en vûë que vôtre bonheur, & vôtre ſalut. *(a)*

℣. 42. SED COGNOVI VOS. *Mais je vous connois; je ſai que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.* Ne me dites point que ce qui vous empêche de me recevoir, eſt que je me rens égal à Dieu; & que l'amour, & le ſouverain reſpect que vous avez pour lui, ne vous permettent pas de donner le nom de Dieu à un autre : Que le zéle même de ſa gloire vous engage à vous oppoſer de toutes vos forces à mes prétentions; je ſai le fond de vos cœurs; je connois vos vraïes diſpoſitions. Ce n'eſt ni l'amour de Dieu, ni le zéle de ſa gloire qui vous animent, *(b)* c'eſt un eſprit de jalouſie, & d'ignorance. Vous liſez les Ecritures; mais vous n'en approfondiſſez pas les ſens. Si vous les compreniez bien, vous y verriez que le Meſſie doit être Dieu, & Fils de Dieu; & homme, & fils de David.

℣. 43. EGO VENI IN NOMINE PATRIS MEI. *Je ſuis*

(a) Chryſoſt. Cyrill. Leont. Theophyl. Mald. Grot. Vat. Lud. de Dieu Ligſ. alii.

(b) Chryſoſt. Leont. Theophyl. Euthym. Mald.

44. *Quomodo vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis; & gloriam, quæ à solo Deo est, non quæritis?*

44. Comment pouvez-vous croire, vous qui recherchez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, & qui ne recherchez point la gloire qui vient de Dieu seul?

COMMENTAIRE.

venu au nom de mon Pere, & vous ne me recevez pas. Preuve de ce que je viens de vous dire, de vôtre défaut de charité; c'est que vous resistez à la vérité que je vous prêche, que vous ne recevez point le témoignage que le Pere me rend dans ses Ecritures, par ses Prophétes, & par mes œuvres; *& que s'il en venoit un autre en son propre nom*, sans avoir ni le témoignage des Ecritures, ni celui des miracles, ni aucune preuve d'une veritable mission, *vous le recevriez*; pourvû qu'il voulût flatter vos penchans, & qu'il s'étudiât à gagner vôtre estime par des moyens indignes, & criminels. (*a*) Les Juifs n'ont que trop souvent justifié ce reproche que JESUS-CHRIST leur fait, lorsqu'ils ont suivi, reçû, soutenu tant de faux Prophétes, & de séducteurs, (*b*) pendant qu'ils persécutoient, qu'ils lapidoient, qu'ils mettoient à mort les vrais Prophétes, qui leur reprochoient leurs désordres.

La plûpart des Anciens (*c*) ont expliqué ceci comme une prophétie de la venuë de l'Ante-Christ, qui doit être reçû par les Juifs avec un zéle, & un empressement extraordinaire. Il viendra en son propre nom, n'ayant aucun des vrais caractéres du Messie, & toutefois plusieurs s'attacheront à lui.

ỳ. 44. QUOMODO VOS POTESTIS CREDERE? *Comment pouvez vous croire*, vous qui recherchez la gloire des hommes, & qui ne recherchez pas la gloire de Dieu? Le plus grand obstacle qui ait empêché les Savans, & les Prêtres Juifs de se soumettre à l'Evangile, a été leur vanité, & leur amour propre. (*d*) Avides des loüanges des hommes, enyvrez de la vaine estime qu'ils avoient d'eux-mêmes, ils n'ont pû souffrir que JESUS-CHRIST ne leur marquât pas une grande considération, qu'il n'aprouvât pas leur conduite, qu'il relevât leurs excez, qu'il découvrît leur turpitude. Cela les indispo-

(*a*) *Mald. Brug. Grot.*
(*b*) *Joseph. Antiq lib. 18. c. 14. Act.* XXXVI. 37. *Euseb. hist. Ecclef. lib. 4. c. 6.*
(*c*) *Iren. lib. 5. c. 25. Ambros. in Ps. 43. Rufin. exposit. symb. Theodor. Mops. & Apollin. in Catena Gr. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Beda hic.*
(*d*) *Leont. Cyrill. Theoph. Mald.*

45. *Nolite putare quia ego accusaturus sum vos apud Patrem: est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.*

45. Ne pensez pas que ce soit moi qui vous doive accuser devant le Pere: vous avez un accusateur, qui est Moyse, en qui vous espérez.

46. *Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan, & mihi: de me enim ille scripsit.*

46. Car si vous croyiez Moyse, vous me croiriez aussi; parce que c'est de moi qu'il a écrit.

COMMENTAIRE.

sa d'abord contre sa personne, puis insensiblement ils passérent à la haine, & à la persécution ouverte; & leur passion étant montée à l'excés, ils allerent jusqu'à le faire mourir d'une maniére ignominieuse; ils ne pûrent souffrir qu'il les rabaissât aux yeux du peuple, & qu'il renversât l'idole de leur orgüeil. S'ils n'avoient cherché que *la gloire qui vient de Dieu*, la solide gloire, qui consiste dans l'humilité, dans le mépris de soi-même & dans la soumission de nos esprits, & de nos cœurs à la revélation, à la Loi, & à la volonté de Dieu; ils auroient pû recevoir l'Evangile, & mériter le bonheur des enfans de Dieu.

℣. 45. NOLITE PUTARE QUI A EGO ACCUSATURUS SUM VOS. *Ne pensez pas que ce soit moi qui vous doive accuser devant le Pere: vous avez un accusateur qui est Moyse*; il vous accusera d'infidélité, & d'incrédulité, puisque vous ne voulez pas croire en moi, qui vous suis annoncé par lui. C'est en vain que vous mettez votre confiance en Moyse, & que vous vous flattez d'être sauvez par l'observation de ses Loix; il sera le premier à vous condamner devant le Pere céleste. Ses Loix mêmes s'éléveront en quelque sorte contre vous.

℣. 46. SI ENIM CREDERETIS MOYSI. *Car si vous croyiez Moyse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit*. Il m'a rendu témoignage dans ses Livres, lorsqu'il rapporte, par exemple, ces paroles de Jacob à son fils Judas: (a) *Le sceptre ne sortira point de Judas, & un chef ne manquera point dans sa race, jusqu'à la venuë de celui qui doit être envoyé, & qui doit être l'attente des nations*. Et ailleurs: (b) *Le Seigneur vôtre Dieu suscitera du milieu de vôtre nation, & de vos freres, un Pro-*

(a) *Genes.* XLIX. 10.

(b) *Deut.* XVIII. 15. *Act.* III. 22. VII. 37.

47. *Si autem illius litteris non creditis, quomodo verbis meis credetis?*	47. Que si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit ; comment croirez-vous ce que je vous dis?

COMMENTAIRE.

phéte comme moi ; vous l'écouterez. Moyse a peint le Messie dans une infinité de simboles, & de figures qui se rencontrent dans l'histoire des Patriarches, & dans les Loix cérémonielles qui regardent les sacrifices. Tout cela répresentoit la vie, les souffrances, la mort, & la résurrection du Sauveur. De plus il vous a donné des marques pour distinguer les vrais, & les faux Prophétes ; *(a)* si vous vouliez les mettre en usage à mon sujet, vous reconnoîtriez bien-tôt que je ne suis pas du nombre de ceux dont on doit se défier.

℣. 47. SI ILLIUS LITTERIS NON CREDITIS. *Si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit, comment croirez-vous ce que je vous dis?* Ce n'est pas que mon autorité soit moindre que la sienne ; mais elle vous est moins connuë. Si vous croyiez tout de bon, & par une créance effective à Moyse, vous me croiriez aussi. Les Juifs croyoient sans doute à Moyse, & peut-être y étoient-ils un peu trop attachez ; ce n'est pas ce que JESUS-CHRIST leur reproche : mais il se plaint qu'ils ne prenoient pas comme il faut le sens de ses Loix, & qu'ils ne tiroient pas de ses paroles les conséquences naturelles qu'ils en devoient tirer, pour reconnoître le Messie aux caractéres qu'il leur en avoit tracez.

(a) *Grot. hic. Deut.* XIII. 1... 5.

CHAPITRE VI.

Miracle de la multiplication des cinq pains. JESUS *se retire, de peur d'être fait Roi. Il marche sur la mer, & vient rejoindre ses Apôtres. Les Juifs demandent un miracle pareil à celui de la manne.* JESUS-CHRIST *doit donner son Corps, & son Sang pour être nôtre nourriture, & nôtre breuvage. Quelques Disciples se retirent de lui. Les douze sont fidelles, à l'exception de Judas.*

℣. 1. *POst hæc abiit Jesus trans mare Galilææ, quod est Tiberiadis.*

2. *Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa, quæ faciebat super his qui infirmabantur.*

℣. 1. JESUS s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée, qui est *le lac* de Tibériade.

2. Et une grande foule de peuple le suivoit; parce qu'ils voyoient les miracles qu'il faisoit sur les malades.

COMMENTAIRE.

℣. 1. POST HÆC ABIIT JESUS TRANS MARE GALILÆÆ. JESUS *s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée.* Saint Jean l'Evangéliste s'étant principalement appliqué à suppléer à ce que les autres Evangélistes n'avoient pas remarqué, passe tout d'un coup de la seconde Pâque que JESUS fit à Jérusalem depuis le commencement de sa mission, au miracle de la multiplication des cinq pains, qui n'arriva qu'un an aprés. (a) Ce miracle est rapporté par les quatre Evangélistes: (b) mais saint Jean y ajoute des circonstances très-remarquables, qui ne se lisent pas ailleurs. La mer de Galilée, de Génésareth, & de Tibériade, est la même, que celle qui est nommée mer de Cinéret, dans les Livres de l'ancien Testament. JESUS la passa peu de jours avant Pâque, comme saint Jean lui-même le remarque ici, ℣. 4.

℣. 2. QUIA VIDEBANT SIGNA. *Parce qu'ils voyoient*

(a) *Vide Harmon. Toynard. p. 55. 56.*
(b) *Matt. XIV. 13. & sequ. Marc. VI. 32. & sequ. Luc. IX. 10. 11. 12. &c.*

3. *Subiit ergo in montem Jesus: & ibi sedebat cum Discipulis suis.*

4. *Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.*

5. *Cum sublevasset ergo oculos Jesus, & vidisset quia multitudo maxima venit ad eum dixit ad Philippum: Unde ememus panes ut manducent hi?*

6. *Hoc autem dicebat tentans eum: ipse enim sciebat quid esset facturus.*

3. Jesus monta donc sur une montagne, & s'y assit avec ses Disciples.

4. Or le jour de Pâque, qui est la *grande* fête des Juifs, étoit proche.

5. Jesus ayant donc levé les yeux, & voyant qu'une grande foule de peuple venoit à lui, dit à Philippe: d'où achetterons-nous des pains pour donner à manger à tout ce monde?

6. Mais il disoit ceci pour le tenter; car il savoit bien ce qu'il devoit faire.

COMMENTAIRE.

les miracles qu'il faisoit sur les malades. Saint Jean n'a pas rapporté ces miracles : mais on les voit dans les autres Evangélistes, & ils occupent une grande partie de leur Evangile; car ils se sont principalement appliquez à rapporter ce que le Sauveur avoit fait pendant cette seconde année se son ministére.

ỷ. 3. SUBIIT IN MONTEM. *Il monta sur une montagne* du désert de Betzaide, dans les Etats de Philippe Tétrarque de Galilée. JESUS s'y étoit retiré, pour se derober aux importunitez des troupes, qui ne lui laissoient pas le tems de respirer, & de manger. (a)

ỷ. 4. ERAT PROXIMUM PASCHA. *Le jour de la Pâque, qui est la grande Fête des Juifs, étoit proche.* Ceci arriva environ dix, ou douze jours avant la troisiéme Pâque que fit JESUS-CHRIST depuis le commencement de sa predication, & depuis son baptême.

ỷ. 5. CUM SUBLEVASSET OCULOS. *Ayant levé les yeux*, quelque tems après qu'il fut descendu de la montagne: Car le miracle ne se fit que sur le soir; & je pense qu'il avoit passé la nuit sur la montagne. Et il est certain que les troupes ne pûrent être assemblées autour de lui en si grand nombre, qu'après un assez long espace de tems; puisqu'elles étoient venuës par terre, (b) au lieu que pour lui il avoit passé le lac dans une barque.

ỷ. 6. TENTANS EUM. *Pour le tenter.* Pour éprouver sa

(a) *Marc.* VI. 37. | (b) *Marc.* VI. 33.

7. *Respondit ei Philipus: Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusqu.sque modicum quid accipiat.*

8. *Dicit ei unus ex Discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri:*

9. *Est puer unus hîc, qui habet quinque panes hordeaceos, & duos pisces: sed hæc quid sunt inter tantos?*

7. Philippe lui répondit: Quand on auroit pour deux censdeniers de pain, cela ne suffiroit pas pour en donner à chacun tant soit peu.

8. Un de ses Disciples, qui étoit André frere de Simon Pierre, lui dit:

9. Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge, & deux poissons: mais qu'est-ce que cela pour tant de gens?

COMMENTAIRE.

foi, & pour voir quel progrés il avoit fait dans la vertu. Pour voir comment il lui répondroit, & pour faire voir la grandeur du miracle; car s'il n'eût pas interrogé saint Philippe, nous ne saurions pas diverses circonstances du miracle. Les autres Evangélistes (*a*) nous apprennent que JESUS-CHRIST guérit les malades qui se trouvérent là; qu'il commença à enseigner les troupes; & que le soir étant venu, ses Apôtres lui dirent qu'il faudroit renvoyer les troupes, qu'il se faisoit tard, & qu'on ne trouvoit rien à manger dans ce désert. JESUS leur dit de leur donner eux-mêmes à manger; & comme ils s'en excusoient sur l'impossibilité où ils étoient de le faire, André, & les autres Apôtres avec lui, lui dirent qu'ils n'avoient pour toute provision que cinq pains, & deux poissons.

℣. 7. DUCENTORUM DENARIORUM. *Deux cens deniers*. Si ces deniers marquent des sicles, les deux cens feront environ trois cens vingt-quatre livres de nôtre monnoye. Si on prend le denier pour une monnoye Romaine d'environ huit sols, cela fera quatre-vingt livres, ou environ de nôtre monnoye.

℣. 8. DICIT EI UNUS. *Un de ses Disciples, qui étoit André*. J'ai déja remarqué que les autres Evangélistes attribuënt cette réponse aux Apôtres en commun. (*b*)

℣. 9. EST PUER UNUS. *Il y a ici un petit garçon, qui a cinq pains d'orge, & deux poissons*. Ces poissons étoient aux Apôtres; ou du mois ils les avoient retenus pour les achetter (*c*) auprès de ce petit garçon qui les avoit. On voit par ces pains d'or-

(*a*) *Matt.* XIV. 14. 15. 16. *Marc.* VI. 34. 35. 36. *Luc.* IX. 11. 12. 13. *& sequ.*

(*b*) *Matt.* XIV. 17. *Marc.* VI. 38. *Luc.* IX. 13.

(*c*) *Grot. Brug.*

10. *Dixit ergo Jesus: Facite homines discumbere. Erat autem fœnum multum in loco. Discubuerunt ergo viri, numero quasi quinque millia.*

10. Jesus leur dit: Faites-les asseoir. Or il y avoit beaucoup d'herbe dans ce lieu-là: & environ cinq mille hommes s'y assirent.

11. *Accepit ergo Jesus panes: & cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus: similiter, & ex piscibus quantum volebant.*

11. Jesus prit donc les pains; & ayant rendu graces, il les distribua à ceux qui étoient assis: & il leur donna de même des *deux* poissons autant qu'ils en vouloient.

COMMENTAIRE.

ge, & par ce petit nombre de petits poissons, quelle étoit la frugalité de Jesus-Christ, & de ses Disciples. Le Grec de cet endroit lit: (*a*) *Deux mêts:* Mais le terme original se prend ou en général pour toute sorte de mêts, ou de ragoûts, qui se mangent avec le pain; ou en particulier, pour du poisson. (*b*)

ỷ. 10. ERAT AUTEM FOENUM MULTUM IN LOCO. *Or il y avoit beaucoup d'herbe en ce lieu-là.* C'étoit un endroit désert, où il y avoit beaucoup d'herbe, & où l'on pouvoit s'asseoir commodement. Ajoutez que la Fête de Pâque étant proche, & les orges étant presque mûres, l'herbe de la campagne étoit fort avancée dans ce païs-là.

ỷ. 11. CUM GRATIAS EGISSET, DISTRIBUIT. *Ayant rendu graces, il les distribua à ceux qui étoient assis.* Il rend graces à Dieu, avant que de faire le miracle de la multiplication, parce que, comme il le dit ailleurs, (*c*) il est sûr que son Pere l'écoute toûjours, & qu'il ne lui peut rien refuser de tout ce qu'il lui demande. Il distribua ce pain, & ses poissons à ses Disciples, qui les servirent au peuple qui étoit assis. C'est ce qui est remarqué par les trois autres Evangélistes, (*d*) & ce qui se lit même ici dans quelques Exemplaires Grecs. (*e*)

(*a*) Καὶ δύο ὀψάρια *Alii Evangel,* Δύο ἰχθύας.

(*b*) *Vide Grot. hic. & Boch. de animal. part. 1. lib. 1 cap. 6. Ubi citat Hippocrat. Polyb. Plato. Athen. Plut. Diodor. Thucid. alios. Nonn. hic.* ἰχθύας ὀψαλίως.

(*c*) *Joan. XI. 41. 42.*

(*d*) *Matt. XIV. 19. Marc. VI. 40. Luc. IX. 16.*

(*e*) *Ita impressi Vulgo.* Διέδωκε τοῖς μαθηταῖς, οἱ δὲ μαθηταὶ τοῖς ἀνακειμένοις. *Deest in plurib. Mss. Gr & in Cantab. Arm. Got. Copth. Syrr. Pers. Arab. Æth Nonn. Aug. aliis. Vide Zeger. Erasm. Grot.*

ỷ. 12. COL-

12. *Ut autem impleti sunt, dixit Discipulis suis: Colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.*

13. *Collegerunt ergo, & impleverunt duodecim cophinos fragmentorum, ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverant.*

14. *Illi ergo homines cùm vidissent quòd Jesus fecerat signum, dicebant: Quia hic est verè Propheta, qui venturus est in mundum.*

12. Après qu'ils furent rassasiez, il dit à ses Disciples: Amassez les morceaux qui sont restez, afin que rien ne se perde.

13. Ils les ramasserent donc, & emplirent douze paniers de morceaux des cinq pains d'orge, qui étoient restez après que tous en eurent mangé.

14. Et ces personnes ayant vû le miracle qu'avoit fait JESUS, disoient: C'est-là vraiment le Prophéte qui doit venir dans le monde.

COMMENTAIRE.

℣. 12. COLLIGITE QUÆ SUPERAVERUNT FRAGMENTA. *Amassez les morceaux qui sont restez.* On voit ici, comme en plusieurs endroits de l'Evangile, l'attention du Sauveur à persuader ses Apôtres de la verité des miracles qu'il faisoit, & le soin des Evangélistes à en remarquer toutes les circonstances.

℣. 14. HIC EST VERE PROPHETA QUI VENTURUS EST. *C'est-là vraiement le Prophéte qui doit venir dans le monde.* Ils font allusion à ce passage du Deutéronome : (a) *Le Seigneur suscitera du milieu de vos freres, & de vôtre nation, un Prophéte; vous l'écouterez*, & vous lui obéïrez. Les Apôtres en plus d'une occasion, (b) ont appliqué ce même passage à la personne de JESUS-CHRIST, & à sa mission. Mais d'où vient que le Sauveur ayant fait tant d'autres miracles, les Juifs n'ont pensé à le faire Roi, & à le reconnoître pour le Messie, qu'après qu'il leur a donné à manger? C'est apparemment qu'étant tout charnels, & attendant un Messie qui devoit les combler des faveurs, & des biens temporels, & sur tout de plaisirs des sens, & de la bonne-chére, ils crurent que le miracle qu'il venoit de faire, étoit un échantillon des biens dont il avoit envie de les remplir; & qu'ils devoient tout attendre d'un Prophéte, qui avoit tant de bonté, & tant de pouvoir. (c)

(a) *Deut.* XVIII. 15.
(b) *Act.* III. 22. VII. 37.
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym.*

15. *Jesus ergo cùm cognovisset, quia venturi essent ut raperent eum, & facerent eum Regem, fugit iterùm in montem ipse solus.*

15. Mais JESUS sachant qu'ils devoient venir l'enlever pour le faire Roi, s'enfuit encore sur la montagne lui seul.

COMMENTAIRE.

℣. 15. JESUS CUM COGNOVISSET. JESUS *sachant qu'ils devoient venir l'enlever, pour le faire Roi.* Il l'apprit ou par quelques signes extérieurs, ou par quelques paroles qu'ils lâcherent; ou plûtôt, par sa pénétration, qui lui faisoit voir le fond des cœurs. (a) Ils résolurent donc entre eux de le reconnoître pour Souverain, & de secoüer le joug d'Hérode, & des Romains. Comme ils attendoient un Messie qui devoit regner sur tout Israël, & les remettre en une parfaite liberté, ils crûrent que JESUS-CHRIST ne demandoit que leur déclaration, pour se mettre à leur tête, & exécuter ses grands desseins de conquête, & de Monarchie. C'étoit-là l'idée de toute la nation. Les Apôtres eux-mêmes demeurérent pleins de ces préjugez jusqu'après la descente du Saint Esprit. Alors ils commencérent à comprendre que le Royaume de JESUS-CHRIST n'étoit pas de ce monde. (b)

FUGIT ITERUM IN MONTEM IPSE SOLUS. *Il s'enfuit encore sur la montagne lui seul.* Il monta de nouveau sur la montagne, où d'abord il s'étoit retiré avec ses Disciples. (c) Mais auparavant il obligea ses Apôtres de s'embarquer, & de repasser la mer. (d) Ainsi il demeura seul dans le désert de Betzaïde, & congédia les troupes. (e) Il leur dit qu'elles pouvoient se retirer, & que pour lui il ne demeureroit pas davantage dans ce canton-là. La résolution de le faire Roi n'étoit pas encore bien formée. Le peuple avoit dessein de lui en déclarer sa volonté le lendemain.

Mais pourquoi évite-t'il l'honneur qu'on vouloit lui rendre? Il semble que ç'auroit été un bon moyen pour convertir les Juifs, de se déclarer leur Roi, & de recevoir leurs hommages. Mais cela auroit arrêté les persécutions de ses ennemis, & auroit empêché l'exécution des desseins de Dieu, qui vou-

(a) *Leon. Mald. Grot. Brug.*
(b) *Joan.* XVIII. 36.
(c) *Supra* ℣. 3.
(d) *Matt.* XIV. 22. *Marc.* VI. 46.
(e) *Matt.* XIV. 23.

16. *Ut autem serò factum est, descenderunt Discipuli ejus ad mare.*

17. *Et cùm ascendissent navim, venerunt trans mare in Capharnaüm: & tenebræ jam factæ erant, & non venerat ad eos Jesus.*

18. *Mare autem, vento magno flante, exurgebat.*

19. *Cùm remigassent ergo quasi stadia viginti quinque, aut triginta, vident Jesum ambulantem supra mare, & proximum navi fieri, & timuerunt.*

16. Lorsque le soir fut venu: ses Disciples descendirent au bord de la mer.

17. Et montérent sur une barque, pour passer au-delà de la mer, vers Capharnaüm. Il étoit déja nuit que JESUS n'étoit pas encore venu à eux.

18. Cependant la mer commençoit à s'enfler, à cause d'un grand vent qui souffloit.

19. Et comme ils eurent fait environ vingt cinq, ou trente stades, ils virent JESUS qui marchoit sur la mer, & qui étoit proche de leur barque, ce qui les remplit de frayeur.

COMMENTAIRE.

loit sauver le monde par la mort du Messie, & établir l'Eglise par la patience, & par les travaux. De plus il vouloit nous donner un exemple de modestie, & de l'éloignement que nous devons avoir pour les Dignitez. Enfin il vouloit éviter tout ce qui avoit la moindre apparence de révolte, & d'indépendance des Puissances établies de Dieu.

℣. 17. IN CAPHARNAUM. *Pour aller à Capharnaüm.* Saint Marc(*a*) dit que JESUS-CHRIST ordonna à ses Apôtres de passer la mer, & d'aller l'attendre à Betzaïde; & saint Jean dit ici que s'étant embarquez, ils alloient du côté de Capharnaüm; & dans la suite de l'histoire, on les voit aborder non à Capharnaüm, ni à Betzaïde; mais *dans le pays de Génézareth.* (*b*) Pour concilier tout cela, il ne faut que remarquer avec les Evangélistes, que pendant cette nuit il s'éleva un grand vent, qui leur étoit contraire, & qui souffloit du nord. Ainsi au lieu d'aller à Betzaïde, qui est à la pointe septentrionale de la mer de Génézareth, ils se trouverent au matin presqu'à l'autre bout opposé, vers Tibériade, & au midi de Capharnaüm. Le Sauveur leur avoit dit d'aller à Betzaïde: mais le vent leur ayant été contraire, ils essayérent d'aller au moins à Capharnaüm, où ils ne pûrent pas même arriver; mais assez loin au-delà, vers le midi.

℣. 19. CUM REMIGASSENT QUASI STADIA VIGINTI QUINQUE. *Comme ils eurent fait environ vingt-cinq, ou trente stades.* Les vingt-quatre stades font une lieuë, ou trois milles de chemin. Ayant donc avancé environ une lieuë

(*a*) Marc. VI. 45.

(*b*) Matt. XIV. 34. Marc. VI. 53.

20. *Ille autem dicit eis: Ego sum, nolite timere.*

21. *Voluerunt ergo accipere eum in navim: & statim navis fuit ad terram, in quam ibant.*

22. *Altera die, turba quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una, & quia non introisset cum Discipulis suis Jesus in navim, sed soli Discipuli ejus abiissent:*

20. Mais il leur dit: C'est moi, ne craignez point.

21. Ils voulurent donc le prendre dans leur barque: & la barque se trouva aussi-tôt au lieu où ils alloient.

22. Le lendemain le peuple, qui étoit demeuré de l'autre côté de la mer, ayant vû qu'il n'y avoit point eu là d'autre barque, & que Jesus n'y étoit point entré avec ses Disciples, mais que les Disciples seuls s'en étoient allez:

COMMENTAIRE.

ou une lieuë & demie de la mer, ils virent Jesus venir à eux, marchant sur les eaux. La mer de Tibériade a, selon Joseph, (a) quarante stades, ou cinq milles de large, & cent quarante stades, ou environ dix-huit milles de long. Pline (b) lui donne six milles de large, & seize milles de long. Ainsi les Apôtres auroient dû être fort prés du bord, lorsque Jesus-Christ s'apparut à eux, s'ils n'eussent fait que le trajet du désert de Betzaïde, à l'autre bord. Mais comme le vent les avoit repoussez fort loin, ils avoient encore un assez long trajet à passer, avant que d'atteindre au rivage.

℣. 21. Voluerunt eum accipere. *Ils voulurent donc le prendre dans leur barque.* Saint Jean ne parle pas de ce qui arriva alors à saint Pierre, (c) qui marcha aussi sur les eaux au commandement de Jesus-Christ. Mais, comme on l'a dit, cet Evangeliste ne touche guéres que ce qui n'a pas été remarqué par les autres qui ont écrit avant lui. Saint Mathieu, & saint Marc ajoutent que le Sauveur entra véritablement dans la barque, (d) & qu'aussi-tôt le vent cessa.

Et statim navis fuit ad terram. *Et la barque se trouva aussi-tôt au lieu où ils alloient.* Selon la Carte Géographique il devoit y avoir encore plus d'une lieuë & demie jusqu'au bord où ils arrivérent, en prenant le trajet du bord du désert de Betzaïde, jusqu'à une lieuë audessus de Capharnaüm vers le midi. Ainsi il faut encore reconnoître ici une espéce de miracle, dans la promtitude avec laquelle ils arrivérent à bord.

℣. 22. Turba quæ stabat trans mare. *Le peu-*

(a) *Joseph. lib. 3. de Bello, c. 25.*
(b) *Plin. lib. 5. c. 15.*
(c) *Matt. XIV. 28.*
(d) *Marc. VI. 51. Matt. XIV. 32.*

23. *Aliæ verò supervenerunt naves à Tiberiade, juxta locum ubi manducaverant panem, gratias agente Domino.*

24. *Cùm ergo vidisset turba quia Jesus non esset ibi, neque Discipuli ejus ascenderunt in naviculas, & venerunt Capharnaüm quærentes Jesum.*

25. *Et cùm invenissent eum trans mare, dixerunt ei, Rabbi, quando huc venisti?*

26. *Respondit eis Jesus, & dixit: Amen, amen dico vobis: Quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, & saturati estis.*

23. Comme il étoit depuis arrivé d'autres barques de Tibériade, prés le lieu où le Seigneur, après avoir rendu graces, les avoit nourris de *cinq* pains.

24. Et qu'ils connurent enfin que Jesus n'étoit point là non plus que ses Disciples, ils entrérent dans ces barques, & allérent à Capharnaüm chercher Jesus.

25. Et l'ayant trouvé au-delà de la mer, ils lui dirent: Maître, quand êtes-vous venu ici?

26. Jesus leur repondit: En verité, en vérité je vous le dis, vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vûs; mais parce que je vous ai donné du pain à manger, & que vous avez été rassasiez.

COMMENTAIRE.

ple qui étoit demeuré de l'autre côté de la mer. Ce peuple que le Sauveur avoit rassasié, & qui étoit demeuré dans le désert de Betzaïde, dans la résolution de ne plus quitter Jesus, & de le prendre pour son Roi, s'étant apperçû le lendemain qu'il n'étoit plus dans ce lieu, ne pouvoit deviner comment il avoit pû s'en aller, sachant *qu'il ne s'étoit point embarqué avec ses Disciples, & qu'il n'y avoit point eu là d'autres barques.* Pendant qu'ils étoient dans cette inquiétude, il arriva au bord où ils étoient, des barques de Tibériade, (℣. 23.) qui leur apprirent que Jesus-Christ étoit arrivé de grand matin de l'autre côté du lac, un peu au-dessus de Tibériade vers le nord. C'est ce qui les détermina à s'embarquer, & à passer la mer pour l'aller joindre.

℣. 24. Ascenderunt in naviculas. *Ils entrérent dans ces barques*; apparemment dans les barques qui étoient venuës de Tibériade, & passérent aussi la mer. Ils abordérent à Capharnaüm, se doutant bien que le Sauveur y seroit venu. Il est fort probable qu'une grande partie d'entre eux alla prendre le tour par Betzaïde, & vint par terre à Capharnaüm; car il n'est pas croyable que cinq, ou six mille personnes ayent toutes pû passer dans ces barques.

℣. 26. Quæritis me, non quia vidistis signa. *Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vûs; mais parce que je vous ai donné à manger.* Jesus-Christ

27. *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam aeternam, quem Filius Hominis dabit vobis. Hunc enim Pater signavit Deus.*

27. Travaillez *pour avoir*, non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle, & que le Fils de l'Homme vous donnera; parce que c'est en lui que Dieu le Pere a imprimé son seau, & son caractére.

28. *Dixerunt ergo ad eum: Quid faciemus ut operemur opera Dei?*

28. Ils lui dirent: Que ferons-nous, pour faire des œuvres de Dieu?

COMMENTAIRE.

ne répond pas à la demande que lui fait ce peuple: *Maître, quand êtes-vous venu ici?* Il voyoit dans leur cœur des pensées basses & interessées, & dans leurs paroles un air de flatterie, & de loüange qu'il ne pouvoit approuver. (*a*) C'est pourquoi il leur fait une réponse un peu séche: Vous ne me cherchez point comme des gens qui seroient persuadez de ma Divinité, & de ma qualité de Messie, par les miracles dont ils ont été témoins: C'est l'interêt, & l'esperance d'être nourris par moi, qui vous engagent à me venir chercher; ce n'est ni vôtre foi, ni votre amour pour la verité (*b*): *Propter carnem me quaeritis; non propter spiritum*, dit saint Augustin.

℣. 27. OPERAMINI NON CIBUM QUI PERIT. *Travaillez pour avoir non la nourriture qui périt; mais celle qui demeure pour la vie éternelle.* Ce n'est pas le pain, & la nourriture temporelle que vous devez rechercher à ma suite; mais la nourriture de l'ame. Et quelle est cette nourriture, de l'ame? C'est la parole de Dieu, c'est la foi, c'est la charité, c'est JESUS-CHRIST même, selon saint Augustin. (*c*) Croyez en moi, imitez-moi, & vous aurez mangé cette divine nourriture que je vous offre. (*d*) Le Sauveur dit de lui-même en un autre endroit, que sa nourriture est de faire la volonté de son Pere. (*e*) Ce doit être aussi celle de tous les Fidéles. Et cette nourriture donne la vie à l'ame, & nous conduit à l'éternité; au lieu que la nourriture sensible ne nourrit que le corps, & ne le garantit pas de la nécessité de mourir.

HUNC ENIM PATER SIGNAVIT. *Car c'est en lui que le Pere a imprimé son sceau, & son caractére.* JESUS-CHRIST

(*a*) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(*b*) *Vide Aug. Bedam. Mald.*
(*c*) *Aug. hic. Beda.*
(*d*) Voyez ci-après le ℣. 29. *Aug. Tract. 25. Crede, & manducasti.*
(*e*) *Joan.* IV. 14.

29. *Respondit Jesus, & dixit eis: Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.*

29. JESUS leur répondit: L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.

COMMENTAIRE.

est l'image du Pere *(a)* l'éclat de sa gloire, la figure de sa substance, *(b)* le caractére de sa Majesté, son Verbe, & sa Sagesse; dans qui toute la plénitude de la Divinité habite réellement. *(c)* Il lui a donc imprimé son sceau, & son caractére dans sa génération éternelle. J. C. l'a aussi scellé, distingué, séparé des hommes dans son Incarnation. Il a pris la nature humaine; mais d'une maniére bien différente des autres hommes. Ceux-ci ne sont qu'hommes & pécheurs; celui-là est Dieu, & impeccable: *(d) Segregatus à peccatoribus, & excelsior Cœlis factus.* *(e)* Enfin le Pere lui a imprimé le sceau de sa puissance, & l'a déclaré son Fils, & Dieu égal à lui, non-seulement par le témoignage public qu'il lui rendit par une voix du Ciel dans son baptême; *(f)* mais aussi par les miracles qu'il a faits, & qui sont des preuves démonstratives de sa Divinité, & de sa qualité de Fils de Dieu. *(g)*

℣. 29. HOC EST OPUS DEI. *L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.* Les Juifs avoient bien compris que sous le nom de *nourriture qui ne périt point, & qui demeure dans l'éternité*, le Sauveur avoit entendu les bonnes œuvres. Ils lui demandent quelles sont ces bonnes œuvres qu'il désire d'eux; quel est ce pain qu'ils doivent gagner. Il leur répond ici que cette nourriture est la foi. Vous me cherchez avec empressement, pour avoir la nourriture du corps, & pour être déchargez de la peine de gagner vôtre vie à la sueur de vôtre front. Ce n'est pas cela que je demandois, lorsque je vous ai nourris dans le désert de Betzaïde. Je voulois vous persuader que j'étois le Fils de Dieu, envoyé du Pere pour le salut de tout le monde. Mon intention étoit de vous attacher à moi, non par des vûës interessées de vôtre part; mais par un désir sincére de vôtre conversion. Je vou-

(a) 2. Cor. IV. 4. *Gloria Christi, qui est imago Dei.*
(b) *Heb.* I. 3. *Qui cum sit splendor gloriæ, & figura substantiæ ejus.*
(c) *Coloss.* II. 9.
(d) *Aug hic. Beda. Vide & Hilar. lib.* 8 *de Trinit. & Cyrill. hic.*
(e) *Hebr.* VII. 26.
(f) *Matt.* III. 17.
(g) *Chrysost. homil.* 43. *Theophyl Euthym.*

30. *Dixerunt ergo ei: Quod ergo tu facis signum ut videamus, & credamus tibi? Quid operaris?*	30. Ils lui dirent: Quel miracle donc faites-vous, afin que le voyant nous vous croyions: Que faites-vous d'*extraordinaire?*
31. *Patres nostri manducaverunt manna in deserto, sicut scriptum est: Panem de Cœlo dedit eis manducare.*	31. Nos peres ont mangé la manne dans le désert, selon qu'il est écrit: Il leur a donné à manger le pain du Ciel.
32. *Dixit ergo eis Jesus: Amen, amen dico vobis: Non Moyses dedit vobis panem de Cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de Cœlo verum.*	32. JESUS leur répondit: En vérité, en vérité je vous le dis, Moyse ne vous a point donné le pain du Ciel; mais c'est mon Pere qui vous donne le véritable pain du Ciel.

COMMENTAIRE.

lois que vous crûssiez en moi, & qu'en consequence vous pratiquassiez les véritez que je vous ai enseignées.

℣. 30. QUOD ERGO TU FACIS SIGNUM? *Quel miracle faites-vous, afin que nous croyions?* La réponse de JESUS-CHRIST choqua ce peuple grossier. Il se sentit irrité du reproche qu'il lui faisoit de ne pas croire, & de ne le chercher que pour vivre plus à son aise, & hors de la nécessité de travailler. Ils lui demandent insolemment ce qu'il avoit fait pour mériter leur créance, & leur confiance; comme si le miracle de la multiplication des cinq pains n'étoit pas un miracle assez évident, & une preuve assez forte pour les obliger à le reconnoître pour Fils de Dieu. Et si cela ne suffisoit pas, combien d'autres merveilles n'avoit-il pas fait dans tout le pays?

℣. 31. PATRES NOSTRI MANDUCAVERUNT MANNA. *Nos peres ont mangé la manne dans le désert.* Vous n'avez encore rien fait qui égale ce que Moyse fit autrefois dans le désert en faveur de nos peres. Vous avez nourri à la verité cinq mille hommes avec cinq pains, & deux petits poissons: mais qu'est-ce que cela au prix de ce qu'a fait Moyse dans le désert, où il a nourri pendant quarante ans plus d'un million de personnes avec la manne, qui étoit un pain du Ciel, une nourriture toute céleste? Faites quelque chose de semblable; & alors nous croirons en vous, comme nous avons crû à Moyse. (*a*)

℣. 32. NON MOYSES DEDIT VOBIS PANEM DE

(*a*) *Vide Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*

COELO.

33. *Panis enim Dei est, qui de Cœlo descendit, & dat vitam mundo.*	33. Car le pain de Dieu est celui qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde.

COMMENTAIRE.

Coelo. *Moyse ne vous a pas donné le pain du Ciel ; mais c'est mon Pere qui vous donne le véritable pain du Ciel.* Jesus-Christ réfute ici les Juifs, en leur soutenant 1°. Que ce n'est pas Moyse; mais Dieu qui a donné la manne à leurs peres. 2° Que le Pere leur donne actuellement un pain infiniment plus excellent que la manne. 3°. Que lui Jesus-Christ est lui-même ce pain, cette nourriture dont il leur parle. Il ne s'étend pas à prouver la premiére proposition ; elle étoit claire d'elle-même. Moyse n'avoit jamais prétendu faire ses miracles par sa propre vertu ; il en avoit toûjours rapporté la gloire à Dieu ; il ne faisoit que suivre fidélement ses ordres. Il n'a jamais osé se donner la qualité de Fils de Dieu, d'Eternel, d'Egal au Pere. Ce sont des blasphêmes qu'il a condamnez sous peine de mort. Jesus-Christ seul a osé prendre ces qualitez ; & en les prenant il a usé de son droit. Il a soutenu sa prétention par une infinité de merveilles ; Dieu l'a autorisée par des marques éclatantes de son approbation, & par des déclarations expresses.

Pour montrer que lui-même étoit le vrai pain du Ciel, il prouve deux choses : La premiére, que sa Doctrine étoit la vraie nourriture de l'ame ; que la foi étoit la seule voie pour arriver à Dieu : Et la seconde, que réellement, & véritablement il donneroit son Corps, & son Sang pour nourriture, & pour breuvage à ceux qui croiroient en lui. Cette derniére proposition étoit si extraordinaire, qu'il n'est pas surprenant que ceux qui l'entendirent en ayent été choquez. Mais le Sauveur, qui par sa Sagesse infinie savoit quand, & comment la vérité devoit être dispensée, & distribuée, se contenta de dire alors à ces Disciples choquez de sa Doctrine, que ce qu'il leur disoit étoit esprit, & vie ; se reservant aux derniers momens de sa vie, de leur donner une plus parfaite explication de ce mystére.

Pater meus dat vobis panem de Coelo verum. *C'est mon Pere qui vous donne le véritable pain du Ciel.* La manne n'étoit pain du Ciel que d'une maniére impropre,

34. *Dixerunt ergo ad eum: Domine, semper da nobis panem hunc.*

35. *Dixit autem eis Jesus: Ego sum panis vitæ: qui venit ad me, non esuriet: & qui credit in me, non sitiet unquam.*

34. Ils lui dirent donc: Seigneur, donnez-nous toûjours ce pain.

35. Jesus leur répondit: Je suis le pain de vie: celui qui vient à moi, n'aura point de faim: & celui qui croit en moi, n'aura jamais soif.

COMMENTAIRE.

& figurée. Elle venoit de l'air, & tomboit sur la terre comme la rosée. Dans l'Ecriture l'air est souvent appellé le Ciel: De-là vient que la manne est nommée le pain du Ciel, & la nourriture des Anges. (a) Mais Jesus-Christ est le vrai pain du Ciel, puisque réellement il est descendu du Ciel, pour prendre la chair humaine. De plus la manne n'étoit que la figure de la vérité, de la Doctrine évangelique, qui est la vraie nourriture de l'ame, le vrai pain descendu du Ciel. (b) Il est donc vrai de dire que c'est le Pere qui nous a donné le véritable pain du Ciel, en nous donnant Jesus-Christ, Auteur de la vie, & de la vérité.

℣. 34. Semper da nobis panem hunc. *Seigneur, donnez-nous toûjours ce pain*; ce pain de vie, ce pain céleste, ce pain surnaturel, si fort au-dessus de la manne. Donnez-le nous, non une, ou deux fois; non pour un, ou deux jours; (c) mais pour toûjours: *Semper da nobis*. Les Peres croyent que ces gens-là n'avoient pas pris la pensée de Jesus-Christ. (d) Ils l'entendoient d'un pain materiel; mais d'une nature plus excellente que la manne, qui devoit leur conserver la vie, & la santé pour toûjours; un pain qui ne leur manquât jamais: *Panem qui nos reficiat, nec deficiat*, dit saint Augustin.

℣. 35. Ego sum panis vitæ. *Je suis le pain de vie; celui qui vient à moi, n'aura point faim.* La manne étoit un pain matériel, & périssable; une nourriture qui ne donnoit pas la vie à ceux qui en usoient, & qui ne les empêchoit pas de mourir: mais Jesus-Christ est le pain vivifiant, qui donne la santé, qui la conserve, qui donne l'immortalité, & qui conduit

(a) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(b) *Aug. Cyrill. Beda. Rupert.*
(c) *Mald. Grot.*
(d) *Chrysost. Aug. Cyrill. Theophyl. Euthym. Brug. Mald.*

36. *Sed dixi vobis, quia & vidistis me, & non creditis.*

37. *Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet: & eum, qui venit ad me, non ejiciam foras:*

36. Mais je vous l'ai déja dit, vous m'avez vû, & vous ne croyez point

37. Tous ceux que mon Pere me donne, viendront à moi; & je ne jetterai point dehors celui qui vient à moi:

COMMENTAIRE.

au bonheur éternel. Il est le pain de vie, & vivifiant par sa grace, par sa vérité, par la foi; & il l'est encore d'une maniére très-réelle dans le Sacrement de son Corps, & de son Sang, cachez sous les apparences du pain, & du vin. Qui boit, & qui mange JESUS-CHRIST par la foi, ne souffrira ni la faim, ni la soif; il sera pleinement rassasié dans le Ciel: *Significatur æterna satietas*, dit saint Augustin, *ubi nulla est egestas.*

℣. 36. VIDISTIS ME, ET NON CREDITIS. *Vous m'avez vû, & vous ne croyez point.* Vous me demandez ce pain de vie, qui vous rassasie pour toûjours; je vous l'ai déja dit: C'est moi qui suis ce pain: *Dixi vobis, quia vidistis me, &c.* Vous l'avez devant vous, & vous n'en mangez point. C'est moi qui suis ce pain. Croire en moi, c'est le manger. Vous me voyez, & vous ne croyez point: *Vidistis me, & non creditis.* Vous êtes à ma table, & vous ne mangez point: *Ante vos habetis, & non manducatis*, dit saint Augustin.

℣. 37. OMNE QUOD DAT MIHI PATER, AD ME VENIET. *Tous ceux que mon Pere me donne, viendront à moi.* Et voici la raison qui vous empêche de croire, & de vous rassasier de ce pain de vie; c'est que vous n'êtes pas de ceux que mon Pere m'a donnez. (a) Si vous en étiez, vous viendriez à moi, & je vous recevrois; car *je ne rejetterai pas ceux que mon Pere m'a donnez.* Vous n'êtes pas des sujets de mon Royaume, ni des brebis de mon troupeau. Et ne dites pas que si mon Pere vous avoit attirez à lui, s'il avoit daigné vous donner à moi, vous croiriez, & vous goûteriez le pain céleste dont je vous parle. Ne vous excusez point si vous ne croyez pas, & si vous n'avez pas reçû le don de la foi; le Pere a une volonté très-sincére de vous sauver. (b) Il vous a donné une infinité de graces que vous avez méprisées; il vous a appellez, & vous lui avez

(a) *Ita Chrysost. Leont. Cyrill. Theophyl. Euthym.*

(b) 1. *Timot.* II. 4. *Vult omnes homines: salvos fieri.*

38. *Quia descendi de Cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus, qui misit me.*	38. Car je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.

COMMENTAIRE.

tourné le dos : (a) *Vocavi, & renuistis.* Combien de fois a-t'il voulu par ses Prophétes, par ses serviteurs vous rappeller à la voie droite ; & vous n'avez pas voulu : (b) *Et noluistis* ? Il pourroit à la vérité employer sa force toute-puissante à soumettre vos volontez rébelles, (c) & à changer vos cœurs de pierre en des cœurs de chair : (d) mais vôtre ingratitude, vôtre infidelité, vôtre endurcissement méritent-ils d'être recompensez par de telles graces ? Vous n'êtes donc pas de mon troupeau, parce que mon Pere ne vous a pas donnez à moi : mais vous ne m'avez point été donnez à cause de vôtre cœur endurci, & impénitent. Vôtre perte ne vient que de vous seul : (e) *Perditio ex te, Israël.*

℣. 38. QUIA DESCENDI DE COELO, &c. *Je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté* : mais pour faire celle de mon Pere. S'il vous avoit appellez, & s'il vous avoit donnez à moi, je n'aurois garde de vous rejetter ; car je ne suis venu sur la terre que pour accomplir sa volonté. (f) Ce n'est pas que ma volonté soit contraire à la sienne : Au contraire parce qu'elle lui est toûjours semblable, & que ma volonté divine est essentiellement la même que la sienne, je ne puis faire, ni vouloir que ce qu'il fait, & ce qu'il veut lui-même. (g) Il est vrai qu'en tant qu'homme, ma volonté n'est pas la même que celle du Pere : mais elle lui est toûjours parfaitement soumise ; (h) & je n'ai garde de vouloir autre chose que ce qu'il veut. En effet la foi nous apprend qu'il y a dans la personne de JESUS-CHRIST deux volontez ; l'une Divine, & l'autre humaine : Et il a bien montré la difference de ces deux volontez dans sa priére au Jardin : (i) *Mon Pere, s'il est possible, faites que ce Ca-*

(a) *Prov.* I. 24.
(b) *Luc.* XIII. 34. *Matt.* XXIII. 37.
(c) *Secreta Dominica 4. post Pentecost. Ad te nostras etiam rebelles, compelle propitius voluntates.*
(d) *Ezech.* XI. 19.
(e) *Osee* XIII. 9.
(f) *Aug. Cyrill.*
(g) *Vide Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Ammon*
(h) *Vide Cyrill. hic. Greg. Naz. orat. 4. de Theolog Ath. lib. de commun. essent. Patr. & Fil. & Spir. S. Mald. alios.*
(i) *Matt.* XXVI. 39.

39. *Hæc est autem voluntas ejus, qui misit me, Patris: ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed ressuscitem illud in novissimo die.*

39. Or la volonté de mon Pere qui m'a envoyé est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnez ; mais que je les ressuscite tous au dernier jour.

COMMENTAIRE.

lice passe sans que je le boive : Mais que vôtre volonté soit faite, & non pas la mienne. Toutefois la volonté humaine ne fut jamais contraire à la Divine, & le Sauveur ne resista jamais aux ordres de son Pere Céleste.

℣. 39. HÆC EST AUTEM VOLUNTAS. *Or la volonté de mon Pere, est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnez ; mais que je les ressuscite au dernier jour.* Il sembleroit par là que le Pere ne donne à JESUS-CHRIST que les prédestinez, & que les réprouvez qui sont dans l'Eglise, ne lui ont pas été donnez par le Pere ; qu'ils sont des intrus, & des ennemis qui sont entrez dans la sale du festin, sans la vocation, & contre la volonté du Pere ; aussi JESUS-CHRIST ne les conduit point à la résurrection. Mais il est d'ailleurs indubitable que l'Eglise de JESUS-CHRIST est composée des élûs, & des réprouvez ; que dans l'aire du Pere de famille il y a du bon, & du mauvais grain ; (a) que dans le collége des Apôtres il y a eu un Judas, mêlé avec douze Saints ; que Dieu n'accorde pas toûjours le don de la persévérance à ceux à qui il a donné la grace de la vocation. (b) Que faut-il donc conclure ? Il faut dire que nul de ceux que le Pere a donné au Fils, & qui sont predestinez, ne périra. Et que tous ceux qui ont reçû le don de la foi, & qui sont actuellement dans l'Eglise, quoiqu'ils ne soient pas du nombre des prédestinez à la gloire, ne périront que par leur faute. Dieu qui les a justifiez dans le Baptême, ne les abandonnera pas le premier ; ils persévéreroient dans le bien s'ils vouloient : *In eo quod audieras, & tenueras, perseverares si velles :* (c) dit saint Augustin.

(a) *Aug. de corrept. & grat c. 9. & lib. 18. de Civit. c. 48. & alibi sæpius.*

(b) Concil. *Trid c 6. Can. 22.*

(c) *Aug. de Correctione, & Grat. c.* 7.

40. *Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis, qui videt Filium, & credit in eum, habeat vitam æternam, & ego resuscitabo eum in novissimo die.*

41. *Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset: Ego sum panis vivus, qui de Cœlo descendi.*

42. *Et dicebant: Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem, & matrem? Quomodo ergo dicit hic: Quia de Cœlo descendi?*

40. La volonté de mon Pere qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, & croit en lui, ait la vie éternelle, & je le ressusciterai au dernier jour.

41. Les Juifs se mirent donc à murmurer contre lui de ce qu'il avoit dit: Je suis le pain vivant, qui suis descendu du Ciel?

42. Et ils disoient: N'est ce pas-là Jesus fils de Joseph, dont nous connoissons le pere & la mere? Comment donc dit-il qu'il est descendu du Ciel.

COMMENTAIRE.

℣. 40. UT OMNIS QUI VIDET FILIUM, ET CREDIT IN EUM, &c. *La volonté de mon Pere est que quiconque voit le Fils, & croit en lui, ait la vie éternelle.* La volonté de Dieu est que tous ceux qu'il a prédestinez, & à qui il a par sa pure misericorde préparé des moyens certains & infaillibles pour les conduire à la beatitude soient certainement sauvez, & arrivent à la gloire céleste. Mais il ne s'ensuit pas que ceux qu'il a appellez à la foi, & à qui il a donné la grace de la justification dans le Baptême, doivent tous persévérer dans le bien, & parvenir au salut. Ils ne sont pas tous du nombre de ceux que le Pere a donné à son Fils; ils sont à présent dans sa bergerie, (a) ils sont membres de son Corps, ils sont encore attachez au sep de la vigne. (b) Mais la suite fera voir qu'ils sont des loups couverts de la peau de brebis; (c) que ce sont des membres morts, que ce sont des branches inutiles & infructueuses, qui seront enfin retranchées de la mere souche.

℣. 41. MURMURABANT JUDÆI. *Les Juifs se mirent à murmurer contre lui*; non pas précisement de ce qu'il avoit dit qu'il étoit le pain de vie, & que sa doctrine étoit une nourriture céleste; mais de ce qu'il se disoit lui-même descendu du Ciel, & qu'il se mettoit au-dessus de Moyse. Cela leur fit faire attention à l'obscurité de ses parens, & à la bassesse de

(a) *Joan.* X. XV. 2. 3. 4.
(b) *Joan.* XV. 2. 3. 4.
(c) *Matth.* VII. 15.

43. *Respondit ergo Jesus, & dixit eis: Nolite murmurare in invicem.*

44. *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum: & ego resuscitabo eum in novissimo die.*

43. Mais Jesus leur repondit : Ne murmurez point entre vous.

44. Personne ne peut venir à moi, si mon Pere qui m'a envoye, ne l'attire ; & je le ressusciterai au dernier jour.

COMMENTAIRE.

sa naissance. (℣. 42.) *N'est-ce pas là Jesus fils de Joseph, dont nous connoissons le pere & la mere? Comment donc dit-il qu'il est descendu du Ciel?*

℣. 43. NEMO POTEST VENIRE AD ME, NISI PATER .... TRAXERIT EUM. *Personne ne peut venir à moi, que mon Pere ne l'attire.* Les Juifs murmuroient de ce que JESUS-CHRIST se disoit le pain descendu du Ciel. Il leur dit de ne pas murmurer ; parce que personne ne vient à lui, si son Pere Céleste ne l'attire. Pour sentir la force de cette raison, il faut reprendre ce qu'il a dit dans les versets précedens : Vous m'avez vû, & vous ne croyez point ; parce que vous n'êtes pas du nombre de ceux que mon Pere m'a donnez. Je ne suis pas surpris que vous murmuriez contre moi, & que mes discours soient pour vous un sujet de scandale : *Nul ne peut venir à moi si mon Pere ne l'attire* ; & comme vous n'êtes point du nombre de ceux qu'il attire ; vous n'êtes point aussi de ceux qui croyent en moi, & qui goûtent ce pain de vie, dont je vous ai parlé.

Mais quels sont les liens dont le Pere se sert, pour amener ceux qu'il attire à lui ? Dieu nous garde de dire, comme quelques-uns, que depuis le peché d'Adam, l'homme a perdu son libre arbitre ; qu'il n'a plus de liberté que pour le mal : que quand il fait le bien, il est entraîné par une force majeure qui l'y nécessite, sans que sa volonté s'y porte, & s'y détermine par son choix & son inclination toute libre. Si l'homme n'a plus ni liberté, ni choix, il n'est plus capable de mériter. Et si son penchant au mal est invincible, & nécessitant ; il n'est plus coupable, en péchant. Le Pere nous attire, mais sans nous faire violence, sans contrainte, sans effort. Il nous inspire une douceur, un plaisir secret, un amour tendre pour le bien (a), qui nous entraîne fortement,

(a) *Vide Aug. tract. 26. in Joan.*

& doucement ; mais auquel nous pouvons toûjours resister (*a*). C'est le plaisir, c'est l'attrait, c'est l'amour qui nous emportent : *Crede, & venis ; ama & traheris*, dit saint Augustin (*b*). *Ne arbitreris istam asperam, molestamque violentiam ; dulcis est, suavis est ; ipsa suavitas te trahit.* Vous montrez de l'herbe à une brebis, & vous la faites suivre ; vous montrez des noix à un enfant, & vous l'attirez : Et comment les attirez-vous, si ce n'est par le plaisir ?

On peut donc être tiré, & tiré puissamment ; & toutefois sans contrainte, & sans violence. Mais d'où vient que les Juifs n'ont point éprouvé cette douce violence, que le Pere a faite à tant d'autres ? On peut répondre : 1° Que le Pere est maître de ses faveurs, & qu'il ne les doit à personne. 2°. Que les Juifs s'en étoient rendus indignes par leur incrédulité, & leur endurcissement. Combien de miracles lui avoient-ils vû faire ? Combien de fois l'avoient-ils entendu prêcher ? Combien d'exemples de vertu lui avoient-ils vû pratiquer ? Et non seulement ils n'en avoient fait aucun profit ; mais ils s'en étoient scandalisez ; ils en avoient pris occasion de le calomnier. Dominez par l'ambition, par l'envie, par l'avarice, pleins d'orgüeil, & de présomption, remplis de faux préjugez, & de superstitions, lorsque le Sauveur est venu leur annoncer l'humilité, la soumission, la pauvreté, les souffrances ; lorsqu'il a voulu déraciner la superstition, & les vaines traditions des Docteurs, & rappeller la Loi à sa perfection, & à sa pureté, il a rencontré des esprits intraitables, & indociles, & des cœurs fermez à sa lumiére, & à sa grace ; il n'a trouvé en eux que des dispositions contraires aux desseins de sa misericorde.

En un mot, selon la doctrine de saint Augustin (*c*), ils ne pouvoient croire, parce qu'ils ne vouloient pas. Dieu auroit pû par la puissance de sa grace préparer leur volonté, & briser la dureté de leur cœur (*d*) : mais avoient-ils droit de se promettre de pareils secours ? Dieu les leur devoit-il ? Combien de faveurs, & de lumiéres leur avoit-il accordées, dont ils n'avoient non-seulement fait aucun bon usage ; mais qu'ils avoient tourné contre eux-mêmes, & contre celui

(*a*) *Aug. de Correct. & Grat. c. 8. & alibi sæpius D. Th. lib. qu. 110. art. 2.*

(*b*) *Aug serm 2. de Verbis Apostoli.*

(*c*) *August. tract. 53. in Joan. n. 6. Vide Joan. XII. 39.*

(*d*) *Joan. III. 19.*

qui

45. *Est scriptum in Prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis, qui audivit à Patre, & didicit, venit ad me.*

45. Il est écrit dans les Prophétes: ils seront tous enseignez de Dieu. Tous ceux donc qui ont oüi *la voix* du Pere, & ont été enseignez *de lui*, viennent à moi.

COMMENTAIRE.

qui en étoit l'auteur? Dieu n'en avoit-il pas fait assez, sinon pour les convertir entiérement, du moins pour les rendre inexcusables? La lumiére a brillé si long-tems à leurs yeux, *& ils ont mieux aimé les ténébres que la lumiére.* Il leur a fait si souvent entendre sa voix, & ils ont refusé de venir (*a*). *Vocavi, & renuistis.*

℣. 45. Est scriptum in Prophetis : Erunt omnes docibiles Dei. *Il est écrit dans les Prophétes : Ils seront tous enseignez de Dieu.* Voici la preuve de ce qu'il a dit ci-devant (*b*), que personne ne pouvoit venir à lui, qu'il ne fût attiré par le Pere Céleste. Il écrit dans Isaïe (*c*) : *Je ferai que tous vos enfans soient* les *Disciples de Dieu même.* Dieu sera leur Docteur & leur Maître. Il leur ouvrira le cœur & l'esprit, pour croire, & pour pratiquer les véritez du salut. Jérémie (*d*) dit à peu prés de même : *Je mettrai ma Loi au milieu de leurs entrailles, & je la graverai dans leur cœur; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple, & ils ne s'enseigneront plus l'un l'autre, en disant : Connoissez le Seigneur.* Et Ezéchiel (*e*) : *Je leur donnerai un cœur nouveau, & je mettrai dans eux un nouvel esprit : J'ôterai le cœur de pierre, qui est dans vous, & je vous donnerai un cœur de chair.* Si donc vous ne croyez point en mes paroles, c'est que le Pere ne vous a point encore ôté ce cœur de pierre, & cette pésanteur d'esprit qui est en vous. Et pourquoi ne vous l'a-t'il pas ôtée? N'accusez ni sa justice, ni sa bonté. Il ne vous doit point ces graces. Combien vous en a-t'il fait que vous avez méprisées par l'endurcissement de vôtre cœur (*f*)?

(*a*) *Prov.* I. 24.
(*b*) *Cyrill. Theophyl. Euthym.*
(*c*) *Isai.* LIV. 13. *Ponam omnes filios tuos doctos à Domino.*
(*d*) *Jerem.* XXXI. 33. 34.
(*e*) *Ezech.* XI 19. XVIII. 31. XXXVI. 25. 26.
(*f*) *Leontinus, Chrysost. Ammon Vide & August. hic.*

46. *Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is, qui est à Deo, hic vidit Patrem.*

47. *Amen, amen dico vobis: Qui credit in me, habet vitam æternam.*

46. Ce n'est pas qu'aucun homme ait vû le Pere, si ce n'est celui qui est *né* de Dieu; c'est celui-là qui a vû le Pere.

47. En vérité, en vérité je vous le dis: Celui qui croit en moi, a la vie éternelle.

COMENTAIRE.

℣. 46. NON QUIA PATREM VIDIT QUISQUAM. *Ce n'est pas qu'aucun homme ait vû le Pere.* Quand je vous dis que tout homme qui croit, est instruit par mon Pere; & que nul ne peut croire, s'il n'est attiré par lui, & enseigné par son Esprit, ne vous imaginez pas que mon Pere doive vous parler d'une maniére sensible, ou qu'il doive prendre une forme humaine, pour vous enseigner. Aucun homme ne l'a jamais vû *(a)*. Ni Moyse *(b)*, ni les Prophétes, ni les Patriarches ne l'ont point considéré des yeux du corps. Je suis le seul qui l'aye vû. Comme je suis né de Dieu, & que je suis descendu du Ciel, je connois parfaitement le Pere, & je l'ai vû dans toute sa gloire. Je suis le dépositaire de toute sa sagesse, & de sa puissance. Je suis moi-même sa Sagesse, son Fils, son Verbe, sa Vertu. Ainsi si vous voulez écouter le Pere, écoutez-moi, puisque je ne suis qu'une même substance avec lui: *Quomodo audire potuimus à Patre? A meipso audite.* Défaites-vous de vos préjugez; écoutez les veritez que le Pere vous dit au fond du cœur par ma bouche *(c)*.

℣. 47. QUI CREDIT IN ME, HABET VITAM ÆTERNAM. *Celui qui croit en moi, a la vie éternelle.* Il rappelle ce qu'il a déja dit ci-devant, ℣. 40. *Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle.* Il est attiré par mon Pere; il a écouté ses instructions; il s'est nourri du pain de vie; il m'a été donné par mon Pere: je ne le perdrai point; je le ressusciterai au dernier jour; il aura la vie éternelle. Toutes véritez rélatives, & liées les unes avec les autres, que le Sauveur a rebattuës, & tournées en différentes maniéres dans tout ce discours, pour les inculquer davantage.

(a) Ci-devant Ch. v. ℣. 37. *Neque speciem ejus vidistis, neque vocem ejus audistis.*

(b) *Leon. Cyrill. Theodor. Heracl.*

(c) *Didym. in Caten. Gr.*

48. *Ego sum panis vitæ.*
49. *Patres vestri manducaverunt manna in deserto, & mortui sunt.*
50. *Hic est panis de Cœlo descendens: ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.*

48. Je suis le pain de vie.
49. Vos peres ont mangé la manne dans le desert, & ils sont morts.
50. Mais voici le pain qui est descendu du Ciel, afin que celui qui en mange, ne meure point.

COMMENTAIRE.

℣. 48. PATRES VESTRI MANDUCAVERUNT MANNA IN DESERTO. *Vos Peres ont mangé la manne dans le désert, & ils sont morts.* JESUS-CHRIST ayant déclaré aux troupes qu'il étoit le pain vivifiant descendu du Ciel, a exposé jusqu'ici comment il est la nourriture des ames par la foi, & par la charité dont il les anime, & par la vérité dont il les nourrit. Il lui reste encore à expliquer une troisiéme maniére de nous nourrir, qui renferme les deux autres, & qui est plus parfaite, plus intime, & plus relevée que tout ce qu'il a dit jusqu'ici; c'est la manducation réelle de son Corps, & de son Sang dans le Sacrement de son amour, qu'il nous a laissé dans l'Eglise, sous les apparences du pain, & du vin.

Quelque grand que soit le miracle de la manne que vos peres ont mangée dans le désert, cela n'est rien en comparaison de ce que je fais pour ceux qui croyent en moi. La manne ne garantissoit pas de la mort ceux qui en mangeoient: mais ceux qui goûtent le pain que je leur offre, vivront éternellement. La manne ne nourrissoit que le corps; mon pain nourrit l'ame, & lui donne l'immortalité. Le pain que je donne, est la vérité, & la foi; c'est mon propre Corps, & mon Sang. Si vous croyez en moi, & que vôtre foi soit animée de la charité, & agissante par la pratique des bonnes œuvres; si vous recevez ma Chair & mon Sang dans le mystére de l'Eucharistie avec ces bonnes dispositions, & que vous y persévériez avec une fidélité constante, vous vivrez éternellement. Sans ces dispositions, mon Corps & mon Sang deviendront pour vous un poison mortel; le pain que je vous offre au lieu de vous donner la vie, vous causera une mort certaine (a): *Ideò inter vos multi infirmi, & imbecilles, & dormiunt multi.* Mais si vous y apportez des dispositions

(a) 1. *Cor.* xi. 30. *Aug. tract.* 16. *in Joan. n.* 11. *Quàm multi de altari accipiunt, & moriuntur, & accipiendo moriuntur.*

51. *Ego sum panis vivus, qui de Cœlo descendi.*

51. Je suis le pain vivant, qui suis descendu du Ciel.

COMMENTAIRE.

saintes, la foi, la charité, l'innocence, la pureté du cœur, vous y trouverez non-seulement la vie de l'ame, l'augmentation des graces du Ciel, la force contre vos ennemis invisibles; mais encore un principe d'immortalité, un germe de résurrection pour vôtre corps. C'est ainsi que les Peres l'ont conçû, & expliqué *(a)*.

℣. 51. PANIS QUEM EGO DABO, CARO MEA EST, PRO MUNDI VITA *(b). Le pain que je donnerai, c'est ma Chair que je dois livrer pour la vie du monde.* Ce n'est plus sa parole, ni la foi, ni la prédication de l'Evangile qu'il appelle le pain du Ciel; c'est sa propre Chair, & la Chair *qu'il doit livrer pour le salut du monde.* Ce n'est pas sans doute en figure qu'il l'a livrée; ce n'est pas en figure qu'il nous la promet. Il la donne réellement, & en substance; mais enveloppée sous les espéces du pain, & du vin. Ce n'est pas seulement les bons qui la reçoivent, quoique ce soient les seuls qui en reçoivent les effets, les méchans la goûtent aussi; mais pour leur condamnation, & pour leur malheur *(c)*: *Qui manducat, & bibit indignè, judicium sibi manducat, & bibit.* Que ceux donc qui veulent participer avec fruit à ce divin mystére, deviennent eux-mêmes les membres de JESUS-CHRIST; qu'ils remplissent de son Esprit *(d)*: *Fiant Corpus Christi, si volunt vivere de Spiritu Christi.* Qu'ils vivent de la charité; qu'ils soient unis à leur Dieu, & à leurs freres par les liens de l'amour: *O Sacramentum pietatis, ó signum unitatis, ó vinculum charitatis! Qui vult vivere, habet ubi vivat, habet undè vivat. Accedat; credat: incorporetur; ut vivificetur.*

(a) *Vide Ignat. ad Ephes. Iren. lib. 4. cap 34. & lib. 5. c. 2. Cyrill. lib. 4. in Joan.* XIV. *Tertull. de Resurrect. carnis. Nissen orat. Cath. cap. 38. Apollinar. in Caten. Gr.*

(b) *Gr.* Ἡ σάρξ μου ἐστιν ἣν ἐγὼ δώσω ὑπὲρ τῆς τοῦ κόσμου ζωῆς. Ces mots ἣν ἐγὼ δώσω, ne se lisent pas dans plusieurs Manuscrits.

(c) 1. Cor. XI. 29.

(d) *August. Tract. 26. in Joan. Vide & Chrysost. homil. 25. in Joan.*

52. *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum : & panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita.*

53. *Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes: Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?*

52. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement: & le pain que je donnerai, c'est ma chair *que je dois livrer* pour la vie du monde.

53. Les Juifs disputoient donc entr'eux, en disant : Comment celui-ci nous peut-il donner sa chair à manger ?

COMMENTAIRE.

℣. 52. QUOMODO POTEST HIC NOBIS CARNEM SUAM DARE AD MANDUCANDUM? *Comment celui-ci peut-il nous donner sa Chair à manger ?* Comment nous donnera-t'il à manger sa Chair, & son Sang ? Se coupera-t'il par morceaux, & nous donnera-t'il à chacun une piéce de son Corps divisé, & sanglant ? Qui de nous pourra se résoudre à manger de la chair humaine ? Et quand nous le pourrions faire, comment la multipliera-t'il, pour nous en donner à tous quelque partie ? Comment subsistera-t'il lui-même au milieu de ce partage, & de ce déchirement de tout son Corps ? Voilà les difficultez qui vinrent d'abord en l'esprit des Juifs, qui entendirent le discours de JESUS-CHRIST. *(a)*

Mais sans s'informer de la maniére dont le Fils de Dieu devoit faire ce qu'il promettoit, ne devoient-ils pas l'en croire simplement sur sa parole, sans raisonner, sans murmurer ? Ignoroient-ils la souveraine puissance de Dieu ? N'en avoient-ils pas des preuves toutes récentes, dans le miracle de la multiplication des cinq pains ? Ne devoit-il pas leur suffire que JESUS-CHRIST leur promit en termes si précis de les nourrir de sa Chair ? Il ne s'agissoit que de savoir s'il le vouloit, & s'il l'entendoit d'une manducation réelle. Toute la difficulté se réduisoit là *(b)*. Or s'il n'eût voulu parler que d'une nourriture figurative, & purement spirituelle, il n'avoit qu'un mot à dire, pour dissiper tous leurs doutes, & pour arrêter tous leurs murmures. Mais il fait tout le contraire; il confirme ce qu'il a dit; il répéte la même chose en termes encore plus forts.

℣. 53. NISI MANDUCAVERITIS CARNEM FILII

(a) *Vide Aug. hic Cyprian. serm. de cœna Domini Cyrill. Hierof. Cathech. Mystag. 4.*

(b) *Vide Chrysost. Leont. Theophyl. Cyrill. lib. 4. in Joan.*

54. *Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis: nisi manducaveritis carnem Filii Hominis : & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.*

54. Et Jesus leur dit : En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.

55. *Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, habet vitam æternam: & ego resuscitabo eum in novissimo die.*

55. Celui qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie éternelle; & je le ressusciterai au dernier jour.

56. *Caro enim mea, verè est cibus: & sanguis meus, verè est potus.*

56. Car ma chair est véritablement viande, & mon sang est véritablement breuvage.

COMMENTAIRE.

HOMINIS. *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme; & si vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Au lieu d'adoucir sa premiére proposition, qui avoit choqué les Juifs, il insiste, & l'appuye de nouvelles raisons. Ce n'est pas assez de dire que je vous donnerai ma Chair pour nourriture; j'ajoute que si vous ne la mangez, vous ne vivrez point. Ainsi ce n'est point une chose indifferente, & de simple conseil; c'est une obligation que j'impose à tous mes Disciples de se nourrir de ma Chair, & de boire mon Sang. C'est par-là que je m'unis à eux, comme ils s'unissent à moi : *Hæc accepta, atque hausta id efficiunt, ut & nos in Christo; & Christus in nobis sit*, dit saint Hilaire (*a*). Il est en nous par sa Chair dont nous nous nourissons, & nous sommes en lui par la chair dont il s'est revêtu : *Est ergo in nobis ipse per Carnem, & sumus in eo, dum secum hoc quod nos sumus in Deo est.* Les Conciles, & les Peres (*b*), qui sont les seuls véritables Interprétes des saintes Ecritures, ayant toûjours expliqué ces passages de l'Eucharistie, nous les suivons avec respect, sans nous arrêter à réfuter ceux qui l'entendent autrement. Leur erreur est plus digne de compassion, que d'aigreur & d'insulte.

℣. 56. CARO MEA VERE EST CIBUS. *Ma chair est véritablement viande, & mon sang véritablement breuvage*; toute autre nourriture ne peut ni conserver la vie pour toûjours, ni empêcher la mort; la nourriture du corps n'étant point d'une nature immortelle, & spirituelle, ne peut contribuer

(*a*) *Hilar. lib. 8. de Trin. n. 14.*

(*b*) *Vide apud Mald. hic.*

57. *Qui manducat meam carnem, & bibit meum ſanguinem, in me manet, & ego in illo.*

57. Celui qui mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moi, & je *demeure* en lui.

COMMENTAIRE.

ni à la vie, ni au bonheur de la plus noble partie de nous-mêmes, qui eſt nôtre ame : il lui faut donc une autre nourriture : c'eſt le Corps, & le Sang du Sauveur dans l'Euchariſtie. *Ut cibo, & potu id appetant homines ut nec eſuriant, nec ſitiant*, dit ſaint Auguſtin (*a*), *hoc veraciter non præſtat niſi ille cibus, & potus, qui eos à quibus ſumitur, immortales, & incorruptibiles facit.*

℣. 57. QUI MANDUCAT MEAM CARNEM, ET BIBIT MEUM SANGUINEM, IN ME MANET, ET EGO IN ILLO (*b*). *Celui qui mange ma Chair, & boit mon Sang, demeure en moi, & je demeure en lui.* De toutes les maniéres d'union, nous n'en connoiſſons point de plus intime, que celle qui ſe fait par la digeſtion des alimens, qui ſe changent en la ſubſtance de celui qui les mange. Cette union eſt le modéle de celle qui ſe fait de JESUS-CHRIST, & de notre ame dans le Sacrement de ſon Corps, & de ſon Sang (*c*). Nous demeurons en lui, & il demeure en nous par la foi, & par la charité. *Crede, & manducaſti*, dit ſaint Auguſtin (*d*). Mais ce n'eſt pas tout; nous devenons en quelque ſorte une même chair, & un même ſang avec lui. *Concorporei, & conſanguinei Chriſti*, comme parle ſaint Cyrille de Jéruſalem (*e*) ; nous devenons d'une nature toute divine (*f*), *ut efficiamini divinæ conſortes naturæ*, dit l'Apôtre ſaint Pierre. De même, dit ſaint Clément d'Aléxandrie (*g*), qu'un morceau de cire étant fondu, ſe mêle avec un autre morceau de cire, & devient un avec lui; ainſi par la participation du Sacrement, nous devenons un avec JESUS-CHRIST, nous ſommes dans lui,

---

(*a*) *Aug. Beda. Leont. Apollinar. Theoph.*

(*b*) L'ancien Manuſcrit Grec, & Latin de Cambrige, le huitiéme de Henry Etienne, Victorin l'Africain après ces mots: *Demeure en moi, & moi en lui*, ajoûtent : *Comme mon Pere eſt en moi, je ſuis auſſi dans mon Pere ; ſi vous ne recevez le Corps du Fils de l'Homme, comme le pain de vie, & ſi vous ne bûvez ſon ſang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ſa chair, & boit ſon ſang, a la vie éternelle.*

(*c*) *Vide Chryſoſt. homil. 45. in Joan.*

(*d*) *Tract. 25. in Joan.*

(*e*) Cyrill. Cathech. 4. *Myſtagog.*

(*f*) 2. *Petr.* 1. 4.

(*g*) Cyrill. *Alex. lib.* 4. *c.* 34.

58. *Sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter patrem: & qui manducat me, & ipse vivet propter me.*

58. Comme mon Pere qui m'a envoyé est vivant, & que je vis par mon Pere; de même celui qui me mange vivra aussi par moi.

COMMENTAIRE.

& il est dans nous. Saint Hilaire (*a*) compare l'union que Jesus-Christ a avec nous dans la manducation de sa Chair, & de son Sang, à celle qu'il a avec son Pere, & à l'union hypostatique de la nature divine avec la nature humaine.

Mais ces expressions, & celles des autres Peres qui leur sont semblables (*b*), ne doivent pas s'entendre dans toute la rigueur de la lettre: il est indubitable que tandis que les espéces sacramentelles sont dans nôtre estomac, Jesus-Christ est dans nous-mêmes substantiellement; & en ce sens, nous sommes en quelque sorte un même corps, & un même sang avec lui; mais lorsque les espéces ont changé de nature, & qu'elles sont digérées, & répanduës dans le chile, ou dans le sang, la vertu du Corps de Jesus Christ réside simplement en nous; il nous aime, il nous vivifie, il répand dans nôtre chair la semence de vie, & d'immortalité, & nous remplit de l'espérance certaine de la résurrection, & de la vie future.

℣. 58. Sicut misit me vivens Pater. *Comme mon Pere qui m'a envoyé est vivant, & que je vis par mon Pere; ainsi celui qui me mange, vivra par moi.* On peut reduire ainsi la comparaison que fait Jesus-Christ: De même que mon Pere qui m'a envoyé est vivant, je suis aussi vivant; & de même que je suis vivant, ainsi celui qui mange ma Chair, vivra (*c*). Ma vie est la même que celle de mon Pere; je vis en lui, & il vit en moi. Celui qui mange ma Chair, & qui boit mon Sang, vivra de même dans moi, & je vivrai en lui. Le même Esprit qui m'anime, l'animera. Il ne me changera pas en lui; mais je le changerai en moi. Les

(*a*) *Hilar. lib. 8. de Trinit. Si verè carnem Corporis nostri Christus assumpsit, & verè homo ille qui ex Maria natus fuit, Christus est, nosque verè sub mysterio carnem Corporis sui sumimus, & per hoc unum erimus: quia Pater in eo est, & ille in nobis, &c.*

(*b*) *Vide Iren. lib. 4. c. 34. Cyrill. Alex. lib. 4. in Joan. c. 14. & l. 10. c. 13. & p. 15. & Nyssen. in Eccle. hom. 8. Damasc. de fid. lib. 4. c. 14. Amm Theophyl. Euthym. hic. Chrysost. homil. 60.*

(*c*) *Ita Chrysost. Theoph. Leont. Euthym.*

Fidéles

59. *Hic est panis, qui de Cœlo descendit. Non sicut manducaverunt patres vestri manna, & mortui sunt. Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.*

60. *Hæc dixit in synagoga docens, in Capharnaum.*

59. C'est ici le pain qui est descendu du Ciel. Ce n'est pas comme la manne que vos peres ont mangée, & qui ne les a pas empêché de mourir. Celui qui mange ce pain, vivra éternellement.

60. Ce fut en enseignant dans la synagogue de Capharnaüm, que *Jesus* dit ces choses.

COMMENTAIRE.

Fidéles connoissent le corps de JESUS-CHRIST, s'ils sont eux-mêmes du corps de JESUS-CHRIST.

Et comment peuvent-ils devenir le Corps de JESUS-CHRIST? S'ils vivent de son Esprit (a) : *Norunt Fideles Corpus Christi, si Corpus Christi non negligant esse. Fiunt Corpus Christi, si volunt vivere de Spiritu Christi : de Spiritu Christi non vivit, nisi Corpus Christi.* S'ils sont membres de son Corps, qu'ils lui demeurent étroitement unis ; qu'ils ne soient pas des membres malades qu'il faille retrancher, ni des membres tortus dont on ait honte ; qu'ils soient beaux, qu'ils soient sains, qu'ils vivent de Dieu, & en Dieu : *Non sit putre membrum quod resecari mereatur ; non sit distortum de quo erubescatur ; sit pulchrum, sit aptum, sit sanum, hæreat corpori, vivat Deo de Deo.*

PROPTER PATREM, ET PROPTER ME (b), en cet endroit, sont mis pour, *per Patrem*, & *per me*, suivant la plûpart des Peres, & des meilleurs Interprétes (c). On voit de pareilles maniéres de parler dans les Auteurs Grecs les plus exacts, de même que dans les Evangélistes. La préposition Grecque *dia*, se prend souvent pour *per* (d).

℣. 60. HÆC DIXIT IN SYNAGOGA. JESUS *dit ces choses, enseignant dans la Synagogue de Capharnaüm.* Comme la chose étoit d'une très-grande consequence, & qu'il s'agissoit d'un des plus grands mystéres de la Réligion Chrétienne, JESUS-CHRIST voulut en parler dans la Synagogue de Capharnaüm, au milieu d'une grande assemblée ;

(a) *Aug. homil. 26. in Joan.*
(b) Δια τον πατέρα. . . δι ἐμέ.
(c) *Vide Grot. Lud. de Dieu, Bez. alios passim.*
(d) *Joan. IV. 41. 42. Propter sermonem ejus, id est, per sermonem. Marc. II. 4. & XII. Propter hoc erratis, id est, per hoc. Vide & Hesiod. Thucid. Demosth. apud Grot. & Lud. de Dieu hic.*

61. *Multi ergo audientes ex Discipulis ejus, dixerunt: Durus est hic sermo, & quis potest eum audire?*

61. Plusieurs donc de ses Disciples, qui l'avoient oüi, dirent: Ces paroles sont bien dures, & qui peut les écouter?

COMMENTAIRE.

afin que personne ne pût s'excuser sur cela d'ignorance, & que les ennemis de sa Doctrine ne pussent un jour se prévaloir du sécret dans lequel il auroit pû révéler ce mystére à ses Apôtres. Lorsqu'il institua l'Eucharistie, ce fut dans le sécret, & en la compagnie de ses seuls Apôtres: Mais il la promit, il l'annonça, il la publia dans une très-grande assemblée, & avec des circonstances propres à persuader ceux qui viendroient après-lui. L'incrédulité, & le murmure de ceux qui l'écoutoient, loin de diminuer la créance de ce mystére, ne font que la confirmer.

℣. 61. DURUS EST HIC SERMO. *Ces paroles sont bien dures; & qui peut les écouter?* Ce ne furent pas seulement ceux de Capharnaüm, & ces autres qu'il avoit rassasiez la veille, & qui se trouvérent là par occasion, qui furent scandalisez des paroles du Sauveur; plusieurs de ses Disciples mêmes en furent choquez. Ces paroles étoient dures; mais seulement à leur égard; parce que leur cœur étoit indocile, & incrédule: *Durus est*, dit saint Augustin (*a*); *sed incredulis. Ipsi erant duri*, dit-il ailleurs (*b*); *non sermo.* Si JESUS-CHRIST n'eût voulu rien dire autre chose, sinon que sa Doctrine étoit sa Chair, & son Sang, & que ses Disciples, & ses Sectateurs devoient se remplir de sa Doctrine, comme on se rassasie des viandes sensibles; personne n'en auroit été scandalisé. Il avoit dit la même chose un peu auparavant, & dans le même discours, sans qu'aucun en fût choqué: Mais dès qu'il parle de la manducation réelle de son Corps, & de son Sang, & que sans avoir égard à leur murmure, il continuë le même discours avec encore plus de force; ils comprirent qu'il ne s'agissoit point d'une manducation figurative, & spirituelle: Et comme ils ignoroient la maniére dont JESUS-CHRIST devoit exécuter sa promesse, ils se retirérent tout scandalisez. Ceux de ses Disciples qui murmurérent, n'étoient pas des douze Apôtres, comme il paroît par le ℣. 68.

(*a*) *Aug. serm. 2. de verb. apost. Beda. Rupert.*

(*b*) *Aug. in Psal.* XCVIII.

62. *Sciens autem Jesus apud semetipsum, quia murmurarent de hoc Discipuli ejus, dixit eis: Hoc vos scandalizat?*	62. Mais JESUS connoissant en lui-même que ses Disciples murmuroient sur ce sujet, leur dit: Cela vous scandalise-t'il?
63. *Si ergo videritis Filium Hominis ascendentem ubi erat priùs?*	73. *Que sera-ce donc*, si vous voyez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant?

COMMENTAIRE.

℣. 62. SCIENS JESUS APUD SEMETIPSUM. JESUS *connoissant en lui-même que ses Disciples murmuroient.* Ils ne murmuroient qu'en sécret (*a*) : C'est pourquoi JESUS ne découvrit leur murmure, que par sa connoissance divine. Cela devoit leur faire comprendre que celui qui leur parloit, étoit Dieu (*b*), que rien ne lui étoit impossible, & qu'il étoit aussi incapable de les tromper dans ce qu'il leur disoit, qu'il étoit incapable d'être trompé lui-même.

℣. 63. SI ERGO VIDERITIS FILIUM HOMINIS ASCENDENTEM? *Que sera-ce donc, si vous voyez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant?* Si ce que je vous ay dit de ma Chair, & de mon Sang, que vous devez manger, si vous voulez avoir la vie, vous scandalise; & si cela vous paroît impossible, & incroyable, comment croirez vous ce qui doit m'arriver à mon Ascension dans le Ciel? Que sera-ce, si je vous dis que je dois ressusciter; & monter au Ciel à la droite de mon Pere (*c*)? Ou bien: Vous êtes choquez de ce que je vous ai dit, que je vous donnerai ma Chair, & mon Sang; ne croyez point que je doive vous la donner par morceaux, ni que je doive vous faire manger comme vous mangez la chair des animaux; mon Corps sera élevé dans les Cieux, & demeurera impassible, & glorieux après ma Résurection. Je me donnerai à vous d'une maniére qui ne révoltera ni les sens, ni la raison (*d*). Vous me mangerez sous les apparences du pain, & du vin. J'y serai réellement, & substantiellement; mais je n'y serai vû que des yeux de la foi.

(*a*) *Aug. Beda. Mald.*
(*b*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. hic Theodor. Heracl. in Cat. Gr.*
(*c*) *Mald. Brug. alii.*
(*d*) *Aug. Beda, Rupert.*

64. *Spiritus est, qui vivificat: caro non prodest quidquam. Verba, quæ ego locutus sum vobis, spiritus, & vita sunt.*

64. C'est l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous dis, sont esprit & vie.

COMMENTAIRE.

℣. 64. SPIRITUS EST QUI VIVIFICAT, CARO NON PRODEST QUIDQUAM. *C'est l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous dis, sont esprit, & vie.* Quand je vous promets la vie, si vous mangez ma Chair, ne croyez pas que cela doive s'entendre d'une maniére grossiere, & charnelle, comme si l'on devoit m'arracher les membres, ou me les couper, & vous les donner, comme on fait la chair à la boucherie *(a)*; ni que je doive vous présenter mon Sang dans une coupe, comme quelques Peuples barbares ont accoutumé d'en user dans leurs alliances. Cette maniére d'exprimer ma pensée est infiniment éloignée de mon esprit: *Caro non prodest quidquam.* Dans l'Ecriture *(b)*, *caro* se met assez souvent pour la maniére charnelle dont on entend quelque chose. Si vous voulez entrer dans mon esprit, & recevoir la vie que je vous promets, élevez vos cœurs à une intelligence plus spirituelle: *Spiritus est qui vivificat.* Alors vous trouverez que ce que je vous ai dit, est esprit, & vie: *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus, & vita sunt.* Et comment est-il esprit, & vie? Si vous l'entendez spirituellement, il est esprit, & vie; & si vous l'entendez charnellement, il est toûjours esprit, & vie en lui-même; mais non pas pour vous *(c)*: *Quid est spiritus, & vita sunt? Spiritaliter intelligenda sunt. Intellexisti spiritaliter? spiritus, & vita sunt. Intellexisti carnaliter? etiam sic illa spiritus, & vita sunt; sed tibi non sunt.* C'est l'explication qui paroît la plus simple, & la plus littérale.

Quelques Peres *(d)* l'entendent ainsi: *C'est l'esprit qui donne la vie; la chair ne sert de rien.* La Chair de JESUS-CHRIST seule, son humanité sans la Divinité ne pourroit ni vous sanc-

(a) *Aug. tract. 27. Carnem quippe sic intellexerunt quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur.*

(b) *Joan. VIII. 15. Vos secundum carnem judicatis. Rom. VIII. 1. Non secundum carnem ambulabant. Et ℣. 6. Prudentia carnis mors est. Et ℣. 7. Sapientia carnis inimica est Deo. Et passim.*

(c) *August. Tract. 27. in Joan. Vide Tertull. Mald. Brug. Vat.*

(d) *Aug. hic. Cyrill. Leo nt. Rupert.*

65. *Sed sunt quidam ex vobis qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus qui essent non credentes, & quis traditurus esset eum.*

66. *Et dicebat: Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.*

65. Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croyent pas. Car Jesus savoit dès le commencement, qui étoient ceux qui ne croyoient point, & qui seroit celui qui le trahiroit.

66. Et il leur disoit: C'est pour cela que je vous ai dit que personne ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Pere.

COMMENTAIRE.

tifier, ni vous donner la vie: mais la Divinité jointe à l'humanité donne le salut, & la vie éternelle. D'autres (a) l'expliquent de cette sorte: La Chair seule sans l'esprit ne sert de rien. C'est en vain que l'on reçoit le Corps de JESUS-CHRIST d'une maniére sensible, & corporelle, si l'on ne le reçoit en esprit, & par la foi. Ce n'est pas la simple manducation de ma Chair qui vous rendra saints, elle doit être accompagnée de foi, & de charité.

℣. 65. SUNT QUIDAM EX VOBIS QUI NON CREDUNT. *Il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croyent point.* Ceci s'adresse à Judas, & à ceux des Disciples qui se retirérent, en disant: *Durus est hic sermo.* Ils ne crurent pas que JESUS-CHRIST pût leur donner sa Chair à manger, ni que sa Chair pût leur procurer la vie. Cette déclaration que JESUS-CHRIST leur fait de la disposition sécrette de leur cœur, qui ne pouvoit être connuë de personne, prouvoit bien sa Divinité (b), & sa Sagesse infinie. *Il savoit dès le commencement*, c'est-à-dire, depuis le commencement de leur vocation, leur indocilité, & leur peu de disposition à croire ce qu'il leur disoit. Il la connoissoit avant qu'ils l'eussent déclarée par leur murmure (c); ou, selon d'autres (d), il la savoit de toute éternité. Il connoissoit ceux qui étoient à lui, & qui étoient véritablement fidéles.

℣. 66. PROPTEREA DIXI VOBIS, QUIA NEMO POTEST VENIRE AD ME, &c. *C'est pour cela que je vous ai dit, que nul ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Pere.* Une preuve de cette vérité, c'est que vous ne croyez pas tous. Si

---

(a) *Aug. serm. 2. de verbis apost. Gaudent. tract. 2. in Exod. Paschas. Radb. lib. de Corpore, & Sang. Christi.*

(b) *Cyrill. Leont. Theophyl.*
(c) *Chrysost. Leont. Euthym. Mald.*
(d) *Aug. Beda, Rupert Theophyl.*

67. *Ex hoc multi Discipulorum ejus abierunt retrò : & jam non cum illo ambulabant.*

67. Dès lors plusieurs de ses Disciples se retirérent de sa suite, & n'alloient plus avec lui.

COMMENTAIRE.

vous étiez tous choisis par mon Pere, & attirez par sa grace, vous auriez une foi ferme, & constante. Et d'où vient que vous n'êtes pas tous attirez par mon Pere? C'est là le grand mystére de la grace du Seigneur, dit saint Augustin, nul ne vient à Dieu, qu'il ne soit éclairé de sa lumiére, & attiré par sa grace; mais pourquoi celui-ci est-il attiré, & non pas celui-là? N'entreprennez point d'en juger, si vous voulez ne vous pas tromper, dit saint Augustin, vous n'êtes pas encore attiré: priez Dieu qu'il vous attire. *Quare illum trahat, & illum non trahat, noli velle judicare: si non vis errare.... nondum traheris, ora ut traharis (a).*

Les Peres Grecs rejettent toute la faute de l'incrédulité des Juifs, & de ce que le Pere ne les a pas attiré, sur leur mauvaise volonté, & sur leur endurcissement; Ils ne pouvoient venir à Jesus-Christ, parce qu'ils ne vouloient pas répondre à la vocation du Pere, ni aux instructions du Fils. Saint Augustin lui-même (b), reconnoit qu'ils ne pouvoient croire en lui, parce qu'ils ne vouloient pas. *Quare autem non poterant credere,* (Joan. XII. 39.) *si à me quaratur, citò respondeo, quia nolebant.* Leur mauvaise volonté avoit mérité que Dieu les endurcit, c'est-à-dire, qu'il permit leur endurcissement, en ne leur donnant pas sa grace: *Etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo, sic enim excæcat, sic indurat Deus, deserendo, & non adjuvando.*

℣. 67. Abierunt retro. *Se retirérent de sa suite,* & n'allérent plus avec lui. Ils se retirerent de sa compagnie (c). & quittérent la Foi, dont jusques là ils avoient fait profession, en reconnoissant Jesus-Christ pour le Messie (d).

(a) *August. tract. 26. in Joan.*

(b) *August. tract. 53. in Joan. n. 6. Quare autem non poterant credere (Joan. XII. 39.) si à me quaratur, citò respondeo, quia nolebant. Malam quippe eorum voluntatem prævidit Deus, & per Prophetam prænuntiavit.... Et induravit cor eorum: etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo. Sic enim excæcat, sic obdurat Deus deserendo, & non adjuvando; quod occulto judicio facere potest, iniquo non potest.*

(c) Cyrill. Grot. *Vat.*

(d) *Chrysost.* Leont. *Theophyl. Euthym. Theod. Heracl.*

68. *Dixit ergo Jesus ad duodecim: Numquid & vos vultis abire?*

68. Et Jesus sur cela dit aux douze *Apôtres* : Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ?

69. *Respondit ergo ei Simon Petrus: Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes.*

69. Simon Pierre lui repondit : A qui irions-nous, Seigneur ? Vous avez les paroles de la vie éternelle :

COMMENTAIRE.

Saint Augustin, & l'Abbé Rupert semblent croire que leur foi n'avoit été que feinte, & qu'ils continuérent à suivre Satan, à qui ils appartenoient.

ỳ. 68. NUMQUID ET VOS VULTIS ABIRE? *Ne voulez vous point aussi vous en aller?* JESUS-CHRIST n'ignoroit pas leur fermeté dans la Foi : mais il vouloit leur faire comprendre qu'il n'avoit aucun besoin de leur secours, pour éxécuter l'œuvre que son Pere lui avoit donnée à faire (*a*) ; qu'il leur étoit libre de suivre le mauvais exemple des autres Disciples ; qu'il ne les retenoit point malgré eux. Mais en même tems il anime leur foi, il réveille leur ardeur, il les retient en quelque sorte, en leur disant : *Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ?* Etes-vous du nombre de ceux que mon Pere n'a pas attirez, & qu'il ne m'a pas donnez ? Etes-vous de ces mauvais Disciples, dont la foi chancellante a fait naufrage au premier coup de vent ? C'est-là les retenir, au lieu de les congédier.

C'est ainsi que Josué disoit aux Israëlites assemblez pour renouveller l'alliance avec le Seigneur (*b*) : *Choisissez aujourd'hui entre les Dieux des Amorrhéens, & le Seigneur. Pour moi, & ma maison nous demeurerons attachez au Seigneur. Le peuple répondit : A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur, pour servir des Dieux étrangers. Josué répliqua : Vous ne pourrez servir le Seigneur ; car il est Saint, Fort, Zélé, & Vengeur, & il ne vous épargnera point, si vous l'offensez. Mais le peuple lui dit : Dieu nous garde d'abandonner jamais le Seigneur, qui nous a comblez de tant de biens.* Ainsi JESUS-CHRIST en cet endroit engage fortement ses douze Apôtres à le suivre, en faisant semblant de leur donner la liberté de se retirer.

ỳ. 69. DOMINE, AD QUEM IBIMUS? *A qui irions-nous,*

(*a*) Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Theod. Heracl.

(*b*) Josue XXIV. 15. 19.

70. *Et nos credidimus, & cognovimus, quia tu es Christus Filius Dei.*	70. Nous croyons, & nous savons que vous êtes le CHRIST Fils de Dieu.

COMMENTAIRE.

Seigneur? vous avez les paroles de la vie éternelle. Saint Pierre avec son zéle, & sa vivacité ordinaire, prend la parole pour tous les autres, & s'oblige au nom d'eux tous de lui demeurer fidélement attachez jusqu'à la fin (*a*) : *Seigneur, à qui irions-nous?* Où trouverions-nous un aussi bon Maître, un aussi puissant protecteur, une aussi abondante source de tous biens? Si vous voulez que nous vous quittions, donnez-nous un autre vous-même, dit S. Augustin (*b*) : *Repellis nos à te; da nobis alterum te. Si à te recedimus, ad quem ibimus?* S. Pierre ajoute : *Vous avez les paroles de la vie éternelle.* Il fait allusion à ce que le Sauveur a dit un peu auparavant (*c*): *Les paroles que je vous dis sont esprit, & vie.* Elles doivent s'entendre d'une maniére spirituelle, si l'on veut y trouver la vie. Mais si on les entend, & si on les pratique comme il faut, elles sont une source de vie, & de felicité éternelle.

℣. 70. ET NOS CREDIDIMUS, ET COGNOVIMUS. *Nous croyons, & nous savons que vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Saint Pierre confirme cette Doctrine de JESUS-CHRIST par une confession : *Vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Vous êtes donc vrai, infaillible, source de vie, de vertu, de sagesse; vous pouvez donc exécuter tout ce qu'il vous plaira; rien ne vous est impossible; & vous pouvez nous nourrir, comme vous l'avez dit, de vôtre Chair, & vôtre Sang, de la maniére qu'il vous plaira. Je ne pénétre point dans les sécrets de vôtre Sagesse infinie; mais je la confesse, & la reconnois. J'attens dans une humble, & simple foi l'exécution de vos promesses. *Nous croyons* par une ferme foi, *& nous savons* par une longue expérience que nous avons faite de vôtre sagesse, & de vôtre puissance toute divine (*d*), que vous n'êtes ni un simple homme, ni un simple Prophéte; mais *le vrai Messie de Dieu.*

(*a*) *Vide August. Chrysost. Theophyl. alios.*
(*b*) *Aug. hic. Ita Beda, & Rupert.*
(*c*) ℣. 64.

(*d*) 1. *Joan.* I. I. *Quod audivimus, quòd vidimus, quòd perspeximus, & manus nostra contrectaverunt de verbo vitæ.*

71. *Respondit eis Jesus: Nonne ego vos duodecim elegi : & ex vobis unus diabolus est ?*

72. *Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem, hic enim erat traditurus eum, cum esset unus ex duodecim.*

71. Jesus leur répondit : Ne vous ai-je pas choisi au nombre de douze : & néanmoins un de vous autres est un démon ?

72. Ce qu'il disoit de Judas Iscariote *fils* de Simon ; car c'étoit lui qui le devoit trahir, quoiqu'il fût l'un des douze.

COMMENTAIRE.

℣. 71. UNUS EX VOBIS DIABOLUS EST. *Ne vous ai-je pas choisi au nombre de douze ; & néanmoins un de vous est un Démon* ? Pierre, vous parlez au nom de tous vos freres, comme si tous étoient dans les mêmes sentimens que vous, & que tous ayent été efficacement attirez par mon Pere. Ne vous y trompez pas. Je vous ai choisi tous douze du milieu de mes autres Disciples ; & toutefois l'un des douze est un Démon, un méchant, un infidéle, un traître. Ne vous tenez donc pas trop assûrez de la disposition présente où vous êtes, & ne vous élevez point trop audessus de ceux qui sont allez en arriére. Celui qui est debout, peut être renversé; *(a)* & je vous annonce que l'un de vous douze deviendra un Démon, & pire que ceux qui se sont retirez de ma compagnie *(b)* Il parloit de Judas, déja possédé alors du Démon de l'avarice. Mais son crime ne monta à son comble que quelque tems après.

(a) 1. Cor. x. 12. *Qui se existimat stare, videat ne cadat.* Et Rom. xi. 20. *Tu fide stas, noli altum sapere, sed time.*

(b) *Vide Cyrill. hic.*

CHAPITRE VII.

Jesus va en secret à Jérusalem pour la Fête des Tabernacles. Ses parens ne croyoient pas tous en lui. Jugement des Juifs partagez sur son sujet. Discours qu'il fait au peuple. On envoye du monde pour l'arrêter. Les archers rapportent que jamais homme n'a parlé comme lui. Nicodeme prend sa defense. Les Pharisiens l'appellent Galiléen.

℣. 1. *Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam, non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.*	℣. 1. Depuis cela Jesus voyageoit en Galilée, ne voulant pas voyager en Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Post hæc ambulabat Jesus in Galilæam. *Depuis cela* Jesus *voyageoit dans la Galilée, ne voulant pas voyager en Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir.* Depuis ce Discours que nous avons vû au Chapitre précédent, & que Jesus-Christ prononça dans la Synagogue de Capharnaüm, il sortit de cette ville, & commença à parcourir de nouveau la Galilée; car il l'avoit déja parcouruë quatre, ou cinq fois auparavant, comme on le voit par les autres Evangélistes. Il se borna pour lors à prêcher dans la Galilée, ne voulant pas s'exposer à prêcher en Judée, à cause de la haine des Pharisiens, qui cherchoient à le faire mourir (*a*). Il se passa bien des choses entre cet événement, qui est marqué dans le chapitre précédent, & celui qui est raconté ici. Jesus fit la multiplication des cinq pains, étant fort près de la Fête de Pâque. Le lendemain du jour du miracle, il parla aux troupes dans la Synagogue de Capharnaüm; & tout d'un coup l'Evangéliste nous transpor-

(*a*) *Joan. v. 18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere.*

2. *Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia.*	2. Mais la fête des Juifs, *appellée* des Tabernacles, étant proche.

COMMENTAIRE.

te à la Fête des Tabernacles, qui ne se faisoit que six mois après la Pâque. Il faut donc suppléer plusieurs choses, comme on le peut voir dans l'Harmonie des quatre Evangiles.

Au lieu de ces mots (*a*) : *Ne voulant pas demeurer en Judée*, quelques Anciens lisoient (*b*) : *Car il n'avoit pas le pouvoir*, ou *la liberté de voyager en Judée.* Il n'osoit y aller prêcher librement, comme il faisoit en Galilée ; parce que les Juifs, ceux qui habitoient la Judée proprement dite, comme séparée de la Galilée, en vouloient à sa vie, sous prétexte qu'il avoit violé le Sabbat, en ordonnant au paralytique qu'il avoit guéri, d'emporter son lit ; & de ce que dans le discours qu'il avoit fait l'année précédente à Jérusalem, il s'étoit déclaré égal à Dieu, & avoit dit que Dieu étoit son Pere (*c*).

℣. 2. SCENOPEGIA. *La Fête des Tabernacles étant proche.* Cette Fête se célébroit le quinziéme jour du mois Tizri, qui répondoit au mois d'Octobre, & de Septembre. Ce mois étoit le septiéme de l'année sainte, & le premier de l'année civile. Selon M. Toinard, le 15. de Tizri revenoit cette année au 9. d'Octobre. La Fête nommée dans le Grec *Scènopegie*, & dans la Traduction Françoise, la Fête des Tabernacles, ou des Tentes, prenoit son nom des tentes de verdure qu'on dressoit dans les parvis du Temple, dans les places publiques, dans les cours, & dans les jardins des maisons, où les Hébreux demeuroient pendant huit jours, en mémoire du voyage de leurs peres dans le désert, où ils avoient logé pendant quarante ans sous des tentes. C'étoit une des trois Fêtes solemnelles, dans lesquelles tous les mâles étoient obligez de se trouver à Jérusalem (*d*).

(*a*) Οὐ γὰρ ἤθελεν ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ περιπατεῖν.

(*b*) *Cyrill.* Οὐ γὰρ εἶχεν ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ. *Chrys. Euthym.* Οὐ γὰρ εἶχεν ἐξουσίαν. Erasme, Grot. & Drus. croyent qu'autrefois on lisoit dans la Vulgate, *valebat*, qui a été changé en *volebat*. S. August. & Bede semblent avoir lû *valebat*, quoique les Imprimez portent *volebat*.

(*c*) *Joan* v. 18.

(*d*) *Exod* XXIII. 16. *Levit.* XXIII. 34. *Deut.* XVII. 13. XXXI. 12.

3. *Dixerunt autem ad eum fratres ejus: Transi hinc, & vade in Judæam ut & Discipuli tui videant opera tua, quæ facis.*

4. *Nemo quippe in occulto quid facit, & quærit ipse in palam esse: si hæc facis, manifesta teipsum mundo.*

3. Ses freres lui dirent: Quittez ce lieu, & vous en allez en Judée, afin que vos Disciples voyent aussi les œuvres que vous faites.

4. Car personne n'agit en secret lorsqu'il veut être connu dans le public. Puisque vous faites ces choses, que ne vous faites-vous connoître au monde.

COMMENTAIRE.

℣. 3. FRATRES EJUS. *Ses freres lui dirent : Allez en Judée, afin que vos disciples voyent aussi les œuvres que vous faites.* Les freres de JESUS dont il est parlé ici, sont une partie de ses parens selon la chair, qui étoient ou fils de saint Joseph; car les Anciens (a) ont crû que l'époux de Marie avoit eu plusieurs enfans d'une premiére femme, avant son mariage avec la sainte Vierge; ou selon d'autres, ces freres de JESUS-CHRIST étoient les enfans des sœurs de Marie sa Mere; & c'est ce qui est le plus généralement suivi. Origénes sur cet endroit, croit que c'est Jaques, Jean & Simon, qui sont certainement ses Apôtres; ce qui n'est nullement croyable. Il est certain par ce que l'Evangéliste nous apprend dans la suite (b), qu'une partie de ses parens selon la chair ne croyoient point en lui : mais ceux que nous venons de nommer, avoient embrassé la foi, & étoient même au nombre de ses principaux Disciples. Les premiers donc le sollicitent d'aller à la Fête des Tabernacles à Jérusalem, afin que les Disciples qu'il y avoit faits deux ans, & six mois auparavant à la Fête de Pâque (c), fussent témoins des merveilles qu'il faisoit par tout, & qu'ils fussent confirmez dans leur foi. Le prétexte étoit specieux : mais leur premiére vûë étoit de se procurer à eux-mêmes quelque gloire, par un rejaillissement de celle qui en revenoit à JESUS. Ils cherchoient en cela encore plus leur avantage que le sien (d).

℣. 4. NEMO QUIPPE IN OCCULTO QUID FACIT, ET QUÆRIT IPSE IN PALAM ESSE. *Personne n'agit en sécret, lorsqu'il veut être connu dans le public, ou, s'il veut être*

(a) *Epiphan. hæres. 29. Leont. Cyrill. Euthym.*

(b) ℣. 5. *Nec enim fratres ejus credebant in eum.*

(c) *Joan. 11. 23. Cum esset Jerosolymis in Pascha, in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus quæ faciebat.*

(d) *Aug. Tract. 28. in Joan.*

5. *Neque enim fratres ejus credebant in eum.*

6. *Dicit ergo eis Jesus: Tempus meum nondum advenit: tempus autem vestrum semper est paratum.*

5. Car ses freres ne croyoient pas en lui.

6. JESUS leur dit donc: Mon tems n'est pas encore venu; mais pour le vôtre, il est toûjours prêt.

COMMENTAIRE.

connu dans le public. Le Texte porte à la lettre (*a*) : *Personne n'agit en sécret, & cherche à être lui-même en liberté.* Un homme qui cherche à parler hardiment, & hautement, qui veut être en vogue, & en crédit dans le public, qui veut s'y faire écouter, & remarquer, & y prendre les airs, & l'ascendant qui conviennent à un Maître, & à un Docteur, ne demeure pas dans le sécret (*b*). C'est trop peu de faire des miracles dans la Galilée, à la campagne, & dans les villages, au milieu d'un peuple grossier, & crédule; que n'allez-vous à Jérusalem, dans le centre de la Province, au milieu des Sages, & des Docteurs, à la vûë de toute la nation rassemblée pour le jour de la Fête. C'est-là où vous vous ferez un nom, & où vous vous mettrez en crédit. C'est à Jérusalem où vous devez recevoir vôtre mission par l'autorité des Prêtres, & du Sanhédrin.

℣. 5. NON ENIM FRATRES EJUS CREDEBANT IN EUM. *Car ses freres ne croyoient point en lui.* Quelques Anciens (*c*) ont crû que ces freres de JESUS-CHRIST étoient du nombre des Apôtres, lesquels n'étoient pas encore bien affermis dans la foi. Nous avons déja remarqué sur le verset 3. que c'étoient d'autres parens du Sauveur, qui ne croyoient pas en lui. Et pourquoi n'y croyoient-ils pas? C'est peut-être par cela même qu'ils étoient ses parens (*d*), & qu'ils n'avoient sur lui que des vûës basses, charnelles, interessées.

℣. 6. TEMPUS MEUM NONDUM ADVENIT. *Mon tems n'est pas encore venu : mais pour le vôtre, il est toûjours prêt.* Le tems de JESUS-CHRIST étoit le tems de sa Passion (*e*), qui devoit l'élever à une gloire infinie (*f*). Mon tems n'est

(*a*) Οὐδεὶς γάρ ἐν κρυπτῷ τι ποιεῖ, καὶ ζητεῖ αὐτὸς ἐν παρρησίᾳ εἶναι.

(*b*) *Vide Hamm. hic, & Grot.*

(*c*) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*

(*d*) *Chrysost. Aug. Theophyl. Mald.*

(*e*) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald.*

(*f*) *Aug. Beda, Rupert.*

7. *Non potest mundus odisse vos: me autem odit: quia ego testimonium perhibeo de illo, quod opera ejus mala sunt.*

8. *Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendo ad diem festum istum: quia meum tempus nondum impletum est.*

7. Le monde ne sauroit vous haïr: mais pour moi, il me haït, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.

8. Allez vous autres à cette fête: pour moi, je ne vais pas à celle-ci, parce que mon tems n'est pas encore accompli.

COMMENTAIRE.

pas encore venu. Je dois être élevé à la gloire du Pere, & monter au haut des Cieux: mais je n'y dois parvenir que par les souffrances, & par la Croix. Or le tems ni de l'un, ni de l'autre n'est point encore venu. Les parens de JESUS-CHRIST, qui le poussoient à aller à Jérusalem, ne l'entendirent pas en ce sens. Ils crurent que JESUS-CHRIST vouloit simplement leur dire qu'il n'étoit pas encore tems pour lui d'aller à la Fête (*a*); que pour eux ils pouvoient y aller quand ils voudroient. Mais la comparaison de ce passage avec plusieurs autres, où le Sauveur parlant de sa Passion, dit que *son heure* est venuë, qu'elle est proche, ou qu'elle n'est pas encore venuë (*b*), fait juger qu'en cet endroit il a voulu désigner la même chose sur le terme de son tems: *Tempus meum nondum advenit.* Que pour ses parens, comme ils n'y avoient rien à craindre, qu'ils pouvoient y aller quand ils voudroient; que leur tems étoit toûjours prêt, ou que tout tems leur étoit bon.

℣. 7. ME AUTEM ODIT, QUIA TESTIMONIUM PERHIBEO. *Mais le monde me hait, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.* Je condamne son injustice, son ambition, son orgüeil, ses maximes, par ma conduite, & par mes discours; est-il naturel qu'il ait pour moi de l'amour, & de la considération? Mais pour vous qui êtes dans ses interêts, & dans ses sentimens, il n'est pas possible qu'il vous haïsse (*c*): *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit, comme on aime ce qui est à soi*, dit JESUS-CHRIST à ses Apôtres (*d*).

℣. 8. EGO NON ASCENDO AD DIEM FESTUM IS-

(*a*) *Apollinar. in Cat. Gr.*
(*b*) *Joan* VII. 30. *Nondum venerat hora ejus.* VIII. 20. *Necdum venerat hora ejus.* XIII. 1. *Sciens Jesus quia venit hora ejus.*
(*c*) *Chrysost. Aug. Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Beda, Rupert.*
(*d*) *Joan.* XV. 19.

9. *Hæc cùm dixiſſet, ipſe manſit in Galilæa.*

10. *Ut autem aſcenderunt fratres ejus, tunc, & ipſe aſcendit ad diem feſtum; non manifeſtè, ſed quaſi in occulto.*

9. Ayant dit ces choſes, il demeura en Galilée.

10. Mais lorſque ſes freres furent partis, il alla auſſi lui-même à la fête, non pas publiquement, mais comme s'il eût voulu ſe cacher.

COMMENTAIRE.

TUM. *Je ne vais point à cette Fête.* Porphyre (*a*) accuſoit JESUS-CHRIST de menſonge ſur ce paſſage, où il dit: *Je ne vais point à la Fête*, quoiqu'il eût envie de s'y rendre, & qu'il s'y ſoit rendu en effet peu de jours aprés. Pour réſoudre cette difficulté, les Interprétes ont dit les uns (*b*) que JESUS-CHRIST ne devoit pas aller à la Fête le premier jour, qui étoit le plus ſolemnel. En effet il n'y fut que vers le milieu de l'Octave (*c*) *Jam die feſto mediante.* D'autres, (*d*) qu'il n'y alloit pas dans l'intention que ſes parens vouloient qu'il y allât; c'eſt-à-dire, pour ſe manifeſter, & pour y acquerir de la gloire. Il y fut dans un tout autre deſſein; pour ſatisfaire à la Loi, & pour enſeigner le peuple.

D'autres (*e*) ont ſuivi une maniére de lire différente de la Vulgate: *Je ne monte point encore à cette Fête*; mon tems n'eſt pas encore arrivé. Ou: *Je ne vais pas maintenant à cette Fête.* Mais ſi c'eût été là l'ancienne Leçon du tems de Porphyre, cet ennemi de nôtre Religion auroit-il oſé accuſer le Sauveur de menſonge ſur cet endroit? Pluſieurs anciens Manuſcrits Grecs, tous les Latins, ſaint Auguſtin, ſaint Cyrille, le Syriaque, le Perſan, ſont entiérement ſemblables à la Vulgate; & il y a toute apparence que la Leçon du Grec imprimé d'aujourd'huy, n'eſt venuë que des Copiſtes, qui ont voulu mettre à couvert la vérité de la parole de JESUS-CHRIST, qu'ils croyoient bleſſée par le Texte que nous avons dans la Vulgate.

ỷ. 10. NON MANIFESTE; SED QUASI IN OCCULTO. *Il alla à la Fête, non pas publiquement; mais comme s'il eût*

(*a*) *Apud Hieron. lib. 2. contra Pelag.*
(*b*) *Eucher. Chryſoſt. Cyrill. Aug. Ammon. Maldon. Tir.*
(*c*) *Infra ỷ. 14.*
(*d*) *Vide Rupert. Mald. Ligfoot.*
(*e*) *Ita plurimi Codd. Gr. impreſſi.* Ἐγὼ οὔπω ἀναβαίνω εἰς τὴν ἑορτὴν ταύτην. *Alii*, οὐκ ἀναβαίνω νῦν. *Alii*, οὐκ ἀναβαίνω ἄρτι. *Ita Chryſoſt.*

11. *Judæi ergo quærebant eum in die festo, & dicebant: Ubi est ille?*

12. *Et murmur multum erat in turba de eo. Quidam enim dicebant: Quia bonus est. Alii autem dicebant: Non, sed seducit turbas.*

11. Les Juifs donc le cherchoient pendant cette fête, & ils disoient: Où est-il?

12. Et on faisoit plusieurs discours de lui en secret parmi le peuple; car les uns disoient: C'est un homme de bien; les autres disoient: Non, mais il séduit le peuple,

COMMENTAIRE.

voulu se cacher. Il partit quelques jours après ses freres, se rendit sans bruit à Jérusalem. Il alla peu accompagné, sans enseigner, sans faire de miracles en chemin, sans annoncer son voyage. Peut-être même ne suivit-il pas la route ordinaire, & qu'il se rendit à Jérusalem par le chemin de de-là le Jourdain.

℣. 11. JUDÆI QUÆREBANT EUM IN DIE FESTO. *Les Juifs donc le cherchoient pendant cette Fête.* Sous le nom de *Juifs*, on ne doit pas seulement entendre ceux de la Province de Judée proprement dite, & distinguée de la Galilée, ni tous les habitans de Jérusalem; mais seulement les Principaux, les Sénateurs, les Prêtres, les Scribes, les Pharisiens (*a*). C'étoient ceux-là qui cherchoient JESUS-CHRIST dans la foule des Etrangers qui étoient venus à la Solemnité. Et pourquoi le cherchoient-ils? Pour lui dresser des piéges, pour l'arrêter, & le faire mourir (*b*). C'est ce qui paroitra par la suite. On y verra aussi (*c*) que les peuples n'étoient pas d'accord avec les Principaux de la nation, dans la résolution que ceux-ci avoient prise de faire périr JESUS-CHRIST.

℣. 12. QUIDAM DICEBANT QUIA BONUS EST. *Les uns disoient: C'est un homme de bien; les autres: Non; mais il séduit le peuple.* Les Principaux des Juifs n'étoient nullement partagez sur le jugement qu'ils portoient de JESUS-CHRIST: mais les peuples en parloient suivant leur connoissance, ou leur passion. Ceux qui le connoissoient mieux, disoient qu'il étoit un homme de bien, & un Prophéte. Les autres, qui n'en jugeoient que sur le préjugé des Prêtres, & des Pharisiens, disoient que c'étoit un séducteur: mais avec cette différence que ceux qui en disoient du mal, parloient en

(*a*) *Leont. Theophyl. Mald. Grot.*
(*b*) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euth.*
(*c*) ℣. 15. 20.

toute

13. *Nemo tamen palam loquebatur de illo, propter metum Judæorum.*	13. Sans que personne néanmoins en osât parler avec liberté, par la crainte qu'on avoit des Juifs.
14. *Jam autem die festo mediante, ascendit Jesus in Templum, & docebat.*	14. Or vers le milieu de la fête JESUS monta au Temple, où il se mit à enseigner.
15. *Et mirabantur Judæi, dicentes: Quomodo hic litteras scit, cùm non didicerit?*	15. Et les Juifs en étant étonnez, disoient: Comment cet homme sait-il les lettres, lui qui ne les a point étudiées?

COMMENTAIRE.

toute liberté; & ceux au contraire qui en disoient du bien, n'en parloient qu'en sécret, & sourdement (*a*) ℣. 13. *Personne néanmoins n'en osoit parler* en bien *avec liberté, par la crainte qu'on avoit des Juifs.* C'est ce qui arrive encore tous les jours aux gens de bien, dont la vie est cachée en JESUS-CHRIST. Le monde en parle toûjours plûtôt, & plus librement en mauvaise part, qu'en bonne part, suivant la remarque de saint Augustin (*b*).

℣. 14. JAM FESTO MEDIANTE, ASCENDIT JESUS IN TEMPLUM. *Vers le milieu de la Fête*, JESUS *monta au Temple.* JESUS n'arriva à Jérusalem que quelques jours aprés le commencement de la Fête, qui duroit huit jours. Il y arriva, sans qu'on s'en apperçût: Mais après avoir laissé émousser la trop vive passion de ses ennemis (*c*), il monta au Temple, & commença à y enseigner, avec autant de liberté qu'il ait jamais fait; montrant par-là qu'il étoit maitre d'arrêter leur mauvaise volonté, & de donner des bornes à leur malice (*d*). Quelques-uns (*e*) veulent que JESUS-CHRIST soit arrivé à Jérusalem dés le premier jour de la Solemnité; mais qu'il ne voulut se montrer qu'au milieu de l'octave de la Fête. Le récit de l'Evangéliste me paroit plûtôt insinuer, qu'il n'y vint que vers le troisiéme, ou quatriéme jour.

℣. 15. MIRABANTUR, DICENTES: QUOMODO HIC LITTERAS SCIT. *Les Juifs étonnez disoient: Comment cet homme sait-il les Lettres, lui qui ne les a point étudiées?* Ils ad-

(*a*) *Aug. Beda, Mald. alii.*

(*b*) *Aug. hic. De omnibus servis ejus hoc dicitur modò. Quicumque eminet in aliqua gratia, spirituali ve profectu, alii dicunt, quia bonus est: alii: Non; sed seducit turbas. Unde hoc? Quia vita nostra abscondita est cum Christo in Deo.*

(*c*) *Ammon. Chrysost. Leont. Theoph. Euthym*

(*d*) *Aug. Beda.*

(*e*) *Mald. Ligf. alii quidam.*

16. *Respondit eis Jesus, & dixit: Mea doctrina non est mea, sed ejus, qui misit me.*	16. Jesus leur répondit : Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé.

COMMENTAIRE.

miroient la connoissance que Jesus-Christ avoit des saintes Ecritures, & l'application qu'il en faisoit pour prouver les véritez qu'il enseignoit. *Les Lettres* en cet endroit, ne marquent autre chose que les saintes Ecritures ; car les Juifs bornoient à cela toutes leurs études. Les plus savans y joignoient l'étude des Traditions, qui étoit un espéce de Droit Canonique parmi eux. Les sens allégoriques étoient aussi fort à la mode, comme on le voit dans Philon, dans Joseph, & dans les Livres du nouveau Testament. Jesus-Christ excelloit en tous ces genres d'érudition. Jamais personne ne parla avec plus de dignité, & de graces, & ne sçut faire un usage plus solide, & une application plus heureuse des allégories, & des paraboles. Comme personne n'a jamais mieux pénétré les sens des Ecritures, personne aussi ne les a cité plus à propos, & n'en a mieux montré l'accomplissement.

Les Juifs en étoient d'autant plus surpris, qu'il n'avoit jamais fréquenté leurs Ecoles, qu'il n'avoit embrassé aucune de leurs Sectes, & qu'il n'avoit jamais eû de Maîtres dans le particulier. Il parloit avec un air d'autorité (*a*), qui n'étoit pas ordinaire même parmi les plus fameux Rabbins, qui servilement attachez à l'écorce de la lettre, & aux traditions de leurs Maîtres, ne marchoient, pour ainsi dire, qu'à tâtons, & appuyez sur la main de leurs Anciens. Et remarquez que ces Juifs, je veux dire les Principaux de la nation, n'admirent en Jesus-Christ cette science, que parce qu'il ne l'avoit pas apprise (*b*). Ils bornent là leur attention. Ils ne pensent point à profiter de ce qu'il leur disoit. Ils ne s'appliquent pas à approfondir la vérité de ce qu'il disoit, & à en faire leur profit.

℣. 16. Mea Doctrina non est mea. *Ma Doctrine n'est pas ma Doctrine* ; mais c'est la Doctrine de mon Pere. Jesus-Christ comme homme pouvoit dire que la Doctrine qu'il

(*a*) *Matt.* VII. 29. *Erat docens eos tamquam potestatem habens, & non sicut Scribæ eorum, & Pharisæi.*

(*b*) *Chrysost. Theoph. Euthym.*

17. *Si quis voluerit voluntatem ejus facere : cognoscet de doctrina, utrum ex Deo sit, an ego à meipso loquar.*	17. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnoîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même.

COMMENTAIRE.

publioit comme Dieu, n'étoit pas sa Doctrine (*a*); ainsi qu'un Ambassadeur qui parle au nom de son Roi, peut dire : Mes paroles ne sont point mes paroles; ce sont les paroles de celui qui m'a envoyé. C'est lui qui vous parle par ma bouche. C'est ainsi que les Prophétes disoient : *Hæc dicit Dominus*. Voici ce que dit le Seigneur : Ecoutez ses ordres par ma bouche. Les Juifs admiroient la Doctrine de JESUS CHRIST, sachant qu'il n'avoit pas fréquenté les Ecoles; il leur apprend qu'il a un Maître invisible qui l'instruit; que ce Maître est son Pere; ou plûtôt que c'est la Divinité qui réside en lui, & qui est jointe hypostatiquement à son humanité; qui est la vraie source de la lumiére qui brille à leurs yeux.

℣. 17. SI QUIS VOLUERIT VOLUNTATEM EJUS FACERE. *Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnoîtra si ma Doctrine est de lui, ou de moi.* Voulez-vous faire l'épreuve de ce que je vous dis, & reconnoître si je parle de moi-même, ou si c'est Dieu qui parle en moi ? Pratiquez la volonté de Dieu, soyez fidéles à ses Ordonnances, aimez Dieu, & vôtre prochain, défaites-vous de vos préjugez, & de vôtre haine contre moi, & vous verrez bien-tôt que ma Doctrine est une Doctrine céleste, & toute divine (*b*). Bien-tôt de mes persécuteurs, & de mes ennemis, vous deviendrez mes Disciples, & mes adorateurs. En effet le plus grand obstacle qui empêchât les Scribes, & les Pharisiens de reconnoître que les paroles du Sauveur, étoient des paroles de vie, étoit la corruption de leur cœur, le déréglement de leurs passions, & leur infidélité à observer les Loix de Dieu.

Saint Augustin (*c*) croit que le Fils de Dieu demande aux Scribes & aux Pharisiens qu'ils croyent en lui; & que c'est-là la volonté de Dieu qui les exhorte à pratiquer. Si vous

---

(*a*) *Aug. lib. 1. de Trinit. c. 11. 12. Ambr. lib. 2. de fide, c. 4. alii.*
(*b*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Rupert Mald. Brug. Tir.*
(*c*) *Aug. Beda hic.*

18. *Qui à semetipso loquitur, gloriam propriam quærit, qui autem quærit gloriam ejus, qui misit eum, hic verax est, & injustitia in illo non est.*

18. Celui qui parle de son propre mouvement, cherche sa propre gloire: mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, est véritable, & il n'y a point en lui d'injustice,

COMMENTAIRE.

voulez connoître que ma Doctrine n'est pas la mienne ; mais qu'elle vient de mon Pere, croyez-la, & vous comprendrez que je suis son Verbe, sa Sagesse, & son Fils : *Noli quærere intelligere ut credas ; sed crede ut intelligas : quoniam si non credid ritis, non intelligetis* : N'attendez pas à la croire que vous la compreniez ; mais croyez-la, & puis vous la comprendrez. La premiére explication est plus simple, & plus littérale.

℣. 18. QUI A SEMETIPSO LOQUITUR, GLORIAM PROPRIAM QUÆRIT. *Celui qui parle de son propre mouvement, cherche sa propre gloire.* Voici une autre maniére d'éprouver si ma Doctrine est véritable, & si je parle comme un simple homme ; c'est le motif qui me fait parler, & la fin que je me propose en parlant (*a*). Si je cherche ma propre gloire, si je parle pour me faire valoir, pour contenter ma vanité, mon ambition, pour procurer mes interêts temporels, rejettez-moi comme un séducteur, & un faux Prophéte: mais si je n'agis que pour la gloire de Dieu, si je ne cherche qu'à lui former des vrais adorateurs, si je porte tout le monde à l'aimer, à le servir, à lui obéïr, sans aucun retour sur moi-même ; si ma Doctrine est semblable à celle de ses serviteurs, & si je ne me propose que la perfection de sa Loi, & l'accomplissement de ses Ordonnances, vous ne pouvez refuser de me reconnoître au moins pour un vrai Prophéte. Et si vous joignez à cela les autres preuves que je vous ai données de ma mission, & de ma puissance, vous ne pouvez sans crime vous dispenser de me reconnoître pour le vrai Messie, & pour le Fils de Dieu.

INJUSTITIA IN ILLO NON EST. *Il n'y a point d'injustice en lui.* L'injustice se met ici pour la fraude, le mensonge (*b*). Il est véritable, & sincére ; sans mensonge, & sans tromperie.

(*a*) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Grot. Brug. Mald.*

(*b*) *Rupert. Grot. Mald. Brug. alii.*

19. *Nonne Moyses dedit vobis legem : & nemo ex vobis facit legem ?*

19. Moyse ne vous a-t'il pas donné la Loi ? Et néanmoins nul de vous n'accomplit la Loi.

20. *Quid me quaritis interficere ? Respondit turba, & dixit: Dæmonium habes: quis te quærit interficere ?*

20. Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir ? Le peuple lui repondit : Vous êtes possédé du démon. Qui est-ce qui cherche à vous faire mourir ?

COMMENTAIRE.

℣. 19. NONNE MOYSES DEDIT VOBIS LEGEM? *Moyse ne vous a-t-il pas donné la Loi ? Et néanmoins nul de vous n'accomplit la Loi.* JESUS-CHRIST pénétroit dans le fond du cœur des Pharisiens, & de ses autres ennemis, qui répandoient dans le monde qu'il étoit un séducteur. Leur prétexte étoit qu'il n'étoit pas fidéle à observer la Loi du Sabbat. S'il étoit envoyé de Dieu, disoient-ils, il ne violeroit point la Loi (*a*). Or il l'a violée, en commandant au paralytique d'emporter son lit un jour de Sabbat (*b*). Ce ne peut donc être un homme envoyé de Dieu. Et comme il abuse de son éloquence, de son savoir, & des faux miracles qu'il fait pour séduire les peuples, il est de l'interêt de la Religion de le faire mourir, premiérement comme violateur du Sabbat (*c*) ; & en second lieu, comme faux Prophéte, & comme séducteur (*d*). Voilà le raisonnement des Pharisiens.

Pour ruiner ce mauvais raisonnement, le Sauveur leur dit : Si je mérite la mort, pour violer la Loi du Sabbat, en guérissant un homme ce jour là, & en lui disant d'emporter son lit ; vous êtes tous aussi coupables que moi, puisque vous y donnez la circoncision à un enfant ; ce qui demande plus de mouvement, & qui est d'une moindre utilité que ceque j'ai fait le jour du Sabbat. Que si vous ne vous croyez point coupables, en donnant ce jour-là la circoncision à un enfant, pourquoi me condamnez-vous d'y guérir un homme malade depuis 38. ans ? N'est-ce pas là avoir un poids, & un poids, une mesure, & une mesure ? Si vous êtes si indulgens envers vous-mêmes, que ne l'êtes-vous aussi envers votre prochain (*e*) ?

℣. 20. RESPONDIT TURBA, ET DIXIT : DÆMO-

(*a*) *Joan.* IX. 16. *Non est hic homo à Deo, qui sabbathum non custodit.*
(*b*) *Joan.* V. 9. 10.
(*c*) *Num.* XV. 35.
(*d*) *Deut.* XIII. 1. . . 9.
(*e*) *Vide Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Leont. Theod. Mopf. Rupert. Mald. Grot. Brug.*

21. *Respondit Jesus, & dixit eis: Unum opus feci, & omnes miramini.*

21. Jesus leur répondit: J'ai fait une seule action *le jour du sabbat*, & vous en êtes tous surpris.

COMMENTAIRE.

NIUM HABES *Le peuple répondit: Vous êtes possedé du Démon.* Le peuple qui n'étoit pas du complot des Prêtres, & des Pharisiens, & qui écoutoit JESUS-CHRIST avec plaisir, ne savoit pas que l'on en voulût à la vie du Sauveur *(a)*. Il ne voyoit pas le but de ce discours: *Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir?* Il répond brutallement: *Vous êtes possedé du Démon, qui cherchez à vous faire mourir?* On ne pense à rien moins. Ils jugeoient des autres, par la disposition où ils se sentoient eux-mêmes *(b)*. Mais les Prêtres, & les Pharisiens ne comprirent que trop ce qu'il vouloit dire.

La plûpart des Anciens *(c)* ont cru que c'étoient les mémes Prêtres & Pharisiens, qui cherchoient à faire périr JESUS-CHRIST, lesquels voyant leur mauvaise volonté découverte, lui disoient; *Vous êtes possedé du Démon; personne ne cherche à vous faire mourir.* Mais la premiére explication paroît plus littérale. *Etre possedé du Démon*, ne signifie pas toûjours une possession réelle du Démon, mais une folie, une manie; le même peuple attribuoit au Démon tous les troubles de l'esprit; souvent ils ont traité de même les anciens Prophétes; ils les régardoient comme des insensez, des hypocondriaques.

℣. 21. UNUM OPUS FECI, ET OMNES MIRAMINI. *Je n'ai fait qu'une seule action le jour du sabbat, & vous en êtes tous surpris.* Il parle de la guérison du Paralytique, qu'il fit dix-huit mois auparavant, le jour du sabbat *(d)*; *la surprise*, dont il parle, n'est pas une simple admiration, un étonnement innocent: mais un trouble, une agitation, un murmure: vous voilà tous aussi émûs, & aussi offensez que si j'avois commis un grand crime *(e)*.

(a) *Joan.* v. 18.
(b) *Leont. Mald. Brug. Grot.*
(c) *Chrysost. Theophyl. Cyrill. Euthym. Aug. Rupert.*
(d) *Joan.* v. 9.
(e) *Ita Aug. Chrysost. Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Grot. Mald.*

22. Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem : non quia ex Moyse est, sed ex Patribus, & in sabbato circumciditis hominem.

22. Cependant Moyse vous ayant donné la loi de la circoncision, quoiqu'elle vienne des Patriarches, & non de Moyse, vous ne laissez pas de circoncire au jour du sabbat.

COMMENTAIRE.

ỷ. 22. PROPTEREA (*c*) MOYSES DEDIT VOBIS CIRCUMCISIONEM. *Cependant Moyse vous ayant donné la circoncision, vous ne laissez pas de circoncire le jour du sabbat.* Moyse vous a donné la Loi de la circoncision, & celle du sabbat ; & toutefois vous ne faites nul scrupule de violer la Loi du sabbat, pour observer celle de la circoncision : il y a donc des cas où les Loix de Moyse doivent recevoir des modifications, des exceptions, & des explications ; & c'est dans le concours de deux commandemens, qui ne peuvent s'observer tous deux ensemble : ou lorsque dans la vûë d'un plus grand bien l'on passe par dessus une loi cérémonielle pour observer une loi morale. Or dans l'action que j'ai faite comme la loi de la charité concouroit avec celle du sabbat, & que le commandement de Dieu se rencontroit avec celui de Moyse, sans que je pusse observer l'un, sans violer l'autre, j'ai cru que le plus grand, & le plus important dèvoit l'emporter sur le moindre, & que je devois rendre la santé à un homme, & procurer la gloire de Dieu par un miracle, plûtôt que d'observer servilement le repos du sabbat, qui n'est qu'une loi cérémonielle. Voyez le ỷ. 23.

NON QUIA EX MOYSE EST, SED EX PATRIBUS. *Quoique la circoncision vienne des Patriarches, & non pas de Moyse.* Ceci doit-être mis en parenthése. Quand je dis que Moyse vous a donné la Loi de la circoncision, je ne parle pas dans l'exacte vérité. La circoncision est une cérémonie venuë des Patriarches, & que Moyse a simplement renouvellée dans la Loi : & toutefois cette ancienne pratique, vous la préférez quelquefois à l'observance du sabbat, qui est indubitablement une Loi donnée de Dieu à Moyse : pourquoi

(*c*) Théophylacte joint ce mot *propterea*, à la fin du ỷ. précédent de cette sorte : *Ἓν ἔργον ἐποίησα, καὶ πάντες θαυμάζετε διὰ τοῦτο. Μωσῆς δέδωκεν ὑμῖν, &c.* Ce qui paroît fort vraisemblable, & qui est approuvé par Beze, Casaubon, Maldonat, Hammond, & quelqu'autres.

23. Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi: mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato?

23. Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, afin que la loi de Moyse ne soit pas violée, pourquoi vous mettez-vous en colére contre moi, de ce que j'ai guéri un homme dans tout son corps au jour du sabbat?

COMMENTAIRE.

donc me serois-je fait du scrupule de donner atteinte au repos du sabbat, pour observer la loi inviolable de la charité, qui veut que l'on soulage son prochain dans sa nécessité, & que l'on mesure son zéle, & son empressement sur la grandeur du besoin où il se trouve? L'homme que j'ai guéri étoit paralytique depuis trente-huit ans, sans que personne ait songé à lui rendre le service dont il avoit besoin. Mon crime est d'avoir mieux aimé pratiquer la charité dans une circonstance comme celle-là, que d'observer dans sa rigueur une pure cérémonie, qui n'est pas même proprement une Loi de Moyse,

℣. 23. SI CIRCUMCISIONEM ACCIPIT HOMO IN SABBATHO, UT NON SOLVATUR LEX MOYSI. *Si un homme reçoit la circoncision le jour du Sabbat, afin que la Loi de Moyse ne soit point violée*; ou bien, *sans que la Loi de Moyse soit violée*; pourquoi ne me sera t-t'il pas permis de guérir un homme le jour du Sabbat? On ne donnoit la circoncision le jour du Sabbat, que lorsque ce jour se rencontroit le huitiéme aprés la naissance d'un enfant. Alors pour obéir à la Loi, qui fixe la circoncision au huitiéme jour aprés la naissance, on la donnoit le jour même du Sabbat, *afin que la Loi ne fût pas violée*. Cet exemple fait merveilleusement au sujet de JESUS-CHRIST: Car comme on auroit pû lui dire: Que ne differiez-vous, ou que n'anticipiez-vous la guérison de vôtre paralytique? il auroit pû répondre: que n'en faites-vous de même pour la circoncision? Une pratique purement cérémonielle est-elle plus privilegiée que l'exercice de la charité? La circoncision, qui dans la rigueur n'est pas une Loi de Moyse, doit-elle faire cesser l'obligation de célébrer le Sabbat, qui est une Loi de Dieu?

TOTUM HOMINEM SANUM FECI. *J'ai guéri un homme dans tout son corps au jour du Sabbat.* La circoncision retranchoit de l'homme une particule de chair, que les Hébreux regardoient

24. *Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.*

25. *Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis: Nonne hic est, quem quærunt interficere?*

26. *Et ecce palam loquitur, & nihil ei dicunt. Numquid verè cognoverunt Principes quia hic est Christus?*

24. Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice.

25. Alors quelques gens de Jérusalem commencérent à dire: N'est-ce pas là celui qu'ils cherchent pour le faire mourir?

26. Et néanmoins le voilà qui parle devant tout le monde, sans qu'ils lui disent rien. Est-ce que les Sénateurs ont reconnu qu'il est veritablement le CHRIST.

COMMENTAIRE.

regardoient comme un opprobre, & une tache (a). JESUS-CHRIST oppose à cela la guérison qu'il a faite d'un paralytique perclus de tout son corps. S'il est permis d'ôter par la circoncision la tache honteuse qui confond Israël avec les nations, il doit être permis à plus forte raison de donner la santé à un homme qui est malade de tout son corps. D'autres traduisent ainsi (b): *J'ai guéri tout l'homme*: J'ai rendu à ce paralytique la santé du corps, & celle de l'ame. Voyez ci-devant chap. v. versets 14. 15. où le Sauveur dit à cet homme de ne plus pécher, de peur qu'il ne lui arrivât quelque chose de pire.

℣. 24. NOLITE JUDICARE SECUNDUM FACIEM. *Ne jugez pas selon l'apparence; mais selon la justice.* Entrez dans le véritable esprit de la Loi; jugez de la bonté, ou de la malice des actions par des vûës supérieures, & non par des considerations basses, serviles, & litterales. Apprenez que la Loi qui commande le repos du Sabbat, est subordonnée à la Loi de la charité. Autrement: Ne faites point d'acception des personnes dans vos jugemens (c); jugez sans haine, sans faveur, sans passion. Dépoüillez-vous de toute animosité contre moi, & n'ayez en vûë que la pure vérité, & la justice. N'ayez pas plus d'indulgence pour vous, que vous en avez pour moi; ou ayez-en autant pour moi, que vous voulez qu'on en ait pour vous (d); & alors je suis sûr qu'au lieu de condamner mon action, vous la louërez comme elle le mérite.

℣. 26. NUMQUID VERE COGNOVERUNT PRINCI-

(a) *Josue* v. 9. *Hodie abstuli opprobrium Ægypti à vobis. Genes.* XXXIII. 14.
(b) *Aug. Beda, hic.*
(c) *Deut.* I. 17. XVI. 19. *Clopenburg. Cart. vig. in Synop.*
(d) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Aug. Beda. Mald. Grot.*

27. *Sed hunc scimus unde sit: Christus autem cùm venerit, nemo scit unde sit.*

27. Mais nous savons cependant d'où est celui-ci; au lieu que quand le CHRIST viendra, personne ne saura d'où il est.

COMMENTAIRE.

PES, QUIA HIC EST CHRISTUS? *Est-ce que les Sénateurs ont véritablement reconnu qu'il est le Christ?* Les Grecs (*a*) : *Ont-ils vraiment reconnu qu'il est véritablement le Christ?* Les troupes qui écoutoient JESUS-CHRIST, étoient composées de trois sortes de personnes. 1°. Des Sénateurs, des Prêtres, & des Pharisiens, ennemis déclarez de JESUS-CHRIST. 2°. Des habitans de Jerusalem, qui savoient les dispositions de ces Principaux de la nation contre lui. Et 3°. Enfin des Juifs venus d'ailleurs à la Fête, qui l'écoutoient avec avidité, & ne savoient pas les mauvais desseins des Sénateurs, des Prêtres, & des Pharisiens. Le Sauveur dans ce discours adresse presque toûjours la parole à ses ennemis. Les Juifs étrangers sont ceux qui étonnez de ce que JESUS-CHRIST disoit ℣. 20. *Vous cherchez à me faire mourir*, crurent qu'il avoit l'esprit troublé, & lui répondirent : *Vous êtes possédé du Démon. Qui pense à vous faire mourir?* Enfin ceux de Jérusalem voyant qu'on l'écoutoit tranquillement, sans le saisir, & sans lui faire aucune violence, s'imaginérent que peut-être les Principaux du peuple avoient enfin reconnu que JESUS-CHRIST étoit le Christ.

℣. 27. SED HUNC SCIMUS UNDE SIT. *Mais nous savons d'où est celui-ci; au lieu que quand le Christ viendra, personne ne saura d'où il est.* Voilà l'objection que le petit peuple se faisoit à soi-même. Il n'est pas croyable que cet homme soit le Messie; car l'on sait d'où il est, & on ne sait d'où viendra le Messie. Le raisonnement de ce peuple est fondé sur les saintes Ecritures, qui nous parlent de deux naissances, ou de deux générations du Messie : L'une éternelle, & inconnuë aux hommes (*b*); l'autre temporelle, fixée à un certain tems, à une certaine ville, à une certaine famille. Ces deux objets formoient

(*a*) Les Exemplaires Grecs imprimez lisent ainsi : Μήποτε ἀληθῶς ἔγνωσαν οἱ ἄρχοντες, ὅτι οὗτός ἐστιν ἀληθῶς ὁ Χριστός. Mais le second ἀληθῶς manque dans un fort grand nombre de Manuscrits.

(*b*) *Vide Isai* LIII. 8. *Generationem ejus quis enarrabit? Mich.* V. 2. *Egressus ejus a diebus æternitatis.*

28. *Clamabat ergo Jesus in Templo docens, & dicens: Et me scitis, & unde sim scitis : & à me ipso non veni, sed est verus, qui misit me, quem vos nescitis.*

28. JESUS cependant continuoit à les instruire, & crioit à haute voix dans le Temple: Vous me connoissez, & vous savez d'où je suis: & je ne suis pas venu de moi-même; mais celui qui m'a envoyé, est véritable, & vous ne le connoissez point.

COMMENTAIRE.

dans l'esprit de la populace une certaine confusion, que les plus simples ne démêloient pas *(a)*. C'est donc de la génération ineffable, & éternelle du Verbe; dont ces gens veulent parler, lorsqu'ils disent que l'on ne saura d'où vient le Messie, quand il commencera à paroître. Mais au ℣. 42. d'autres parloient de sa naissance temporelle, en disant: *L'Ecriture ne marque-t'elle pas que le Christ doit naître de la race de David, & dans la bourgade de Bethléem?* Cela n'est nullement contradictoire: mais il fait voir que les diverses expressions des Prophétes touchant le Messie, avoient fait naître des idées assez confuses dans l'esprit du peuple.

℣. 28. ET ME SCITIS, ET UNDE SIM SCITIS. *Vous me connoissez, & vous savez d'où je suis.* Les troupes avoient dit, en parlant du Sauveur: *Nous savons d'où est celui-ci: mais pour le Messie, on ne sait d'où il sera.* JESUS leur réplique: Oüi, vous me connoissez, & vous savez d'où je suis; vous savez qui je suis selon ma nature humaine, vous connoissez mon origine, & mes parens: mais vous ne me connoissez qu'en partie; j'ai une autre origine qui vous est inconnuë: *Je ne suis pas venu de moi-même*; je suis sorti du sein de mon Pere Eternel, *qui m'a envoyé*; c'est un témoin *véritable*, qui vous a assez marqué ce que j'étois, par les miracles qu'il a fait éclater à vos yeux. Et toutefois *vous ne le connoissez point*, ni lui, ni moi. Vous croyez me bien connoître, & savoir exactement mon origine; je vous déclare que vous ne me connoissez que très-imparfaitement; vous ne savez ni qui je suis, ni d'où je viens *(b)*.

Les Peres Grecs *(c)* l'entendent autrement: Vous savez qui je suis non-seulement selon ma nature humaine; vous

---

(a) Aug. Leont. Theoph. Brug.
(b) Ita ferè Aug. Beda. Rupert.
(c) Chrysost. Leont. Apollinar. Theoph. Euthym. Mald.

29. *Ego scio eum, quia ab ipso sum, & ipse me misit.*

30. *Quærebant ergo eum apprehendere: & nemo misit in illum manus quia nondum venerat hora ejus.*

29. Pour moi je le connois, parce que je suis *né* de lui, & qu'il m'a envoyé.

30. Ils cherchoient donc les moyens de le prendre : & *néanmoins* personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venuë.

COMMENTAIRE.

savez même que je suis le Messie, & le Fils de Dieu, quoique vous le dissimuliez, par une noire malice, & une basse jalousie. Vous ne pouvez ignorer le témoignage que Jean-Baptiste a rendu de moi, ni les miracles que vous m'avez vû faire, & qui sont tels, que nul autre que le Fils de Dieu, ne peut les avoir faits. Vôtre ignorance, ou plûtôt vôtre déguisement sont entiérement inexcusables.

Quelques nouveaux Interprétes (*a*) l'expliquent dans le sens d'une ironie, ou comme s'il y avoit une interrogation, qui enferme une négation. Oüi sans doute vous me connoissez, & vous savez d'où je suis : Et comment me connoîtriez-vous, puisque ma génération est ineffable, & incomprehensible, & que mon Pere qui m'a envoyé, vous est inconnu ? Voila de grandes marques que vous me connoissez parfaitement. Je préférerois la premiére des trois explications.

℣. 29. EGO SCIO EUM, QUIA AB IPSO SUM (*b*), &c. *Pour moi je le connois, parce que je suis né de lui, & qu'il m'a envoyé.* Quelques Exemplaires Latins ajoutent à la fin de ce verset ce qui suit, qui est tiré de saint Jean, VIII. 55. *Et si je dis que je ne le connois point, je serai un menteur comme vous.* Je suis né du Pere, en tant que Dieu ; j'ai été envoyé de lui, en tant qu'homme (*c*) : *Ab ipso, inquit, sum ; quia Filius de Patre ; & quidquid est Filius, de illo est, cujus est Filius... Quod autem videtis me in carne, ipse me misit*, dit saint Augustin. Et quand il dit : *Il m'a envoyé*, ne croyez pas qu'il marque une différence de nature ; mais seulement l'autorité de celui qui a engendré : *Ubi audis : Ipse me misit, noli intelligere naturæ dissimilitudinem ; sed generantis autoritatem.*

℣. 30. NEMO MISIT IN ILLUM MANUS. *Personne ne*

(*a*) *Brug. Grot. Beza. Camer. Gloss.*

(*b*) Ὅτι παρ' αὐτοῦ εἰμι. *Quia ab ipso sum. Steph. Tanaq. Faber. Casaub. legunt* ἥκω. *Ab ipso eo, vel procedo; sed tamquam Poëticum, & Apostolis incognitum rejicit Grot.*

(*c*) *Aug. Beda, Euthym. Mald.*

31. *De turba autem multi crediderunt in eum, & dicebant: Christus cùm venerit, numquid plura signa faciet, quàm quæ hic facit?*	31. Mais plusieurs du peuple crurent en lui, & disoient *entr'eux*: Quand le CHRIST viendra, fera-t'il plus de miracles que n'en fait celui-ci?
32. *Audierunt Pharisæi turbam murmurantem de illo hæc: & miserunt Principes, & Pharisæi ministros, ut apprehenderent eum.*	32. Les Pharisiens entendirent ces discours que le peuple tenoit de lui, & les Princes *des Prêtres* avec eux envoyérent des archers pour le prendre.

COMMENTAIRE.

mit la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venuë. Ni les Prêtres, & les Pharisiens ses ennemis, ni le peuple irrité de la liberté de ses discours *(a)*, ne l'arrêtérent pas; JESUS-CHRIST par sa puissance divine ayant suspendu leur mauvaise volonté, & arrêté leur violence, parce que l'heure marquée dans les décrets de son Pere pour sa Passion, n'étoit pas encore arrivée *(b)*.

℣. 31. DE TURBA MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Plusieurs du peuple crurent en lui, disant*: Quand le Messie viendra, il ne pourra faire de plus grands miracles qu'il en fait. Nous avons déja remarqué sur le ℣. 26. que les troupes qui écoutoient JESUS-CHRIST, étoient composées de trois sortes de personnes. 1°. Les Principaux des Juifs. 2°. Des habitans de Jérusalem. 3°. Des Etrangers qui étoient venus à la Fête. Il y a beaucoup d'apparence que c'est de ces derniers dont parle ici l'Evangeliste *(c)*. Ils crurent en JESUS-CHRIST, & le reconnurent pour le Messie, à cause de ses grands miracles. Cette preuve est la plus sensible, & la plus proportionnée à la portée du peuple.

℣. 32. MISERUNT PHARISÆI MINISTROS, UT APPREHENDERENT EUM. *Les Pharisiens envoyérent des archers, pour le prendre.* Les Prêtres, & les Pharisiens avoient toûjours été retenus par la crainte de causer une sédition parmi le peuple, s'ils arrêtoient JESUS-CHRIST: Mais leur patience fut poussée à bout, lorsqu'ils entendirent les troupes qui disoient qu'il falloit que cet homme fût le Messie, puisqu'il faisoit des miracles que nul autre n'avoit jamais faits, & que personne ne pourroit jamais faire de plus grands.

(a) *Leont. Cyrill. Theophyl. Euthym.*
(b) *Ita Patres, & Interpp. passim.*
(c) *Ita Rupert. Mald.*

33. *Dixit ergo eis Jesus: Adhuc modicum tempus vobiscum sum: & vado ad eum qui me misit.*

34. *Quæretis me, & non invenietis: & ubi ego sum, vos non potestis venire.*

33. JESUS leur dit: Je suis encore avec vous un peu de tems, & je vais *ensuite* vers celui qui m'a envoyé.

34. Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point: & vous ne pouvez venir où je suis.

COMENTAIRE.

L'Evangéliste ne nous dit pas quels furent ces miracles : mais il nous avertit ailleurs que JESUS-CHRIST en fit un bien plus grand nombre que nous n'en lisons dans le Livre des Evangiles (*a*). Les Prêtres, & les Pharisiens craignirent qu'enfin tout le peuple ne s'attachât à JESUS-CHRIST, & qu'ils ne fussent eux-mêmes abandonnez de la multitude (*b*).

℣. 33. ADHUC MODICUM TEMPUS VOBISCUM SUM. *Je suis encore avec vous un peu de tems; & je vais ensuite vers celui qui m'a envoyé.* JESUS-CHRIST ayant connu par sa divine lumiére, que les Principaux des Prestres & des Pharisiens avoient sécrettement envoyé du monde pour l'arrêter, continua sans s'émouvoir, de parler au peuple, & de lui faire entendre qu'il ne seroit pris & arresté que quand il le voudroit bien; qu'il connoissoit la mauvaise volonté de ses ennemis, leur entreprise, & leurs embuches; mais qu'ils n'auroient de pouvoir sur lui, que quand il voudroit le leur donner. *Je suis encore pour un peu de tems avec vous*, leur dit-il; ma vie ne doit pas désormais estre bien longue; je m'en retourne vers mon Pere qui m'a envoyé; vous ne pourrez rien contre moi avant le tems; vous me persécutez sans raison; vous me chassez du milieu de vous; ma présence vous remplit de jalousie. Mais le tems viendra que *vous me chercherez*, (℣. 34.) & que *vous ne me trouverez point; car vous ne pouvez venir où je vais.* JESUS-CHRIST devoit estre mis à mort dans six mois, du jour qu'il leur parloit (*c*).

℣. 34. QUÆRETIS ME, ET NON INVENIETIS. *Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point.* Aprés ma mort, & ma résurrection, vous me chercherez pour me persécuter, &

(*a*) *Joan.* XXI. 25. *Sunt autem & alia multa quæ fecit Jesus, quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse.*

(*b*) *Joan.* XI. 48. *Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum. Vide Aug. Amm. Leont. Theoph. Euthym. Bedam, Rupert.*

(*c*) *Euthym. Brug. Pisc. Toynard.*

35. *Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos: Quò hic iturus est, quia non inveniemus eum? Numquid in dispersionem Gentium iturus est, & docturus Gentes?*

35. Les Juifs dirent donc entr'eux: Où est-ce qu'il s'en ira, que nous ne pourrons le trouver? Ira-t'il vers les Gentils qui sont dispersez par tout le monde, & instruira-t'il les Gentils?

COMMENTAIRE.

pour me perdre; vous ferez éclater vôtre haine, & vôtre vengeance contre mes Apôtres: mais vous ne pourrez rien contre moi; vous ne pourrez venir où je serai. Je serai dans le Ciel, inaccessible à vos attaques *(a)*. Ou plûtôt: Le tems viendra que vous vous trouverez dans une si affreuse extrémité, que vous souhaiterez, mais trop tard, & en vain, qu'il s'éléve parmi vous un Prophéte comme moi, pour vous conseiller, & pour vous secourir. Alors ceux qui croyent en moi, désireront un jour de ma présence, pour les consoler dans les maux extrêmes dont ils seront accablez. C'est la même chose que ce qu'il dit dans une autre occasion *(b)*: *Le jour viendra que vous souhaiterez de voir un jour le Fils de l'homme, & que vous ne le verrez point.* Et il dit encore la même chose qu'ici, à ses Apôtres, chap. XIII. ℣. 13. Ce qui donne beaucoup de poids à cette explication, qui entend ces paroles: *Vous me chercherez*, en un bon sens: Vous désirerez de me voir, & de m'entendre, &c. Enfin on peut croire que les Juifs mêmes incrédules, & endurcis ne pûrent s'empêcher, en voyant la ruine de leur patrie, & la désolation de leur Temple, de reconnoître que c'étoit la juste punition de leurs crimes; & en particulier, de l'injuste persécution qu'ils avoient fait souffrir à JESUS-CHRIST, & à ses Apôtres *(c)*.

℣. 35. QUO HIC ITURUS EST? *Où est-ce qu'il s'en ira, que nous ne pourrons le trouver? Ira-t'il vers les Gentils (d)?* Ira-t'il prescher aux Idolâtres? Les Juifs avoient la présomption de croire que les peuples Gentils n'étoient pas dignes d'entendre la parole du Seigneur. Ils les regardoient avec horreur, comme des peuples maudits, & abandonnez de Dieu. Ils ne pouvoient croire qu'un vrai Prophéte du Seigneur pût

(a) *Theod. Heracl. Vide & Rupert. & Mald. Brug. Grot.*
(b) *Luc.* XVII. 22.
(c) *Ita Chrysost. Theophyl. Leont. Euthym.*
(d) *Ita Chrysost. Cyrill. Leont. Theoph. Euth. Aug. Beda, Rupert. Vat. Brug. Mald.*

36. *Quis est hic sermo, quem dixit: Quaeretis me, & non invenietis: & ubi sum ego, vos non potestis venire?*

36. Que signifie cette parole qu'il vient de dire: Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point: & vous ne pouvez venir où je suis?

37. *In novissimo autem die magno festivitatis, stabat Jesus, & clamabat, dicens: Si quis sitit, veniat ad me, & bibat.*

37. Le dernier jour de la fête, qui étoit le plus solemnel, Jesus se tenant debout, disoit à haute voix: Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive.

COMMENTAIRE.

se résoudre à aller au milieu de ces nations impures, & livrées à leur sens réprouvé. Il étoit inoüi dans Israël qu'aucun des anciens Prophétes eût été envoyé aux peuples étrangers, à l'exclusion des Juifs.

Quelques-uns (a) traduisent (b): *Ira-t'il vers la dispersion des Grecs; & enseignera-t'il les Grecs.* C'est-à-dire, vers les Juifs dispersez parmi les nations, parmi les Grecs; car les Hébreux partageoient tous les peuples du monde en trois classes; les Juifs, les Grecs, & les Barbares. Ils appelloient la dispersion des Grecs, ou des nations, les Juifs dispersez dans les Provinces des Grecs, ou des Peuples Barbares (c). La dispersion de de-là l'Euphrate, regardoit les Barbares. Celle de deçà, étoit la dispersion des Grecs. Elle s'étendoit dans tout l'Empire qu'avoit fondé Alexandre le Grand dans la Gréce, la Syrie, l'Egypte, l'Asie Mineure. Il y avoit dans tous ces pays une infinité de Juifs dispersez. Cet homme ira-t'il à Aléxandrie, ou à Antioche, ou dans quelqu'autre ville des Grecs, prescher aux Juifs qu'il y trouvera? Nous ménace-t'il de se soustraire à nôtre poursuite, & à nos mauvais traitemens, en se retirant dans une autre Province? Est-ce là où il dit que nous ne le pourrons trouver? Ce sens me paroît le plus litteral. *Ira-t'il enseigner les Grecs*, ou les Juifs Hellénistes? Les Juifs de Jérusalem, & de Judée se considéroient comme fort au-dessus des autres Juifs dispersez parmi les nations Payennes: ceux-là étoient éloignez du Temple, & dans une nécessité presque indispensable de contracter quelques soüillures, par le commerce avec les Gentils.

ỿ. 37. IN NOVISSIMO DIE MAGNO FESTIVITATIS.

(a) *Bez. Pisc. Drus. Lud. de Dieu Ligfoot. Hora. Talm. Grot. Hamm.*

(b) Εἰς τὴν διασπορὰν τῶν Ἑλλήνων μέλλει πορεύεσθαι, καὶ διδάσκειν τοὺς Ἕλληνας;

(c) *Jacob. 1. 1. 1. Petr. 1. 1.*

Le

38. *Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.*

38. Si quelqu'un croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur, comme dit l'Ecriture.

COMMENTAIRE.

Le dernier jour de la Fête, qui étoit le plus solemnel. Dans les grandes Fêtes des Juifs qui avoient Octave, le premier, & le dernier jour étoient les plus solemnels *(a)*; & ordinairement il y avoit ces jours-là des cérémonies particuliers, & des sacrifices extraordinaires*(b)*. Dans la Fête des Tabernacles, où tout ceci arriva, on avoit coutume de porter au Temple en grande solemnité, au son des instrumens de musique, deux vases; l'un plein d'eau, & l'autre de vin; l'eau étoit de la fontaine de Siloë; & on en répandoit pendant tous les sept jours de la Fête, durant le sacrifice du matin, au pied de l'Autel des Holocaustes *(c)*. Quelques Interprétes *(d)* croyent que le Sauveur faisoit allusion à cette cérémonie, lorsqu'il crioit à haute voix dans le Temple: *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive; si quelqu'un croit en moi, il sortira des eaux vives de son ventre*; il sera comme une de ses urnes d'argent pleines d'eau de Siloë, qu'on apporte au Temple, & du ventre de laquelle il sort une eau vive. Les Prophétes ont souvent comparé la Doctrine du Messie à une eau salutaire, à une fontaine de vie *(e)*; & JESUS-CHRIST lui-même dit à la Samaritaine qu'il donne aux hommes une eau de vie *(f)*; que cette eau sera pour ceux qui la boiront, une source qui jaillira jusqu'à la vie éternelle. Boire cette eau, & croire en lui, sont ici la même chose.

ỳ. 38. QUI CREDIT IN ME, SICUT DICIT SCRIPTURA, FLUMINA DE VENTRE EJUS FLUENT. *Si quelqu'un croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur, comme dit l'Ecriture.* Nous avons déja donné en partie l'explication de ce verset dans l'article précédent. Il s'agit de savoir ici à quoi se rapportent ces mots: *Comme dit l'Ecritu-*

(a) Levit. XXIII. 36. *Dies octavus erit celeberrimus atque sanctissimus.*
(b) Mischna tit. Sucha c. 4. & 9.
(c) Bartenora in cap. 4. Misch. tit. citato.
(d) Hamm. Grot. Ligf. Toynard. not. p. 147. Scheringham not. in Joan. 11.
(e) Isai. LV. 1. *Omnes sitientes venite ad aquas.* Et Is. XII. 3. *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris, &c.*
(f) Joan. IV. 10. 13.

re. Plusieurs *(a)* les joignent à ce qui précéde : *Celui qui croit en moi, comme dit l'Ecriture*; c'est-à-dire, celui qui y croit parfaitement, comme il doit y croire, & comme l'Ecriture ordonne que l'on croye. Mais la plûpart les rapportent à ce qui suit : Celui qui croit en moi, sera comme une source d'eau vive, comme un fleuve abondant, suivant ce que dit l'Ecriture. Or il parloit de l'Esprit saint que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui, comme l'Evangéliste lui-même nous en avertit. Il faut donc chercher dans l'Ecriture des passages, où l'effusion du Saint Esprit sur les Apôtres, & sur les Fidéles, soit exprimée sous le nom d'eau vive, ou de fleuve impetueux.

Isaïe nous en fournit un qui paroit formel *(b) Je répandrai des eaux sur la terre séche; des fleuves sur celle qui est aride : Je répandrai mon Esprit sur vôtre posterité, & ma bénédiction sur vôtre race.* Ezéchiel *(c)* : *J ferai couler sur vous une eau pure, & vous serez purifiez de toutes vos soüillures : Je vous donnerai un cœur nouveau, & je mettrai un Esprit nouveau au milieu de vous.* Et encore Isaïe *(d)* : *Le Seigneur remplira vôtre ame de lumiéres; vous serez comme un jardin bien arrosé, & comme une fontaine qui ne tarit point.* Et Joël *(e) Je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils, & vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes, & vos jeunes gens des visions, &c.* C'est à tous ces passages que le Sauveur faisoit attention, sans en citer aucun en particulier, comme il lui arrive assez souvent, en citant l'Ecriture en général.

On a déja dit que la foi étoit ce qu'il appelloit boire l'eau de vie : Mais comment celui qui croit est-il une source, d'où il sort comme des fleuves d'eau vive? Quels sont ces fleuves? Les uns *(f)* veulent que ce soit la prédication de l'Evangile, qui se répand par tout le monde; d'autres *(g)*, que ce soit la charité, qui se répand par ses effets sur tous les hommes. D'autres *(h)* l'expliquent de la joie du Saint Esprit, qui inonde le cœur de ceux qui l'ont reçû. Enfin il y en a qui comprennent sous ce nom tous les dons du Saint Esprit *(i)*; & c'est

(a) Chrysost. Leont. Theoph. Euthym. Heins. Jac. Catell Hor. Talm.
(b) Isai. XLIV. 3.
(c) Ezech. XXXVI 25.
(d) Isai. LVIII. 10.
(e) Joel. II. 28.
(f) Greg. lib. 18. *in Job. c.* 22. *& homil.* X. *in Ezech. Rupert. & Ammon. hic. &c.*
(g) Aug. Beda, hic.
(h) Ammon hic, & Basil. in Ps. 45.
(i) Origen. homil. 12. *in Num. Chrysost Leon. Euthym. hic. Mald. Brug. Vat. Ligf. Grot. alii.*

39. *Hoc autem dixi: de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum: nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.*

40. *Ex illa ergo turba cùm audissent hos sermones ejus, dicebant: Hic est verè Propheta.*

39. Ce qu'il entendoit de l'Esprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui: car le *Saint* - Esprit n'avoit pas encore été donné, parce que JESUS n'étoit pas encore glorifié.

40. Cependant plusieurs d'entre le peuple écoutant ces paroles, disoient: Cet homme est assûrement un Prophéte.

COMMENTAIRE.

le sens qui paroît le plus certain, & le mieux lié avec la suite du discours.

℣. 39. NONDUM ENIM ERAT SPIRITUS DATUS *(a)*, QUIA JESUS NONDUM ERAT GLORIFICATUS. *Le Saint Esprit n'avoit pas encore été donné, parce que* JESUS *n'étoit pas encore glorifié.* Tout ce verset doit être mis en parenthése. Saint Jean l'Evangéliste écrivant fort long-tems après la descente du Saint Esprit sur les Apôtres au jour de la Pentecôte, remarque que quand JESUS-CHRIST dit ceci, il n'avoit pas encore envoyé son Saint Esprit; parce qu'alors il n'étoit pas encore ressuscité *(b)*, glorifié & monté au Ciel; ou même, selon saint Chrysostome, parce qu'il n'étoit pas encore crucifié *(c)*. Quand il promettoit à ceux qui devoient croire en lui, des fleuves d'eau vive, il leur promettoit sous des termes figurez, & allégoriques, le Saint Esprit, qui descendit sur eux le jour de la Pentecôte. Il les inonda en quelque sorte des dons de sa grace, & l'effusion de ses faveurs se répandit par leur moyen sur toutes les nations, comme un fleuve qui se déborde, & qui noye toute la campagne.

℣. 40. HIC EST VERE PROPHETA. *Cet homme est assûrément un Prophéte.* Ou, suivant le Grec *(d)*: *Cet homme est vraiment le Prophéte*; ce Prophéte par excellence, promis par Moyse *(e)*: *Le Seigneur vous suscitera du milieu de vôtre nation, & du milieu de vos freres, un Prophéte comme moi.* Sous le nom de ce Prophéte, plusieurs attendoient le Messie; d'autres, un

(a) *Gr.* οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα ἅγιον, ὅτι, *&c. Quedam addunt,* δεδομένον *Plures omittunt,* ἅγιον. *Ita Arm. Copht. Syr. Origen. Cyrill. &c.*

(b) *Origen. in Matt. tom. 12. & in Joan. Greg. homil. 26. in Evang. S. Aug. hic. tract. 32.*

(c) *Chrysost. homil. 50. in Joan.*

(d) οὗτός ἐστιν ἀληθῶς ὁ Προφήτης.

(e) *Deut.* XVIII. 15.

41. *Alii dicebant : Hic est Christus. Quidam autem dicebant : Numquid à Galilæa venit Christus ?*

42. *Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, & de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus ?*

43. *Dissensio itaque facta est in turba propter eum.*

44. *Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum : sed nemo misit super eum manus.*

45. *venerunt ergo ministri ad Pontifices, & Pharisæos. Et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum ?*

41. D'autres disoient : C'est le CHRIST. Et quelques autres disoient *au contraire* : Mais le CHRIST viendra-t'il de Galilée ?

42. l'Ecriture ne dit-elle pas : Que le CHRIST viendra de la race de David, & de la petite ville de Bethléem, où étoit David ?

43. Le peuple étoit ainsi divisé sur son sujet.

44. Et quelques-uns d'entr'eux avoient envie de le prendre : mais néanmoins personne ne mit la main sur lui.

45. Les archers retournérent donc vers les Princes des Prêtres, & les Pharisiens, qui leur dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ?

COMMENTAIRE.

simple Prophéte ; mais plus grand que ceux qui avoient paru depuis Moyse : D'où vient que l'Evangéliste dit que les autres disoient que JESUS étoit le Messie. (℣. 41.) *Alii dicebant : Hic est Christus.*

℣. 41. NUMQUID A GALILÆA VENIT CHRISTUS? *Le Christ viendra-t'il de Galilée* ? C'est la difficulté que l'on faisoit à ceux qui tenoient que JESUS-CHRIST étoit le Messie. Cette objection étoit sans replique. Les Prophétes disoient trop clairement que le Messie devoit sortir de la tribu de Juda, & de la race de David, & qu'il devoit naître à Bethléem. Mais si les Juifs avoient voulu examiner les choses avec l'attention qu'elles méritoient, ils auroient trouvé que JESUS-CHRIST avoit exactement rempli à cet égard, comme en tout le reste, ce qui étoit porté dans les Prophéties. Ils étoient inexcusables de ne pas approfondir ce qui regardoit la naissance, & l'origine de JESUS-CHRIST.

℣. 44. QUIDAM VOLEBANT APPREHENDERE EUM. *Quelques-uns avoient envie de l'arréter : mais toutefois personne ne mit la main sur lui.* Voilà quelle etoit la diversité des sentimens des Juifs sur la personne de JESUS-CHRIST. Les uns le traitoient de séducteur ; les autres, de Prophéte : Ceux-ci, de Messie ; ceux-là, d'homme dangereux, & dont il falloit délivrer la République.

46. *Responderunt ministri : Numquam sic locutus est homo, sicut hic homo.*

47. *Responderunt ergo eis Pharisæi: Numquid & vos seducti estis?*

48. *Numquid ex Principibus aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis?*

46. Les archers leur répondirent: Jamais homme n'a parlé comme cet homme-là.

47. Les Pharisiens leur répliquérent : Etes-vous donc aussi vous même séduits ?

48. Y a-t'il quelqu'un des Senateurs, ou des Pharisiens qui ait cru en lui.

COMMENTAIRE.

℣. 46. NUMQUAM SIC LOCUTUS EST HOMO. *Jamais homme n'a parlé comme celui-là.* Jamais personne n'a parlé avec tant de grace, ni tant de force; avec tant de Majesté, & d'éloquence. Jamais personne n'a parlé d'une maniére aussi touchante, & aussi persuasive. Ces gens qui avoient été envoyez par les Prêtres, & les Pharisiens, n'étoient point entrez dans la passion de leurs Maîtres. Dieu récompensa leur simplicité, & leur docilité du don de la foi. Ils reconnurent que JESUS étoit d'une nature au-dessus de l'humaine, en disant qu'un simple homme n'étoit pas capable de parler comme lui (*a*) : *Non enim quisquam sic loquitur homo : ille autem sic locutus est, quia Deus erat, & homo*, dit saint Augustin

℣. 47. NUMQUID ET VOS SEDUCTI ESTIS? *Etes-vous vous-mêmes séduits*, aussi bien que le peuple ? Aimez-vous mieux prendre le parti d'un séducteur, ou d'une troupe ignorante, que de vous en rapporter à nous ? (℣. 48.) *Y a-t'il quelqu'un des Princes du peuple*, des Senateurs, *des Pharisiens*, des Savans en la Loi, *qui ait crû en lui ? Il n'y a que cette populace ignorante, qui ne sait ce que c'est que la Loi*, qui ait pû se laisser prendre à ses discours séduisans. Mauvais raisonnement : Les Savans dans la Loi n'ont pas crû en JESUS CHRIST ; donc il n'est pas le Messie. Pour conclure de cette sorte, il faudroit dire : Les Savans dans la Loi ont examiné murement, sans passion, & sans préjugé la conduite, les miracles, & la Doctrine de JESUS-CHRIST ; & ils ne l'ont pû approuver, parce qu'ils ont trouvé du déréglement dans sa conduite, de l'erreur dans sa Doctrine, & de l'illusion dans ses miracles. Or qui oseroit former un pareil raisonnement sur JESUS-CHRIST, sans vouloir se rendre ridicule.

(*a*) *Aug. Beda.*

49. *Sed turba hæc, quæ non novit Legem, maledicti sunt.*

50. *Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis :*

51. *Numquid Lex nostra judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, & cognoverit quid faciat?*

52. *Responderunt, & dixerunt ei: Numquid & tu Galilæus es? Scrutare Scripturas, & vide quia à Galilæa Propheta non surgit.*

49. Car pour cette populace qui ne sait ce que c'est que la Loi, ce sont des gens maudits *de Dieu*,

50. Sur cela Nicodéme l'un d'entr'eux, & le même qui étoit venu trouver JESUS la nuit, leur dit:

51. Nôtre Loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir oüi auparavant, & sans s'être informé de ses actions?

52. Ils lui repondirent: Est-ce que vous êtes aussi Galileen? Lisez avec soin les Ecritures, & apprenez qu'il ne sort point de Prophéte de Galilée.

COMMENTAIRE.

℣. 49. TURBA HÆC QUÆ NON NOVIT LEGEM, MALEDICTI SUNT. *Cette populace qui ne sait pas la Loi, ce sont des gens maudits de Dieu.* Pourquoi maudits? Parce qu'ils ne savent, & qu'ils ne pratiquent pas la Loi (*a*); selon cette parole de Moyse (*b*) : *Malheur à celui qui ne demeure pas fidélement attaché à tout ce que cette Loi prescrit.* Les Docteurs Juifs (*c*) semblent dire que toute la menuë populace est en horreur devant Dieu; qu'elle n'est pas digne de la résurrection, ni de la vie éternelle; à moins que quelque Docteur n'en prenne soin, & ne la recommande au Seigneur, en considération des services temporels qu'elle lui rend.

℣. 50. DIXIT NICODEMUS. *Nicodéme l'un d'entr'eux*, le même qui vint trouver JESUS pendant la nuit (*d*), leur dit: ℣. 51. *La Loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir oüi?* La Loi de Moyse ne porte pas expressément que l'on ne condamnera personne sans l'entendre : mais elle suppose par tout ce principe qui est de droit naturel. Nicodéme n'en pouvoit pas moins demander dans une affaire aussi importante que celle-ci, où il s'agissoit de rejetter JESUS-CHRIST, ou de le recevoir pour le Messie.

℣. 52. NUMQUID ET TU GALILÆUS ES? *Est-ce que vous êtes aussi Galiléen*, & fauteur de JESUS de Galilée? Com-

(*a*) Rupert. Brug. Grot Mald.
(*b*) Deut. XXVII. 26.
(*c*) Vide Drus. Grot. hic. Pococ. not. in Mal-mon portam Mos.
(*d*) Joan. III. 1. 2.

53. *Et reversi sunt unusquisque in domum suam.*

53. Et chacun s'en alla en sa maison.

COMMENTAIRE.

ment osez-vous prendre le parti d'un homme comme celui-là, qui ose s'égaler à Dieu, se dire son Fils, se donner pour le CHRIST, quoiqu'il soit Galiléen; & par conséquent étranger à la tribu de Juda, & à la race de David? Comme si un homme né à Bethléem, & sorti de la tribu de Juda, & de la famille de David, ne pouvoit pas demeurer en Galilée.

A GALILÆA PROPHETA NON SURGIT. *Apprenez par les Ecritures qu'il ne sort point de Prophéte de Galilée.* Ou bien (a): *Que le Prophéte* par excellence *ne sortira point de Galilée.* Ni le Messie, ni aucun autre Prophéte ne peut sortir de ce païs. Et pourquoi? Parce qu'il n'en est jamais sorti de Prophéte. Conclusion fausse, & impertinente. Fausse, parce qu'on sait que Nahum étoit Galiléen de naissance, quoiqu'originaire de la tribu de Siméon. Jonas étoit de *Gétopher*, dans la tribu de Zabulon (b). Il y en a qui croyent que Malachie étoit de la même tribu, & de la ville de *Supha*. Conclusion fausse, parce qu'il n'y a nulle nécessité de dire qu'il ne sortira point de Prophéte d'un lieu, d'où il n'en est point encore sorti (c). Et quand on avoüeroit tout ce que veulent les Pharisiens, il ne s'ensuivroit pas que JESUS ne fût pas le Messie; puisque nous savons très-certainement qu'il n'étoit pas Galiléen, ni de naissance, ni d'origine.

℣. 53. REVERSI SUNT. *Ils s'en retournérent chacun dans sa maison.* Ce ℣. manque dans plusieurs Exemplaires, de même que les douze premiers versets du Chapitre suivant.

(a) Ὅτι ὁ Προφήτης ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερται.

(b) 4. Reg. XIV. 25. Josue XIX, 13.

(c) Grot. Brug. Mald.

CHAPITRE VIII.

Femme adultére présentée à JESUS-CHRIST. *Endurcissement des Pharisiens. Juifs enfans du Démon. Ils veulent faire mourir* JESUS-CHRIST. *Abraham a désiré de voir sa venuë dans le monde ; il l'a vûë, & s'en est réjoüi.* JESUS-CHRIST *étoit avant Abraham. Les Juifs le veulent lapider.*

℣. 1. *Jesus autem perrexit in montem Oliveti.*

℣. 1. Pour Jesus, il s'en alla sur la montagne des Oliviers.

COMMENTAIRE.

℣. 1. JESUS AUTEM PERREXIT IN MONTEM OLIVETI. *Pour Jesus il s'en alla sur la montagne des Oliviers.* Le dernier jour de la Fête des Tabernacles (a), le Sauveur ayant parlé long-tems dans le Temple, se retira sur le soir hors de la ville, sur la montagne des Oliviers, où il avoit accoûtumé de passer la nuit avec ses Apôtres, peut-être pour ne pas s'exposer au danger d'être arrêté pat les Pharisiens ses ennemis. Ce ℣. & les onze suivans ne se lisoient pas dans plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins dès le tems de saint Jérôme (b); la plûpart des anciens Peres Grecs ne les ont point lûs. De tous les Commentateurs qui sont dans la chaîne Grecque, au nombre de vingt-trois, il n'y en a aucun qui les ait expliquez. Ni Origénes, ni saint Chrysostome, ni Nonnus, ni les autres n'en ont point parlé. Maldonat assure que de tous les Exemplaires Grecs qu'il a consulté, il n'en a trouvé aucun qui ait lû cette histoire, à l'exception d'un seul qui contenoit les Commentaires de Léontius; & encore Léontius n'en dit-il pas un mot dans son Commentaire, &

(a) *Joan.* VII. 37.
(b) *Hieron. lib. 2. contra Pelag. c. 6. In Evangelio secundùm Joannem in multis, & Græcis & Latinis codicibus non invenitur de adultera muliere, &c.*

le

le Texte Grec qui lui est joint, est marqué par des obéles, ou broches, pour désigner que ce récit n'est pas autentique. M. Mille a rapporté plusieurs autres Manuscrits où il n'est point. Les Arméniens l'ont entierement retranché de leur Bible; le Syriaque imprimé dans les Polyglottes de Paris, & de Londres, ne le lit point, ni l'ancienne Version Gotique d'Ulphilas.

Dans quelques anciens Manuscrits Grecs, on ne la lit pas en cet endroit; mais dans les uns, à la fin du Chapitre XXI. de saint Luc *(a)*; dans d'autres, à la fin de l'Evangile de saint Jean *(b)*. Dans plusieurs Exemplaires elle est distinguée du Texte par des notes particulieres. Dans d'autres elle est écrite à la marge, ou en plus petits caractéres. Euthyme *(c)* qui vivoit encore au commencement du douziéme siécle, l'explique dans son Commentaire: mais il déclare qu'elle n'est point dans les meilleurs Manuscrits, ou qu'elle y est marquée d'une obéle; ce qui fait juger, dit-il qu'elle a été ici fourée, ou ajoutée. Saint Chrysostome que l'on cite, dans son Homelie soixantiéme sur saint Jean, parle en effet dans le Latin de la femme adultére: mais le Grec n'en dit rien. Il y rapporte seulement ce que les Pharisiens avoient demandé au Sauveur, s'il étoit permis de faire divorce avec une femme pour quelque cause que ce fût. Voyez S. Matt. XIX. 3.

Eusébe *(d)* raconte que Papias Disciple de saint Jean l'Evangéliste, avoit récüeilli de la bouche des Apôtres plusieurs paroles, & plusieurs discours, qui ne se trouvoient point dans les saints Evangiles; entre autres *l'histoire de cette femme qui fut accusée de plusieurs crimes devant le Seigneur. Cette histoire*, ajoute Eusébe, *se trouve aussi dans l'Evangile selon les Hébreux.* Ce récit a fait douter à quelques Savans si l'histoire que nous lisons ici, étoit de la main de saint Jean, & si elle n'est pas plûtôt venuë de Papias, qui étoit un homme d'un fort petit génie *(e)*; ou de l'Evangile selon les Hébreux, qui comme

---

(a) *Ita Cod. Leicestr. apud Mill. & Paris. 6. apud Kuster.*

(b) *Codd. Reg. 1879. & 1883.*

(c) *Euthym. hic.* Χρὴ γινώσκειν ὅτι τὰ ἐνταῦθα ἄχρι τοῦ, πάλιν οὖν ἐλάλησεν αὐτοῖς, &c. Παρὰ τοῖς ἀκριβεστάτοις ἀντιγράφοις ἢ οὐχ εὕρηται, ἢ ὠβέλισται. Διὸ φαίνονται παρέγγραπτα καὶ προσθήκη.

(d) *Euseb. hist. Eccl. lib. 3. c. 39 seu ult.* Ἐκτέθειται δὲ καὶ ἄλλην ἱστορίαν περὶ γυναικὸς ἐπὶ πολλαῖς ἁμαρτίαις διαβληθείσης ἐπὶ τοῦ κυρίου. Ἣν τὸ καθ' Ἑβραίους Εὐαγγέλιον περιέχει.

(e) *Euseb. lib. 3. cap. ult.* Σφόδρα γάρ τοι σμικρὸς ὢν τὸν νοῦν, ὡς ἂν ἐκ τῶν αὐτοῦ λόγων τεκμηράμενον εἰπεῖν, φαίνεται.

on ſait, renfermoit pluſieurs choſes peu certaines, & apocryphes. Les variétez de Leçons qui ſe rencontrent dans les douze premiers verſets de ce Chapitre bien plus fréquentes qu'aux autres endroits du Texte des Evangéliſtes, forment encore une preuve contre ſon authenticité (*a*). Ajoutez le conſentement des Egliſes Grecques, & Orientales, qui ne la liſent pas dans pluſieurs de leurs Manuſcrits (*b*). Voilà ce qu'on dit de plus fort, pour combattre l'authenticité de cette hiſtoire.

Mais on peut répondre à tout cela, en oppoſant Exemplaires à Exemplaires; les Grecs aux Grecs, les Latins, & les Orientaux aux Latins, & aux Orientaux. De dix-ſept Manuſcrits qu'avoit Théodore de Béze, il n'en a trouvé qu'un ſeul où cette hiſtoire ne ſe trouvât point. Il avoit en main celui de Cambrige, ce fameux & ancien Manuſcrit, où elle ſe liſoit autrefois. Tous les Exemplaires dont Robert Etienne s'eſt ſervi, & qui ſont au nombre de ſeize; tous les Imprimez & une infinité de Manuſcrits; la plûpart de ceux qui ſont paſſez par les mains de M. Mille, la liſent de même. On ne connoit plus aucun Exemplaire Latin, où elle ne ſe trouve. Et quant aux Livres Syriaques, Arabes, & Cophtes, il s'en rencontre peut-être en plus grand nombre qui liſent cette hiſtoire, qu'il n'y en a où elle manque.

Les Peres Grecs qui ont donné des Commentaires ſur ſaint Jean, ont pû omettre cette hiſtoire, Ou à cauſe de ſa clarté, qui n'avoit pas beſoin d'explication, ou parce qu'elle n'étoit point dans leurs Exemplaires. Tatien qui vivoit vers l'an 160. de JESUS-CHRIST, & environ ſoixante ans après S. Jean, & Ammonius qui vivoit vers l'an 220. de JESUS-CHRIST, environ cent vingt ans après la mort de l'Evangéliſte, l'ont reconnuë pour Canonique, & l'ont rangée dans leur Harmonie évangélique, d'où Eusébe l'a priſe, pour l'inſerer dans ſes Tables, ou Canons. Saint Jérôme (*c*) la reconnoit viſiblement, puiſqu'il la cite contre les Pélagiens. Saint Auguſtin (*d*) s'en ſert en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. L'Auteur

(*a*) *Vide Sixt. Sen. lib. 1. Grot. Bez. Hammond. Joan. Cleric. Cajetan.*
(*b*) *Vide Selden. Uxor. Hebr. lib. 3. c. 11.*
(*c*) *Hieron. lib. 2. contra Pelag.*
(*d*) *Aug. hic, Tract. 32. & lib. 2. de adult. conjug. c. 6. & 7. & lib. de vera, & falſ. pœnit. c. 13. & Ep. olim. 54. nunc 153. & lib. de conſenſ. Evang. c. 10. & alibi.*

des Conſtitutions Apoſtoliques (*a*) qui eſt ancien, cite la même hiſtoire. La Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, en parle, auſſi bien que ſaint Ambroiſe (*b*), & les autres Peres Latins qui ont eu occaſion d'en parler. Enfin le Concile de Trente (*c*) en déclarant Canonique tout ce qui eſt dans les Exemplaires de la Vulgate, a reçû ce paſſage dans le Canon, comme tout le reſte : Et la plûpart des plus habiles Critiques, mêmes Proteſtans (*d*), la reçoivent pour authentique.

Mais d'où vient qu'on voit tant de Manuſcrits anciens, ſur tout parmi les Grecs, où elle ne ſe trouve point? Saint Auguſtin (*e*) croit que quelques Chrétiens peu éclairez, ou même mal-intentionnez, l'ont retranchée de leurs Exemplaires, parce qu'elle ſembloit autoriſer les femmes à pécher, par l'eſpérance de l'impunité. D'autres ont crû qu'elle étoit paſſée de l'Evangile ſelon les Hébreux, dans celui de ſaint Jean; ou même que Papias l'avoit placée d'abord à la marge de ſon Exemplaire de ſaint Jean, d'où enſuite elle eſt paſſée dans le Texte. Euſébe a donné lieu à ces conjectures par les paroles que nous avons rapportées plus haut. Mais on doute qu'Euſébe ait voulu parler en cet endroit de la femme adultére. Il dit ſimplement que Papias racontoit *l'hiſtoire d'une femme accusée de pluſieurs crimes, devant le Seigneur; laquelle hiſtoire ſe liſoit auſſi dans l'Evangile ſelon les Hébreux.* Il ne parle pas d'une femme accusée ſimplement d'adultére; & nous n'avons d'ailleurs aucune preuve, que celle-ci ait été écrite dans l'Evangile ſelon les Hébreux.

Grotius qui ne croit pas qu'elle ait été originairement dans l'Exemplaire de ſaint Jean, veut que les Apôtres ſe ſoient contentez de la publier de vive voix parmi leurs Diſciples, ne voulant pas la mettre dans leurs Ecrits, de peur qu'on ne les accusât comme s'ils vouloient donner atteinte à l'autorité des Jugemens, & des Loix, qui condamnent les crimes publics à des ſupplices rigoureux. M. Mille au contraire (*f*)

(*a*) *Conſtit. Apoſtol. lib. 2. c. 24.*
(*b*) *Ambroſ. lib. 3. de Spirit. S. cap. 2. & lib. 7. Ep. 58. & lib. 9 Ep. 76.*
(*c*) *Concil. Trid. ſeſſ. 4. de Script. Canon.*
(*d*) *Calvin. Gomar. Selden Uxor. Hebr. lib. 3. c. 11. Mill. not. in hunc loc. alii.*
(*e*) *Aug. l. 2. de conjug. adult. cap. 7. Ut nonnulli modicæ fidei, vel potius inimici veræ fidei, credo metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus ſuis, illud quod de adultera indulgentia Dominus fecit, auferrent de codicibus ſuis: quaſi permiſſionem peccandi tribuerit, qui dixit: jam deinceps noli peccare.*
(*f*) *Mill. Prolég. 25. 252. 253. & 892.*

2. *Et diluculò iterùm venit inTemplum, & omnis populus venit ad eum & sedens docebat eos.*

2. Mais dès le point du jour il retourna au Temple, où tout le peuple s'amassa autour de lui; & s'étant assis, il commença à les instruire.

3. *Adducunt autem Scribæ, & Pharisæi mulierem in adulterio deprehensam: & statuerunt eam in medio.*

3. Alors les Scribes, & les Pharisiens lui amenérent une femme, qui avoit été surprise en adultére: & la faisant tenir debout au milieu *du peuple*.

4. *Et dixerunt ei: Magister, hæc mulier modò deprehensa est in adulterio.*

4. Ils lui dirent: Maître, cette femme vient d'être surprise en adultére.

COMMENTAIRE.

soutient que l'auteur de l'Evangile selon les Hébreux, ayant raconté cette même histoire sur le récit de ceux qui l'avoient apprise des Apôtres, & y ayant mêlé diverses circonstances pour l'embellir, comme il arrive d'ordinaire dans ces sortes de choses; saint Jean qui n'avoit nulle connoissance de cet Evangile selon les Hébreux, mais qui savoit parfaitement cette histoire, comme en ayant été témoin, la raconta suivant l'exacte verité dans son Evangile. Dans la suite quelque démi Savant s'étant imaginé que ce récit étoit fourré dans saint Jean, & qu'on l'avoit tiré de l'Evangile des Hébreux, le marqua d'une obéle, comme une piéce douteuse. Quelqu'autre plus hardi le retrancha entiérement. Ainsi insensiblement il a disparu de la plûpart des Exemplaires Grecs. Et comme on commença à ne le plus considerer que comme un morceau apocryphe, on se donna la liberté d'y faire quelques altérations, & de le décrire avec moins de respect, & de diligence que le reste de l'Evangile. De-là est venu ce grand nombre de variétez de Leçons que l'on y remarque.

℣. 3. ADDUCUNT EI MULIEREM IN ADULTERIO DEPREHENSAM. *Ils lui amenérent une femme qui avoit été surprise en adultére.* Quelques-uns (a) ont avancé que cette femme s'appelloit Susanne; qu'elle étoit épouse d'un vieillard décrépit, nommé Manassé; qu'elle mourut saintement en Espagne, où elle avoit suivi saint Jaques. Fables.

(a) *Vide Julian. Presb. 3. Annal. Hispan. Heb. apud Euseb. Nieremberg. de orig. sacr. Script. lib. 11. c. 1.*

5. *In Lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare: Tu ergo quid dicis?*

5. Or Moyse nous a ordonné dans la Loi de lapider les adultéres: quel est donc sur cela vôtre sentiment?

COMMENTAIRE.

℣. 5. IN LEGE MOYSES MANDAVIT NOBIS HUJUSMODI LAPIDARE. *Moyse dans la Loi nous a ordonné de lapider les adultéres.* Il n'est pas vrai que Moyse condamne toute sorte d'adultére à être lapidé. En général l'adultére se punissoit de mort dans l'homme, & dans la femme (*a*). Mais de quel genre de mort? On les étrangloit, disent les Rabbins (*b*). C'est la maniére ordinaire de faire mourir les coupables, quand le genre du supplice n'étoit pas specifié. Si c'étoit une fille fiancée, & non mariée, qui tombât dans une faute contre son honneur, elle étoit lapidée (*c*). Mais si elle étoit fille d'un Prêtre, elle étoit brûlée vive (*d*). Toutefois cela ne s'observoit pas toûjours si exactement. Ezéchiel (*e*) montre que de son tems on lapidoit quelquefois les adultéres. On croit qu'on lapida aussi les deux Anciens qui avoient voulu corrompre Susanne (*f*). On les punit suivant la peine du Talion. Les Rabbins conviennent que dans certains cas on lapidoit les adultéres (*g*).

Selden (*h*), & Fagius (*i*) croyent que la femme dont il est parlé ici, étoit du nombre de celles qui sont marquées en ces termes dans le Deutéronome (*k*): *Si une homme a fiancé une fille, & qu'un autre l'ayant trouvée dans la ville, lui ravisse son honneur, vous ferez sortir de la ville l'homme, & la fille adultére, & ils seront lapidez: La fille, parce qu'elle n'a pas crié, quoiqu'elle fût dans la ville; & l'homme, parce qu'il a humilié la femme de son prochain.* La peine de la lapidation exprimée dans la Loi, dont se prévalent les accusateurs de cette personne, est assez favorable à ce sentiment; & l'indulgence dont le Sauveur use envers elle, insinuë qu'elle avoit souffert quelque violence, quoiqu'elle ne fut pas entiérement innocente, puisqu'il lui dit: *Allez; ne péchez plus.*

(*a*) *Levit.* XX. 10. *Deut.* XXII. 22.
(*b*) *Misna. tit. Sanhedrin. c.* 10.
(*c*) *Deut.* XXII. 23.
(*d*) *Levit.* XXI. 9
(*e*) *Ezech.* XVI. 38. 40.
(*f*) *Dan.* XIII. 62.
(*g*) *Vide Kimchi. Grot. hic.*
(*h*) *Selden. Uxor. Hebr. lib.* 3. *c.* 11.
(*i*) *Fagius ad Deut.* XXII. 22.
(*k*) *Deut.* XXII. 22.

6. *Hoc autem dicebant tentantes eum: ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsum, digito scribebat in terra.*	6. Ils disoient ceci en le tentant, afin d'avoir dequoi l'accuser. Mais Jesus. se baissant, écrivoit avec son doigt sur la terre.

COMMENTAIRE.

℣. 6. Ut possent accusare eum. *Afin d'avoir de quoi l'accuser.* On demande quel pouvoit être le motif de ces Juifs d'amener à Jesus-Christ cette femme surprise en adultére? On répond (*a*) qu'alors les Hébreux ayant perdu le droit de vie, & de mort, avoient dessein de commettre Jesus-Christ avec Pilate, & les Romains, s'il eût dit qu'il falloit lapider cette femme; car les Loix Romaines ne les condamnoient pas à la mort: ou avec le peuple attaché à la Loi, s'il eût dit le contraire; ou avec les Pharisiens, & les autres Savans attachez à la tradition, s'il eût dit simplement qu'il falloit la lapider; car la tradition vouloit que la femme eut été avertie auparavant, afin qu'on pût proceder contre elle suivant toute la rigueur des Loix. Les Peres (*b*) croyent qu'ils lui tendoient un autre piége. Ils vouloient savoir s'il prononceroit quelque chose contre la Loi de Moyse; afin d'en prendre occasion de le lapider lui-même, comme un séducteur, qui détruisoit la Loi (*c*).

Digito scribebat in terra. Jesus *écrivoit avec son doigt sur la terre*; comme n'écoutant pas même leurs accusations, & ayant l'esprit ailleurs (*d*). Quelques Manuscrits Grecs ajoutent (*e*): *Il écrivoit avec son doigt sur la terre, faisant semblant*, ou (*f*) *dissimulant*: *faisant semblant* de ne pas entendre ce qu'ils disoient, dit Grotius. D'autres (*g*) croyent qu'il faisoit semblant d'écrire, traçant simplement des lignes, comme par maniére de passe-tems. Saint Ambroise (*h*) semble croire qu'il y écrivit quelque sentence capable de charger de confusion ces accusateurs; comme seroit celle-ci tirée de Jérémie (*i*): *Terre, terre, écris que ces hommes sont aban-*

(*a*) *Vide Grot. Brug. Ligf Pisc. alii.*
(*b*) *Aug. hic. Beda. Rupert. Euthym. Ambros. lib. 7. Ep. 58. & lib. 9. Ep. 76. nunc Ep. 25. & 26.*
(*c*) *Deut.* XIII. 1... 9.
(*d*) *Euthym. Beda, Mald. Brug. Bez. Pisc.*
(*e*) Ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν προσποιούμενος. *Ita Mss. quatuor.*
(*f*) Ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν μὴ προσποιούμενος. *Ita Codd. Mss. ferè 20. apud Mill. hic. Ita Euthym.*
(*g*) *Mald. Brug. Zeger.*
(*h*) *Ambros. lib. 7. Ep. 58.*
(*i*) *Jerem.* XXII. 29.

7. *Cùm ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, & dixit eis: Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.*

7. Comme donc ils continuoient à l'interroger, il se releva, & leur dit: Que celui d'entre vous, qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.

COMMENTAIRE.

donnez; ou cette autre (*a*) qu'il leur dit dans S. Matthieu (*b*): *Vous voyez un fêtu dans l'œil de vôtre frere, & vous ne voyez pas une poutre qui est dans le vôtre.* Saint Jérôme (*c*) conjecture qu'il traçoit dans la poussiére leurs pechez, & ceux de tous les hommes. Béde, & saint Thomas sur cet endroit, conjecturent qu'il y écrivoit la même chose qu'il leur dit lorsqu'il fut relevé: *Que celui de vous qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.* Grotius ne doute pas qu'il n'ait écrit quelque chose, quelque sentence mémorable: mais il ne dit point ce que ce fut. Je ne vois guére de sentence dans l'Ecriture, qui convienne mieux à la circonstance présente, que celle-ci tirée des Pseaumes (*d*): *Le Seigneur a dit au pecheur: Pourquoy publies-tu mes justices, & pourquoi prononces-tu les paroles de mon alliance; toi qui n'as que de l'horreur pour ma Loi, & qui rejettes loin de toi mes paroles? Si tu voyois un voleur, tu courrois avec lui, & tu mettois ton partage avec les adultéres.*

℣. 7. QUI SINE PECCATO EST VESTRUM, PRIMUS IN ILLAM LAPIDEM MITTAT. *Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.* Les Hébreux enseignent que quand un homme, ou une femme étoient juridiquement convaincus d'adultére, on les conduisoit sur une butte élevée d'environ deux fois la hauteur d'un homme ordinaire; & que là étant à demi nuds, & ayant les mains derriére le dos, les témoins les poussoient rudement, & les précipitoient à bas. S'ils mouroient de leur chûte, on n'y touchoit pas davantage; sinon, les mêmes témoins rouloient sur eux une grosse pierre, pour les faire mourir. Que si cela ne suffisoit pas encore, les assistans prenoient des pierres, & les en accabloient. Voilà quel étoit le supplice de la lapidation

(*a*) *Ambros. lib. 9. Ep. 76.*

(*b*) *Matt. VII. 3.*

(*c*) *Hieron lib. 2. contra Pelag. Ita ferè Haimo, & Raban. & Ms. Græc. N. T. à Vagen. il. Laudatus. Comment. ad Setam pag. 33.* Τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας.

(*d*) *Psalm. XLIX. 16. 17.*

ſelon les Rabbins. Mais Moyſe ne dit rien de pareil. Dans tous les endroits où il parle de la lapidation *(a)*, & dans toutes les rencontres où l'on a exercé ce ſupplice contre quelqu'un *(b)*, nous voyons que l'on conduit le coupable hors de la ville, & que les témoins commencent à lui jetter la premiére pierre; après quoi tous les aſſiſtans à l'envie l'aſſomment à coups de pierres.

Dans les cas où la condamnation n'étoit pas juridique, & où le peuple, ſans ſuivre les formalitez de juſtice, faiſoit mourir le coupable par *le Jugement de Zéle*, ainſi qu'ils l'appelloient, on n'obſervoit pas toûjours de conduire le coupable hors de la ville. Ils le lapidoient ſur le lieu où ils le trouvoient. Ainſi Ananus fut lapidé au milieu de Jéruſalem *(c)*; Zacharie le fut entre le Temple, & l'Autel *(d)*. Les Juifs avoient pris des pierres pour lapider Jesus-Christ dans le Temple même *(e)*. Et il y a aſſez d'apparence que ceux qui amenérent à Jesus-Christ cette femme ſurpriſe en adultére, n'avoient pas deſſein d'obſerver envers elle les formalitez de la juſtice, ni de la traduire devant le tribunal de Pilate, où elle n'auroit pas été condamnée à la mort, ſuivant les Loix Romaines. Ils l'auroient fait mourir ſur le champ, par le privilége *du Jugement de Zéle*, qui les diſpenſoit de recourir aux Juges. C'eſt ainſi qu'ils en uſérent à l'égard de ſaint Etienne. Mais l'envie de faire de la peine à Jesus-Christ, & de le ſurprendre, leur fit ſuſpendre pour quelque tems leur mauvaiſe volonté pour cette femme, que la ſageſſe, & la clémence du Sauveur garantirent de la mort, & tirérent du péché.

Jesus-Christ pour déſarmer leur fureur contre elle, & pour déconcerter leur mauvaiſe volonté envers lui-même, leur dit : *Que celui d'entre-vous qui eſt ſans peché, lui jette le premier la pierre.* Puiſque Moyſe vous ordonne de lapider les adultéres, je ne m'y oppoſe pas : mais craignez de vous condamner vous-mêmes, en condamnant vôtre prochain *(f)*; faites un ſérieux rétour ſur vous-mêmes, & examinez ſi vous voudriez qu'on exerçât contre vous la vengeance, que vous

(a) *Deut.* XIII. 10. XVII. 7. XXI. 21. XXII. 21. 24. &c.
(b) *Num.* XV. 35. *Deut* XXII. 24. *Joſue* VII. 25. *Act.* VII. 57.
(c) *Joſeph. de bello. lib.* 4. *c.* 7. *p.* 882 *in Lat.*
(d) *Matt.* XXIII. 35. & 2. *Par.* XXIV, 21.
(e) *Joan.* VIII. 59.
(f) *Rom.* II. 2. *In quo enim alium judicas, teipſum condemnas.*

pourſuivez

8. *Et iterùm se inclinans, scribebat in terra.*

9. *Audientes autem unus post unum exibant, incipientes à senioribus : & remansit solus Jesus : & mulier in medio stans.*

8. Puis se baissant de nouveau, il continua d'écrire sur la terre.

9. L'ayant entendu parler de la sorte, ils se retirérent l'un après l'autre, les vieillards sortant les premiers; & ainsi JESUS demeura seul avec la femme, qui étoit au milieu de la place.

COMMENTAIRE.

poursuivez contre un autre. Le Sauveur ne veut pas dire qu'il faut que les témoins soyent entiérement exemts de faute. Si cela étoit, la Loi qui veut que les témoins mettent les premiers la main sur le coupable (*a*), ne pourroit se pratiquer. Mais elle veut au moins qu'ils ne soient pas coupables du même crime (*b*). De quel front poursuivez-vous la vengeance du crime, dont vous êtes vous-mêmes coupables? *Non modò accusator, sed ne objurgator quidem ferendus est is*, dit Cicéron (*c*); *qui quod in alio reprehendit, in eo ipse reprehenditur.*

℣. 8. ITERUM SCRIBEBAT. *Se baissant de nouveau, il continua d'écrire*, de même qu'auparavant; ou pour montrer qu'il ne vouloit pas entrer dansla connoissance de cete affaire; ou pour leur faire un réproche de leur injustice, en traçant quelque sentence morale sur la poussiére; ou enfin en écrivant leurs péchez sur la terre, comme le portent quelques Manuscrits (*d*), & comme semble l'avoir crû saint Jérôme (*e*): *Scribebat in terra, eorum videlicet qui accusabant, & omnium peccata mortalium.*

℣. 9. AUDIENTES AUTEM, UNUS POST UNUM EXIBANT. *L'ayant entendu parler, ils se retirérent les uns après les les autres.* Le Grec dans les Imprimez, ajoute (*f*) : *Ils se retirérent, touchez du remords de leur conscience* : Mais ces paroles ne se lisent point dans un très-grand nombre d'Exemplaires. Il est fort croyable qu'ils craignirent que JESUS CHRIST

(*a*) Deut XVII. 7. *Manus testium prima interficiat eum.*

(*b*) *Mald. Grot Brug. Le Clerc. Menoc. alii.*

(*c*) *Tull. in Verr. orat. 5.*

(*d*) Ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας. *Ita legunt Cod. Colleg. olim Emmanuëlis Usser. 2. Bodl. 7. Cod Evang. penes nobilem Hungar. teste Vagenseil. ad lib. Sota, p. 33. apud Mill. hic.*

(*e*) *Hieron. lib. 2. c. 6. contra Pelag.*

(*f*) Καὶ ὑπὸ τῆς συνειδήσεως ἐλεγχόμενοι. *Vide Mill. hic.*

10. *Erigens autem se Jesus dixit ei: Mulier, ubi sunt qui te accusabant? nemo te condemnavit?*

11. *Quæ dixit: Nemo, Domine. Dixit autem Jesus: Nec ego te condemnabo: Vade, & jam ampliùs noli peccare.*

10. Alors JESUS se relevant, lui dit: Femme, où sont vos accusateurs? Personne ne vous a-t'il condamnée?

11. Elle lui dit: Non, Seigneur. JESUS lui répondit: Je ne vous condamnerai pas non-plus. Allez-vous-en, & ne péchez plus à l'avenir.

COMMENTAIRE.

ne révélât enfin leur turpitude, & ne leur fît voir qu'ils étoient plus coupables que la femme qu'ils accusoient. Ils avoient expérimenté plus d'une fois, qu'il pénétroit le sécret des pensées, & des sentimens du cœur.

REMANSIT SOLUS JESUS, ET MULIER. JESUS *demeura seul avec la femme, qui étoit au milieu* de la place, ou au milieu des Disciples, & du peuple qui étoit assemblé: Car quand on dit que JESUS-CHRIST demeura seul, il faut l'entendre non d'une solitude entiére, & absoluë; mais seul de ces Pharisiens, qui étoient venus pour le surprendre, & pour accuser cette femme (*a*).

℣. 11. NEC EGO TE CONDEMNABO *Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez-vous-en, & ne péchez plus.* JESUS-CHRIST n'excuse pas la faute de cette femme; il la désapprouve; il lui ordonne de n'y plus tomber (*b*). Mais comme il n'étoit pas venu pour juger, ni pour prononcer d'une maniére juridique sur les fautes d'autrui; que la connoissance de ces sortes de choses n'étoit pas du ressort de son ministére (*c*), il la renvoye, & dit qu'il ne veut pas la condamner. Il se peut faire, comme on l'a déja remarqué, que les circonstances du crime de cette personne, en diminuënt beaucoup la grièveté & l'horreur. JESUS-CHRIST qui les connoissoit, & qui voyoit la disposition du cœur de cette pécheresse, y eut égard dans la conduite qu'il tint envers ses accusateurs.

(*a*) *Mald. Grot. Brug. alii.*

(*b*) *Aug. hic. Ergo & Dominus damnavit, sed peccatum, non hominem.*

(*c*) *Joan.* III. 17. *Non misit Deus filium suum ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum. Vide & Luc.* XII. 14. *Quis me constituit judicem, aut divisorem super vos?*

12. *Iterùm ergo locutus est eis Jesus, dicens: Ego sum lux mundi: qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.*

13. *Dixerunt ergo ei Pharisæi: Tu de te ipso testimonium perhibes: testimonium tuum non est verum.*

12 JESUS parlant de nouveau au peuple, leur dit: Je suis la lumiére du monde. Celui qui me suit, ne marche point dans les ténébres, mais il aura la lumiére de la vie.

13. Les Pharisiens lui dirent donc: Vous vous rendez temoignage à vous-même: *ainsi* vôtre témoignage n'est point véritable.

COMMENTAIRE.

℣. 12. ITERUM LOCUTUS EST EIS JESUS. JESUS *parlant de nouveau au peuple, leur dit.* Il avoit été interrompu, lorsqu'il commençoit à enseigner les troupes, par les Pharisiens qui lui amenérent la femme adultére. Voyez ci-devant versets 1. 2. Après donc que ces hommes se furent retirez confus, & qu'il eut congédié la femme, il recommença à haranguer le peuple.

EGO SUM LUX MUNDI. *Je suis la lumiére du monde.* C'est moi qui éclaire tous les hommes du monde *(a)*. Hors de moi tout n'est que ténébres. *Celui qui me suit, ne marche pas dans les ténébres* de l'ignorance, de l'infidélité, & du péché; *mais il aura la lumiére de vie*; il aura la foi, qui lui servira de flambeau pour éclairer ses pas, & pour le garantir de la mort. Ma mission n'est pas bornée aux Juifs seuls; je suis venu apporter la lumiére à toutes les nations (*b*). Le Messie est désigné sous le nom de lumiére dans les Prophéties (*c*): *Levez-vous, Jérusalem; car vôtre lumiére est venuë.* Et ailleurs (*d*): *Je vous ay établi pour être la lumiére des nations, pour porter le salut de ma part jusqu'aux extrémitez du monde.* Et encore (*e*): *Le peuple qui étoit dans les ténébres, a vû une grande lumiére. Ceux qui étoient dans l'ombre de la mort, ont vû s'élever sur eux un soleil lumineux.* Le Sauveur s'est souvent comparé à la lumiére.

℣. 13. TU DE TEIPSO TESTIMONIUM PERHIBES. *Vous vous rendez témoignage à vous-même; vôtre témoignage n'est point véritable.* Il y avoit encore des Pharisiens dans l'assemblée, qui observoient tout ce que JESUS-CHRIST disoit. Ils commencent par le contredire sur le témoignage qu'il se rendoit à lui-même, en disant: *Je suis la lumiére du monde.*

(*a*) *Joan* 1. 4. 5. 9.
(*b*) *Ammon. Chrysost. Theodor. Mops. Leont. Theophyl.*
(*c*) *Isai.* LX. 1.
(*d*) *Isai.* XLIX. 6.
(*e*) *Isai.* IX. 2.

14. *Respondit Jesus, & dixit eis: Etsi ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum: quia scio unde veni, & quo vado: vos autem nescitis unde venio, aut quò vado.*

14. Jesus leur répondit: Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable; parce que je sai d'où je viens, & où je vais: mais pour vous, vous ne savez d'où je viens; ni où je vais.

COMMENTAIRE.

Si vous voulez qu'on vous croye, donnez des preuves de ce que vous avancez. Nous ne sommes pas obligez de vous en croire sur vôtre parole. Un homme sage, & modeste ne dira point de bien de lui-même; il attendra que d'autres le louënt. C'est une basse vanité de se loüer soi-même. Nous nous flattons toûjours, parce que nous nous aimons trop. Ce raisonnement avoit quelque chose de plausible. Ce qu'ils ajoutent: *Vôtre témoignage n'est point véritable*, parce que vous vous le rendez à vous même, n'est pas vrai en rigueur. Un homme doit se connoître mieux qu'un autre, & il peut avoir assez de sincerité pour dire le bien, ou le mal qui est en lui.

℣. 14. ETSI EGO TESTIMONIUM PERHIBEO DE MEIPSO. *Quoyque je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable.* Et pourquoi mon témoignage est-il véritable? C'est que *je sai d'où je viens, & où je vas.* Si j'étois un homme sans aveu, un inconnu, un avanturier, qui vînt vous dire sans aucune preuve, qu'il est la lumiére du monde, & que quiconque le suit, ne marche pas dans les ténébres; qu'il est envoyé de Dieu pour instruire, & corriger tous les peuples, vous auriez raison de le rejetter, & de lui dire que son témoignage ne venant que de lui-même, ne peut être d'aucun poids. Mais *je sai d'où je viens, & où je vas.* Je suis en état de donner des preuves de ma mission. Je ne viens point comme un de ces faux Prophétes, qui vous disent: Voici ce que dit le Seigneur, quoique le Seigneur n'ait pas parlé (*a*). Pour moi je viens de mon Pere, & je retourne à lui. Tout ce que j'ai fait jusqu'ici, est une preuve de ce que j'avance. Si vous étiez capables d'une plus grande intelligence, je vous en dirois davantage: mais *vous ne savez ni où je vas, ni d'où je viens* (*b*). Vous ne comprendrez rien à mes discours, quand

(*a*) *Ezech.* XXII. 28.
(*b*) Ces mots ne se lisent pas dans plusieurs anciens Manuscrits Grecs. *Mill.*

15. *Vos secundùm carnem judicatis: ego non judico quemquam:*	15. Vous jugez selon la chair; mais pour moi, je ne juge personne:
16. *Et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum: sed ego, & qui misit me, Pater.*	16. Et si je juge, mon jugement est véritable, parce que je ne suis pas seul, mais moi, & mon Pere, qui m'a envoyé.

COMMENTAIRE.

je vous déclarerai que je suis Dieu de Dieu, Lumiére de Lumiére, la Sagesse, & le Verbe du Pere; & qu'étant venu sur la terre pour sauver le monde, je dois retourner dans le Ciel, pour y regner éternellement. Tout cela est trop relevé pour vous.

ỳ. 15. VOS SECUNDUM CARNEM JUDICATIS. *Vous jugez selon la chair.* Vous ne pouvez vous imaginer que je sois d'une condition supérieure à ce que je parois. La fausse idée que vous vous ètes faite du Messie qui doit vous délivrer, fait que la bassesse de ma naissance temporelle, & l'obscurité de ma vie sont pour vous un sujet de scandale *(a)*. Que je vous dise que je suis Dieu, & Fils de Dieu, vous recevez cela comme un blasphême; vous ne jugez que selon la chair, selon les apparences *(b)*, selon vos préjugez.

EGO NON JUDICO QUEMQUAM. *Pour moi je ne juge personne.* Vous portez contre moi un jugement injuste, & précipité. Vous ne voyez dans mon extérieur que la figure de l'homme, & d'un homme de condition obscure selon le monde; vous en inferez que je ne suis pas celui que vous attendez pour vous délivrer. Pour moi je n'imite pas vôtre précipitation, ni vôtre hardiesse à juger *(c)*. Je ne vous condamne pas sans connoissance. Je n'exerce pas contre vous la rigueur du jugement que je pourrois exercer. Ce tems-ci est le tems d'indulgence, & de miséricorde; celui de rigueur, & de sévérité viendra *(d)*.

ỳ. 16. ET SI JUDICO, JUDICIUM MEUM VERUM EST. *Et si je juge, mon jugement est véritable*, ou recevable; *parce que je ne suis pas seul.* Si je jugeois sans connoissance, sans témoignage, sans autorité, sans caractére, vous pour-

(a) Aug. Ammon. Theophyl. Leont. *Euthym.*
(b) Vide sup. Joan. VII. 24. *& Grot. Brug. hic.*
(c) Aug. Beda, Rupert. Brug.
(d) Vide Chrysost. Augustin. Leont. *Theophyl. Euthym. Mald.*

17. *Et in Lege vestra scriptum est, quia duorum hominum testimonium verum est.*

18. *Ego sum, qui testimonium perhibeo de me ipso: & testimonium perhibet de me, qui misit me, Pater.*

19. *Dicebant ergo ei: Ubi est Pater tuus? Respondit Jesus: Neque me scitis, neque Patrem meum: si me sciretis, forsitan, & Patrem meum sciretis.*

17. Il est écrit dans vôtre Loi, que le témoignage de deux hommes est véritable.

18. Or je me rends témoignage à moi-même; & mon Pere qui m'a envoyé, me rend aussi témoignage.

19. Ils lui disoient donc: Où est-il vôtre Pere? JESUS leur répondit: Vous ne connoissez ni moi, ni mon Pere: si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon Pere.

COMMENTAIRE.

riez recuser mon jugement : mais j'ai tout ce qu'il faut pour rendre mon jugement authentique; j'ai le témoignage de mon Pere, dont la lumiére est infaillible, & l'équité incorruptible. Il est le Juge naturel de toutes les créatures ; nul ne peut se soustraire à sa puissance. Si donc je suis inséparable de mon Pere, mon jugement a toutes les qualitez requises pour être reconnu authentique ; & toutefois je ne vous juge, & ne vous condamne point ; parce que *je ne suis pas venu pour juger, mais pour sauver le monde (a).*

℣. 17. IN LEGE VESTRA SCRIPTUM EST, QUIA DUORUM HOMINUM. *Il est écrit dans vôtre Loi que le jugement de deux hommes est véritable*, ou *recevable (b).* Si la Loi permet de décider toute sorte d'affaires, même capitales, sur le témoignage de deux hommes, quoiqu'on n'ait que trop de témoignages de la malice, & de l'erreur de plusieurs personnes, qui ont souvent conspiré à appuyer l'injustice (c) ; à combien plus forte raison le Pere, & moi, qui ne sommes qu'un Dieu, pourrions-nous rendre témoignage contre vous, vous juger, & vous condamner, si le tems de la colére étoit venu.

℣. 18. EGO SUM QUI TESTIMONIUM. *Je me rends témoignage à moi-même :* Mais je ne suis pas le seul témoin qui dépose en ma faveur ; mon Pere appuye ma déposition par son témoignage. Voilà deux personnes bien distinctes, qui me rendent témoignage, à moi comme homme (d).

℣. 19. UBI EST PATER TUUS? *Où est vôtre Pere?* Quel-

(a) *Joan.* VII. 24.

(b) *Deut.* XVII. 6. *In ore duorum, aut trium testium peribit qui interficietur.* *Deut.* XIX. 15. *In ore duorum aut trium testium stabit omne verbum.*

(c) Contre Naboth, 3. *Reg.* XXI. 13. contre Susanne, *Dan.* XIII. 34. contre S. Etienne, *Act.* VI. 11. contre Jesus-Christ même, *Matt.* XXVI. 60. 61.

(d) *Vide Mald. & PP. hic.*

20. *Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio, docens in Templo: & nemo apprehendit eum, quia necdum venerat hora ejus.*

20. Jesus dit ces choses enseignant dans le Temple, au lieu où étoit le trésor : & personne ne se saisit de lui, parce que son heure n'étoit pas encore venuë.

COMMENTAIRE.

ques-uns ont crû que ces Pharisiens faisoient cette demande à Jesus-Christ pour l'outrager, comme voulant dire qu'il étoit né d'un adultére (*a*). Mais il est plus probable qu'ils entendoient assez ce qu'il vouloit dire. Ils avoient bien compris une autre fois qu'il vouloit faire croire que Dieu étoit son Pere, quoiqu'il ne le dit pas d'une maniére plus claire. (*b*) Mais ils vouloient tirer de sa bouche quelque chose, qu'ils pûssent faire passer dans l'esprit du peuple pour un blasphême ; afin d'en prendre occasion de le faire lapider, ou du moins de détacher de lui les troupes, qui étoient charmées de ses discours (*c*).

Neque me scitis, neque Patrem meum. *Vous ne connoissez ni moi, ni mon Pere.* Si vous le connoissiez, vous sauriez qu'il est dans le Ciel, qu'il est invisible, & qu'un homme mortel ne le peut voir des yeux du corps ; & si vous me reconnoissiez pour ce que je suis, pour Dieu, & Fils de Dieu, vous n'auriez garde de me faire cette question. Apprenez donc à me connoître, avant de me demander qui est mon Pere (*d*) : *Car qui me connoît, connoît aussi mon Pere (e).* Et : *Si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon Pere,* puisque je ne suis qu'une essence avec lui.

℣. 20. Gazophylacio. *Au lieu où etoit le trésor du Temple.* Ligfoot remarque que c'étoit dans le parvis des femmes, où il y avoit treize coffres pour recevoir les offrandes. C'étoit dans ce parvis où on lui amena la femme surprise en adultére. Les coffres étoient près de la porte. Voyez ce qu'on a dit sur S. Marc, xii. 41. Il y avoit un portique qui donnoit sur ce parvis, où Jesus-Christ s'asseyoit quelquefois pour enseigner le peuple.

(*a*) Cyrill. in Caten. Gr. Leont. hic.
(*b*) Joan v. 18.
(*c*) Vide Chrysost. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald.
(*d*) Vide Aug. Bedam, Mald Brug.
(*e*) Joan. xiv. 9.

21. *Dixit ergo iterùm eis Jesus : Ego vado, & quæretis me, & in peccato vestro moriemini. Quò ego vado, vos non potestis venire.*

22. *Dicebant ergo Judæi : Numquid interficiet semetipsum, quia dixit : Quò ego vado, vos non potestis venire?*

23. *Et dicebat eis : Vos de deorsum estis, ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo.*

21. Jesus leur dit encore : Je m'en vais ; & vous me chercherez, & vous mourrez dans vôtre péché. Vous ne sauriez venir où je vais,

22. Les Juifs disoient donc : Est-ce qu'il se tuëra lui-meme, lorsqu'il dit : vous ne sauriez venir où je vais ?

23. Et il leur dit : Pour vous autres, vous êtes d'ici-bas ; mais pour moi, je suis d'en-haut. Vous êtes de ce monde, & moi je ne suis pas de ce monde.

COMMENTAIRE.

ỷ. 21. DIXIT EIS ITERUM JESUS : EGO VADO, ET QUÆRETIS ME. JESUS *leur dit encore : Je m'en vais, & vous me chercherez, & vous mourrez dans vôtre péché.* Il leur avoit dit la même chose le jour précédent (a) : *Je ne suis plus avec vous que pour un peu de tems ; je m'en vais à celui qui m'a envoyé. Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point : parce que vous ne pouvez venir là où je vais.* Ici il les menace outre cela de les laisser mourir dans leur péché : *In peccato vestro moriemini* : Vous mourrez dans vôtre infidélité, & dans vôtre endurcissement. On peut voir ce qu'on a dit sur S. Jean, Chap. VII. ỷỷ. 33. 34.

ỷ. 23. VOS DE DEORSUM ESTIS. *Vous êtes d'ici bas ; mais pour moi je suis d'enhaut.* Quand je vous dis que je vais dans un lieu où vous ne pourrez me suivre, vous prenez cela grossiérement, comme si je voulois dire que pour me garantir de vos poursuites, je me tuërai moi-même ; ỷ. 22. C'est une preuve que vous êtes tout terrestres, & que vous n'entendez les choses que d'une maniere charnelle. Pour moi je vous parle de toute autre chose, & je l'entens tout autrement (b). Je dois mourir lorsque mon heure sera venuë ; je monterai au Ciel, d'où je suis descendu ; vous me chercherez alors inutilement, soit pour me persécuter, ou pour implorer ma clémence ; vous ne pourrez venir jusqu'à moi, ni me faire la moindre peine, & je serai sourd à vos priéres, comme vous l'avez été à ma voix, & à mes invitations. Je vous tourne-

(a) *Joan.* VII. 33. 34.
(b) *Chrysost. Leont. Ammon. Theodor. Mopſ. & alii Græci Aug. Beda.*

rai

24. *Dixi ergo vobis quia moriemini in peccatis vestris: si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.*

25. *Dicebant ergo ei: Tu quis es? Dixit eis Jesus: Principium, qui & loquor vobis.*

24. Je vous ai donc dit que vous mourrez dans vos péchez : parce qu'en effet, si vous ne me croyez ce que je suis, vous mourrez dans vôtre péché.

25. Ils lui dirent : Et qui êtes-vous donc? JESUS leur répondit? Je suis le principe *de toutes choses*, moi-même qui vous parle,

COMMENTAIRE.

rai le dos, comme vous me l'avez tourné: *In peccato vestro moriemini.*

℣. 25. TU QUIS ES? *Qui êtes vous-donc?* JESUS *leur répondit : Je suis le principe de toutes choses, moi qui vous parle* (*a*). Les Pharisiens indignez de la liberté avec laquelle JESUS-CHRIST parloit, & des ménaces qu'il leur faisoit, lui demandent avec émotion : *Qui êtes-vous*, pour nous parler ainsi, & pour nous dire que nous mourrons dans nôtre péché? JESUS leur dit qu'il est *le principe*, l'auteur, le créateur de toutes choses (*b*) ; par *lequel tout a été fait, & sans lequel rien n'a été créé (c).* Celui qui est nommé dans l'Apocalypse le commencement, & la fin, l'*alpha*, & l'*omega*, le premier, & le dernier (*d*).

Ce sens est fort beau, & très-orthodoxe : mais la construction du Grec (*e*) ne le souffre point ; car le Grec est à l'accusatif, & les plus habiles Interprétes le prennent comme si c'étoit un adverbe : *Qui êtes-vous ? Je suis premiérement ce que je vous dis* ; ou, ce que je vous ai dit dès le commencement de ce discours (*f*), ℣. 12. *Je suis la lumiere du monde. Celui qui me suit, ne marche pas dans les ténebres ; mais il aura la lumiére de vie* : Ou enfin ce que je vous ai toûjours dit, & ce que je n'ai cessé de vous dire dès le commencement, que je suis le Fils de Dieu, son Verbe, son Messie, &c. (*g*)

On peut aussi l'entendre ainsi : *Qui êtes-vous ?* Ecoutez *premiérement ce que je vous dis*. Ne faites point ici de questions hors

(*a*) S. Augustin lit: *Principium quia & loquor vobis.* Croyez que je suis le principe, parce que je vous parle. *S. Ambr. lib. 1. Hexaëm. c. 4. & de fide lib. 3. c. 7. Principium quod & loquor vobis. S. Greg. lib. 2. homil. 2. in Ezech. Ego principium, propter quod & loquor vobis.*

(*b*) *Ambr. lib. 3. de fide, c. 4. & l. 5. c. 5. & 1. Hexaëm. c. 2. & 4. Aug. l. 5. de Trinit. c. 13. l. XI. confess. c. 8. & alibi. Fulgent. lib. 2. de fide. Bern. lib. 5. de consid. Rupert. hic, alii.*

(*c*) *Joan. 1. 3.*

(*d*) *Apoc. 1. 17. 11. 8. XXII. 13.*

(*e*) Τὴν ἀρχὴν ὅ, τι καὶ λαλῶ ὑμῖν.

(*f*) *Syr. Mald. Gagn. Grot. Sa, alii.*

(*g*) *Vide Nonn. Vat. Ham. Bez. Pisc.*

26. *Multa habeo de vobis loqui, & judicare, sed qui me misit, verax est: & ego quæ audivi ab eo, hæc loquor in mundo.*

27. *Et non cognoverunt quia Patrem ejus dicebat Deum.*

28. *Dixit ergo eis Jesus: Cùm exaltaveritis Filium Hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, & à me ipso facio nihil, sed sicut docuit me Pater, hæc loquor.*

26. J'ai beaucoup de choses à dire de vous, & à condamner en vous: mais celui qui m'a envoyé est véritable; & je ne dis dans le monde, que ce que j'ai apris de lui.

27. Et ils ne comprirent point qu'il disoit que Dieu étoit son Pere.

28. Jesus leur dit donc: Quand vous aurez élevé en haut le Fils de l'Homme, alors vous connoîtrez qui je suis, & que je ne fais rien de moi-même: mais que je dis ce que mon Pere m'a enseigné.

COMMENTAIRE.

de saison. Appliquez-vous seulement à ce que j'ai à vous dire: ℣. 26. *J'aurois bien des choses à reprendre dans vous, &c.* Loüis de Dieu: *Est-ce d'aujourd'huy que je vous parle?* Etes-vous encôre à me demander qui je suis, comme si vous ne me connoissiez pas? Je voudrois le joindre à ce qui précéde, de cette sorte: (℣. 24.) *Si vous ne croyez point en moi, vous mourrez dans vôtre péché.* (℣. 25.) *Les Juifs lui dirent: Et qui êtes-vous*, pour nous parler de cette sorte? Jesus *leur répondit: Je vous répéte ce que je vous ai dit au commencement*: Vous mourrez dans vôtre péché. (℣. 26.) *J'aurai bien des choses à dire contre vous, & à vôtre condamnation*; je sai que vous méprisez mes ménaces: *mais celui qui m'a envoyé est infaillible; & je ne vous dis rien que ce que j'ai appris de lui.* Ainsi ne regardez point mes discours comme des paroles en l'air. Ils auront un effet sûr, & plus promt que vous ne croyez.

℣. 26. MULTA HABEO DE VOBIS LOQUI, ET JUDICARE. *J'ai bien des choses à dire de vous, & à condamner en vous.* Je pourrois relever ici toutes vos iniquitez, tous vos désordres, vôtre orgüeil, vôtre ambition, vôtre hypocrisie, vos fausses traditions; je pourrois vous dire les raisons que j'ai d'avancer que vous mourrez dans vôtre péché; je sai que dans l'endurcissement où vous êtes, vous ne tiendrez compte de mes discours: *mais celui qui m'a envoyé est véritable; & je ne dis dans le monde que ce que j'ai appris de lui.*

℣. 28. CUM EXALTAVERITIS FILIUM HOMINIS. *Lorsque vous aurez élevé en haut le Fils de l'Homme*, & que vous l'aurez fait attacher à une croix (a), *alors vous connoîtrez qui je suis.*

(a) Comparez *Joan.* II. 14. XII. 32. 34.

29. *Et qui me misit, mecum est, & non reliquit me solum : quia ego, quæ placita sunt ei, facio semper.*	29. Et celui qui m'a envoyé, est avec moi, & ne m'a point laissé seul ; parce que je fais toûjours ce qui lui est agréable,

COMMENTAIRE.

Les merveilles qui arriveront à ma mort, vous feront comprendre que je suis vraiment Fils de Dieu (a). En effet l'Evangile raconte que plusieurs de ceux qui furent presens à ce qui se passa alors, *s'en retournoient à Jérusalem frappant leur poitrine* (b) ; & le Centenier voyant comme Jesus avoit crié en expirant, dit *qu'assûrément cet homme étoit Fils de Dieu* (c). Après la descente du Saint-Esprit, plusieurs milliers de Juifs furent convertis à la prédication des Apôtres *(d)*. Enfin le nombre des miracles de Jesus-Christ furent si grands, que les plus endurcis ne purent y faire quelque réflexion sérieuse, sans reconnoître qu'il étoit plus qu'un simple homme.

Mais pour joindre ce verset à ce qui précede, suivant l'explication que nous lui avons donnée, il faut l'entendre ainsi : Je vous prédis que vous mourrez dans vôtre endurcissement, & dans vôtre peché ; & assurez-vous que mes menaces ne sont ni vaines, ni sans fondement : car je ne dis que ce que mon Pere m'a enseigné. Et quand vous m'aurez élevé en croix, & que par ce crime vous aurez mis le comble à vos iniquitez, alors *vous connoîtrez ce que je suis, & que je ne fais rien de moi-même, & que je ne dis que ce que mon Pere m'a appris.* La colére de mon Pere éclattera d'une maniére terrible contre vous, & vous apprendrez à ne mépriser pas mes menaces. Vous ferez une funeste expérience de leur vérité, & de leur certitude.

℣. 29. Qui me misit mecum est. *Celui qui m'a envoyé, est avec moi.* Vous apprendrez que mon Pere ne m'abandonne jamais, que je ne suis qu'une même essence avec lui *(e)*, & que je ne vous ai rien dit que ce que j'avois appris de lui. Il parle de soi-même selon la nature humaine (*f*) : car comme Dieu il n'apprend rien de son Pere.

(*a*) *Ammon. Chrysost. Leont. Cyrill. Theophyl. Euthym. Aug. Beda, Rupert, &c.*
(*b*) *Luc.* XXIII 48.
(*c*) *Marc.* XV. 39.
(*d*) *Act.* II. 41. IV. 4.
(*e*) *Ammon. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. alii.*
(*f*) *Euthym. Rupert. Mald.*

30. *Hæc illo loquente, multi crediderunt in eum.*

31. *Dicebat ergo Jesus ad eos, qui crediderunt ei, Judæos: Si vos manseritis in sermone meo, verè Discipuli mei eritis.*

30. Lorsqu'il disoit ces choses, plusieurs crurent en lui.

31. Jesus dit donc aux Juifs, qui croyoient en lui: Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes Disciples:

COMMENTAIRE.

Quia ego quæ placita sunt ei, facio semper. *Parce que je fais toûjours ce qui lui est agréable.* Vous reconnoîtrez alors que je ne fais rien, & que je ne dis rien que ce que mon Pere a pour agréable. Je n'agis jamais sans lui; je ne parle jamais que par son Esprit. Il parle toûjours comme homme. On peut aussi le joindre à ce qui précéde, en ce sens: *Mon Pere est toûjours avec moi; il ne m'a point laissé seul; c'est pourquoi je fais toûjours ce qui lui est agréable.* Nous traduisons *quia*, par, *c'est pourquoi.* On sait qu'en plusieurs endroits *quia*, a cette signification *(a)*.

℣. 30. Multi crediderunt in eum. *Lorsqu'il disoit ces choses, plusieurs crurent en lui.* Ce discours qui ne fit que scandaliser les Pharisiens, & les affermir dans la résolution de le faire périr à quelque prix que ce fût, produisit un effet tout different dans le cœur de plusieurs autres Juifs, qui crurent qu'il étoit véritablement le Messie, & le Fils de Dieu.

℣. 31. Dicebat ad eos qui crediderunt ei. *Il dit aux Juifs qui croyoient en lui.* Il adressa sa parole à ceux qui avoient crû en lui. Apparemment que les Pharisiens s'étoient retirez, & qu'il ne demeura autour de lui que ceux qui étoient persuadez par ses discours. On verra par la suite que leur foi n'étoit pas fort bien affermie; ou du moins que parmi ce nombre de croyans, il y en avoit beaucoup qui n'étoient pas sincérement convertis. Voyez les versets 40. 44. 48. 52. 59.

Si manseritis in sermone meo. *Si vous demeurez*, si vous persévérez *(b)* dans la créance, & *dans l'observation*

(a) Vide Mald. Rupert. Joan. XIV. 17. Marc. IX. 28. Luc. VII. 42. Genes. XXII. 17. Psal. XVI. 6. & CXV. 1. Jerem. XXII. 16. Judic. II. 24.

(b) Aug. Beda, Rupert. Chrysost. Theophyl. Euthym.

32. *Et cognoscetis veritatem, & veritas liberabit vos.*

33. *Responderunt ei: Semen Abrahæ sumus, & nemini servivimus unquam: quomodo tu dicis: Liberi eritis?*

32. Et vous connoîtrez la vérité, & la vérité vous rendra libres.

33. Ils lui répondirent: Nous sommes de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais été esclaves de personne: comment *donc* dites-vous que nous serons rendus libres?

COMENTAIRE.

de ma parole, vous serez véritablement mes Disciples. Il ne suffit pas de croire; il faut pratiquer ma parole. Ce n'est point assez de la croire pour un tems; il faut persévérer dans cette créance jusqu'à la fin. La suite fera voir que plusieurs de l'assemblée avoient besoin de cet avis.

℣. 32. COGNOSCETIS VERITATEM, ET VERITAS LIBERABIT VOS. *Vous connoîtrez la verité, & la vérité vous rendra libres* Vous attendez que le Messie vous affranchisse du joug des étrangers; vous gémissez depuis tant de siécles après vôtre Liberateur. Le jour de vôtre affranchissement est enfin arrivé. Croyez, embrassez la vérité; la foi, la vérité vous mettront dans une parfaite liberté. Mais ne vous figurez pas une liberté purement temporelle, qui ne se termine qu'à vous délivrer du joug des Romains, & de la véxation des étrangers. La liberté que je vous annonce, est celle de l'ame dégagée du peché: Car ℣. 34. *quiconque commet le péché, est esclave du péché.* Et quelle est cette vérité qui doit vous mettre en liberté? C'est moi-même (*a*), c'est ma parole, c'est la foi que vous avez en ce que je vous dis.

℣. 33. SEMEN ABRAHÆ SUMUS. *Nous sommes de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais esté esclaves de personne.* Ridicule vanité des Juifs! Ils se vantent de n'avoir jamais été esclaves, de n'avoir jamais été assujettis à personne; & toute leur histoire est pleine du récit de leur servitude en Egypte, dans la Caldée, sous les Perses, sous les Macédoniens, sous les Romains (*b*): *Dum Assyrios penes, Medosque, & Persas oriens fuit, (Judæi) despectissima pars servientium.* Mais on peut donner un autre sens à leurs paroles, en prenant la servitude, & l'esclavage, comme un état permanent, une qualité

(*a*) *Ita PP. Græci. Theophyl. Euthym. August. Beda, Rupert. Brug. Mald. hic.*

(*b*) *Tacit. lib. 5. hist. Vide & Chrysost. Leont.*

34. *Respondit eis Jesus: Amen, amen dico vobis; quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati.*

35. *Servus autem non manet in domo in æternum: filius autem manet in æternum.*

34. JESUS leur répondit: En vérité, en vérité je vous dis, que quiconque commet le péché, est esclave du péché.

35. Or l'esclave ne demeure pas toûjours en la maison; mais le fils y demeure toûjours.

COMMENTAIRE.

intrinseque, qui change la condition d'un homme, & est un caractére en quelque sorte ineffaçable, qui le rend incapable des dignitez, des prérogatives, & des priviléges attachez à la condition des personnes libres. En ce sens, les Juifs pouvoient dire qu'ils n'avoient point été esclaves. Leur nation étoit une nation libre, & qui ne reconnoissoit que le Seigneur, pour Maitre; ce qui n'excluoit pas la dépendance où ils pouvoient être à l'égard de leurs Rois, ou des Souverains étrangers. Et c'est apparemment ce qu'ils veulent dire en cet endroit (a): *Comment dites-vous que nous serons affranchis?* Est-ce que nous sommes des esclaves, qui ne peuvent disposer ni de leurs biens, ni de leurs personnes, ni de leurs enfans?

℣. 34. QUI FACIT PECCATUM, SERVUS EST PECCATI. *Quiconque fait le péché, est esclave du péché.* Voilà l'esclavage dont je voulois vous parler, & la liberté que je voulois vous procurer. *Les iniquitez sont comme autant de liens qui enchaînent l'impie*, dit Salomon (b). Il est manifeste que chacun est esclave de celui par qui il s'est laissé vaincre, dit l'Apôtre saint Pierre (c); & celui qui commet le crime, n'est-il pas vaincu par sa concupiscence, & par le péché? Quelle plus grande servitude que celle-là? Encore un esclave peut-il demander de changer de Maître; il peut esperer que la mort de son Maître, ou la sienne mettront fin à ses maux; il peut se sauver par la fuite (d): Mais l'esclave du péché n'a aucun de ces moyens, pour se mettre en liberté; il ne lui reste que de se convertir, de recourir à Dieu, d'embrasser la foi, & la vérité: *Veritas liberabit vos.*

℣. 35. SERVUS NON MANET IN DOMO IN ÆTER-

(a) *Grot. Heins.*
(b) *Prov.* V. 22.
(c) 2. *Petr.* II. 19.
(d) *Vide Aug. hic tract.* 41. & *ser.* 134. *olim.* 48. *de verbis Domini.*

36. *Si ergo vos filius liberaverit, verè liberi eritis.*	36. Si donc le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres.

COMMENTAIRE.

NUM. *L'esclave ne demeure pas toûjours en la maison; mais le fils y demeure toûjours.* Une différence essentielle entre l'esclave, & l'enfant de la maison, est que l'esclave n'est pas tellement attaché à la famille de son Maître, qu'il n'en puisse sortir. On peut le vendre, & l'échanger, le chasser, ou le donner. Mais le fils a toûjours droit aux biens, & à la maison de son pere (*a*); & il ne peut en être exclus, qu'il ne soit déshérité; & on ne peut le déshériter sans raison. Dans le moral, l'esclave du péché ne demeure pas toûjours dans la maison du pere. Le Juif incrédule, & infidéle peut être exclus de l'alliance des Patriarches, & chassé de la maison du Seigneur; pendant que le Gentil fidéle, & obéïssant sera reçû au nombre des enfans, & adopté dans la maison du Seigneur. Ne vous flattez donc pas, comme si vous ne pouviez jamais décheoir de vôtre liberté. Si vous demeurez dans le péché, & que vous n'ayez pas la foi, vous serez traitez comme des esclaves. C'est une prédiction de la réprobation des Juifs, & de la vocation des Gentils.

On peut aussi en faire l'application aux Chrétiens. Celui qui perd le don de la grace, & la liberté des enfans de Dieu, pour se rendre esclave du Démon, & du péché, ne doit pas espérer de demeurer éternellement dans le Ciel, qui est la maison des enfans de Dieu. Cette sainte demeure n'est que pour ceux qui sont vraiment fidéles, & enfans du Pere Céleste (*b*).

℣. 36. SI VOS FILIUS LIBERAVERIT. *Si le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres.* Ce verset est corrélatif à celui où il a dit que la verité les délivrera (*c*); le Fils, sa vérité, sa parole, la foi que vous aurez en lui, sera le seul, & vrai moyen qui vous affranchira, & qui vous donnera la liberté dont je vous ai parlé; la justice, la charité, l'innocence.

(*a*) *Confer. Genes.* XXI. 10. *Ejice ancillam hanc, & filium ejus, non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac. Et Galat.* IV. 30. *& Grot. hic.*
(*b*) *Brug. Menoc. Tolet.*
(*c*) Ci-devant ℣. 32.

37. *Scio quia filii Abrahæ estis: sed quæritis me interficere, quia sermo meus non capit in vobis.*

38. *Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor: & vos quæ vidistis apud patrem vestrum, facitis.*

37. Je sai que vous êtes enfans d'Abraham: mais vous voulez me faire mourir, parce que ma parole ne touve point d'entrée en vous.

38. Pour moi je dis ce que j'ai vû dans mon Pere; & vous, vous faites ce que vous avez vû dans vôtre pere.

COMMENTAIRE.

℣. 37. FILII ABRAHÆ ESTIS: SED QUÆRITIS ME INTERFICERE. *Je sai que vous êtes fils d'Abraham: mais vous voulez me faire mourir.* Ces paroles ne peuvent naturellement s'adresser à ceux qui croyoient en JESUS-CHRIST, ℣. 30. mais à d'autres Juifs qui étoient mêlez parmi eux. Vous me dites que vous êtes fils d'Abraham; je ne le nie pas. Vous en concluez que vous n'êtes point esclaves. S'il s'agit de l'esclavage réel, & de l'assujettissement à un Maître temporel, je ne m'y opposerai pas: Mais je soutiens que vous êtes véritablement esclaves du peché; parce que vous n'avez ni le Fils, ni la foi, ni la vérité, & que *ma parole ne trouve point d'entrée en vous.* Vous la rejettez, vous la méprisez, & vous cherchez à me faire mourir sans justice, sans raison, & par une pure jalousie, par une haine injuste: N'est-ce pas là être esclaves du péché?

℣. 38. QUOD VIDI APUD PATREM MEUM LOQUOR. *Je dis ce que j'ai vû dans mon Pere.* Je ne parle pas en l'air; je sai certainement la vérité de ce que je vous dis; je vois le fond de vos ames; je connois la mauvaise disposition de vos cœurs envers moi. Je ne vous dis rien que je n'aye vû dans le sein de mon Pere, moi qui suis la vérité éternelle, & un même Dieu avec lui.

VOS QUÆ VIDISTIS (a) APUD PATREM VESTRUM FACITIS. *Pour vous, vous faites ce que vous avez vû dans vôtre pere.* La résolution que vous avez prise de me faire périr, n'est point une chose qui vous ait été inspirée par le bon Esprit. Ce n'est pas l'esprit de charité, de foi, & de vérité, qui vous y porte; c'est un dessein qui vient de vôtre pere, du

(a) Plusieurs excellens Manuscrits lisent: ἃ ἠκούσατε, au lieu de, ἃ ἑωράκατε. *Vous faites ce que vous avez oüi de vôtre Pere.* Voyez *Mill.*

Démon,

39. *Responderunt, & dixerunt ei: Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus: Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.*

40. *Nunc autem quæritis me interficere, hominem, qui veritatem vobis locutus sum, quam audivi à Deo: hoc Abraham non fecit.*

41. *Vos facitis opera patris vestri. Dixerunt itaque ei: Nos ex fornicatione non sumus nati: unum patrem habemus Deum.*

39. Ils lui répondirent: C'est Abraham qui est nôtre pere. JESUS leur repartit: Si vous êtes enfans d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham.

40. Mais maintenant vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai apprise de Dieu: c'est ce qu'Abraham n'a point fait.

41. Vous faites les œuvres de vôtre pere. Ils lui dirent: Nous ne sommes pas des enfans bâtards: nous n'avons tous qu'un pere, qui est Dieu.

COMMENTAIRE.

Démon, de l'esprit de ténébres, de l'auteur du péché (a); dont vous vous êtes rendus les esclaves: (℣. 44.) *Vos ex patre Diabolo estis.*

℣. 39. SI FILII ABRAHÆ ESTIS, OPERA ABRAHÆ FACITE. *Si vous êtes les enfans d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham.* Il ne voulut pas d'abord leur dire qu'ils avoient tort de se vanter d'être les enfans d'Abraham, puisqu'ils dégénéroient de la vertu, & de la foi de ce grand Patriarche. Mais puisqu'ils insistoient sur leur origine, & qu'ils vantoient leur pere Abraham, le Sauveur leur dit: Si vous êtes enfans d'Abraham, que n'imitez vous la foi, l'obéïssance, la justice de vôtre pere? ℣. 40. Vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai enseigné la vérité; est-ce là ce qu'à fait Abraham?

℣. 41. VOS FACITIS OPERA PATRIS VESTRI. *Vous faites les œuvres de vôtre pere.* Vous avez certainement un autre pere qu'Abraham, pour vous faire suivre une telle conduite. Ce pere n'est autre que le Démon, comme on l'a déja dit, & comme JESUS-CHRIST le marque expressement au ℣. 44.

NOS EX FORNICATIONE NON SUMUS. *Nous ne sommes pas des enfans bâtards; nous n'avons qu'un pere, qui est Dieu.* Nous sommes de vrais enfans d'Abraham; nous ne dégénérons point de sa justice, & de sa Religion; nous n'adorons point les Idoles, comme les autres nations (b); & si vous prenez

(a) *Aug. Beda. Rupert. Leont. Theophyl. Euthym.*

(b) Dans l'Ecriture le nom de fornication se met souvent pour l'idolâtrie.

42. *Dixit ergo eis Jesus : Si Deus pater vester esset, diligeretis utique me. Ego enim ex Deo processi, & veni: neque enim à me ipso veni, sed ille me misit.*

43. *Quare loquelam meam non cognoscitis? Quia non potestis audire sermonem meum.*

42. Jesus leur dit donc : Si Dieu étoit vôtre pere, vous m'aimeriez, parce que je suis sorti de Dieu, & suis venu *dans le monde*; car je ne suis pas venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé.

43. Pourquoi ne connoissez-vous point mon langage? Parce que vous ne pouvez oüir ma parole.

COMMENTAIRE.

le nom du pere dans un sens moral, & spirituel, nous n'avons point d'autre pere que Dieu, qui déclare dans ses Ecritures que Jacob est son prémier né (*a*), & que nous sommes son peuple choisi (*b*). C'est lui que nous appellons nôtre pere (*c*), nôtre Roi, nôtre Dieu.

℣. 42. SI DEUS PATER VESTER ESSET. *Si Dieu étoit vôtre pere, vous m'aimeriez, parce que je suis sorti de Dieu, & que je suis venu en ce monde.* Le Sauveur prouve que les Juifs ne sont pas enfans de Dieu, par ce raisonnement : Si vous étiez enfans de Dieu, vous l'aimeriez, & tout ce qui lui appartient, ce qui vient de lui, ce qui porte son carctére; vous m'aimeriez par conséquent, moi qui suis sorti de Dieu, qui suis son Verbe, sa Vérité, son Fils, Dieu comme lui, & de même nature que lui; qui suis sorti de lui par ma génération éternelle (*d*), & d'une maniére plus sensible par ma génération temporelle (*e*).

℣. 43. QUARE LOQUELAM MEAM NON COGNOSCITIS? *Pourquoi ne connoissez-vous pas mon langage?* Si vous étiez les enfans de Dieu, vous entendriez son langage, vous seriez charmez qu'on vous parlât de lui, & de sa part. Mes discours ne sont-ils pas manifestement des discours divins? Parlai-je comme un homme ordinaire? Les Prophétes vous parloient-ils un autre langage? Leurs paroles étoient elles accompagnées de plus de prodiges, de plus de vertu, & de force, que les miennes? Et toutefois vous ne reconnoissez point dans ma voix, celle de Dieu; *vous ne pouvez oüir ma parole*, vous vous

(*a*) *Exod.* IV. 22. *Filius meus primogenitus Israël.*
(*b*) *Exod.* XIX. 5. *Deut.* IV. 20. VII. 7. 8. X. 15. XIV. 2. *Psal.* CXXXIV. 4. *&c.*
(*c*) *Jerem.* III. 4. *Pater meus, dux virginitatis meæ.*
(*d*) *Ammon Leont. Aug. Beda.*
(*e*) *Origen. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald.*

44. *Vos ex patre Diabolo estis : & desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, & in veritate non stetit : quia non est veritas in eo. Cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est, & pater ejus.*

44. Vous êtes les enfans du Diable : & vous voulez accomplir les désirs de vôtre pere. Il a été homicide dès le commencement, & il n'est point demeuré dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui. Lorsqu'il dit des mensonges, il dit ce qu'il trouve dans lui-même, car il est menteur, & pere du mensonge..

COMMENTAIRE.

y opposez, vous la contredites; elle vous irrite, elle vous blesse, vous ne voulez point l'entendre *(a) : Undè audire non poterant, nisi quia corrigi credendo nolebant ?*

℣. 44. VOS EX PATRE DIABOLO ESTIS. *Vous êtes les enfans du Diable; vous voulez accomplir les désirs de vôtre pere*, en me donnant la mort. Comme il a été homicide, & menteur dès le commencement, en trompant la premiére femme, & en lui donnant à elle, à son mari, & à toute sa postérité, le coup de la mort *(b)*; ainsi vous haïssez la vérité, & vous cherchez à me faire mourir. Voilà des caractéres certains que le Démon, le pere du mensonge *(c)*, & l'auteur de la mort *(d)*, est vôtre pere; c'est-à-dire, vôtre modéle, celui dont vous portez le caractére, & dont vous suivez l'esprit, & les impressions *(e)*. Les Manichéens concluoient de ce passage, qu'il y avoit deux principes; l'un bon, l'autre mauvais; l'un de Dieu, l'autre du Démon.

IN VERITATE NON STETIT. *Il n'est point demeuré dans la vérité; parce que la vérité n'est point en lui.* Comme le Démon est un menteur, & qu'il a séduit la premiére femme par un mensonge *(f)*; ainsi vous êtes les ennemis de la vérité que je vous prêche; vous ne pouvez la souffrir; vous la persécutez. D'autres *(g)* l'expliquent ainsi : Le Démon ayant été créé dans

(a) Aug. hic. tract. 42. Ita & Chrysost. homil 53.

(b) Origen. Aug. Beda, Rupert. Euthym. alii.

(c) 2. Reg. XXII. 22. Ero spiritus mendax in ore Prophetarum, &c.

(d) Sap. II. 24. Invidiâ Diaboli mors intravit in orbem terrarum: imitantur autem illum, qui sunt ex parte illius.

(e) Aug. hic. Unde Judæi filii Diaboli? imitando, non nascendo. Ita Beda, Leont. Ammon. alii. passim. Ambros. lib. 4. in Luc. Judæi patre Diabolo, non utique carnis successione, sed criminis. Vide Sap. II. 25.

(f) Genes III. 4. 5. Nequaquam moriemini: sed eritis sicut Dii. Vide Iren. lib. 5. cap. 25. Ammon. Leont. Theophyl. Chrysost.

(g) Aug. lib. XI. de civit. c. 13. Leo. ser. Xed. Quadrag. & epist. 63. c. 6. Euthym.

la droiture, dans la justice, dans la vérité, dans l'innocence, n'y a pas persévéré. Il s'est élevé d'orgüeil; il a prétendu devenir semble au Très-Haut; c'est pourquoi il est déchû de son bonheur, & de sa gloire (a): *Dieu réserve pour le jugement du grand jour les Anges qui n'ont pas conservé leur première dignité; mais qui ont quitté leur propre demeure.* La premiére explication est plus litterale.

CUM LOQUITUR MENDACIUM, EX PROPRIIS LOQUITUR, QUIA MENDAX EST, ET PATER EJUS. *Lorsqu'il dit le mensonge, il dit ce qu'il trouve dans lui-même; car il est menteur, & pere du mensonge.* C'est-là le caractére du Démon; ne demeurer pas dans la vérité, dire le mensonge, & le faire dire aux autres, être menteur, & pere du mensonge. Lorsque les hommes font le mensonge, ils le font à l'instigation du Démon: mais quand le Démon le fait, il le fait de son propre mouvement: *Ex propriis loquitur.* Il n'a point d'autre Maître que lui-même; c'est par lui qu'est venu le mensonge; il l'a apporté dans le monde (b): & s'il dit quelquefois la vérité, il ne la dit que par contrainte, ou pour tromper. Il est toûjours menteur, & pere du mensonge; il n'aime ni la vérité, ni la justice.

Saint Epiphane (c) sur ce qui est dit ci-devant que Judas étoit Diable (d): *Unus ex vobis Diabolus est*, a crû que c'étoit lui dont le Sauveur vouloit parler en cet endroit. Il dit que les Juifs sont appellez ses enfans: *Vos ex patre Diabolo estis*; parce qu'ils ont mieux aimé imiter l'incredulité, & le crime de Judas leur pere, que de s'attacher à JESUS-CHRIST, qui leur prêchoit la vérité, & qui la confirmoit par tant de prodiges. Judas étoit *un homicide*, & un traitre; il n'a pas *demeuré dans la vérité*; il a abandonné son Maître, & s'est livré à l'avarice, & au crime.

Les Caïanites, & les Archontiques dans le même saint Epiphane (e) lisoient ainsi le Texte du ℣. 44. *Vous êtes les enfans de vôtre pere le Démon; parce qu'il est menteur, & que son pere est menteur. Il étoit homicide, & il n'est point demeuré dans la vérité. Quand il parle, il profére le mensonge de son propre fond;*

(a) *Judæ Ep.* ℣. 6.
(b) *Origen. Aug. Chrysost. Ammon. Theodor. Mopf. Beda, Theoph. Luthym. Rupert. Recentiores passim.*
(c) *Epiphan. hæres.* 38.
(d) *Joan.* VI. 71.
(e) *Epiph. hæres.* 38. & 40.

45. *Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.*	45. Mais pour moi, quoique je vous dise la vérité, vous ne me croyez pas.

COMMENTAIRE.

parce que son pere est menteur. Cassien lit de même. Voici les les conséquences que les Caïanites tiroient de ce passage. Ils disoient que le pere des Juifs étoit un Diable; que celui-ci avoit pour pere un autre Démon, & celui-ci encore un autre; ensorte que le pere de celui qui donna la Loi à Moyse, étoit aussi lui-même un mauvais Démon. Les Archontiques soutenoient que Caïn étoit né d'un Démon, & d'Eve; qu'il étoit cet *homicide dès le commencement*, dont il est parle ici; que les Juifs étoient sortis de la race de Caïn; que le Démon pere de Caïn, & auteur de la nation des Hébreux, étoit né de Sabaoth Dieu des Juifs. Ce sont-là des rêveries indignes d'une sérieuse réfutation. Il est certain que plusieurs anciens Peres lisoient dans le Grec (a): *Il est menteur, aussi-bien que son pere:* Ce qui conduit à dire que le Démon a été produit par un mauvais principe, & par un autre Démon.

Grotius supposant que le Diable qui tenta Eve, n'étoit pas le Prince des Démons; mais quelque Ange de Satan, semblable à celui qui affligeoit saint Paul (b), dit que ce mauvais Ange *est menteur aussi-bien que son pere*, que son Chef, & son Prince Lucifer. Le nom de *pere* se prend quelquefois dans l'Ecriture au sens de Prince, & de Maitre. Satan a entrainé les autres Démons dans sa révolte, & dans son crime. Il est appellé (c) *le Prince des Démons* (d), *le Prince des Puissances de l'air* (e), *le Prince de ce monde.* Il est menteur, & homicide dès le commencement, puisque c'est par ses ordres, & par son organe que le tentateur a séduit la premiére femme, & lui a causé la mort. Il ne manque à cela qu'une bonne preuve, que ce ne soit pas le Prince des Démons qui ait tenté Eve.

℣. 45. EGO AUTEM, SI VERITATEM DICO. *Mais pour moi, quoique je vous dise la vérité, vous ne me croyez point.*

(a) *Vide Hesych. quæst. apud Coteler. Monum. Eccles. Græc. p.* 15. Ὡς καὶ ὁ πατὴρ αὐτοῦ *Ita legerunt Cyrill. Alex. Antiochus, Ambros. Suid. Auth Disp. cum Manete. Ignat. Ep. Interpol. ad Philadelph.* Ὡς καὶ πατὴρ αὐτοῦ Διάβολος.

(b) 2. *Cor.* XII. 7.

(c) *Matt.* IX. 34.

(d) *Ephes.* II. 2.

(e) *Joan.* XII. 31. XIV. 30. XVI. 11.

46. *Quis ex vobis arguet me de peccato? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?*

47. *Qui ex Deo est, verba Dei audit. Propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.*

46. Qui de vous me peut convaincre d'aucun péché? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?

47. Celui qui est de Dieu, entend les paroles de Dieu. C'est pour cela que vous ne les entendez point, parce que vous n'êtes point de Dieu.

COMMENTAIRE.

Vous croyez au pere du mensonge, qui vous anime contre moi, & vous ne me croyez pas, moi qui vous dis la vérité. Il étoit aisé aux Juifs, s'ils avoient voulu examiner les choses de sang froid, & sans prévention, de reconnoître que Jesus-Christ ne leur disoit que la vérité, & que ce n'étoit que la passion, l'envie, la haine, le mauvais esprit qui les portoient à lui dresser des piéges, & à chercher à le perdre.

℣. 46. Quis ex vobis arguet me de peccato? *Qui de vous me peut convaincre d'aucun peché?* Si disant la vérité comme je vous la dis, je ne mérite point vôtre créance, c'est peut-être que je décrédite par ma conduite, les véritez que j'annonce; c'est que ma vie ne répond pas à mes paroles. Mais vous ne pouvez former contre moi cette objection; car qui de vous peut m'accuser d'aucun peché? Vôtre passion attentive à observer toutes mes démarches, y a-t'elle trouvé la moindre chose à reprendre? *Si donc je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?*

℣. 47. Qui ex Deo est, verba Dei audit. *Celui qui est Dieu, entend les paroles de Dieu.* C'est la même chose qu'il leur a déja dit ci-devant, versets 42. 43. *Si Dieu étoit vôtre pere, vous m'aimeriez; parce que je suis sorti de lui... Pourquoi n'entendez-vous pas mon langage,* & pourquoi *ne pouvez-vous pas oüir ma parole? Vous êtes les enfans du Diable.* Si vous étiez les enfans, & les serviteurs de Dieu, vous écouteriez la parole que je vous dis de sa part; & ce qui fait que vous ne l'entendez pas, c'est que vous n'êtes point à Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne goûtez point les choses de Dieu. Vôtre esprit rempli de nuages, vôtre cœur plein d'amertume, & de haine, ne peut voir, ne peut sentir la vérité que je vous annonce (*a*).

(*a*) *Mald. Grot.*

48. *Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei : Nonne bene dicimus nos, quia Samaritanus es tu, & Dæmonium habes?*

48. Les Juifs lui répondirent donc : N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, & que vous êtes possédé du Démon?

COMMENTAIRE.

℣. 48. NONNE BENE DICIMUS NOS, QUIA SAMARITANUS ES? *N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, & que vous êtes possedé du Démon?* Nous ne voyons pas dans l'Evangile de saint Jean, ni ailleurs, que les Juifs ayent jamais appellé JESUS-CHRIST Samaritain, hors cette seule occasion. Quand donc ils avoüent ici qu'ils lui ont donné cette injure, il faut croire qu'ils la lui ont véritablement donnée; mais seulement en sécret, & non en sa présence (*a*); d'où vient que les Evangélistes n'en ont rien dit. Appeller un homme *Samaritain*, ou Chutéen, étoit l'appeller profane, schismatique, hérétique, ennemi juré de la nation des Hébreux. Dans le Talmud le nom de *Chutéen* se donne aux hommes profanes, & impies, à peu près de même que dans les Prophétes, celui de Cananéen, & de Héthéen (*b*) : *Semen Canaan, & non Juda* : Race de Canaan, & non de Juda. Et (*c*): *Votre pere étoit Amorrhéen, & vôtre mere Héthéenne.* Et encore (*d*) : *Ecoutez la parole du Seigneur, Princes de Sodome; prêtez l'oreille, peuple de Gommorrhe.*

Ils prenoient pretexte de lui donner le nom de Samaritain, de ce qu'il n'avoit pas le même éloignement de ce peuple, que les Juifs en témoignoient; qu'il logeoit quelquefois dans leurs villes, qu'il avoit demeuré quelques jours à Sichem, qu'il leur prêchoit la parole de Dieu, & ne les excluoit point du salut, pourvû qu'ils se convertissent; peut-être aussi parce qu'il ne témoignoit pas un aussi grand respect qu'ils l'auroient voulu, pour leurs cérémonies, & leurs traditions. Ils disent aussi qu'il est possedé du Démon; injure qu'ils lui avoient déja dit le jour précédent, Chap. VII. 20. Ils vouloient marquer qu'il ne savoit ce qu'il disoit, qu'il étoit en fureur, & hors de lui-même.

(*a*) Origen. Ammon. Chrysost. Theoph. Rupert.
(*b*) Dan. XIII. 56.
(*c*) Ezech. XVI. 3.
(*d*) Isaï. I. 10.

49. *Respondit Jesus : Ego Dæmonium non habeo: sed honorifico Patrem meum, & vos inhonorastis me.*

50. *Ego autem non quæro gloriam meam: est qui quærat, & judicet.*

51. *Amen, amen dico vobis: si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.*

49. Jesus leur repartit : Je ne suis point possédé du Démon: mais j'honore mon Pere; & vous, vous me deshonorez.

50. Pour moi je ne recherche point ma propre gloire : un autre la recherchera, & me fera justice.

51. En vérité, en vérité je vous le dis: Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais.

COMMENTAIRE.

ỷ. 49. EGO DÆMONIUM NON HABEO. *Je ne suis point possédé du Démon ; mais j'honore mon Pere.* Il ne répond point à la premiére injure : *Vous êtes un Samaritain* ; parce qu'elle étoit frivole, & qu'on ne pouvoit raisonnablement douter qu'il ne fut Juif de naissance, & de Religion (*a*). Mais il répond à la seconde : *Vous êtes possédé du Démon*, avec une douceur, & une mansuetude toute divine: *Je ne suis point possédé du Démon*, dit-il ; mes discours ne sont pas les discours d'un insensé, & d'un furieux. S'il y a quelque chose qui vous y paroisse extraordinaire, & si je vous annonce des véritez nouvelles, c'est que je rends gloire à mon Pere, & que je ne retiens pas ses véritez cachées dans un silence criminel. Je préfére la gloire de mon Pere à vôtre satisfaction, à mon propre repos. J'exécute au péril de ma vie l'emploi qu'il m'a confié.

ỷ. 50. EGO NON QUÆRO GLORIAM MEAM. *Je ne recherche point ma gloire* dans tout ce que je dis, & ce que je fais. Ce n'est ni la vanité, ni l'ambition, ni l'interêt qui me font agir. Je n'ai d'autre vûë que de procurer la gloire de celui qui m'a envoyé, & le salut de ceux à qui je suis envoyé. Quant à ma gloire, c'est à mon Pere à la procurer par les voies qu'il jugera les plus convenables. Autrement : Lorsque je me défens de l'accusation que vous formez contre moi, en disant que je suis possédé du Démon, je ne cherche ni ma gloire, ni ma vengeance (*b*); je défens seulement l'honneur de celui qui m'a envoyé. Quant à moi, je lui remets le soin de mes interêts; il saura procurer ma gloire, & venger l'injustice qui m'est faite.

ỷ. 51. SI QUIS SERMONEM MEUM SERVAVERIT,

(*a*) *Vide Aug. Bedam, Rupert. Chrysost Theophyl alios. Grot. Brug. Mald.*

(*b*) *Chrysost. Euthym. Leont. Theophyl. Mald. Grot. Brug. Men.*

MORTEM

52. *Dixerunt ergo Judæi: Nunc cognovimus quia Dæmonium habes. Abraham mortuus est, & Prophetæ: & tu dicis: Si quis sermonem meum servaverit, non gustabit mortem in æternum.*

53. *Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est? & Prophetæ mortui sunt. Quem te ipsum facis?*

52. Les Juifs lui dirent: Nous connoissons bien maintenant que vous êtes possédé du Démon: Abraham est mort, & les Prophétes aussi, & vous dites: Celui qui gardera ma parole, ne mourra jamais.

53. Etes-vous plus grand que nôtre pere Abraham, qui est mort, & *que* les Prophétes, *qui* sont morts aussi? Qui prétendez-vous être?

COMMENTAIRE.

MORTEM NON VIDEBIT IN ÆTERNUM. *Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais.* Vous m'accusez d'être possédé du Démon, parce que je vous enseigne une doctrine à laquelle vous n'êtes pas accoûtumé: mais je ne dis que la vérité, je rends l'honneur à mon Pere, j'exécute ses ordres, & les paroles que je vous dis, sont des paroles de vie (*a*), *Quiconque les observe, ne mourra point.* Moyse promet une longue vie, à ceux qui observent les Loix qu'il a données (*b*); il leur promet des biens, & des prospéritez temporelles: & moi je vous promets une vie, & un bonheur éternel. Croyez en mes paroles, gardez-les, observez mes ordonnances, & vous ne mourrez point de la mort de l'ame, de la seconde mort. (*c*).

℣. 52. ABRAHAM MORTUUS EST. *Abraham est mort*, & vous nous dites que celui qui gardera vos paroles, ne mourra point? Prétendez-vous être plus privilégié que ni Abraham, ni les Prophétes qui sont morts? Ces grands Hommes n'ont-ils pas observé les ordonnances du Seigneur? & toutefois la mort ne les a pas épargnez. Nous donnerez-vous des commandemens plus grands que ceux de Dieu même? Etes-vous au-dessus de Dieu? Vos Disciples auront-ils un privilége de ne pas mourir, que n'ont pas eu les plus grands Saints, & les plus fidéles serviteurs de Dieu? Tout ce raisonnement roule sur un faux principe; ils supposent que JESUS-CHRIST parle d'une vie temporelle, & il l'entend de la vie de l'ame, & de la vie éternelle.

(*a*) *Joan.* VI. 47. 48. 49. 50. 64.
(*b*) *Exod* XX. 16. *Deut.* V. 16. XXII. 7.
(*c*) *Apoc.* II. 1. *Aug. Mald. Grot.*

54. *Respondit Jesus: Si ego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est: est Pater meus qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est,*

55. *Et non cognovistis eum: ego autem novi eum: Et si dixero quia non scio eum, ero similis vobis, mendax. Sed scio eum, & sermonem ejus servo.*

54. Jesus leur répondit: Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Pere qui me glorifie: vous dites qu'il est vôtre Dieu,

55. Et cependant vous ne le connoissez pas. Mais pour moi je le connois: & si je disois que je ne le connois pas, je serois un menteur comme vous. Mais je le connois, & je garde sa parole.

COMMENTAIRE.

℣. 54. Si ego glorifico meipsum. *Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien.* Si ce que je vous dis, je le dis de moi-même, & si je me vante de vous le donner par ma propre vertu, & indépendamment du Pere; si dans tout ceci je cherche à me mettre en crédit, & à me procurer de la gloire, & de l'estime de la part des hommes, comme font les faux Prophétes, & les séducteurs, qui promettent tout, & ne tiennent rien; si cela est, ne me croyez point, & méprisez mes discours. Personne n'est crû dans sa propre cause (*a*). *C'est mon Pere qui me glorifie*, c'est lui qui fait éclatter dans moi sa puissance par les prodiges que je fais à vos yeux, & par la vérité que je vous annonce. Et ne dites pas que ce Pere vous est inconnu, & que je vous parle énigme; *ce Pere est le Dieu que vous adorez*. Si vous le connoissiez, vous me connoîtriez aussi (*b*), & vous remarqueriez dans ma personne tous les caractéres de son Fils & de son Messie.

℣. 55. Si dixero quia non scio eum. *Si je disois que je ne le connois point, je serois un menteur comme vous.* Vous ne connoissez point vôtre Dieu, ni celui qui est envoyé en son nom: pour moi je connois Dieu mon Pere, & si je disois que je ne le connois pas, je serois aussi menteur que vous l'êtes en disant que vous le connoissez (*c*). Si vous le connoissiez véritablement, vous observeriez ses préceptes; & moi je le connois, & je pratique fidélement ce qu'il ordonne. Jesus-Christ parle ici comme homme.

(*a*) *Joan.* v. 31. *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum non est verum.*

(*b*) *Joan.* VIII. 19. *Si me sciretis, forsitan, & Patrem meum sciretis.*

(*c*) *Chrysost. Leont. Theoph. Ammon.*

56. *Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum: vidit, & gavisus est.*

57. *Dixerunt ergo Judæi ad eum: Quinquaginta annos nondum habes, & Abraham vidisti?*

56. Abraham vôtre pere a désiré avec ardeur de voir mon jour: il l'a vû, & il en a été rempli de joye.

57. Les Juifs lui dirent: Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vû Abraham?

COMMENTAIRE.

℣. 56. ABRAHAM PATER VESTER EXULTAVIT UT VIDERET DIEM MEUM. *Abraham vôtre pere a désiré avec ardeur de voir mon jour*, ma venuë dans le monde (*a*), mon incarnation, ma naissance, ma manifestation dans Israël, ou même ma mort, & ma passion (*b*); il a attendu avec empressement le tems de la délivrance de tout le monde; *il l'a vû, & il s'en est réjoüi*; il l'a vû en esprit, Dieu le lui a révélé, il a trouvé dans la naissance de son fils Isaac, & dans la délivrance miraculeuse de ce cher fils, lorsqu'il étoit sur le bucher prêt à être immolé, il a trouvé dans ces figures des preuves qui l'assûroient de l'accomplissement des anciennes promesses faites aux Patriarches (*c*). La vivacité de sa foi lui a rendu présent un événement qui étoit si éloigné. Quelques-uns (*d*) croyent que ce Patriarche, & les autres qui étoient détenus dans les Limbes, eurent dans ces lieux connoissance de l'incarnation, & de la venuë du Messie; ils l'apprirent avec une effusion de joye infinie, ils la virent, & s'en réjoüirent tous. JESUS CHRIST prouve ici deux choses: La premiere, qu'il est plus grand qu'Abraham, contre ce que lui avoient dit les Juifs, ℣. 52. 53. Et la seconde, que les Juifs ne sont pas vrais fils d'Abraham, puisqu'ils taitent avec mépris, & reçoivent avec indifference celui que leur pere Abraham a désiré avec tant d'ardeur, & dont il a appris la venuë avec tant de joye.

℣. 57. QUINQUAGINTA ANNOS NONDUM HABES. *Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vû Abraham.* Quelques-uns (*e*) ont lû quarante ans, au lieu de cinquante:

(*a*) *Iren. lib. 4. c. 11. 12. Origen. homil. 10. in Genes. Cyrill. in Caten. Gr. Hilar. lib. 5. de Trinit. Bernard. serm. 6. in Vigil. Natal. Domini, Mald. alii.*

(*b*) *Chrysost. Ammon. Leont. Theophyl. Euth.*

(*c*) *Ita Patres Græci modo citati. Grot.*

(*d*) *Mald. Jans. Cornel à Lapide. alii.*

(*e*) *Chrysost. orat. contra omnes hæreses. & Author. Dialogi 1. de Trinit. inter opera Athan. & Barber. Cod. 1. Quidam Codd. Gr. apud Euthym.*

mais la leçon de *cinquante* est la ſeule veritable, ſuivie par toute l'Antiquité, à l'exception de ſaint Chryſoſtome, de l'Auteur du Dialogue ſur la Trinité parmi les Oeuvres de ſaint Athanaſe, & d'un petit nombre d'Exemplaires Grecs, dont parle Euthyme. JESUS-CHRIST avoit alors trente-cinq ans moins deux mois, ou trente-quatre ans, & huit mois à peu près. Ceci arriva le 17. Octobre de ſa trente-cinquiéme année, laquelle finit au 25. Decembre. Ainſi il s'en falloit deux mois, & huit jours qu'il n'eût trente-cinq ans accomplis.

Nous ſuivons en cela la ſupputation des plus habiles Chronologiſtes, qui ſuppoſent que le Sauveur eſt mort au milieu de ſa trente-ſixiéme année, trente-troiſiéme de l'Ere Vulgaire, dans laquelle on met ſa naiſſance trois ans plus tard qu'il ne faut. Nous n'entreprenons point d'entrer ſur cela dans une grande diſcuſſion. On peut conſulter ceux qui ont traité cette matiére exprès. Nous nous contenterons ici de faire voir que les anciens Peres n'ont point été uniformes ſur l'âge de nôtre Sauveur. L'opinion qui ne lui donne que trente-trois ans & demie de vie, n'eſt reçûë dans l'Egliſe Latine que depuis le ſixiéme ſiécle (a); & quoique depuis ce tems-là, ce ſiſtême ait été aſſez ſuivi, on n'a pas laiſſé de s'en éloigner fort ſouvent; & l'Egliſe n'a jamais fait de Loi ſur cette matiére; elle l'a laiſsée à l'examen, & aux diſputes des Savans, & des Chronologiſtes. Saint Irénée (b) dit que le Sauveur avoit plus de quarante ans, lorſqu'il parloit aux Juifs, qui lui dirent : *Vous n'avez pas encore cinquante ans, &c. Hoc dicitur ei qui quadraginta annos exceſſit; quinquaginta autem nondum attigit : Non tamen multùm à quinquaginta abſtitit.*

Saint Clément d'Aléxandrie (c) ne reconnoît que trente ans d'âge à JESUS-CHRIST, & une ſeule année de prédication. Tertullien (d) ne lui donne auſſi qu'environ trente ans au tems de ſa Paſſion : *Paſſus eſt Chriſtus, annos habens quaſi triginta cùm pateretur.* Ce que ſaint Jérôme a rapporté, écrivant ſur le Chap. IX. de Daniel. Origénes (e) dit que l'on

(a) *Beda, lib. de ratione temporum, c. 45. Habet, ni fallor, Eccleſiæ fides, Dominum in carne paulò plus quam 33. annos, uſque ad ſua tempora paſſionis vixiſſe.*

(b) *Iren. lib. 2. contra hæreſ. c. 39. A quadrageſimo aut quinquageſimo anno declinat jam in ætatem ſeniorem, quam habens docebat (Chriſtus) ſicut Evangelium, & omnes ſeniores teſtantur, &c.*

(c) *Clem. Alex. lib. 1. Strom.* Ὅτι ἔδει πληρῶσαι τὰ τριάκοντα ἔτη, ἕως ἔπαθεν.

(d) *Tertull. lib. contra Judæos, c. 8.*

(e) *Origen. tract. 35. in Matt.*

donna à Judas la somme de trente sicles, qui égaloit le nombre des années que le Sauveur avoit vêcu dans le monde. Il ne lui compte qu'une année de prédication (*a*), non plus que saint Clément d'Aléxandrie. Jules Africain, contemporain d'Origénes, (*b*), & qui commença parmi les Chrétiens de s'appliquer à la Chronologie, met la mort de JESUS-CHRIST en l'an quinziéme de Tibére, & environ le trentiéme du Sauveur. Hyppolite Evêque de Porto, étoit dans la même opinion, comme on le voit par la supputation de son Cycle (*c*). L'Auteur de l'ancienne Chronique dresséée sous Sévére, & publiée dans Canisius (*d*), ne met que trente ans entre la naissance, & la mort de JESUS-CHRIST. Lactance (*e*) étoit dans la même opinion. Eusébe de Césarée ne lui donne que trente un ans, & quelques mois, ou au plus trente-deux ans de vie, Philastre Evêque de Bresse, trente un ans; saint Epiphane (*f*), trente deux, & soixante-quatorze jours; Apollinaire de Laodicée (*g*), trente-deux ans.

Saint Chrysostome, & Euthyme (*h*), sans fixer son âge, croyent qu'il avoit près de quarante ans, lorsqu'il souffrit; Sulpice Sévére (*i*), trente-deux ans; l'ancien Auteur de l'hymne, *Lustris sex qui jam peractis*, que les uns attribuënt à saint Ambroise, & les autres à Sedulius, trente ans passez. Saint Jérôme (*k*), & saint Augustin (*l*), qui placent la mort du Sauveur sous le Consulat des deux Geminus, à l'imitation de Tertullien, & sous la quinziéme année de Tibére, lui donnent environ trente ans de vie; Paul Orose, trente-un, ou au plus trente-deux ans; saint Prosper, ou l'Auteur du Livre *de Prædictionibus*, Victorius d'Aquitaine, & Idacius, trente ans; Cassiodore, trente-trois; Jornandes, Isidore de Séville, Réginon Abbé de Prum, Lambert de Schafnaburg, trente-deux ans; la Chronique d'Alexandrie, trente-trois ans, & trois mois; saint Maxime Martyr, trente-trois, & quatre-

(*a*) *Origen. lib.* 4. Περὶ ἀρχῶν, *& initio tract.* 35. *in Matth*

(*b*) *Jul. African. apud Hieron. in Dan.* IX.

(*c*) *Vide* Lancelot. *in Bibliis Mag. Anton Vitré, c.* 33. *p.* 48.

(*d*) *Antiq. Lect. t.* 2.

(*e*) *Lact. lib.* 4. *instit. c.* 1.

(*f*) *Epiph. hæres.* 51. *n.* 28.

(*g*) *Apollinar. Laodic. apud Hieron. in Dan.* IX.

(*h*) *Chrysost. & Euthym. hic.*

(*i*) *Sulpic. Sev. lib.* 2. *hist.*

(*k*) *Hieron. Ep.* 22. & 127.

(*l*) *Aug. lib.* 18. *de civit. c. ult. & l.* 12. *cap.* 15.

58. *Dixit eis Jesus: Amen, amen dico vobis, antequam Abraham fieret, ego sum.*

58. Jesus leur répondit: En vérité, en vérité je vous le dis: Je suis avant qu'Abraham fût au monde.

COMMENTAIRE.

vingt neuf jours. Saint Bernard *(a)* porte trente ans en deux endroits, & trente-trois en deux autres endroits; Pierre Lombard *(b)*, & Pierre Comestor, trente-deux ans, & trois mois, On peut consulter les Remarques qui sont jointes à la Chronologie, qui est imprimée à la fin de la Grande Bible Latine de Vitré *(c)*. De tout cela il s'ensuit que l'année de la mort de Jesus-Christ, & la durée de sa vie n'ont jamais été fixées dans l'Eglise.

Mais si le Sauveur n'avoit que trente-cinq ans, lorsqu'il parloit aux Juifs, comment lui dirent-ils qu'il n'avoit pas encore cinquante ans? De trente-cinq à cinquante il y a une grande distance. On répond que les travaux du Sauveur, & sa vie mortifiée lui donnoient un air de vieillard, & le faisoient plus âgé qu'il n'étoit en effet *(d)*. Ou ils lui donnent plus d'âge qu'il n'en a, afin d'en conclure plus sûrement, & plus efficacement contre lui qu'il ne pouvoit avoir vû Abraham, *(e)* car s'il ne l'avoit pû voir âgé de cent, ou de cinquante ans, à plus forte raison, s'il n'étoit âge que de trente-cinq ans.

℣. 58. Antequam fieret Abraham ego sum. *Je suis avant qu'Abraham fût au monde.* Je suis de toute éter. nité; j'ai existé avant tous les siecles. Vous ne considérez dans moi que l'homme qui vous parle, & qui paroît à vos yeux depuis un certain tems. Mais outre cette nature humaine que vous croyez connoitre, il y a dans moi une nature divine, & éternelle. Les deux réünies subsistent ensemble dans ma personne. Abraham a sû les distinguer. Il m'a adoré comme son Dieu; il ma desiré comme son Sauveur. Il m'a vû dans mon éternité; il m'a prédit dans ma venuë au monde.

(a) *Bern. serm. 1. de circumcis. & serm. 2. in hac verba, non est Regnum Dei, &c.* & pour 30. ans Et *serm. 2. de Pentecost. & in feria 4. Maj. Hebdom.* est pour 33. ans.

(b) *Petr, Lombard. lib. 4. dist. 44. c. 1.*

(c) Cap. XXXIII. *p.* 37. *& sequ.*

(d) *Vide Hugon. Erasm. Mald.*

(e) *Grot. Brug.*

59. *Tulerunt ergo lapides, ut jacerent in eum: Jesus autem abscondit se, & exivit de Templo.*

59. Là-dessus ils prirent des pierres pour les lui jetter : mais JESUS se cacha, & sortit du Temple.

COMMENTAIRE.

℣. 59. TULERUNT LAPIDES. *Ils prirent des pierres pour le lapider* ; suivant la Loi qui ordonne de lapider les blasphémateurs (*a*). JESUS-CHRIST, qui se faisoit égal à Dieu, etoit blasphémateur dans leur idée.

JESUS AUTEM ABSCONDIT SE. *Mais* JESUS *se cacha; & sortit du Temple.* Il se retira un peu à l'écart, & se rendit invisible à leurs yeux (*b*) ; après quoi, il sortit tranquillement, & s'en alla hors du Temple : Car comment auroit-il pû se cacher dans le Temple, en se sauvant dans quelque endroit sécret, & inconnu, étant environné comme il l'étoit de ses ennemis? Mais d'où ces gens prirent-ils des pierres? Quelques-uns (*c*) croyent que comme on bâtissoit en cet endroit, il y avoit là des pierres en quantité. D'autres veulent qu'ils en ayent rencontré dans le parvis même du Temple : D'autres enfin, qu'ils coururent aux pierres hors du parvis; & que pendant ce tems, le Sauveur eut le loisir de se retirer, & de se mettre à couvert de leur violence.

Le Texte Grec (*d*) porte *qu'il sortit du Temple, passant au milieu d'eux, & se retira ainsi* : Ce qui favorise beaucoup le sentiment qui reconnoît ici un miracle pareil à celui qui arriva, lorsque les habitans de Nazareth voulurent précipiter le Sauveur à bas de leur montagne (*e*). Il se rendit invisible, & passa au milieu d'eux, sans qu'ils pûssent l'arrêter. D'autres veulent qu'il ait passé au milieu de la troupe de ses Disciples, & du peuple qui croyoit en lui, & qu'à la faveur de cette multitude, qui se serra autour de lui, il échappa à la fureur de ses ennemis. Mais ces mots : *Passant au milieu d'eux, il se retira ainsi*, ne se lisent ni dans la Vulgate, ni dans saint Chrysostome, ni dans saint Cyrille, ni dans saint Augustin, ni dans un bon nombre de Manuscrits ; & il y a d'habiles Interprétes (*f*) qui les croyent fourrez en cet endroit.

(*a*) *Levit.* XXIV. 16. *Qui blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur. Lapidibus opprimat eum omnis multitudo populi.*

(*b*) *Theodor. Heracl.* Ἐξουσίᾳ θεϊκῇ ἀόρατον ἑαυτὸν τοῖς ἐπιβουλεύουσι κατασκευάσας διὰ μέσου αὐτῶν μὴ ὁρώμενος, καὶ ἐξῆλθεν, καὶ παρῆγεν οὕτως. *Ita Leont. Theophyl. Euth. Mald.*

(*c*) *Ligfoot. Hora Talm. ad Joan.* IX. 6.

(*d*) Ἰησοῦς δὲ ἐκρύβη, καὶ ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ ἱεροῦ, διελθὼν διὰ μέσου αὐτῶν. Καὶ παρῆγεν οὕτως.

(*e*) *Luc.* IV. 30.

(*f*) *Vide Erasm. Grot. hic. Mill. Proleg.* 752.

CHAPITRE IX.

Aveugle né guéri par JESUS-CHRIST. *Murmure des Pharisiens. Ils chassent l'aveugle né.* JESUS-CHRIST *l'instruit; l'aveugle croit, & adore le Sauveur.*

℣. 1. *Et præteriens Jesus, vidit hominem cæcum à nativitate:*

2. *Et interrogaverunt eum Discipuli ejus: Rabbi, quis peccavit, hic, aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?*

℣. 1. Comme JESUS passoit, il vid un homme qui étoit aveugle dès sa naissance:

2. Et ses Disciples lui firent cette demande: Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle?

COMMENTAIRE.

℣. 1. PRÆTERIENS JESUS, VIDIT HOMINEM CÆCUM A NATIVITATE. *Comme* JESUS *passoit, il vid un homme aveugle dès sa naissance.* JESUS étant sorti du Temple, alla apparemment passer la nuit au mont des Oliviers, selon sa coutume. Le lendemain, qui étoit un jour du Sabbat *(a)*, il vint dans la ville; & passant dans la ruë, il y trouva un aveugle dès sa naissance; qui étoit assis dans un coin, & demandoit l'aumône aux passans *(b)*.

℣. 2. RABBI, QUIS PECCAVIT, HIC, AUT PARENTES EJUS? *Maître, est-ce le peché de cet homme, ou le peché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle?* Demande qui peut avoir donné lieu à quelques-uns de croire que les Apôtres étoient dans l'opinion de la préexistence des ames, ou de la métempsycose. Il est impossible que cet homme soit frappé de Dieu d'une maniére aussi terrible, sans de justes causes. Or il n'a pû mériter ce châtiment par les péchez commis depuis sa naissance, puisqu'il l'a apporté au monde; il faut donc qu'il s'en soit rendu digne par quelque faute commise avant sa naissance; ou du moins que le Seigneur, qui

(a) Infra ℣. 14.

(b) Infra ℣. 8.

châtie

châtie les péchez des peres sur les enfans, jusqu'à la troisiéme, & quatriéme génération *(a)*, ait fait tomber sur celui-ci la punition du péché de ses parens. Voilà, disent ils, le raisonnement des Apôtres. Il est visible qu'ils supposent que l'homme peut faire avant sa naissance quelque péché, dont il souffre la peine durant sa vie.

Philon reconnoît la même chose dans plus d'un endroit *(b)*. Il dit que l'air est rempli d'ames de deux especes. Les unes descendent dans les corps; & les autres en ont un très-grand éloignement. De celle qui se joignent aux corps, les unes remplies d'idées sublimes d'une excellente Philosophie, s'occupent sans cesse de la mort du corps, & ménent une vie toute céleste. Les autres accablées par le poids de la chair, négligent l'étude de la sagesse, & se livrent au gré des passions, & de la fortune. Il rebat souvent ce sentiment, qu'il a tiré de Platon. Joseph *(c)* dit que les Pharisiens tiennent à peu près la même chose. Ils disent que les ames sont immortelles, & demeurent éternellement : Qu'elles viennent de la région de l'air le plus subtil, s'engager dans les corps, comme dans des prisons, ausquels elles demeurent comme collées, y étant attirées par une inclination naturelle, & un amour auquel elles ne résistent pas. Il dit ailleurs *(d)* que les mêmes Pharisiens croyent que les ames des méchans etant séparées du corps, sont enfermées dans des prisons éternelles, où elles sont tourmentées, & d'où elles ne sortent jamais; au lieu que celles des gens de bien reviennent aisément sur la terre pour animer d'autres corps, après la mort des premiers qu'elles ont animez.

Les Rabbins croyent aussi une espéce de métempsycose; & cette opinion est répanduë depuis très-long-tems dans tout l'Orient. Origénes cite un Livre apocryphe des Hébreux, dans lequel Jacob parle ainsi *(e)* : *Je suis un Ange de Dieu, & un des premiers Esprits. Les hommes m'appellent Jacob; mais mon vrai nom, qui est celui que Dieu m'a donné, est Israël.* Plu-

---

(a) *Exod.* xx. 5.

(b) *Philo de Plantatione Noë, p. 216. & de Gigantib. p. 285. & de Confusione Ling. p. 331. & lib. quis rerum divin. hæres. p. 519. & lib. de somniis, p. 586. & 592.*

(c) *Joseph. de Bello Jud. lib. 2. c. 12. p. 787.* τὰς δὲ ψυχὰς ἀθανάτους ἀεὶ διαμένειν, καὶ συμπλέκεσθαι μὲν ἐκ λεπτοτάτης φοιτώσας αἰθέρος, ὥσπερ εἱρκταῖς τοῖς σώμασιν ἴυγγι τινὶ φυσικῇ κατασπωμένας.

(d) *Antiq. lib. 18. c. 2.*

(e) *Oratio Joseph. apud Origen. tom. 5. in Joan. p. 77.*

3. *Respondit Jesus: Neque hic peccavit, neque parentes ejus: sed ut manifestentur opera Dei in illo.*

3. Jesus leur répondit: Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde: mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclattent en lui.

COMMENTAIRE.

sieurs Docteurs Juifs croyent que les ames d'Adam, d'Abraham, de Phinées ont animé successivement plusieurs grands Hommes de leur nation. Il n'est donc nullement étrange que les Apôtres ayent raisonné comme ils semblent raisonner ici, sur l'incommodité de cet aveugle, & qu'ils ayent crû que c'étoit lui, qui par quelque péché sécret commis avant sa naissance, s'étoit attiré cette disgrace (*a*).

Les Rabbins sont persuadez aussi que les pechez, & sur tout l'incontinence des peres, & des meres, sont souvent funestes à leurs enfans; & que les incommoditez de ceux-ci sont pour l'ordinaire des suittes des excès de ceux-là: Que c'est principalement sur la crainte de ces incommoditez pour les enfans, que sont fondées les Loix de Moyse, qui défendent au mari sous peine de mort, de s'approcher de sa femme durant l'accident qui arrive à son sexe (*b*). Les Apôtres étoient nourris dans ces préjugez; & l'experience avoit souvent fait voir que ces terreurs n'étoient pas sans fondement.

℣. 3. NEQUE HIC PECCAVIT, NEQUE PARENTES EJUS. *Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde; mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclattent en lui.* JESUS-CHRIST ne nie pas que les parens de cet aveugle n'ayent peché; mais il dit seulement que ce n'est pas leur péché qui est la cause de l'incommodité de leur fils (*c*). Il ne nie pas non plus que le péché Originel de cet homme n'eût été une cause suffisante pour justifier la conduite de Dieu, qui avoit permis qu'il nâquît aveugle. Ils ne demandoient pas quelle étoit la cause générale de ce mal; il s'agissoit de savoir quelle en étoit la cause particuliére.

Le Sauveur éleve l'esprit, & l'attention de ses Apôtres à une cause superieure, qui est la Providence, & la Sagesse de Dieu, qui vouloit procurer sa propre gloire aux yeux des

(*a*) *Vide Drus. Grot. Ligf. Vide Cyrill. Alex. in Caten. Gr.*

(*b*) *Levit.* XX. 18. *Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, & revelaverit turpitudinem ejus, ipsaque aperuerit fontem sanguinis sui, interficientur ambo de medio populi sui. Vide & Ezech.* XVIII. 61.

(*c*) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*

4. *Me oportet operari opera ejus, qui misit me, donec dies est: venit nox, quando nemo potest operari.*

4. Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour: la nuit vient, dans laquelle personne ne peut agir.

5. *Quandiu sum in mundo, lux sum mundi.*

5. Tant que je suis dans le monde, je suis la lumiére du monde.

COMMENTAIRE.

hommes, par le miracle de la guérison de l'aveugle-né. Ce n'est pas à dire que Dieu ait voulu directement le malheur de cet homme, dans la vûë de procurer sa propre gloire; mais seulement qu'il permit que cet homme nâquit aveugle, & qu'ensuite il se servit de cette occasion, pour faire éclatter sa puissance, & sa misericorde (a). *Afin que* n'est point ici une particule causale; elle marque seulement l'événement qui suivit. (b).

℣. 4. Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est. *Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour*; c'est-à-dire, pendant que je suis en vie, & que je parois en ce monde (c); car après ma mort, & ma résurrection, il ne sera plus tems de faire des miracles, & de donner aux hommes des preuves de ma Divinité, & de ma mission. Comme ce jour-là étoit un jour de Sabbat, & que cet aveugle ne pensoit point à lui demander la guérison, le Sauveur prépare l'esprit de ses Apôtres par ce préambule (d): Il faut me hâter d'achever mon ouvrage; comme un manœuvre qui voit la nuit s'approcher. Jesus-Christ n'avoit plus que six mois à vivre. Son ouvrage étoit sa prédication, & les actions miraculeuses dont il devoit l'accompagner. Quoiqu'il soit aujourd'hui jour du Sabbat, & que je prévoye que mes ennemis en prendront sujet de scandale, je dois me hâter de rendre la santé à cet homme, encore qu'il ne me la demande pas. Je sai que la gloire de Dieu en recevra un notable accroissement, & que cela avancera mon ouvrage.

℣. 5. Quandiu sum in mundo. *Tant que je suis dans le monde, je suis la lumiére du monde.* A l'occasion du jour, &

(a) *Cyrill. in Caten. Teoph. Mald. alii.*
(b) *Mald. Grot. Bruz.*
(c) *Theodor. Heracl. & Theodor. Mopf. Aug. Beda hic. Cyrill. in Cat. Gr. Mald. alii.*
(d) *Theodor. Mopsuest.*

6. *Hæc cùm dixisset, expuit in terram, & fecit lutum ex sputo, & linivit lutum super oculos ejus.*	6. Après avoir dit cela, il cracha à terre; & ayant fait de la bouë avec sa salive, il oignit de cette bouë les yeux de l'aveugle.
7. *Et dixit ei: Vade, lava in natatoria Siloë, quod interpretatur Missus. Abiit ergo, & lavit, & venit videns.*	7. Et lui dit: Allez vous laver dans la piscine de Siloë, qui signifie envoyé. Il y alla donc, il s'y lava, & il s'en revint voyant clair.

COMMENTAIRE.

de la nuit, dont il a parlé au verset précédent, il dit ici qu'il est la lumiére du monde. Je suis comme le Soleil qui éclaire le monde. Il est de mon devoir de porter la lumiére par tout, & de ne manquer aucune occasion d'éclairer les hommes. C'est pour cela que mon Pere m'a envoyé. Cet homme est dans les ténébres, je vais lui rendre la vûë, & lui faire voir la lumiére.

℣. 6. HÆC CUM DIXISSET EXPUIT IN TERRAM. *Après avoir dit cela, il cracha à terre, &c.* Le Sauveur a soin pour l'ordinaire de donner à ses miracles tous les dégrez de certitude dont ils sont capables, afin que non seulement ceux qui étoient présens, mais aussi ceux qui devoient venir dans la suite, ne pussent pas les contester, ni les révoquer en doute. Plus on en examine les circonstances, & les particularitez, plus leur certitude est évidente. Voici un aveugle, & un aveugle de naissance, & par conséquent que la médecine ne pouvoit guérir. De son propre mouvement, il entreprend de lui rendre la vûë; il crache à terre, il fait un peu de bouë, il en frotte les yeux de l'aveugle, chose qui auroit dû l'aveugler, s'il ne l'eût pas été. Il l'envoye à la fontaine de Siloé pour y laver ses yeux. Il y va, il revient clair-voyant.

℣. 7. VADE, ET LAVA IN NATATORIA SILOE. *Allez vous laver dans la piscine de Siloé.* La fontaine de Siloé étoit au pied des murs de Jérusalem, du côté de l'orient. On recüeilloit ses eaux dans un grand réservoir pour la commodité de la ville. C'est à ce réservoir que JESUS-CHRIST envoye l'aveugle. *Siloé* signifie envoyé, ou une fontaine qui sort de sa source avec impétuosité *(a)*. JESUS-CHRIST étoit envoyé au monde de la part de son Pere Eternel, pour éclairer tous les

(a) *Hieron. in Isai. VIII. Non jugibus aquis sed incertis diei horis ebullit, &c. Vide & Epiphan*

8. *Itaque vicini, & qui viderant eum prius, quia mendicus erat, dicebant: Nonne hic est, qui sedebat, & mendicabat? Alii dicebant: Quia hic est;*

9. *Alii autem: Nequaquam, sed similis est ei. Ille verò dicebat: Quia ego sum.*

10. *Dicebant ergo: Quomodo aperti sunt tibi oculi?*

11. *Respondit: Ille homo, qui dicitur Jesus, lutum fecit; & unxit oculos meos, & dixit mihi: Vade ad natatoria Siloë, & lava. Et abii, lavi, & video.*

8. Ses voisins, & ceux qui l'avoient vû auparavant demander l'aumône, disoient: N'est-ce pas là cet aveugle qui étoit assis, & qui demandoit l'aumône? Les uns répondoient: C'est lui;

9. D'autres disoient: Non, c'en est un qui lui ressemble. Mais lui leur disoit: C'est moi-même.

10. Ils lui demandoient donc: Comment est-ce que vos yeux ont été ouverts.

11. Il leur répondit: Cet homme qu'on appelle Jesus a fait de la bouë, & en a oint mes yeux, & il m'a dit: Allez à la piscine de Siloé, & vous y lavez. J'y ai éte, je m'y suis lavé, & je voi.

COMMENTAIRE.

hommes, figurez par cet aveugle né *(a)*. La piscine de Siloé étoit un symbole du Baptême, qui nous sanctifie, & nous rend Chrétiens *(b)*. Les Turcs encore aujourd'hui ont la fontaine de Siloé en vénération; ils croyent que ses eaux sont propres à soulager les maux des yeux.

℣. 8. Vicini, et qui viderant eum prius. *Ses voisins, & ceux qui l'avoient vû auparavant.* Le miracle ne fut ni fait en cachette, ni connu de peu de gens, ni crû légérement. Ceux qui connoissoient cet aveugle furent partagez sur son sujet, non pour savoir s'il voyoit, car la chose étoit notoire, mais pour savoir si c'étoit lui qui étoit connu dans le quartier, parce qu'il y demandoit publiquement l'aumône, dans un certain endroit, où il demeuroit assis. Le Grec imprimé, & la plûpart des Manuscrits lisent simplement *(c)*: *Ses voisins, & ceux qui l'avoient vû auparavant, parce qu'il étoit aveugle, disoient, &c.* Mais la Vulgate, le Syriaque, le Cophte, l'Armenien, le Gotique, l'Arabe, l'Ethiopien, & un grand nombre de bons Manuscrits Grecs, & la plûpart des Peres Grecs, & Latins lisent: *Qu'il etoit aveugle, & qu'il demandoit l'aumône, &c.*

℣. 11. Ille homo qui dicitur Jesus. *Cet homme*

(a) *Iren. lib. 4. c. 9. Chrysost. hic.*
(b) *Beda, Rupert. Mald. alii.*
(c) Θεωροῦντες αὐτὸν τὸ πρότερον ὅτι τυφλὸς ἦν, ἔλεγον, &c. *Alii*, τυφλὸς καὶ προσαίτης ἦν.

12. *Et dixerunt ei: Ubi est ille? Ait: Nescio.*

13. *Adducunt eum ad Pharisæos, qui cæcus fuerat.*

14. *Erat autem sabbatum, quando lutum fecit Jesus, & aperuit oculos ejus.*

15. *Iterùm ergo interrogabant eum Pharisæi quomodo vidisset. Ille autem dixit eis: Lutum mihi posuit super oculos, & lavi, & video.*

16. *Dicebant ergo ex Pharisæis quidam: Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant: Quomodo potest homo peccator hæc signa facere? Et schisma erat inter eos.*

12. Ils lui dirent: Où est-il? Il leur répondit: Je ne sai.

13. Alors ils amenérent aux Pharisiens cet homme qui avoit été aveugle.

14. Or c'étoit le jour du sabbat que Jesus avoit fait cette bouë, & lui avoit ouvert les yeux.

15. Les Pharisiens l'interrogérent donc aussi eux-mêmes, comment il avoit recouvré la vûë. Et il leur dit: Il m'a mis de la bouë sur les yeux: je me suis lavé, & je voi.

16. Sur quoi quelques-uns des Pharisiens dirent: Cet homme n'est point *envoyé* de Dieu, puisqu'il ne garde pas le sabbat. Mais d'autres disoient: Comment un méchant homme pourroit-il faire de tels prodiges? Et il y avoit sur cela de la division entr'eux.

COMMENTAIRE.

qu'on appelle Jesus. Cet aveugle n'avoit pas vû Jesus-Christ, mais il avoit appris ce qui s'étoit fait lorsqu'il avoit été guéri. Il n'étoit encore éclairé qu'à demi des yeux de l'ame, puisqu'il ne connoissoit encore Jesus-Christ que comme un homme de bien, & un Prophête. ℣. 17.

℣. 12. Ubi est ille? *Où est-il?* Leur dessein étoit de le saisir, & de l'amener devant le Sanhédrin, pour le juger comme violateur du Sabbat.

℣. 14. Erat Sabbatum, quando lutum fecit *C'étoit le jour du Sabbat que* Jesus *avoit fait cette bouë.* Les Rabbins enseignent que la salive d'un homme à jeûn est bonne contre les maux des yeux, & qu'il n'est pas permis d'en mettre à ce dessein sur les yeux un jour de Sabbat (a). Mais il y a toute sorte d'apparence que cela n'a été inventé que pour rendre odieuse l'action du Sauveur, comme contraire au repos du Sabbat. Faire de la bouë avec de la salive, est une maniére de paîtrir, & par consequent une action contraire au Sabbat, suivant l'idée des Juifs.

℣. 16. Non est hic homo a Deo qui Sabbatum non custodit. *Cet homme n'est point envoyé de Dieu, puisqu'il ne garde pas le Sabbat.* Ce raisonnement est plau-

(a) *Maimon. apud* Ligfoot. *Hor. Talm.*

ſible. Un homme qui viole viſiblement la Loi de Dieu, ne peut être rempli de ſon eſprit, ni envoyé de ſa part. Mais il y a trois choſes à dire à cela. 1°. JESUS-CHRIST comme Dieu, pouvoit ne pas obſerver le Sabbat; cette Loi étoit pour les hommes, & non pour lui. 2°. Il pouvoit même, en qualité d'homme, violer le Sabbat, quand il s'agiſſoit de procurer la gloire de Dieu, ou le ſalut de l'ame, ou la ſanté du prochain, comme JESUS-CHRIST lui-même l'a prouvé ailleurs *(a)*. 3°. Enfin il étoit faux que le Sauveur violât le Sabbat; car il n'avoit certainement fait aucune action ſervile. Toutefois les Phariſiens raiſonnent ſur ce faux principe, comme ſur un fait certain.

ALII DICEBANT: QUOMODO POTEST HOMO PECCATOR, &c. *D'autres diſoient: Comment un méchant homme pourroit-il faire de tels prodiges*? Quelques Phariſiens, & quelques Prêtres fidéles, & attachez à JESUS-CHRIST, comme Nicodéme. Ces gens ſemblent raiſonner ſur un faux principe, qui eſt que les pécheurs ne peuvent faire des miracles, ou du moins de grands miracles; des miracles ſemblables à ceux de JESUS-CHRIST: car il eſt certain que les méchans en font quelquefois, qui paroiſſent auſſi grands que ceux des gens de bien. Les Magiciens de Pharaon imitérent preſque tous les miracles que fit Moyſe *(b)*; & ce Légiſlateur dit que les faux Prophétes peuvent quelquefois faire des prodiges, & prédire l'avenir *(c)*. Mais il eſt impoſſible que Dieu autoriſe par une ſuite de vrais miracles, un ſéducteur, un faux Prophéte, un méchant. Il eſt impoſſible qu'il permette que des gens qui cherchent ſincérement la vérité, ſoient trompez juſqu'à la fin par des impoſteurs, qui corrompent la religion, & ne cherchent qu'à ſéduire. Enfin il eſt impoſſible qu'un méchant vive comme a vêcu JESUS-CHRIST, qu'il enſeigne comme il a enſeigné, qu'il faſſe des miracles comme il en a faits, par ſon autorité, par ſa parole; ſans préparation, ſans vanité, ſans oſtentation, ſans effort. En ce ſens, il eſt vrai qu'un pécheur ne peut pas faire de tels prodiges.

(a) *Matt.* XII. 5. *Sacerdotes in Templo Sabbatum violant. Et* ℣. 11. *Si ceciderit ovis Sabbatis in foveam, nonne tenebit, & levabit eum? Quanto magis melior est homo ove! Vide & Luc.* XIII. 14. 15. *& Joan.* VII. 22. *Sabbato circumciditis hominem, &c.*

(b) *Exod.* VII. VIII. IX.

(c) *Deut.* XIII. 1. *& ſequ.*

17. *Dicunt ergo cæco iterùm: Tu quid dicis de illo qui aperuit oculos tuos? Ille autem dixit: Quia Propheta est.*

17. Ils dirent donc de nouveau à l'aveugle: Et toi, que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux? Il répondit: C'est un Prophéte.

18. *Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, & vidisset, donec vocaverunt parentes ejus, qui viderat.*

18. Mais les Juifs ne crurent point que cet homme eût été aveugle, & eût recouvré la vûë, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son pere, & sa mere,

19. *Et interrogaverunt eos, dicentes: Hic est filius vester, quem vos dicitis quia cæcus natus est? Quomodo ergo nunc videt?*

19. Qu'ils interrogérent, en leur disant: Est-ce-là vôtre fils que vous dites être né aveugle? Comment est-ce donc qu'il voit maintenant?

20. *Responderunt eis parentes ejus, & dixerunt: Scimus quia hic est Filius noster, & quia cæcus natus est;*

20. Le pere, & la mere leur répondirent: Nous savons que c'est-là nôtre fils, & qu'il est né aveugle;

21. *Quomodo autem nunc videat, nescimus; aut quis ejus aperuit oculos, nos nescimus: ipsum interrogate, ætatem habet: ipse de se loquatur.*

21. Mais nous ne savons comment il voit maintenant: & nous ne savons pas non plus qui lui a ouvert les yeux. Interrogez-le, il a de l'âge; qu'il réponde pour lui-même,

22. *Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos: jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret,*

22. La crainte que son pere, & sa mere avoient des Juifs, les fit parler de la sorte: car les Juifs avoient déja conspiré, & resolu ensemble, que quiconque reconnoîtroit JESUS pour être le CHRIST, seroit chassé de la synagogue.

COMMENTAIRE.

℣. 17. TU, QUID DICIS DE ILLO? *Que dis-tu de cet homme? C'est un Prophéte.* Ils tendent des piéges à ce pauvre homme, pour avoir occasion de le maltraitter. Mais lui sans s'émouvoir, leur declare que JESUS-CHRIST est un Prophéte, un homme de bien, un homme envoyé de Dieu; car les Hébreux donnoient le nom de Prophétes à tous ceux que Dieu honoroit de ses faveurs extraordinaires (*a*). Et c'étoit parmi eux une maxime, qu'un Prophéte pouvoit dispenser de la Loi du Sabbat (*b*).

℣. 21. ÆTATEM HABET. *Interrogez-le; il a de l'âge.* Ou plûtôt: *Il a l'âge convenable* pour être oüi en jugement, & pour rendre témoignage de sa propre conduite. Cet âge chez les Hébreux étoit fixé à treize ans (*c*).

℣. 22. UT EXTRA SYNAGOGAM FIERET. *Ils avoient*

(*a*) *Cyrill. Leont. Mald.*
(*b*) *Grot. hic, & aliàs.*
(*c*) *Selden. de Synedr. & Grot. hic.*

résolu

23. *Propterea parentes ejus dixerunt: Quia ætatem habet, ipsum interrogate.*

24. *Vocaverunt ergo rursùm hominem, qui fuerat cæcus, & dixerunt ei: Da gloriam Deo. Nos scimus quia hic homo peccator est.*

25. *Dixit ergo eis ille: Si peccator est, nescio; unum scio, quia cæcus cùm essem, modò video.*

26. *Dixerunt ergo illi: Quid fecit tibi? Quomodo aperuit tibi oculos?*

23. Ce fut ce qui obligea le pere, & la mere de répondre: Il a de l'âge, interrogez-le lui-même,

24. Ils appellérent donc une seconde fois cet homme, qui avoit été aveugle, & lui dirent: Rends gloire à Dieu: Nous savons que cet homme est un pécheur,

25. Il leur répondit: Si c'est un pécheur, je n'en sai rien: tout ce que je sai, c'est que j'étois aveugle, & que je voi maintenant.

26. Ils lui dirent encore: Que t'a-t'il fait? Et comment t'a-t'il ouvert les yeux?

COMMENTAIRE.

résolu que quiconque reconnoîtroit que JESUS *est le Christ, seroit chassé de la Synagogue.* On croit qu'il faut l'entendre de la moindre excommunication, appellée *nidui*, ou séparation *(a)*. Elle consistoit simplement à être séparé de l'assemblée. Nous avons parlé des diverses sortes d'excommunications usitées chez les Juifs, dans la Dissertation sur les Supplices des Hébreux, à la tête du Deuteronome, p. LVIII. & dans le Commentaire sur S. Matthieu, Chap. XVIII. 18.

℣. 24. DA GLORIAM DEO. *Rends gloire à Dieu.* Maniére de parler, dont les juges se servoient pour exiger le serment (*b*) & pour faire souvenir celui à qui l'on parloit, de dire la pure vérité, comme en la présence de Dieu. Ces Pharisiens veulent intimider cet homme, pour l'obliger à dire quelque chose contre JESUS-CHRIST. *Nous savons que cet homme est pécheur*; avouë la même chose.

℣. 25. SI PECCATOR EST, NESCIO. *Si c'est un pécheur, je n'en sai rien.* Je ne prétens pas contester avec vous. Puisque vous dites que vous savez qu'il est pécheur, je n'examine point les raisons que vous avez de le croire: mais je sai parfaitement que c'est lui qui m'a guéri; & je ne conçois point que ce soit là une preuve qu'il soit un méchant homme. Il ne faut pas prendre ce terme *nescio*, comme s'il doutoit que JESUS-CHRIST fut un homme de bien *(c)*. Il avoit confessé trop hautement, ℣. 17. qu'il étoit un Prophéte, & il con-

(a) Drus. Grot. le Clerc. Capell.
(b) Josue VII. 19. 1. *Reg.* VI. 5. *Luc.* XVII. 18.
(c) Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald. Brug. Grot.

27. *Respondit eis: dixi vobis jam, & audiſtis: quid iterùm vultis audire? Numquid & vos vultis Diſcipuli ejus fieri?*

28. *Maledixerunt ergo ei, & dixerunt: Tu Diſcipulus illius ſis; nos autem Moysi Diſcipuli ſumus.*

29. *Nos ſcimus quia Moysi locutus eſt Deus: hunc autem neſcimus unde ſit.*

30. *Reſpondit Ille homo, & dixit eis: In hoc enim mirabile eſt, quia vos neſcitis unde ſit, & aperuit meos oculos.*

27. Il leur repondit: Je vous l'ai déja dit, & vous l'avez entendu. Pourquoi voulez-vous l'entendre encore une fois? Eſt-ce que vous voulez devenir auſſi ſes Diſciples?

28. Sur quoi ils le chargérent d'injures, & lui dirent: Sois toi-même ſon Diſciple; mais pour nous, nous ſommes les Diſciples de Moyſe.

29. Nous ſavons que Dieu a parlé à Moyſe; mais pour celui-ci, nous ne ſavons d'où il eſt.

30. Cet homme leur répondit: C'eſt ce qui eſt étonnant, que vous ne ſachiez d'où il eſt, & qu'il m'ait ouvert les yeux.

COMMENTAIRE.

tinuë trop conſtamment à le défendre, pour croire qu'il ait changé de ſentiment ſur ſon ſujet.

℣. 27. NUMQUID ET VOS VULTIS, &c. *Eſt-ce que vous voulez auſſi devenir ſes Diſciples?* C'eſt un eſpéce de reproche qu'il fait aux Phariſiens de leur acharnement à vouloir à quelque prix que ce ſoit, trouver du mal dans la conduite de JESUS CHRIST. Cette curioſité, ces empreſſemens que vous avez à ſavoir ce qui s'eſt paſſé dans ma guériſon, viennent-ils de l'envie de devenir ſes Diſciples, comme je le ſuis (*a*)?

℣. 29. NOS SCIMUS QUIA MOYSI LOCUTUS EST DEUS. *Nous ſavons que le Seigneur a parlé à Moyſe: mais pour celui-ci, nous ne ſavons d'où il eſt*; ou plûtôt, nous ne ſavons d'où il vient, ni qui l'a envoyé; ſi c'eſt un homme ſuſcité de Dieu, ou ſi c'eſt un ſéducteur; car ils ne ſavoient que trop qu'il étoit venu de Galilée, & qu'il avoit long-tems prêché en ce pays-là. Dieu nous préſerve de quitter Moyſe, dont la miſſion eſt certaine, pour nous attacher à un inconnu; comme s'ils comptoient pour rien les témoignages que ſaint Jean-Baptiſte lui avoit rendus, & celui de ſes miracles, & de ſa Doctrine toute céleſte (*b*). Mais quand la paſſion s'eſt emparée d'un cœur, on n'en doit plus eſpérer d'équité & de bonnes raiſons.

℣. 30. IN HOC MIRABILE EST. *C'eſt ce qui eſt étonnant,*

(*a*) *Theodor. Leont. Mald.*

(*b*) *Vide Chryſoſt. Theophyl. Euthym.*

31. *Scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei cultor est, & voluntatem ejus facit, hunc exaudit.*

31. Or nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs : mais si quelqu'un l'honore, & qu'il fasse sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce.

COMENTAIRE.

que vous ne sachiez d'où il vient, & qu'il m'ait ouvert les yeux. Est-il possible que des gens qui sont chargez de discerner les vrais, & les faux Prophêtes, & qui se vantent de distinguer ce qui vient du bon, ou du mauvais Esprit, ne puissent pas prendre leur parti dans une matiére, qui paroit si aisée ? Un homme d'une vie irréprochable, d'une Doctrine toute divine, fait sur moi un miracle reconnu de toute la ville, & que vous-mêmes ne sauriez contester ; & après tout cela, vous doutez encore s'il est envoyé de Dieu ?

℣. 31. SCIMUS QUIA PECCATORES DEUS NON AUDIT. *Nous savons que Dieu n'exauce pas les pécheurs.* Cet homme parle suivant l'opinion du peuple, & comme un Disciple encore peu instruit (*a*). L'Ecriture s'exprime souvent d'une maniére qui lui paroit favorable : *Si j'ai gardé l'iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point*, dit le Psalmiste *(b)*. *Lorsque vous étendrez vos mains vers moi, je détournerai mes yeux de vous*, dit le Seigneur dans Isaïe *(c)*. *Lorsque vous multiplierez vos priéres, je ne les exaucerai point, parce que vos mains sont remplies de sang.* Et ailleurs (*d*) : *Ses oreilles sont appesanties, & il ne vous écoute point, parce que vos iniquitez forment un mur de séparation entre Dieu, & vous.*

On peut même assûrer que le pécheur, tandis qu'il demeure dans l'affection au péché, dans la haine de la justice, & de la vérité *(e)* ; tandis qu'il ne sent aucun mouvement de charité, ni aucune impression de l'Esprit saint, qui commence au moins à le remuer, & à l'exciter, & qu'il ne crie au Seigneur que par un saisissement de frayeur, par un mouvement naturel d'amour propre, Dieu ne l'exauce point ; parce qu'il n'écoute pas les priéres que son Esprit n'a pas for-

(*a*) *Aug. lib. 3. de Bapt. Hæc adhuc inunctus loquitur: nam & peccatores Deus exaudit; alioqui frustra publicanus diceret ; Deus propitius esto mihi peccatori.*

(*b*) *Psalm.* LXV. 18 19.

(*c*) *Isai.* I. 5.

(*d*) *Isai* LIX. 1. 2.

(*e*) *Jans. Tir. Nat. Alex. hic.*

mées dans le cœur, & ausquelles il n'a aucune part (*a*) : Et en ce sens, il est vrai, comme le dit ici l'aveugle-né, que le Seigneur n'exauce pas les pécheurs. On peut ajouter que quand il les exauceroit, ce n'est jamais au point de leur faire faire des miracles, & de leur accorder des faveurs extraordinaires, & de manifester leur sainteté aux hommes, par des endroits si éclattans, & si singuliers (*b*).

Si dans quelques rencontres Dieu permet que des méchans, des séducteurs, des faux Prophétes fassent des miracles, & que par-là il semble les exaucer; il les exauce dans sa colére, & leur donne fâché, ce qu'il leur auroit refusé dans sa misericorde (*c*). *Metuendum ne quod posset non dare propitius, concedat iratus*, dit saint Augustin (*d*). Il exauce même quelquefois les Démons; comme lorsqu'il permet à Satan de tenter Job (*e*), & qu'il accorde aux Démons d'entrer dans le corps des pourceaux (*f*). Ce n'est pas que les priéres de ces mauvais Esprits lui soient agréables; non plus que celles des Hébreux murmurateurs, à qui il donne de la chair, comme ils lui en avoient demandé (*g*); ni qu'il approuve la résolution des Israëlites, ausquels il permet de choisir un Roi, comme ils le souhaitoient. (*h*). C'est pour nous apprendre, dit saint Augustin (*i*), à ne nous pas affliger, lorsqu'il nous refuse quelque chose que nous désirons mal; & à ne nous pas flatter, lorsqu'il nous accorde ce que nous ne devrions pas lui demander, si nous connoissions nos véritables interêts. Ce n'est pas un grand bien d'être exaucé suivant sa volonté: mais ç'en est un d'être exaucé de la maniére qui nous est plus utile : *Non habeatis pro magno exaudiri ad voluntatem*, dit le même Pere (*k*); *habete pro magno exaudiri ad utilitatem*. Ce n'est donc pas être écouté dans la colére de Dieu, que l'aveugle-né appelle ici être exaucé de Dieu : *Deus peccatores non audit*. Il l'entend des priéres que Dieu écoute dans sa miséricorde, & dont il nous accorde l'effet pour sa gloire, & pour nôtre

(*a*) *Rom.* VIII. 26. *Quid oremus sicut oportet, nescimus, sed ipse spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. Vide Aug. in Psal.* CVIII. *serm.* 14. *n.* 2.

(*b*) Leont. *Theophyl. Euthym. Mald. Brug. Menoch. Est. Jans. alii.*

(*c*) *Vide Matt.* VII. 22. *Osee* XIII. 11. *Deut.* XIII. 1. 2. *& seq.*

(*d*) *Aug. in Joan. tract.* LXIII. *n.* 1.

(*e*) *Job.* I. 12. II. 6.

(*f*) *Luc* VIII. 32.

(*g*) *Num* XI. 39.

(*h*) I. *Reg.* VIII. 22.

(*i*) *Aug. Ep.* CXXX. *n.* 26 *nov. edit.*

(*k*) *Aug. serm.* CCCLIV. *n.* 7. *p.* 1378.

32. *A sæculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati.*	32. Depuis que le monde est, on n'a jamais oüi dire que personne ait ouvert les yeux à un aveugle-né.
33. *Nisi esset hic à Deo, non poterat facere quidquam.*	33. Si cet homme n'étoit point *envoyé* de Dieu, il ne pourroit rien faire *de tout ce qu'il fait.*

COMMENTAIRE.

satisfaction : *Exaudiri ad utilitatem, non ad voluntatem.*

L'Aveugle-né suppose encore ici deux autres choses, qui ne sont nullement vraies : La premiére, que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un simple homme de bien, ou un Prophéte ; & la seconde, qu'il ne faisoit pas ses miracles par sa propre vertu ; mais par le moyen des priéres qu'il employoit ou en public, ou en sécret, pour obtenir de Dieu la grace de faire des actions miraculeuses. Il ne reconnut la Divinité du Sauveur, & sa puissance absoluë, & infinie, que depuis qu'il eut avec lui l'entretien que nous voyons ici, versets 35. 36. 37. 38.

Les Donatistes (a) abusoient de ce passage de l'aveugle-né, pour soutenir que les Sacremens donnez par les méchans, ne conferoient pas la grace, & étoient nuls. Ils raisonnoient sur ce faux principe, que les Sacremens tirent leurs effets de la disposition, ou du mérite de celui qui les confere ; au lieu que l'Eglise enseigne que JESUS-CHRIST Auteur, & Instituteur des Sacremens, en est aussi le ministre invisible, & que c'est lui, & non le Ministre, qui leur donne la vertu, & l'efficace. Si le Ministre prie, il prie au nom de l'Eglise ; s'il baptise, c'est au nom de JESUS-CHRIST, & de l'Eglise. Ses priéres de lui comme particulier, peuvent être mauvaises : mais celles de l'Eglise, dont il est Ministre, sont toûjours exaucées.

℣. 32. A SÆCULO NON EST AUDITUM. *On n'a jamais oüi dire que personne ait ouvert les yeux d'un aveugle-né.* Ni Moyse, ni les Prophétes n'ont jamais rien fait de semblable *(b)*. Comment donc celui qui m'a rendu la vûë, ne seroit-il pas un vrai Prophéte ? Est-il croyable que Dieu favorise un

(a) *Vide Aug. hic. & lib. contra duas Epist. Parmen. c. 8 & lib. 5 de Baptismo contra Donatist. c. 20. & lib. 1. Retract. c. 3.*

(b) *Theodori duo, Cyrill. Leont. Grot. Mald.*

34. *Responderunt, & dixerunt ei: In peccatis natus es totus, & tu doces nos? Et ejecerunt eum foras.*

35. *Audivit Jesus quia ejecerunt eum foras: & cùm invenisset eum, dixit ei: Tu credis in Filium Dei?*

34. Ils lui répondirent: Tu n'és que pché dès le ventre de ta mere, & tu veux nous enseigner? Et ils le chasserent dehors.

35. JESUS apprit qu'ils l'avoient ainsi chassé; & l'ayant rencontré, il lui dit: Croyez vous au Fils de Dieu?

COMMENTAIRE.

méchant, & qu'il lui donne un pouvoir, qu'il n'a jamais accordé à ses plus grand serviteurs? Ce raisonnement est fort plausible, & fort populaire: mais dans la rigueur, il n'est pas concluant. La grandeur, & la multitude des miracles ne décident pas toûjours du mérite de celui qui les fait. On concluëroit par ce principe, que quelques-uns des Disciples de JESUS-CHRIST ont eu plus de mérite que leur Maître, puisqu'ils ont fait un plus grand nombre de prodiges.

℣. 34. IN PECCATIS NATUS ES TOTUS. *Tu n'es que péché dès le ventre de ta mere; & tu veux nous enseigner?* Lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvoient rien gagner sur l'esprit de cet homme ni par ménaces, ni par caresses, ile le chassérent honteusement de leur assemblée, & l'excommuniérent (*a*): *Ejecerunt eum foras.* Ils lui reprochent son ancienne incommodité, comme si elle eût été une preuve de la honte, & du crime de sa naissance. Ils supposent qu'il est né criminel, & que son aveuglement étoit une preuve de quelque péché caché qu'il auroit commis avant sa naissance (*b*). C'est la même erreur où, comme nous l'avons déja remarqué, quelques-uns ont crû qu'étoient les Apôtres, avant que JESUS-CHRIST les eût instruits sur cela (*c*).

℣. 35. AUDIVIT JESUS. JESUS *apprit.* Il le savoit déja par sa science divine, & infinie: mais il veut bien agir comme s'il l'apprenoit à la maniére des autres hommes. On lui dit le traitement qui avoit été fait à cet homme.

TU CREDIS IN FILIUM DEI? *Croyez-vous au Fils de Dieu?* Il ne lui dit pas d'abord: *Croyez-vous en moi?* Il veut le conduire par dégrez, & insensiblement à la foi. Cet homme croyoit déja que JESUS-CHRIST étoit un Prophéte. Le Sau-

(*a*) *Leontius, Brug. Ligf.*
(*b*) *Theodor. Heracl. & Theodor. Mopf. Cyrill.*
Leont. Mald.
(*c*) *Vide sup.* ℣. 1. 2. 3.

36. *Respondit ille, & dixit: Quis est, Domine, ut credam in eum?*
37. *Et dixit ei Jesus: Et vidisti eum & qui loquitur tecum, ipse est.*
38. *At ille ait: Credo, Domine. Et procidens adoravit eum.*
39. *Et dixit Jesus: In judicium ego in hunc mundum veni: ut qui non vident videant, & qui vident cæci fiant.*

36. Il lui répondit: Qui est-il, Seigneur, afin que je croye en lui?
37. JESUS lui dit: Vous l'avez vû, & c'est celui-là même qui parle à vous.
38. Il lui répondit: Je crois, Seigneur: & se prosternant, il l'adora.
39. Et JESUS ajoûta: Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voyent point, voyent, & que ceux qui voyent, deviennent aveugles.

COMMENTAIRE.

veur lui découvre ici sa Divinité, & sa qualité de Messie: *Credis in Filium Dei?*

ỳ. 36. QUIS EST, DOMINE? *Qui est-il, Seigneur?* Quelques-uns *(a)* croyent que l'aveugle-né ne doutoit pas que JESUS-CHRIST ne fut le Fils de Dieu: mais il ne savoit si celui qui lui parloit, étoit JESUS-CHRIST; car il ne l'avoit jamais vû. Mais il est bien plus probable *(b)* qu'il savoit qu'il parloit à JESUS de Nazareth, qu'il ne considéroit encore que comme un Prophéte. Il lui demande: Où est-il le Fils de Dieu? Qui est-il, afin que j'aille lui rendre mes adorations?

ỳ. 37. ET VIDISTI EUM, &c. *Vous l'avez vû.* C'est moi-même. Vous avez éprouvé les effets de sa puissance; c'est lui qui vous a rendu la vûë: *Vidisti eum.*

ỳ. 38. CREDO, DOMINE, &c. *Je crois, Seigneur.* Je vous reconnois pour le Messie, & pour le Fils de Dieu; & en même-tems il l'adore, il lui rend le culte souverain, qui n'est dû qu'à Dieu seul *(c)*. Jusqu'alors il le reconnoissoit pour un saint homme, pour un Prophéte: mais il ne l'adore que quand il apprend qu'il est le Fils de Dieu: *Vis videre qualem credat? & procidens adoravit eum*, dit saint Augustin sur cet endroit.

ỳ. 39. IN JUDICIUM EGO IN HUNC MUNDUM VENI. *Je suis venu en ce monde pour y exercer un jugement.* Et quel est ce jugement? *Afin que ceux qui ne voyent point, voyent, & que ceux qui voyent, deviennent aveugles.* Voilà ce que je suis

---

(a) Theophyl. Leont.
(b) Theodor. Heracl. & Theod. Mopsf. & Mald. Grot.
(c) Mald. Brug. Grot.

40. *Et audierunt quidam ex Pharisæis, qui cum ipso erant, & dixerunt ei: Numquid & nos cæci sumus?*

41. *Dixit eis Jesus: Si cæci essetis non haberetis peccatum, nunc verò dicitis: Quia videmus. Peccatum vestrum manet,*

40. Quelques Pharisiens, qui etoient avec lui, entendirent ces paroles, & lui dirent: Sommes-nous donc aussi aveugles?

41. JESUS leur répondit: Si vous êtiez aveugles, vous n'auriez point de péché: mais maintenant vous dites que vous voyez; & *c'est pour cela que* vôtre péché demeure *en vous.*

COMMENTAIRE.

venu faire en ce monde. Les Payens qui sont dans les ténébres, recevront la lumiére; les Juifs qui sont dans la lumiére, tomberont dans les ténébres. Les Prêtres, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi, qui sont instruits dans la Loi, seront aveuglez; & les plus simples d'entre le peuple, qui ont le cœur droit, & l'ame moins corrompuë, seront éclairez de la lumiére de la foi, & de la vérité.

Le jugement se prend ici, & pour la condamnation que fait JESUS-CHRIST des Juifs présomptueux, & endurcis (*a*), & pour la grace qu'il accorde aux Gentils, qui doivent entrer dans l'Eglise; ou pour la manifestation des desseins de Dieu sur les hommes, dont les uns demeurent dans l'infidélité, & les autres reçoivent la lumiére de la foi, par un jugement sécret, & impénétrable de la Justice, & de la Sagesse de Dieu. (*b*). C'est ainsi que le saint Vieillard Siméon disoit que JESUS-CHRIST étoit venu pour la chûte, & pour la résurrection de plusieurs (*c*); & que Jérémie est envoyé pour détruire, & pour rebâtir; pour arracher, & pour planter (*d*); & qu'Isaïe (*e*) reçoit ordre d'aveugler, & d'endurcir les Juifs. Ni ces Prophêtes, ni le Sauveur en tant qu'homme n'ont rien fait de tout cela par eux-mêmes, & directement. Le Saint Esprit a voulu simplement montrer par ces paroles ce qui devoit arriver; il n'a pas prétendu nous en decouvrir la cause (*f*). On ne doit la chercher que dans la malice du cœur humain, & dans la profondeur des jugemens de Dieu (*g*).

℣. 41. SI CÆCI ESSETIS, NON HABERETIS PECCATUM. *Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de peché.*

(*a*) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Aug.*
(*b*) *Vide Cyrill. hic. & Cornel. à Lapide.*
(*c*) *Luc.* II. 34.
(*d*) *Jerem.* I. 10.
(*e*) *Isai.* VI. 10.
(*f*) *Theodor. Heracl. & Mops. Theodoret in Cat. Cyrill. Euthym Mald.*
(*g*) *Rom.* XI. 33.

Si

Si vous étiez assez humbles pour reconnoître vôtre ignorance, & vôtre foiblesse, & pour en rechercher sérieusement le remede, vous seriez bien-tôt exemts de péché ; vous trouveriez aisément la guérison de cet aveuglement, qui fait vôtre malheur, & vôtre péché. Mais comme vous êtes tous remplis de présomption, vous demeurez dans vôtre aveuglement, & dans vôtre crime *(a)*. Il appelle leur aveuglement, leur péché ; parce qu'en effet étant volontaire, il étoit criminel, & inexcusable.

(a) Aug. Beda, hic. Eucher. quæst. in Joan. alii. Brug. Grot. Mald.

CHAPITRE X.

Bon Pasteur. Ses caractéres. Ses brébis, son bercail. JESUS-CHRIST *ne fera qu'une seule bergerie. Il vient au Temple au jour de la Dédicace. Les Juifs le pressent de leur déclarer s'il est le Messie. Ses miracles en sont des preuves. On veut le lapider. Il se défend par les œuvres qu'il a faites en faveur des Juifs.*

℣. 1. AMen, amen dico vobis: qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, & latro.

℣. 1. EN vérité, en vérité je vous le dis: Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur, & un larron.

COMMENTAIRE.

℣. 1. QUI NON INTRAT PER OSTIUM *Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie; mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur.* Pour bien entendre ce discours, il faut supposer qu'il fut prononcé par le Sauveur dans Jérusalem, au même lieu où il rencontra l'aveugle-né déja guéri. JESUS s'étant manifesté à lui, lui déclara qu'il étoit la lumiére du monde : mais en même tems il lui dit que cette lumiére aveugleroit les uns, & éclaireroit les autres. Les Pharisiens qui étoient présens, prirent pour eux ce qu'il avoit dit de l'aveuglement de l'esprit. Ils s'en choquérent; & JESUS-CHRIST leur dit que s'ils étoient assez humbles pour reconnoitre qu'ils étoient aveugles, ce seroit un moyen assûré de devenir bientôt éclairez. Il continuë ici, & il montre sous la parabole d'un berger, & de son troupeau, qu'il doit composer son Eglise des Gentils, & des Júifs; qu'il n'admettra des uns, & des autres que ceux qui écouteront sa voix. C'étoit leur répéter la même chose, mais sous une autre figure, que ce qu'il avoit dit au Chapitre précédent, ℣.

39. *Je suis venu, afin que ceux qui ne voyent point, voyent; & que ceux qui voyent deviennent aveugles.* Les Juifs incrédules, & présomptueux, qui méprisent ma Doctrine, sont les brebis qui n'écoutent pas la voix du pasteur; ce sont eux qui croyant voir, sont vraiment aveugles: & ceux qui d'aveugles deviendront clairvoyans, sont les Gentils qui se convertiront, & les Juifs qui croiront.

La lumiere du monde, le bon pasteur, la porte qui conduit au bercail, c'est JESUS-CHRIST. Les faux pasteurs, les aveugles volontaires, les meurtriers, les voleurs, sont les faux Christs, les faux Prophêtes, les mauvais Prêtres, les Scribes & les Pharisiens, ennemis de JESUS-CHRIST. L'unique bergerie composée de deux troupeaux divers réünis en un seul, est l'Eglise Chrétienne composée des Gentils devenus fidéles, & des Juifs convertis. Voilà le sens de la parabole, & la liaison qu'elle a avec ce qui précéde. Révénons à present au Texte de l'Evangéliste.

Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, ou dans le parc des brebis (*a*); c'est-à-dire, dans ces enclos environnez de hayes séches, ou de palissades, où l'on fait passer la nuit aux brebis pendant toute l'année dans la Palestine; *& qui y monte par un autre endroit*, qui passe par-dessus la palissade, pour y entrer, n'y entre pas à bonne intention; il n'y vient que pour tuer, pour saccager, pour voler. C'est un voleur; c'est un meurtrier. Voilà le caractére de tous les faux Prophétes (*b*), de tous les faux Christs, & en particulier des Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, & qui vouloient passer pour les seuls Docteurs, & les seuls chefs du peuple, s'opposant avec une jalousie furieuse à tous ceux qui n'étoient pas de leur parti, & qui n'entroient pas dans leurs vûës.

Vous me persécutez, comme si j'étois un intrus, & un avanturier qui vînt se mêler de conduire, & de paître un troupeau qui ne lui appartient pas. C'est vous qui êtes de faux pasteurs, & des intrus (*c*). Je suis le vrai Pasteur envoyé de Dieu pour rechercher les brebis égarées de la maison d'Israël (*d*). Vous n'êtes point entrez dans la bergerie par la por-

(*a*) Εἰς τὴν αὐλήν. *Homer. Odyss.* Ο. Περίομες ὁ ἔξω, μεθ' ... ἡ αὐλή.

(*b*) *Hieron. lib. 2. contra Pelag.*

(*c*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Mald Brug. Grot.*

(*d*) *Matt.* XV. 24.

2. *Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.* | 2. Mais celui qui entre par la porte, est le pasteur des brébis.

COMMENTAIRE.

te, par la vocation de Dieu, par son Esprit. L'ambition, & l'amour propre vous y ont poussez ; l'esprit d'erreur, & d'indépendance vous y retient. Au lieu d'y paître le troupeau par de saines instructions, vous le tuez par vôtre pernicieuse Doctrine, par vos mauvais exemples, par l'esprit de superstition, & d'opiniatreté que vous y répandez.

℣. 2. QUI INTRAT PER OSTIUM, PASTOR EST OVIUM. *Celui qui entre par la porte, est le pasteur des brébis.* Le pasteur est le maître du parc ; il y entre quand il veut, il ne cherche point à monter pardessus la haye; il ne se cache point, parce qu'il n'entre que pour voir son troupeau, & pour en avoir soin. Mais le voleur ou brise la fermeture, ou passe pardessus la palissade. La porte de la bergerie est, selon plusieurs anciens Peres (*a*), la sainte Ecriture. Elle est comme la clef qui donne ouverture dans les cœurs, lorsque les pasteurs prouvent par l'autorité des saints Livres, la Doctrine qu'ils annoncent à leurs oüailles. Mais il semble plus naturel de l'entendre de la vocation divine (*b*). *Nul ne doit s'attribuer l'honneur du Sacerdoce*, & des fonctions de pasteur dans l'Eglise, *s'il n'est appellé de Dieu comme Aaron* (*c*).

JESUS-CHRIST nous dit lui-même ci-après, qu'il est la porte du bercail (*d*); & plusieurs Peres (*e*) ont prétendu qu'en cet endroit il faut l'entendre de lui. Mais comment peut-il être la porte, & le pasteur? Il peut être l'un & l'autre sous divers regards, envers l'Eglise Chrétienne. Ce n'est pas ce qui embarrasse ici: mais c'est de savoir comment il pouvoit être la porte de la bergerie dans l'ancienne Loi, & à l'égard des Pharisiens à qui il parloit. Comment les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi étoient-ils des ravisseurs, & des meurtriers, parce qu'ils n'entroient pas par lui? On peut dire à cela deux choses. La premiére, que les Docteurs de la Loi, &

(*a*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Leont.*
(*b*) *Mald. Brug. Grot. alii.*
(*c*) *Hebr.* v. 4.
(*d*) ℣. 7. *Ego sum ostium, per me si quis introierit salvabitur, &c.*
(*e*) *Cyrill. Aug. hic. Greg. Magn. homil.* 15. *in Ezech. Beda, Rupert.*

3. *Huic ostiarius aperit, & oves vocem ejus audiunt, & proprias oves vocat nominatim, & educit eas.*

3. C'est à celui-là que le portier ouvre, & les brebis entendent sa voix : il appelle ses propres brebis par leur nom, & il les fait sortir.

COMMENTAIRE.

ceux qui se disoient pasteurs du peuple Juif, devoient être envoyez de Jesus-Christ, comme Dieu. C'est lui en cette qualité qui a envoyé tous les Prophétes. 2°. En qualité de Messie, il étoit la vraie porte de la bergerie, & depuis qu'il avoit paru dans le monde, & qu'il y avoit donné des preuves authentiques de sa mission par sa Doctrine, & par ses miracles, il s'étoit déclaré Chef de la Religion des Juifs. A lui étoit dévoluë toute l'autorité d'enseigner, d'expliquer, de dispenser, de placer, de déposer les Ministres de la Loi. Nul n'avoit droit d'enseigner que par lui, par son autorité, & par sa mission. Les Pharisiens, qui non-seulement n'étoient point envoyez par lui, mais qui lui résistoient en toute rencontre; n'entroient donc point par la porte. Ils ne pouvoient être considérez que comme des voleurs, & des ravisseurs.

℣. 3. Huic ostiarius aperit. *C'est à lui que le portier ouvre.* Il est bon de remarquer que les parcs des brebis étoient ou à la campagne, ou dans la cour de la maison. Les premiers servoient principalement à retirer les troupeaux pendant le jour, ou lorsqu'ils ne pouvoient revenir à la maison, à cause de l'éloignement. Les autres étoient pour les serrer pendant les nuits d'été. Ces derniers parcs étoient dans un coin de la basse-cour (a); & le portier en tenoit la clef, de même que les clefs de la maison. Dès que le berger se présentoit pour y entrer, le portier sans défiance lui en ouvroit la porte, & le laissoit voir ses brebis, les caresser, les appeller, les visiter. C'étoit-là son affaire. Ce portier est Dieu même, qui donne la mission à ses pasteurs (b).

Proprias oves vocat nominatim. *Il appelle ses brebis par leur nom.* Cela marque sa familiarité avec ses brebis. Il leur donne leur nom; elles l'entendent; elles savent en particulier qui sont celles qu'il appelle. Les brebis du parc du Seigneur sont tous les hommes. Jesus-Christ

(a) *Vide Homer. Odyss. O. & Columell. lib. 7. c. 3. & Varron. c. 2.*

(b) *Theodor. Heracl. Rupert. Mald. alii.*

4. *Et cùm proprias oves emiserit, ante eas vadit: & oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.*

4. Et lorsqu'il a fait sortir ses propres brébis, il va devant elles, & les brebis le suivent, parce qu'elles connoissent sa voix.

COMMENTAIRE.

est venu les appeller tous à la foi *(a)*, & au salut, sans distinction du Juif, ou du Gentil. Mais son bercail particulier, son troupeau choisi, sont les Juifs. Dans cette bergerie il y a des brebis dociles, & obéïssantes; ce sont les Juifs fidéles, qui entendent la voix de Jesus-Christ leur pasteur. Il y en a d'autres indociles, & désobéïssantes; ce sont les mauvais Juifs, les Pharisiens, & leurs semblables.

Outre ce bercail choisi, & distingué, il y en a un autre plus étendu, mais moins privilégié; ce sont les Payens *(b)*. Le Sauveur a parmi eux des élûs, qui doivent croire en lui; & des réprouvez, qui doivent demeurer dans l'infidélité. Des Juifs convertis, & des Gentils devenus fidéles, il formera son Eglise, à laquelle convient principalement tout ce qu'il dit ici de son troupeau, & de ses brebis *(c)*. Car dans tout ce Chapitre il faut bien distinguer les tems, & les caractéres, que Jesus-Christ ne distingue pas toûjours dans ses paraboles. Quelquefois il parle de son Eglise, suivant ce qu'elle devoit être un jour, & non suivant ce qu'elle étoit alors. Il attribuë souvent à l'Eglise Juive, ce qui ne convient qu'à l'Eglise Chrétienne; parce que la premiere étoit comme le tronc, sur lequel l'Eglise Chrétienne devoit être entée.

℣. 4. Ante eas vadit. *Il va devant elles, & les brebis le suivent.* Dans l'Ecriture quelquefois il est dit que les pasteurs suivent leurs troupeaux *(d)*; & quelquefois, qu'ils les précédent, & qu'ils marchent devant leurs brebis, comme en cet endroit. Et au Pseaume LXXIX. 1. *Seigneur, qui êtes le pasteur d'Israël, qui conduisez Jacob comme un troupeau de brebis.* Et ailleurs *(e)*: *Le Seigneur est mon pasteur; il m'a conduit dans un bon pâturage.* Et encore *(f)*: *Vous avez conduit vôtre troupeau dans la main de Moyse & d'Aaron.* Toutes maniéres de parler, qui insinuënt que le pasteur alloit à la tête de son

(a) I. Timot. II. 4. *Deus omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.*
(b) Ci-après ℣. 16. *Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili.*
(c) *Mald. Cornel à Lapide. alii plerique.*
(d) 2. *Reg.* VII. 8. *Psal.* LXXVII. 71.
(e) *Psal.* XXII. 2.
(f) *Psal.* LXXVI. 20.

5. *Alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo: quia non noverunt vocem alienorum.*

6. *Hoc proverbium dixit eis Jesus: Illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis.*

7. *Dixit ergo eis iterùm Jesus: Amen amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.*

5. Et elles ne suivent point un étranger, mais elles le fuyent, parce qu'elles ne connoissent point la voix des étrangers.

6. JESUS leur dit cette parole; mais ils n'entendirent point de quoi il leur parloit.

7. JESUS leur dit donc encore: En vérité, en vérité je vous le dis, je suis la porte des brébis.

COMMENTAIRE.

troupeau. JESUS-CHRIST, & ses Apôtres sont la forme & l'exemple du troupeau qui leur est confié (a)

SCIUNT VOCEM EJUS. *Elles connoissent sa voix*, ses cris, ses sifflemens. Elles lui obéïssent, elles le craignent. Cela est encore plus vrai dans le moral, que dans le physique. Les vrais Fidéles ont horreur de toute profane nouveauté, de toute Doctrine qui ne leur vient pas des Pasteurs légitimes. Ils ont pour leurs instructions une docilité parfaite, & rendent une obéïssance exacte à leurs ordres.

℣. 7. EGO SUM OSTIUM OVIUM. *Je suis la porte des brebis.* C'est par moi que les brebis entrent dans la bergerie; c'est par moi que le pasteur entre dans le gouvernement du troupeau. *Les Payens, les Hérétiques ont beau nous dire: Nous vivons bien. S'ils n'entrent pas par la porte, de quoi cela leur sert-il,* dit saint Augustin (b)? *Peut-on dire qu'ils vivent bien, tandis qu'ils sont assez aveugles pour ne pas voir la fin que l'on doit se proposer pour bien vivre, ou assez superbes pour la mépriser?* Le pasteur qui entre par un autre endroit que par la porte, est un faux pasteur; c'est un loup ravissant. Si le Fils de Dieu n'accompagne son entrée, comment pourra-il remplir les devoirs de son emploi? De qui recevra-t'il les lumiéres, & les graces nécessaires pour enseigner, pour conduire, pour corriger, pour soulager son troupeau? Voyez ce qu'on a dit sur le verset 2.

(a) *Petr.* v. 3. *Facti forma gregis.*

(b) *Aug. hic. tract.* 45. *n.* 1. 2.

8. *Omnes quotquot venerunt, fures sunt, & latrones, & non audierunt eos oves.*

9. *Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur: & ingredietur & egredietur, & pascua inveniet.*

8. Tous ceux qui sont venus sont des voleurs, & des larrons, & les brebis ne les ont point écoutez.

9. Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé: il entrera, il sortira, & il trouvera des pâturages.

COMMENTAIRE.

℣. 8. OMNES QUOTQUOT VENERUNT, FURES SUNT. *Tous ceux qui sont venus, sont des voleurs, & des larrons.* Le Grec lit (a): *Tous ceux qui sont venus avant moi, &c.* Mais ces paroles *avant moi*, manquent dans un très-grand nombre d'Exemplaires Grecs, dans le Syriaque, le Persan, le Gotique, & dans plusieurs Peres (b). Quelques Critiques croyent qu'elles ont été retranchées dès les commencemens de l'Eglise, à cause de l'abus qu'en faisoient les Manichéens, lesquels, au rapport de Théophylacte, en inféroient que les Prophétes de l'ancien Testament n'avoient pas été envoyez de Dieu. Mais le Sauveur en bien d'autres endroits, rend témoignage aux Prophétes; & en cet endroit, il ne veut dire autre chose, sinon que tous ceux qui avant lui avoient voulu prendre le nom, & la qualité de Messie (c) comme Théudas, & Judas le Gaulonite, dont il est parlé dans les Actes (d), n'étoient que des voleurs, & des meurtriers; que tous ceux qui étoient venus avant lui, sans être autorisez ni par sa mission, ni par des miracles extraordinaires, comme les faux Prophétes (e), les Auteurs des Traditions Pharisaïques, & des Sectes qui dominoient alors parmi les Juifs; que tous ces gens n'étoient rien moins que de vrais pasteurs.

℣. 9. INGREDIETUR, ET EGREDIETUR, ET PASCUA INVENIET. *Il entrera, il sortira, & il trouvera des pâturages.* Entrer, & sortir, dans le stile des Hébreux (f), marque toutes les actions de la vie, & la liberté où l'on est d'agir, ou de ne pas agir, d'aller, ou de ne pas aller. Le bon pasteur conduira son troupeau à la campagne; il le raménera; il en

(a) Πάντες ὅσοι πρὸ ἐμοῦ ἦλθον.
(b) *Vide Mill. Var. Lect. hic.*
(c) *Chrysost. Theoph. Euthym. Cyrill. Theod. Heracl. & Mopsuest. Mald. alii.*
(d) *Act.* v. 36. 37.
(e) *Aug. lib.* 16. *contra Faust. c.* 12. *& lib.* 2. *contra adversar. Legis, & Prophetar. Hieron. lib.* 2. *contra Pelag. Beda, hic.*
(f) *Deut.* XXVIII. 6. 1. *Reg.* XXIX. 6. & 2. *Reg.* III. 25. 2. *Par.* I. 10. *Psalm.* CXX. 8.

aura

10. *Fur non venit nisi ut furetur, & mactet, & perdat. Ego veni ut vitam habeant, & abundantiùs habeant.*

10. Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger, & pour perdre. Mais pour moi, je suis venu, afin que *les brébis* ayent la vie, & qu'elles l'ayent abondamment.

COMMENTAIRE.

aura soin; Dieu versera sur lui ses bénédictions; il trouvera des pâturages; son troupeau se multipliera; il sera comblé de lumiére, & de graces. Cela s'entend mieux par l'opposition de la conduite du mauvais pasteur, qui néglige son troupeau, qui ne cherche qu'à l'écorcher, qu'à le tuer; qui au lieu de bons pâturages, ne lui donne que des herbes envenimées, & un poison mortel. S'il le conduit à la campagne, il le méne dans les précipices, dans des lieux stériles, & malsains.

℣. 10. FUR NON VENIT, NISI UT FURETUR. *Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger.* Ceux qui n'entrent dans les Dignitez Ecclésiastiques que par leur propre esprit, par l'ambition, par l'orguëil; qui n'y cherchent que leur avantage, ou leur plaisir, n'y viennent que *pour voler, pour égorger, pour perdre.* Leur vie, leur conduite est pour les simples un piége, & un sujet de scandale; leur Doctrine est une nourriture de mort; leurs crimes attirent sur eux-mêmes, & souvent sur leurs troupeaux, les effets de la colére de Dieu. *Malheur aux pasteurs d'Israël*, dit le Seigneur (a), *qui se paissent eux-mêmes. Les troupeaux ne sont-ils pas conduits aux pâturages par leurs pasteurs? Mais pour vous, vous mangiez leur lait, vous vous couvriez de leur laine, vous triïez ce qui étoit gras, & vous ne pensiez point à paître mon troupeau.* Cette peinture d'Ezéchiel, & celle que le Sauveur nous donne ici des mauvais pasteurs, réprésentent admirablement le génie, & les désordres des Pharisiens, des Docteurs de la Loi, & des mauvais Prêtres d'alors. L'orgüeil, l'ambition, l'avarice, l'hypocrisie, la superstition formoient leur caractére.

UT VITAM HABEANT. *Je suis venu, afin que les brebis ayent la vie.* Je les nourris avec abondance; je les conduits dans de gras pâturages; j'en ai un soin tout particulier. Je veille sur elles; je compatis à leurs peines; je guéris leurs blessures; j'éloigne d'elles les loups, & les bêtes carnaciéres. Et pour

(a) Ezech. XXXIV. 2. 3.

11. *Egosum Pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.*

11. Je suis le bon Pasteur. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brébis.

COMMENTAIRE.

passer du figuré au réel, le Sauveur présente à ses Fidéles une Doctrine pure, une vie exemplaire; il les comble de ses graces en ce monde, & leur donne la vie éternelle dans l'autre (a): *Ut vitam habeant, & abundantiùs habeant.* Voyez ci-après le ỷ. 18. Cela est bien different des faux pasteurs, qui ne viennent que pour égorger, & pour faire périr.

ỷ. 11. BONUS PASTOR ANIMAM SUAM DAT PRO OVIBUS SUIS. *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Il s'expose au danger, pour sauver son troupeau; il souffre les incommoditez des saisons, le froid, le chaud, la pluye, pour ne pas abandonner son troupeau à la merci des loups, Jacob en est un bel exemple : *Je ne vous ai jamais rapporté des membres de vos brebis égorgées par le loup. J'étois exposé au froid de la nuit, & à la chaleur du jour. Le sommeil fuyoit de mes yeux (b).* Et David disoit à Saül (c): *Vôtre serviteur paissoit les troupeaux de son pere; & s'il venoit un lion, ou un ours qui enlevât un bélier du milieu de mon troupeau : Alors je le poursuivois, je l'atteignois, je le tuois, & j'arrachois de leur gueule la proye qu'ils emportoient. Ils s'élevoient contre moi, & je les saisissois par la machoire, je les serrois, & je les étouffois.*

Voilà le modéle d'un vrai pasteur. JESUS-CHRIST n'a-t'il pas fait encore plus que cela pour son troupeau? Il a exposé sa vie, son repos; il a donné son Sang; il s'est livré en proye à ses ennemis; il s'est offert comme une victime à son Pere sur la Croix, pour rachetter des brebis qui s'étoient livrées au loup, au Démon. Et dépuis sa mort, il ne cesse de protéger son Eglise, de soutenir, de paître, de consoler son troupeau, soit par ses lumiéres, & ses graces intérieures, soit par l'effusion de son Esprit dans les cœurs de ses Fidéles; soit enfin en suscitant dans son Eglise des pasteurs remplis de son zéle, de sa charité, & de son Esprit. Tels ont été

(a) *Aug. Beda, Chrysost. Theodor. uterque Theophyl. Euthym.*
(b) *Genes.* XXXI. 40.
(c) 1. *Reg.* XVII. 34. *Vide & Amos.* III. 12. *& Isai.* XXXI. 4. *Homer. Iliad.* 2. v. 16[illegible].

12. *Mercenarius autem, & qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, & dimittit oves, & fugit: & lupus rapit, & dispergit oves.*

13. *Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, & non pertinet ad eum de ovibus.*

14. *Ego sum Pastor bonus: & cognosco meas, & cognoscunt me meæ.*

12. Mais le mercénaire, & celui qui n'est point pasteur, & à qui les brébis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonne les brébis, & s'enfuit: & le loup les ravit, & disperse le troupeau.

13. Or le mercénaire s'enfuit, parce qu'il est mercénaire, & qu'il ne se met point en peine des brébis.

14. Je suis le bon pasteur; & je connois mes brebis, & mes brebis me connoissent.

COMMENTAIRE.

les Apôtres, & un grand nombre d'Evêques illustres par leur sainteté, & par leur amour pour l'Eglise. Tels ont été une infinité de pasteurs d'un moindre rang, qui ont gouverné, & gouvernent encore les Eglises particuliéres.

℣. 12. MERCENARIUS AUTEM, ET QUI NON EST PASTOR, &c. *Mais le mercenaire, & celui qui n'est point pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonne les brebis.* Il a parlé cidevant des voleurs qui sautent dans le parc par dessus les palissades & qui ne cherchent qu'à perdre, qu'à égorger le troupeau. Ici il en décrit d'une autre sorte: Ce sont les mercénaires, les pasteurs à gage, qui ne paissent que pour gagner de l'argent, qui ne prennent que peu d'interêt au troupeau. Ils voyent le loup venir; & au lieu de s'opposer à lui, & de le chasser & de la voix & des mains, ils prennent la fuite, & abandonnent leur troupeau à sa violence. L'application de cette allégorie est aisée dans le moral (*a*).

℣. 14. COGNOSCO OVES MEAS. *Je connois mes brebis, & mes brebis me connoissent.* Il ne parle pas ici d'une connoissance spéculative, laquelle se rencontre quelquefois dans un pasteur mercénaire, & dans des brebis mal-conduites; il entend une connoissance de tendresse, & d'affection. JESUS-CHRIST connoît, & aime ses brebis; il connoit leur foiblesse, il y compatit; il voit le fond de leur cœur, il y forme de saints désirs, & de saintes affections. Ses brebis à leur tour le connoissent, l'aiment, le cherchent, l'écoutent avec plaisir, &

(*a*) *Gregor. homil 14. in Evang. Non pastor sed mercenarius vocatur, qui non pro amore intimo oves Dominicas, sed ad mercedes temporales pascit. Mercenarius quippe est, qui locum quidem pastoris tenet, sed lucra animarum non quærit.*

15. *Sicut novit me Pater, & ego agnosco Patrem: & animam meam pono pro ovibus meis.*

16. *Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili: & illas oportet me adducere, & vocem meam audient, & fiet unum ovile, & unus Pastor.*

17. *Propterea me diligit Pater: quia ego pono animam meam, ut iterùm sumam eam.*

15. Comme mon Pere me connoît, je connois mon Pere: & je donne ma vie pour mes brebis.

16. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie: il faut aussi que je les améne. Elles écouteront ma voix; & il n'y aura qu'un troupeau, & qu'un Pasteur.

17. C'est pour cela que mon Pere m'aime, parce que je quitte ma vie pour la reprendre.

COMMENTAIRE.

avec fruit. Il ajoute au ℣. suivant, qu'il les connoît, *comme son Pere le connoît, & comme il connoît son Pere.* Ce qui marque une connoissance intime, & parfaite; une connoissance accompagnée d'amour, de respect, d'obéissance; un retour réciproque de charité, & d'union (*a*). On ne doit point abuser de ce passage, pour en conclure l'égalité des Fidéles, & de Jesus-Christ, ni pour en inferer que Jesus-Christ n'est pas égal à son Pere. Le Sauveur ne veut marquer ici autre chose qu'une connoissance réciproque, & parfaite, telle que la nature des deux sujets la peut demander; infiniment parfaite entre Jesus-Christ & son Pere; beaucoup moins parfaite respectivement dans les Fidéles (*b*).

℣. 16. Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili. *J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie.* Ces brebis sont les peuples Gentils, qui n'étoient point de la bergerie des Juifs, ausquels Jesus-Christ parloit. Il devoit les amener, non dans la bergerie des Juifs, puisque d'entre les Hébreux mêmes il devoit séparer ceux qui étoient à lui; mais dans son Eglise, où les Juifs, & les Gentils convertis devoient se réünir, pour ne former ensemble qu'une seule bergerie, sous un seul pasteur: *Et fiet unum ovile, & unus pastor.* Voyez Rom. x. 12. Ephes. II. 14. *Ipse fecit utraque unum, medium parietem maceriæ solvens.*

℣. 17. Propterea me diligit Pater. *C'est pour cela que mon Pere m'aime; parce que je quitte ma vie pour la reprendre.* Entre les motifs que mon Pere a pour m'aimer, celui-ci

(*a*) *Cyrill. in Catena Gr. Mald. Grot. Brug.*
(*b*) *Vide Chrysost. Theoph. Leont. Euthym. Mald. Brug. Est. alios.*

18. *Nemo tollit eam à me : sed ego pono eam à meipso, & potestatem habeo ponendi eam : & potestatem habeo iterum sumendi eam. Hoc mandatum accepi a Patre meo.*

19. *Dissensio iterum facta est inter Judæos propter sermones hos.*

20. *Dicebant autem multi ex ipsis: Dæmonium habet, & insanit : quid eum auditis ?*

21. *Alii dicebant : Hæc verba non sunt Dæmonium habentis : Numquid Dæmonium potest cæcorum oculos aperire ?*

18. Personne ne me la ravit, mais c'est de moi-même que je la quitte : j'ai le pouvoir de la quitter;& j'ai le pouvoir de la reprendre. C'est le commandement que j'ai reçû de mon Pere.

19. Ce discours excita une nouvelle division parmi les Juifs.

20. Plusieurs d'entr'eux disoient : Il est possédé du démon, il a perdu le sens: pourquoi l'écoutez-vous ?

21. Mais les autres disoient : Ce ne sont pas là des paroles d'un homme possédé du démon. Le démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles ?

COMMENTAIRE.

n'est pas des moindres ; c'est que je donne ma vie pour mon troupeau. Le Sauveur parle ici en tant qu'homme (*a*). Il dit qu'*il quitte sa vie pour la reprendre* ; c'est-à-dire, qu'il ne meurt que parce qu'il veut mourir, qu'il ne meurt que pour ressusciter, que sa mort n'est pas contrainte ni de sa part, ni de la part de son Pere (*b*). Je ne quitte la vie que par l'amour que j'ai pour mon Pere ; je ne la quitte que parce que je le veux bien. Je ne meurs pas pour toûjours ; je reprendrai mon ame quand je voudrai. *Je quitte la vie pour la reprendre.* La particule *pour*, ne marque pas le motif, ou la fin de sa mort ; mais ce qui la doit suivre (*c*).

℣. 18. NEMO TOLLIT EAM A ME. *Personne ne me la ravit.* Je la donne librement. Je suis maître de la donner, & de la reprendre. *Et c'est le commandement que j'ai reçû de mon Pere.* En tout cela je n'exécute que la volonté de mon Pere. Soit que je meure, ou que je ressuscite, c'est pour satisfaire à son désir. Il parle encore ici comme homme : Car en tant que Dieu, il ne reçoit point de commandement de son Pere.

℣. 19. DISSENSIO ITERUM FACTA EST. *Ce discours excita une nouvelle division*, pareille à celle qui est marquée ci-devant, Chap. IX. ℣. 16.

(*a*) *Vide Euthym. & alios Græc. Mald. Vat. Brug.*

(*b*) *Aug. hic. Ego animam meam pono. Non glorientur Judæi : Sævire potuerunt, potestatem habere non potuerunt, &c.*

(*c*) *Theodor. Mopf. Euthym. Mald. Grot.*

22. *Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis : & hiems erat.*	22. Or on faisoit à Jérusalem la fête de la Dédicace ; & c'étoit l'hyver.
23. *Et ambulabat Jesus in Templo, in porticu Salomonis.*	23. Et Jesus se promenant dans le Temple, dans la galerie de Salomon.

COMMENTAIRE.

℣. 22. Facta sunt Encænia. *On faisoit à Jérusalem la Fête de la Dédicace ; & c'étoit l'hyver.* Ou plûtôt, on y faisoit la Fête de la Purification du Temple, & de son renouvellement, en mémoire de ce qui étoit arrivé sous Judas Maccabée, lorsqu'après la profanation du Temple par les ordres d'Antiochus Epiphanes (*a*), Judas le nettoya, & y fit de nouveau offrir les sacrifices, qui avoient été interrompus pendant trois ans (*b*). Cette purification se fit pour la premiere fois, & continua toûjours dans la suite à se faire le 25. du mois Hebreu Casleu, qui revient au mois de Décembre. Ainsi entre ce qui est raconté dans les versets précédens, & ce que nous lisons ici, il s'est passé plusieurs autres choses, dans l'espace de deux mois (*c*). Saint Luc (*d*) rapporte ce que fit le Sauveur dans le voyage de Galilée à Jérusalem pour cette Fête.

Et hiems erat. *C'étoit l'hyver*, le 18. Décembre, ou le 25. de Casleu. On peut traduire le Grec par (*e*) : *Il faisoit mauvais tems* ; Ce que l'Evangéliste remarque, pour faire comprendre la raison qui obligeoit Jesus-Christ à se tenir sous le portique de Salomon, ne pouvant demeurer dans les parvis qui étoient découverts, & exposez à la pluye (*f*).

℣. 23. In porticu Salomonis. *Dans la galerie de Salomon* ; ainsi appellée, ou parce qu'elle étoit faite sur le modéle de celles que Salomon avoit autrefois bâties dans le Temple ; ou pour quelque ornement qui s'y remarquoit. Quelques-uns la placent au midi (*g*) ; & d'autres à l'orient (*h*). Cette derniére opinion paroit la plus probable ; car la porte du Temple, surnomée *la Belle*, étoit à l'orient du Temple, selon Jo-

(*a*) 1. *Macc.* iv. 59. 2. *Macc.* x. 6. 7. 8. *Joseph. Antiq. l.* xii. *c.* 11. *Ita Rupert. Mald. Vat. Brug. alii.*

(*b*) Voyez nôtre Commentaire sur 1. *Macc.* iv. 52.

(*c*) Depuis le 17. Octobre, jusqu'au 18. Decembre de la même année, 35. de J.C. selon M. Toynard.

(*d*) *Luc.* xvii. 11. . . 37. & xviii. 1. . . 14.

(*e*) καὶ χειμὼν ἦν.

(*f*) *Cyrill. hic. Vide & Ligf. Grot. & le Clerc.*

(*g*) *Mald. Menoc.*

(*h*) *Grot. Ligf.*

24. *Circumdederunt ergo eum Judæi, & dicebant ei: Quousque animam nostram tollis? Si tu es Christus, dic nobis palàm.*

24. Les Juifs s'assemblérent autour de lui, & lui dirent: Jusques à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes le CHRIST, dites-le nous clairement.

COMMENTAIRE.

seph (*a*), & joignant le portique de Salomon, comme on l'infére des Actes, Chap. III. 2. II. Dans le Temple de Zorobabel, & dans celui qui fut rebâti par Hérode, on suivit à peu près l'ancien plan de Salomon : mais on ne laissa pas d'y faire bien des changemens.

℣. 24. QUOUSQUE ANIMAM NOSTRAM TOLLIS? *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens?* La derniére fois que JESUS-CHRIST avoit été à Jérusalem pendant la Fête des Tentes, les Juifs s'étoient trouvez fort partagez sur son sujet (*b*). Les uns forcez par l'évidence de ses miracles, soutenoient qu'il étoit le Messie. Les autres piquez de jalousie, ou prévenus de haine, prétendoient que c'étoit un séducteur, ou un fou. Deux mois aprés, dans la Fête de la Dédicace, ils viennent en foule lui dire : *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes le Christ, dites-le nous clairement.* Est-ce qu'il ne le leur avoit pas dit d'une maniére assez claire? Est-ce que Jean-Baptiste ne l'avoit pas déclaré en termes assez précis? Est-ce que ses miracles, & sa Doctrine n'étoient pas assez propres à les persuader? Ils ne cherchoient pas à connoitre la vérité; mais à calomnier le Sauveur, à lui tendre des piéges (*c*). Ils auroient voulu qu'il se fût déclaré le Roi des Juifs, afin de l'accuser comme rébelle auprès des Romains. Il s'est abstenu de toutes les dénominations, & de tous les termes qui pouvoient choquer, de peur de donner occasion à ses ennemis de dire qu'il avoit été justement condamné. Il n'avoit garde de fournir des armes à leur malice, & à leur haine.

Quousque animam nostram tollis? marque une ame suspenduë, inquiéte, qui est tourmentée du désir d'apprendre quelque chose, ou de posseder un bien qu'elle attend (*d*). Ou bien:

(*a*) *Joseph. de Bello, lib. 6. c. 12.*
(*b*) Ci-devant Ch. IX. 16 & ici ℣. 19. 20. 21.
(*c*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Leont. Mald. Brug. Grot.*
(*d*) *Vide Deut.* XXIV. 15. *Psal.* XXIV. I. XXXV. 4. *Jerem.* XXII. 27.

25. *Respondit eis Jesus:* Loquor *vobis, & non creditis, opera, quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me.*

26. *Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.*

27. *Oves meæ vocem meam audiunt : & ego cognosco eas, & sequuntur me :*

25. Jesus leur répondit : Je vous parle, & vous ne me croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Pere, rendent témoignage de moi :

26. Mais pour vous, vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis.

27. Mes brebis entendent ma voix : je les connois, & elles me suivent,

COMMENTAIRE.

Pourquoi dérobez-vous nôtre ame ? Pourquoi nous l'enlevez-vous (*a*) ? Maniére de parler particuliére aux Hébreux, pour dire, se cacher, déguiser ses sentimens, laisser le monde en suspens. Par exemple (*b*) : *Jacob déroba le cœur de Laban* ; il s'en alla sans lui en rien dire. Et (*c*) : *Absalon déroboit les cœurs des hommes d'Israël.* Il vouloit les engager, sans qu'ils le sçûssent, à se révolter contre son Pere. Il avoit des vûës toutes autres que ce qu'il leur témoignoit. Il alloit à ses fins par des voyes sécrettes.

℣. 25. LOQUOR VOBIS, ET NON CREDITIS. *Je vous parle, & vous ne me croyez point.* Ne vous ai-je pas dit que j'étois la lumiére du monde, le Fils de Dieu, le bon Pasteur; que je suis venu pour sauver, pour donner la vie, pour rendre la liberté, pour rachetter; que je dois mourir, & ressusciter; que je suis le maître de ma vie, & de ma mort? N'avez-vous pas remarqué ma pénétration jusques dans le fond de vos pensées; ma force toute-puissante à faire des miracles? *Ces prodiges ne rendent-ils pas témoignage de moi* ? Ne vous ai-je pas marqué assez clairement que mon Pere étoit Dieu, que je n'étois qu'un avec lui, que j'avois une puissance égale à la sienne? En faudroit-il davantage à des gens attentifs, & bien disposez ?

℣. 26. SED VOS NON CREDITIS, QUIA NON ESTIS EX OVIBUS MEIS (*d*). *Vous ne croyez pas, parce que vous n'ê-*

(*a*) *Vide Lud. de Dieu.*
(*b*) *Genes.* xxxi. 20. 26. ויגנב יעקב את לב לבן
(*c*) 1. *Reg.* xv. 6.
(*d*) Le Grec ajoûte : *Comme je vous l'ai dit :* Οὐκ ἐστὲ ἐκ τῶν προβάτων τῶν ἐμῶν, καθὼς εἶπον ὑμῖν. Mais ces derniéres paroles ne se lisent pas dans un fort grand nombre de Manuscrits.

28. *Et ego vitam æternam do eis: & non peribunt in æternum, & non rapiet eas quisquam de manu mea.*	28. Je leur donne la vie éternelle,& elles ne périront jamais;& nul ne les ravira d'entre mes mains,

COMMENTAIRE.

tes pas de mes brebis. Vous n'ètes pas du troupeau que mon Pere m'a donné; de ces brebis dociles, & fidelles, que je dois rassembler dans ma bergerie, & dont je dois composer mon Eglise. Vous résistez à la grace que je vous offre; vous fermez les yeux à la lumiére que je fais luire à vos yeux.

℣. 28. VITAM ÆTERNAM DO EIS. *Je leur donne la vie éternelle.* C'est la même chose qu'il a dite ci-devant, ℣. 10. *Je suis venu pour donner la vie à mes brebis, & pour la leur donner avec abondance.* Cette abondance marque une vie qui ne finira jamais. Les Pasteurs ordinaires peuvent bien garder leurs brebis contre les loups, & les guérir de quelques-unes de leurs maladies : mais personne n'a le sécret de les faire vivre éternellement. JESUS-CHRIST seul a cette prérogative. *Les brebis de sa bergerie ne périront jamais, & nul ne les ravira d'entre ses mains*; à moins que par leur faute elles ne sortent de sa bergerie, par l'héresie, ou par le schisme; ou qu'elles ne se donnent à elles-mêmes volontairement la mort par le crime, & qu'elles ne se tirent des mains de leur Pasteur, pour se donner à son ennemi, qui est le Démon *(a)*. Voyez ci-devant, Chap. III. 16.

On peut aussi expliquer les versets 26. 27. & 28. suivant la pensée de saint Augustin *(b)*, qui dit que les Juifs ne croyoient point en JESUS-CHRIST, & n'écoutoient point sa voix, parce qu'ils n'étoient pas du nombre de ses brebis, & de ses prédestinez; & qu'au contraire ceux qui étoient de ses brebis l'écoutoient, croyoient en lui, avoient la vie éternelle, sans que personne pût la leur ravir; parce que Dieu par sa pure misericorde, les ayant prédestinez à la gloire, leur a préparé des graces, par le moyen desquelles ils parviendront infailiblement au salut: Et quoi qu'ils puissent tomber dans le crime, & perdre la grace de la justification, il ne les abandonnera pas toutefois jusqu'à la fin. Suivant cette prédesti-

(a) *Origen. t. 19. in Joan. alii.*

(b) *Vide Aug. tract. 48. & 49. & Bedam hic.*

29. *Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est: & nemo potest rapere de manu Patris mei.*

30. *Ego, & Pater unum sumus.*

29. Ce que mon Pere m'a donné est plus grand que toutes choses: & personne ne le sauroit ravir de la main de mon Pere.

30. Mon Pere, & moi nous sommes une même chose.

COMMENTAIRE.

nation, ajoute-t'il, combien y a-t'il aujourd'hui de brebis hors de la bergerie, & combien de loups dans la bergerie! *Quàm multæ oves foris, & quàm multi lupi intùs; & quàm multæ oves intùs, & quàm multi lupi foris!* Tel est aujourd'hui loup, qui mourra brebis; & tel est aujourd'hui brebis, qui mourra dans l'impénitence, & dans la haine de Dieu. O mystére d'une profondeur infinie (*a*)! *O altitudo divitiarum sapientiæ, & scientiæ Dei!*

℣. 29. QUOD DEDIT MIHI, MAJUS OMNIBUS EST. *Ce que mon Pere m'a donné est plus grand que toutes choses.* L'Eglise que mon Pere m'a donnée, & qui est composée de mes brebis, est le plus grand, le plus précieux, le plus riche de tous les présens. Il ne pouvoit me donner rien qui fut plus digne de lui, ni qui me fut plus agréable. J'en fais tout le cas que je dois, & je ne perdrai jamais une chose d'un si grand prix. Les Peres (*b*) l'entendent ordinairement de la nature, & de la puissance divine, que le Pere a donné au Fils par sa génération éternelle. Cette nature, & cette puissance sont au-dessus de toutes choses. Rien ne leur est comparable dans les êtres créez.

Les Grecs (*c*) lisent en cet endroit autrement: *Mon Pere qui me les a données* (mes brebis) *est plus grand que toutes choses*, est au-dessus de tout; rien n'est capable de les ravir de ses mains, ni des miennes, parce que mon Pere qui me les a données, est plus puissant que toutes les portes de l'enfer, & que toute la malice des hommes.

℣. 30. EGO, ET PATER UNUM SUMUS. *Mon Pere, & moi nous sommes une même chose*, une même essence, une même nature (*d*); nous avons une puissance, & une vertu égale. Il

(*a*) *Rom.* 11. 33.

(*b*) *Tertull. Ambr. Aug. Hilar. Beda.*

(*c*) Ὁ Πατήρ μου, ὃς δέδωκέ μοι, μείζων πάντων ἐστί. *Ita & Syr. Arab. & PP. Græci. Sed Aug. Hilar. Copht. Velez. Cyrill. & Vulg. Quod dedit mihi majus, &c.* Ὃ δέδωκέ μοι μεῖζον, *&c.*

(*d*) *Ita Patres. & Interpretes Catholici omnes contra Arianos.*

31. *Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.*

31. Alors les Juifs prirent des pierres pour le lapider.

32. *Respondit eis Jesus: Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo, propter quod eorum opus me lapidatis?*

32. Et JESUS leur dit: J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par *la puissance de* mon Pere, pour laquelle est-ce que vous me lapidez?

33. *Responderunt ei Judæi: de bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia: & quia tu, homo cùm sis, facis teipsum Deum.*

33. Les Juifs lui répondirent; Ce n'est pas pour aucune bonne œuvre que nous vous lapidons, mais à cause de vôtre blasphême, & parce qu'étant homme, vous vous faites Dieu.

34. *Respondit eis Jesus: Nonne scriptum est in Lege vestra: quia ego dixi, Dii estis?*

34. JESUS leur répartit: N'est-il pas écrit dans vôtre Loi: J'ai dit que vous êtes des Dieux?

COMMENTAIRE.

est le Protecteur de mon Eglise, & de mes brebis. Ce qui est à moi, est à lui. Comme personne ne peut lui ravir ce qu'il veut conserver, aussi personne ne peut me ravir mes oüailles (*a*).

℣. 31. SUSTULERUNT LAPIDES. *Ils prirent des pierres pour le lapider*, comme blasphémateur (*b*), qui se disoit une même chose avec Dieu. Ils coururent aux pierres, mais ils n'en jettérent point contre JESUS-CHRIST. Il les arrêta par le discours suivant.

℣. 32. MULTA BONA OPERA OSTENDI VOBIS. *J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres*; j'ai guéri vos malades, j'ai délivré des possédez du Démon, j'ai nourri des foules de peuples, je vous ai enseigné avec une extrême patience; est-ce là la récompense de tous ces bienfaits? *Ostendere bona*, ne signifie pas simplement *faire voir du bien*; mais en procurer réellement. C'st un hébraïsme semblable à ceux-ci (*c*): *Quis ostendit nobis bona*? Qui nous comblera de biens (*d*)? *Ostende nobis misericordiam tuam.* Faites-nous sentir les effets de vôtre miséricorde (*e*): *Ostendisti populo tuo dura.* Vous avez traité vôtre peuple avec rigueur (*f*): *Quantas ostendisti mihi tribulationes*? A combien de maux m'avez-vous exposé? &c.

℣. 34. NONNE SCRIPTUM EST IN LEGE VESTRA?

(*a*) Hilar. Leont. Theophyl.
(*b*) Levit, XXIV. 14. 16.
(*c*) Psalm. IV. 6.
(*d*) Psalm. LXXXIV. 8.
(*e*) Psalm. LIX. 5.
(*f*) Psalm. LXX. 20.

35. *Si illos dixit Deos, ad quos sermo Dei factus est, & non potest solvi Scriptura:*

36. *Quem Pater sanctificavit, & misit in mundum, vos dicitis: Quia blasphemas; quia dixi, Filius Dei sum?*

35. Si donc elle appelle Dieux ceux à qui la parole de Dieu étoit adressée, & que l'Ecriture ne puisse être démentie,

36. Pourquoi dites-vous que je blasphême, moi que mon Pere a sanctifié, & envoyé dans le monde, parce que j'ai dit que je suis Fils de Dieu?

COMMENTAIRE.

N'est-il pas écrit dans vôtre Loi: J'ai dit: Vous êtes des Dieux? Ce passage est tiré des Pseaumes (*a*); le Sauveur dit qu'il est tiré *de la Loi*, parce que sous le nom de *Loi*, il entend toute l'Ecriture de l'ancien Testament (*b*). Quant au passage allégué ici, il s'adresse aux Juges, & aux Princes établis pour gouverner, & pour juger le peuple du Seigneur. L'Auteur du Pseaume les avertit de rendre exactement la justice, comme étant assis sur le tribunal du Seigneur, & ayant le Seigneur au milieu d'eux. *Deus stetit in Synagoga Deorum*; (ou *Principum*:) *in medio autem Deos dijudicat*; ou plûtôt: *In medio Deorum* (ou *Principum*) *judicat*. Et après leur avoir donné quelques avis pour leur conduite, il continuë: *J'ai dit: Vous êtes des Dieux, & vous êtes tous les fils du Très-haut; mais souvenez-vous, que vous mourrez comme des hommes, &c.* Ne vous élevez point, & n'abusez point de vôtre puissance.

℣. 35. SI ILLOS AD QUOS SERMO DEI FACTUS EST. *Si l'Ecriture appelle Dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée.* Si les Prophétes sont appellez Dieux, parce que la parole de Dieu leur a été adressée, à plus forte raison le Verbe est-il Dieu lui-même: *Si ergo vos Deos facit sermo Dei, quomodo non est Deus, Verbum Dei*, dit ici saint Augustin? Ou plûtôt: Si ceux qui ont été établis Juges de la part du Seigneur, ceux à qui il a communiqué une partie de son autorité, &c. Ou simplement, ceux dont il est parlé en cet endroit: *Ad quos sermo Dei factus est*, est le même que: *De quibus sermo Dei factus est*; comme dans l'Epitre aux Hébreux (*c*): *Ad quem nobis sermo*, pour: *De quo nobis sermo*. Si les Juges dont parle ici le Psalmiste, sont appellez Dieux, à plus forte raison moi

(*a*) *Psalm.* LXXXI. 1.

(*b*) *Joan.* XII. 34. *Nos audivimus ex lege quia Christus manet in æternum. Ex Psalm.* CIX. 4. CXVI. 2. *Isai.* XL. 6. *& Joan.* XV. 25. *Ut impleatur sermo qui in lege eorum scriptus est; quia odio habuerunt me gratis. Ex Psal.* XXIV. 19.

(*c*) *Heb.* IV. 13. Voyez aussi *Jerem.* XXX. 4.

37. *Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.* | 37. Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere ne me croyez pas.

COMMENTAIRE.

qui suis véritablement Dieu, puis-je sans blasphême prendre cette qualité, & me dire Dieu, & Fils de Dieu (a).

ET NON POTEST SOLVI SCRIPTURA. *Et l'Ecriture ne peut être démentie.* Ce qui est marqué dans ce passage, est si formel, qu'il ne peut être ni contredit ni contesté. C'est le Saint Esprit même qui donne à ces hommes le nom de Dieux. Il n'y a donc en rigueur aucune incompatibilité entre la qualité de Dieu, & d'homme, & celle de Dieu, & de Fils de Dieu. La seule chose qui fait la différence de ceux dont il est parlé dans le Pseaume, est que Dieu leur a adressé ses ordres, ou sa parole. *Pourquoi donc dites-vous que je blasphême, moi que mon Pere a sanctifié, & envoyé dans le monde; parce que j'ai dit que je suis Fils de Dieu?* ℣. 36.

Il n'y a donc qu'une seule chose à prouver, qui est que son Pere *l'a sanctifié & envoyé dans le monde*; qu'il lui a donné ses ordres, qu'il l'a destiné à annoncer aux hommes la voie du salut; car le verbe *sanctifier*, ne signifie souvent autre chose, que destiner, préparer à une action sainte, consacrer pour un certain emploi *(b)*. Or on ne peut nier que JESUS-CHRIST ne soit envoyé de Dieu, qu'il ne soit rempli de son Esprit, revêtu de sa puissance; & cela d'une maniére infiniment plus parfaite qu'aucun Prophéte de l'ancien Testament. Les prodiges qui accompagnent sa prédication, l'autorité avec laquelle il fait ses miracles, en sont des preuves incontestables *(c)*. Il n'y a donc rien de plus mal-fondé que le reproche de blasphême qu'on lui fait, sur ce qu'il prend le nom de Dieu, & de Fils de Dieu. Quand il ne feroit qu'un simple Prophéte, qu'un Juge d'Israël, qu'un Prince de son peuple, on ne pourroit, selon l'Ecriture, lui refuser cette qualité. A plus forte raison la peut-il prendre, étant le Fils coéternel, & substantiel au Pere.

℣. 37. SI NON FACIO OPERA PATRIS MEI. *Si je ne*

(a) *Maldon. Brug. Cornel. Natal Alex hic. &c.*
(b) *Jerem.* I. 6. *Eccli.* XLIX. 7. *Galat.* I. 15.
(c) Voyez les ℣℣. 37. 38.

38. *Si autem facio : & si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, & credatis quia Pater in me est, & ego in Patre.*

39. *Quærabant ergo eum apprehendere : & exivit de manibus eorum.*

40. *Et abiit iterùm trans Jordanem, in eum locum, ubi erat Joannes baptizans primùm : & mansit illic.*

38. Mais si je les fais, quand vous ne me voudriez pas croire, croyez à mes œuvres; afin que vous connoissiez, & que vous croyiez que mon Pere est en moi, & moi dans mon Pere.

39. Les Juifs tâchérent alors de le prendre; mais il s'échappa de leurs mains.

40. Et s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain, au même lieu où Jean d'abord avoit baptisé; & il demeura là.

COMMENTAIRE.

fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez pas. Je veux bien passer pour menteur, & pour blasphémateur, si je ne fais pas les œuvres du Fils de Dieu, du Messie, d'un Homme Dieu. Et si je les fais, comme vous n'en pouvez pas disconvenir; ℣. 38. *Reconnoissez donc que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est dans moi*; que je ne suis qu'un avec mon Pere, que nous n'avons ensemble qu'une même puissance, & une même nature. Voici à quoi se réduit tout le raisonnement du Sauveur: Ceux dont les œuvres sont les mêmes, ne sont qu'une même chose. Or mes œuvres, & celles de mon Pere sont les mêmes : Mon Pere, & moi ne sommes donc qu'une même chose. Je ne suis donc pas blasphémateur, en disant que mon Pere, & moi ne sommes qu'un. Pour prouver que ses œuvres ne sont autres que celles du Pere, il en appelle aux œuvres elles mêmes, qui ont tous les caractéres de Divinité qu'elles peuvent avoir.

℣. 39. QUÆREBANT EUM APPREHENDERE. *Ils tâchérent de le prendre.* Les ennemis du Sauveur ne furent pas touchez de ces raisons. Ils tâchérent de l'arrêter; & ils l'auroient fait, s'il ne s'étoit pas retiré d'une maniére qui ne nous est pas connuë; car l'Evangéliste ne l'a pas marquée.

℣. 40. ABIIT TRANS JORDANEM *Il s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain*, à *Béthabara*, ou Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean-Baptiste avoit baptisé, & où le Sauveur l'étoit venu trouver, après son jeûne de quarante jours (a).

(a) *Joan.* I. 28... 44.

41. *Et multi venerunt ad eum, & dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum.*	41. Plusieurs vinrent l'y trouver, & ils disoient : Jean n'a fait aucun miracle.
42. *Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc, vera erant. Et multi crediderunt in eum.*	42. Et tout ce que Jean a dit de celui-ci, s'est trouvé véritable. Et il y en eut beaucoup qui crurent en lui.

COMMENTAIRE.

℣. 41. MULTI VENERUNT AD EUM. *Plusieurs vinrent l'y trouver.* La malice des Pharisiens n'avoit pû empêcher que plusieurs de ceux qui l'avoient oüi, ne crussent en lui, & ne le vinssent trouver au-delà du Jourdain, où il s'étoit retiré, pour éviter les effets de la fureur de ses ennemis; parce que son heure n'étoit pas encore venuë. Le raisonnement du peuple est remarquable. Il est fondé sur le témoignage de Jean-Baptiste, & sur les miracles de JESUS-CHRIST : Deux preuves simples, sensibles, populaires; mais fortes, & convaincantes. Les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi, avec toute leur science, ne savent pas tirer une conclusion si juste.

CHAPITRE XI.

Maladie de Lazare, ſa mort. Il eſt reſſuſcité par JESUS-CHRIST. *Réſolution des Princes des Prêtres, & des Phariſiens pour faire mourir* JESUS-CHRIST. *Il ſe retire à Ephrem. Les Juifs le cherchent pour l'arrêter.*

℣. 1. *Erat autem quidam languens Lazarus à Bethania, de caſtello Mariæ, & Marthæ ſororis ejus.*	℣. 1. IL y avoit un homme malade, nommé Lazare, qui étoit du bourg de Béthanie, où demeuroient Marie, & Marthe ſa ſœur.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT QUIDAM LANGUENS LAZARUS. *Il y avoit un homme malade, nommé Lazare.* Lazare étoit de Béthanie, & frere des deux ſœurs Marie, & Marthe, fort connuës dans l'hiſtoire de l'Evangile, par leur attachement à JESUS-CHRIST, & parce qu'il leur faiſoit l'honneur de prendre aſſez ſouvent ſon logis chez elles. Saint Jean qui ne rapporte guéres que ce qui a été omis par les autres Evangéliſtes, n'entre point dans le détail de ce qui avoit fait naître la connoiſſance de JESUS-CHRIST dans la maiſon du Lazare : mais il ſuppoſe dans tout ſon récit qu'il y étoit fort connu, & qu'il honoroit toute cette famille d'une amitié particuliere. Il eſt ſurprenant que les autres Evangéliſtes ayent omis une hiſtoire auſſi célébre que celle-ci. Grotius croit qu'ils n'ont pas voulu la publier pendant la vie du Lazare, de peur de lui attirer la perſécution de la part des Juifs. On lit même cy-après dans ſaint Jean, qu'ils avoient eu la penſée de le faire mourir (*a*).

JESUS-CHRIST étoit parti de Jéruſalem le 26. de Caſleu, 19. Décembre, lendemain de la Dédicace du Temple. Il alla à Béthanie, autrement Béthabara, où il demeura quelque

(*a*) *Joan.* XII. 10.

tems,

2. *Maria autem erat, quæ unxit Dominum unguento, & extersit pedes ejus capillis suis: cujus frater Lazarus infirmabatur.*

3. *Miserunt ergo sorores ejus ad eum dicentes: Domine, ecce quem amas infirmatur.*

2. Cette Marie étoit celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfum, & qui lui essuya les pieds avec ses cheveux: & Lazare, qui étoit alors malade, étoit son frere.

3. Ses sœurs envoyérent donc dire à JESUS: Seigneur, celui que vous aimez est malade.

COMMENTAIRE.

tems, occupé apparemment lui à prêcher, & ses Disciples à baptiser. Lazare tomba malade vers le milieu du mois de Janvier suivant. JESUS en ayant été averti, ne partit de Béthabara qu'après la mort de Lazare, que nous plaçons au 18. de ce même mois.

Béthanie, où étoit alors JESUS, & que quelques Exemplaires nomment *Béthabara*, étoit au-delà du Jourdain: Mais *Béthanie*, où Lazare mourut, étoit au-deça de ce fleuve, & au midi de Jérusalem, environ à deux mille pas de cette ville. Béthanie étoit comme un fauxbourg de Jérusalem. Quelques-uns ont prétendu mal-à-propos que Lazare, Marthe, & Marie étoient Seigneurs de Béthanie, & que Marie Madeleine, étoit Dame de *Magdalum*; comme si en ce tems-là, & en ce pays-là on eût vû comme aujourd'hui parmi nous, des Gentilshommes, ou des Nobles, qui fussent Seigneurs des villages, ou des bourgades. Lazare, Marthe, & Marie n'étoient pas plus Seigneurs de Béthanie, que Pierre, & André l'étoient de Betzaïde. Saint Jean appelle Betzaïde (*a*) *la ville de Pierre, & d'André*, comme il nomme ici Béthanie *le bourg de Lazare, de Marthe, & de Marie*; parce que c'étoit le lieu de la demeure des uns, & des autres.

℣. 2. MARIA ERAT QUÆ UNXIT. *Marie étoit celle qui répandit une huile de parfum.* Ceci est rapporté ici par anticipation (*b*). Le souper où Marie fit cette action, arriva six jours avant la mort du Sauveur, comme il étoit à table à Béthanie, dans la maison de Lazare qu'il avoit ressuscité (*c*). L'Evangéliste désigne Marie par une action qui étoit célébre dans l'Eglise, au tems où il écrivoit.

℣. 3. ECCE QUEM AMAS INFIRMATUR. *Celui que vous*

(*a*) *Joan.* 1. 44.
(*b*) *August. seu alius Author. qu.* 94. *t.* 3. *p.* 85. *Est. orat.* 14. *Casaub. exercit.* 14. *alii.*
(*c*) *Joan.* XII. 3.

4. *Audiens autem Jesus dixit eis: Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei per eum.*

5. *Diligebat autem Jesus Martham, & sororem ejus Mariam, & Lazarum.*

4. Ce que Jesus ayant entendu, il dit Cette maladie ne va point à la mort, mais elle n'est que pour la gloire de Dieu, & afin que le Fils de Dieu en soit glorifié.

5. Or Jesus aimoit Marthe, & Marie sa sœur, & Lazare.

COMMENTAIRE.

aimez, est malade. Rien de plus simple, ni de plus modeste que cette priére. Elles ne disent point: Venez, & le guérissez; ou commandez à la maladie du lieu où vous êtes, & elle le quittera; elles se contentent de lui faire dire : *Celui que vous aimez, est malade.* Il suffit que vous le sachiez, car l'aimant comme vous faites, vous ne l'abandonnez point : *Sufficit ut noveris; non enim amas, & deseris*, dit saint Augustin (*a*). Ou, suivant l'explication de quelques Peres Grecs (*b*) : Comment se peut-il que vous ayez permis que vôtre ami soit tombé dangereusement malade ? L'Evangéliste nous raconte avec grand soin toutes les circonstances de ce miracle : 1° Parce qu'il n'a pas été marqué dans les autres Evangiles; & 2°. Parce qu'il étoit très-important pour la Religion. La chose avoit été très-connuë, comme étant arrivée aux portes de Jérusalem. Le miracle étoit incontestable, puisque le mort étoit depuis trois jours dans le tombeau. Sa résurrection n'étoit pas phantastique ; on l'avoit vû boire, & manger après sa résurrection, comme avant sa mort. Les Juifs eux-mêmes lui rendoient malgré eux témoignage, en mettant en délibération de faire aussi mourir Lazare (*c*) : *Cogitaverunt, ut & Lazarum interficerent.*

℣. 4. INFIRMITAS HÆC NON EST AD MORTEM. *Cette maladie ne va point à la mort ; mais elle n'est que pour la gloire de Dieu.* Lazare mourut de cette maladie : mais il ne mourut pas comme les autres hommes, pour n'en revenir jamais. Jesus le ressuscita, pour procurer la gloire de Dieu (*d*). C'est la fin qu'il se proposa, en permettant sa mort (*e*) : *Ipsa mors non erat ad mortem ; sed potiùs ad miraculum, quo facto crederent homines in Christum, & vitarent veram mortem*, dit saint Augustin.

(*a*) *Aug. hic. Beda.*
(*b*) Cyrill. *Leont. Theophyl.*
(*c*) *Joan.* XII. 10.
(*d*) *Cyrill. Theodor. Mopf. Chrysost. Theophyl. Euthym. alii. passim.*
(*e*) *Aug. Beda, Rupert.*

6. *Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus.*

6. Ayant donc entendu dire qu'il étoit malade, il demeura encore deux jours au lieu où il étoit.

7. *Deinde post hac dixit Discipulis suis: Eamus in Judaam iterùm.*

7. Et il dit ensuite à ses Disciples: Retournons en Judée.

8. *Dicunt ei Discipuli: Rabbi, nunc quarebant te Judai lapidare, & iterum vadis illuc?*

8. Ses Disciples lui dirent, Maître, il n'y a qu'un moment que les Juifs vous vouloient lapider, & vous parlez déja de retourner parmi eux.

9. *Respondit Jesus: Nónne duodecim sunt hora diei? Si quis ambulaverit in die, non offendit: quia lucem hujus mundi videt:*

9. Jesus leur répondit: N'y a-t'il pas douze heures au jour? Celui qui marche durant le jour, ne se heurte point, parce qu'il voit la lumiére du monde:

COMMENTAIRE.

℣. 6. Tunc mansit in eodem loco. *Il demeura encore deux jours au lieu ou il étoit*; à Béthabara, sans se mettre en chemin pour aller voir Lazare. Il le laissa mourir en son absence, & n'arriva en Béthanie que quatre jours aprés qu'il fut enterré; afin que le miracle fût plus incontestable (*a*).

℣. 8. Nunc quærebant te Judæi lapidare. *Il n'y a qu'un moment que les Juifs vouloient vous lapider.* Il n'y a qu'un mois qu'ils vouloient vous lapider dans le Temple, le jour de la Dédicace (*b*).

℣. 9. Nonne duodecim sunt horæ diei? *N'y a-t'il pas douze heures au jour?* Les Hébreux, de même que la plûpart des peuples, partageoient alors le jour en douze heures égales entre elles, mais inégales par rapport aux differentes saisons, où les jours sont tantôt plus longs, & tantôt plus courts. Voici le raisonnement que Jesus-Christ a enveloppé sous ce peu de paroles: *N'y a-t'il pas douze heures au jour?* Il fait allusion à un voyageur qui a à marcher tout le jour. Le jour marque la vie; la nuit désigne la mort. Il s'est déja servi de cette maniére de parler ci-devant (*c*): *Il faut que je travaille à mon ouvrage, tandis qu'il est jour: la nuit vient, dans laquelle on ne peut rien faire.* Ici il répond à ce que ses Apôtres lui avoient dit, que les Pharisiens cher-

(*a*) *Chrysost. alii passim.*
(*b*) *Joan. x. 31.*
(*c*) *Joan. x. 31.*

10. *Si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.*

11. *Hæc ait, & post hæc dixit eis: Lazarus amicus noster dormit: sed vado ut à somno excitem eum.*

10. Mais celui qui marche la nuit, se heurte, parce qu'il n'a point de lumiére.

11. Il leur parla de la sorte, & ensuite il leur dit: Nôtre ami Lazare dort; mais je m'en vais l'éveiller.

COMMENTAIRE.

choient à le faire mourir, & qu'il n'y avoit qu'un moment que les Juifs l'avoient voulu lapider: *N'y a-t'il pas douze heures au jour?* J'ai à marcher, & à faire l'œuvre de mon Pere pendant tout le jour de ma vie. Ma derniére heure n'est pas encore venuë. Les Juifs avec toute leur malice, & leur haine, ne l'avanceront pas d'un quart d'heure. Il faut que les heures du jour se passent. Après cela, leur pouvoir sur moi commencera (a): *Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum.* C'est l'explication la plus simple, & la plus suivie (b).

SI QUIS AMBULAVERIT IN DIE, NON OFFENDIT. *Celui qui marche durant le jour, ne se heurte point.* Je ne crains rien pour ma vie, tandis que le jour dure, & que l'heure marquée dans les décrets de mon Pere, n'est point arrivée. Vous ne devez rien craindre non plus pour vous, tandis que je suis avec vous. La nuit viendra. Le tems déterminé pour ma mort étant arrivé, je serai livré entre les mains de mes ennemis; & alors vous serez exposez à la tentation, & au scandale: ℣. 10. *Car celui qui marche la nuit, se heurte, parce qu'il n'a point de lumiére.* Il semble que les Apôtres parloient un peu par interêt, lorsqu'ils vouloient détourner JESUS-CHRIST d'aller en Judée. Ils craignoient que le contrecoup de la haine des Juifs contre leur Maître, ne retombât sur eux. Voyez le ℣. 16.

℣. 11. LAZARUS DORMIT. *Lazare dort; mais je m'en vais l'éveiller.* Les Hébreux (c), & même les Profanes (d) employent souvent le mot de *dormir*, pour signifier la mort; & celui d'*éveiller*, pour marquer la résurrection. Les Payens en usoient de cette sorte, pour éviter la prononciation des termes fâcheux, & de mauvais augure. Les Hébreux vou-

(a) *Luc.* XXII. 53.

(b) *Rupert. Mald. Tolet. Men. Tirin. Grot. alii.*

(c) *Vide Jerem.* LI. 39. *Ut sopiantur, & dormiant somnum sempiternum. Eccli.* XLVI. 23. *Post hoc dormivit Samuël, &c.*

(d) *Homer.* Σιδήρεος ὕπνος. *Virgil. Ferreus somnus. Horat. perpetuus sopor.*

12. *Dixerunt ergo Discipuli ejus: Domine, si dormit, salvus erit.*

13. *Dixerat autem Jesus de morte ejus: illi autem putaverunt quia de dormitione somni diceret.*

14. *Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè: Lazarus mortuus est:*

15. *Et gaudeo propter vos, ut credatis, quoniam non eram ibi, sed eamus ad eum.*

12. Ses Disciples lui répondirent: Seigneur, s'il dort, il sera guéri.

13. Mais JESUS entendoit parler de sa mort: au lieu qu'ils crurent qu'il leur parloit du sommeil ordinaire.

14. JESUS leur dit donc alors clairement: Lazare est mort:

15. Et je me réjoüis à cause de vous, de ce que je n'étois pas là, afin que vous croiyez. Mais allons à lui.

COMMENTAIRE.

loient apparemment témoigner par-là qu'ils croyoient l'immortalité de l'ame, & la résurrection future. Le Sauveur dans cette occasion *(a)*, s'est servi de cette maniére de parler, peut-être pour témoigner la facilité avec laquelle il devoit rendre la vie à Lazare.

℣. 12. SI DORMIT, SALVUS ERIT. *S'il dort, il sera guéri.* C'est une bonne marque, quand un malade commence à reposer, sur tout dans les maladies aiguës (*b*). C'étoit une maniére de proverbe parmi les Juifs : *S'il dort, il guérira* (*c*). Il est inutile de vous exposer au danger. Pourquoi aller en Judée, afin d'éveiller un malade? Il s'éveillera bien de lui-même. Les Apôtres ne cherchent qu'à détourner JESUS-CHRIST de ce voyage. Ils ne l'entendoient encore que du sommeil ordinaire. ℣. 13.

℣. 14. LAZARUS MORTUUS EST. (℣. 15.) ET GAUDEO PROPTER VOS. *Lazare est mort. Et je me réjoüis à cause de vous, de ce que je n'étois pas là.* Je vous déclare sans ambiguité que Lazare est mort. C'est-là le sommeil dont je voulois parler. Je suis bien-aise de ne m'être pas trouvé là : j'aurois été engagé à le guérir (*d*) ; & j'aurois manqué une occasion éclattante de manifester la gloire de Dieu à vos yeux, & de vous affermir dans la foi. C'étoit déja un grand miracle de leur découvrir que Lazare étoit mort (*e*) ; car on ne lui étoit venu annoncer que sa maladie. C'étoit un plus grand prodige de ressusciter un mort, que de guérir un malade,

(*a*) *Theodor. Mopsf. Aug. Beda.*
(*b*) *Aug. Brug. Grot. alii.*
(*c*) *Misnajot, apud Grot. hic.*
(*d*) *Theodor. uterque Euthym. Rupert. Mald. Grot.*
(*e*) *Aug. Chrysost. Beda. alii.*

16. *Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos: Eamus, & nos, ut moriamur cum eo.*

17. *Venit itaque Jesus: & invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem,*

18. *Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim,*

16. Sur quoi Thomas, appellé Didyme, dit aux autres Disciples: Allons aussi mourir avec lui.

17. Jesus étant arrivé, trouva qu'il y avoit déja quatre jours que Lazare étoit dans le tombeau.

18. Et comme Béthanie n'étoit éloigné de Jérusalem, que d'environ quinze stades,

COMMENTAIRE.

& encore un plus grand miracle de ressusciter un mort mis dans le tombeau depuis trois jours, que de le ressusciter peu de tems après sa mort.

℣. 16. THOMAS, QUI DICITUR DIDYMUS. *Thomas, appellé Didyme.* Didyme en Grec, signifie un Jumeau, de même que Thomas en Hébreu (*a*). En ce tems-là, dans la Palestine plusieurs personnes avoient deux noms; l'un Grec, & l'autre Syriaque, à cause que les deux Langues y étoient communes.

UT MORIAMUR CUM EO. *Allons aussi mourir avec lui.* Allons mourir avec Lazare: Car n'est-ce pas s'exposer à une mort certaine de la part des Juifs, d'aller nous mettre entre leurs mains, après ce qui s'est passé, & sachant les dispositions où ils sont à nôtre égard (*b*)? Les Apôtres s'attendoient à toute sorte de mauvais traitemens, & de violences, si les Pharisiens avoient pû se saisir de JESUS-CHRIST, & le traiter comme ils désiroient. Lorsque le Sauveur fut arrêté au Jardin des Oliviers, ce ne fut que par une espéce de miracle que les Apôtres s'échappérent par la fuite (*c*). La plûpart (*d*) rapportent *cum eo*, à JESUS-CHRIST: Allons mourir avec JESUS-CHRIST. Cela revient au même sens que nous avons proposé d'abord. Mais le premier paroît plus simple, & plus naturel. Allons mourir, aussi-bien que Lazare: ou suivons nôtre Maître jusqu'à la mort, où il va s'exposer. Est-ce courage, est ce timidité qui fait parler saint Thomas? C'est sur quoi l'on est partagé. On peut le prendre en l'un, ou en l'autre sens.

℣. 17. INVENIT EUM QUATUOR DIES. *Il trouva qu'il y*

(*a*) *Genes.* xxv. 24. תומים *Gemini.* xxxviii. תאומים *Idem.* Δίδυμος, δίδυμα.

(*b*) *Grot. & alii nonnulli.*

(*c*) *Joan* xviii. 8. 9. *Matt.* xxvi. 56.

(*d*) *Ita antiqui PP. Mald. Brug. Grot. Menoch. alii.*

19. *Multi autem ex Judæis venerant ad Martham, & Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo.*

20. *Martha ergo ut audivit quia Jesus venit, occurrit illi: Maria autem domi sedebat.*

21. *Dixit ergo Martha ad Jesum: Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus.*

19. Il y avoit quantité de Juifs qui étoient venus voir Marthe, & Marie, pour les consoler *de la mort* de leur frere.

20. Marthe ayant donc appris que JESUS venoit, alla au-devant de lui, & Marie demeura dans la maison.

21. Alors Marthe dit à JESUS : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort :

COMMENTAIRE.

avoit déja quatre jours que Lazare étoit dans le tombeau. Il partit de Béthabara le jour même, ou le lendemain de la mort de Lazare. Il arriva trois jours après à Béthanie (a). Il y avoit quatre jours que Lazare étoit dans le tombeau, & qu'il étoit mort. On l'enterra le jour même qu'il mourut, & on ne l'embauma pas, comme la suite le fait voir (b). JESUS-CHRIST demeura à Béthabara deux jours après qu'il eut reçû la nouvelle de sa maladie (c): mais il partit aussi-tôt après sa mort.

℣. 19. MULTI EX JUDÆIS. *Quantité de Juifs etoient venus* de Jérusalem, pour consoler Marthe, & Marie (d) de la mort de leur frere. Comme Béthanie étoit près de Jérusalem, les parens & les amis de ces deux personnes se rendirent auprès d'elles, suivant la coutume de leur nation, pour les consoler ; & pour pleurer avec elles la mort de leur frere.

℣. 20. MARTHA UT AUDIVIT. *Marthe ayant appris que* JESUS *venoit, alla au-devant de lui.* On croit que Marthe étoit l'aînée des deux sœurs. Elle fait les honneurs de la maison. Marie sa sœur demeure au milieu de ses parens, & de ses amis qui étoient dans la maison. Peut-être même qu'elle ne fut pas informée d'abord de la venuë du Sauveur. Elle ne vint à lui qu'après que Marthe sa sœur l'eût avertie. ℣. 28.

℣. 21. DOMINE, SI FUISSES HIC, FRATER MEUS NON FUISSET MORTUUS. *Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort.* Marie lui dit la même chose ci-après, ℣. 32. Ce qui fait juger que ces deux sœurs croyoient

(a) Le Manuscrit Aléx. de Cambr. le Syr. l'Ethiop. Colb. 8. ajoûtent ici au Texte, *Béthanie.*

(b) Ci-après ℣. 39. *Jam fœtet, quatriduanus est enim.*

(c) *Joan.* XI. 6. *Tunc quidem mansit duobus diebus.*

(d) Περὶ τὰς περὶ Μάρθαν, καὶ Μαρίαν.

22. *Sed & nunc scio quia quæcumque poposceris à Deo dabit tibi Deus.*

22. Mais je sai que présentement même Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez.

23. *Dicit illi Jesus: Resurget frater tuus.*

23. Jesus lui répondit : Vôtre frere ressuscitera.

24. *Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.*

24. Marthe lui dit: Je sai qu'il ressuscitera en la resurrection *qui se fera* au dernier jour.

COMMENTAIRE.

bien que Jesus-Christ auroit pû guérir Lazare malade, s'il eût été présent; mais qu'elles doutoient qu'absent il le pût guérir, ou le ressusciter déja mort *(a)*.

℣. 22. Sed et nunc scio. *Je sai que présentement même Dieu vous accordera ce que vous lui demanderez.* Elle ne parle à Jesus-Christ que comme elle feroit à un Prophéte, qui auroit le don de faire des miracles, & qui pourroit par ses priéres obtenir même la résurrection des morts (*b*). Elle n'ose lui demander directement une aussi grande faveur ; elle le fait seulement souvenir qu'il le peut. Il seroit encore tems, si vous le vouliez bien ; car je sai que Dieu ne vous refusera rien.

℣. 23. Resurget frater tuus. *Vôtre frere ressuscitera.* Pourquoi ne dit-il pas : *Je le ressusciterai ?* Il répond avec sa modestie ordinaire, afin d'affermir la foi de Marthe, & de faire croître son désir. En effet le Fils de Dieu la conduit par dégrez à confesser qu'*il est le Christ, le Fils de Dieu vivant, qui est venu dans le monde.* ℣. 27.

℣. 24. Resurget in resurrectione. *Je sai qu'il ressuscitera en la résurrection qui se fera au dernier jour.* Ce dogme étoit alors généralement connu, & confessé parmi les Hébreux. On le voit clairement marqué dans les Livres de l'ancien Testament, sur tout dans ceux qui sont écrits depuis la captivité, comme les Maccabées *(c)*, le Livre de la Sagesse *(d)*, celui qui est attribué à Joseph, & qui a pour titre : De l'Empire de la raison *(e)*. Voyez nôtre Commentaire

(*a*) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Rupert. Mald. alios.*
(*b*) *Mald. Grot.* Brug.
(*c*) 2. *Macc.* VII. 9. 14. 23. 36. XII. 43. XIV. 46.
(*d*) *Sap.* V. 1. 2. 17. VI. 6. 7.
(*e*) *Vide Joseph. de Maccabæis, seu de imperio Rationis.*

25. *Dixit ei Jesus: Ego sum resurrectio, & vita: qui credit in me, etiam si mortuus fuerit vivet.*

25. JESUS lui répartit: Je suis la résurrection, & la vie: celui qui croit en moi, quand il seroit mort, vivra.

COMMENTAIRE.

re sur le ℣. 5. du premier Pseaume, & sur 2. Maccab. XII. 43.

℣. 25. EGO SUM RESURRECTIO, ET VITA. *Je suis la résurrection, & la vie.* Vous me dites que vôtre frere ressuscitera au dernier jour: mais par qui ressuscitera-t'il, si ce n'est par moi, qui suis la résurrection, & la vie *(a)* ? Et pourquoi ne pourrois-je pas le ressusciter aujourd'hui, comme je le ressusciterai alors? JESUS-CHRIST reléve l'espérance de Marthe; il anime la foi *(b)*; il l'instruit, & lui fait comprendre qu'il n'est pas un simple homme mortel, & incapable de se conserver, & de se donner la vie; & encore moins de la conserver, ou de la donner aux autres, par sa propre vertu. Je suis la vie essentielle, l'auteur de la résurrection, le maître de la vie, & de la mort; je puis par moi-même, en tant que Dieu, ressusciter Lazare, & lui conserver la vie autant que je voudrai.

QUI CREDIT IN ME, ETIAM SI MORTUUS FUERIT, VIVET. *Celui qui croit en moi, quand il seroit mort, vivra.* Je puis donner la vie même aux morts, pourvû qu'on ait la foi. Ainsi croyez, & vous pourrez mériter que je rende la vie à vôtre frere. Il ne peut plus me la demander; mais vous pouvez l'obtenir pour lui. Je fais plus; je donne la vie à l'ame de ceux qui croyent en moi. Qu'un homme soit mort à Dieu par le péché; qu'il soit dans l'infidélité, dans l'idolâtrie, si Dieu lui fait la grace de croire en moi, & pratiquer les véritez que je lui apprendrai, & persévérer dans cette créance, & dans cette pratique, il vivra de la vie de la grace en ce monde, & en l'autre de la vie éternelle.

Le Sauveur prend occasion de la vie, & de la résurrection du corps, dont Marthe étoit toute occupée, de lui découvrir une autre vie, qui est celle de la foi animée par la charité, & de la résurrection à la gloire, qui est la récompense de la

(a) *Aug. hic. Per quem tunc resurget, potest & modo, quia ego sum resurrectio.*

(b) *Chrysost. Theoph. Mald. Grot. Brug.*

26. *Et omnis, qui vivit, & credit in me, non morietur in æternum. Credis hoc?*

27. *Ait illi; Utique, Domine, ego credidi, quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.*

26. Et quiconque vit, & croit en moi, ne mourra point à jamais. Croyez-vous cela?

27. Elle lui répondit: Oüi, Seigneur, je crois que vous êtes le CHRIST, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans ce monde.

COMMENTAIRE.

bonne vie, & de la foi agissante par les bonnes œuvres. Il fait entendre à Marthe que non-seulement elle peut, avec le secours de Dieu, obtenir cette grace; mais qu'elle peut aussi mériter cette grace pour elle-même; dans un autre sens: Je puis rendre la vie à Lazare, & vous pouvez, aidée de la lumiére surnaturelle de la grace, & de la foi, vous procurer à vous-même l'immortalité, & la résurrection à la gloire (a).

℣. 26. QUI VIVIT, ET CREDIT IN ME (b). *Quiconque croit, & vit en moi, ne mourra jamais.* Je ressuscite ceux qui sont morts, & je donne aux vivans l'immortalité. Je puis ressusciter Lazare, & je puis vous rendre immortelle. Je ne vous demande pour cela qu'une seule chose, c'est que vous croiïez en moi. La mort des Fidéles, à proprement parler, n'est point une mort; ils ne meurent que pour ressusciter, & pour vivre éternellement (c).

CREDIS HOC? (℣. 27.) UTIQUE, DOMINE. *Croyez-vous cela? Oüi, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Après avoir disposé Marthe à le reconnoitre pour Dieu, & pour Fils de Dieu, il lui demande si elle en est bien persuadée: *Credis hoc?* Car si vous pouvez croire comme il faut, rien ne vous sera impossible (d). Oüi, Seigneur, je crois, ou plûtôt, *j'ai crû*, suivant la force du Texte (e), que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu. Je l'ai crû dès auparavant: mais je le crois plus fermement que jamais. On peut comparer cette confession de Marthe, à celle de saint Pierre, à qui JESUS-CHRIST donne de si grandes loüanges (f). La confession de saint Pierre a été récompensée de la primauté entre les A-

(a) *Leont. Theophyl. Mald. Brug.*

(b) *Ignat. ad Trall.* Πᾶς ὁ ζῶν, καὶ πιστεύων εἰς ἐμὲ, κἂν ἀποθάνῃ, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα.

(c) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euth.*

(d) *Marc. IX. 23. Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

(e) Πεπίστευκα, *credidi. Grot. Mald. Brug. ex Aug. & Beda.*

(f) *Matt. XVI. 16.*

28. *Et cùm hæc dixisset, abiit, & vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens: Magister adest, & vocat te.*

28. Lorsqu'elle eut ainsi parlé, elle s'en alla, & appella tout bas Marie sa sœur, en lui disant: Le Maître est venu, & il vous demande.

29. *Illa ut audivit, surgit citò, & venit ad eum.*

29. Ce qu'elle n'eut pas plûtôt oüi, qu'elle se leva, & l'alla trouver.

30. *Nondum enim venerat Jesus in castellum: sed erat adhuc in illo loco, ubi occurrerat ei Martha.*

30. Car JESUS n'étoit pas encore entré dans le bourg: mais il étoit au même lieu où Marthe l'avoit rencontré.

31. *Judæi ergo, qui erant cum ea in domo, & consolabantur eam, cùm vidissent Mariam quia citò surrexit & exiit, secuti sunt eam dicentes: Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi.*

31. Cependant les Juifs qui étoient avec Marie dans la maison, & la consoloient, ayant vû qu'elle s'étoit levée si promtement, & qu'elle étoit sortie, la suivirent, en disant: Elle s'en va au sépulcre pour y pleurer.

COMMENTAIRE.

pôtres; celle de Marthe, par la résurrection de Lazare.

℣. 28. VOCAVIT MARIAM. *Elle alla appeller tout bas Marie sa sœur.* Elle l'appelle en sécret, *silentio*, peut-être afin de ne pas réveiller la jalousie des Juifs qui étoient présens *(a)*, ou pour ne pas les appeller comme à un spectacle, à ce que JESUS-CHRIST devoit faire *(b)*. Le Sauveur lui-même avoit fait avertir Marie, comme on le voit par ces paroles: *Le Maître est venu, & il vous demande.* C'est ainsi qu'on appelloit JESUS-CHRIST dans leur famille. *Magister adest.*

℣. 30. NONDUM VENERAT IN CASTELLUM. JESUS *n'étoit pas encore entré dans le bourg.* Il s'étoit arrêté au dehors de la bourgade, pas loin du sépulchre de Lazare; car les Juifs avoient leurs sépultures hors des villes, & pour l'ordinaire dans les rochers de leurs montagnes.

℣. 31. VADIT AD MONUMENTUM, UT PLORET. *Elle va au sépulchre pour y pleurer.* C'étoit la coutume d'aller ainsi quelquefois au sépulchre, pour y pleurer les morts. Ceux qui étoient venus pour consoler les deux sœurs, ne pouvoient naturellement se dispenser de les suivre, lorsqu'ils les virent aller elles deux du côté du tombeau.

(a) *Theod. Mopſ. Cyrill. Leont. Mald.*

(b) *Grotius.*

32. *Maria ergo, cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, & dicit ei: Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus.*

33. *Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, & Judæos qui venerant cum ea plorantes, infremuit spiritu, & turbavit seipsum,*

34. *Et dixit: Ubi posuistis eum? Dicunt ei: Domine, veni, & vide.*

35. *Et lacrymatus est Jesus.*

32. Lorsque Marie fut venuë au lieu où étoit JESUS, l'ayant vû elle se jetta à ses pieds, & lui dit: Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort.

33. JESUS voyant qu'elle pleuroit, & que les Juifs qui étoient venus avec elle pleuroient aussi, fremit en *son* esprit, & se troubla lui-même,

34. Et il leur dit: Où l'avez-vous mis? Ils lui répondirent: Seigneur, venez, & voyez.

35. Alors JESUS pleura.

COMMENTAIRE.

℣. 33. INFREMUIT SPIRITU, ET TURBAVIT SEIPSUM. JESUS *frémit en son esprit, & se troubla lui-même.* Quelques-uns *(a)* l'entendent comme si JESUS-CHRIST avoit réprimé l'impression naturelle que la compassion, & la douleur causoient dans lui même, & qu'il se soit fait violence, pour ne pas témoigner trop de tendresse dans cette occasion. L'Esprit ou la Divinité contint les mouvemens, & les sentimens de la nature humaine *(b)*. Mais il est plus naturel de l'expliquer simplement du trouble volontaire que JESUS-CHRIST sentit, ou qu'il excita dans lui-même *(c)*. Il frémit d'une douleur vive, & intérieure : *Infremuit spiritu*; comme un homme qui est saisi intérieurement, & qui a le cœur serré de douleur. *Il se troubla lui-même.* Il parut touché, émû, affligé jusqu'aux larmes : ℣. 35. *Et lacrymatus est* JESUS.

℣. 35. LACRYMATUS EST. JESUS *pleura.* Il pleure, il paroît émû, & troublé; il demande où l'on a mis le mort : *Ubi posuistis eum?* Tout cela d'une maniére humaine, & pour prouver qu'il étoit vrai homme *(d)*. Il pleure de douleur, & de compassion; il entre dans la peine de ceux qui l'accompagnent *(e)*, & sur tout des deux sœurs. Quelques Anciens ne voyoient qu'avec peine dans l'Evangile, que JESUS-CHRIST eût pleuré. Saint Epiphane *(f)* remarque que de son tems plusieurs Exemplaires de saint Luc *(g)* ne portoient point que

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Leont. Cyrill. In Caten. Gr*

(b) *Cyrill. Leont. Theophyl.*

(c) *Aug. & Beda hic. Greg. Mag. lib. 3. Mor. c. 11. Bern. serm. de sancto Andrea.*

(d) *Bern. Fuerunt lacrymæ illæ testes profectò natura, non indices diffidentiæ.*

(e) *Theodor. Heracl. August. Maldon. Grot. Brug.*

(f) *Epiphan. Anchorat. c. 31.*

(g) *Luc. XIX. 41.*

36. *Dixerunt ergo Judæi: Ecce quomodo amabant eum:*

37. *Quidam autem ex ipsis dixerunt: Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur?*

38. *Jesus ergo rursum fremens in semetipso, venit ad monumentum: erat autem spelunca: & lapis superpositus erat ei.*

39. *Ait Jesus: Tollite lapidem. Dicit ei Martha: soror ejus qui mortuus fuerat: Domine, jam fætet, quatriduanus est enim.*

36. Et les Juifs dirent entr'eux: Voyez comme il l'aimoit.

37. Mais il y en eut *aussi* quelques-uns qui dirent: Ne pouvoit-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux à un aveugle-né?

38. JESUS frémissant donc derechef en lui-même, vint au sépulcre: (c'étoit une grotte, & on avoit mis une pierre par-dessus.)

39. JESUS leur dit: Otez la pierre. Marthe, qui étoit sœur du mort, lui dit: Seigneur, il sent déja mauvais; car il y a quatre jours qu'il est là.

COMENTAIRE.

JESUS eût répandu des larmes, en voyant la ville de Jérusalem. Ils croyoient cela indigne du Sauveur. Ils l'avoient rayé de leur Evangile.

℣. 37. NON POTERAT HIC, QUI APERUIT OCULOS COECI NATI? *Ne pouvoit-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle-né?* Ces Juifs par un esprit d'envie regardent les larmes de JESUS-CHRIST comme une preuve de sa foiblesse. S'il l'aimoit tant, que ne le guérissoit-il? Et s'il l'avoit pû guérir, ne l'auroit-il pas fait, puisqu'il témoigne tant de douleur de sa mort *(a)*? Qu'on ne nous vante donc pas, disent-ils, le miracle de l'aveugle-né, à qui l'on prétend qu'il a rendu la vûë. S'il eût été capable de faire ce premier miracle, il n'auroit pas laissé mourir son ami.

℣. 38. ERAT AUTEM SPELUNCA. *C'étoit une grotte, où l'on avoit mis une pierre par-dessus.* Les Juifs avoient coutume de creuser leurs tombeaux dans le roc, & d'en fermer l'entrée avec une pierre taillée, & proportionnée à la largeur de la porte. Le mort étoit placé au dedans de la grotte, dans une niche, ou tombeau de sa grandeur. Nous avons parlé de ces tombeaux dans la Dissertation sur les Funérailles des Hébreux, à la tête de l'Ecclésiastique.

℣. 39. TOLLITE LAPIDEM. *Otez la pierre.* Il veut que tous les assistans, & sur tout ceux qui ôtérent la pierre, fussent

(a) Theodor. Mopf. Chryf. Theophyl. Euthym. Brug.

40. *Dicit ei Jesus: Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei?*

41. *Tulerunt ergo lapidem: Jesus autem elevatis sursum oculis, dixit: Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me.*

40. JESUS lui répondit: Ne vous ai-je pas dit, que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu?

41. Ils otérent donc la pierre: & JESUS levant les yeux en haut, dit ces paroles: *Mon Pere, je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé.*

COMMENTAIRE.

témoins que le cadavre étoit non-seulement sans vie, mais même qu'il puoit déja; afin qu'on ne pût pas dire que Lazare étoit simplement tombé en létargie, ou qu'on ne prit quelque autre prétexte d'exténuer la grandeur du miracle *(a)*.

℣. 40. NONNE DIXI TIBI, QUONIAM SI CREDIDERIS, &c. *Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu?* JESUS-CHRIST ne lui avoit pas dit ces mêmes paroles; mais il lui en avoit dit d'équivalentes, ℣. 25. *Je suis la résurrection, & la vie. Celui qui croira en moi, quand il seroit mort, vivra.* En cet endroit, *voir la gloire de Dieu*, est le même que voir ressusciter Lazare *(b)*. Dieu devoit faire éclatter la gloire de son Fils par ce miracle, le plus fameux que le Sauveur eût fait.

℣. 41. PATER, GRATIAS AGO TIBI, QUONIAM AUDISTI ME. *Mon Pere, je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé.* Il éléve les yeux au Ciel, & s'adresse à son Pere; afin qu'on ne pût l'accuser d'user de sortilege, & d'employer le nom du Démon, pour faire ce miracle. Il lui rend graces de ce qu'il l'a écouté, avant même qu'il l'eût prié *(c)*; pour montrer qu'il n'est pas comme les autres Saints, & les Prophétes, qui ont besoin d'employer les priéres pour faire des actions miraculeuses; mais qu'il les fait par sa propre puissance. Il parle comme si la chose étoit faite, parce qu'il est sûr de la volonté de son Pere. Il prouve par-là son unité de volonté, & de puissance avec Dieu son Pere.

(a) *Theodor. Heracl. Chrysost. Leont. Theoph. Euthym. Ambros. lib. 1 Hexaëm. c. 7. & orat. de fide resurrect. Brug. Mald.*

(b) *Theodor. Heracl. Euthym. Mald.*

(c) *Chrysost. Leont. Theoph. Euth. Mald. Brug. alii.*

42. *Ego autem sciebam quia semper me audis, sed propter populum, qui circumstat dixi: ut credant quia tu me misisti.*

43 *Hæc cùm dixisset, voce magna clamavit: Lazare, veni foras.*

42. Pour moi, je savois que vous m'exaucez toûjours : mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croyent que c'est vous qui m'avez envoyé.

43. Ayant dit ces mots, il cria à haute voix : Lazare, sortez dehors.

COMMENTAIRE.

℣. 42. PROPTER POPULUM QUI CIRCUMSTAT. *Je dis ceci pour ce peuple qui m'environne.* Le Fils de Dieu a toûjours soin d'empêcher que le peuple ne le croye inférieur au Pere. S'il le prie, & s'il parle comme homme, & comme inférieur à lui en cette qualité, il mêle dans sa priére quelques traits, qui montrent son égalité ; ou il fait après sa priére quelque chose, qui prouve sa Divinité, & sa toute-puissance. Ici après avoir rendu graces à Dieu de ce qu'il l'a exaucé, de peur que l'on ne s'imaginât qu'il l'avoit prié auparavant, & qu'il n'étoit pas toûjours exaucé, il dit : *Pour moi, je savois que vous m'exaucez toûjours ; mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'il sache que c'est vous qui m'avez envoyé*, que je suis vôtre Fils, & d'une parfaite égalité de puissance, & de volonté avec vous.

℣. 43. MAGNA VOCE CLAMAVIT. *Il cria à haute voix : Lazare, sortez dehors.* Il éleve sa voix, pour verifier ce qu'il avoit dit ailleurs (a), *que le tems est venu que les morts entendront la voix du Fils de l'homme, que ceux qui l'entendront, auront la vie*. Il commande à Lazare de sortir de son tombeau, comme Maitre, & Seigneur de la vie, & de la mort. Il fait voir qu'il le ressuscite par sa propre puissance (b). Origénes (c), & Théophylacte sur cet endroit, réfutent l'opinion des Juifs, & des Payens, qui croyoient que l'ame demeuroit auprès du corps dans le tombeau : ils remarquent que JESUS-CHRIST crie à haute voix, pour confondre ces rêveries.

(a) *Joan. v 25. Vide Chrysost. Theoph. Euth. Cyrill. hic. Ambr. de fide resurrect.*

(b) *Chrysost. Theophyl. Cyrill. hic.* Θεοπρεπὲς ϗ βασιλικὸν τὸ κέλευσμα.

(c) *Vide Origen. hic & lib. 7. contra Celsum.*

44. *Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes, & manus institis, & facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus : Solvite eum, & sinite abire.*

44. Et à l'heure même le mort sortit, ayant les pieds, & les mains liez de bandes; & son visage étoit enveloppé d'un linge. Alors Jesus leur dit : Déliez-le, & le laissez aller.

COMMENTAIRE.

℣. 44. Statim prodiit qui fuerat mortuus. *Aussi-tôt le mort sortit, ayant les pieds, & les mains liées.* L'ouverture du sépulchre étoit apparemment de plein-pied avec le lieu où Lazare avoit été mis. Son tombeau n'étoit pas comme quelques autres, à la maniére des puits, où l'on descend par l'orifice d'enhaut. Si cela eût été ainsi, il n'auroit pû en sortir seul, quand même il auroit été délié. La seule difficulté consiste donc à savoir comment il put sortir, ayant les pieds & les mains liez, & serrez par des suaires, & des bandelettes, comme un enfant au maillot : Car c'est ainsi que l'on ensevelissoit les morts en ce pays-là, comme on le voit même ici (*a*). Les Peres, & les Interprétes (*b*) reconnoissent ici un second miracle, qu'un homme qui avoit les pieds liez, & collez l'un contre l'autre, & les mains attachées à ses côtez par des bandes de toile, qui le serroient de fort près, & qui avoit la tête, & les yeux couverts d'un linge, ait pû nonobstant cela, marcher, & venir de lui-même à la porte de son tombeau.

A ces marques, les Juifs présens ne pûrent se dispenser de reconnoître la puissance du Seigneur. Ils virent Lazare mort depuis quatre jours, qui commençoit déja à se corrompre, & à sentir mauvais; ils ôtent eux-mêmes la piere qui fermoit le sépulchre; Lazare sort encore enveloppé de ses linges mortuaires; on le délie en leur présence; ils le délient eux-mêmes; il parle, il voit, il adore Jesus-Christ. Il ne reste là aucun retranchement à la plus opiniâtre incrédulité. Les Peres (*c*) ont reconnu que la résurrection de Lazare étoit la figure, la preuve, le gage de la résurrection future, &

(*a*) Δεδεμένος τοὺς πόδας, καὶ τὰς χεῖρας κειρίαις. *Vide Grot. hic.*

(*b*) *Theodor. Heracl. & alter Theod. Mopsf. Chrysost. Theophyl. hic. Mald. Men. Brug. Ligf. alii. passim.*

(*c*) *Iren. lib. 5. c. 13. Tertull. de resurrect. carnis. Cyrill. Jerof. Cath. 18. Cyrill. Alex. in Cat. Gr. Ambr. lib. de fide resurrect. Vide & Tolet. Mald. alios.*

générale :

45. *Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam, & Martham; & viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.*

46. *Quidam autem ex ipsis abierunt ad Pharisæos, & dixerunt eis quæ fecit Jesus.*

45. Plusieurs donc d'entre les Juifs qui étoient venus voir Marie, & Marthe, & qui avoient vû ce que Jesus avoit fait, crurent en lui.

46. Mais quelques-uns d'eux s'en allérent trouver les Phariſiens, & leur rapportérent ce que JESUS avoit fait.

COMMENTAIRE.

générale : *Oſtendit tibi Dominus quemadmodum reſurgas. Non enim unum Lazarum; ſed fidem omnium ſuſcitavit.*

SOLVITE EUM. *Déliez-le.* Il parle aux Apôtres, & aux Juifs qui étoient préſens *(a)*. Origénes croit qu'il pouvoit parler aux Anges, & leur dire de délier Lazare. Cette action étoit un ſymbole de ce qui arrive au pécheur pénitent, & converti. Il déteſte le péché, il le confeſſe, il ſort de ſon ſépulchre; mais il eſt encore lié. C'eſt aux Apôtres, à ceux à qui JESUS-CHRIST a donné ce pouvoir, de le délier, & de le mettre dans une parfaite liberté *(b)*. Ils ne le délient point tandis qu'il eſt encore mort, dit ſaint Gregoire; cela n'auroit ſervi qu'à faire ſentir davantage ſa puanteur; ils attendent qu'il ſoit en vie. C'eſt ainſi que les Paſteurs doivent agir envers ceux à qui ils donnent l'abſolution de leurs crimes, ils attendent qu'ils voyent des marques que Dieu les a reſſuſcitez par ſa grace *(c)*. *Illos duntaxat nos debemus per paſtoralem authoritatem ſolvere, quos Authorem noſtrum cognoſcimus per ſuſcitantem gratiam vivificare.*

℣. 46. QUIDAM EX IPSIS ABIERUNT AD PHARISÆOS. *Quelques-uns d'eux allérent trouver les Phariſiens.* La grandeur, & l'évidence du miracle, & les précautions que le Sauveur avoit priſes pour rendre inconteſtable l'action qu'il venoit de faire, ne pûrent empêcher que quelques Juifs endurcis ou n'en doutaſſent *(d)*, ou du moins qu'ils ne l'attribuaſſent à la magie, ou à quelque autre mauvais principe *(e)*. Ils vont en donner avis aux Phariſiens, les plus cruels ennemis de JESUS-CHRIST; afin qu'ils priſſent leurs pré-

(a) *Ita Græci paſſim.*
(b) *Aug. hic. Quid eſt, ſolvite, & ſinite abire? Quæ ſolveritis in terra, ſoluta erunt in Cælo. Ita Beda. Rupert alii.*
(c) *Greg. Mag. homil. 26. in Evang. Vide & lib. 22. Moral. c. 9.*
(d) *Origen. Theod. Mopſ. Theophyl. Rupert.*
(e) *Vide Euthym. Grot.*

47. *Collegerunt ergo Pontifices, & Pharisæi concilium, & dicebant: Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?*

48. *Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum: & venient Romani, & tollent nostrum locum, & gentem:*

47. Les Princes des Prêtres, & les Phariſiens s'aſſemblérent donc, & diſoient entre eux: Que faiſons-nous? Cet homme fait pluſieurs miracles.

48. Si nous le laiſſons faire, tous croiront en lui; & les Romains viendront, & ruineront nôtre ville, & nôtre nation.

COMMENTAIRE.

cautions, pour arrêter le progrès des converſions qu'il faiſoit de jour en jour.

℣. 47. QUID FACIMUS? QUIA HIC HOMO MULTA SIGNA FACIT. *Que faiſons-nous? Cet homme fait pluſieurs miracles.* Qu'y a-t'il à déliberer? Il faut nous défaire de cet homme, de cet impoſteur, qui continuë à séduire les peuples par ſes faux miracles. Voilà où l'aveuglement conduit ces gens, qui paſſoient pour les plus éclairez; & les plus réglez des Juifs. Il fait un grand nombre de miracles; ils n'en concluënt pas: Donc il nous faut croire en lui. Ils diſent tout au contraire: il faut prendre cet homme, qui nous fait ombrage, qui nous décrie, qui s'éleve contre nous (*a*).

℣. 48. OMNES CREDENT IN EUM; ET VENIENT ROMANI. *Tous croiront en lui; & les Romains viendront, & ruineront nôtre ville.* Si nous le laiſſons, il ſe fera reconnoître par toute la nation pour Meſſie, & pour Roi des Juifs; & les Romains, qui ne peuvent ſouffrir d'autre domination que la leur, viendront nous attaquer, comme des rébelles, & détruiront nôtre ville, nôtre Temple, nôtre nation. C'eſt ainſi que ſous le vain prétexte de l'utilité publique, ces hommes de ſang cachent leur haine contre JESUS-CHRIST, & prennent la résolution de le faire mourir (*b*). *Tollent locum noſtrum.* On l'entend ou de la ville, & de la nation (*c*); ou du Temple, qui étoit le lieu de leur confiance, & de leur gloire (*d*).

La paſſion des Juifs ne leur permet pas d'appercevoir le défaut de leur raiſonnement, & la fauſſeté de leurs meſures, & de leur vûë. Si JESUS-CHRIST faiſoit de ſi grands mira-

(*a*) *Aug. hic. Nec tamen dicebant: credamus, plus enim perditi homines cogitabant quomodo nocerent, ut perderent, quàm quomodo ſibi conſulerent, ne perirent.*

(*b*) *Cyrill. Chryſoſt. Theodor. Mopſ. Theophyl. Euthym.*

(*c*) *Chryſoſt. Theophyl.*

(*d*) *Mald. Brug. Menoch.*

49. *Unus autem ex ipsis Caïphas nomine, cùm esset Pontifex anni illius, dixit eis: Vos nescitis quidquam,*	49. Mais l'un d'eux nommé Caïphe, qui étoit le grand-Prêtre de cette année-là, leur dit: Vous n'y entendez rien,
50. *Nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, & non tota gens pereat.*	50. Et vous ne considerez pas qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, & que toute la nation ne périsse point.

COMMENTAIRE.

cles, qu'il y avoit à crainde que tout le monde ne crût en lui; s'il avoit le pouvoir de ressusciter les morts, de guérir les malades, de changer les cœurs, qu'avoient-ils à craindre de la part des Romains, sous un Chef d'une puissance si fort au-dessus de la nature? Si tout le monde devoit se convertir, & croire en lui, que pouvoient faire les Romains contre lui? Devoient-ils être les seuls qui ne se convertissent pas? Enfin si JESUS-CHRIST étoit le vrai Messie, & s'il faisoit assez de miracles, pour en persuader tout le monde, pourquoi ne le pas recevoir aux dépens, s'il étoit nécessaire, de leur vie, de leur ville, de leur Temple, & de toute leur nation? Doutoient-ils que le Messie ne fût leur unique libérateur, leur ressource, leur espérance?

℣. 49. CAIPHAS CUM ESSET PONTIFEX ANNI ILLIUS. *Caïphe, qui étoit le grand Prêtre de cette année-là.* Les Grands-Prêtres, suivant la premiére institution de la Loi, devoient être perpetuels, & à vie, se succédans l'un à l'autre de pere en fils de la race d'Aaron. Mais depuis assez long-tems, cet ordre avoit été changé. Les Romains, & Hérode s'étoient mis en possession de les déposer, & de les établir à leur volonté, sans y observer d'autre régle, sinon qu'ils fussent de la race sacerdotale. Caïphe se trouva donc cette année revêtu du Souverain Pontificat. Il est nommé Joseph, & surnommé Caïphe, dans l'Histoire des Juifs (*a*). Il posséda la Souveraine Sacrificature pendant huit ou neuf ans Il fut déposé par Vitellius Gouverneur de Judée.

℣. 50. EXPEDIT VOBIS, UT UNUS MORIATUR HOMO PRO POPULO. *Il vous est avantageux qu'un seul hom-*

(*a*) *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. 3. Ἰώσηπος ὁ καϊάφας διάδοχος ἦν αὐτῷ (Καμιθος.)

51. *Hoc autem à semetipso non dixit; sed cùm esset Pontifex anni illius, prophetavit, quòd Jesus moriturus erat pro gente:*

51. Or il ne disoit pas ceci de lui-même: mais étant grand-Prêtre cette année-là, il prophétiza que JESUS devoit mourir pour la nation *des Juifs*:

COMMENTAIRE.

me meure pour tout le peuple, & que toute la nation ne perisse point. Caïphe n'avoit point d'autre intention, en disant cela, sinon, qu'il valoit mieux faire périr JESUS, que de s'exposer à cause de lui, au ressentiment, & à la vengeance des Romains. Il vaut mieux sacrifier un seul homme, que tout un peuple. En Politique, rien n'étoit plus juste. Mais il y avoit deux choses à dire à cela. La premiére, que la Religion ne permet pas de faire un mal, afin qu'il en arrive un bien (*a*). La seconde, qu'il n'étoit pas certain que JESUS-CHRIST dût se faire reconnoitre Roi par tout le peuple, ni qu'il dût se soulever contre les Romains; ni enfin que les Romains dussent à son occasion ruiner le Temple, & la ville, le pays, & la nation des Juifs (*b*). Voilà ce que Caïphe devoit considerer. Il falloit s'assûrer de la vérité du principe, avant que d'en tirer ses conséquences.

℣. 51. HOC AUTEM A SEMETIPSO NON DIXIT. *Il ne disoit pas ceci de lui-même: mais étant Grand-Prêtre de cette année-là, il prophétisa.* Dieu conduisit la langue de Caïphe de telle sorte, que contre son intention, il prononça une prophétie de la mort de JESUS-CHRIST. Il dit, sans y penser (*c*), ce qui devoit arriver de la mort du Sauveur; sçavoir, qu'il étoit avantageux à toute la nation qu'il mourût, pour sauver tous les autres. C'est ce qui arriva en effet. Il fut mis à mort non-seulement pour le salut des Juifs; mais aussi pour celui de tous les hommes (*d*). Ce fut par un pur effet de la Providence, qu'il s'exprima de cette sorte; car pour lui, il n'étoit rien moins que vrai Prophéte. Dieu accorda dans ce moment le don de prophétie, non au mérite de sa personne; mais à sa Dignité sacerdotale (*e*). Et cet exemple fait voir que les dons surnaturels de la prophétie, & des miracles, ne sont

(*a*) *Rom.* III. 8.
(*b*) *Vide Grot. Brug.*
(*c*) *Theodor. uterque Heracl. & Mopsf. Leont. Cyrill. Ambros. in Psal.* CXVIII. *serm.* 15. *Aliud dicere volebat, aliud significabat.*
(*d*) *Infra* ℣. 52.
(*e*) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Leont. Theodor. uterque. Aug. Beda. alii. Origen. tom.* 31. *in Joan.* doute si Caïphe a prophétisé par l'Esprit de Dieu.

52. *Et non tantum pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.*	52. Et non seulement pour cette nation, mais aussi pour rassembler, & réünir les enfans de Dieu qui étoient dispersez.
53. *Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum.*	53. Ils ne songérent donc plus depuis ce jour-là, qu'à trouver le moyen de le faire mourir.

COMMENTAIRE.

pas toûjours attachez aux personnes les plus dignes.

Caïphe parla par son propre esprit, en tant qu'il conseilla injustement la mort de JESUS-CHRIST : il parla par l'Esprit de Dieu, en tant qu'il prédit la mort du Sauveur, & le bien qui en devoit revenir au monde. Sa langue prononçoit ce qu'il n'entendoit pas ; à peu près comme l'ânesse de Balaam, qui sans intelligence parla à son Maître, & lui fit des reproches de sa stupidité. C'est ainsi suivant la remarque de Platon *(a)*, que souvent les Devins, & ceux qui sont possedez par un enthousiasme surnaturel, font, & disent plusieurs choses, qu'ils ne savent, & ne connoissent point ; & que l'on tire quelquesfois des augures véritables d'une parole échappée sans y penser. Saint Chrysostome croit que l'esprit saint de prophétie demeura parmi les Juifs, jusqu'au moment de la rupture du voile du Temple à la mort du Sauveur *(b)*.

℣. 52. ET NON TANTUM PRO GENTE. *Et non-seulement pour la nation des Juifs* ; mais aussi pour les Gentils dispersez dans les différens endroits du monde, lesquels devoient par leur foi devenir les enfans de Dieu, & qui l'étoient déja dans la prédestination, & dans les décrets du Tout-Puissant. C'est de ces enfans de Dieu dispersez dans le monde, dont le Sauveur disoit dans une autre occasion *(c)* : *J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont point de cette bergerie ; il faut que je les rassemble : & alors il n'y aura qu'un pasteur, & une bergerie.*

℣. 53. AB ILLO DIE COGITAVERUNT. *Depuis ce jour-là, ils ne songérent plus qu'à trouver le moyen de le faire mourir.* Ils résolurent sa mort dans cette assemblée. Il ne fut plus

(a) Plato. in Menone, p. 99. Οἱ χρησμῳδοί τε καὶ θεομάντεις λέγουσι μὲν ἀληθῆ πολλὰ, ἴσασι δὲ οὐδὲν ὧν λέγουσι. *Ita & in Apolog. Socrat. p. 22.*

(b) Vide Aug. Chrysost. Euthym.

(c) Joan. x. 16. Alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili, &c.

54. *Jesus ergo jam non in palàm ambulabat apud Judæos, sed abiit in regionem juxta desertum, in civitatem quæ dicitur Ephrem, & ibi morabatur cum Discipulis suis.*

55. *Proximum autem erat Pascha Judæorum: & ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipsos.*

54. C'est pourquoi JESUS ne se montroit plus en public parmi les Juifs; & il se retira même dans une contrée près du désert, en une ville nommée Ephrem, où il se tint avec ses Disciples.

55. Or la Pâque des Juifs étoit proche: & plusieurs de ce quartier-là étant allez à Jérusalem avant la Pâque pour se purifier,

COMMENTAIRE.

question de délibérer sur cela; mais seulement d'exécuter leur résolution (*a*). le terme Grec semble marquer que cela fut résolu d'un commun consentement.

℣. 54. NON IN PALAM AMBULABAT. JESUS *ne se montroit plus en public*. Le Grec à la lettre (*b*) : *Il ne marchoit plus avec liberté parmi les Juifs*. Il n'alloit plus comme auparavant, par les villes, & par les villages, prêchant, enseignant, guérissant les malades. Il ne demeuroit pas même au centre du pays. Il se retira à *Ephrem*, ou *Ephraïm*, petite ville, ou bourgade, *voisine du désert*, & située aux environs de Béthel, puisque l'Ecriture (*c*), & Joseph (*d*) joignent Béthel, & Ephrem comme des lieux voisins. Plusieurs croyent que c'est la même qu'Ephron, dont il est parlé dans les Macchabées (*e*), & dans les Paralipoménes (*f*). Josué l'attribuë à la tribu de Juda (*g*). Eusébe, & saint Jérôme mettent Ephron, ou Ephraïm à vingt milles, ou environ sept lieuës, au nord de Jerusalem. JESUS-CHRIST y demeura environ deux mois, depuis le 24. Janvier, jusqu'au 24 Mars.

℣. 55. PROXIMUM ERAT PASCHA. *La Pâque des Juifs étoit proche*. C'est la derniére Pâque que nôtre Seigneur fit sur la terre, & en laquelle il souffrit la mort pour nôtre salut. Comme donc la Pâque étoit proche, plusieurs personnes des environs d'Ephron, ou Ephrem, se rendirent à Jérusalem,

(*a*) *Cyrill. Alex. hic.* Οὐκ ἦν ἔτι αὐτ' ἐκείνοις τῆς ἀρχῆς βουλεύεσθαι, φονεῦσαι τὸν φόνον, ἀλλὰ συντεθειμένα, ἀντὶ τοῦ ὅπερ τὸ καθ' ἕκαστον ἐνδόκει κοινῇ πᾶσιν ἤρεσεν.

(*b*) Οὐκ ἔτι παῤῥησίᾳ περιεπάτει.

(*c*) 2. *Par.* XIII. 19. *Ephron.* Mais les Massorétes lisent *Ephraim.*

(*d*) *Joseph. lib. 9. c. 33. de Bello.* Βηθηλὰ, καὶ Ἐφραῗμ πολίχνια. *In Lat. lib. 5. c. 8. p. 896.*

(*e*) 1. *Macc.* V. 46 & 2. *Macc.* XII. 27.

(*f*) 2. *Par* XIII. 19.

(*g*) *Josue* XV. 9.

56. *Quærebant ergo Jesum: & colloquebantur ad invicem, in Templo stantes: Quid putatis, quia non venit ad diem festum. Dederant autem Pontifices, & Pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.*

56. Ils cherchoient JESUS, & se disoient dans le Temple les uns aux autres: Que pensez - vous de ce qu'il n'est point venu à ce jour de fête? Car les Princes des Prêtres, & les Pharisiens avoient donné ordre, que si quelqu'un savoit où il étoit, il le decouvrît, afin qu'ils le fissent prendre.

COMMENTAIRE.

pour s'y purifier, & pour s'y disposer à faire la Pâque. Ils s'y rendirent sept, ou huit jours avant la Fête. Il est remarqué dans les Paralipoménes *(a)*, que quelques personnes firent la Pâque, sans être purifiez; & que le Roi Ezéchias pria pour eux, parce que leur faute étoit une faute d'ignorance. Ceux-ci veulent éviter cet inconvenient.

℣. 56. QUÆREBANT ERGO JESUM. *Ils cherchoient* JESUS. Ceux d'Ephrem, qui savoient qu'il étoit parti avec eux, le cherchoient dans le Temple *(b)*, s'étonnant de ce qu'il n'étoit pas venu aussi-tôt qu'eux à Jérusalem. Autrement: Pourquoi se seroient-ils étonnez de ce qu'il ne venoit pas, & pourquoi l'auroient-ils cherché dans le Temple, sachant que ce n'étoit pas encore le tems ordinaire d'y venir? Ils ne savoient pas qu'il s'étoit arrêté en chemin, à Jéricho, & aux environs.

Quelques - uns traduisent le Grec par *(c)*: *Que vous en semble? Viendra-t'il à la Fête?* On se demandoit l'un à l'autre si l'on ne savoit point de ses nouvelles, & si on devoit l'attendre pour la Fête, sachant que les Pharisiens cherchoient à l'arrèter, & à le faire mourir. On étoit partagé sur cela. Les uns l'assûroient, sachant que c'etoit sa coutume, & qu'il étoit très-ponctuel à observer la Loi. D'autres le nioient, ne croyant pas qu'il dût s'exposer au danger de tomber entre les mains de ses ennemis.

(a) 2. *Par.* XXX. 18. 19.
(b) *Vide Toynard. Harm. p.* 84.
(c) Τί δοκεῖ ὑμῖν, ὅτι οὐ μὴ ἔλθῃ εἰς τὴν ἑορτήν. *Vide Maldon. Brug. Bez. Pisc. cum interrogatione legunt: An non veniet?*

CHAPITRE XII.

Festin à Béthanie, où Marie répand sur les pieds de JESUS-CHRIST *un parfum prétieux. Murmure de Judas. Les Juifs méditent la mort de Lazare. Entrée triomphante de* JESUS-CHRIST *à Jérusalem. Des Gentils demandent à lui parler. Jugement qu'il doit faire du monde. Il attirera tout à lui lorsqu'il sera crucifié.*

ỷ. 1. *JEsus ergo ante sex dies Pascha venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.*

2. *Fecerunt autem ei cœnam ibi: & Martha ministrabat; Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.*

3. *Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi, & unxit pedes Jesu, & extersit pedes ejus capillis suis: & domus impleta est ex odore unguenti.*

ỷ. 1. SIx jours avant la Pâque Jesus vint à Béthanie, où il avoit ressuscité Lazare d'entre les morts.

2. On lui apprêta là à souper: Marthe servoit, & Lazare étoit un de ceux qui étoient à table avec lui.

3. Mais Marie ayant pris une livre d'huile de parfum de vrai nard, qui étoit de grand prix, le répandit sur les pieds de JESUS, & les essuya de ses cheveux; & toute la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum.

COMMENTAIRE.

ỷ. 1. ANTE SEX DIES PASCHÆ, VENIT BETHANIAM. *Six jours avant la Pâque,* JESUS *vint à Béthanie.* Il y revint deux mois après la résurrection du Lazare. Il y arriva cette seconde fois le Dimanche 9. de Nisan, 29 Mars de sa trente-sixiéme année, six jours avant la Fête de Pâque, qui commença cette année le Vendredy au soir, en même-tems que JESUS-CHRIST mourut sur la Croix. Il vint avec ses Disciples loger chez Lazare, & ses sœurs. On lui donna à souper; & Lazare ressuscité depuis deux mois, étoit à table avec lui.

ỷ. 3. MARIA ACCEPIT LIBRAM UNGUENTI. *Marie* sœur de Lazare, fort différente de la pécheresse, dont il est parlé

4. *Dixit ergo unus ex Discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus:*

5. *Quare hoc unguentum non vaniit trecentis denariis, & datum est egenis?*

6. *Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, & loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.*

4. Alors l'un de ses Disciples, *savoir*, Judas Iscariote, qui devoit le trahir, dit:

5. Pourquoi n'a-t'on pas vendu ce parfum trois cens deniers, qu'on auroit donnez aux pauvres?

6. Il disoit ceci, non qu'il se souciât des pauvres, mais parce qu'il étoit larron, & que gardant la bourse, il portoit l'argent qu'on y mettoit.

COMMENTAIRE.

parlé dans saint Luc (a), *prit une livre de parfum de vrai nard*, ou, *du nard d'épi*, comme lit saint Marc (b): Car ce souper est le même que celui dont parlent saint Matthieu, & saint Marc, que le Sauveur prit dans la maison de Simon le Lépreux (c). Nous avons parlé sur les autres Evangélistes de la coutume d'oindre les pieds des conviez, ou de parfumer leur tête avec des onguents précieux.

℣. 4. DIXIT ERGO JUDAS. *Judas* en murmura le premier; & les autres Apôtres eurent la foiblesse de l'imiter; mais dans un esprit bien différent (d).

℣. 5. TRECENTIS DENARIIS. *Trois cens deniers.* Le denier Romain valoit environ dix sols de nôtre monnoye. Les trois cens deniers font cent cinquante livres.

℣. 6. NON QUIA DE EGENIS PERTINEBAT AD EUM. *Non qu'il se souciât des pauvres; mais parce qu'il étoit larron.* Ce n'étoit point par charité pour les pauvres qu'il disoit cela; il ne se mettoit guéres en peine de leur misére; & d'ailleurs il n'étoit pas chargé de faire les aumônes. C'étoit le Sauveur qui les faisoit, ou qui les ordonnoit, s'il y en avoit à faire. Mais comme il portoit la bourse, & que JESUS-CHRIST lui avoit confié le soin de la dépense, & de recevoir les offrandes qu'on lui faisoit pour ses besoins, Judas voloit sécrettement, & mettoit à part ce qu'il pouvoit, méditant de quitter la compagnie des Apôtres, ou voulant prévenir les cas fâcheux qui pouvoient lui arriver, si son Maître venoit à être

(a) *Luc.* VII. 37. *& sequ.*
(b) *Marc.* XIV. 3. Ἀλάβαστρον μύρου νάρδου πιστικῆς. *Vulg. Nardi spicati pretiosi.*
(c) *Matt.* XXVI. 6. *Marc.* XIV. 3. *Vide Toynard. Grot. Brug. Menoch.*
(d) *Matt.* XXVI. 7. *Marc.* XIV. 4.

7. *Dixit ergo Jesus : Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud.*	7. Mais Jesus dit, Laissez la faire, parce qu'elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sepulture.
8. *Pauperes enim semper habetis vobiscum : me autem non semper habetis.*	8. Car vous avez toûjours des pauvres avec vous; mais pour moi, vous ne m'avez pas *pour* toûjours.

COMMENTAIRE.

arresté, & mis à mort, comme tout y paroissoit disposé.

℣. 7. SINITE UT IN DIEM SEPULTURÆ MEÆ SERVET ILLUD. *Laissez-la faire, parce qu'elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Le Grec (*a*) : *Laissez-la ; elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Mais plusieurs Manuscrits Grecs, le Cophte, l'Ethiopien, Nonnus sont semblables à la Vulgate (*b*) : *Laissez-la faire, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture* : C'est-à-dire : Judas, laissez-la faire, afin que l'on sache qu'elle m'avoit gardé ce parfum, pour m'embaumer aujourd'hui par avance, peu de jours avant ma mort. Jesus-Christ prédit sa mort prochaine ; & pour marquer qu'il est en tout occupé, il veut qu'on regarde l'action de Marie, comme l'embaumement de son Corps déja mort. Elle me gardoit cela pour cette occasion. C'est la derniére dépense qu'elle fera pour moi. C'est un présage de ma mort prochaine. Elle me traitte comme un homme qu'on va mettre dans le tombeau ; elle commence déja à m'embaumer.

℣. 8. PAUPERES SEMPER HABETIS. *Vous avez toûjours des pauvres avec vous.* Vous ne manquerez jamais d'avoir occasion de faire l'aumône : mais vous n'aurez pas toûjours celle de me rendre des services corporels. Je vais bien-tôt sortir de ce monde. Ne plaignez donc pas la petite dépense que Marie vient de faire pour moi. Il fait allusion à ces paroles de Moyse (*c*) : *Non deerunt pauperes in terra habitationis vestræ.*

(*a*) Ἄφες αὐτήν. Εἰς τὴν ἡμέραν τοῦ ἐνταφιασμοῦ μου τετήρηκεν αὐτό.

(*b*) Ἄφες αὐτήν, ἵνα εἰς τὴν ἡμέραν τοῦ ἐνταφιασμοῦ μου τηρήσῃ αὐτό.

(*c*) *Deut.* XV. 11.

9. *Cognovit ergo turba multa ex Judæis quia illic est, & venerunt, non propter Jesum tantùm, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit à mortuis.*

9. Une grande multitude de Juifs ayant sçu qu'il étoit là, y vinrent, non seulement pour JESUS, mais aussi pour voir Lazare, qu'il avoit ressuscité d'entre les morts.

10. *Cogitaverunt autem Principes Sacerdotum, ut & Lazarum interficerent:*

10. Mais les Princes des Prêtres délibérérent de faire mourir aussi Lazare:

11. *Quia multi propter illum abibant ex Judæis, & credebant in Jesum.*

11. Parce que beaucoup de Juifs se retiroient d'avec eux, à cause de lui, & croyoient en JESUS.

COMMENTAIRE.

℣. 9. TURBA MULTA EX JUDÆIS. *Une grande multitude de Juifs.* Comme saint Jean l'Evangéliste étoit Galiléen, il donne souvent le nom de Juifs simplement à ceux de Jérusalem. Ces gens vinrent à Béthanie par curiosité (a), non-seulement parce qu'on apprit que JESUS, que l'on attendoit avec beaucoup d'impatience pour la Fête (b), y étoit; mais aussi pour y voir Lazare ressuscité; car le bruit de ce miracle étoit grand dans tout le pays.

℣. 10. UT ET LAZARUM INTERFICERENT. *Ils délibérérent de faire mourir aussi Lazare;* parce que tandis qu'il vivroit, il seroit un monument incontestable, & un prédicateur de la puissance Divine de JESUS-CHRIST; & parce que sa présence attiroit une infinité de personnes à voir, & à écouter JESUS-CHRIST. Folle pensée de ces Prêtres passionnez! Comme si JESUS-CHRIST, qui avoit pû le ressusciter mort depuis quatre jours, n'auroit pas pû lui rendre la vie, après qu'on l'auroit tué: *O stulta cogitatio, & cæca sævitia! Dominus Christus, qui suscitare potuit mortuum, non posset occisum? Quando Lazaro inferebatis necem, numquid auferebatis Domino potestatem (c)?*

℣. 11. MULTI ABIBANT EX JUDÆIS. *Beaucoup de Juifs se retiroient d'avec eux*, rendoient gloire à Dieu, & à la vérité, & croyoient en JESUS-CHRIST, reconnoissant, & détestant la malice des Prêtres, & des Pharisiens, qui persécutoient si injustement le Sauveur.

(a) *Eos adduxit curiositas non charitas*, dit saint Augustin.

(b) *Sup. XI. 56.*

(c) *Aug. hic. Ita & Theodor. Mopf. Cyrill. alii.*

12. *In crastinum autem, turba multa, quæ venerat ad diem festum, cum audissent quia venit Jesus Jerosolymam:*

13. *Acceperunt ramos palmarum, & processerunt obviam ei, & clamabant: Hosanna, benedictus, qui venit in nomine Domini, Rex Israel.*

14. *Et invenit Jesus asellum, & sedit super eum, sicut scriptum est:*

15. *Noli timere, filia Sion: Ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ.*

16. *Hæc non cognoverunt Discipuli ejus primùm: sed quando glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, & hæc fecerunt ei.*

12 Le lendemain une grande quantité de peuple qui étoit venu pour la fête, ayant appris que Jesus venoit à Jérusalem:

13. Ils prirent des branches de palmiers, & s'en allérent au-devant de lui, en criant: Hosanna: (*Salut, & gloire*) Beni soit le Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur.

14. Et Jesus ayant trouvé un ânon, monta dessus, selon qu'il est écrit:

15. Ne craignez point, fille de Sion; Voici vôtre Roi qui vient monté sur le poulain d'une ânesse.

16. Les Disciples ne firent point d'abord d'attention à cela: mais quand Jesus fut entré dans sa gloire, ils se souvinrent alors que ces choses avoient été écrites de lui, & que ce qu'ils avoient fait à son égard, *en etoit l'accomplissement.*

COMMENTAIRE.

℣. 12. In crastinum. *Le lendemain* Lundy, dixiéme de Nisan, cinq jours avant la Passion du Sauveur. On a vû cette histoire avec un peu plus d'étenduë dans les autres Evangélistes (*a*). Les troupes des Juifs étrangers qui étoient venus à Jérusalem quelques jours avant la Fête, pour s'y préparer avec plus de dévotion, ayant appris que Jesus-Christ venoit à Jérusalem, de Béthanie où il avoit couché, accoururent au-devant de lui. Ce sont apparemment les mêmes qui s'informoient deux jours auparavant, avec tant d'inquiétude s'il ne viendroit pas à la Fête (*b*); car tout le monde savoit la mauvaise volonté des Prêtres, & des Pharisiens contre lui.

℣. 15. Noli timere, &c. *Ne craignez point fille de Sion.* Le Texte du Prophéte porte (*c*): *Réjoüissez-vous beaucoup, fille de Sion: tressaillez de joye, fille de Jérusalem; voici vôtre Roi qui vient à vous, Juste, & Sauveur; il est pauvre, & monté sur une ânesse, & sur l'ânon fils de l'ânesse.*

℣. 16. Sed quando glorificatus est. *Quand* Jesus-Christ *fut entré dans sa gloire*, & qu'il fut monté

(*a*) *Matt.* XXI. 1. *Marc*, XI. 1. *Luc*, XIX. 29. *& sequ.*

(*b*) Ci-devant Ch. XI. 56.

(*c*) *Zach.* IX. 9.

17. *Testimonium ergo perhibebat turba, quæ erat cum eo, quando Lazarum vocavit de monumento, & suscitavit eum à mortuis.*

18. *Propterea & obviam venit ei turba : quia audierunt eum fecisse hoc signum.*

19. *Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos : Videtis quia nihil proficimus ? Ecce mundus totus post eum abiit.*

20. *Erant autem quidam Gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.*

17. Le grand nombre de ceux qui s'étoient trouvez avec lui lorsqu'il avoit appellé Lazare du tombeau, & l'avoit ressuscité d'entre les morts, lui rendoit témoignage.

18. Et ce fut aussi ce qui fit sortir tant de peuple pour aller au-devant de lui, parce qu'ils avoient oüi dire qu'il avoit fait ce miracle.

19 De sorte que les Pharisiens dirent entr'eux : Vous voyez que nous ne gagnons rien; voilà tout le monde qui court aprés lui.

20. Or il y eut quelques Gentils de ceux qui étoient venus pour adorer au jour de la fête.

COMMENTAIRE.

au Ciel, ils se souvinrent de ces prophéties, & lui en firent l'application. Il y a une infinité d'autres prophéties, dont on ne se seroit jamais avisé de chercher l'exécution dans le Messie, si le Sauveur par sa Sagesse n'en eût fait voir la vérité dans les moindres circonstances de sa vie.

ỳ. 19. Videtis quia nihil proficimus. *Vous voïez que nous ne gagnons rien.* On se moque de nos defenses, & de nos ménaces d'excommunication *(a)*. On n'écoute plus tout ce que nous pouvons dire contre cet homme. Tout le monde va après lui, à cause de ses miracles. Il est tems d'executer sans délai ce qui a été résolu dans nôtre derniére assemblée, de le faire mourir *(b)*.

ỳ. 20. Erant autem quidam Gentiles. *Il y eut quelques Gentils de ceux qui étoient venus adorer*, rendre leurs hommages, & offrir leurs sacrifices à Dieu, le jour de la Fête. Sous le terme d'*adorer*, on comprend tous les actes publics de Religion. Ces Gentils étoient de véritables payens *(c)* qui étoient venus à Jérusalem, poussez ou par leur curiosité, ou par la réputation de la grandeur, & de la majesté du Temple ou des miracles de J. C. ou enfin par un principe de Religion, pour y adorer le Dieu des Juifs ; car dans la Religion Payenne, où la pluralité des Dieux étoit reçûë, il n'étoit défendu à personne d'adorer les Dieux d'un peuple étranger, pourvû qu'il

(a) Joan. IX. 22. XII. 42.
(b) Joan. XI. 53.
(c) Ita Theodor. Mopf. Cyrill. Leont. Theophyl. Mald. Brug. Men. Ligf. Seld. Salmas. Grot.

n'abandonnât pas ceux de sa patrie. De-là vient que les Hébreux ont si souvent voulu allier le culte des Dieux des Cananéens avec celui du Seigneur, & que les Romains ont adopté les superstitions, & le culte de toutes les Divinitez des peuples qu'ils ont vaincus (*a*).

Plusieurs Payens, sans quitter le culte des Idoles, reconnoissoient la puissance du Dieu des Hébreux. Cyrus (*b*), & Nabuchodonosor (*c*), en sont des exemples bien marquez dans l'Ecriture. Joseph (*d*), & Philon (*e*) nous parlent des présens que les Empereurs, & les Princes Payens donnoient quelquefois au Temple du Seigneur, & des sacrifices qu'ils y faisoient offrir. On lit qu'Alexandre le Grand (*f*) offrit des sacrifices dans le Temple du Seigneur. Pompée y en offrit de même (*g*). Marc Agrippa tout le tems qu'il fut à Jérusalem, monta tous les jours au Temple, & y présenta des victimes (*h*). Auguste avoit ordonné qu'on y en offrit tous les jours pour lui, aux dépens de son épargne (*i*). Les Gentils pouvoient entrer dans le parvis qui leur étoit destiné, & qu'on appelloit le parvis des Gentils (*k*). Ils achettoient des victimes, qui étoient immolées dans le Temple. Ceux dont il est parlé ici, avoient de la vénération pour ce saint Lieu. Ils y adoroient la Divinité qui y étoit connuë; mais ils ne savoient pas qu'elle vouloit être adorée seule, & sans partage. La réponse que le Sauveur fait ci-après à saint Philippe, à l'occasion de ces personnes, fait voir qu'ils étoient de ces Gentils qui jusqu'alors n'avoient pas eu une juste connoissance du Seigneur : ℣. 23. *L'heure est venuë que le Fils de l'homme doit être glorifié.*

Plusieurs nouveaux Interprétes (*l*) croyent que ces Gentils étoient des Prosélites, ou des Gentils convertis au Judaïsme; non pas toutefois de ceux qu'ils appelloient *Prosélites de Justice*, qui recevoient la circoncision, & s'engageoient à toutes les observances de la Loi; mais des *Prosélites de domicile*,

(*a*) Leo Magn. serm 1. in natali SS Petri. & Pauli. *Magnam sibi videbatur assumpsisse religionem, quia nullam respuebat falsitatem.*

(*b*) 1. Esdr. 1. 1. 2.

(*c*) Dan 11. 4.

(*d*) Vide Joseph. de Bello, lib. 2. c. 30. 31.

(*e*) Philo Legat. ad Caium.

(*f*) Antiq. lib. XI. c. 8,

(*g*) Idem lib. 1. de Bello. c. 5. p. 720. D. E.

(*h*) Philo Legat. ad Caium, p. 1033. Vide & Joseph. de Bello lib. 2. c. 31. in Gr. 17. in Lat. p. 810.

(*i*) Joseph. de Bello, lib. 2. c. 30. 31. in Gr. 31. in Lat. Philo Legat. ad Caium, p. 1036.

(*k*) Joseph. Antiq. lib. 15. c. 14. & de Bello, lib. 6. c. 14. in Lat. 6. in Græco.

(*l*) Beza, Piscat. Hammond.

21. *Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat a Bethsaïda Galilea, & rogabant eum, dicentes: Domine, volumus Jesum videre.*	21. Qui s'adressérent à Philippe, qui étoit de Bethsaïde en Galilée, & lui firent cette priére : Seigneur, nous voudrions bien voir JESUS.
22. *Venit Philippus, & dicit Andrea : Andreas rursum, & Philippus dixerunt Jesu.*	22. Philippe le vint dire à André; & André, & Philippe le dirent ensemble à JESUS.
23. *Jesus autem respondit eis, dicens : Venit hora, ut clarificetur Filius Hominis.*	23. JESUS leur répondit : L'heure est venuë, que le Fils de l'Homme doit être glorifié.

COMMENTAIRE.

qui reconnoissoient le Seigneur, & vivoient dans le pays des Juifs, & se conformoient à leurs Loix civiles, & à leur police, sans s'engager ni à la circoncision, ni aux autres observances cérémonielles. Saint Chrysostome croit que c'étoit des Payens venus à Jérusalem, pour se faire Prosélites. Enfin il y en a (a) qui prétendent qu'ils étoient de vrais Juifs, mais Grecs de naissance, & descendus des Juifs dispersez dans les Provinces d'Orient. Les Juifs de Palestine, sous le nom de *Grecs*, *Hellénes*, (c'est le terme dont saint Jean se sert en cet endroit,) entendoient ou les Payens, ou les Hébreux étrangers. Nous les appellons *Hellénistes*, parce qu'ils usoient de la Langue Grecque; au lieu que dans la Judée on parloit Hébreu, ou Syriaque. Nous nous sommes déja déclarez pour la premiére opinion.

℣. 21. ACCESSERUNT AD PHILIPPUM. *Ils s'adressérent à Philippe.* On conjecture (b) que ces Gentils étoient de Phénicie, ou de Syrie, ou même habitans de la Décapole, voisine du Lac de Génézareth, & de Bethzaide. On l'infére de ce qu'ils s'adressent à Philippe, qui étoit de cette derniére ville, & qui pouvoit leur être connu; & de ce qu'ils ont la curiosité de voir JESUS-CHRIST, qui étoit fort fameux dans leur pays. Le voisinage de Jérusalem, & la magnificence de la Fête avoient pû les inviter à y venir, autant que la piété, & la Religion.

℣. 23. VENIT HORA UT CLARIFICETUR. *L'heure est venuë que le Fils de l'homme doit être glorifié*, & que son Evangile sera prêché à toutes les nations. L'heure est venuë que

(a) Drusf. Calv. le Clerc.
(b) Grot. Ligfoot. Hor. Talm. Vide & Cyrill. hic.

24. *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet, si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.*

25. *Qui amat animam suam, perdet eam: & qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.*

24. En vérité, en vérité je vous le dis: Si le grain de froment ne meurt aprés qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul: mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruit.

25. Celui qui aime sa vie, la perdra: mais celui qui hait sa vie en ce monde, la conserve pour la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

je dois rassembler dans ma bergerie non-seulement les brebis du peuple d'Israël; mais aussi celles des étrangers, afin de n'en faire qu'un seul troupeau (*a*). Le mur qui sépare les deux peuples, doit être rompu (*b*); & le nom du Seigneur, qui jusqu'ici n'a été connu, & adoré que dans la Judée, sera prêché à toutes les nations; & le Fils de l'homme sera glorifié, & reconnu pour le seul Libérateur du genre humain parmi tous les peuples du monde. Jusqu'ici je vous ai dit de n'aller pas annoncer l'Evangile aux nations Idolâtres (*c*) : *In viam gentium ne abieritis* : mais bien-tôt je vous dirai (*d*) : *Allez par tout le monde; prêchez l'Evangile à toute créature.* C'est ce que Jesus-Christ leur dit après qu'il fut glorifié, & ressuscité des morts.

℣. 24. Nisi granum frumenti. *Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul.* Jesus-Christ se compare au grain de froment; sa mort au même grain semé, & pourri en terre; & sa résurrection au grain qui léve, & qui produit son fruit. Si je ne meurs point, je ne pourrai ressusciter, & être glorifié; & si je ne suis pas glorifié, je ne rassemblerai pas tous les peuples dans mon Eglise. Voilà le fruit de ma mort, & de mon élévation.

℣. 25. Qui amat animam suam, perdet eam. *Celui qui aime son ame, la perdra.* C'est une espéce de proverbe, dont il fait l'application à lui-même. Voici une occasion où il faut donner généreusement sa vie. En donnant ma vie, je la gagnerai, puisque je dois ressusciter au troisiéme jour. Mes Disciples doivent en cela m'imiter. Qu'ils méprisent

(*a*) *Joan.* x. 16.
(*b*) *Ephes.* II. 14.
(*c*) *Matt.* x. 5.
(*d*) *Matt.* XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 15.

la

26. *Si quis mihi ministrat, me sequatur: & ubi sum ego, illic & minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.*

26. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive: & où je serai, là sera aussi mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Pere l'honorera.

27. *Nunc anima mea turbata est; & quid dicam? Pater, salvifica me ex hac hora: sed propterea veni in horam hanc.*

27. Maintenant mon ame est troublée; & que dirai-je? *Mon* Pere, délivrez-moi de cette heure: mais c'est pour cela que je suis venu en cette heure.

COMMENTAIRE.

la mort, s'ils veulent avoir la vraie vie. Je les placerai dans le Ciel avec moi, & je les ressusciterai un jour, comme je me dois ressusciter. ℣. 26. *Que celui qui me sert, me suive; & où je serai, là sera mon serviteur.* Le Sauveur avoit déja proposé ailleurs *(a)* ces mèmes maximes; mais dans un sens un peu different de celui-ci. Il y a dans l'Evangile plusieurs sentences qu'il a ainsi employées dans différentes occasions *(b)*.

℣. 27. NUNC ANIMA MEA TURBATA EST. *Maintenant mon ame est troublée.* A la seule idée de sa mort, que le Sauveur venoit de rappeller, en parlant du grain de froment qui se pourrit dans la terre, il se trouble, & s'effraye *(c)*. Mais ce trouble, & cette frayeur sont entiérement volontaires, & conçûs plûtôt pour nous rassûrer, que pour marquer de la foiblesse de sa part: *Nos in se transtulit; nos in se suscepit: Caput nostrum membrorum suorum suscepit affectum.* Ses Apôtres auroient pû lui dire: Il vous est aisé de braver la mort & les périls, & de nous exhorter au mépris de nôtre vie, & aux souffrances; à vous, qui estes le maître de vos mouvemens, & qui n'estes touché ni de frayeur, ni de trouble: mais pour nous la chose est toute differente. Il leur montre ici qu'il craint la mort comme un autre homme; mais que pour obéïr à son Pere, il surmonte & sa peine, & sa répugnance. *(d)*.

ET QUID DICAM? *Et que dirai-je? Mon Pere, délivrez-moi de cette heure.* Dans la douleur dont je suis saisi, que dirai-je, que ferai-je, de quel côté me tournerai-je? Mon Pere, déli-

---

[a] *Vide Matt.* x. 39. XVI. 25. *Marc.* VIII. 35. *Luc.* IX. 24. XVII. 33.
[b] *Chrysost. Theodor. Mops. Leont. Theophyl.*
[c] *Aug. & Beda hic.*
[d] *Chrysost. Grot. Brug. alii.*

28. *Pater, clarifica nomen tuum. Venit ergo vox de Cœlo: Et clarificavi, & iterùm clarificabo.*

28. *Mon* Pere, glorifiez vôtre nom. Au même tems on entendit une voix du Ciel *qui dit*: Je l'ai déja glorifié, & je le glorifierai encore.

COMMENTAIRE.

vrez-moi de ce moment fatal: *Eloignez de moi ce calice* (a): Ne permettez point que je sois livré à la mort. Mais que dis-je? Est-il tems de reculer, après m'estre avancé jusqu'ici? *C'est pour cela que je suis venu à cette heure.* C'est pour souffrir, & pour mourir que je suis venu dans ce monde. Oüi, mon Pere, je suis prest à tout ce qu'il vous plaira. ℣. 28. *Mon Pere, glorifiez vôtre nom* (b); que vôtre volonté soit faite (c). Puisque ma mort doit contribuer à vôtre gloire, je m'y soumets, je l'embrasse de tout mon cœur.

℣. 28. VENIT ERGO VOX. *On entendit une voix du Ciel, qui dit: J'ai déja glorifié mon nom, & je le glorifierai encore.* J'ai exécuté sur vous mes desseins éternels; je vous ai envoyé dans le monde pour expier les péchez du monde, & pour satisfaire à ma justice offensée. J'acheverai mon ouvrage; vous répandrez vôtre Sang sur la Croix. Ma gloire est intéressée à l'accomplissement de vôtre sacrifice (d). Mais en procurant ma gloire, je procure la vôtre. Vôtre vie, & vôtre mort me glorifient: mais à mon tour, je vous ai glorifié par les miracles dont j'ai accompagné vôtre mission; & je continuerai à vous glorifier à vôtre mort par des prodiges inoüis, & vôtre résurrection sera le comble de vôtre gloire, & de vôtre élévation (e).

D'autres (f) l'expliquent ainsi: *Je vous ai glorifié* dans l'éternité, où vous avez toûjours été dans la forme de Dieu, & dans le sein du Pere; *& je vous glorifierai* après vôtre Résurrection, & vôtre Ascension, lorsqu'élevé au-dessus des Cieux, vous serez assis à la droite du Pere, & revestu de la même gloire, que vous aviez avant tous les siécles. La premiére

---

[a] *Matt.* XXVI. 39.

[b] Quelques Exemplaires lisent: *Mon Pere, glorifiez mon nom.* D'autres; *Glorifiez vôtre Fils.* Voyez les Notes de M. Mille.

[c] *Ita Chrysost. August. Euthym. alii.* Confer. *Matt.* XXVI. 38. 39.

[d] *Vide Brug.* Ligf. *Tir.* Voyez aussi S. Chrysostome.

[e] *Ita Græci PP. Chrysost. Theodor. Mopf. Leont. Theoph. Euthym.*

[f] *Victorin. advers. Arium Aug. Beda, Rupert. hic.*

29. *Turba ergo quæ stabat, & audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant: Angelus ei locutus est.*	29. Le peuple qui étoit là, & qui l'écoutoit, disoit que c'étoit un coup de tonnerre. D'autres disoient: C'est un Ange qui lui a parlé.

COMMENTAIRE.

explication semble plus littérale, à cause de ce qui précéde: *Mais que dirai-je? Mon Pere, glorifiez vôtre nom.* Ce qui est équivalent à: *Que vôtre volonté soit faite* (*a*). Les Peres dans leur explication, ont considéré ce passage comme paralléle à cet autre du Chapitre XVII. 5. où le Fils de Dieu dit à son Pere: *Mon Pere, glorifiez-moi dans vous-même par la gloire que j'avois dans vous, avant que le monde fût créé.*

℣. 29. Dicebat tonitruum esse factum. *Le peuple disoit que c'étoit un coup de tonnerre. D'autres disoient qu'un Ange lui avoit parlé.* Ils avoient oüi un grand bruit, & une voix articulée, comme au travers du bruit d'un tonnerre: mais ils n'avoient pas entendu distinctement ce qu'elle disoit; ou du moins ils ne pûrent se persuader que ce fût une voix envoyée pour leur instruction. Ils aimérent mieux croire qu'ils s'étoient mépris, & qu'ils n'avoient entendu que le bruit du tonnerre, ou la voix d'un Ange. En général les Hébreux attribuoient presque toutes les actions miraculeuses, & favorables aux Anges; & celles qui leur paroissoient surnaturelles, & qui étoient fâcheuses, & nuisibles, ils les attribuoient au Démon. Dans l'Apocalypse (*b*), la voix du Fils de Dieu qui parle à saint Jean, est comme le bruit des grandes eaux; & dans le même Livre (*c*), la voix d'un Chérubin est comme le bruit du tonnerre; & ailleurs (*d*), la voix d'un Ange est comparée au rugissement du lion, & au bruit de sept tonnerres. Dans l'Ecriture, le tonnerre est appellé la voix du Seigneur. Lorsque le Seigneur parle par la voix d'un Ange, c'est une voix de tonnerre, capable de jetter l'effroi dans les cœurs les plus résolus.

[*a*] Comparez *Joan.* XIII. 31. 32. XVII. 4. & 10.
[*b*] *Apoc.* I. 15.
[*c*] *Apoc.* VI. 1.
[*d*] *Apoc.* X. 3.

30. *Respondit Jesus, & dixit: Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.*

31. *Nunc judicium est mundi: nunc Princeps hujus mundi ejicietur foras.*

30. Jesus repondit: Ce n'est pas pour moi que cette voix est venuë, mais pour vous.

31. C'est maintenant que le monde va être jugé: c'est maintenant que le Prince de ce monde va être chassé dehors.

COMMENTAIRE.

ỳ. 30. Non propter me hæc vox venit. *Ce n'est pas pour moi que cette voix est venuë; mais pour vous.* C'est pour vous affermir dans la foi, & pour vous persuader que je suis véritablement Fils de Dieu, que cette voix est arrivée: car pour moi, je sai qui je suis, & d'où je viens; & je ne doutai jamais que mon Pere ne m'ait glorifié, & qu'il ne me doive glorifier dans la suite. Mais il est important que vous en soyez tous informez (*a*); sur tout les Gentils qui étoient présens, & qui s'étoient adressez à Philippe, pour avoir la consolation de le connoitre.

ỳ. 31. Nunc judicium est mundi. *C'est maintenant que le monde va être jugé.* Le tems de ma mort, & celui de ma résurection, & de mon regne approche. Bien-tôt on verra le jugement, & la condamnation du monde. Les incredules, mes persécuteurs verront dans peu la vengeance du Seigneur éclatter sur leurs têtes (*b*). Il parle apparement de la destruction de Jérusalem, & des maux qui l'accompagnérent, & qui la suivirent. C'est ce qui est si souvent marqué dans les autres Evangélistes sous le nom de regne du Fils de Dieu, & de sa venuë dans le monde pour le juger (*c*). Jesus-Christ parle principalement aux Gentils qui avoient désiré de le voir. Il les avertit que son regne va bien-tôt commencer, par la vengeance qu'il exercera contre les Juifs incrédules, en réprouvant la Synagogue, & en chassant du monde le Prince des ténébres: *Nunc Princeps hujus mundi ejicietur foras*; par l'abolition de l'idolâtrie, & par la vocation des payens à la foi. C'est-là la ruine de l'empire du Démon. C'est tout ce que le Sauveur pouvoit dire de plus intéressant à ces étrangers, qui se voyoient exclus de l'alliance du Seigneur (*d*).

(*a*) *Theodor. Mopf. Chrysost. Cyrill. Leont. Euthym. Theophyl. Brug. Grot.*
(*b*) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(*c*) *Matt.* XVI. 28. *Luc.* XVII. 20. XIX. 11. 12 XXI. 31. *Matt.* XXIV. 25.
(*d*) *Brug. Grot. Ligf.*

32. *Et ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipsum.*

33. (*Hoc autem dicebat, significans quâ morte esset moriturus.*)

32. Et pour moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi.

33. (Ce qu'il disoit pour marquer de quelle mort il devoit mourir.)

COMMENTAIRE.

℣. 32. SI EXALTATUS FUERO A TERRA. *Quand j'aurai été élevé, j'attirerai tout à moi.* Aprés ma mort, je ne ferai point de distinction du Juif, & du Gentil; j'attirerai à moi toutes les nations (a). Ceci s'adresse encore principalement aux Gentils. Le Grec au lieu de; *toutes choses*, lit, *tous les hommes* (b). Mais plusieurs Manuscrits Grecs, le Gotique, le Cophte, saint Irénée, saint Jérôme, saint Léon, Rufin, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Gaudence, & généralement les Latins sont semblables à la Vulgate, qui porte que JESUS-CHRIST ayant été élevé à la Croix, *attira tout à lui*: Car, comme dit l'Apôtre (c), *Dieu a renfermé toutes choses dans l'incrédulité, afin qu'il fit miséricorde à tous*; c'est-à-dire, comme il n'a trouvé qu'incrédulité, ou infidelité, tant chez les Juifs, que chez les Gentils, ce n'est que par un effet de sa miséricorde qu'il a voulu sauver les uns, & les autres. Et de même aux Colossiens (d): JESUS-CHRIST *a purifié toutes choses par son sang*; il a reconcilié tous les hommes à Dieu son Pere. Quand il dit qu'il *tirera tout à lui*, il ne marque pas une violence qu'il doive exercer sur nos volontez; mais seulement la force de sa parole, la douceur de l'attrait de sa grace. Il attirera tous les hommes fortement; mais doucement, & sans contrainte (e): *Fortiter, suaviterque disponens omnia.* Il nous attirera malgré toute la malice du Démon (f), & nous attirera étant élevé à la Croix. C'est sur la Croix qu'il nous a mérité le don de la foi, & toutes les autres graces qu'il nous a faites. C'est-là qu'il nous a réconciliez avec Dieu son Pere.

(a) *Chrysost. Leont. Theophyl.*

(b) Πάντας ἑλκύσω πρὸς ἐμαυτόν. *Græci quidam*, πάντα ἑλκύσω.

(c) *Rom.* XI. 32. *Conclusit Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.*

(d) *Coloss.* I. 20.

(e) *Sap.* VIII. 1.

(f) *Chrysost. Theodor. Heracl. Theophyl. Euthym.*

34. *Respondit ei turba: Nos audivimus ex Lege, quia Christus manet in æternum, & quomodo tu dicis: Oportet exaltari Filium Hominis? Quis est iste Filius hominis?*

34. Le peuple lui répondit: Nous avons appris de la Loi, que le CHRIST doit demeurer éternellement. Comment donc dites-vous qu'il faut que le Fils de l'Homme soit élevé en haut? Qui est ce Fils de l'Homme?

COMMENTAIRE.

℣. 34. NOS AUDIVIMUS EX LEGE, QUIA CHRISTUS MANET IN ÆTERNUM. *Nous avons appris de la Loi, que le* CHRIST *doit demeurer éternellement.* Les Juifs qui étoient présens, comprirent aisément que le Fils de Dieu par ces termes : *Lorsque je serai élevé de la terre*, marquoit sa mort, ou son enlevement du monde ; car peut-être n'eurent-ils pas d'abord une idée bien distincte de la maniére dont il devoit être élevé : mais ils conçurent qu'il ne demeureroit pas toûjours sur la terre. Ils disent donc qu'ils ont appris *de la Loi*, c'est-à-dire, des saintes Ecritures, que l'on cite quelquefois (a) sous le nom commun de Loi, que le CHRIST étoit immortel, & devoit regner éternellement. Les Prophéties qui parloient de la Divinité, de la grandeur, de l'immortalité, de l'éternité du Messie, faisoient bien plus d'impression sur l'esprit des Juifs, que celles qui parloient de ses humiliations, de son humanité, de ses souffrances, de sa mort. Encore aujourd'hui ils sont sur cela dans l'obscurité, & dans l'embarras. Des choses si contraires leur paroissent incompatibles. En effet il n'y a que l'union des deux natures, la Divine, & l'humaine, dans la personne de JESUS-CHRIST, qui nous sauve les contradictions apparentes des Prophéties ; & c'est ce que les Juifs ne comprenoient pas comme il faut.

Quant à l'éternité du Messie, *Christus manet in æternum*, elle est bien marquée dans les Prophéties qui regardent à la lettre les regnes de David, & de Salomon, comme figures de JESUS-CHRIST (b). Isaïe (c). *Un petit enfant nous est né. Son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Prince de paix.... Il s'asséira sur le trône de David, pour l'affermir dans l'équité, &*

(a) *Joan.* x. 34. *Ita Cyrill. Leont. Theoph. Euthym.*

(b) 2. *Reg.* VII. 16. *Fidelis erit domus tua, & regnum tuum in æternum ante faciem meam. Psalm.* LXXXVIII. 30. *Ponam in sæculum sæculi semen ejus, & thronum ejus sicut dies Cæli.* Voyez aussi *Psal.* CIX. 4.

(c) *Isai.* IX. 7. 8.

35. *Dixit ergo eis Jesus: Adhuc modicum lumen in vobis est. Ambulate dum lumen habetis, ut non vos tenebræ comprehendant: & qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.*

35. JESUS leur répondit: La lumiére est encore avec vous pour un peu de tems; Marchez pendant que vous avez la lumiére, de peur que les ténébres ne vous surprennent: Celui qui marche dans les ténébres, ne sait où il va.

COMMENTAIRE.

dans la justice depuis ce jour, jusqu'à l'éternité. Ezéchiel *(a)*: *Mon peuple, & les enfans de ses enfans demeureront dans le pays que j'ai donné à leur Pere; & David mon serviteur sera leur Prince pour toûjours.* Daniel *(b)*: *Sa puissance éternelle, qui ne sera point renversée, & son regne est un regne qui ne sera point ruiné.* Il y a plusieurs expressions pareilles dans les Ecritures, qui autorisoient les Juifs à soutenir que le Messie demeuroit éternellement. Mais il ne falloit pas dissimuler celles qui marquoient sa naissance, sa vie penible, & humiliée; & enfin sa mort.

℣. 35. ADHUC MODICUM LUMEN IN VOBIS EST. *La lumiére est encore avec vous pour un peu de tems (c).* JESUS-CHRIST pour répondre à l'objection que l'on venoit de lui faire, se compare à une lumiére qui disparoît pour un peu de tems, pour briller ensuite avec un nouvel éclat. Il les exhorte à suivre la lumiére, tandis qu'elle luit parmi eux, de croire en lui-même, qui est la lumiére qui les éclaire. Il les menace de leur ôter cette clarté qu'ils méprisent. Le CHRIST demeure éternellement; il est vrai: mais il ne sera pas éternellement visible, & conversant parmi vous. Quand il se sera retiré, vous vous verrez dans d'épaisses ténébres, dans l'impénitence, dans l'endurcissement, dans l'abandonnement de Dieu. Alors *(d) vous désirerez de voir un jour du Fils de l'homme, & vous ne l'aurez point*; alors *(e) vous me chercherez, & vous ne me trouverez point.* La vengeance du Ciel tombera sur vous; *le Royaume de Dieu vous sera ôté (f)*, & les peuples Gentils seront appellez à la foi à vôtre exclusion; & cela dans peu de tems: *Adhuc modicum.* JESUS-CHRIST dit ceci le 10. de Nisan, cinq. jours avant sa mort *(g)*. Comparez à ce verset, le Chap. IX. 5. XI. 9.

(a) *Ezech.* XXXVII. 25.
(b) *Dan.* VII. 14.
(c) Le Grec ajoûte le mot χρόνον, *le tems*, qui n'est ni dans la Vulgate ni dans quelques anciens Manuscrits.
(d) *Luc.* XVII. 22.
(e) *Joan.* VII. 34.
(f) *Matt.* XXI. 43.
(g) *Mald. Grot. Brug. alii.*

36. *Dum lumen habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus: & abiit, & abscondit se ab eis.*	36. Pendant que vous avez la lumiére, croyez en la lumiére, afin que vous soyez des enfans de lumiére. JESUS parla de la sorte, & se retirant, il se cacha d'eux.
37. *Cùm autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum:*	37. Mais quoiqu'il eût fait tant de miracles devant eux, ils ne croyoient point en lui:
38. *Ut sermo Isaiæ Prophetæ impleretur, quem dixit: Domine, quis credidit auditui nostro, & brachium Domini cui revelatum est?*	38. Afin que cette parole du Prophéte Isaïe fût accomplie. Seigneur, dit-il, qui a cru à la parole qu'il a entenduë de nous, & à qui le bras du Seigneur a-t'il été révélé?

COMMENTAIRE.

℣. 36. ABIIT ET ABSCONDIT SE AB EIS. JESUS *se retirant se cacha d'eux.* Il ne voulut pas demeurer plus long-temps au milieu d'eux, de peur qu'ils ne l'arrêtassent; car son heure n'étoit pas encore venuë. Il ne se retira pas toutefois encore du Temple: mais il n'y demeura que fort peu de tems; & il y a beaucoup d'apparence qu'il prononça ce que nous lisons ici depuis le verset 44. jusqu'au 50. en se retirant. Les versets 37. 38. & les suivans, jusqu'au 44. doivent estre mis comme en parenthése. Il alla de-là passer la nuit à Béthanie, ainsi que nous l'apprenons de saint Mathieu *(a)*, & de saint Marc *(b)*.

℣. 37. CUM TANTA SIGNA FECISSET. *Quoiqu'il eût fait tant de miracles devant eux, ils ne croyoient point en lui.* L'Evangéliste rend raison de la haine des Juifs contre JESUS-CHRIST, & de la retraitte de celui-ci, qui est obligé de se cacher, de peur de tomber entre leurs mains. Ils étoient tellement aveuglez par leur passion, & tellement endurcis, que tous les miracles du Sauveur n'avoient pû les toucher.

℣. 38 UT SERMO ISAIÆ PROPHETÆ IMPLERETUR. *Afin que cette parole d'Isaïe fût accomplie, &c. Afin que* ne marque pas ici la fin que les Pharisiens se proposoient, en ne croyant pas; ni celle que le Prophéte avoit euë, en prédisant l'incrédulité des Juifs; cette particule désigne simplement ce qui a été prédit, & ce qui s'est accompli dans la personne des Juifs incrédules *(c)*. On a vû dans leur personne la parfai-

(a) *Matt.* XXI. 17.
(b) *Marc.* XI. 11.
(c) *Ita Græci PP. Chrysost. Theodor. Mopf. Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Ita & recentiores plerique omnes.*

te

39. *Propterea non poterant credere, quia iterum dixit Isaïas:*

40. *Excæcavit oculos eorum, & induravit cor eorum: ut non videant oculis, & non intelligant corde, & convertantur, & sanem eos.*

39. C'est pour cela qu'ils ne pouvoient croire, parce qu'Isaïe a dit encore:

40. Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur, de peur qu'ils ne voyent des yeux, & ne comprennent du cœur, & que venant à se convertir, je ne les guérisse.

COMMENTAIRE.

te exécution de ce qui a été dit autrefois par Isaïe : *Seigneur, qui a crû à nôtre parole? Et à qui le bras*, la puissance, la force, les merveilles *du Seigneur ont-elles été révélées?* Ils ont bien vû des yeux du corps le bras du Seigneur, & les miracles de JESUS-CHRIST; mais ils ne les ont pas vûs d'une vûë de la foi, de la vûë interieure, qui est suivie du consentement, & de la créance. *Le bras de Dieu* peut aussi signifier, selon les Peres (*a*), le Fils de Dieu, qui est la force, & la vertu du Pere.

℣. 39. PROPTEREA NON POTERANT CREDERE. *Ils ne pouvoient croire, parce qu'Isaïe a dit: Il a aveuglé leurs yeux.* La Prophétie d'Isaïe n'étoit ni la cause, ni le motif de leur incrédulité; c'étoit une simple prédiction, qui ne leur imposoit aucune nécessité, ni aucune obligation (*b*). Ils pouvoient croire nonobstant la prédiction d'Isaïe; car ces sortes de Prophéties enferment toûjours une condition tacite, qui sauve dans l'homme le pouvoir de faire, ou de ne pas faire; & si elles sont certaines, & infaillibles dans leur exécution, c'est que Dieu connoît certainement, & infailliblement la mauvaise disposition future de la volonté de ceux dont elles parlent, & leur endurcissement tout libre, & tout volontaire. Ils ne pouvoient donc pas croire, dit saint Augustin (*c*), parce qu'ils ne le vouloient pas : *Quare autem non poterant, si à me quæratur, citò respondeo : Quia nolebant; malam quippè eorum voluntatem prævidit Deus, & per Prophetam prænuntiavit.* Dieu ne veut pas la perte du pêcheur ; mais sa conversion, & sa vie. Si l'homme ne croit pas, c'est la faute de sa volonté rébelle : *Quòd illi non poterant credere, culpa est voluntatis humanæ.*

℣. 40. EXCÆCAVIT OCULOS EORUM, ET INDU-

(*a*) *Hesych. in Caten. Gr. Aug. Beda, Rupert. alii.*

(*b*) *Vide Theodor. Heracl. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Tir. Est. alios.*

(*c*) *Aug. tract. 53. in Joan. Vide & Chrysost.*

RAVIT COR EORUM. *Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur.* Il a prédit leur aveuglement, & leur endurcissement; il l'a permis par un juste jugement de sa justice. Il les a aveuglez, non en leur donnant la malice; mais en leur refusant les graces dont ils s'étoient rendus indignes, par le mépris, & l'abus qu'ils en avoient fait (*a*). C'est par leur volonté qu'ils se sont attiré ce malheur : *Etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo*, dit saint Augustin (*b*); *sic enim excæcat, sic obdurat deus, deserendo, & non adjuvando. Quod occulto judicio facere potest, injusto non potest.* La vraie cause de l'endurcissement, & de l'aveuglement des Juifs, vient de leur orgüeil, comme le montre le même Pere (*c*). Presomptueux, & ignorans, ils vouloient établir leur propre justice, aux dépens de celle de Dieu; ils s'appuyoient sur le mérite de leurs œuvres, & ne sentoient pas le besoin qu'ils avoient du Médiateur. Aveugles, & étourdis, ils se sont heurtez contre la pierre d'achoppement, ils s'y sont froissez; ils ont été couverts de confusion : mais la chûte, & la honte de plusieurs ont été l'occasion de leur retour à Dieu, & de leur conversion. Ils ont enfin compris leur besoin, leur dépendance, leur foiblesse.

UT NON VIDEANT OCULIS, ET NON INTELLIGANT CORDE ET CONVERTANTUR. *De peur qu'ils ne voyent des yeux, & ne comprennent du cœur, & que venant à se convertir, je ne les guérisse.* Ou plûtôt : *En sorte qu'ils ne verront point de leurs yeux, &c.* En suivant le sens que presente le Texte de la Vulgate, il sembleroit que Dieu craigne la conversion du pecheur; ce qui seroit un blasphême insoutenable. L'Ecriture marque simplement ce qui arrivera. Le Grec (*d*) ne lit point de negation devant *intelligant*, non plus que quelques anciennes Bibles Latines manuscrites (*e*), ni saint Augustin : mais la suite du discours demande qu'on la supplée.

(*a*) *Aug. Ep. 194. nov. edit. n. 13. Nec obdurat Deus impertiendo malitiam, sed non impertiendo misericordiam.*

(*b*) *Aug. tract. 53. in Joan. n. 9.*

(*c*) *Ibidem. n. 9. 10. 11.*

(*d*) ἵνα μὴ ἴδωσι τοῖς ὀφθαλμοῖς, καὶ νοήσωσι τῇ καρδίᾳ, καὶ ἐπιστραφῶσιν, *&c. Vulg. Æthiop. Cantab. Velez. addunt, non*, καὶ μὴ νοήσωσι.

(*e*) *Vide. nov. edit S. Aug. t. 3. parte 2. p. 648.*

41. *Hæc dixit Isaias, quando vidit gloriam ejus, & locutus est de eo.*

42. *Verumtamen & ex Principibus multi crediderunt in eum : sed propter Pharisæos non confitebantur, ut e synagoga non ejicerentur.*

41. Isaïe a dit ces choses, lorsqu'il a vû sa gloire, & qu'il a parlé de lui.

42. Plusieurs néanmoins des Sénateurs mêmes crurent en lui : mais à cause des Pharisiens ils n'osoient le reconnoître publiquement, de crainte d'être chassez de la synagogue.

COMMENTAIRE.

℣. 41. HÆC DIXIT ISAIAS, QUANDO VIDIT GLORIAM EJUS. *Isaïe a dit ces choses, lorsqu'il a vû sa gloire*; la gloire de Dieu, l'essence du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, selon plusieurs Peres (*a*). Ou selon d'autres (*b*) : Lorsqu'il vit en esprit la gloire du Fils de Dieu, & que l'Esprit saint lui fit connoître ce qui devoit arriver au tems du Messie (*c*). D'autres croyent qu'Isaïe vit la gloire de Dieu, dans le même sens qu'Abraham vit le jour de JESUS-CHRIST, & qu'il s'en réjoüit (*d*) : *Exultavit ut videret diem meum; vidit, & gravisus est.* Isaïe nous apprend lui-même que l'année de la mort d'Ozias, il vit le Seigneur dans sa gloire, assis sur son trône, (*e*), & environné des Chérubins. Ce fut dans cette occasion qu'il reçût sa mission, & qu'un Séraphim lui purifia les lévres avec un charbon ardent qu'il prit de dessus l'Autel. Alors le Seigneur lui dit : *Allez, & vous direz ces choses à mon peuple : Ecoutez sans comprendre, & voyez sans connoître : Aveuglez le cœur de ce peuple, & rendez ses oreilles sourdes, &c.* Il est évident que l'Evangéliste fait ici allusion à ce passage d'Isaïe; & il ne faut pas aller chercher d'autre gloire du Seigneur, que celle qu'il vit en cette rencontre.

℣. 42. EX PRINCIPIBUS MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Plusieurs des Sénateurs mêmes crurent en lui.* Malgré l'envie des Pharisiens, & des Prêtres, il y eut plusieurs personnes de considération de Jérusalem, qui crurent au Sauveur. Mais la résolution qu'on avoit prise dans le Sénat d'excommunier (*f*), & de chasser des assemblées ceux qui croiroient

(*a*) *Theodor. Heracl Cyrill. Ambr. lib. 3. de Spir. S. c. 23. Hieron. in Isai. cap.* VI. *Athanas. Hilar. apud Mald. hic.*

(*b*) *Aug. Beda, Rupert. Leont. Theoph. Euthym.*

(*c*) *Act.* XXVIII. 25. 26. 27.

(*d*) *Joan.* VIII. 56.

(*e*) *Isai.* VI. 1. 2. *& seq.*

(*f*) *Joan* IX. 22.

43. *Dilexerunt enim gloriam hominum magis, quàm gloriam Dei.*

44. *Jesus autem clamavit, & dixit: Qui credit in me, non credit in me, sed in eum, qui misit me.*

45. *Et qui videt me, videt eum, qui misit me.*

46. *Ego lux in mundum veni: ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.*

43. Car ils ont plus aimé la gloire des hommes, que la gloire de Dieu.

44. Or Jesus s'écria, & dit: Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé.

45. Et celui qui me voit, voit celui qui m'a envoyé.

46. Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumiére, afin que tous ceux qui croyent en moi, ne demeurent point dans les ténébres.

COMMENTAIRE.

en Jesus-Christ, les empêchoit de se déclarer. Ils étoient encore foibles dans la foi; ils ne cherchoient pas uniquement la gloire de Dieu (a), ils n'étoient point encore guéris de la crainte des jugemens des hommes, & de leur mépris. ℣. 43. *Ils aimoient mieux la gloire des hommes, que celle de Dieu.*

℣. 44. Qui credit in me, non credit in me, &c. *Celui qui croit en moi, ne croit point en moi; mais en celui qui m'a envoyé.* Jesus dit ceci en se retirant; & il le faut joindre au ℣. 36. où il dit: *Pendant que vous avez la lumiére, croyez en la lumiére.* Au reste ne croyez pas que je demande que vous croïiez en moi comme si j'étois un simple homme, ou un Prophéte; celui qui croit en moi, croit en Dieu; parce que mon Pere, & moi ne sommes qu'une même substance, un même Dieu. Il disoit ceci principalement pour ceux qui croyoient en lui; mais qui par timidité n'osoient se déclarer ses Disciples (b). Que craignez-vous? Croire en moi, c'est croire en Dieu. *Celui qui me voit, voit mon Pere.* Rougissez-vous de le reconnoitre pour vôtre Dieu? Et pourquoi donc avez-vous honte de me confesser?

℣. 46. Ego lux in mundum veni. *Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumiére.* C'est le même sens qu'au ℣. 36. Voyez aussi saint Jean, Chap. 1. 5. Avant la venuë du Sauveur, tout étoit ténébres dans le monde (c); à son lever, toutes les ténébres se dissipent: mais ce n'est que pour ceux

(a) Voyez ci-devant Ch. v. 44. *Quomodo potestis credere, qui gloriam quæ ab invicem est quæritis, & gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?*

(b) *Theodor. Mopf. Chrysost. Aug. Rupert.*

(c) *Aug. hic. Mald. alii.*

47. *Et si quis audierit verba mea, & non custodierit: ego non judico eum; non enim veni ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum.*

48. *Qui spernit me, & non accipit verba mea: habet qui judicet eum sermo, quem locutus sum; ille judicabit eum in novissimo die.*

47. Que si quelqu'un entend mes paroles, & ne les garde pas, je ne le juge point; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde.

48. Celui qui me méprise, & qui ne reçoit point mes paroles: a pour juge la parole même que j'ai annoncé; ce sera elle qui le jugera au dernier jour.

COMMENTAIRE.

qui ne ferment pas les yeux aux rayons de ce Soleil de Justice.

℣. 47. SI QUIS AUDIERIT VERBA MEA. *Si quelqu'un entend mes paroles, & ne les garde pas, je ne le juge point.* Le Grec lit (a): *Si quelqu'un entend mes paroles, & ne les croit pas.* Mais la plûpart des Versions Orientales, & grand nombre de Manuscrits sont conformes à la Vulgate: *Et ne les garde pas.* Il dit qu'il ne juge, ou ne condamne pas cet homme, pour marquer que cet homme se condamne lui-même, que la parole de Dieu sera son Juge (b), & qu'il est déja condamné (c). Je ne veux pas être Juge en ma propre cause: mais vôtre crime, & vôtre infidelité ne demeureront pas impunis. Mon Pere saura me faire justice (d), & venger l'injure qui m'est faite. Moyse lui-même vous jugera (e).

℣. 48. SERMO QUEM LOCUTUS SUM, IPSE JUDICABIT. *La parole même que j'ai annoncée, le jugera au dernier jour.* Vous serez condamnez au dernier jour de n'avoir pas crû en ma parole. *Si je n'étois pas venu, & si je ne leur avois pas parlé, ils seroient sans péché*, ils auroient quelque excuse: mais ma parole est leur condamnation (f). Autrement: Vous serez jugez suivant mes paroles. Les maximes que vous avez oüies de ma bouche, vous justifieront, ou vous condamneront, suivant que vous les aurez crûes, ou pratiquées, ou selon que vous les aurez méprisées, & violées. Enfin, selon saint Augustin (g): *Ma parole*, moi même, moi qui suis la parole du

(a) Ἐάν τις μου ἀκούσῃ τῶν ῥημάτων, καὶ μὴ πιστεύσῃ. *Sed Mss. plures* φυλάξῃ. *Ita & Armen. Syr. Copht. Pers. Arab. Æth. &c.*

(b) *Infra* ℣. 48.

(c) *Joan.* III. 18. *Qui non credit, jam judicatus est.*

(d) *Joan.* VIII. 50. *Est qui quærat, & judicet.*

(e) *Joan.* V. 45.

(f) *Rupert. hic. Grot.*

(g) *August. hic.*

49. *Quia ego ex me ipso non sum locutus, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, & quid loquar.*

50. *Et scio quia mandatum ejus vita æterna est. Quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.*

49. Car je n'ai point parlé de moi même; mais mon Pere qui m'a envoyé, est celuy qui m'a préscrit par son commandement ce que je dois dire, & comment je dois parler.

50. Et je sai que son commandement est la vie éternelle. Ce que je dis donc, je le dis selon que mon Pere me l'a ordonné.

COMMENTAIRE.

Pere, je serai vôtre Juge au dernier jour. Je me suis prêché, je me suis annoncé; je suis celui en qui vous deviez croire: *Seipsum manifestavit judicaturum in novissimo die; seipsum quippe locutus est, seipsum enuntiavit, seipsum januam posuit.*

℣. 49. EX MEIPSO NON SUM LOCUTUS. *Je n'ai point parlé de moi-même.* JESUS-CHRIST parle ici comme homme. En ce sens ma parole n'est pas ma parole; elle est celle de mon Pere, & en tant qu'elle est la parole de mon Pere, elle est aussi la mienne, puisque je ne suis pas différent de lui, quant à l'essence divine. Ma parole, ou plûtôt la parole de mon Pere, puisque je ne dis rien de moi-même, sera vôtre Juge au jugement dernier (*a*).

℣. 50. SCIO QUIA MANDATUM EJUS VITA ÆTERNA EST. *Je sai que son commandement est la vie éternelle*, & que quiconque observe sa parole, qui est la même que la mienne, (℣. 49.) aura la vie éternelle, & joüira de la béatitude. Au contraire celui qui ne la croira, ni ne la pratiquera pas, sera jugé, & condamné aux supplices éternels. En disant ces paroles, JESUS sortit du Temple, & de la ville, & se retira à Béthanie.

(*a*) *Theodor. uterque Leont. Mald.*

CHAPITRE XIII.

Dernier souper de JESUS-CHRIST *avec ses Apôtres. Il leur lave les pieds. Il découvre à saint Jean celui qui le devoit trahir. Nouveau commandement de charité. Il prédit à saint Pierre qu'il le renoncera trois fois avant le dernier chant du coq.*

℣. 1. *ANte diem festum Pascha, sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem: cùm dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.*

℣. 1. AVant la fête de Pâque, Jesus sachant que son heure étoit venuë de passer de ce monde à son Pere; comme il avoit aimé les siens qui étoient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.

COMENTAIRE.

℣. 1. ANTE DIEM FESTUM PASCHÆ. *Avant la Fête de Pâque.* Saint Jean l'Evangéliste n'ayant dessein que de suppléer à ce qui avoit été omis par les autres Evangélistes, n'a rien dit de tout ce qui se passa le Mardy, le Mercredy, & le Jeudy d'avant sa Passion. Mais il passe tout d'un coup du Lundy au soir, au Jeudy aprés le souper. Il nous dit qu'avant la Fête de Pâque, JESUS ayant toûjours tendrement aimé les siens, voulut leur donner jusqu'à la fin des preuves efficaces de son amour (a). Ces mots: *Avant la Fête de Pâque*, sont fort à remarquer en cet endroit; car si le Sauveur avoit célébré la céne pascale ce soir-là, comme on le suppose ordinairement, certes la Fête de Pâque étoit commencée au moins trois, ou quatre heures auparavant, quand ceci ne seroit arrivé qu'à six, ou sept heures du soir; & l'Evangéliste n'auroit pû dire que JESUS-CHRIST lava les pieds à ses Apôtres avant la Fête de Pâque, & aprés le souper pascal. Ce seroit une contradiction visible.

(a) Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald. alii passim.

2. *Et cœnâ factâ cum Diabolus jam misisset in cor, ut traderet, eum Judas Simonis Iscariota :*

2. Et après le souper, le Diable ayant déja mis dans le cœur de Judas fils de Simon Iscariote, le dessein de le trahir :

COMMENTAIRE.

℣. 2. ET COENA FACTA. *Après le souper.* Saint Jean ne parle pas de l'institution de l'Eucharistie, que les autres Evangélistes ont rapportée avec tant de soin, & d'étenduë ; il nous dit ici ce qui la suivit. Après donc que le Sauveur eut donné son Corps, & son Sang à ses Disciples, dans le Sacrement de l'Eucharistie, saint Luc nous apprend (*a*) que les Apôtres commencérent à contester, pour savoir qui d'entre eux seroit le premier. Cette dispute s'émut à l'occasion de ce que le Sauveur venoit de leur dire qu'il s'en alloit (*b*) ; & qu'un moment auparavant, il leur avoit dit que le calice qu'il bûvoit alors avec eux, étoit le dernier qu'il boiroit en ce monde (*c*). Ce fut apparemment à l'occasion de cette dispute qu'il fit l'action que nous allons voir, qui étoit pour eux une leçon d'humilité d'autant plus efficace, qu'elle n'étoit pas de simple parole, mais accompagnée d'exemple.

Il faut bien distinguer la fin du souper dont parle saint Luc (*d*), après laquelle JESUS-CHRIST prit le calice, & le donna à ses Disciples ; & celle-ci, où il lava les pieds à ses Apôtres ; & une troisiéme, après laquelle il dit l'hymne d'action de graces, & sortit de la ville (*e*). Ce n'est qu'un même repas, interrompu deux fois, & enfin terminé par la priére, comme c'étoit la coûtume. L'institution de l'Eucharistie se fit, les Apôtres étant à table, *& mangeant encore*, comme le disent expressément saint Matthieu, & saint Marc (*f*). Lors donc que saint Luc dit qu'elle se fit après le souper (*g*), cela doit s'entendre sur la fin du souper ; car après que JESUS-CHRIST eut lavé les pieds à ses Apôtre, on se remit à table (*h*), & on mangea encore, puisque le Sauveur présenta du pain trempé à Judas, qui sortit aussi-tôt qu'il l'eut mangé.

Les Peres, & les Interpretes (*i*) enseignent communément

(*a*) *Luc.* XXII. 24.
(*b*) *Luc.* XXII. 22.
(*c*) *Matt.* XXVI. 29. *Marc.* XIV. 25.
(*d*) *Luc.* XXII. 25.
(*e*) *Matt.* XXVI 30. *Marc.* XIV. 26.
(*f*) *Matt.* XXVI. 26. *Marc.* XIV. 22.
(*g*) *Luc.* XXII. 20.
(*h*) *Joan* XIII. 12... 26.
(*i*) Voyez nôtre Commentaire sur S. Matt. XXVI. 23.

que

3. *Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, & quia à Deo exivit, & ad Deum vadit:*

3. JESUS qui sçavoit que *son* Pere lui avoit mis toutes choses entre les mains, qu'il étoit sorti deDieu,& qu'il s'en retournoit à Dieu:

COMMENTAIRE.

que Judas participa au Corps, & au Sang de JESUS-CHRIST. Il faut donc que le lavement des pieds se soit fait aprés l'institution de l'Eucharistie; ce qui est contre l'opinion de plusieurs Commentateurs, qui veulent que cette cérémonie ait été un moyen pour disposer les Apôtres à participer à ce Sacrement; au lieu que nous la regardons comme un remede à leur orgüeil, & une leçon qui leur apprenoit en quoi consistoit la vrai grandeur du Royaume de Dieu. Les instructions que le Sauveur leur donne après cette action, tendent à la même fin, & confirment toute nôtre explication.

CUM DIABOLUS MISISSET IN COR. *Le Diable ayant déja mis dans le cœur de Judas, le dessein de le trahir.* Judas avoit formé son complot six jours auparavant, à l'occasion de ce qui étoit arrivé chez Simon le Lépreux, où Marie sœur de Lazare, oignit les pieds du Sauveur *(a)*. Il étoit allé trouver les Prestres ennemis de JESUS-CHRIST, & leur avoit promis de le leur livrer, moyennant trente piéces d'argent, & dès-lors il ne cherchoit plus que l'occasion d'exécuter son mauvais dessein.

℣. 3. SCIENS QUIA OMNIA DEDIT EI PATER. JESUS *sachant que son Pere lui avoit mis toutes choses entre les mains, & que comme il étoit sorti de Dieu, il s'en retournoit à Dieu.* Le Sauveur se voyant sur le point d'achever sa carriére, & de quitter ses Apôtres, crut qu'il devoit leur laisser un exemple d'humilité, & guérir par une action d'éclat leur esprit de la fausse idée qu'ils s'étoient faite de la grandeur, & des Dignitez de son Royaume. Dans toutes les occasions, ils avoient fait éclatter leur envie de s'élever. Les suites de cette ambition étoient à craindre dans l'établissement de l'Eglise. Après la mort de leur Maître, elle auroit mis la division parmi eux, & les auroit infailliblement dispersez. Il falloit donner un frein à cette dangereuse passion, & confirmer

(a) *Vide Luc.* XXI. 3. *Matt.* XXVI. 14. 15. 16. *Marc.* XIV. 10. 11.

4. *Surgit à cœna, & ponit vestimenta sua: & cùm accepisset linteum, præcinxit se.*

5. *Deinde mittit aquam in pelvim, & cœpit lavare pedes Discipulorum, & extergere linteo, quo erat præcinctus.*

4. Se leva de table, quitta ses vêtemens, & ayant pris un linge, il le mit autour de lui.

5. Puis ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds de ses Disciples, & à les essuyer avec le linge qu'il avoit autour de lui.

COMMENTAIRE.

par un exemple remarquable, ce qu'il leur avoit dit tant de fois, que leur véritable grandeur consistoit toute dans l'humilité.

ỷ. 4. SURGIT A COENA. *Il se leva de table, quitta ses habits, & se ceignit d'un linge.* Il se met en l'état des esclaves, qui étoient nuds lorsqu'ils servoient leurs Maîtres à table, ou qu'ils leur lavoient les pieds. Il se ceint d'un linge, pour ne paroître pas entiérement nud *(a)*, & pour faire cette action avec plus de décence. Il est plus croyable *(b)* qu'il garda sa tunique, qui étoit immédiatement sur la chair, & qu'il se ceignit pour la retrousser, parce qu'elle étoit traînante.

ỷ. 5. MITTIT AQUAM IN PELVIM. *Ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds de ses Disciples.* C'étoit l'office des plus vils esclaves. Abigail étant choisie pour être l'épouse de David, répondit à ceux qui lui en firent la proposition, qu'elle étoit la très-humble servante de son Seigneur, & qu'elle s'estimeroit heureuse de laver les pieds de ses esclaves *(c)*. Quelques anciens *(d)* croyent que le Sauveur commença par Judas, à laver les pieds de ses Disciples; afin de lui inspirer des sentimens de douceur, & de pénitence, & pour nous montrer de quelle sorte nous devons agir envers nos ennemis. D'autres *(e)* veulent qu'il ait commencé par saint Pierre; & c'est l'opinion de la plûpart des Latins. Le récit de l'Evangéliste n'a rien de contraire à cela. Comparez Matt. III. 14. *Ego debeo à te baptizari, & tu venis ad me?*

(a) *Origen. hic. Pisc. Lud. de Dieu. Le Clerc.*
(b) *Mald. Brug. Grot. alii.*
(c) 1. *Reg.* XXV. 41.
(d) *Origen. t. 32 in Joan. Chrysost. Theoph. Euthym. Leont.*
(e) *Aug. Rupert. Beda, Maldon. Brug. Grot.* S. Ambroise *lib.* 3. *c.* 1. *n.* 4. *de Sacrament.* croit que S. Pierre fut le dernier à qui J. C. voulut laver les pieds.

6. *Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes?*

7. *Respondit Jesus, & dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modo, scies autem postea.*

8. *Dicit ei Petrus; Non lavabis mihi pedes in aeternum. Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum.*

6. Il vint donc à Simon Pierre, qui lui dit : Quoi, Seigneur, vous me laveriez les pieds ?

7. JESUS lui répondit ; Vous ne savez pas maintenant ce que je fais, mais vous le saurez ensuite.

8. Pierre lui dit : Vous ne me laverez jamais les pieds. JESUS lui répartit : Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi.

COMMENTAIRE.

℣. 6. VENIT ERGO AD SIMONEM PETRUM. *Il vint donc à Simon Pierre; & Pierre lui dit : Quoi, Seigneur, vous me laveriez les pieds !* Il ne savoit pas apparemment ce que vouloit faire JESUS-CHRIST, lorsqu'il le vit quitter ses habits, & mettre de l'eau dans un bassin. Pierre & les autres Apôtres étoient demeurez couchez sur les lits de tables, étant nuds pieds, comme c'étoit la coûtume. Rien ne devoit leur paroître plus extraordinaire que cette action du Sauveur dans cette circonstance : Car qui avoit oüi parler de laver les pieds des conviez après le repas? On les leur lavoit quelquefois, lorsqu'ils arrivoient de campagne, & qu'ils se mettoient à table *(a)*; mais non pas après qu'ils avoient soupé.

℣. 7. QUOD EGO FACIO, TU NESCIS MODO. *Vous ne savez pas maintenant ce que je fais; mais vous le saurez ensuite.* Laissez-moi faire; je vous dirai tout-à-l'heure les raisons que j'ai d'agir ainsi. Si vous saviez ce qui m'oblige de me rabaisser jusqu'à vous laver les pieds, vous ne vous opposeriez point à ma résolution. C'est un exemple que je vous donne, & que je souhaitte que vous imitiez les uns à l'égard des autres. Voyez le ℣. 14.

℣. 8. SI NON LAVERO TE, NON HABEBIS PARTEM MECUM. *Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi,* vous ne serez point de mes amis *(b)*, ni du nombre de mes Disciples; vous ne devez plus prétendre à mon héritage, ni à la participation de ma gloire, & de mon Royaume. Mais

(a) *Luc.* VII. 44.
(b) *Mald. Vat. Grot. Vide Deut* XIV. 27. XVIII. 1. 3. *Reg.* XII. 16.

9. *Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed & manus, & caput.*	9. Alors Simon Pierre lui dit : Seigneur, non seulement les pieds, mais aussi les mains, & la tête.

COMMENTAIRE.

une telle menace devoit-elle être la peine du souverain respect qu'avoit saint Pierre pour son Maître, & qui l'empêchoit de se laisser laver les pieds par ses mains ? Cela méritoit plûtôt des récompenses, que des menaces. Où est-ce que la privation de cette ablution extérieure étoit un si grand crime, que pour cela JESUS-CHRIST dût réellement exclure saint Pierre du nombre de ses amis, & de la joüissance de son Roïaume ? Non sans doute. Mais ou c'est une simple menace, qui marque toutefois l'importance de cette action; ou c'est à cause de la désobéïssance de saint Pierre (*a*) ou enfin le Sauveur entend parler d'une autre ablution, qui est celle de l'ame, & dont l'extérieure n'étoit que le symbole, & la figure. Il étoit ordinaire à JESUS-CHRIST de passer du sensible au spirituel dans presque tous ses discours, & de prendre occasion de tout ce qui se présentoit, pour instruire ses Disciples, & les élever à Dieu. Parle-t'on de pain, d'eau, de levain, de richesses, de frere, de mere ? Il détourne aussi-tôt le sens littéral de ces choses, pour parler d'un pain, d'une eau, d'un levain tout surnaturel.

Ici saint Pierre fait difficulté de se laisser laver les pieds par son Seigneur; JESUS-CHRIST lui dit deux choses : La premiére; qu'il a des raisons pour faire cela, qu'il lui dira dans la suite; c'étoit afin de leur apprendre l'humilité. La seconde, que cette ablution étoit le symbole ou du baptême, qui nettoye l'ame de toutes ses soüillures; ou de l'innocence dans laquelle on doit vivre, pour avoir part à son Royaume; ou de la pénitence (*b*), qui expie les péchez ordinaires, & journaliers. Voyez le ỳ. 10. *Celui qui a été lavé, n'a besoin que de laver ses pieds.* Ou enfin, ce qui est plus probable : Si je ne vous nettoye de ce fond d'ambition, & de vanité qui vous possede, & si je ne vous rends aussi humbles que je le parois

(*a*) *Ita Cyrill. Alex. Basil. Proëm. lib. de morib. Brug.*
(*b*) *Cyprian. seu alius, tract. de cœna Domini. Pacian. Ep. 1. contra Novat. Gregor. Mag. lib. 9. Ep. 39. Aug. hic. Bern. ser. in cœna Domini.*

aujourd'hui à vos yeux, en sorte que vous vous regardiez comme les serviteurs les uns des autres, vous n'aurez point de part avec moi.

Quelques Anciens ont parlé du lavement des pieds, comme d'une cérémonie qui avoit à peu près le même effet que le baptême. Saint Ambroise *(a)* témoigne que de son tems on lavoit les pieds aux baptisez, au sortir du bain sacré. Il semble croire que comme le baptême efface les péchez actuels, le lavement des pieds qui se donne ensuite, ôte le péché originel, ou du moins la concupiscence : *Ideò planta abluitur, ut hæreditaria peccata tollantur; nostra enim propria per baptismum relaxantur.* Saint Augustin cite un endroit du même Pere *(b)*, où il disoit la même chose dans un Ouvrage que nous n'avons plus. Enfin saint Ambroise la répéte sur le Pseaume XLVIII. ℣. 6. n. 8. *Alia est iniquitas nostra; alia calcanei nostri.... Undè Dominus Discipulis pedes lavit, ut lavaret venena serpentis.* Mais il ajoute qu'il croit que ce qui est nettoyé par ce lavement des pieds, est plûtôt la concupiscence, ou, comme il s'explique, le penchant que nous avons au péché, que le péché même : *Undè reor iniquitatem calcanei magis lubricum delinquendi, quàm reatum aliquem nostri esse delicti.*

L'Auteur du troisiéme Livre des Sacremens, imprimé sous le nom du même Pere *(c)*, témoigne que de son tems on lavoit les pieds à Milan aux nouveaux baptisez, aussi-tôt après leur baptême. Il y avoit des gens qui prétendoient que c'étoit une simple cérémonie de devotion, & de charité. Mais pour lui, il croit qu'il y a un mystére caché, & une sanctification attachée à cette cérémonie : *Audi quia mysterium est, & sanctificatio : Nisi lavero tibi pedes, non habebis partem mecum.* Il ajoute que le baptême ôte tout le péché de l'homme ; mais que le lavement des pieds donne une nouvelle grace pour résister aux embûches du Démon : *In baptismate omnis culpa diluitur; .. sed quia Adam supplantatus à Diabolo est; ... ideò lavat pedes, ut in ea parte in qua insidiatus est serpens, majus subsidium sanctificationis accedat.*

Cette coutume n'étoit pas particuliére à l'Eglise de Milan.

(a) *Ambros. lib. de Myster. c. 6.*
(b) *Aug. lib. 4. contra duas Epist. Pelag. c. 11. ex deperditis Ambros. Comment. in Isai.*
(c) *Ambros. seu alius Author lib. de Sacrament. lib. 3. c. 1.*

Elle se remarque aussi dans d'autres endroits d'Italie, dans les Gaules, dans l'Espagne, & dans l'Afrique (*a*). On la pratiquoit principalement le Jeudy Saint; & quelques Auteurs ne font pas difficulté de lui donner le nom de Sacrement, & de lui attribuer la vertu de remettre les péchez véniels (*b*). Un ancien Ecrivain imprimé dans l'Appendice du cinquiéme Tome de saint Augustin (*c*), dit que celui qui lave les pieds aux hôtes dans un esprit de foi, & d'humilité, obtient le pardon non-seulement des moindres pechez; mais même des péchez mortels. Mais ce sentiment est outré. Ceux qui donnent à cette cérémonie le nom de Sacrement, l'entendent dans un sens générique, pour toute cérémonie sainte, & propre à augmenter la grace. Origénes (*d*) n'avoit pas une si bonne opinion de cette cérémonie. Il dit qu'il est ridicule d'en fonder la nécessité sur les paroles de JESUS-CHRIST, qui ne doivent point estre prises à la lettre. Il ajoute que de son tems elle n'étoit pratiquée que par des gens idiots, & grossiers, & encore rarement.

Personne ne doute que le lavement des pieds pratiqué avec foi, & humilité, ne puisse effacer les péchez véniels, de même que les autres actions de miséricorde pratiquées dans le même esprit (*e*). L'opinion de saint Ambroise touchant la vertu du lavement des pieds pratiqué dans l'Eglise de Milan, est singuliére, & n'est point approuvée dans l'Eglise. Lui-même n'en parle qu'avec reserve, & modestie (*f*). Les Syriens célébrent la Feste du lavement des pieds le Jeudy Saint. Les Grecs font le même jour ce qu'ils appellent *le sacré Niptére*, ou le sacré lavement. On le pratique aussi ce jour-là dans l'Eglise Latine. Le Concile d'Elvire, qui est si ancien (*g*), voyant l'abus qu'on faisoit de cette cérémonie, & la trop grande confiance qu'on y avoit, la supprima en Espagne. Dans ces sortes de matieres, qui ne sont que de discipline, l'Eglise peut varier sans légereté, & sans inconstance.

(*a*) *Vide Notas nov. edit. S. Ambros. t. 2. lib. de Sacrament. c. 1. p. 362.*

(*b*) *Bernard. serm. in cœna Domini, n. 1. 2. 3. Ernald. Bonaval. Abb. ser. de ablut. pedum.*

(*c*) *Serm. 145. n. 1. Appendic. t. 5. p. 262.*

(*d*) *Origen. t. 32. in Joan. p. 390. & 391.* Παρὰ τοῖς ἁπλουστέροις, καὶ ἀγροικοτέροις

(*e*) *Vide Aug. serm. 9. nov. edit. c. 11.*

(*f*) *Ambros. lib. 3. c. 1. de Sacram.*

(*g*) *Concil. Eliberit. c. 48.*

10. *Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes.*

10. JESUS lui dit : Celui qui a été déja lavé, n'a plus besoin que de se laver les pieds & il est pur dans tout *le reste* : & pour vous aussi, vous êtes purs, mais non pas tous.

COMMENTAIRE.

℣. 10. QUI LOTUS EST, NON INDIGET, NISI UT PEDES LAVET. *Celui qui est déja lavé, n'a plus besoin que de se laver les pieds.* Il fait allusion à la coutume des Juifs de se laver souvent, pour se purifier des soüillures légales. Celui qui s'est purifié par le bain, n'a pas besoin de se baigner de nouveau ; il suffit qu'il se lave les pieds, pour nettoyer la poudre qu'il a pû contracter en marchant. Après cela, il peut se mettre à table, entrer dans le Temple, & faire toutes les autres fonctions de la vie civile, & même participer aux choses sacrées. Il a satisfait à tout ce que la Loi exige de lui. Knatebull croit qu'on peut traduire le Grec (a) par : *Celui qui est lavé, n'a pas besoin qu'on lui lave même les pieds : mais il est tout net.* Mais la version ordinaire vaut mieux ; & plusieurs Manuscrits lisent d'une maniére qui renverse la conjecture de cet Auteur.

Mais sous cette idée du lavement du corps, le Sauveur entendoit autre chose. Celui qui a la foi, & la charité, & qui est purifié des soüillures mortelles, qui rendent l'ame abominable aux yeux de Dieu ; celui-là n'a besoin que de laver ses pieds ; c'est-à-dire, regler ses affections, réprimer les mouvemens de la concupiscence, résister à l'orgüeil sécret, à l'ambition, à l'amour de sa propre excellence, à la jalousie. Ce sont là des impuretez dont les Apôtres n'étoient pas bien nettoyez (b). Pour Judas, il étoit soüillé depuis la tête jusqu'aux pieds. L'infidélité, l'endurcissement, l'avarice, le sacrilége, la trahison le rendoient un objet d'horreur aux yeux de Dieu. Ce n'étoit point assez pour lui qu'on lui lavât les pieds ; il falloit lui laver tout le corps. C'est ce que le Sauveur veut mar-

(a) Ὁ λελουμένος οὐ χρείαν ἔχει ἢ τοὺς πόδας νίψασθαι. *Plures Mss.* Εἰ μὴ τοὺς πόδας, &c.

(b) *Aug. hic. Ipsi humani affectus, sine quibus in hac mortalitate non vivitur, quasi pedes sunt, ubi ex humanis rebus afficimur, & sic afficimur, ut si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus. Vide & Bern. serm. in cœna Domini, &c.*

11. *Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum : propterea dixit : Non estis mundi omnes.*

12. *Postquam ergo lavit pedes eorum, & accepit vestimenta sua : cùm recubuisset iterum, dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ?*

13. *Vos vocatis me Magister, & Domine:& benè dicitis;sum etenim.*

14. *Si ergo ego lavi pedes vestros, Dominus, & Magister:& vos debetis alter alterius lavare pedes.*

15. *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita & vos faciatis.*

11. Car il savoit qui étoit celui qui le devoit trahir ; & c'est pour cela qu'il dit:Vous n'êtes pas tous purs.

12. Aprés donc qu'il leur eut lavé les pieds,il reprit ses vêtemens:& s'étant remis à table,il leur dit:Savez-vous ce que je viens de vous faire ?

13. Vous m'appellez *vôtre* Maître,& *vôtre* Seigneur : & vous avez raison ; car je le suis.

14. Si donc je vous ai lavé les pieds,moi qui suis *vôtre* Seigneur, & *vôtre* Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres.

15. Car je vous ai donné exemple, afin que pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez aussi de même.

COMMENTAIRE.

quer par ces mots qu'il ajoute : *Pour vous vous êtes purs ; mais non pas tous* : *Car il savoit*, dit l'Evangéliste, *qui étoit celui qui le devoit trahir.*

Plusieurs Anciens (*a*) ont crû que Jesus-Christ vouloit parler du baptême que ses Apôtres avoient reçû, & qui ne pouvoit se réïterer. Vous avez été lavez de mon baptême ; vous estes nettoyez de toutes vos soüillures ; il ne vous reste que le baptême des pieds, c'est-à-dire, la pénitence, pour expier les fautes que vous pouvez avoir commises après vôtre régénération. Mais le premier sens est plus litteral ; car Judas avoit reçû le baptême de Jesus-Christ, aussi-bien que les autres Apôtres. Saint Ambroise (*b*) lit ici : *Qui lotus est totus, non habet necesse ut manus lavet* : Ce qui est, dit-il, contre la superstition des Pharisiens, qui lavoient souvent leurs mains.

℣. 12. Postquam lavit pedes eorum. *Après qu'il eut lavé leurs pieds, il se remit à table* : Car les Apôtres n'en étoient pas sortis, comme nous l'avons remarqué ; ils étoient demeurez couchez chacun en sa place, ainsi qu'ils étoient

(*a*) *Cyprian. Pacian. Ambros. Aug. Bern. Gregor. Rupert.*

(*b*) *Ambros. in Luc. lib.* 8. *n.* 7.

auparavant

16. *Amen, amen dico vobis: Non est servus major domino suo: neque apostolus major est eo, qui misit illum.*

16. En vérité, en vérité je vous le dis: Le serviteur n'est pas plus grand que son maître: & l'envoyé n'est pas plus grand que celui qui l'a envoyé.

17. *Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.*

17. Si vous savez ces choses, vous serez heureux pourvû que vous les pratiquiez.

18. *Non de omnibus vobis dico: ego scio quos elegerim: sed ut adimpleatur Scriptura: Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum.*

18. Je ne dis pas ceci de vous tous: je connois ceux que j'ai choisis: mais il faut que cette parole de l'Ecriture soit accomplie: Celui qui mange du pain avec moi, lévera le pied contre moi.

COMMENTAIRE.

auparavant. JESUS ayant donc repris ses habits, & s'etant remis sur son lit de table, il commença à leur expliquer le motif qui l'avoit obligé de se rabaisser jusqu'à leur laver les pieds. Nous avons déja remarqué que c'étoit à l'occasion de la dispute qu'ils avoient euë sur la preéminence. Il leur dit donc: *Savez-vous ce que je viens de faire? Vous m'appellez Maître, & Seigneur; & vous avez raison: car je le suis.* Personne de vous ne me conteste la primauté, le premier rang, l'honneur du commandement; toutefois je viens de vous laver les pieds, pour vous apprendre à vous humilier les uns à l'égard des autres, & à vous prévenir réciproquement par des services, & des déférences, à chercher en toutes choses ce qui est de plus abjet, & de plus vil; voilà la leçon que je voulois vous donner, avant que je vous quitte, & que je monte vers mon Pere. Qu'il n'y ait donc point parmi vous de contestation sur le premier rang; abaissez-vous jusqu'à vous laver les pieds les uns aux autres. C'est ainsi qu'on mérite les premiéres dignitez dans mon Royaume.

℣. 16. NON EST SERVUS, &c. *Le serviteur n'est pas plus grand que son Maître.* Vous n'estes pas plus grands que moi; si donc je vous ai lavé les pieds, vous pouvez bien vous rabaisser jusqu'à rendre de pareils devoirs à vos freres. JESUS-CHRIST a ennobli les actions d'humilité, en les pratiquant le premier. La gloire d'un Chrétien, est d'être aussi humble que son Maître.

℣. 18. NON DE OMNIBUS VOBIS DICO. *Je ne dis pas ceci de vous tous.* Il ne cesse de porter des coups à Judas, qui devroient percer ce traître jusqu'au cœur, & l'engager ou

19. *Amodò dico vobis, priusquam fiat: ut cùm factum fuerit, credatis quia ego sum.*

19. Je vous dis ceci dès maintenant, & avant qu'il arrive; afin que lorsqu'il arrivera, vous *me* reconnoissiez *pour* ce que je suis.

COMMENTAIRE.

à quitter sa mauvaise résolution, ou à se hâter de l'accomplir, par l'impatience, & la honte de tant de reproches. JESUS savoit que son heure étoit venuë, il ne ménageoit plus ses ennemis. Il les attiroit en quelque sorte, il les irritoit. *Je connois ceux que j'ai choisi*, je pénétre le fond de vos dispositions les plus secrettes. Quand je vous ai choisi, je vous ai parfaitement connu, & j'ai prévû tout ce qui arriveroit. Ne croyez pas que je me sois trompé dans mon choix, ni que je me trouve aujourd'hui dans une peine, que je n'avois pas attenduë.

Je savois tout ceci dès le commencement (*a*); *mais il faut que cette parole de l'Ecriture soit accomplie : Celui qui mange du pain avec moi, lévera le pied contre moi.* Il regimbera, & me frappera du pied (*b*). Et afin que cette parole s'accomplît, il falloit qu'un méchant fût du nombre de mes Disciples. Je ne l'ai pas choisi méchant, ni afin qu'il le devînt : mais j'ai fort bien prévû qu'il le deviendroit (*c*). L'Evangéliste, ou plûtôt le Sauveur applique à Judas ce que David dit de son fils Absalon (*d*), qui fut une des figures les plus expresses de ce traitre.

℣. 19. AMODO DICO VOBIS. *Je vous dis ceci dès maintenant, afin que lorsqu'il arrivera*, vous ne croyiez pas que je me sois trompé dans mon choix, mais que vous connoissiez que je suis le Dieu qui sonde les cœurs, & les plus secrettes pensées (*e*). Autrement : Je vous ai averti de tout cela avant qu'il arrive, afin que vous ne soyez pas scandalisé lorsqu'il sera arrivé; enfin je vous dis cela, afin que vous sachiez que je suis celui dont David a parlé, lorsqu'il a dit les paroles que je vous ai rapportées (*f*).

(*a*) *Euthym. Mald. Brug. Grot. alii.*
(*b*) *Grot. Brug.*
(*c*) *Vide Mald. Euthym. alios.*
(*d*) *Psal.* XL. 10.
(*e*) *Brugens.*
(*f*) *Cyrill. Theophyl. Euthym. Aug. Beda, Rupert. Mald. Grot.*

20. *Amen, amen dico vobis: Qui accipit si quem misero, me accipit: qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.*

21. *Cùm hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu: & protestatus est, & dixit: Amen, amen dico vobis: Quia unus ex vobis tradet me.*

22. *Aspiciebant ergo ad invicem Discipuli, hæsitantes de quo diceret.*

20. En vérité, en vérité je vous le dis: Quiconque reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit *moi-même*: & qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

21. JESUS ayant dit ces choses, troubla *son* esprit, & se declara ouvertement, en disant: En vérité, en vérité je vous le dis: Qu'un d'entre vous me trahira.

22. Les Disciples se regardoient donc l'un l'autre, ne sachant de qui il parloit.

COMMENTAIRE.

℣. 20. QUI ACCIPIT, SI QUEM MISERO, ME ACCIPIT. *Quiconque reçoit celui que j'ai envoyé, me reçoit moi-même*. Je croi qu'il faut joindre ceci au ℣. 16. *Le serviteur n'est pas plus grand que son Maître, ni l'envoyé plus grand que celui qui l'envoye*. ℣. 20. *Celui qui reçoit mon envoyé, me reçoit moi-même*. Si moi qui suis vôtre Maître, me rabaisse jusqu'à vous laver les pieds, vous devez de vôtre part ne pas rougir des actions les plus humiliantes, & de rendre à vos freres les services les plus bas. Et ne craignez point que cette humilité que je vous recommande, vous rende méprisables aux yeux des hommes. Plus vous serez humbles, & plus vous serez véritablement grands; puisque quiconque vous reçoit, me reçoit, & quiconque vous méprise, me méprise; & que celui qui me reçoit, ou me méprise, fait le même traitement à mon Pere. En même tems donc que je vous recommande la plus profonde humilité, je vous mets en quelque sorte au rang, & en la place de Dieu. Le Pere Céleste tiendra comme fait à lui-même, ce que l'on fera pour, ou contre vous. Les versets 18. & 19. sont mis comme en parenthése, à cause de Judas.

℣. 21. TURBATUS EST. *Ayant dit ces choses, il troubla son esprit*; il parut émû, troublé, comme un homme qui voit son ennemi présent, & qui se trouve enveloppé dans un péril éminent. JESUS se trouble à la vûë de sa mort, & à la présence de Judas. Ce trouble fut volontaire, de même que celui qu'il excita dans lui-même, à l'approche du tombeau de Lazare (*a*), & ensuite dans le Jardin des Oliviers (*b*).

(*a*) *Joan.* XI. 33.

(*b*) *Matt.* XXVI. 37. 38.

23. *Erat ergo recumbens unus ex Discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus.*

23. Mais l'un d'eux que JESUS aimoit, étant couché sur le sein de JESUS,

24. *Innuit ergo huic Simon Petrus, & dixit ei: Quis est, de quo dicit?*

24. Simon Pierre lui fit signe de s'enquérir qui étoit celui dont JESUS parloit.

25. *Itaque cùm recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei: Domine, quis est?*

25. Ce Disciple se reposant donc sur le sein de JESUS, lui dit: Seigneur, qui est-ce?

26. *Respondit Jesus: Ille est, cui ego intinctum panem porrexero. Et cùm intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ.*

26. JESUS lui répondit: C'est celui à qui je présenterai du pain que je vais tremper. Et ayant trempé du pain, il le donna à Judas Iscariote fils de Simon.

COMMENTAIRE.

ỳ. 23. RECUMBENS IN SINU JESU. *Etant couché sur le sein de* JESUS. Saint Jean l'Evangéliste étoit couché à table immédiatement au-dessous de JESUS, ayant sa tête à l'endroit du sein du Sauveur; en sorte qu'en tournant sa tête en arriére, ou la penchant au-dessus de lui, elle tomboit naurellement dans le sein de JESUS-CHRIST. C'est ce qui est aisé à concevoir, quand on a une idée de la maniére dont les Juifs d'alors étoient à table. Saint Pierre pouvoit estre de l'autre côté, & vis-à-vis de JESUS-CHRIST, & sur un autre lit que saint Jean. Il lui fit donc signe de demander tout bas au Sauveur, qui étoit celui qui le devoit trahir. Personne n'étoit plus à portée de le faire, que ce Disciple que JESUS aimoit plus particuliérement. Il se pencha donc dans le sein de JESUS, & lui demanda sécrettement qui c'étoit *(a)*.

ỳ. 26. RESPONDIT: ILLE EST CUI EGO INTINCTUM PANEM PORREXERO. JESUS *lui répondit* tout bas, en sorte que personne ne l'entendit: *C'est celui à qui je présenterai le pain que je vais tremper.* Quelques Anciens ont crû que ce morceau de pain que JESUS-CHRIST trempa dans la sausse *(b)*, car on n'avoit pas encore desservi, & qu'il présenta à Judas, étoit son Corps, dont il avoit dit auparavant: *Prenez, & mangez; ceci est mon Corps.* Mais saint Augustin *(c)*, & plu-

(a) Origen. hic. Cyrill. Alex. in cap. 6. Joan. Anastas. Sinaïta orat. de Sinaxi. Non. hic. alii. Quos vide ad Matt. XXVI. 23.

(b) Grot. hic. Capell. M. Ant. de Dominis. Bynaus, alii. Vide & Origen. hic. & Ambr. Ferrar.

(c) Aug. in Joan. tract. 62. Jul. Pap. Decret. dist 2. de consecrat. c. 7. Hildeb. Cenoman. Ep. 64. Petr. Lombard. sent. 4. dist. 2.

27. *Et post buccellam, introivit in eum satanas. Et dixit ei Jesus: Quod facis, fac citiùs.*	27. Et quand il eut pris ce morceau, Satan entra dans lui. Et JESUS lui dit; Faites au plûtôt ce que vous faites.

COMMENTAIRE.

sieurs autres ont soutenu avec beaucoup de raison, que c'étoit du simple pain, & que ce traitre avoit reçû la Communion de la main de son divin Maître, avant qu'il reçût le pain dont il est parlé ici. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu Chap. XXVI. 23. Nonnus, & quelques autres après lui (a), croyent que le Sauveur trempa dans le vin le pain qu'il présenta à Judas, & que c'est de-là que l'Antiquité avoit pris l'usage de donner quelquefois la Communion sous l'espéce du pain trempé dans celle du vin consacré (b). Coutume qui fut désapprouvée par le Pape Jules, qui en écrivit aux Evêques d'Egypte (c). Ce qui n'a pas empêché qu'elle n'ait été dans la suite assez commune dans la Grece.

℣. 27. POST BUCCELLAM. *Quand il eut pris ce morceau, Satan entra en lui.* Le Démon de l'avarice, & de la haine le possédoit déja. Son complot avec les Prêtres étoit arrêté (d). Mais se voyant découvert, il s'affermit dans sa mauvaise résolution. Le Démon s'en rendit maître d'une maniére plus forte : *Intravit ut sibi jam traditum pleniùs possideret, in quem priùs intraverat ut deciperet*, dit saint Augustin.

QUOD FACIS, FAC CITIUS. *Faites au plûtôt ce que vous faites* Il ne lui conseille pas d'exécuter son détestable dessein; il ne l'y exhorte pas : mais il lui fait voir qu'il en est informé, qu'il ne le craint pas : *Vox hæc non jubentis est, sed sinentis; nec trepidi, sed parati*, dit saint Léon (e). Il lui fait un reproche de sa perfidie (f), en lui disant : *Faites vîte ce que vous faites.* C'est une concession d'un homme indigné : Allez, puisque vôtre résolution est prise; exécutez-la promtement. C'est un parti digne de vous. Origénes (g) croit qu'on peut prendre

(a) *Nonn. Paraphr. hîc...* Ὡς χειρὶ βάψας Οἴνοπι ῥαθάμιγγι δεδευμένον ἄρτον ὀπάσσω Αὐτὸς ἐμῷ προδιδόντι, &c.

(b) *Vide Heins. Aristarch. sacr. lib. 2. c. 12. Vide & Petr. Arcud. de Concord. lib. 3. cap. 56. Allat. Dissert. 1. de lib. Græc.*

(c) *Julius Papa, in decreto, dist. 2. de consecr. c. 7.*

(d) *Joan.* XIII. 2. *Luc.* XXII. 3

(e) *Leo Magn. serm. 7. de Passione.*

(f) *Chrysost. Ammon. Theophyl. hîc.*

(g) *Origen. in Joan. hîc.* Προκαλεῖται τὸν ἀντιαγωνιστὴν ἐπὶ τὸν ἀγῶνα.

28. *Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei.*

29. *Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quod dixisset ei Jesus : Eme ea, quæ opus sunt nobis ad diem festum : aut egenis ut aliquid daret.*

28. Mais nul de ceux qui étoient à table ne comprit pour quoi il lui avoit dit cela.

29. Car quelques-uns pensoient qu'à cause que Judas avoit la bourse, JESUS lui avoit voulu dire: Achettez-nous ce qui nous est nécessaire pour la fête : ou qu'il lui donnoit ses ordres pour distribuer quelque chose aux pauvres.

COMMENTAIRE.

ces paroles comme adressées au Démon, & comme un defi que lui fait le Sauveur. Sentiment qui a été suivi de saint Cyrille, & de quelques autres Grecs *(a)*.

℣. 28. HOC NEMO SCIVIT DISCUMBENTIUM. *Nul de ceux qui étoient à table, ne comprit pourquoi il lui avoit dit cela*; si ce n'est peut-être saint Jean *(b)*, à qui le Sauveur avoit dit à l'oreille que c'étoit Judas qui le devoit trahir. Mais encore pouvoit-il ne pas savoir distinctement ce que JESUS-CHRIST vouloit dire par ces paroles *(c)*, à qui l'on peut donner tant de sens divers.

℣. 29. EME EA QUÆ OPUS SUNT NOBIS. *Achettez-nous ce qui nous est necessaire pour la Fête.* Les Apôtres qui crurent que JESUS vouloit dire cela à Judas, savoient parfaitement que le jour de Pâque n'étoit pas un jour où l'on vendît, & achettât publiquement à Jérusalem. Ceci n'arriva donc pas la nuit de la Pâque; car la Fête auroit dû estre commencée dès le soir précédent, suivant l'hypothése ordinaire, qui veut que JESUS-CHRIST ait fait la céne pascale, & légale avec ses Disciples la nuit d'avant sa mort. Il nous paroît au contraire par tout le Texte de saint Jean, que la Pâque ne commença qu'après que le Sauveur eut rendu l'esprit, & qu'on commença à immoler les agneaux de la Pâque dans le Temple, & au même tems qu'il rendit l'esprit sur la Croix. Il est donc fort croyable que les Apôtres crurent que Judas alloit achetter un agneau pascal, & les autres provisions nécessaires pour manger le soir, & le jour de la Pâque.

(a) *Cyrill. lib. 9. in Joan. c. 17.*
(b) *Hammon. Byna. Piscat.*
[c] *Chrysost. Theophyl. Grot. alii.*

30. *Cùm ergo accepisset ille buccellam, exivit continuò: erat autem nox.* | 30. Judas ayant donc reçû ce morceau, sortit aussi-tôt: & il étoit nuit.

COMMENTAIRE.

℣. 30. Cum accepisset buccellam exivit. *Judas ayant reçû ce morceau, sortit aussi-tôt.* Quelques Anciens *(a)* ont crû que Judas avoit reçû dans ses mains le Corps du Sauveur; mais qu'il ne l'avoit pas mangé. Il le garda, dit-on, & l'emporta pour le montrer aux Prêtres, & pour leur dire que Jesus enseignoit à ses Apôtres que ce pain étoit son Corps. Mais pour le Sang, il le but malgré lui, dit Théophilacte, parce qu'il ne le put cacher, comme il avoit fait l'espéce du pain.

Cette opinion est visiblement fabuleuse dans ses circonstances, & n'est suivie, que je sache, par aucun Commentateur de réputation. Mais celle qui veut que Judas soit sorti de la sale, avant que Jesus-Christ instituât le Sacrement de son Corps, & de son Sang, & qui soutient par conséquent que ce traitre ne participa pas à ce mystére, est fort commune dans l'Antiquité, & a été suivie par un grand nombre d'habiles Théologiens du dernier siécle, tant de l'une que de l'autre Communion: comme Turrien, Salméron, Barradius, Viringus, Keblitius, Volfang Musculus, Zanchius, Henry Alting, Béze, Socin, & plusieurs autres *(b)*. Toutefois l'opinion contraire est presque généralement suivie dans les Eglises Grecques, & Latines, & même dans les Communions prétenduës réformées; & c'est celle qui nous paroît mieux liée avec le récit des Evangélistes *(c)*.

Erat autem nox. *Et il étoit nuit.* Quelques Exemplaires Grecs lisent *(d)*: *Or il étoit nuit, lorsqu'il sortit.* D'autres: *Or il étoit nuit. Lors donc qu'il fut sorti,* Jesus *dit: &c.* Ce qui est conforme à la Vulgate, à l'Ethiopien, à Origénes, à Nonnus. L'Evangéliste a remarqué cette circonstance de la nuit, pour faire voir que Judas alla sécrettement, & au milieu de la nuit, trouver les Prêtres, pour exécuter son dessein; afin qu'ils pûssent prendre Jesus dans un tems, où il n'étoit point ac-

[a] *Vide Origen. hic. & Theophyl.*

[b] Voyez *Selden. lib. 1. de Synedr. 8. & Bynaus de morte Christi, lib. 1. c. 5. n. 33.*

[c] Voyez nôtre Harmonie des quatre Evangiles, & le Commentaire sur S. Matth. Ch. XXVII. ℣. 23.

(d) Ἦν δὲ νὺξ ὅτε ἐξῆλθε. *Alii*: Ἦν δὲ νύξ. Ὅτε οὖν ἐξῆλθεν.

31. *Cùm ego exiisset, dixit Jesus: Nunc clarificatus est filius Hominis: & Deus clarificatus est in eo.*

32. *Si Deus clarificatus est in eo, & Deus clarificabit eum in semetipso: & continuò clarificabit eum.*

33. *Filioli, adhuc modicum vobiscum sum. Quæretis me: & sicut dixi Judæis: Quò ego vado, vos non potestis venire; & vobis dico modò.*

31. Aprés qu'il fut sorti, Jesus dit: Maintenant le Fils de l'Homme est glorifié, & Dieu est glorifié en lui.

32. Que si Dieu est glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi en lui-même: & c'est bientôt qu'il le glorifiera.

33. Mes petits enfans, je n'ai plus que peu de tems à être avec vous. Vous me chercherez, & comme j'ai dit aux Juifs qu'ils ne pouvoient venir où je vais, je vous dis aussi à vous autres, *que vous ne le pouvez* présentement.

COMMENTAIRE.

compagné d'une foule du peuple, comme il lui étoit ordinaire (*a*): *Ut traderet illum sine turbis.*

℣. 31. NUNC CLARIFICATUS EST FILIUS HOMINIS. *Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, & Dieu est glorifié en lui.* Voici le moment où je dois glorifier le Pere par ma passion. Le terme de ma propre glorification approche, puisque ma mort doit estre suivie de ma résurrection, & de mon élévation au-dessus de tous les Cieux. Judas va executer sa trahison. Voici l'heure du Prince des ténébres. Comme un athléte sûr de la victoire, se réjoüit quand l'heure du combat est venuë; ainsi JESUS-CHRIST regarde le tems de sa passion, & de sa mort, comme le tems de sa gloire, & de son triomphe (*b*).

℣. 32. SI DEUS CLARIFICATUS EST IN EO. *Que si Dieu est glorifié en lui, il le glorifiera aussi en lui-même.* Dieu mon Pere me comblera de gloire, & me donnera un nom au-dessus de tout nom; il m'élévera au-dessus de tout ce qu'il y a dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers; en sorte que toute créature fléchira le génoüil devant moi, en récompense de mon humiliation, & de la gloire que je lui ai procurée par ma mort, & par ma fidelité à exécuter ses ordres jusqu'au dernier moment.

℣. 33. FILIOLI, ADHUC MODICUM. *Mes petits enfans, je n'ai plus que peu de tems à être avec vous.* La fin de ma vie est

(*a*) Luc. XXII. 6. *Vide Grot. hic.*
(*b*) *Vide Origen. t. 32. Chrysost. Cyrill. Theod. Heracl. & Mopsf. Teophyl. Leont. Euth. Aug. Rupert. alios.*

proche;

34. *Mandatum novum do vobis: Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos, ut & vos diligatis invicem.*

34. Je vous fais un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres, & que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimez.

COMMENTAIRE.

proche; Judas va exécuter sa trahison; je n'ai plus que quelques heures à estre avec vous. Bien-tôt vous serez dispersez, & séparez de moi. Je vais faire un voyage que vous ne pouvez faire avec moi. *Vous me chercherez;* vous serez quelques jours dans la désolation, & dans la douleur à cause de mon absence: mais après ma résurrection, vous me trouverez, & je vous apparoîtrai de nouveau. Je vous le dis, comme je l'ai dit aux Juifs en d'autres occasions (*a*), que vous ne pouvez venir où je vais: mais avec cette grande différence, que les Juifs me chercheront, & mourront dans leurs péchez (*b*) au lieu que pour vous, vous me suivrez un jour, & vous viendrez dans le Ciel où je vais. Vous donnerez vôtre vie pour moi, comme je vais la donner pour vous (*c*); & comme le Pere va me glorifier, il vous glorifiera aussi, & vous donnera la mesure de gloire que vous mériterez.

℣. 34. MANDATUM NOVUM. *Je vous fais un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres.* Le commandement d'aimer son prochain n'étoit point nouveau aux Apôtres; ils l'avoient appris dans la Loi de Moyse (*d*): *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* Mais JESUS-CHRIST appelle nouveau le précepte de la charité qu'il donne, parce qu'il veut que l'on aime son prochain, comme il nous a aimez. Or il ne nous a pas seulement aimez comme soi-même; il nous a aimez plus que soi-même, puisqu'il a donné sa vie pour nous, qu'il s'est réduit à la forme de serviteur, & qu'il a pris sur lui toutes nos iniquitez. Voilà en quoi son commandement est nouveau, selon les Peres (*e*). D'autres (*f*) croyent qu'il l'appelle nouveau, parce qu'il est excellent. Je

[*a*] *Joan.* VII. 34. 36. VIII. 21.
[*b*] *Joan.* VIII. 21. 24.
[*c*] *Vide Aug. Bedam. Chrysost. Leont. Theoph. Euthym.*
[*d*] *Levit.* XIX. 18. *Diliges amicum tuum, sicut teipsum.*
[*e*] *Chrysost. Cyrill. Theodor. uterque. Leont. Theoph. Euthym. Rupert.*
[*f*] *Mald. Gerhard. alii.*

35. *In hoc cognoſcent omnes quia Diſcipuli mei eſtis, ſi dilectionem habueritis ad invicem.*

35. C'eſt en cela que tous connoîtront que vous êtes mes Diſciples, ſi vous avez de l'amour les uns pour les autres.

COMMENTAIRE.

vous renouvelle le commandement de la charité mutuelle, comme un commandement nouveau, parfait, important, excellent. C'eſt ainſi que dans le ſtile des Hébreux, on dit un cantique nouveau, une nouvelle terre, de nouveaux Cieux, un vin nouveau, un cœur nouveau, pour marquer l'excellence de ces choſes par-deſſus celles qui les ont précédées. Le Seigneur dit qu'il va faire de nouvelles choſes ſur la terre ; c'eſt-à-dire, qu'il va changer toute ſa face, & la mettre dans un état bien plus parfait qu'elle n'étoit auparavant.

D'autres enfin (*a*) l'entendent ainſi : *Je vous donne un commandement nouveau* ; je renouvelle le précepte de la charité, qui a été autrefois donné par Moyſe ; mais qui eſt aujourd'hui comme effacé de la mémoire des hommes. Les Scribes, & les Phariſiens en ont altéré le ſens, & renverſé la pratique. Pour moi, je vous en recommande l'exécution de la maniére que je l'ai pratiqué moi-même envers vous : *Sicut dilexi vos.* C'eſt-là l'héritage que je vous laiſſe ; c'eſt la derniére diſpoſition du teſtament d'un Pere, qui eſt ſur le point de mourir pour ſauver ſa famille, & ſes ennemis mêmes.

℣. 35. IN HOC COGNOSCENT OMNES. *C'eſt en cela que tous connoîtront que vous êtes mes Diſciples.* C'eſt par la charité réciproque, & fraternelle que l'on vous reconnoîtra pour mes Diſciples. C'eſt-là le caractére de ma Religion. Ce n'eſt ni la ſcience, ni la prophétie, ni l'éloquence, ni le don des miracles qui font le Chrétien (*b*) ; c'eſt la charité. Pluſieurs viendront au jour du jugement me dire : Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé, & n'avons-nous pas fait pluſieurs prodiges en vôtre nom ? Et je leur répondrai : Je ne vous connois point (*c*). *Quand je parlerois toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, ſi je n'ai la charité, je ne ſuis que comme un airain ſonnant, & une cymbale retentiſſante. Quand j'au-*

---

[a] *Janſ. Menoch.*
(b) *Vide Chryſoſt. Theoph. Euthym.*
(c) *Matt.* VII. 22. 23. *Vide Chryſoſt. hic homil.* 71. *Aug. tract.* 65. *Gregor in Job.* XXX *lib.* 20. *c.* 7. & *homil.* 6. *in Ezech. lib.* 2. *n. ult.*

36. *Dicit ei Simon Petrus: Domine, quò vadis? Respondit Jesus: Quò ego vado, non potes me modò sequi: sequeris autem posteà.*

36. Simon Pierre lui dit : Seigneur, où allez-vous? JESUS lui répondit : Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vais ; mais vous me suivrez aprés.

COMMENTAIRE.

rois le don de prophétie, & que je pénétrerois tous les mystéres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses ; quand j'aurois toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai la charité, je ne suis rien, disoit le grand Apôtre (*a*).

Nous sommes d'autant plus parfaitement, & d'autant plus véritablement Disciples du Sauveur, que nous approchons de plus prés de sa charité. *Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.* C'est à cette marque que l'on distinguoit les premiers Chrétiens, à leur amour mutuel. *Ils n'avoient tous qu'un cœur, & une ame* (*b*) ; leurs biens temporels étoient communs (*c*). Pauvres dans le particulier, ils étoient tous également riches en commun. *Voyez*, disoient les Payens, *comme ils s'aiment, & comme ils sont prêts de donner leur vie les uns pour les autres* (*d*). C'est ce qui faisoit inventer tant de calomnies contre la Religion Chrétienne. Cette tendresse réciproque paroissoit suspecte aux Gentils, parce qu'elle étoit inconnuë parmi eux. *Sed hujusmodi dilectionis operatio, nobis notam inurit apud quosdam. Vide, inquiunt, ut se diligunt ; ipsi enim (Gentiles) invicem oderunt ; & ut pro alterutro mori parati sunt.*

℣. 36. DOMINE, QUO VADIS? *Seigneur, où allez-vous?* Vous venez de nous dire que nous ne pouvions venir où vous allez ; ℣. 33. oseroit-on vous demander où vous allez, & pourquoi nous ne pouvons pas vous suivre? Si c'est à la mort, si c'est dans les liens, & dans les prisons, si c'est un supplice, pourquoi n'irions-nous pas avec vous? Saint Pierre s'imaginoit peut-être que le Sauveur n'avoit dit qu'ils ne pourroient le suivre, que pour tenter leur zéle, & pour savoir s'ils auroient assez de résolution pour le suivre. Il prend donc la parole, & déclare que pour lui il est disposé à ne l'abandonner jamais. Mais JESUS-CHRIST lui dit *Vous ne pouvez main-*

(*a*) 1. Cor. XIII. 1. 2. 3.
(*b*) Act. IV. 33.
(*c*) Act. II. 44. *Omnes etiam qui credebant, erant pariter, & habebant omnia communia.*
(*d*) *Tertull. Apologetic.*

37. *Dicit ei Petrus: Quare non possum te sequi modò? Animam meam pro te ponam.*

38. *Respondit ei Jesus: Animam tuam pro me pones? Amen, amen dico tibi: Non cantabit gallus, donec ter me neges.*

37. Pierre lui dit: Pourquoi ne vous puis-je pas suivre maintenant? Je donnerai ma vie pour vous.

38. JESUS lui répartit: Vous donnerez vôtre vie pour moi? En vérité, en vérité je vous le dis: Le coq ne chantera point, que vous ne m'ayez renoncé trois fois.

COMMENTAIRE.

tenant me suivre où je vais; mais vous me suivrez après. Vous n'avez pas à present une foi assez ferme pour donner vôtre vie pour moi : mais le tems viendra que vous deviendrez plus fort, & que vous pourrez me rendre témoignage par vôtre sang *(a)*.

℣. 37. ANIMAM MEAM PRO TE PONAM. *Je donnerai ma vie pour vous.* Je suis prêt à tout souffrir pour vôtre gloire, & à vous suivre jusqu'à la mort. Saint Pierre ne suivoit que son zéle, & son penchant; il n'avoit pas assez consulté ses forces. Il aimoit JESUS-CHRIST tendrement; mais il ne l'aimoit pas assez fortement *(b)*.

℣. 38. NON CANTABIT GALLUS. *Le coq ne chantera point que vous ne m'ayez renoncé trois fois.* Il faut l'entendre du dernier chant du coq : Car saint Pierre commença à renoncer JESUS-CHRIST avant le chant du coq; & il l'avoit renoncé trois fois, avant qu'il eût chanté pour la derniére fois. On sait que le coq chante plusieurs fois la nuit. Son dernier chant est au point du jour.

(a) *Theodori Mopsf. Cyrill. Aug. Beda. Rupert. Mald. Brug. Grot. alii.*

(b) *Vide Bern. serm. 4. in Cant. n. 4. 5.*

CHAPITRE XIV.

JESUS *console ses Apôtres. Il leur dit qu'il est la voye, la vérité, & la vie ; qu'ils feront de plus grands miracles que lui, qu'il leur envoyera le Saint-Esprit, qu'il leur donne sa paix, que son départ leur est avantageux.*

℣. 1. *Non turbetur cor vestrum. Creditis in Deum, & in me credite.*

℣. 1. Que vôtre cœur ne se trouble point. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.

COMMENTAIRE.

℣. 1. NON TURBETUR COR VESTRUM. *Que vôtre cœur ne se trouble point.* Aprés avoir satisfait à la demande de saint Pierre, il adresse de nouveau sa parole à ses Apôtres, & leur dit de ne se pas affliger de ce qu'il leur a dit qu'il alloit les quitter *(a)*. Plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins *(b)* commencent ce Chapitre par ces mots : JESUS *dit à ses Disciples : Que vôtre cœur ne se trouble point.* Ce qui pourroit bien être une glose ajoûtée pour marquer ce que nous venons de dire, que ceci ne s'adresse plus à Pierre seul ; mais à tous les Apôtres en commun.

Les Peres Grecs *(c)* croyent que le Sauveur rassûre ici ses Apôtres effrayez de ce qu'il venoit de prédire à Pierre qu'il le renonceroit. Si celui qui est le plus zélé, & le plus ferme d'entre nous, doit le renier, que deviendrons-nous nous-mêmes ? Le Sauveur voyant leur trouble intérieur, leur dit de ne rien craindre : *Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.* Ayez confiance en mes paroles, & souvenez-vous que je vous ai dit que je ne perdrois aucun de ceux que mon Pere m'a

(a) Aug. Beda, Mald. Grot. Brug. Men. alii.
(b) Ita Græc. Steph. Cantab. Velef. Ald. Fab. Colin. Sax. Ita & Latini Aug. Bed. Rupert. Glos. Ord. D. Thom Lyr.
(c) Chrysost. Euthym. Leont. Theophyl. Theodor. uterque Heracl. & Mops.

2. *In domo Patris mei mansiones multæ sunt, si quominùs, dixissem vobis : Quia vado parare vobis locum.*

2. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere. Si cela n'étoit, je vous l'aurois dit, car je m'en vais vous préparer le lieu.

COMMENTAIRE.

donnez (*a*). Si vous vous fiez aux promesses de Dieu, parce que vous le croyez infaillible, vous pouvez aussi vous fier à ma parole, & quand je vous dis de ne rien craindre, vous devez croire qu'il n'y a rien à craindre pour vous. Ma parole n'est pas moins certaine que celle de mon Pere, puisque je suis Dieu comme lui (*b*).

℣. 2. IN DOMO PATRIS MEI MANSIONES MULTÆ SUNT. *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere.* Lorsque je vous ai dit que j'allois en un lieu, où vous ne pouviez venir avec moi, ne vous imaginez pas que j'aye voulu vous exclure du Royaume de mon Pere, ni vous priver pour toûjours de ma vûë, & de ma compagnie ; comme si dans la maison de mon Pere il n'y avoit qu'une place, laquelle étant une fois remplie par ma présence, vous demeureriez sur la terre seuls, & abandonnez à toute la fureur, & la malice de mes ennemis. La chose est toute autrement. La maison de mon Pere n'est pas une maison où il n'y ait qu'un appartement ; c'est un vaste palais, où il y a de quoi loger une infinité de personnes. La place qui m'est destinée, ne peut être occupée que par moi : Mais il y en a d'autres qui sont préparées à mes amis. Je vais toûjours devant disposer toutes choses, & vous preparer les logis. Bien-tôt je vous reverrai (*c*). Cette maniére d'expliquer est populaire : mais on doit se souvenir de la grossiéreté des Disciples. Saint Ambroise reconnoît sept, ou huit Cieux, où les bienheureux sont placez, & par lesquels ils passent pour monter plus haut. Non-seulement il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere; il y a aussi divers dégrez de gloire, suivant la diversité des merites (*d*). Tous les bienheureux verront Dieu, joüiront

(*a*) *Joan.* III 15. 16. VI. 39. X. 28.
(*b*) *Aug Brug. Maldon. alii.*
(*c*) *Vide Maldon. Brug Grot. Est. Menoc. &c. Ambros in Psalm.* XXXVIII. *n.* 17.
[*d*] *Greg. Mag. lib. 4. Moral. c. 31. & lib 33. c. 24. & lib. 4. Dialog. c. 24. Cyrill Leont. Tertull. in Scorpiaco, &c.*

3. Et si abiero: & praeparavero vobis locum: iterum venio, & accipiam vos ad me ipsum, ut ubi sum ego, & vos sitis.

Et après que je m'en serai allé, & que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, & vous retirerai à moi, afin que là où je suis, vous y soyez aussi.

COMMENTAIRE.

de Dieu, seront dans une félicité permanente, & éternelle; mais non pas tous de la même maniére. Tous les prédestinez recevront à l'heure de la mort le denier de l'éternité *(a)*; mais ils n'auront pas le même rang de bonheur *(b) Est quidem denarius aequalis, id est vita aeterna, quod ad aeternitatem pertinet; sed sunt diversae meritorum dignitates*, dit saint Augustin.

SI QUOMINUS, DIXISSEM VOBIS; QUIA *(c)* VADO, &c. *Si cela n'étoit pas, je vous l'aurois dit; car je m'en vais vous préparer le lieu.* Si vous n'aviez rien à prétendre dans le Royaume de mon Pere, & que je vous quittasse pour toûjours, je vous en aurois averti, & je ne vous aurois pas entretenu jusqu'à cette heure d'une vaine esperance de bonheur futur *(d)*. Mais la chose est comme je vous la dis: Vous avez vos places marquées dans la maison de mon Pere; je vais devant vous les préparer. Il faut que par ma mort je vous en ouvre l'entrée, & que je vous en mérite la joüissance. Personne n'y entrera avant moi. Voyez *Heb.* XI. 39. 40.

Suivant une autre Leçon, on peut traduire *(e)*: Sinon, *je vous aurois dit: Je vais vous préparer la place.* Si dans la maison de mon Pere il n'y avoit pas plusieurs demeures, & si vos places n'y étoient pas assûrées, je vous aurois dit: Je m'en vais vous y en assûrer, & je viendrai ensuite vous prendre, ℣. 3. pour vous en mettre en possession. Mais je ne vous ai rien dit de semblable, parce qu'il y a plusieurs demeures dans le Ciel, & que vos places y sont marquées *(f)*.

℣. 3. ET SI ABIERO, ... ITERUM VENIO, &c. *Après que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, & vous retirerai*

(a) Matt. XX. 10.
(b) *Aug. hic.*
(c) La particule *quia*, ὅτι, n'est pas dans le Grec; mais elle est dans le Syriaque, dans l'Arabe, dans Nonnus, & dans quelques Manuscrits Grecs.
(d) *Tolet. Grot.*
(e) Εἰ δὲ μὴ, εἶπον ἂν ὑμῖν, πορεύομαι ἑτοιμάσαι τόπον ὑμῖν.
(f) *Ita Aug. Beda, Rupert. Latini ferè omnes, & Graeci plerique, ut Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Theodor. Mops.*

4. *Et quò ego vado scitis, & viam scitis.*	4. Vous savez bien où je vais, & vous en savez la voye.
5. *Dicit ei Thomas: Domine, nescimus quò vadis: & quomodo possumus viam scire?*	5. Thomas lui dit: Seigneur, nous ne savons où vous allez; & comment pouvons-nous en savoir la voye?

COMMENTAIRE.

à moi. L'explication de ce verset dépend du verset précédent: Lorsque je me serai séparé de vous, pour autant de tems qu'il en faut pour vous préparer la place, je reviendrai, & vous aménerai avec moi dans la gloire. Ceci peut avoir deux sens: Par ma mort, je vous ouvrirai le Ciel, à vous, & à tous les Saints qui sont morts jusqu'à présent; & aprés ma resurrection, je reviendrai vers vous, & vous donnerai des assûrances certaines de vôtre bonheur futur. Je vous confirmerai dans ma grace, & dans la foi, par l'effusion du Saint-Esprit. Ou bien: Lorsque l'heure de la mort de chacun de vous sera arrivée, je viendrai vous recevoir, & vous introduirai dans le Royaume de mon Pere.

℣. 4. QUO EGO VADO SCITIS. *Vous savez bien où je vais, & vous en savez la voye.* JESUS remarquant encore quelque embarras dans ses Apôtres, leur dit: Vous entendez bien sans doute que je vais à mon Pere, & vous comprenez que je n'y vais que par ma mort. Je vous en ai dit assez pour vous le faire entendre (*a*). Il semble leur donner ouverture pout lui faire sur cela quelque demande.

℣. 5. DOMINE, NESCIMUS QUO VADIS. *Thomas lui dit: Nous ne savons où vous allez.* L'amour que les Apôtres avoient pour leur divin Maître, & la crainte qu'ils avoient qu'il ne les quittât, les empêchoient de comprendre clairement ce qu'il leur disoit. On ne croit pas volontiers, ce qu'on n'aime point qui arrive. Thomas dit donc à JESUS-CHRIST que ni lui, ni les autres Apôtres ne savent où il va, & qu'ils en savent encore moins le chemin. Il juge des autres par lui-même. Ils ne concevoient que confusément ce voyage de JESUS-CHRIST, son rétour, ses demeures diverses dans le Royaume de son Pere. Ils s'imaginoient peut-être quelque pays éloigné, ou un palais matériel (*b*). Et quand JESUS-

[*a*] *Brug. Grot. Menoc. Tir.*

[*b*] *Euthym. Brug. Mald.*

CHRIST

6. *Dicit ei Jesus: Ego sum via, veritas, & vita, nemo venit ad Patrem nisi per me.*

7. *Si cognovissetis me, & Patrem meum utique cognovissetis? Et amodò cognoscetis eum, & vidistis eum.*

6. JESUS lui dit: Je suis la voye, la vérité, & la vie: personne ne vient au Pere que par moi.

7. Si vous m'aviez connu, vous auriez aussi connu mon Pere: & vous le connoîtrez bien-tôt, & vous l'avez déja vu.

COMMENTAIRE.

CHRIST leur dit : *Vous savez où je vais, & vous en savez le chemin*, c'est comme s'il leur disoit : Vous savez sans doute, ou vous devez savoir où je vais.

℣. 6. EGO SUM VIA, VERITAS, ET VITA. *Je suis la voie, la vérité, & la vie.* Je suis la voie qui conduit au Pere; je suis la vérité qui apprend à le connoître ; je suis la vie qui anime tous ceux qui le cherchent, & qui l'aiment. Ou d'une maniére plus courte, & plus claire : *Ego sum via, veritas, & vita:* Je suis la vraie voye qui conduit à la vie(*a*). Ainsi, Thomas, si vous me connoissez, vous connoissez aussi & où je vais, & le chemin par où j'y vais. Je vas à la vie, à Dieu, à mon Pere; mon Pere, & moi ne sommes qu'un. Ainsi qui me connoît, connoît aussi le terme de mon voyage. Ce n'est que par moi qu'on va à Dieu, & à la vie; & par conséquent qui me connoît, connoît aussi la voie par où je vais à mon Pere. En un mot je vais par moi-même à mon Pere égal à moi. Voilà tout le mystére de cete réponse.

℣. 7. SI COGNOVISSETIS ME, ET PATREM MEUM, &c. *Si vous m'aviez connu, vous auriez aussi connu mon Pere;* ou si vous me connoissiez comme il faut, vous connoîtriez aussi mon Pere, puisque mon Pere, & moi ne sommes qu'une même substance. Puis donc que vous demandez avec inquiétude où je vais, & qui est ce Pere dont je vous parle, c'est une preuve que vous ne me connoissez que très-imparfaitement (*b*). Au reste *vous connoîtrez bien-tôt mon Pere, & vous l'avez déja vû.* Vous l'avez vû par la lumiére de la foi, en me voyant, ou en me connoissant comme Dieu, & vous le connoîtrez d'une maniére plus parfaite, lorsque vous serez plus éclairez sur ma Divinité, & que vous aurez reçû le Saint

(*a*) *Maldon. Grot. Brug. Ligf. Gerard. Ham. Le Clerc. alii. plures.*

[*b*] *Mald. Brug. Tir. Grot. alii.*

8. *Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, & sufficit nobis.*

9. *Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum: & non cognovistis me? Philippe, qui videt me, videt & Patrem. Quomodo tu dicis : Ostende nobis Patrem ?*

8. Philippe lui dit:Seigneur, montrez-nous vôtre Pere, & il nous suffit.

9. Jesus lui répondit:Il y a si long-tems que je suis avec vous, & vous ne me connoissez pas encore ? Philippe, celui qui me voit, voit *mon* Pere. Comment *donc* dites-vous:montrez-nous vôtre Pere ?

COMMENTAIRE.

Esprit (*a*). Les Apôtres, selon saint Chysostome, connoissoient Dieu ; mais non selon sa paternité. Ils ne le reconnurent en qualité de Pere, qu'après la descente du Saint Esprit.

℣. 8. DOMINE, OSTENDE NOBIS PATREM. *Seigneur, montrez-nous vôtre Pere, & il nous suffit.* Philippe réduit toute la question à voir le Pere. Nous avons le bonheur de vous connoître, & de vous rendre nos adorations ; nous comprenons que vous estes la seule voie qui conduit au Pere : mais nôtre bonheur seroit entier, si nous pouvions voir le Pere. C'est ainsi que Moyse demanda avec empressement au seigneur qu'il daignât se faire voir à lui (*b*). Moyse, & Philippe étoient à cet égard dans la même erreur. Ils croyoient que le Pere se pouvoit voir des yeux du corps. Philippe étoit assez excusable, puisqu'il voyoit JESUS-CHRIST corporellement ; il crut que le Pere étant le même que JESUS-CHRIST, il le pourroit voir de la même sorte.

℣. 9. PHILIPPE (*c*), QUI VIDET ME. *Philippe, celui qui me voit, voit mon Pere.* Celui qui me voit comme Dieu, qui me connoît selon ma Divinité, voit, & connoît aussi mon Pere ; puisque nous n'avons qu'une même essence, & une même vertu. Il distingue ici visiblement les deux natures, la divine, & l'humaine, réünies dans sa personne (*d*). Vous me connoissez selon la nature humaine ; mais non selon la divine. *Tanto tempore vobiscum sum, & non cognovistis me*? Ne savez-vous pas que je suis en mon Pere, & mon Pere en moi ; & que lui, & moi ne sommes qu'une même nature? ℣. 10. *Non creditis quia ego in Patre, & Pater in me est*?

(*a*) *Aug. Rupert. alii.*
(*b*) *Exod.* XXXIII. 18.
(*c*) La plûpart des Anciens joignent *Philippe*, à ce qui précéde. *Et non cognovistis me, Philippe?*
(*d*) *Ita Patres, & Interpp. hic passim.*

10. *Non creditis, quia ego in Patre, & Pater in me est? Verba quæ ego loquor vobis, à me ipso non loquor. Pater autem in me manens; ipse facit opera,*

10. Ne croyez-vous pas que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est en moi? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même; mais mon Pere qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres *que je fais.*

11. *Non creditis, quia ego in Patre, & Pater in me est? Alioquin propter opera ipsa credite.*

11. Ne croyez-vous pas que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est dans moi? Croyez-le au moins à cause des œuvres *que je fais.*

12. *Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, & ipse faciet, & majora horum faciet: quia ego ad Patrem vado.*

12. En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera lui-même les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Pere.

COMMENTAIRE.

℣. 10. VERBA QUÆ EGO LOQUOR VOBIS. *Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi même : mais mon Pere qui demeure en moi, fait les mêmes œuvres que je fais.* Ne croyez pas que mes paroles, & mes œuvres soient de moi seul. Mon Pere parle, & agit toûjours avec moi. Outre l'humanité que vous voyez, & que vous entendez au dehors, il y a dans moi la nature divine, qui est la même dans mon Pere, & dans moi, & qui parle, & agit inséparablement avec moi. Autrement : Et mes paroles, & mes œuvres doivent vous persuader que je suis dans le Pere, & que le pere est en moi (*a*). Ma Doctrine, & mes miracles sont des preuves de ma Divinité. Si j'étois un pur homme, qui voulusse me faire passer pour un Dieu, agirois-je, & parlerois-je comme je fais? Dieu autoriseroit-il mon crime par des miracles, & ma Doctrine seroit-elle ce qu'elle est? Si ce que vous voyez de moi, ne vous persuade pas de ma Divinité, qu'aumoins mes miracles vous en persuadent. ℣. 11. *Alioquin propter opera ipsa credite.*

℣. 12. QUI CREDIT IN ME, OPERA QUÆ EGO FACIO, ET IPSE FACIET. *Celui qui croit en moi, fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes; parce que je vais à mon Pere.* Voici une autre preuve de ma Divinité. Ce sont les œuvres miraculeuses que feront ceux qui croiront en

[*a*] Cyrill. Leont. Theodor. Mopf. Mald.

13. *Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam : ut glorificetur Pater in Filio.*

14. *Si quid petieritis me in nomine meo hoc faciam.*

13. Et quoique vous demandiez à mon Pere en mon nom, je le ferai ; afin que le Pere soit glorifié dans le Fils.

14. Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai.

COMMENTAIRE.

moi. Un imposteur peut séduire le peuples par de faux miracles, ou même par quelques vrais prodiges ; mais il ne peut faire passer son pouvoir aux autres. Pour moi, je fais des miracles par ma propre vertu ; j'en fais une suitte non interrompuë, & toûjours avec une autorité souveraine. Je donne à ceux qui croyent en moi le pouvoir d'en faire en mon nom d'aussi grands, & encore de plus grands. Je fais tout cela, pour montrer que je suis Dieu. Je le suis donc véritablement ; car il est impossible que Dieu autorise un séducteur, & un ennemi de sa gloire, comme il m'autorise par la voie de mes miracles, & de ceux de mes Disciples.

Mais où sont ces miracles plus grands que ceux de JESUS-CHRIST, que les Apôtres ayent faits après son Ascension ? Les Peres répondent que les Apôtres en ont fait de plus grands : Par exemple, en ce que l'ombre seule de saint Pierre guérissoit toutes sortes de maladies (a). 2°. En ce qu'il a non-seulement ressuscité, mais aussi fait mourir les hommes par sa parole ; comme quand il fit tomber morts à ses pieds Ananie, & Saphire (b). Saint Paul par un pouvoir égal, aveugla Elymas (c). De plus JESUS-CHRIST n'a fait des miracles que dans la Judée ; les Apôtres en ont fait par tout le monde : JESUS-CHRIST n'a parlé que la langue de son pays ; les Apôtres ont parlé toute sorte de Langues : JESUS-CHRIST n'a fait des miracles que pendant les trois années de sa prédication ; les Apôtres en ont fait pendant tout le tems qu'ils ont été dans le sacré ministére de l'Apostolat. Je ne parle pas des autres miracles opérez dans l'Eglise depuis les Apôtres, parce que les monumens qui nous en ont conservé la mémoire, sont d'une moindre autorité que les Livres saints, d'où sont tirez ceux que nous venons de rappor-

---

[a] *Act.* v. 15.
[b] *Act.* v. 5. 9. 10.
[c] *Act.* XIII. 11.

15. *Si diligitis me, mandata mea servate.*	15. Si vous m'aimez gardez mes commandemens :

COMMENTAIRE.

ter. Tout cela prouve invinciblement la toute-puissance, & la Divinité de JESUS-CHRIST, puisqu'à le bien prendre, les miracles des Apôtres, & des Disciples sont ceux de JESUS-CHRIST même, étant operez en son nom, & par sa vertu.

Le Sauveur donne cette raison de tous ces miracles que feront ses Disciples : ℣. 13. *Parce que je m'en vais à mon Pere, & que tout ce que vous lui demanderez en mon nom ; je le ferai.* Jusqu'ici étant sur la terre, j'ai fait les miracles que j'ai crû nécessaires pour appuyer ma Doctrine, & pour persuader les peuples de ma mission. Comme tout cela étoit soutenu de ma parole, & de ma présence, & que les véritez que j'annonçois, étoient proportionnées à la capacité de ceux à qui je parlois, je n'ai pas jugé nécessaire de faire un plus grand nombre de prodiges. Mais *comme je m'en vais à mon Pere*, & que vous demeurez sur la terre exposez à toute la fureur des Gentils, & à la malice des Juifs, ayant à annoncer aux uns, & aux autres des véritez ausquelles ils contrediront en toute maniére, pour vous mettre en état de les convaincre, je vous donnerai & la force des raisons (a), & celle des miracles, ausquels ils ne pourront résister (b). Je vous fournirai tous les secours dont vous aurez besoin, & *je vous ferai obtenir tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom ; afin que le Pere soit glorifié dans le Fils* ; & que son nom soit annoncé à tous les peuples par le Fils, & par vous, qui êtes ses Apôtres.

℣. 15. SI DILIGITIS ME. *Si vous m'aimez, gardez mes commandemens.* Au lieu de vous affliger de mon retour à mon Pere, & de nôtre séparation, vous devez, si vous m'aimez solidement, me témoigner vôtre tendresse par une fidelité exacte à garder mes commandemens. Voilà le vrai moyen de me donner des preuves de vôtre attachement ; je ne demande pas des marques de douleur, & de sensibilité extérieures (c).

(a) *Matt. x. 19.*
(b) *Vide Theodor. Mopſ. Cyrill. Leont. Mald.*
(c) *Chryſoſt. Mald. Grot.*

16. *Et ego rogabo Patrem, & alium Paraclitum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum;*

17. *Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum: vos autem cognoscetis eum: quia apud vos manebit: & in vobis erit.*

16. Et je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous;

17. L'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point, & qu'il ne le connoît point. Mais pour vous, vous le connoitrez, parce qu'il demeurera avec vous, & qu'il sera dans vous.

COMMENTAIRE.

℣. 16. ET EGO ROGABO PATREM, ET ALIUM PARACLITUM. *Et je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre consolateur.* Si vous persévérez dans mon amour, & dans l'obéïssance à mes préceptes, je prierai mon Pere de vous donner un autre consolateur en ma place, qui vous instruise, qui vous console, & qui vous défende, comme j'ai fait pendant que j'ai été avec vous. Le nom de *Paraclitus* est pris du Grec, & signifie un avocat, un défenseur, un consolateur, un médiateur. Saint Jean dit que JESUS-CHRIST est nôtre *paraclet*, nôtre avocat, nôtre médiateur auprés du Pere (*a*). Depuis son Ascension, il a envoyé à ses Apôtres le Saint-Esprit, qui est leur défenseur, & leur consolateur, leur lumiére, & leur force au milieu des persécutions, & des contradictions de cette vie (*b*). Il ne l'a pas donné seulement aux Apôtres pour le tems de leur vie, il l'a aussi donné à son Eglise, & à tous ses Fidéles, jusqu'à la fin des siécles: *Ut maneat vobiscum in æternum.* C'est lui qui crie dans nos cœurs par des gémissemens ineffables (*c*); c'est lui qui nous enseigne toute vérité (*d*), & qui preside à toutes les assemblées légitimes qui se font dans l'Eglise au nom du Seigneur (*e*).

℣. 17. QUEM MUNDUS NON POTEST ACCIPERE. *Je vous envoyerai l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir.* L'Esprit de verité, est l'Esprit Saint qui nous enseigne toute vérité, comme dit ailleurs JESUS-CHRIST (*f*). Il est opposé

(*a*) 1. *Joan.* II. 1. Παράκλητον ἔχομεν πρὸς τὸν πατέρα Ἰησοῦν Χριστὸν δίκαιον. *Advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum.*

[*b*] *Vide Rom.* VIII. 26. 27. 34. & *Matt.* X. 19. 20. *Luc.* XII. 11. 12. *Joan.* XVI. 8.

[*c*] *Rom.* VIII. 26.

[*d*] *Matt.* X. 19. 20.

[*e*] *Matt.* XVIII. 20. *Act.* XV. 28. *Visum est Spiritui sancto, & nobis.*

[*f*] *Matt.* X. 20. & *Joan.* XVI. 13. *Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.*

18. *Non relinquam vos orphanos: veniam ad vos.*

18. Je ne vous laisserai point orphelins: je viendrai à vous.

COMMENTAIRE.

aux mauvais esprits, à l'esprit d'erreur, & de mensonge, qui parloit par la bouche des faux Prophétes *(a)*, & des séducteurs. Le monde ne peut recevoir l'Esprit de vérité, parce qu'il est trop ami du mensonge, de l'erreur, de l'infidélité, du péché. Le monde marque ici les hommes charnels, qui n'ont aucun goût pour la sagesse du Ciel, ni aucun amour pour la vérité, & la justice; qui n'aiment, & n'estiment que la sagesse terrestre, & la prudence de la chair. L'amour du faux esprit du monde exclut l'Esprit de Dieu. On ne peut recevoir celui-ci, tandis qu'on est plein de celui là. *L'esprit de vérité*, peut aussi marquer un esprit stable, permanent, qui demeure pour toûjours avec les Apôtres *(b)*, opposé à un esprit passager, & volage, qui va, & vient sans se fixer jamais. Les Hébreux mettent souvent le nom de *vérité* en ce sens *(c)*. Saint Chrysostome l'entend de l'esprit de l'Evangile, opposé aux ombres, & aux figures de la Loi.

℣. 18. NON RELINQUAM VOS ORPHANOS. *Je ne vous laisserai pas orphelins; je viendrai à vous.* Les Disciples parmi les Hébreux appelloient leurs maîtres, mon pere; JESUS-CHRIST appelle ses Disciples ses enfans *(d)*. *Filioli, adhuc modicum vobiscum sum.* Lorsqu'il les laisse, ils deviennent en quelque sorte orphelins. Mais il leur promet ici qu'en se séparant d'eux, il ne les laisse point orphelins, parce qu'il ne meurt pas pour toûjours. Je ressusciterai, & je viendrai à vous *(e)*. Ou bien: Je ne vous laisserai pas seuls, & sans secours; je vous envoyerai le Saint-Esprit qui vous servira de Consolateur, & de Pere *(f)*; enfin, selon d'autres *(g)*, je viendrai à vous dans mon second avénement, & à la fin du monde. Mais j'aime mieux l'entendre de la resurrection du

[a] 3. *Reg.* XXII. 22. *Ero spiritus mendax in ore omnium Prophetarum. Ezech.* XIII. 6. 8. 9. *Zach.* X. 2. *&c. Isai.* XXX. 10 *Ephes.* IV. 14. 1. *Timot.* IV. 1.

[b] *Chrysost. Mald, Gerhard.*

[c] *Vide Isai.* LXI. 8. *Dabo opus eorum in veritate, & fœdus perpetuum feriam eis. &* XXXIX. 8. *Fiat pax, & veritas in diebus meis.*

[d] *Joan.* XIII. 33. *Vide. Aug Bed. Chrysost. Theoph. Euthym.*

[e] *Ita Theodor. uterque, Heracl. & Mopf. Chrysost. Theoph. Euthym. Men. Groz.*

[f] *Cyrill. Rupert.*

[g] *Aug. Beda. Leont. Mald.*

19. *Adhuc modicum : & mundus me jam non videt. Vos autem videtis me: quia ego vivo, & vos vivetis.*

20. *In illo die vos cognoscetis, quia ego sum in Patre meo, & vos in me, & ego in vobis.*

19. Encore un peu de temps, & le monde ne me verra plus. Mais pour vous, vous me verrez; parce que je vis, & que vous vivrez aussi.

20. En ce jour-là vous connoîtrez que je suis en mon Pere, & vous en moi, & moi en vous.

COMMENTAIRE.

Sauveur. Ce terme est court, & sa venuë à la fin du monde est éloignée, & sera non-seulement pour les Apôtres, mais pour tous les hommes. Le verset suivant demande ce sens.

℣. 19. ADHUC MODICUM. *Encore un peu de tems, & le monde ne me verra plus ; mais pour vous, vous me verrez.* Je n'ai plus à vivre que quelques heures; je vais disparoître aux yeux du monde. Mon corps sera mis dans le tombeau, & les hommes ne me verront plus. Mais après ma résurrection, vous me verrez de nouveau, *parce que je vivrai d'une vie nouvelle, & que vous vivrez aussi.* A ma résurrection, je vous trouverai en santé. Ne craignez pas que je veüille vous obliger à mourir avec moi, ni que ma passion, dont je vous ai parlé si souvent, vous soit préparée aussi-bien qu'à moi (a). Je vivrai d'une vie toute nouvelle ; mais pour vous, vous vivrez de vôtre vie naturelle.

℣. 20. IN ILLO DIE VOS COGNOSCETIS, &c. *En ce jour-là vous connoîtrez que je suis en mon Pere, & vous en moi, & moi en vous.* Après ma Resurrection (b), vous connoîtrez que je suis dans mon Pere, Dieu comme lui, tout-puissant comme lui, une même substance avec lui; & que je suis en vous par ma grace, & par le secours que je vous donne, comme vous êtes en moi par la foi, & l'obéïssance que vous me rendez (c). Vous comprendrez alors que je ne vous ai point abandonnez, & que je n'ai jamais été séparé de vous; & que comme vous êtes mes membres, je suis aussi vôtre Chef; que je vous anime, & vous soutiens.

(a) *Grot. Brug. Brug. Vat Men.*
(b) *Chrysost. Theodor. Mopf. Theoph. Euthym.*
(c) *Grot. Brug. Tir. alii.*

℣. 21.

21. *Qui habet mandata mea, & servat ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur à Patre meo: & ego diligam eum & manifestabo ei meipsum.*

22. *Dicit ei Judas, non ille Iscariotes: Domine, quid factum est, quia manifestaturus es nobis teipsum, & non mundo?*

21. Celui qui a mes commandemens, & qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime, sera aimé de mon Pere, & je l'aimerai aussi, & je me découvrirai moi-même à lui.

22. Jude, non pas l'Iscariote, lui dit: Seigneur, d'où vient que vous vous découvrirez vous-même à nous, & non pas au monde?

COMMENTAIRE.

℣. 21. QUI HABET MANDATA MEA. *Celui qui garde mes commandemens, c'est celui-là qui m'aime.* Il a déja dit à peu près la même chose au ℣. 15. C'est par la fidelle observation de mes préceptes, & non pas par vos larmes, que vous me témoignerez que vous m'aimez (a). Souvenez vous de ce que je vous ai dit; conformez-y vôtre vie, & assûrez-vous que mon départ ne vous causera aucun dommage. Si vous m'aimez de cette sorte, *vous serez aimez de mon Pere, & de moi-même, & je me découvrirai à vous*; je vous apparoîtrai après ma Résurrection (b). JESUS-CHRIST ne jugea pas à propos d'apparoître aux Juifs infidéles, aux Phariſiens, & aux Prêtres ses persécuteurs, & ses meurtriers; ils ne méritoient point cette faveur; ils auroient encore attribué ces apparitions à des prestiges. Il ne s'est montré qu'à ses Disciples, & à ceux qui par leur foi, par leur amour, & par leur attachement s'étoient rendus dignes de ce bonheur.

℣. 22. DICIT ILLI JUDAS, &c. *Jude, non pas l'Iscariote, lui dit: D'où vient que vous vous découvrirez à nous, & non pas au monde?* Jude, autrement Thadée, n'avoit pas compris ce que JESUS-CHRIST avoit voulu dire, en parlant de sa manifestation à ses amis, à l'exclusion du monde. Est-ce donc que vôtre empire ne s'étendra pas sur toute la terre, & que toutes les nations n'auront pas l'avantage de vous connoître; & qu'enfin Juda, & Israël seront exclus de vôtre Royaume? Est-ce que vous bornerez à un petit nombre d'amis, le fruit de vôtre venuë dans ce monde (c)?

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(b) *Chrysost. Theodor. Mopſ. Cyrill. Theoph. Euthym. Grot. Bruz. alii.*
(c) *Theodor. Heracl. Leont. Grot. Bruz. Men Gerh. alii.*

23. *Respondit Jesus, & dixit ei: Si quis diligit me, sermonem meum servabit, & Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.*

24. *Qui non diligit me, sermones meos non servat: & sermonem quem audistis, non est meus: sed ejus, qui misit me, Patris.*

25. *Hac locutus sum vobis, apud vos manens.*

23. JESUS lui répondit: Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui nôtre demeure.

24. Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles: & la parole que vous avez entenduë, n'est point ma parole; mais celle de mon Pere qui m'a envoyé.

25. Je vous ai dit ceci, demeurant encore avec vous.

COMMENTAIRE.

℣. 23. PATER MEUS DILIGET EUM, ET AD EUM VENIEMUS. *Si quelqu'un m'aime, mon Pere l'aimera, & nous viendrons en lui.* Saint Jude avoit demandé pourquoi JESUS-CHRIST ne se manifesteroit qu'à ses amis, & à ceux qui seroient fidéles à ses ordonnances. Le Sauveur lui répond ici, & confirme ce qu'il avoit dit, en lui déclarant d'une maniére plus expresse, qu'il viendra avec son Pere dans l'ame de celui qui l'aimera, & qu'ils y feront ensemble leur demeure; qu'ils le combleront de graces, & de faveurs (a). En un mot, qu'il ne se manifestera après sa Résurrection, qu'à ceux en qui il demeurera par sa grace, & que le privilége de sa vision ne sera que pour ceux qui lui seront demeurez fidéles. Qu'au reste il viendra à eux, pour ne les plus quitter: *Ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.* Il ne viendra pas seul, mais avec son Pere; afin qu'ils ayent la satisfaction qu'ils lui ont tant demandée, de voir, & de connoître le Pere. Mon Pere & moi demeurerons dans vous; vous nous connoîtrez, & vous nous posséderez également, & sans partage.

℣. 24. SERMONEM QUEM AUDISTIS, NON EST MEUS. *La parole que vous avez entenduë, n'est pas ma parole;* elle n'est point de moi seul (b), elle est aussi de mon Pere (c); car je ne parle, & je n'agis qu'en lui; avec lui, comme lui, & par lui. JESUS-CHRIST ne manque presque jamais, lorsqu'il parle de lui même, de faire remarquer qu'il est de même nature que le Pere, & de relever sa Divinité.

(a) *Aug. Cyrill. Beda, Theodor. uterque. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(b) *Theod. Mopf. Mald. Brug alii.*
(c) Comparez *Joan.* VII. 16. *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.*

26. *Paraclitus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, & suggeret vobis omnia quacumque dixero vobis.*

27. *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis: non quomodo mundus dat, ego do vobis. Non turbetur cor vestrum, neque formidet.*

26. Mais le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Pere envoyera en mon nom, sera celui qui vous enseignera toutes choses, & qui vous fera resouvenir de tout ce que je vous ai dit.

27. Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix: je ne vous la donne pas comme le monde la donne. Que vôtre cœur ne se trouble point, & qu'il ne soit point saisi de frayeur.

COMMENTAIRE.

℣. 26. PARACLITUS AUTEM SPIRITUS SANCTUS. *Mais le Saint Esprit consolateur vous enseignera toutes choses.* Si dans ce que je vous ai dit jusqu'ici, il vous reste encore quelque obscurité, & quelque embarras, le Saint Esprit *paraclet*, défenseur, ou consolateur, vous levera tous vos doutes, & vous instruira de toutes choses. N'ayez donc point regret de me quitter, comme si désormais vous ne dûssiez savoir qui consulter dans vos peines. Vous aurez un conseil, & un maître toûjours present dans la personne du Saint Esprit, que mon Pere vous envoyera.

MITTET PATER IN NOMINE MEO. *Que mon Pere vous envoyera en mon nom*, en ma considération, à ma priére (*a*), en ma place, pour exécuter, & pour achever ce que j'ai commencé (*b*). Il ne l'envoyera pas sans moi, ni séparement de moi; il l'envoyera par moi (*c*), & en mon nom.

SUGGERET VOBIS OMNIA. *Il vous fera souvenir de ce que je vous ai dit.* Souvent l'Ecriture (*d*) remarque que les Apôtres ne s'appercevoient pas de l'accomplissement des Prophéties, dans le moment qu'elles s'accomplissoient actuellement. Ils ne faisoient pas assez d'attention au rapport qu'avoient les actions du Sauveur, avec les figures de l'ancien Testament. Mais après la descente du Saint Esprit, leurs yeux, & leurs cœurs s'étant ouverts, ils firent l'application des Ecritures aux évenemens de la vie du Sauveur.

℣. 27. PACEM RELINQUO VOBIS. *Je vous laisse la paix.*

(*a*) *Brug. Menoc. Tir. Grot.*
(*b*) *Theoph. Euthym. Mald. Brug. Tir.*
(*c*) *Cyrill. Alex. hic.*
(*d*) *Joan.* II. 22. & XII. 16. XX. 9. *Matt.* XXVI. 54. *Marc.* XV. 28. *Luc.* XXIV. 27.

28. *Audistis quia ego dixi vobis: Vado, & venio ad vos. Si diligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem: quia Pater major me est.*

28. Vous avez oüi que je vous ai dit: Je m'en vais, & je reviens à vous. Si vous m'aimiez, vous vous réjoüiriez de ce que je m'en vais à mon Pere; parce que mon Pere est plus grand que moi.

COMMENTAIRE.

C'est l'adieu de Jesus-Christ à ses Apôtres (*a*). Il leur souhaitte toute sorte de bonheur, de prosperité, de bénédictions; car les Hébreux sous le nom de paix, entendent toutes ces sortes de biens; & leur salut ordinaire est: *Que la paix soit avec vous*, soit qu'ils arrivent, ou qu'ils se retirent. Jesus-Christ dit à ses Apôtres qu'il ne leur souhaite pas la paix de la maniére dont le monde a accoutumé de la souhaiter. Le monde ne la souhaite pas toûjours sincérement; & lors même qu'il le fait sincérement, il n'est pas le maitre de la procurer, ni d'empêcher qu'elle ne soit troublée. Le Sauveur la donne, la procure, la conserve, l'affermit; il en est l'auteur, le promoteur, le garant.

℣. 28 Vado, et venio ad vos *Je m'en vais* à mon Pere par ma mort, *& je reviens à vous* par ma Résurrection. Ainsi mon départ ne doit pas vous affliger. *Si vous m'aimiez* comme vous le devriez, d'une maniére aussi solide, que tendre & affective, *vous vous réjoüiriez de ce que je m'en vais à mon Pere (b).* Un ami ne doit pas s'affliger du bonheur, & de la gloire de son ami, encore que l'élévation, & le bonheur de cet ami doivent le lui ravir pour un tems. La vraie amitié préfére l'avantage de son ami à sa propre satisfaction.

Quia Pater major me est. *Parce que mon Pere est plus grand que moi.* Les Arriens triomphoient autrefois de cet aveu que fait ici Jesus-Christ, que son Pere est plus grand que lui. Jesus-Christ n'est donc pas Dieu, disoient-ils; car un Dieu ne reconnoit rien au-dessus de lui, & il est impossible qu'il y ait plusieurs Dieux. Mais en distinguant les deux natures dans la personne de Jesus-Christ, la difficulté dispa-

(*a*) *Mald. Grot. Brug. Menoch. alii.*

(*b*) Le Grec imprimé porte: *Vous vous rejoüirez de ce que je vous ai dit que je m'en vais à mon Pere*; ἐχάρητε ἂν ὅτι εἶπον πορεύομαι πρὸς τὸν πατέρα. Mais ces mots, *je vous ai dit*, ne se lisent ni dans la Vulgate, ni dans le Syr. l'Arab. l'Ethiop. le Pers. le Copht. le Goth. Origen. S. Chrysost. Nonn. & plusieurs Manuscrits.

29. *Et nunc dixi vobis priùs quàm fiat:ut cùm factum fuerit, credatis.*

29. Et je vous le dis maintenant avant que cela arrive, afin que lorsqu'il sera arrivé, vous ayez une entiére créance *en moi.*

COMENTAIRE.

roit. JESUS-CHRIST selon son humanité, est inférieur au Pere; mais il est égal à lui, selon sa Divinité (*a*). D'autres (*b*) répondent que JESUS-CHRIST est inférieur au Pere, suivant la fausse opinion du monde; & de ses Apôtres mêmes, qui ne le regardoient encore que comme un Prophéte, & un homme éminent en vertu, & en mérite. Enfin on peut dire aux Arriens que la qualité de Pere suivant nôtre maniére de concevoir a quelque chose de plus honorable de plus grand que celle de Fils, en ce sens le Pere est au-dessus de JESUS-CHRIST; mais non pas réellement (*c*). Cette dénomination, quoique très-réelle, ne décide pas de la nature de la chose; puisque JESUS-CHRIST a declaré en vingt endroits, qu'il étoit égal au Pere, qu'il étoit dans le Pere, qu'il étoit un avec le Pere.

Les Apôtres doivent donc se réjoüir de ce que le Fils retourne à son Pere, par la raison que *le Pere est plus grand que le Fils* considéré en tant qu'homme; & que ce retour du Fils au Pere, est le commencement de la gloire, & de la grandeur du Fils consideré, comme on l'a dit, dans son humanité. C'est le sentiment qu'un amour pur, solide, & désinteressé doit inspirer aux Apôtres, s'ils aiment véritablement leur Maitre.

℣. 29. ET NUNC DIXI VOBIS, PRIUSQUAM FIAT. *Je vous le dis maintenant, avant que cela arrive.* Je vous avertis de bonne-heure de mon retour à Dieu mon Pere, afin que cette séparation, & ce départ vous frappent moins, *& que lorsqu'il sera arrivé, vous ayez une entiére créance en moi*; car je crains que ma passion, & ma mort ne soient pour vous un sujet de chûte. C'est pour cela que j'ai eu soin de vous prévenir sur cela.

---

[a] *Basil. Aug. Eucherius, alii.*
[b] *Chrysost. Leont. Theoph. Euthym.*
[c] *Athanas. Hilar. Epiph. Nazianz. Cyrill. alii apud Mald. hic.*

30. *Jam non multa loquar vobiscum, venit enim Princeps mundi hujus, & in me non habet quidquam.*

30. Je ne vous parlerai plus guéres; car le Prince du monde va venir, & il n'a rien en moi *qui lui appartienne.*

COMMENTAIRE.

℣. 30. VENIT ENIM PRINCEPS MUNDI HUJUS. *Car le Prince du monde va venir; mais il n'a rien en moi qui lui appartienne*, ou; *quoiqu'il n'y ait rien en moi qui lui appartienne* (*a*). Le Prince du monde est le Démon (*b*). Il n'a rien dans JESUS-CHRIST, puisque le Sauveur n'a jamais été soüillé d'aucun péché (*c*): Mais comme JESUS-CHRIST a bien voulu se charger de nos iniquitez, & se rendre nôtre caution envers son Pere (*d*), il s'est livré volontairement à la puissance des ténébres (*e*), & aux ministres de Satan; ℣. 31. *Afin que le monde connoisse qu'il aime son Pere, & qu'il exécute avec zéle ce qu'il lui a ordonné.* Il a dit dès le commencement: Mon Pere, me voici prêt à faire vôtre volonté; vôtre Loi est écrite au fond de mon cœur (*f*).

Plusieurs Exemplaires Grecs, & quelques Peres Latins lisent (*g*): *Et il ne trouvera rien en moi*; il n'aura aucun pouvoir sur moi, sur mon ame; car on ne peut nier qu'il n'ait eu quelque pouvoir sur le Corps de JESUS-CHRIST: mais il n'en eut qu'autant qu'il lui plût de lui en donner. C'est lui-même qui en arrêta l'heure, & qui en fixa la durée, & l'étenduë. Il ne souffrit que parce qu'il le voulut, & qu'autant qu'il voulut, pour satisfaire à la volonté, & à la justice de son Pere. ℣. 31.

(*a*) *Vide Mald. Brug. alios.*
(*b*) *Joan.* XII. 31. XVI. 11. *Ephes.* VI. 12.
(*c*) 1. *Petr.* II. 22. *Joan.* VIII. 46. *Vide Aug. Chrysost. Beda. Theophyl.*
[*d*] 2. *Cor.* V. 21. *Qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit.*
[*e*] *Luc.* XXII. 53.
[*f*] *Psal.* XXXIX. 8.
(*g*) Καὶ ἐν ἐμοὶ οὐχ εὑρήσει οὐδέν. *Ita Syr. Goth. Æth. Armen. Nissen. Athan. Basil. alii. Ambr. lib. de fuga sæculi, c. 4. & Greg. Mag. homil. 39. in Evang.*

31. *Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, & sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.*

31. Mais afin que le monde connoisse que j'aime mon Pere, & que je fais ce que mon Pere m'a ordonné, levez-vous, sortons d'ici.

COMMENTAIRE.

℣. 31. SURGITE, EAMUS HINC. *Levez-vous, sortons d'ici.* C'est ainsi que JESUS-CHRIST sortit de table, & qu'il acheva ce discours. Ensuite ayant rendu graces à Dieu, en chantant l'hymne ordinaire (a), ils sortirent de la maison, & de la ville, & allérent au Jardin des Oliviers.

(a) *Matt.* XXVI. 30. *Marc.* XIV. 26.

CHAPITRE XV.

JESUS-CHRIST *est la vigne, & ses Disciples sont les branches. Il a choisi ses Apôtres, afin qu'ils produisissent de bons fruits. Il les fortifie contre les persécutions du monde. Les Juifs inexcusables dans leur péché.*

℣. 1. *Ego sum vitis vera: & Pater meus agricola est.*

2. *Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum, & omnem qui fert fructum purgabit eum, ut fructum plus afferat.*

℣. 1. JE suis la vraie vigne, & mon Pere est le vigneron.

2. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi; & il émondera toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage.

COMMENTAIRE.

℣. 1. EGO SUM VITIS VERA, ET PATER MEUS AGRICOLA EST. *Je suis la vraie vigne, & mon Pere est le vigneron.* JESUS dit ceci en chemin, en allant de la maison où il avoit soupé, dans le Jardin des Oliviers. Il étoit environ minuit, & la lune étoit presque à son plein, puisqu'il étoit le 14. de la lune. Mon Pere peut très-bien être comparé à un vigneron, moi à un sep de vigne, & vous aux branches de ce sep. *Vitis vera*, une vigne franche *(a)*, une bonne vigne. Souvent l'Eglise est comparée à une vigne *(b)*. Les Fidéles sont les branches de cette vigne, & JESUS-CHRIST en est le Sep.

℣. 2. OMNEM PALMITEM IN ME NON FERENTEM FRUCTUM, TOLLET EUM. *Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi.* Ceux qui comme Judas, ne portent point de fruit, ou n'en portent que de mauvais, seront retranchez. Les Juifs incrédules, ceux de mes Disciples qui m'abondonneront, & à qui ma passion, & ma Croix seront

(a) August. Beda, Rupert. Grot. alii.

(b) Psal. LXXIX. 9. *Isai.* V. 1. *& Deut.* XXXII. 32. *&c.*

3. *Jam vos mundi estis propter sermonem, quem locutus sum vobis.*

4. *Manete in me: & ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos, nisi in me manseritis.*

3. Vous êtes déja purs, à cause des instructions que je vous ai données.

4. Demeurez en moi, & moi en vous. Comme la branche ne sauroit porter de fruit d'elle-même, & sans demeurer *attachée* au sep de la vigne: il en est ainsi de vous autres, si vous ne demeurez en moi.

COMMENTAIRE.

un sujet de scandale, & de chûte, seront aussi de ce nombre. En général les mauvais Chrétiens, qui demeurent attachez au sep par la foi, mais qui n'ont pas les bonnes œuvres, qui ne vivent pas de l'esprit de JESUS-CHRIST, qui ne sont pas animez de sa charité, seront retranchez, pour être jettez au feu éternel *(a)*. Ce sont des branches inutiles, qui ne portent que des feüilles, au lieu du fruit qu'on en attend.

ET OMNEM QUI FERT FRUCTUM, PURGABIT EUM. *Il émondera*, il taillera *celles qui portent du fruit*, il en ôtera l'inutile, *afin qu'elles en portent davantage.* C'est ainsi qu'en use le bon vigneron. Il retranche de son sep toutes les branches superfluës, afin que celles qui portent du fruit, soient mieux nourries, & reçoivent une séve plus abondante. Et comment le Pere émonde-t'il sa vigne spirituelle? C'est par les traverses, les afflictions, les épreuves *(b)*. Il leur ôte tout ce qui peut empêcher leur progrès spirituel; il les instruit, il les éclaire, il les comble de graces. Voyez Ezech. XV. 1. 2. 3. & suiv. quelque chose de pareil à ceci. Le Seigneur y compare son peuple à un sep de vigne inutile, qui n'est bon qu'à mettre au feu.

℣. 3. JAM VOS MUNDI ESTIS. *Vous êtes déja purs, à cause des instructions que je vous ai données.* Pour vous, vous n'êtes ni des branches inutiles, ni même de celles qui ont besoin d'être émondées. Depuis le tems que je vous ai choisis, je n'ai cessé de vous nettoyer de tout ce que vous pouviez avoir de superflu, ou d'impur. Le seul d'entre vous qui méritoit d'être retranché, Judas, le fils de perdition, s'est séparé de nous, & n'est plus des vôtres.

℣. 4. MANETE IN ME, ET EGO IN VOBIS. *Demeurez*

(a) Euthym. Leont. Mald. Grot.
(b) Chrysost. Cyrill. Theoph. Euthym. Pacian. Ep. 3 contra Novatian. Greg. Mag. Regist. lib. 7. c. 32. Grot. alii.

5. *Ego sum vitis, vos palmites: qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum: quia sine me nihil potestis facere.*

5. Je suis le sep de la vigne, & vous *en* êtes les branches. Celui qui demeure en moi, & en qui je demeure, porte beaucoup de fruit; car vous ne pouvez rien faire sans moi.

COMMENTAIRE.

en moi, & moi en vous. Demeurez attachez à moi comme à vôtre sep, & je demeurerai attaché à vous comme le sep à la branche. J'influërai dans vous par ma grace, par mes lumiéres, par ma Doctrine; & vous recevrez de moi tous les secours nécessaires pour vôtre sanctification. Ayez la foi, & la charité; c'est par-là que vous demeurerez en moi, & moi en vous (*a*).

SICUT PALMES NON POTEST FERRE FRUCTUM A SEMETIPSO. *De même que la branche ne sauroit porter du fruit d'elle même*, si elle demeure séparée, & retranchée du sep; *ainsi vous ne pouvez produire de fruit, si vous ne demeurez en moi.* Je puis me passer de vous; mais vous ne pouvez vous passer de moi. La racine peut pousser une nouvelle branche; mais la branche retranchée de la racine, n'est plus bonne à rien: *Præciso palmite, potest de viva radice alius pullulare; qui autem præcisus est, sine radice non potest vivere*, dit saint Augustin (*b*). Ainsi que le sep demeure attaché à la branche, & la branche au sep; tout cela n'est qu'à l'avantage de la branche: *Utrumque prodest non ipsi, sed illis.*

℣. 5. SINE ME NIHIL POTESTIS FACERE. *Car vous ne pouvez rien faire sans moi*, ou *séparez de moi* (*c*). Il ne dit pas: Vous ne pouvez que difficilement faire quelque chose sans moi; mais absolument vous ne pouvez rien sans moi (*d*); vous ne pouvez faire aucune œuvre méritoire de l'éternité, sans le secours actuel & continuel de ma grace, qui vous previenne, & qui coopére à toutes vos bonnes œuvres: *Sive ergò parum, sive multum sine illius gratia præveniente, adjuvan-*

(*a*) Cyrill. Leont. *Mald.*

(*b*) *Aug. in Joan. hic. & Concil. Arausic. 2. Can.* 24. *Vide & Chrysost. homil* 75. Ἵνα μάθωσιν ὅτι τῆς αὐτοῦ δυνάμεως χωρὶς οὐδὲν ἐργάζεσθαι δύνανται.

(*c*) Χωρὶς ἐμοῦ. *Extra me, separatim à me, sine me.*

(*d*) Concil. *African. An.* 418. Can. 6. *De fructibus mandatorum Dominus loquebatur, ubi non ait: Sine me difficilius potestis facere; sed: Sine me nihil potestis facere.*

6. *Si quis in me non manserit: mittetur foras sicut palmes, & arescet, & colligent eum, & in ignem mittent, & ardet.*

7. *Si manseritis in me, & verba mea in vobis manserint: quodcumque volueritis petetis, & fiet vobis.*

6. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jetté dehors comme un sarment *inutile*: il séchera, & on le ramassera pour le jetter au feu, & le brûler.

7. Si vous demeurez en moi, & que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, & il vous sera accordé,

COMMENTAIRE.

te, cooperante, fieri non potest, sine quo nihil fieri potest, dit ici saint Augustin. En sorte qu'en tout tems, & dans toutes nos actions, nos pensées, nos mouvemens, nos affaires, nous devons implorer le secours du Seigneur : *Ut in omnibus actibus, causisque, cogitationibus, motibus, adiutor, & protector orandus sit Deus*, dit le Pape Céleſtin I. (*a*) *nullumque tempus interveniat quo ejus non egeamus auxilio.* Mais à Dieu ne plaise que nous donnions tellement tout à la grace, que nous ôtions quelque chose à la liberté de l'homme. Nous savons que l'homme ne peut rien sans la grace; mais nous savons aussi que l'homme ne fait aucun bien, que Dieu ne lui fasse faire par l'attrait de sa grace. *Multa Deus facit in homine bona, quæ non facit homo; nulla verò facit homo quæ non facit Deus, ut faciat homo*, dit saint Augustin.

℣. 6. SI QUIS IN ME NON MANSERIT, MITTETUR FORAS. *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jetté dehors* (*b*); il sera destitué de ma grace, & privé des promesses, & des priviléges de mon alliance; il sera retranché du Corps de l'Eglise par l'excommunication, par le schisme, ou par l'hérésie; & enfin il sera jetté au feu de l'enfer. Ce n'est pas à dire que tous ceux qui ne demeurent point attachez à JESUS-CHRIST par la grace, & par la charité, en soient toûjours séparez par la foi, ni qu'ils aillent toûjours jusqu'à s'en séparer par le schisme, ou par l'hérésie. Il y a diverses maniéres de retranchemens, & divers dégrez de séparations. Mais tout retranchement se termine au feu de l'enfer, à moins que par la pénitence on ne rentre dans la participation de la

(*a*) Celestin. I. *Ep. ad Galliarum Episcopos.*

(*b*) *Græc.* Ἐβλήθη ἔξω . . . καὶ ἐξηράνθη. *Il a été jetté dehors, il a été desséché.* Mais le passé est mis pour le futur.

8. *In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis, & efficiamini mei Discipuli.*

9. *Sicut dilexit me Pater, & ego dilexi vos. Manete in dilectione mea.*

8. C'est la gloire de mon Pere, que vous rapportiez beaucoup de fruit, & que vous deveniez mes Disciples.

9. Comme mon Pere ma aimé. je vous ai aussi aimez. Demeurez dans mon amour.

COMMENTAIRE.

vie de la grace, que l'on avoit perduë en s'éloignant de JESUS-CHRIST par le péché mortel. Comparez Matth. XIII. 41. 42.

℣. 8. IN HOC CLARIFICATUS EST PATER MEUS. *C'est la gloire de mon Pere que vous rapportiez beaucoup de fruits, & que vous deveniez mes Disciples (a).* La gloire d'un vigneron est de voir une vigne bien nourrie, & chargée de fruits. La gloire de Dieu mon Pere est de vous voir remplis de foi, de charité, de bonnes œuvres, & de vous voir utilement employez à la conversion des autres. C'est par-là que les hommes considérant vos bonnes œuvres, & le fruit de vos prédications parmi les peuples, glorifieront le Pere Céleste, comme Auteur de tous ces biens (b).

℣. 9. SICUT DILEXIT ME PATER, ET EGO DILEXI VOS. *Comme mon Pere m'a aimé, je vous ai aussi aimé. Demeurez dans mon amour.* Opérez le bien par la foi animée de la charité. Vos bonnes œuvres & vôtre charité, sont tout à la fois la preuve & la marque de l'amour que Dieu a pour vous, & de celui que vous avez pour lui & pour moi. Vous ne m'aimeriez point, s'il ne vous avoit aimé le premier (c). Autrement: Je vous ai toûjours aimé tendrement, comme mon Pere m'a aimé; continuez à m'aimer, & demeurez constans dans l'amour que vous avez toûjours eu pour moi (d). Ces deux sens se trouvent soutenus par les Peres, & par de très habiles Interprétes.

(a) Le Grec: *Et vous deviendrez mes Disciples.* καὶ γενήσεσθε ἐμοὶ μαθηταί. Mais plusieurs Exemplaires lisent comme la Vulgate: Καὶ γένησθε, *&c.*

(b) *Vide Matth. v. 16. Ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in Cœlis est. Vide Aug. hic.*

(c) *Aug. Beda, Cyrill. Mald. Brug. Men.*

(d) *Chrysost. Leont. Theophyl. August. Beda, Rupert. Grot. Mald.*

10. *Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea, sicut & ego Patris mei præcepta servavi, & maneo in ejus dilectione.*

10. Si vous gardez mes commandemens, vous demeurerez dans mon amour, comme j'ai moi-même gardé les commandemens de mon Pere, & que je demeure dans son amour.

11. *Hæc locutus sum vobis, ut gaudium meum in vobis sit, & gaudium vestrum impleatur.*

11. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joye demeure en vous, & que vôtre joye soit pleine, & parfaite.

12. *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.*

12. Le commandement que je vous donne, est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimez.

COMMENTAIRE.

℣. 10. Si præcepta mea servaveritis. *Si vous gardez mes commandemens, vous demeurerez dans mon amour.* Voilà la marque à laquelle je connoîtrai si vous m'aimez; si vous pratiquez mes commandemens. Comme c'est par-là que j'ai marqué à mon Pere, que je l'aimois véritablement; c'est par-là aussi que vous me donnerez des preuves de vôtre amour *(a)*. Autrement: Si vous voulez que je continuë à vous aimer, comme j'ai fait jusqu'ici, observez mes commandemens, comme j'ai été fidéle à observer ceux de mon Pere *(b)*.

℣. 11. Ut gaudium meum in vobis sit. *Je vous ai dit ces choses, afin que ma joye demeure en vous.* Je vous exhorte à demeurer constans dans mes préceptes, & dans mon amour, afin que ma joye soit entiére *(c)*. Vous ne pouvez rien faire ni de plus avantageux pour vous, ni qui me soit plus agréable, que de demeurer fortement attachez à mon amour. Autrement: Faites ensorte *que ma joye soit en vous*, que je sois toute vôtre joye, & que vous ne vous réjoüissiez que dans moi *(d)*. Le premier sens est beaucoup meilleur.

℣. 12. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem. *Le commandement que je vous donne, est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimez.* C'est un Pere qui dit le dernier adieu à ses enfans. Je n'ai qu'une chose à vous

(a) Chrysost. Leont. Theoph. Rupert. Grot. Tir. Mald.
(b) Cyrill. Aug. Beda, alii. ex Recentiorib.
(c) Vide. Aug. Bedam. Rupert. Brug. Menoc.
(d) Cyrill. Leont.

recommander, c'est de vivre en paix, & en union entre vous, de vous aimer comme je vous ai aimé. Le saint Evangéliste qui nous a conservé ces paroles du Sauveur, les avoit profondément dans le cœur, puisque dans son extrême vieillesse, comme on le menoit encore à l'Eglise, en le supportant sous les bras, il ne disoit dans toutes les assemblées autre chose que ces mots : Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres; & comme ses Disciples ennuyez de les lui entendre toûjours répéter, lui dirent : Nôtre Maitre, pourquoi dites-vous toûjours la même chose ? Il répliqua cette sentence si digne de lui : C'est que c'est-là le commandement du Seigneur, & qu'il suffit au salut, si on l'observe comme il faut (a) : *Quia præceptum Domini est, & si solum fiat sufficit.*

Mais d'où vient que le Sauveur appelle le commandement de la charité, son commandement, comme s'il n'avoit jamais donné d'autres préceptes ? Peu de tems auparavant, & étant encore à table dans la maison, il l'appelloit un commandement nouveau (b), comme s'il ne l'eût point encore donné à ses Disciples ; & ici il en parle, comme s'il n'en avoit jamais donné d'autre : *Ibi tamquam non fuerit ante tale mandatum ; hic tamquam non sit aliud ejus mandatum* (c). C'est, dit saint Grégoire le Grand (d), que tous les commandemens se rapportent à la charité, comme à leur centre, & que tout ce que le Sauveur a commandé, dépend de l'amour de Dieu, & du prochain, comme les branches de l'arbre dépendent de la racine : *Quidquid præcipitur, in sola charitate solidatur : Ut enim multi rami ex una radice prodeunt : sic multæ virtutes ex una charitate generantur.* La charité qui nous est commandée dans l'Evangile, est plus parfaite, plus pure, plus excellente que celle qui est ordonnée dans la Loi de Moyse. On nous la commande avec plus de force ; on nous y propose des motifs plus relevez, & des récompenses plus grandes que dans la Loi de servitude (e).

(a) *Hieronym. lib. 3. c, 6. Comment. Epist. ad Galat.*
(b) *Joan.* XIII. 34.
(c) *Aug. hic.*
(d) *Gregor Magn. homil 27. in Evang. Rupert. hic.*
(e) *Vide Grot. & Tolet.*

13. *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.*

14. *Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.*

15. *Jam non dicam vos servos: quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos: quia omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis.*

13. Personne ne peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis.

14. Vous êtes mes amis, si vous faites les choses que je vous commande.

15. Je ne vous appellerai plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître: mais je vous ai appellé mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Pere.

COMMENTAIRE.

℣. 13. MAJOREM HAC DILECTIONEM NEMO HABET (a), UT ANIMAM, &c. *Personne nè peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis.* C'est ce que je vais faire pour vous, afin qu'à vôtre tour vous puissiez donner vôtre vie pour moi. Je ne puis vous donner une preuve plus solide de mon amour, que celle-là : Et si je vous demande que vous vous aimiez les uns les autres, & que vous m'aimiez-moi-même, autant que je vous ai aimez, je ne vous demande rien que de juste, & dont je ne vous aye donné le premier l'exemple, par l'action la plus héroïque de la charité parfaite. Ne me demandez pas jusqu'où vous devez porter vôtre amour ; voyez ce que j'ai résolu de faire pour vous. Voilà vôtre régle. L'Histoire vante quelques amis, qui ont donné leur vie l'un pour l'autre. C'est tout ce que l'homme peut faire de plus grand en ce genre. On n'a rien de plus cher que sa vie.

℣. 14. VOS AMICI MEI ESTIS. *Vous êtes mes amis, si vous faites les choses que je vous commande.* Si je donne ma vie pour vous témoigner mon affection, vous pouvez bien en revanche demeurer fidéles à mes commandemens. Je vous demande bien moins que je ne vous donne. C'est par vôtre fidélité, & vôtre attachement à mes ordonnances, que je jugerai que vous êtes vraiement mes amis.

℣. 15. JAM NON DICAM VOS SERVOS. *Je ne vous appellerai plus serviteurs.* Je ne vous traiterai plus comme vôtre

(a) Plusieurs Exemplaires Latins lisent: *Quàm ut animam suam, &c.* Ce qui est une faute.

16. *Non vos me elegistis: sed ego elegi vos, & posui vos ut eatis, & fructum afferatis; & fructus vester maneat: ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.*

16. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, & je vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, & que vôtre fruit demeure *toûjours*, & que mon Pere vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom.

COMMENTAIRE.

Maître (*a*); je veux vous traiter en amis. Jusqu'ici je vous ai parlé assez souvent d'une maniére obscure & figurée (*b*). Et quoique je vous aye distinguez de la foule, par les explications particuliéres que je vous ai données (*c*), toutefois mes discours renferment encore bien des obscuritez, qu'il n'est pas aisé de développer. Ci-après je vous parlerai d'une toute autre maniére; je vous dirai tout ce que j'ai de plus sécret, sans enveloppes, & sans énigmes, comme un ami parle à son ami. En effet après la Résurrection, JESUS-CHRIST n'usa plus avec ses Apôtres de similitudes, ni de paraboles; il leur donna son Esprit d'intelligence, pour expliquer les saintes Ecritures (*d*): Et il leur envoya le Saint Esprit, qui les instruisit de toute vérité (*e*), & qui leur découvrit le sens de tout ce qu'il leur avoit dit d'obscur autrefois. En un mot, quoiqu'il les eût traitez jusqu'alors en amis, & qu'il leur eût découvert tout ce qu'il avoit appris de son Pere, il leur donna après sa Resurrection des marques encore plus sensibles de sa tendresse, de sa confiance.

Quand il dit: *Je vous ai appellé mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Pere*, on doit l'entendre avec quelque limitation; car les Apôtres jusqu'alors n'avoient pas été capables de porter tout ce qu'il avoit à leur dire (*f*); & même après sa Résurrection, ils ne purent comprendre dans toute son étenduë, tout ce qu'il avoit appris de son Pere par sa science infinie, & incompréhensible. Mais il leur dit tout ce qu'il leur convenoit de savoir, tout ce qu'ils étoient capables d'entendre avec fruit, tout ce qui concernoit leur salut, & leur ministére (*g*).

ỷ. 16. NON VOS ME ELEGISTIS. *Ce n'est pas vous qui*

(*a*) *Joan.* XIII. 13. *Vos vocatis me Magister, & Domine.*
(*b*) *Infra.* XVI. 25. *Hæc in proverbiis locutus sum vobis, &c.*
(*c*) *Matt.* XIII. 10. 11. 13. *Luc.* VIII. 10.
(*d*) *Luc.* XXIV. 45.
(*e*) *Joan.* XIV. 17. XV. 26. XVI 13.
(*f*) *Joan.* XVI. 12. *Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo.*
(*g*) *Theodor. Mopf. Chrysost. Theoph. Euthym. Mald. Grot. Menoc.*

m'avez

17. *Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.*

18. *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.*

19. *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.*

17. Ce que je vous commande, est de vous aimer les uns les autres.

18. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.

19. Si vous êtiez du monde, le monde aimeroit ce qui seroit à lui : mais parce que vous n'êtes point du monde, & que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait.

COMMENTAIRE.

m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis. Nouveau motif d'amour, & de reconnoissance *(a)*. Je vous ai choisis du milieu du monde, sans aucun mérite de vôtre part ; je vous ai destinez au ministére évangélique, je vous ai établis les Princes de mon Eglise, *afin que vous alliez* prêcher l'Evangile par tout le monde, *& que vous portiez du fruit, & que vôtre fruit demeure pour toûjours.* Saint Augustin, & ses Disciples *(b)* l'expliquent de la prédestination à la gloire, à laquelle Dieu a prédestiné ses Apôtres par un décret tout gratuit. Il les a choisis, avant qu'ils eussent pensé à lui, ni qu'ils eussent aucun mérite. Il leur a préparé de toute éternité les graces avec le secours desquelles ils arrivent infailliblement au salut. Mais la premiére explication est plus littérale.

℣. 18. SI MUNDUS VOS ODIT, &c. *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.* Voici un nouveau sujet de consolation pour les Apôtres. Que la haine injuste que le monde vous porte, ne vous effraye point ; il m'a haï avant vous, & il ne m'a haï que parce que j'ai condamné ses maximes, & sa conduite. Si vous étiez à lui, & si vous le serviez, il vous aimeroit. Mais Dieu vous garde d'aimer, ou de servir un tel Maître. Quelques-uns traduisent le Texte de cette sorte *(c)* : *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï, moi qui suis fort au-dessus de vous : Me præstantiorem vobis odio habuit.*

(a) Chrysost. Theophyl. Euth. Rupert.

(b) Aug. hic. & lib. 1. de Prædestin. SS. cap. 17. & alibi Prosper. lib. contra Collatorem. Beda hic ; Latini passim.

(c) Πρῶτον ὑμῶν *Vide Brug. Erasm. Camer. Gerard. Vide & Theodor. Mops.*

20. *Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis: Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, & vos persequentur: si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt.*

21. *Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum: quia nesciunt eum qui misit me.*

20. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite: Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi: s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres.

21. Mais ils vous feront tous ces mauvais traitemens à cause de mon nom; parce qu'ils ne connoissent point celui qui m'a envoyé.

COMMENTAIRE.

℣. 20. MEMENTOTE SERMONIS MEI. *Souvenez-vous de ce que je vous ai dit*; ci-devant, Chap. XIII. 16. *Que le serviteur n'est pas plus grand que le Maître.* Et si le monde vous hait, s'il vous persécute, s'il vous tend des piéges, il m'a traité de même.

SI SERMONEM MEUM SERVAVERUNT. *S'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres.* Ou plûtôt: S'ils n'ont pas voulu m'écouter, ni garder mes ordonnances, ne vous attendez pas qu'ils ayent plus de considération, & de respect pour les vôtres (*a*). Le Grec peut recevoir un autre sens (*b*): *S'ils ont épié mes paroles, ils épieront aussi les vôtres*, ils les observeront, ils les examineront, pour y donner un mauvais sens, comme ils ont cherché à me surprendre par mes paroles (*c*): *Pharisæi consilium inierunt, ut caperent Jesum in sermone.* Cette explication est fort naturelle: mais il faut reconnoître qu'elle n'est pas sans difficulté, puisque l'on ne trouve nulle-part dans le nouveau Testament le mot *térein* dans ce sens, quoique *paratérein*, qui en est dérivé, s'explique quelquefois dans la signification d'épier. (*d*).

℣. 21. PROPTER NOMEN MEUM. *A cause de mon nom*; en haine de mon nom, & de ma personne; à cause que vous serez mes Disciples, & mes Apôtres. Il suffira de me confesser, & de me reconnoître, pour s'attirer des persécutions.

NESCIUNT EUM QUI MISIT ME. *Ils ne connoissent point celui qui m'a envoyé.* S'ils connoissoient mon Pere, qui est

---

(*a*) *Mald. Grot. Brug. Menoc. Pisc. Gerh.*
(*b*) *Ferus, Gataker, Colomiez, Cnatchbul.*
(*c*) *Matt.* XXII. 15.
(*d*) *Vide Luc.* XIV. 1. XX. 20. Τηρεῖν même se prend pour épier, dans quelques endroits des Septante. Comme *Genes.* III. 15. *Eccle.* XI. 4. *Psal.* LV. 7. LXX. 11. *&c.* Et en S. Marc. III. 2. *Et ipsi observabant eum.* Παρετήρουν αὐτόν.

22. *Si non venissem, & locutus fuissem eis, peccatum non haberent: nunc autem excusationem non habent de peccato suo.*

23. *Qui me odit: & Patrem meum odit.*

22. Si je n'étois point venu, & que je ne leur eusse point parlé, ils n'auroient point le péché *qu'ils ont*: mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché.

23. Celui qui me hait, hait aussi mon Pere.

COMMENTAIRE.

leur Dieu, ils ne me méconnoîtroient pas; puisqu'ils verroient dans moi tous les caractéres du Messie, du Fils de Dieu, & de la Divinité qui est en moi.

℣. 22. SI NON VENISSEM, ET LOCUTUS EIS FUISSEM. *Si je n'étois point venu, & que je ne leur eusse point parlé, ils n'auroient point le péché qu'ils ont*; ils ne seroient point inexcusables dans leur incrédulité, comme ils le sont. Si la Doctrine de JESUS-CHRIST eût été vulgaire; si ses miracles eussent été communs, & semblables à ceux qu'avoient fait les Prophétes, les Juifs auroient pû s'excuser de n'avoir pas crû en lui (*a*), en disant que le Messie devoit être au-dessus de tous les Prophétes, & par la sublimité de sa Doctrine, & par la grandeur de ses miracles, & par sa vertu toute-puissante: Mais le Sauveur ayant donné des preuves certaines de sa mission, & de sa Divinité, les Juifs étoient inexcusables dans leur endurcissement. Ceux à qui JESUS-CHRIST n'est pas venu, & à qui il n'a pas parlé, ni par lui-même, ni par ses Apôtres; je veux dire, les Infidéles, qui n'ont eu aucune connoissance de sa prédication, sont à la vérité excusables dans leur incrédulité, dit saint Augustin; mais non pas dans leurs autres péchez. Ils peuvent s'excuser de quelques-uns de leurs crimes sur leur ignorance; mais non pas de tous; & quoiqu'ils ayent quelques excuses pour certaines fautes, ils ne peuvent pour cela éviter la damnation pour leurs autres crimes (*b*): *Habent excusationem non de omni peccato suo; sed de hoc peccato, quo in Christum non crediderunt.... Possunt habere excusationem; sed non ideò possunt effugere damnationem: Quicumque enim sine Lege peccaverunt, sine Lege peribunt.*

℣. 23. QUI ME ODIT, ET PATREM MEUM ODIT. *Celui qui me hait, hait aussi mon Pere*; parce que mon Pere, &

(*a*) *Aug. Beda. hic. Bernard Ep. 77.* | (*b*) *Aug. Tract. 89. in Joan.*

24. *Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent, nunc autem & viderunt, & oderunt, & me, & Patrem meum.*

24. Si je n'avois point fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auroient point le péché *qu'ils ont*: mais maintenant ils les ont vûës, & ils ont haï, & moi, & mon Pere.

COMMENTAIRE.

moi ne sommes qu'un seul Dieu. Que les Juifs ne s'excusent point de la haine qu'ils me portent, sur leur zéle prétendu pour la Loi de mon Pere, qu'ils prétendent que j'ai violée. S'ils aimoient vraiment mon Pere, ils m'aimeroient aussi; & ils ne me haïssent, que parce qu'ils n'aiment pas mon Pere *(a)*.

℣. 24. Si opera non fecissem in eis. *Si je n'avois pas fait parmi eux des choses qu'aucun autre n'a faites*, ils n'auroient point le péché qu'ils ont. C'est le même raisonnement qu'il a déja proposé au ℣. 22. On demande comment il est vrai que le Sauveur a fait des miracles que nul autre n'a faits? Car on sait qu'Elie, & Elisée ont ressuscité des morts, qu'ils ont guéri des maladies, qu'ils ont fait descendre le feu du Ciel. Nous ne lisons pas que Jesus-Christ ait fait des prodiges aussi éclattans que ceux que fit Moyse dans l'Egypte, au passage de la mer rouge, au rocher d'Horeb, & à celui de Cadés; ni que ceux de Josué au passage du Jourdain, autour de Jéricho, à la journée de Gabaon, où il fit arrêter le soleil, & la lune; ni que celui de la rétrogradation du soleil du tems d'Ezéchias. On ne voit rien dans la vie de Jesus-Christ, où il paroisse plus de vertu, que dans les miracles dont on vient de faire le dénombrement.

On repond 1°. Que les miracles du Sauveur sont en plus grand nombre que ceux d'aucun Saint de l'ancien Testament, sans en excepter Moyse, sur tout en comparant le petit nombre d'années qu'il a prêché, & qu'il a fait éclatter la gloire du Pere par ses miracles, avec la longue vie de Moyse par exemple. Jesus-Christ ne prêcha pas quatre ans pleins, & Moyse gouverna le peuple pendant quarante ans. 2°. De plus si les miracles du Sauveur n'ont pas toûjours été fort écclattans, ils ont tous eu pour objet la guérison des malades, & le bon-

(a) Theodor. Mopſ. Theophyl. Chryſoſt.

25. *Sed ut adimpleatur sermo, qui in Lege eorum scriptus est: Quia odio habuerunt me gratis.*

25. Mais il faut que la parole qui est écrite dans leur Loi, soit accomplie: Ils m'ont hai, sans aucun sujet.

COMMENTAIRE.

heur des peuples: Caractéres qui devoient, selon les Prophéties, (a) distinguer les merveilles du Messie. Celles des anciens Prophétes ont souvent été pour exercer la vengeance du Seigneur envers les méchans. 3°. La maniére pleine de facilité, & d'autorité dont le Sauveur faisoit ses miracles, est la preuve la plus sensible de leur supériorité. 4°. Une autre qualité qui les distinguoit des Anciens, est qu'il les à faits en confirmation de sa Divinité, & de sa mission, comme Libérateur d'Israël; au lieu que les Prophétes n'ont fait les leurs que comme Ministres du Seigneur, & comme des voix qui annonçoient le Messie.

5°. Les anciens ont bien pû faire des miracles; mais ils n'ont pû de leur autorité transmettre à d'autres ce même pouvoir. JESUS-CHRIST a donné à ses Apôtres le pouvoir d'en faire, & den faire en plus grand nombre, & de plus grands que lui; pouvoir dont il donna des preuves aux Juifs, par la mission qu'il fit de ses Disciples dans tous les lieux où il devoit aller. (b) Je ne parle pas du miracle de sa résurrection, qu'il avoit prédit, & qui est le plus grand de tous les miracles qui ayent jamais été faits; parce qu'alors n'étant pas arrivée, elle ne pouvoit être mise en preuve, pour convaincre les Juifs d'incrédulité. 6°. Saint Augustin cite le miracle de la multiplication des cinq pains, avec lesquels il nourrit cinq mille hommes; & celui des sept pains, avec lesquels il rassasia quatre mille hommes. On cite aussi le miracle de l'aveugle-né guéri, du changement de l'eau en vin à Cana, de la résurrection du Lazare; celui qu'il fit, en marchant sur les eaux, & en donnant à saint Pierre le pouvoir d'en faire de même. Ce sont-là des choses que nul autre que lui n'a faites.

℣. 25. SED UT IMPLEATUR SERMO. *Mais il faut que la parole qui est écrite dans leur Loi*, c'est-à-dire, en général dans

(a) *Isai.* XXXIV. 3. XXXV. 5. &c.
(b) Voyez S. August. & Béde, Mald. Grot. sur cet endroit.

26. *Cùm autem venerit Paraclitus, quem ego mittam vobis à Patre, spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me.*

26. Mais lorsque le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui procede du Pere, que je vous envoyerai de la part de *mon* Pere, sera venu, il rendra témoignage de moi :

COMMENTAIRE.

l'Ecriture ; *(a)* car ce passage est tiré du Pseaume XXXIV. 19. & LXVIII. 5. *Ils mont haïsans sujet ; soit accomplie.* La particule *ut*, afin que, ne marque pas ici la cause, mais l'événement, de même qu'en plusieurs autres endroits. La prédiction de leur haine, de leur incrédulité, de leur malice ne leur imposoit nulle nécessité. Ces mauvaises actions furent toutes libres, & toutes volontaires de leur part.

℣. 26. CUM VENERIT PARACLITUS, ... ILLE TESTIMONIUM PERHIBEBIT DE ME. *Lorsque le Consolateur*, (le Paraclet) *l'Esprit de vérité qui procéde du Pere, sera venu, il rendra témoignage de moi.* Le Paraclet, l'Avocat, le Defenseur, le Consolateur, le Saint Esprit, l'Esprit de vérité, ne signifient que la même chose ; sçavoir, la troisiéme Personne de la Trinité, que JESUS-CHRIST envoya aux Apôtres pour les instruire, les consoler, les soutenir dans leurs peines, comme il avoit été lui-même envoyé du Pere pour l'instruction, & la consolation de tout le genre humain. Il dit que cet Esprit saint *procéde du Pere* : Maniére de parler qu'on a employée dans l'Eglise, pour marquer l'émanation éternelle, & substantielle du Saint Esprit, qui procéde du Pere & du Fils.

Mais d'où vient qu'il ne dit pas : *Qui procéde du Pere, & de moi* ; mais seulement : *Qui procéde du Pere* ? Car on sait que dans l'Eglise on a disputé long-tems sur la procession du Saint Esprit, savoir s'il procédoit du Fils comme du Pere. *(b)* On répond que le Fils de Dieu conversant encore avec ses Apôtres, leur parle modestement de soi-même ; *(c)* & que pour s'accommoder à leur maniére de concevoir, il se représentoit comme sur la terre, & son Pere dans le Ciel, d'où le Saint Esprit devoit descendre. Il n'auroit fait que confondre leurs

(a) *Joan* IX. 3. XIII. 18.
(b) *Vide Theoph. Euthym. hic. Ita sentiunt, & Græci recentiores.*
(c) *Maldon. hic. Grot. Gerhard. Brug. Vide & Augustin.*

27. *Et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.*

27. Et vous en rendrez aussi témoignage; parce que vous êtes dès le commencement avec moi.

COMMENTAIRE.

idées si dans cet endroit il avoit dit que le Saint Esprit procédoit de lui comme du Pere. Il avoit assez prouvé cette vérité par tout ce qu'il avoit dit pour établir sa Divinité; & en disant qu'il leur envoyeroit cet Esprit saint, il insinuoit que l'Esprit étoit à son égard, & à l'égard de son Pere à proportion, ce que lui Fils étoit à l'égard du Pere; c'est-à-dire, qu'il émanoit de l'un, & de l'autre en sa maniere toute ineffable, & qui ne peut être connuë que de ceux que l'Esprit même éclaire de sa lumiere. Voyez aussi le ℣. 14. du Chapitre suivant.

Quelques-uns *(a)* soutiennent qu'en cet endroit le verbe *procéde*, ne signifie pas la procession éternelle du Saint Esprit; mais seulement sa mission sur la terre. Ils traduisent: *(b) Le Saint Esprit, qui sort*, qui vient du Pere, envoyé par le Fils. Mais la maniére dont le Fils s'exprime, la circonstance où il parle, la distinction qu'il fait du Pere d'où le Saint Esprit procéde, & du Fils qui l'envoye, sans parler de l'usage, & de la tradition de l'Eglise, qui a toûjours entendu ce passage de la procession éternelle, & substantielle du Saint-Esprit, nous déterminent à le prendre en ce sens dans cet endroit.

Voici le raisonnement du Sauveur. L'incrédulité des Juifs est inexcusable par toute sorte d'endroits. Ils ne croyent point à ma Doctrine, toute saine, & toute divine qu'elle est; ils ne croyent point au Pere qui m'a envoyé, après tous les miracles que j'ai faits en son nom, pour prouver ma mission. Il ne reste, pour leur ôter toute excuse, que d'envoyer *le Saint Esprit, qui rendra témoignage de moi*. Il les convaincra d'injustice, d'infidélité, & de péché *(c)*. Et comment me rendra-t'il témoignage contre les Juifs? Il le fera par vous-mêmes, par vôtre bouche, par les miracles que vous opérerez. Vous parlerez des Langues qui vous étoient inconnuës; vous découvrirez des mystéres, que vous n'avez pû apprendre des

(a) *Bez. Le Clerc. alii. quidam.*
(b) Παρὰ τοῦ πατρὸς ἐκπορεύεται.
(c) *Joan.* XVI. 8. 9. 10.

hommes ; vous ſaurez des choſes que l'eſprit humain ne peut comprendre par lui-même. ℣. 27. Vous mêmes donc *vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes dès le commencement avec moi*. Vous ferez connoître qui je ſuis ; vous publierez les merveilles particuliéres de ma transfiguration, qui ne ſont connuës que de vous. Enfin vous annoncerez les promeſſes que j'ai faites, & vous en montrerez l'exécution, par les effets ſenſibles de la préſence du Saint-Eſprit en vous, & dans tous ceux qui croiront à vôtre prédication.

CHAP.

CHAPITRE XVI.

Les Apôtres seront excommuniez, & persécutez. JESUS-CHRIST *les rassure. Il leur promet le Saint-Esprit aprés son départ, Le Saint-Esprit convainc le monde de péché, d'injustice, & de jugement. Il apprendra aux Apôtres toute vérité. Travaux de cette vie. Le Pere accordera aux Apôtres tout ce qu'ils demanderont au nom du Fils.*

℣. 1. *HÆc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.*

2. *Absque synagogis facient vos: sed venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.*

℣. 1. JE vous ai dit ces choses, afin que vous ne soyez point scandalisez.

2. Ils vous chasseront des synagogues; & le tems vient, que quiconque vous fera mourir, croira faire une chose agréable à Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HÆC LOCUTUS SUM VOBIS. *Je vous ai dit ces choses, afin que vous n'en soyez pas scandalisez.* Ou plûtôt : Je vous ai prédit tout ce qui doit vous arriver de facheux *(a)*; afin que quand il vous arrivera quelque chose, vous ne soyez pas scandalisez, c'est-à dire, renversez comme un homme qui se hurte contre une pierre, ou un bois qu'il rencontre dans son chemin. Je vous préviens de bonne-heure, afin que vous y soyez preparez lorsque ces choses arriveront *(b)*. Autrement : Je vous ai promis le Saint-Esprit consolateur, & défenseur *(c)*, afin que quand le monde vous pérsecutera, vous ayez un appui pour vous affermir contre ses attaques.

℣. 2. ABSQUE SYNAGOGIS FACIENT VOS. *Ils vous chasseront de leurs Synagogues*; de leurs assemblées. Ils vous ex-

(a) Voyez ci-devant Ch. XV. 17. 18. 19. 20. 21. 23. 25. & XIII. 33. 36. XIV. 1. 2.
(b) *Theodor. Mopsf. & Heracl. Cyrill. Leont. Theophyl. Grot. Brug.*
(c) *Aug. Beda, Euthym.*

3. *Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem, neque me.*

4. *Sed hæc locutus sum vobis: ut cùm venerit hora eorum, reminiscamini quia ego dixi vobis.*

3. Ils vous traiteront de la sorte, parce qu'ils ne connoissent ni *mon* Pere, ni moi.

4. Or je vous ai dit ces choses, afin que lorsque ce tems-là sera venu, vous vous souveniez que je vous les ai dites.

COMMENTAIRE.

communieront (*a*). Jesus-Christ ne prédit pas ceci à ses Apôtres comme un fort grand mal. Il leur avoit dit ailleurs (*b*), qu'ils seroient bienheureux, quand on les persécuteroit, & qu'on les chasseroit des Synagogues pour son nom. Ceci marque seulement la haine extrême des Juifs contre eux, aussi-bien que ce qu'il ajoute: *Bien plus; le tems est venu que quiconque vous fera mourir, croira faire une chose agréable à Dieu*; ou, selon le Grec (*c*), il croira offrir à Dieu un sacrifice, ou lui rendre le culte souverain.

℣. 3. Hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem. *Ils vous traiteront de la sorte; parce qu'ils ne connoissent ni mon Pere ni moi.* Ils ne me connoissent point pour ce que je suis, pour le Fils de Dieu, pour le Messie, & ils ne connoissent point mon Pere, en tant qu'il m'a envoyé; ils ne connoissent point sa volonté à mon égard. Ils devroient toutefois la bien connoître, après tout ce que j'ai dit, & ce que j'ai fait parmi eux. Il n'a tenu qu'à eux de me connoître pour Dieu, & mon Pere comme celui qui m'a envoyé.

℣. 4. Sed hæc locutus sum vobis. *Or je vous ai dit ces choses.* Je vous ai prédit ce qui doit vous arriver de la part des Juifs, afin que lorsque cela arrivera, vous vous en souveniez, & n'en soyez pas surpris. J'ai prévû tout le mal qui vous arrivera, & j'aurai soin de vous envoyer un secours puissant, pour vous soutenir dans vos peines. C'est l'Esprit consolateur, qui descendra sur vous, lorsque je serai retourné à mon Pere. ℣. 7.

(*a*) *Vide* IX. 22. XII. 42. *Mald. Vat. Grot. Gerhard. Ligf.*
(*b*) *Luc.* VI. 22.

(*c*) Δόξῃ λατρείαν προσφέρειν τῷ Θεῷ.

5. *Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram: Et nunc vado ad eum, qui misit me: & nemo ex vobis interrogat me, quò vadis?*

6. *Sed quia hæc locutus sum vobis tristitia implevit cor vestrum.*

5. Je ne vous le ai pas dites dès le commencement, parce que j'étois avec vous. Mais maintenant je m'en vais à celui qui m'a envoyé, & aucun de vous ne me demande où je vais.

6. Mais parce que je vous ai dit ces choses, vôtre cœur a été remplie de tristesse.

COMMENTAIRE.

℣. 5. HÆC AB INITIO NON DIXI. *Je ne vous les ai pas dites dés le commencement.* Je ne me suis pas hâté de vous annoncer les persécutions futures que vous aurez à soutenir, quoique je ne vous les aye pas entiérement cachées: (*a*) mais je ne vous en ai pas parlé ci-devant d'une maniére aussi claire qu'aujourd'hui; parce que comme j'étois avec vous, je me trouvois en état de vous affermir contre les traverses présentes, ou de vous en garantir par ma puissance, ou même de les prévenir, & de les éloigner avant qu'elles arrivassent. (*b*) Et pour les maux futurs, dont vous serez attaquez après ma mort, j'étois résolu de vous en avertir de bonne-heure, (*c*) non afin que vous les évitassiez; mais afin que vous vous y préparassiez: Et de peur que cette nouvelle ne vous abatte, je vous promets un esprit de force, & de consolation, qui vous rendra doux tous les maux ausquels vous serez exposez. (*d*)

NEMO EX VOBIS INTERROGAT ME. *Aucun de vous ne me demande où je vais.* Vous vous laissez abattre à la tristesse, & nul d'entre vous ne me demande où je vais. Vous regardez mon voyage comme une absence éternelle, & vous me quittez, comme ne me devant jamais revoir; au lieu que mon voyage est pour peu de tems; c'est un voyage heureux, & glorieux pour moi, & avantageux pour vous. Si vous en étiez bien persuadez, vous me demanderiez pour combien je serai absent, ce que je ferai dans mon voyage, quelle route je prendrai, comme un ami a coutume de demander à son ami, qui est sur son départ. (*e*) Mais vôtre esprit n'est occupé que de sa peine, & de sa douleur présente.

(*a*) *Matt.* x. 17. 18. 19. xxiv. 9. *Luc.* xii. 11. *Vide Grot. Brug. hic.*

(*b*) *Joan.* xvii. 12. *Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo.*

(*c*) *Chrysost. Theodor. uterque Heracl. & Mopsf. Cyrill. Leont Theoph. Euthym.*

(*d*) *Aug. Beda, Rupert.*

(*e*) *Brug. Menoc. Tir. alii.*

7. *Sed ego veritatem dico vobis: expedit vobis ut ego vadam: si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos: si autem abiero, mittam eum ad vos.*

7. Cependant, je vous dis la verité: Il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous: mais si je m'en vais, je vous l'envoyerai.

COMMENTAIRE.

Lorsque j'ai commencé à vous faire l'ouverture de mon voyage, vous avez témoigné quelque empressement de savoir où j'allois: (a) Mais comme je ne vous ai pas répondu avec une clarté qui contentât entiérement vos esprits, & que je vous ai fait comprendre que ce voyage n'étoit autre que ma mort, la tristesse vous a saisi, & vous ne me faites plus aucune question sur mon départ. (b)

℣. 7. EXPEDIT VOBIS UT EGO VADAM. *Il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous.* Ils auroient pû répondre: Demeurez seulement, & nous ne demandons point d'autre consolateur. Mais il leur a fait comprendre ailleurs (c) la nécessité absoluë de sa mort, pour le salut des hommes. Il ne le répete pas ici; il se contente de dire que s'il ne s'en va pas, le Saint Esprit ne viendra pas. Or sans le Saint Esprit, vous ne pourrez accomplir aucune des fonctions de vôtre ministére, ni connoitre les véritez que je vous ai dites obscurément, ni résister à vos ennemis, ni surmonter les persécutions qui s'éléveront contre vous. Il faut donc que je m'en aille. Telle est la volonté, & le décret du Pere, c'est ainsi qu'il a réglé toutes choses; ma venuë, ma prédication, ma mort, ma résurrection, mon retour à mon Pere, la venuë du Saint Esprit. C'est un ordre souverainement sage, qu'il n'est pas permis de troubler. (d) Il faut que ma mort, que mon Sang vous sanctifient, & vous disposent à recevoir ce divin Esprit. (e)

(a) *Joan.* XIII. 36. *Domine, quo vadis?* XIV. 5. *Domine, nescimus quo vadis, & quomodo possumus viam scire?*

(b) *Vide Theodor. Heracl. & Mopf. Leont. Theophyl.*

(c) *Matt.* XX. 19. XXVI. 2. XXVII. 21. *Marc.* IX. 30. X. 33. *Luc.* IX. 44. XVIII. 32.

(d) *Euthym. Mald. Est. Brug. Grot. alii.*

(e) *Vide Theodor. Mopf. Leont. Theoph.*

8. *Et cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, & de justitia, & de judicio.*	8. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice, & touchant le jugement.

COMMENTAIRE.

ỷ. 8. CUM VENERIT ILLE ARGUET MUNDUM DE PECCATO, ET DE JUSTITIA, ET DE JUDICIO. *Lorsqu'il sera venu; il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice, & touchant le jugement.* Le Saint Esprit est comme l'avocat qui vient défendre la cause de JESUS-CHRIST, & prendre la défense de ses Disciples. Le monde, & le Démon sont les deux adversaires du Sauveur. *Le Paraclet* accuse, & convainc le monde, ou les Juifs; car c'est d'eux principalement dont il entend parler ici sous le nom de monde: (*a*) Il les convainc de péché, & d'injustice, & il fait condamner le Prince du monde, le Démon; il le fait condamner en jugement, comme usurpateur des droits du Tout-puissant; il fait abolir, & détruire sa domination injuste: *Princeps mundi hujus ejicietur foras.* Il renverse par tout l'idolâtrie, par la prédication des Apôtres, & par la vertu de la Croix.

Il accusera, & convaincra le monde *de péché, parce qu'ils n'ont point crû en* JESUS-CHRIST. (*b*) Cette accusation, & cette conviction ne peuvent naturellement tomber que sur les Juifs incrédules. (*c*) Leur crime est de n'avoir pas crû en JESUS-CHRIST, après tous les miracles qu'il a faits en leur présence, après tant de Prophéties si clairement accomplies dans sa personne, après tant de prodiges arrivez à sa mort, à sa résurrection, & après sa résurrection. Ils sont accusez, & convaincus sur tout par les effets sensibles de la présence du Saint Esprit dans les Apôtres, par le don des miracles, par le don des Langues, & par celui d'une science toute surnaturelle, qu'il a communiqué non-seulement aux Apôtres; mais aussi aux premiers Fidéles. Ce sont-là les moyens dont le Paraclet, l'Esprit consolateur, & défenseur se servira pour faire *condamner le monde de péché*, c'est-à-dire, d'incrédulité, qui est la source, & le centre de tous les autres péchez.

(*a*) *Vide Joan.* VII. 7. XV. 18. 19. XVI. 2. *Vide Cyrill.. Aug. Mald. Pisc. Tir. alios.*

(*b*) Le Grec: *Parce qu'ils ne croyent point en moi* ὅτι οὐ πιστεύουσιν εἰς ἐμέ. Mais il y a plusieurs Exemplaires qui lisent comme la Vulgate.

(*c*) *Aug. Beda, Chrysost. Theophyl. Euthym. alii plerique.*

Le Saint Esprit accusera aussi le monde *touchant la justice ; parce*, dit Jesus-Christ, *que je vas à mon Pere, & que vous ne me verrez plus.* Le monde a calomnié le Sauveur ; il l'a traité de méchant, de séducteur, de magicien, d'homme possédé du Démon, de destructeur de la Loi. Le Fils de Dieu a déclaré qu'il ne vouloit pas se faire justice à soi-même, & qu'il n'étoit pas venu pour juger le monde. (*a*) Il est monté au Ciel, & a abandonné sa justification, & la réparation de ses injures au Saint Esprit, qui doit être son avocat, & qui doit prendre sa défense. Il le justifiera aux yeux de tout l'univers, (*b*) & fera voir qu'il est la justice, la vérité, la sainteté essentielle, l'auteur de toute justice. (*c*) Et comment le fera-t-il voir ? Par la prédication des Apôtres, & par les prodiges qui les accompagneront par tout. Le seul exposé de la Doctrine du Sauveur, de sa vie, de ses miracles, l'accomplissement des anciennes propheties dans sa personne, les merveilles des Apôtres, formoient aux yeux des Payens une preuve qui couvroit de honte les Juifs, qui avoient rejetté un Prophéte visiblement envoyé de Dieu, un Libérateur en qui l'on voyoit tous les caractéres de la Divinité.

On peut dire aussi que le Saint Esprit a convaincu le monde *touchant la justice*, en ce qu'il a fait voir & aux Juifs, & aux Payens qu'il n'y avoit point de justice que dans Jesus-Christ. Les Juifs croyoient la trouver dans les pratiques de la Loi cérémonielle. Les Payens la mettoient dans les régles de leur morale, & dans les efforts que la nature faisoit pour vivre conformément à la raison. Mais le Saint Esprit a fait voir que les efforts de la Philosophie Payenne étoient vains, & que les cérémonies des juifs ne conduisoient rien à sa perfection. (*d*) Les Apôtres éclairez, & animez de ce divin Esprit, ont mis ces véritez dans leur évidence, & ont convaincu tout le monde que Jesus-Christ étoit la seule vraie justice, & que lui seul pouvoit nous rendre agréables à Dieu, que la foi en lui est la source de cette justice. (*e*)

Enfin le Saint Esprit *jugera le monde touchant le jugement*. Il le

(*a*) *Joan.* III. 17. VIII. 15. 50. XII. 47.
(*b*) Voyez Ch. XV. 26.
(*c*) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euth. Brug. Ligfoot. Hamm. alii.*
(*d*) *Hebr.* VII 19. *Nihil ad perfectum adduxit Lex.*
(*e*) *Rom.* III. 22. *Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes, & super omnes qui credunt in eum. Vide Aug. Bedam, Rupert. Cyrill. Theodor. utrumque Heracl & Mopf. &c.*

9. *De peccato quidem, quia non crediderunt in me:*

10. *De justitia verò, quia ad Patrem vado, & jam non videbitis me:*

11. *De judicio autem, quia princeps hujus mundi jam judicatus est.*

9. Touchant le péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi:

10. Touchant la justice, parce que je m'en vais à mon Pere, & que vous ne me verrez plus:

11. Et touchant le jugement, parce que le Prince de ce monde est déja jugé.

COMMENTAIRE.

condamnera comme coupable du plus grand de tous les crimes, qui est l'idolâtrie. Il le convaincra d'avoir déferé les honneurs divins aux plus viles, & aux plus indignes des créatures. Et comment les en convaincra-t'il? En détruisant l'empire du Démon, en ruinant l'idolâtrie par la prédication de l'Evangile, comme nous l'avons déja marqué.

Pour bien comprendre le raisonnement du Sauveur, il faut le joindre à ce qui précéde: Je vous avertis de bonne-heure de tous les maux que vous avez à souffrir, & des persecutions qu'on suscitera contre vous; afin que vous vous y prépariez, & que quand cela arrivera, vous ne soyez pas pris au dépourvû. Je ne vous en ai pas averti plûtôt, parce que comme j'étois avec vous, je vous protégeois, & vous consolois dans vos peines: Mais comme je suis sur le point de vous quitter, je suis bien-aise de vous en informer, & de vous dire que je vous donnerai en ma place le Saint Esprit défenseur, & consolateur, qui vous soutiendra dans vos afflictions, & vous défendra contre vos ennemis, & vos persécuteurs. Et ne croyez point que sa venuë ne soit que pour défendre vos personnes; il viendra aussi pour me justifier, & pour convaincre le monde, & en particulier les Juifs, d'incrédulité, d'injustice & d'idolâtrie: D'incrédulité, parce que malgré mes miracles, ils n'ont pas voulu croire en moi: D'injustice, ou de justice méprisée, parce qu'ils m'ont rejetté, & calomnié, & que le tems de ma justification est arrivé: Enfin de jugement, parce que le Démon Prince du monde, est condamné, & que son regne va être détruit.

Quelque Critiques (*a*) remarquent que parmi les Juifs il y avoit trois maniéres de jugemens, ausquels le Sauveur semble faire allusion en cet endroit. Le premier étoit *du péché*, (*b*) lorf-

---

[*a*] *Grot. Hammond.*

[*b*] הטאת *Peccatum.*

12. *Adhuc multa habeo vobis dicere: sed non potestis portare modò.*	12. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire : mais vous ne pouvez les porter présentement.

COMMENTAIRE.

que le coupable avoit commis quelque faute contre Dieu ; comme dans les cas de fausse prophétie, de séduction, & pareilles matiéres de Religion, graves, & criminelles. Le second étoit *de justice*, (*a*) lorsque l'on prenoit à l'amiable la défense d'un homme de bien accusé injustement, sans s'engager aux formalitez de la justice contentieuse. Le troisiéme étoit du jugement ; (*b*) par exemple, dans les causes particuliéres du vol, du talion, & autres pareilles. Mais j'avouë que je ne vois pas le rapport que pourroit avoir ce que dit ici le Sauveur, à ces trois maniéres de jugemens, dont je ne remarque pas même le fondement dans l'Ecriture, ni dans la Police des Hébreux. Ne pourroit-on pas entendre cet endroit tout simplement de cette sorte : Le Saint Esprit condamnera le monde *de péché* commis, *de justice* méprisée, *de jugement* négligé. Ou bien : Il convaincra le monde de péché, en ce qu'il a méprisé la Justice de Jesus-Christ, & son jugement.

℣. 12. Adhuc multa habeo vobis dicere. *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les porter présentement.* Ne leur a-t'il pas dit ci-devant, (*c*) qu'il leur avoit découvert tout ce qu'il avoit appris de son Pere ? Il est vrai : Mais il faut limiter le sens de ces paroles, & expliquer celles de ce verset-ci. Il a dit à ses Apôtres tout ce qu'il a appris de son Pere, & tout ce qu'il leur étoit expédient de savoir, tout ce qu'ils étoient capables de bien entendre : Mais il y avoit encore bien des choses, dont ils n'étoient pas capables alors. (*d*) Il falloit attendre sa Résurrection ; c'étoit elle qui levoit le sceau des prophéties, & qui développoit le grand mystére que les Juifs n'ont jamais bien pû comprendre ; je veux dire, l'union de la Divinité, & de l'humanité dans la personne de Jesus-Christ, son regne temporel, & éternel, son état d'hu-

[*a*] צדקה *Justitia.*
[*b*] משפט *Judicium.*
[*c*] *Joan.* xv. 13.
[*d*] *August. Beda, Rupert. Chrysost. Theod. uterque, Cyrill. Theoph. Euthym. alii.*

miliation,

13. *Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem; non enim loquetur à semetipso: sed quæcumque audiet loquetur, & quæ ventura sunt annuntiabit vobis.*

13. Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité: car il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, & il vous annoncera les choses à venir.

COMMENTAIRE.

miliation, & de gloire, de puissance, & d'infirmité, de victime pour les péchez du monde, & d'homme sans péché. Par sa Résurrection, & son Ascension, on voit disparoître toutes les contradictions qui paroissent choquer dans les Ecritures.

Il falloit attendre la venuë du Saint Esprit, pour dissiper toutes ces obscuritez, & pour concilier ces contrariétez apparentes. Ce sont-là ces choses que les Apôtres ne pouvoient pas encore porter alors: *Sed non potestis portare modò.* Mais lorsque le Saint Esprit sera venu, *il vous enseignera toute vérité*; il vous rendra capables des plus grands mystéres; il n'y aura plus rien de caché pour vous; il rompra le sceau, & vous ouvrira les sens cachez des Prophéties qui me regardent.
ỷ. 13. *Docebit vos omnem veritatem*; ou; comme lisent les Grecs, (a) & quelques Latins: *Deducet vos in omnem veritatem*, ou, *in omni veritate*: Il vous introduira dans toute vérité; ou, il vous fera marcher dans toute vérité.

ỷ. 13. NON ENIM LOQUETUR A SEMETIPSO. *Il ne parlera pas de lui-même.* De peur que les Apôtres ne prissent occasion de ce qu'il vient de dire, que le Saint Esprit leur enseignera toute vérité, de croire que le Saint Esprit est plus grand que le Fils, ou que c'est un autre principe de lumiére, & de connoissance, tout différent & du Pere, & du Fils; le Sauveur ajoute que cet Esprit consolateur ne dira rien de lui-même; qu'il puisera dans la même source que lui; (b) en un mot, que ce qu'il leur dira, le Pere, & le Fils le diront avec lui: Que ce ne seront point trois Principes; mais un seul Principe qui leur parlera.

(a) *Gr.* Ὁδηγήσει ὑμᾶς εἰς πᾶσαν ἀλήθειαν. *Quid. Codd. apud Aug. Deducet vos in omni veritate. Quid. Græci:* Ὁδηγήσει ἐν τῇ ἀληθείᾳ πάσῃ.

(b) *Joan.* VII. 16. *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.* XIV 10. *Verba quæ ego loquor vobis à meipso non loquor. Vide Cyrill. Chrysost. Teophyl. Euth. alios.*

14. *Ille me clarificabit : quia de meo accipiet, & annuntiabit vobis.*

15. *Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt. Propterea dixi: quia de meo accipiet, & annuntiabit vobis.*

14. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, & il vous l'annoncera.

15. Tout ce qui est à mon Pere, est à moi: c'est pourquoi je vous dis qu'il recevra de ce qui est à moi, & vous l'annoncera.

COMMENTAIRE.

QUÆ VENTURA SUNT ANNUNTIABIT VOBIS. *Il vous annoncera les choses à venir.* Vous serez remplis de l'Esprit de prophétie. Non-seulement le Saint Esprit vous expliquera ce que je vous ai dit obscurément, (*a*) il vous découvrira des mystéres, dont à présent vous n'êtes point encore capables; (*b*) mais aussi il vous instruira sur les choses à venir, il vous donnera la plénitude de toute la science, qui vous sera nécessaire pour remplir les devoirs de vôtre ministére.

℣. 14. ILLE ME CLARIFICABIT, QUIA DE MEO ACCIPIET. *Il me glorifiera, parce qu'il recevra ce qui est à moi,* ou, *il aura part à ce qui est à moi*, ou, *il recevra de moi ce qu'il aura.* Le Saint Esprit procéde du Fils, aussi-bien que du Pere, suivant la Doctrine de l'Eglise. En ce sens, il reçoit du Fils ce qu'il a, & ce qu'il est. (*c*) D'autres (*d*) l'expliquent ainsi: Le Saint Esprit me glorifiera par les miracles qu'il opérera par mes Apôtres; il fera voir au monde que je suis le vrai Fils de Dieu, & le vrai Messie; il prouvera ma Divinité, que je n'ai pû prouver moi-même, pendant que j'étois dans le monde, à cause de l'infirmité de la chair dont j'étois revêtu, & du scandale de l'état plein d'humilité où je m'étois réduit. *Il recevra ce qui est à moi*; il sera revêtu de toute mon autorité, comme mon ambassadeur, l'interpréte, & l'exécuteur de mes volontez. (*e*) Il aura en quelque sorte mes Lettres de créance, & il les fera voir par les miracles qu'il opérera. Il sera instruit de tout ce que je vous ai dit, & de tous les mystéres que je veux vous enseigner.

℣. 15. QUÆCUMQUE HABET PATER, MEA SUNT. *Tout ce qui est à mon Pere, est à moi.* Comme je vous ai dit en parlant de moi-même, que je ne disois rien que ce que j'avois

---

(*a*) *Joan* XIV. 26.
(*b*) Ci-devant ℣. 12.
(*c*) *Ita plerique. Vide Patres apud Mald. hic. In fine Artic. Brug. Tolet.*
(*d*) *Theod. Heracl. & Mopsf. Cyrill. Leont. Theoph. Euth. alii.*
(*e*) *Grot. Mald.*

16. *Modicum, & jam non videbitis me : & iterùm modicum, & videbitis me : quia vado ad Patrem.*

16. Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus, & encore un peu de tems, & vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Pere.

17. *Dixerunt ergo ex Discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc, quod dicit nobis : Modicum, & non videbitis me, & iterùm modicum, & videbitis me, & quia vado ad Patrem?*

17. Sur cela quelques-uns de ses Disciples se dirent les uns aux autres : Que nous veut-il dire par-là : Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus ; & encore un peu de tems, & vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Pere ?

18. *Dicebant ergo : Quid est hoc, quod dicit : Modicum? Nescimus quid loquitur.*

18. Ils disoient donc : Que signifie ce qu'il dit : Encore un peu de tems ? Nous ne savons ce qu'il veut dire.

19. *Cognovit autem Jesus, quia volebant eum interrogare, & dixit eis : De hoc quæritis inter vos, quia dixi : Modicum, & non videbitis me : & iterùm modicum, & videbitis me.*

19. Mais JESUS connoissant qu'ils vouloient l'interroger là-dessus, il leur dit : Vous vous demandez les uns aux autres ce que je vous ai voulu dire par ces paroles : Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus ; & encore un peu de tems, & vous me verrez.

COMMENTAIRE.

appris de mon Pere. (a) ainsi le Saint-Esprit ne dira rien que ce qu'il aura appris de moi, & de mon Pere, parce que tout ce qui est à mon Pere, est à moi ; & qu'il ne peut rien recevoir de l'un, qu'il ne le reçoive de l'autre. Cela peut s'entendre de même que le verset précédent, ou de la procession du Saint-Esprit qui procéde du Fils comme du Pere ; ou de la mission du Saint-Esprit, qui est envoyé de l'un, & de l'autre ; ou de la science divine, qu'il reçoit du Pere, & du Fils, étant une même divinité, & une même essence avec eux.

℣. 16. MODICUM, ET JAM NON VIDEBITIS ME. *Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus ; & encore un peu de tems, & vous me verrez.* Dans peu d'heures je dois être séparé de vous, pour être livré à mes ennemis, & pour être mis à mort ; & dans peu de jours je ressusciterai, & je vous verrai de nouveau. (b) Autrement : Dans peu de tems vous ne me verrez plus, parce que je m'en vais vers mon Pere par mon Ascension ; & dans peu de tems vous me verrez dans

(a) *Joan. VII. 16. XIV. 10. &c.*
(b) *Ita Græci. Chrysost. Theodor. uterque, Cyrill. Theoph. Euthym. Aug. Mald. Tolet. Brug. Men. Grot. alii. passim.*

20. *Amen, amen dico vobis: quia plorabitis, & flebitis vos: mundus autem gaudebit: vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.*

20. En vérité, en verité je vous le dis: Vous pleurerez, & vous gémirez, & le monde se réjoüira, vous serez dans la tristesse; mais vôtre tristesse se changera en joye.

COMMENTAIRE.

mon second avénement, lorsque je viendrai de nouveau pour juger les vivans, & les morts. (*a*): Toute l'étenduë des siécles, depuis l'Ascension de Jesus-Christ, jusqu'au Jugement dernier, n'est qu'un moment aux yeux de Dieu. (*b*) *Mille ans en sa présence ne sont que comme le jour d'hier, qui est passé.* L'Apôtre appelle tout le tems qui passe, un moment, un tems fort court. ( ) Le premier sens est le plus naturel.

℣. 20. Amen dico vobis. *Je vous dis en vérité.* Les Apôtres accablez de douleur n'entroient point dans ce que leur disoit Jesus-Christ de ce peu de tems après lequel il les devoit revoir. C'étoit pour eux un énigme auquel ils n'entendoient rien. Le Sauveur voyant leur peine, leur dit que le monde se réjoüira; que pour eux, ils seront dans la tristesse; mais que leur tristesse sera bien-tôt changée en joye, & la joye du monde en désespoir. Mes ennemis, les Juifs triompheront, lorsqu'après m'avoir arrêté, ils m'auront fait condamner, & mourir sur la Croix: mais leur joye sera de courte durée. (*d*) Je ressusciterai, je vous verrai de nouveau; vous serez comblez de joye, d'une joye solide; & nul ne vous la ravira cette joye: Elle vous soutiendra au milieu de toutes vos traverses, parce qu'elle sera fondée sur un fondement éternel; je veux dire sur l'espérance de vôtre résurrection, & sur l'assûrance de vôtre gloire immortelle.

Lors donc que je vous dis que dans peu de tems je ne vous verrai plus, & que dans peu de tems je vous verrai de nouveau; il ne faut pas que ces paroles vous troublent, ni vous affligent. Il est vrai que mon absence vous sera sensible, & que nôtre séparation vous sera douloureuse: mais vôtre tristesse sera de courte durée. Je vous reverrai dans trois jours,

(*a*) *Aug. Beda, Mald.*
(*b*) *Psalm.* LXXXIX. 4.
(*c*) 1. *Cor.* VII. 29 *Tempus breve est* 2. *Cor.* IV. 17. *Momentaneum, & leve tribulationis nostræ.*
(*d*) *Ita Græci omnes. Chrysost. Theodor. uterque, Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Ita & Aug. Beda, Rupert. Grot. Brug. alii.*

21. *Mulier cùm parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus: cùm autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ, propter gaudium, quia natus est homo in mundum.*

21. Une femme lorsqu'elle enfante, est dans la douleur; parce que son heure est venuë: mais aprés qu'elle a enfanté un fils, elle ne se souvient plus de tous ses maux, dans la joye qu'elle a d'avoir mis un homme au monde.

22. *Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterum autem videbo vos, & gaudebit cor vestrum: & gaudium vestrum nemo tollet à vobis.*

22. C'est donc ainsi que vous êtes maintenant dans la tristesse: mais je vous verrai de nouveau, & vôtre cœur se réjoüira, & personne ne vous ravira vôtre joye.

23. *Et in illo die me non rogabitis quidquam. Amen, amen dico vobis: Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.*

23. En ce jour-là vous ne m'interrogerez plus de rien. En vérité, en vérité je vous le dis: Si vous demandez quelque chose à mon Pere en mon nom, il vous le donnera.

COMMENTAIRE.

& vôtre cœur sera dans une joye, laquelle ne sera plus troublée.

℣. 21. MULIER CUM PARIT, TRISTITIAM HABET. *Une femme lorsqu'elle enfante, est dans la douleur, &c.* Nous allons entrer dans un tems de douleur, de souffrances, de mort. C'est le tems de l'enfantement. Mais bien-tôt nous serons délivrez. Ma Résurrection me comblera de gloire, & vous de joye. *(a)*

℣. 22. GAUDIUM VESTRUM NEMO TOLLET A VOBIS. *Personne ne vous ravira vôtre joye.* La joye de ma Résurrection ne sera jamais troublée, parce que j'entre dans un état d'immortalité, & que je vous donne par-là des gages, & des assûrances de vôtre résurrection, & de vôtre immortalité. Comme vous avez eu part à mes travaux, à mes ignominies, à ma douleur, je partagerai avec vous ma gloire, ma résurrection, mon immortalité. Voilà les motifs, & les fondemens de vôtre joye inaltérable. *(b)*

℣. 23. IN ILLO DIE ME NON ROGABITIS QUIDQUAM. *En ce jour-là vous ne m'interrogerez plus de rien.* *(c)* Alors l'énigme du *modicum* sera expliquée. Vous saurez ce que je veux dire par ce peu de tems de douleur, & ce peu de tems

---

(a) Ita Patres Græci, & Latini, & Interpp. plerique.

(b) Ita Chrysost. Cyrill. Theodor. Heracl. & Mopf. Theoph. alii.

(c) Ἐμὲ οὐκ ἐρωτήσετε οὐδέν. Vous ne m'interrogerez de rien; ou, vous ne me demanderez rien. Car ἐρωτῶ dans S. Luc, & dans S Jean se mettent pour demander, & pour s'informer.

24. *Usque modo non petistis quidquam in nomine meo: petite, & accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.*

24. Jusques ici vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez, & vous recevrez; afin que vôtre joye soit pleine, & parfaite.

COMMENTAIRE.

après lequel vous me verrez, & qui vous embaraſſoit. Vous en verrez vous mêmes l'explication, ſans que vous ayez beſoin de me la demander. Le Saint-Eſprit vous en découvrira tout le myſtére. *(a)* D'autres *(b)* prennent le terme *rogabitis me*, dans le ſens de prier, demander; & le Grec peut auſſi s'entendre en ce ſens: Après ma Réſurrection, vous ne me demanderez plus rien; vous ne ſerez plus dans la néceſſité d'employer auprès de moi des priéres, & des ſuffrages, mon Pere vous exaucera dès que vous le prierez en mon nom. *En vérité, en vérité je vous le dis: Si vous demandez quelque choſe à mon Pere en mon nom, il vous le donnera.* Vous n'aurez pas dequoi regretter ma préſence après mon Aſcenſion. D'un côté le Saint-Eſprit vous inſtruira, vous conſolera, & vous défendra, & de l'autre mon Pere vous exaucera, & vous accordera tout ce que vous lui demanderez. Les deux explications ſont probables, mais la premiére paroît plus ſimple.

℣. 24. USQUE MODO NON PETISTIS QUIDQUAM IN NOMINE MEO. *Juſqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom.* Juſqu'à préſent vous vous êtes addreſſés à moi, lorſque vous avez eu beſoin de quelque choſe: mais comme je vais vous quitter, & retourner à mon Pere, je vous avertis de vous adreſſer déſormais à lui en mon nom; il vous écoutera, & vous accordera vos demandes. Autrement: Juſqu'ici vous vous êtes contentez de prier le Pere par ſa bonté, & par ſa miſéricorde; vous ne vous êtes point aviſez de lui demander quelque choſe en mon nom. *(c)* Vous ne me connoiſſiez pas encore pour Médiateur de Dieu, & des hommes: *(d)* mais je vais entrer dans l'exercice de cette fonction, par mon retour à mon Pere. Vous pouvez vous adreſſer à lui en mon nom, par ma médiation, en qualité de mes Diſciples, & de mes

(a) *Ita Patres, & Interpp. paſſim.*
(b) *Chryſoſt. Theodor. Mopſ. & Heracl. & Theoph.*
(c) *Cyrill. Rupert. Euth. Brug. Menoc. Mald.*
(d) *Rom.* VIII. 34. *Qui etiam interpellat pro nobis* 1. *Timot.* II. 5. *Mediator Dei, & hominum.*

25. *Hæc in proverbiis locutus sum vobis. Venit hora, cùm jam non in proverbiis loquar vobis, sed palàm de Patre annuntiabo vobis.*

26. *In illo die in nomine meo petetis: & non dico vobis quia ego rogabo Patrem de vobis:*

27. *Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amastis, & credidistis quia ego à Deo exivi.*

28. *Exivi à Patre, & veni in mundum: iterùm relinquo mundum, & vado ad Patrem.*

25. Je vous ai dit ces choses en paraboles. L'heure vient en laquelle je ne vous entretiendrai plus en paraboles, mais je vous parlerai ouvertement de mon Pere.

26. En ce jour là vous demanderez en mon nom; & je ne vous dis point que je prierai mon Pere pour vous :

27. Car mon Pere vous aime lui-même, parceque vous m'avez aimé, & que vous avez cru que je suis sorti de Dieu.

28. Je suis sorti de mon Pere, & je suis venu dans le monde : maintenant je laisse le monde, & je m'en retourne à mon Pere.

COMMENTAIRE.

amis, & il vous exaucera; *afin que vôtre joye soit pleine*, & que rien ne soit capable de la troubler. En effet qu'avez-vous à craindre, si le Pere vous protége, & vous écoute? Qu'est-ce qui pourra troubler vôtre joye, si vous êtes sûrs d'obtenir tout ce que vous demanderez en mon nom? (*a*)

℣. 25. HÆC IN PROVERBIIS LOCUTUS SUM VOBIS. *Je vous ai dit ces choses en paraboles.* Les Hébreux nomment *proverbes*, ou paraboles tout discours figuré, ou énigmatique. C'est en ce sens que le Sauveur dit qu'il a parlé dans ce discours à ses Apôtres en paraboles; car il y avoit en effet bien des choses obscures, & énigmatiques, au moins à leur égard, & assez peu de paraboles. Jusqu'ici, leur dit-il, je vous ai parlé d'une maniére obscure, & figurée: mais ci-après, après ma Résurrection, (*b*) je vous parlerai clairement de mon Pere, je vous ferai voir nettement, & sans figures; que je suis sorti de lui. Et s'il vous reste encore quelque doute, ou quelque ambiguité, le Saint Esprit vous les levera toutes. (*c*)

℣. 26. IN ILLO DIE IN NOMINE MEO PETETIS. *En ce jour-là vous demanderez en mon nom.* Après mon Ascension, vous prierez mon Pere en mon nom, & il vous accordera toutes vos demandes. Il est inutile de vous dire que *je prierai mon Pere pour vous*; vous jugez bien que je ne vous abandon-

(*a*) *Cyrill. Euthym. Mald. Brug.*
(*b*) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Vide Act. 1. 3. Per dies quadraginta apparens eis, & loquens de Regno Dei.*
(*c*) *Aug. Beda, Theodor. Heracl. Mald.*

29. *Dicunt ei Discipuli ejus: Ecce nunc palàm loqueris, & proverbium nullum dicis.*

30. *Nunc scimus quia scis omnia, & non opus est tibi ut quis te interroget: in hoc credimus quia à Deo existi.*

29. Ses Disciples lui dirent: Vous parlez maintenant tout ouvertement, & vous n'usez d'aucunes paraboles.

30. Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses, & que vous n'avez pas besoin que personne vous interroge: c'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.

COMMENTAIRE.

nerai point, & que vos interêts me seront toûjours chers, Mais quand je ne m'employerois point pour vous faire obtenir ce que vous demandez, il suffit que vous m'ayez aimé, & que vous ayez crû en moi, pour engager le Pere à vous accorder tout l'effet de vos priéres. (a)

℣. 29. NUNC PALAM LOQUERIS. *Vous parlez maintenant tout ouvertement*, & sans paraboles, sans figures, sans énigmes. Cela tombe principalement sur ces derniéres paroles: ℣. 28. *Je suis sorti de mon Pere, & je suis venu dans le monde, maintenant je laisse le monde, & je m'en rétourne à mon Pere. Je suis sorti de mon Pere* par ma génération éternelle; *je suis venu dans le monde* par ma naissance temporelle: *maintenant je laisse le monde* par ma mort, *& je retourne à mon Pere* par mon Ascension. Voilà en quatre mots toute l'œconomie de la rédemption du genre humain, & le précis de nôtre foi. Cela n'étoit point ambigu, & donnoit ouverture pour entendre tout ce qu'il avoit dit jusques-là, sur tout le ℣. 16. qui les avoit le plus embarassez: *Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus; & encore un peu de tems, & vous me verrez.*

℣. 30. NUNC SCIMUS QUIA SCIS OMNIA. *Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses*, & que pour découvrir ce que l'on a dans le cœur, vous n'avez pas besoin que l'on vous fasse des questions, & que l'on vous propose ses doutes. Vous les pénétrez, & vous les prévenez par vos explications. Les Apôtres en venoient de faire l'expérience un peu auparavant, lorsqu'étant prêts de l'interroger, le Sauveur les avoit prévenus, ℣. 19. Ils en concluënt ici, qu'il est véritablement sorti de Dieu: *In hoc credimus, quia à Deo exi-*

(a) Cyrill. Leont. Mald. Tolet. Brug. Menoc. Ja. Capell. alii.

sti.

31. *Respondit eis Jesus: Modò creditis?*

32. *Ecce venit hora, & jam venit, ut dispergamini unusquisque in propria, & me solum relinquatis: & non sum solus, quia Pater mecum est.*

33. *Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis: sed confidite, ego vici mundum.*

31. JESUS leur répondit: Vous croyez maintenant?

32. Le tems va venir, & il est déja venu, que vous serez dispersez chacun de son côté, & que vous me laisserez seul: mais je ne suis pas seul, parce que mon Pere est avec moi.

33. Je vous ai dit ces choses, afin que vous trouviez la paix en moi. Vous aurez à souffrir bien des afflictions dans le monde: mais ayez confiance, j'ai vaincu le mon :e.

COMMENTAIRE.

sti. Nous sommes confirmez dans la foi où nous étions, que vous êtes le vrai Messie, le Fils de Dieu, & vraiment Dieu, qui pénétre le fond des pensées les plus sécrettes.

℣. 31. MODO CREDITIS? *Vous croyez maintenant?* Vous me dites que vous croyez en moi; mais vous ne connoissez pas assez le fond de vôtre propre cœur. Bien-tôt vous aurez occasion de me donner des preuves de vôtre attachement, & de vôtre foi, & vous éprouverez que vous n'êtes rien moins que ce que vous croyez être. *(a)* ℣. 32. *Le tems va venir, & il est déja venu, que vous serez dispersez chacun de son côté, & que vous me laisserez seul.* Sont-ce-là des marques que vous croyez véritablement que je suis le Fils de Dieu? *Modò creditis?* Autrement, en le lisant sans interrogation: *Vous croyez maintenant en moi*; ou plûtôt, vous croyez que vous êtes bien affermis dans la foi; à présent que tout est tranquille, & que vous ne voyez point de danger: mais dans un moment vous verrez vous-mêmes quel fond on doit faire sur ce que vous dites. (*b*) Le tems est venu que vous m'allez abandonner, & vous sauver chacun comme vous pourrez.

ET NON SUM SOLUS. *Vous me laisserez seul: mais je ne suis pas seul.* Si je vous avertis de vôtre fuite, ce n'est pas que j'aye besoin de vous, ni que je craigne d'être laissé seul: J'ai mon Pere qui ne me quitte jamais; ainsi je ne suis jamais seul. Quant à ma Divinité, je suis toûjours un avec Dieu.

℣. 33. UT IN ME PACEM HABEATIS. *Afin que vous*

(*a*) *Ita Patres Græci. Chrysost. Cyrill. Leont. T..odor. Heracl. & Mopf. Theoph. Euthym.*

(*b*) *Mald. Grot. Lud. de Dieu.*

ayez la paix en moi. Ce que je viens de vous dire, que vous m'abandonnerez, ne doit pas vous jetter dans la désolation, ou dans le désespoir. Je vous ai prédit ce qui doit arriver, afin que vous sachiez que je le connois, & que cela ne m'empêche pas de vous assûrer que je vous reverrai, que je vous consolerai, que je vous comblerai de joye, que je vous envoyerai le Saint Esprit. Je vous quitte dans des sentimens de paix, & d'amitié. Vôtre fuite, & vôtre foiblesse passagére ne m'empêcheront pas d'avoir pour vous toute mon ancienne tendresse, de vous donner la paix, & de vous dire le dernier adieu dans un esprit de concorde, & d'union. Ayez seulement soin de profiter de mon avertissement, & de me demeurer dans toute la suite inviolablement attachez. *(a)*

Autrement : Je ne vous ai point dit cela pour vous en faire des reproches ; mais pour vous exhorter à la fidélité, & à la confiance en mon secours : (*b*) *Vous aurez à souffrir bien des afflictions dans le monde : mais ayez confiance ; j'ai vaincu le monde.* Que les ignominies de ma passion, & l'état d'abandonnement où je dois paroître dans ma passion, ne vous découragent point ; ma foiblesse sera ma victoire, mon ignominie sera ma gloire ; & la victoire que le monde, que le Démon, que mes ennemis paroîtront remporter sur moi, sera leur propre défaite, & mon triomphe.

(*a*) *Theodor. Mopf. Leont.*

(*b*) *Vide Mald. Grot. Brug. Men. Tolet.*

CHAPITRE XVII.

Priére de Jesus-Christ *avant qu'il arrive au Jardin des Oliviers. Il demande que son Perre le glorifie, afin que son Perre soit glorifié. Il prie que les siens soient glorifiez, qu'ils soient un entr'eux, qu'ils soient un avec lui dans la gloire, qu'ils soient aimez du Pere.*

℣. 1. *Hæc locutus est Jesus: & sublevatis oculis in Cælum, dixit. Pater, venit hora, clarifica filium tuum, ut filius tuus clarificet te:*	℣. 1. Jesus ayant dit ces choses, leva les yeux au Ciel, & dit: *Mon* Pere, l'heure est venuë, glorifiez vôtre Fils, afin que vôtre Fils vous glorifie:

COMMENTAIRE.

℣. 1. Hæc locutus est Jesus. Jesus *ayant dit ces choses, leva les yeux au Ciel.* Grotius croit que Jesus-Christ prononça cette priere, en passant vis-à-vis du Temple, comme il alloit au-delà du torrent de Cédron. D'autres (*a*) veulent qu'il l'ait dit étant encore dans la chambre où il avoit soupé, à cause de ces paroles du Chapitre suivant, ℣. 1. Jesus *ayant dit ces choses, s'en alla avec ses Disciples au-delà du torrent de Cédron.* L'Abbé Rupert croit que c'est la même priére qu'il fit dans le Jardin des Oliviers & qui est rapportée plus en abrégé par les autres Evangélistes. Nous sommes persuadez qu'il l'a dit en chemin, & avant qu'il eût passé le torrent de Cédron, & qu'il fut entré dans le Jardin.

Pater, venit horà, clarifica Filium tuum. *Mon Pere l'heure est venuë, glorifiez vôtre Fils, afin que vôtre Fils vous glorifie.* Le Sauveur dans la priére que nous allons voir, & par laquelle il conclut les discours qu'il a fait à ses Disciples, distingue trois parties. Dans la premiére, il

---

(*a*) Cleric. ad Hamm. hic.

2. *Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam aeternam.*

2. Comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnez:

COMMENTAIRE.

demande au Pere qu'il le glorifie; c'est-à-dire, que les hommes puissent le reconnoître pour Dieu, & pour le vrai Messie, & Libérateur du genre humain. Dans la seconde, qu'il comble de graces ses Apôtres, qui lui ont été fidéles dès le commencement. La troisiéme, qu'il daigne éclairer, & sanctifier tous ceux qui dans la suite des siécles doivent croire en lui. ✝✝. 20.21. & suiv.

Mon Pere glorifiez vôtre Fils: Que tous les peuples du monde lui rendent la gloire, & l'honneur qui lui sont dûs; qu'ils le reconnoissent pour ce qu'il est; *afin qu'à son tour vôtre Fils vous glorifie*, par la conversion de tous les peuples qui vous rendront leurs hommages, & leur culte. Il vous formera autant de vrais adorateurs (*a*), qu'il aura de Disciples fidéles. Saint Chrysostome entend la glorification de Jesus-Christ de sa passion; & saint Augustin, de sa résurection. Comparez. *Joan.* XII. 23. 28. XIII. 32.

✝. 2. SICUT DEDISTI EI POTESTATEM OMNIS CARNIS. *Comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnez.* Le Pere a donné en héritage au Fils toutes les nations du monde sans exception (*b*); & le Fils est mort pour tous, sans distinction du Juif, ou de l'étranger (*c*). Autant qu'il est en lui, il veut sauver tous les hommes (*d*). Toutefois tous les hommes ne sont pas sauvez; & on peut dire qu'il n'y a que ceux que *le Pere a donnez au Fils* d'une maniére speciale; il n'y a que ceux qu'il a attirez à lui (*e*), & à qui il a donné la grace de la vocation, celle de l'élection, de la justice, & de la persévérance (*f*). Mais tous ceux qui ne se sauvent pas, périssent par leur faute. Jesus-Christ a fait pour eux plus qu'il ne faut pour les rendre inexcusables.

(*a*) *Joan.* IV. 23.
(*b*) *Psal.* II. 8. *Vide Chrysost. Heracl. Nic.*
(*c*) 2. *Cor.* V. 14 *Rom.* V. 7.
(*d*) 1. *Timot.* II. 4. *Vide Aug. serm.* 88. *n.* 13. & 155. *n.* 1. *nov. edit.* & *in Joan. tract.* 12.
(*e*) *Joan.* VI. 44.
(*f*) *Rom.* VIII. 30.

3. *Hæc est autem vita æterna: Ut cognoscant te, solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.*

3. Or la vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu veritable, & JESUS-CHRIST que vous avez envoyé.

4. *Ego te clarificavi super terram: opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam.*

4. Je vous ai glorifié sur la terre: j'ai achevé l'ouvrage dont vous m'avez chargé.

COMMENTAIRE.

℣. 3. HÆC EST AUTEM VITA ÆTERNA. *Or la vie éternelle consiste à vous connoître.* Le premier pas que l'homme fait pour obtenir la vie éternelle, c'est de connoître Dieu par les lumiéres de la foi. JESUS-CHRIST demande donc ici à son Pere qu'il accorde la vie éternelle à tous ceux qu'il lui a donnez; qu'il leur donne la foi; pour connoître sa Divinité, & celle du Fils: *Ut cognoscant te Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.* La qualité de *vrai Dieu* ne tombe pas seulement sur le Pere comme le vouloient les Arriens; mais aussi sur le Fils, comme le montrent les Peres *(a)*. Ou bien le mot de *vrai Dieu* est mis ici pour donner l'exclusion aux Idoles *(b)*. Que tous les peuples du monde croyent que vous êtes le seul vrai Dieu avec JESUS-CHRIST vôtre Fils, & qu'hors de vous il n'y a point de Dieu; que l'Idole n'est rien. Quand on dit que *la vie éternelle consiste à connoître Dieu*, on ne l'entend pas d'une connoissance spéculative, & stérile; mais d'une connoissance de pratique accompagnée de charité, & de bonnes œuvres; sans quoi la foi est morte, & infructueuse *(c)*.

℣. 4. EGO TE CLARIFICAVI SUPER TERRAM. *Je vous ai glorifié sur la terre.* J'ai exécuté vos ordres *(d)*. Je vous ai procuré toute la gloire que j'ai pû par mon obéïssance, & par ma prédication. *J'ai achevé l'ouvrage dont vous m'avez chargé*; ouvrage qui doit vous glorifier par toute la terre, puisque par la foi de tous les peuples, vous serez connu, aimé, & adoré en esprit, & en vérité dans toutes les parties du monde. JESUS-CHRIST parle comme n'étant plus dans cette vie & comme ayant exécuté le grand ouvrage de nôtre rédemp-

(a) *Hilar. lib. 9. de Trinit. Ambrof. lib. 5. de fide Aug. Beda, hic.*

(b) *Ita Græci plerique Cyrill. Chrysost. Leont. Theodor. Mopf. Theoph. Euthym. alii*

(c) *Jacob.* II. 20. 26.

(d) Comparez *Joan.* XIII. 31. 32. & sur tout XII. 32. où *Clarifica nomen meum* signifie que vôtre volonté soit faite.

5. *Et nunc clarifica me, tu Pater, apud temetipsum claritate, quam habui, prius quam mundus esset, apud te.*

5. Et vous, mon Pere, glorifiez moi donc aussi maintenant en vous-même de cette gloire que j'ai euë en vous avant que le monde fût.

6. *Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi de mundo: Tui erant, & mihi eos dedisti: & sermonem tuum servaverunt.*

6. J'ai fait connoître vôtre nom aux hommes que vous m'avez donnez, *en les séparant* du monde. Ils étoient à vous, & vous me les avez donnez; & ils ont gardé vôtre parole.

COMMENTAIRE.

tion; parce que la fin de cette grande œuvre étoit toute proche. Dans ceci il parle comme homme (*a*).

℣. 5. ET NUNC CLARIFICA ME. *Et vous, mon Pere, glorifiez-moi aussi de cette gloire que j'ai euë en vous, avant que le monde fût.* Puisque dans tous les momens de ma vie, j'ai travaillé à vous glorifier, & à exécuter vos volontez, mon Pere, exaucez-moi dans cette occasion, & procurez à mon humanité la gloire que j'ai euë dans vous par ma Divinité dés le commencement, & de toute éternité (*b*). Que la gloire de la Divinité se répande sur mon humanité par ma Résurrection, par mon Ascension, & par la place que je dois occuper à vôtre droite au-dessus de toutes les créatures (*c*). C'est ainsi que les Peres l'ont entendu. Glorifiez-moi dans vous, dans le Ciel, comme je vous ai glorifié parmi les hommes sur la terre.

℣. 6. MANIFESTAVI NOMEN TUUM HOMINIBUS. *J'ai fait connoître vôtre nom aux hommes que vous m'avez donnez*, en les séparant du monde par leur vocation, & par leur élection. Tous les hommes ont été donnez à JESUS-CHRIST (*d*), en ce qu'il les a rachettez tous par le prix de son sang. Les Chrétiens lui ont été donnez par leur vocation à la foi, par leur séparation des infidéles (*e*), & par la grace du baptême. Les Sains, & les prédestinez lui ont été accordez par leur séparation des réprouvez, & par leur prédestination à la gloi-

(*a*) *Aug. Beda, Chrysost. Cyrill. alii.*

(*b*) *Vide Aug. in hunc locum. & Chrysost. hic. & Hilar. in Psal. 11. & de Trinit. lib. IX & X.*

(*c*) *Philipp. II 6. 9. Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen quod est super omne nomen.*

[*d*] *Psal 11. 8.*

[*e*] *Ita Aug. Beda, Theodor. Heracl. Chrysost. Theophyl. Euthym.*

7. *Nunc cognoverunt, quia omnia quæ dedisti mihi, abs te sunt:*

8. *Quia verba, quæ dedisti mihi, dedi eis: & ipsi acceperunt, & cognoverunt verè quia à te exivi, & crediderunt quia tu me misisti.*

9. *Ego pro eis rogo: Non pro mundo rogo, sed pro his, quos dedisti mihi: quia tui sunt.*

7. Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné, vient de vous:

8. Parce que je leur ai donné les paroles que vous m'avez données, & ils les ont reçûës: ils ont reconnu véritablement que je suis sorti de vous, & ils ont cru que vous m'avez envoyé.

9. C'est pour eux que je prie. Je ne prie point pour le monde; mais pour ceux que vous m'avez donnez, parce qu'ils sont à vous.

COMENTAIRE.

re. Enfin les Apôtres lui ont été donnez par leur destination à l'Apostolat, & aux premieres Dignitez de l'Eglise. C'est principalement des Apôtres dont ce passage doit s'entendre, comme la suite le fait voir *(a)*: *Ils étoient à vous, & vous me les avez donnez, & ils ont gardé vôtre parole.*

℣. 7. NUNC COGNOVERUNT. *Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné; vient de vous.* Je leur ai fait connoître que je ne leur enseignois rien qui ne vînt de vous; je leur ai souvent inculqué cette vérité, afin qu'ils vous en glorifient: ℣. 8. *Je leur ai donné les paroles que vous m'avez données*; ils en ont profité, *& ils croyent que je suis sorti de vous, & que c'est vous qui m'avez envoyé.* Fidélité rare, & dont j'ai trouvé peu d'imitateurs parmi les Juifs, dont la plûpart ont méprisé les véritez que je leur ai prêchées, & qui n'ont point voulu me reconnoître pour vôtre Messie, & pour vôtre Fils. JESUS-CHRIST parle encore ici suivant son humanité.

℣. 9. EGO PRO EIS ROGO; NON PRO MUNDO. *C'est pour eux que je prie; je ne prie pas pour le monde.* La priére que je vais vous faire, ô mon Pere, est toute pour eux, & non pas pour le monde. Ce n'est ni pour les Juifs incrédules, ni même pour les Gentils, qui doivent un jour croire en moi; je prierai pour eux ci-après, ℣. 20. Je ne vous parle à présent que pour mes Apôtres; *(b)* ils méritent mes premiers soins, *parce qu'ils sont à vous, & que vous me les avez donnez.* La plûpart prennent ces mots dans un sens absolu: *Je prie pour eux; & non*

[a] Brug. Tolet. alii.

[b] *Vide Brug. Cornel. à Lapide. Le Clerc.*

10. *Et mea omnia tua, & tua mea sunt : & clarificatus sum in eis.*

10. Tout ce qui est à moi, est à vous ; & tout ce qui est à vous, est à moi : & j'ai été glorifié en eux.

11. *Et jam non sum in mundo, & hi in mundo sunt, & ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut & nos.*

11. Je ne suis pas dans le monde : mais *pour eux*, ils sont *encore* dans le monde, & moi je m'en retourne à vous. Pere saint, conservez en vôtre nom ceux que vous m'avez donnez, afin qu'ils soient un comme nous.

COMMENTAIRE.

pas pour le monde, non pas que le Sauveur ait voulu borner le mérite de sa mort, & de sa priére aux seuls élûs ; on sait qu'il est mort pour tous, & qu'il a prié pour tous : mais l'aplication du mérite de son Sang, & de sa priére ne s'est point faite d'une maniére efficace à ceux qui n'ont point été attirez par le Pere, & qui n'ont point perséveré jusqu'à la fin dans la Foi, & dans la pratique du bien. En ce sens il ne prie ni pour les réprouvez, qui n'ont jamais crû, ni pour ceux qui après avoir crû, ont manqué de fidélité, & n'ont pas reçu le don de la persévérance finale. Les réprouvez pour qui le Fils n'offre point au Pere cette priére efficace, peuvent être pendant un tems attachez au sep de la vigne, comme des branches vivantes, mais à la fin elles en seront retranchées, (a) comme des branches mortes & stériles.

℣. 10. QUIA TUI SUNT, ... ET CLARIFICATUS SUM IN EIS. *Ils sont à vous, & j'ai été glorifié en eux.* Ils méritent que je m'employe pour eux auprés de vous ; premiérement, parce qu'ils sont à vous, & à moi, puisque tout est commun entre vous & moi ; & secondement, *parce qu'ils m'ont glorifié*, en exécutant mes volontez, & les vôtres. On a déja pû remarquer que *glorifier Dieu*, dans le stile de saint Jean, marque l'obéïssance à ses ordonnances. Voyez ci-devant Chap. XII. 28. & ici ℣. 4.

℣. 11. ET JAM NON SUM IN MUNDO. *Et je ne suis plus dans le monde.* Il parle comme s'il étoit déja mort, parce qu'il devoit quitter ses Apôtres dans fort peu de tems. Voici un nouveau motif qui m'oblige à vous prier pour eux ; c'est que

(a) *Joan.* XV. 6.

jo

12. *Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo. Quos dedisti mihi, custodivi: & nemo ex eis periit, nisi filius perditionis, ut Scriptura impleatur.*

12. Lorsque j'étois avec eux, je les conservois en vôtre nom. J'ai conservé ceux que vous m'avez donnez, & nul d'eux ne s'est perdu; il n'y a eu de perdu que celui qui étoit enfant de perdition, afin que l'Ecriture fût accomplie.

COMMENTAIRE.

je sors du monde, & que je les y laisse exposez à tout ce que leurs ennemis, & les miens auront de malice, & de haine. *Conservez-les afin qu'ils soient un comme nous.* Ne permettez point qu'ils se désunissent, ni que leur charité soit altérée. Leur union ne peut jamais parvenir à la perfection de la nôtre: mais qu'elle se la propose pour modéle, qu'elle l'imite de plus près que faire se pourra; que leur union soit la plus intime qui se puisse rencontrer parmi les hommes; qu'ils ne soient qu'un cœur, qu'une ame; qu'une volonté: (a) *Ipsi in natura sua sint unum, sicut & nos in nostra unum sumus.*

℣. 12. CUM ESSEM CUM EIS, EGO SERVABAM EOS. *Lorsque j'étois avec eux, je les conservois en vôtre nom.* Ci-devant comme j'étois avec eux dans le monde, & que je les conservois, je ne vous ai rien demandé pour eux, je prenois soin moi-même de les proteger, & de les soutenir. Aujourd'hui que je les quitte, je vous les recommande. Voici une conjencture où leur foi sera exposée à une terrible épreuve. Je viens de la leur prédire, (b) mais ils n'en connoissent pas tout le danger. Pere saint, conservez les unis entre eux, & ne permettez point que l'ennemi les disperse, & les fasse périr. Le Sauveur parle ici comme homme, lorsqu'il dit: *Je les conservois en vôtre nom*; (c) car en qualité de Dieu, il les conservoit aussi lui-même avec le Pere en son nom, & par sa propre autorité.

QUOS DEDISTI MIHI, CUSTODIVI. *J'ai conservé ceux que vous m'avez donné, & nul d'entre eux ne s'est perdu, hors l'enfant de perdition*; hors Judas le traître, qui s'est volontairement perdu par sa malice, & par l'abus qu'il a fait des secours qu'il pouvoit tirer de ma présence, de mes instructions,

(a) *Vide August. hic Ambros. lib. 4. de Fide. Hilar. l. 8. de Trinit. Epiphan. alii.*

(b) *Joan.* XVI. 4. 5.

(c) *Cyrill. Mald. alii. Vide August. hic.*

13. *Nunc autem ad te venio : & hæc loquor in mundo, ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.*

13. Mais maintenant je viens à vous : & je dis ceci *étant encore* dans le monde ; afin qu'ils ayent en eux-mêmes la plénitude de ma joye.

COMMENTAIRE.

& de mes miracles, pour s'affermir dans la foi, & dans la charité, comme ont fait les autres Apôtres. Vous saviez qu'il étoit réprouvé à la perdition, & au malheur éternel : mais il ne l'étoit que parce qu'il n'a pas voulu se sauver. (*a*) Il pouvoit se convertir même après l'accomplissement de son crime, comme le remarquent saint Augustin, (*b*) & saint Léon. (*c*) Il n'est fils de perdition que parce qu'il a mérité d'être condamné à cause de son avarice, de sa perfidie, de son endurcissement, & de son désespoir.

Plusieurs Manuscrits Grecs, (*d*) & plusieurs Versions portent : *Tandis que j'étois avec eux dans le monde, je les gardois par vôtre nom, par lequel vous me les avez donnez ; je les ai gardez, & nul d'entre eux ne s'est perdu, &c.* Le nom de Dieu se met souvent pour Dieu même. Je les ai gardez en vôtre nom, par vôtre secours, par vous-même, comme vous me les aviez donnez en vôtre nom, & par vôtre nom ; par vôtre choix, & vôtre bonté toute gratuite.

UT IMPLEATUR SCRIPTURA. *Afin que l'Ecriture fût accomplie.* Afin que, ne marque pas la volonté de Dieu dans la perte de Judas ; mais ce qui est arrivé à ce malheureux, en conformité, & non à cause des Prophéties. (*e*) La trahison de Judas avoit été désignée d'une maniére très-expresse dans celle d'Achitophel, & dans la révolte d'Absalon contre David. (*f*) Saint Pierre (*g*) lui applique aussi ce qui est dit dans le Pseaume CVIII. 8. *& seq.*

℣. 13. UT HABEANT GAUDIUM MEUM IMPLETUM.

[*a*] *Aug. serm.* 125. *n.* 5.

[*b*] *Aug. in Psal.* CXLVI. *n.* 20. *& serm.* 352. *n.* 8. *Vide & in Psal.* CVIII.

[*c*] *Leo Magn. ser.* 1. 3. 5. *de Passione Domini.*

(*d*) ἐτήρουν αὐτοὺς ἐν τῷ ὀνόματί σου, ᾧ δέδωκάς μοι. Ἐφύλαξα, καὶ οὐδεὶς ἐξ αὐτῶν, *&c. Ita legunt Steph. omnes Codd. alii plurimi apud Mill. hic. Copht Pers. Arab. Syr. Æth. Cyrill Theophyl. Euth. ut liquet ex eorum Commem. impressi,* ὡς δέδωκάς μοι ἐφύλαξα.

[*e*] *Aug. lib. de unitate Eccles. c.* 9. *n.* 23. *Quis enim dubitaverit, quod Judas Christum, si voluisset, non utique tradidisset ; sed ideo fuit de isto certa prædictio ; quia & Deus etiam futuras prævidet voluntates.*

[*f*] 2. *Reg.* XIII. XV. XVI.

[*g*] *Act.* I. 20.

14. *Ego dedi eis sermonem tuum, & mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut & ego non sum de mundo.*

15. *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo.*

16. *De mundo non sum, sicut & ego non sum de mundo.*

14. Je leur ai donné vôtre parole, & le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme je ne suis point *moi-même* du monde.

15. Je ne vous prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal.

16. Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point moi-même du monde.

COMMENTAIRE.

Afin qu'ils ayent en eux-mêmes la plénitude de ma joye. Continuez de les protéger en mon absence, afin qu'ils ne soient pas accablez de douleur, & d'affliction, & qu'au contraire ils trouvent dans vôtre secours la joye, & la consolation qu'ils goûtoient en ma présence, & lorsque je vivois au milieu d'eux. *(a)*

℣. 14. EGO DEDI EIS SERMONEM TUUM. *Je leur ai donné vôtre parole, & le monde les a haïs.* Je les ai instruits de vos volontez ; je leur ai expliqué vôtre parole ; ils l'ont reçûë, ils la croyent ; c'est ce qui leur a attiré la haine du monde ; elle me l'a attirée à moi-même. Que d'un côté leur fidélité, & de l'autre l'aversion des méchans, leur méritent vôtre faveur, & vos bonnes graces, puisqu'enfin c'est pour vous qu'ils sont exposez à la persécution. S'ils étoient du monde, le monde les aimeroit. *(b)* Autrement : *Je leur ai donné vôtre parole* ; je les ai chargez du soin d'annoncer l'Evangile ; *(c)* je leur ai confié le sécret de vôtre volonté, & le mystére de vôtre alliance ; ce qui ne manquera pas de leur attier les persécutions, & la haine du monde.

℣. 15. NON ROGO UT TOLLAS EOS DE MUNDO. *Je ne vous prie pas de les ôter du monde ; mais de les garder du mal.* Je ne vous demande pas qu'ils soient enlevez du monde, ni même qu'ils soient entiérement exemts de traverses, & de souffrances ; mais seulement que vous ne permettiez pas qu'ils y succombent. (*d*) Ou bien : Je ne prie pas qu'ils soient tirez du milieu des méchans ; mais qu'ils ne se laissent point aller ni au

[a] *Cyrill. Mald. Brug. Grot. Men.*
[b] *Joan.* XV. 18. 19.
[c] *Theodor. Mopf. Leont. Rupert.*
[d] *Aug. Beda, Rupert. Cyrill. Leont. Mald. alii.*

17. *Sanctifica eos in veritate. Sermo tuus veritas est.*

18. *Sicut tu me misisti in mundum & ego misi eos in mundum.*

17. Sanctifiez-les dans la vérité. Vôtre parole est la vérité *même.*

18. Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyez dans le monde.

COMMENTAIRE.

découragement, ni à l'infidélité, ni à la corruption du monde; & enfin qu'ils ne soient point vaincus par le Démon auteur de tout mal: (*a*) *Ut serves eos à malo.*

℣. 17. SANCTIFICA EOS IN VERITATE. *Sanctifiez-les dans la vérité; vôtre parole est la vérité même.* Rien n'est plus saint, ni plus fort que la vérité. Elle est invincible, & toute-puissante. Si vous les sanctifiez, & les soutenez par la vérité, pour vôtre parole, rien ne leur sera impossible, aucun péril ne les effrayera. Les Peres (*b*) par la vérité en cet endroit, entendent le Saint Esprit. Sanctifiez-les, en les remplissant de l'Esprit de vérité, de vôtre Esprit, qui doit les combler de lumiéres, de graces, & de consolation. D'autres (*c*) l'expliquent d'une maniére qui paroit plus littérale: *Sanctifiez-les*, disposez-les à prêcher vôtre parole, à annoncer vos véritez. Dans le stile des Hébreux, *sanctifier* se met souvent pour préparer, rendre capable, disposer à une action de Religion. Les versets 18. & 19. sont très-favorables à cette explication. D'autres plus simplement: (*d*) *Sanctifiez-les dans la vérité*: Qu'ils soient véritablement saints, & purs, par la vérité de l'Evangile, par la certitude de vôtre parole, par la pratique de vos volontez, par l'infusion du Saint Esprit.

℣. 18. SICUT TU ME MISISTI IN MUNDUM. *Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyez dans le monde.* Comme vous m'avez rempli de grace, & de vérité, en m'envoyant dans le monde, (*e*) faites-en de même envers mes Apôtres, que j'envoye prêcher vôtre vérité, & vôtre Evangile. *Sanctifiez-les par la vérité*, comme vous m'avez sanctifié moi-même. C'est-là la vraie préparation pour le mi-

(*a*) *Leont. Brug. Menoc. Mald. Gr.* Ἐκ τοῦ πονηροῦ.

(*b*) *Ita Chrysost. Cyrill. Theodor. uterque Heracl. & Mops. Leont. alii. Graci. Ita & Aug. Beda, Rupert.*

(*c*) *Brug. Menoch.*

(*d*) *Mald. alii quidam.*

(*e*) *Joan. 1. 14.*

19. *Et pro eis ego sanctifico meipsum : ut sint, & ipsi sanctificati in veritate.*

20. *Non pro eis autem rogo tantùm, sed & pro eis, qui credituri sunt per verbum eorum in me ;*

19. Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiez dans la vérité.

20. Je ne prie pas pour eux sulement ; mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole ;

COMMENTAIRE.

nistére évangélique, d'être solidement fondé dans vôtre vérité. Les Prêtres de la Loi de Moyse se purifient par des sacrifices, & par des lotions d'eau pure : Pour moi, je vais me purifier par mon propre Sang : (a) *Per proprium Sanguinem introivit in Sancta* ; afin de mériter à mes Apôtres une autre sorte de sainteté : *Je les sanctifierai dans la vérité.* Je la leur ai enseignée ; je leur en ai inspiré l'amour, & l'estime ; ils l'ont dans le cœur. Avec cela, ils peuvent aller prêcher par tout ; il ne leur faut pas d'autre disposition que celle-là : ℣. 15. *Je me sanctifie pour eux, afin qu'ils soient sanctifiez dans la vérité.* Je vous demande pour eux seulement vôtre protection, & vôtre secours.

℣. 20. NON PRO EIS ROGO TANTUM. *Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi.* C'est la troisiéme partie de la priére du Sauveur. Après avoir prié pour les Apôtres, il prie ici pour tous ceux qui dans toute la suite des siécles, devoient croire en lui. (b) Et que demande-t-il pour eux ? Le plus grand de tous les biens, qui est l'union, la paix, la charité. ℣. 21. *Qu'ils soient un tous ensemble, comme vous, mon Pere, vous êtes en moi, & moi en vous.* Cette priére du Sauveur fut exaucée dans toute son étenduë dans les premiers fidéles, (c) *qui n'avoient tous qu'un cœur, & qu'une ame* ; elle s'exécute encore dans l'Eglise Catholique, où les fidéles sont réünis dans une entiére conformité de sentimens dans les choses qui sont décidées dans l'Eglise ; enfin on voit parmi les fidéles cette union de cœur, & d'esprit dans un degré de perfection plus, ou moins grand, selon qu'ils sont eux-mêmes plus saints, & plus parfaits. JESUS-CHRIST propose l'union où il est avec son Pere, comme le modéle de

(a) *Heb.* IX. 12. 14. *Vide. Mald. Brug. Tolet. Grot. &c.*
(b) *Theodor. Mopf. & Heracl. Leont. Euthym.*
(c) *Act.* IV. 42.

21. *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, & ego in te, ut & ipsi in nobis unum sint: ut credat mundus, quia tu me misisti.*

22. *Et ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis: ut sint unum: sicut & nos unum sumus,*

21. Afin qu'ils soient un tous ensemble; comme vous, mon Pere, vous êtes en moi, & moi en vous; qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croye que vous m'avez envoyé.

22. Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée; afin qu'ils soient un comme nous sommes un.

COMMENTAIRE.

celle des Chrétiens entre eux; c'est-à-dire, la plus intime, la plus parfaite, & la plus grande union que l'homme soit capable de concevoir. C'est ainsi que dans un autre endroit *(a)* il nous recommande d'être parfaits, comme nôtre Pere Céleste est parfait.

℣. 21. UT CREDAT MUNDUS QUIA TU ME MISISTI. *Afin que le monde croye que vous m'avez envoyé.* Afin que ceux qui ne croyent pas encore, voyant la parfaite union de mes Disciples, & des premiers fidéles entr'eux, soient engagez à embrasser la foi, *(b)* & à rendre témoignage à ma mission, & à ma Divinité. L'union a toûjours été le vrai caractére de l'Eglise; & si Dieu permet quelquefois qu'il s'éléve au milieu d'elle des dissensions, & des schismes, c'est pour séparer l'yvraye du bon grain, & pour rendre l'union des membres sains plus parfaite, par le retranchement des membres corrompus, & dangereux. La paix n'est qu'affermie plus solidement, lorsque les ennemis de la paix sont chassez. *(c)*

℣. 22. EGO CLARITATEM QUAM DEDISTI MIHI, DEDI EIS. *Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée.* Je leur ai communiqué le pouvoir de faire des miracles, comme vous me l'avez donné; afin que pour vôtre gloire, & pour l'accroissement de la foi, ils fassent dans le monde les mêmes miracles, & encore de plus grands que moi; *(d)* & cela afin qu'ils demeurent dans l'union, & dans la charité, comme nous y sommes: *Ut sint unum, sicut & nos unum sumus.* Mais cette explication, quoi qu'assez suivie, ne nous contente

---

(a) *Matt.* v. 48.
(b) *Chrysost. Theoph. Euthym. Mald. Brug. Grot. Tolet. alii.*
(c) *Chrysost. Theoph. Euthym.*
(d) *Joan.* XIV. 12.

23. Ego in eis, & tu in me: ut sint consummati in unum: & cognoscat mundus quia tu me misisti, & dilexisti eos, sicut & me dilexisti.

23. Je suis en eux, & vous en moi, afin qu'ils soient consommez en l'unité, & que le monde connoisse que vous m'avez envoyé, & que vous les avez aimez, comme vous m'avez aimé.

COMMENTAIRE.

pas, qu'elle suppose que le Sauveur parle ici des Apôtres; au lieu qu'il parle de tous ceux qui doivent croire en lui jusqu'à la fin des siécles, ainsi qu'il le dit aux versets 20. 21.

Voici donc comme nous l'entendons: J'ai communiqué à tous ceux qui doivent croire en moi, la gloire que vous m'avez donnée; c'est-à-dire, la qualité glorieuse de fils de Dieu; & je la leur ai communiquée, afin qu'étant tous les fils adoptifs du Pere; *(a)* ils demeurent unis entre eux, comme les enfans de la même famille, par les liens de la charité, & de l'union la plus intime, comme nous sommes unis entre nous. D'autres *(b)* l'entendent de l'union que les Fidéles ont avec JESUS-CHRIST, par la participation du Sacrement de l'Eucharistie, où ils deviennent un avec celui dont ils mangent la Chair, & dont ils boivent le Sang. Mais l'explication qui fonde cette gloire sur la qualité de fils adoptifs du Pere, est la plus naturelle.

℣. 23. EGO IN EIS, ET TU IN ME. *Je suis en eux, & vous en moi, afin quils soient consommez en l'unité.* Je leur offre pour modéle de leur union, celle qui est entre vous, & moi; afin que la leur soit la plus parfaite, & la plus intime que l'on puisse concevoir. A ces marques, *le monde connoîtra que vous m'avez envoyé.* On remarquera dans cette union le caractére de la vraie piété, & de la vraie Religion. On avouëra que je suis le Messie, & le Libérateur du genre humain. *On jugera que vous les avez aimez, comme vous m'avez aimé.* On dira: Voilà le peuple choisi, *(c)* la race sainte, le Sacerdoce Royal, la nation bien-aimée. Les peuples admireront leur belle union, & louëront celui qui en est l'auteur. *(d)*

(a) Joan. I. 12. 2. *Petr.* I. 1.4. *Rom.* VIII. 16. 17. *Vide Est. Tirin.*
(b) Tolet. Brug. Menoc. alii.
(c) I. *Petr.* II. 9.
(d) Act. V. 12. 13. 14.

24. *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, & illi sint mecum: ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi: quia dilexisti me ante constitutionem mundi.*

25. *Pater juste, mundus te non cognovit: ego autem te cognovi: & hi cognoverunt, quia tu me misisti.*

24. Mon Pere, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnez y soient aussi avec moi; afin qu'ils contemplent ma gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.

25. Pere juste: le monde ne vous a point connu: mais moi je vous ai connu; & ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé.

COMMENTAIRE.

℣. 24. PATER, QUOS DEDISTI MIHI. *Mon Pere, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnez, y soient aussi avec moi.* Après vous avoir demandé pour mes fidéles tout ce qui leur est le plus nécessaire en ce monde, je vous supplie, mon Pere, de leur accorder dans le Ciel une félicité, & une gloire éternelle. JESUS-CHRIST ne demande pas pour eux sans doute le même dégré de gloire dont il joüit; mais seulement qu'ils soient dans le Ciel, comme il y est lui-même. Le Sauveur parle ici comme homme. Il se considére comme étant déja assis à la droite du Pere, comme il le fut après son Ascension. Il avoit déja promis dans une autre circonstance ce bonheur à ses Disciples: (a) *Que celui qui me sert, me suive; & là où je serai, mon serviteur y sera aussi.* C'est dans le Ciel *où ils verront la gloire que vous m'avez donnée; parce que vous m'avez aimé avant le création du monde.* C'est-là où ils joüiront de la gloire que vous leur avez préparée, & que je leur ai méritée par mon Sang. *Voir, contempler*, signifient ici joüir, posséder.

℣. 25. PATER JUSTE, MUNDUS TE NON COGNOVIT. *Pere juste, le monde ne vous à point connu: mais moi je vous ai connu; & ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé.* La gloire que je vous demande pour les miens, n'est point pour le monde; il s'en est rendu indigne par son incrédulité, & son infidélité. Il n'a pas voulu vous connoitre, ni écouter vos véritez, ni obéir à vos ordres. Pour moi, Pere juste, je vous ai connu, je vous ai obéi, & vous m'avez comblé d'une gloire au-dessus de toute gloire. J'espére que vous récompenserez aussi ceux qui mont reçû comme vôtre Fils; & vôtre Messie, à pro-

(a) *Luc.* XXIII. 43. & *Joan.* XII. 26.

portion

26. *Et notum feci eis nomen tuum, & notum faciam: ut dilectio, quâ dilexisti me, in ipsis sit, & ego in ipsis.*	26. Je leur ai fait connoître vôtre nom, & le leur ferai connoître *encore* ; afin que l'amour dont vous m'avez aimé, soit en eux & *que je sois* moi-*même* en eux.

COMMENTAIRE.

portion de leur foi, & de leur fidélité à observer vos préceptes. (*a*)

℣. 26. ET NOTUM FECI EIS NOMEN TUUM. *Je leur ai fait connoître vôtre nom, & je le leur ferai connoître encore.* Le nom de Dieu, est Dieu même. JESUS-CHRIST a fait connoître le nom de Dieu son Pere aux Juifs, pendant tout le tems qu'il a prêché sur la terre ; il étoit dans la disposition de le leur faire connoître encore après sa Résurrection, par la bouche de ses Apôtres : (*b*) mais il n'y en eut qu'un petit nombre qui crut. C'est pour ceux-là que le Sauveur prie ici. Il demande que *l'amour dont son Pere l'a aimé, soit dans eux.* Aimez-les, mon Pere, comme vous m'avez aimé ; (*c*) afin qu'étant unis à moi par la foi, & par la charité, *je sois moi-même en eux* par ma grace. C'est ainsi que JESUS-CHRIST finit la priére qu'il fit pour son Eglise.

(*a*) *Chrysost. Theodor. Mopf. Theoph. Euth. Mald.*

(*b*) *Leont. Mald. Grot.*

[*c*] *Aug. Cyrill. Bed. Mald. Brug. alii.*

CHAPITRE XVIII.

JESUS arrêté par les archers des Juifs. Il les renverse par sa parole. Pierre frappe Malchus. Fuite des Apôtres. JESUS chez Caïphe. Saint Pierre le renonce. Premier interrogatoire de JESUS. Il est livré à Pilate. Pilate cherche à le délivrer. Les Juifs demandent Barabbas.

℣. 1. *HÆc cùm dixisset Jesus, egressus est cum Discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse, & Discipuli ejus.*

℣. 1. JESUS ayant dit ces choses, s'en alla avec ses Disciples au-delà du torrent de Cédron, où il y avoit un jardin, dans lequel il entra lui, & ses Disciples.

COMMENTAIRE.

℣. 1. HÆC CUM DIXISSET JESUS. JESUS *ayant dit ces choses*, passa le torrent de Cédron. JESUS-CHRIST récita la priére que nous avons vûë au Chapitre précédent, étant en chemin pour aller au Jardin des Oliviers, qui étoit dans la montagne de même nom à l'orient de Jérusalem. Cette montagne étoit séparée de la ville, & du Temple par une vallée assez étroite, au milieu de laquelle passe le torrent de Cédron. *(a)* JESUS donc passa ce torrent aussi-tôt qu'il eut achevé sa priére, & arriva bien-tôt au Jardin des Oliviers. Quant au torrent de *Cédron*, c'est un assez petit ruisseau, & qui n'a pas plus de six à sept pieds de large ; & encore n'a-t'il de l'eau qu'une partie de l'année, (*b*) c'est-à-dire, pendant les pluyes, de même que les autres torrens de ce pays-là. Son nom se trouve dans l'ancien Testament ; *(c)* & saint Jean semble avoir exprès marqué ici le nom de ce torrent, pour rappeller dans l'esprit de son Lecteur ce qui arriva à David,

(*a*) *Joseph. de Bello, lib. 5. c. 8. in Græco, seu lib. 6. c. 3. in Latino.*
(*b*) *Doubdan. c. 27. p. 233. 234.*
(*c*) *2. Reg. XV. 23. 3. Reg. XV. 13. 4. Reg. XXIII. 3.*

lorſqu'il fut chaſſé de Jéruſalem par ſon fils Abſalon, & obligé de paſſer à pied le torrent de Cédron, avec ceux qui le ſuivoient dans ſa fuite. (*a*) Ce qui étoit une figure très-expreſſe de ce qui devoit arriver à Jesus-Christ de la part d'un de ſes Diſciples qui le trahiſſoit.

Les Critiques ſont partagez ici à l'occaſion du torrent de Cédron. Les uns (*b*) ſoutiennent que ce nom lui vient des cédres, qui étoient, diſent-ils, plantez ſur ſes rivages. La maniére dont le Texte Grec (*c*) eſt conſtruit, paroît favorable à cette opinion; & quelques Rabbins enſeignent qu'il y a une eſpéce de cédre, appellée en Hébreu *cedros*. Mais d'autres (*d*) en bien plus grand nombre, tiennent le mot *Cedron*, comme purement Hébreu, & qui ſignifie non *des cédres*, mais *l'obſcurité*; (*e*) ſoit que ce nom ait été donné au torrent, à cauſe de ſa profondeur, ou de la noir ceur de ſes eaux. Il n'eſt nullement certain que les anciens Hébreux ayent donné le nom de *cedros* (*f*) au cédre; & il eſt encore plus douteux que le bord de ce torrent ait été planté de cédres. Ni l'Hiſtoire ſacrée, ni la profane ne nous en diſent pas un mot. Les Manuſcrits Grecs ne ſont pas entiérement uniformes. Les uns portent, *le torrent des cédres*; & les autres, *le torent de Cédron*. Saint Jérôme l'a entendu ainſi. Nous ſuivons ce dernier ſentiment, n'étant pas probable que du tems de David, d'Aſa, & de Joſias, on eût connu les cédres à Jéruſalem ſous le nom de *cedros*. L'Ecriture les nomme toûjours *araſim*; & ſous les Rois, nous trouvons déja le torrent de Cédron. S'il étoit vrai que Cédron ſignifiât alors un cédre, il auroit fallu dire, le torrent de *Cédronim*, & non pas de *Cédron*.

Ubi erat hortus. *Où il y avoit un jardin, dans lequel il entra.* Saint Matthieu, (*g*) & ſaint Marc diſent qu'il vint à une métairie, nommée *Gethſémani*. Il y avoit-là un jardin, où il ſe retiroit ſouvent, lorſqu'il venoit à Jéruſalem. Dans les grandes Solemnitez, où l'on arrivoit à Jéruſalem

(*a*) Voyez 2. Reg. xv. 23. *& ſeq.*
(*b*) *Vide Grot. Eraſm.*
(*c*) *Græc. impreſſ.* Πέραν τοῦ χειμάῤῥου κέδρων.. *Sed. Cant. & Alex. & Veleſ. Coph.* Τοῦ κέδρου.
(*d*) *Stunica contra Eraſm. Bez. Druſ. Caſtal. Zeger. Camerar. Caſaub. Piſc. Schmid. Bynæus, alii.*
(*e*) קדרון *Kidron.*
(*f*) ארזים *Cedri.*
(*g*) *Matt.* xxvi. 36. Ἔρχεται εἰς χωρίον λεγόμενον γεθσημανῆ. *Marc.* xiv. 32.

2. *Sciebat autem, & Judas, qui tradebat eum, locum: quia frequenter Jesus convenerat illuc cum Discipulis suis.*

2. Judas qui le trahissoit, connoissoit aussi ce lieu-là, parce que JESUS y avoit souvent été avec ses Disciples.

3. *Judas ergo cùm accepisset cohortem, & à Pontificibus & Pharisæis ministros, venit illuc cum laternis & facibus, & armis.*

3. Judas ayant donc pris *avec lui* une compagnie de soldats, & des gens envoyez par les Princes des Prêtres, & par les Pharisiens, il vint en ce lieu avec des lanternes, des flambeaux, & des armes.

COMMENTAIRE.

de tous les endroits du pays, & même des Provinces voisines, il étoit mal-aisé que tout le monde couchât dans la ville: mais à cause de le température de l'air du pays, on pouvoit passer la nuit à la campagne, & aux environs de la ville. Le nom de *Gethsemani* en Hébreu, (*a*) signifie la vallée grasse, ou la vallée huileuse, ou à cause des oliviers dont elle étoit plantée, ou à cause de sa fertilité. Le Jardin des Oliviers, où le sauveur se retira, faisoit partie de cette ferme, & étoit au pied de la montagne des Oliviers.

℣. 2. SCIEBAT AUTEM ET JUDAS LOCUM. *Judas connoissoit ce lieu-là, parce que* JESUS *y avoit été souvent avec ses Disciples.* Judas qui savoit que JESUS n'avoit pas accoutumé de coucher dans la ville, (*b*) ne douta pas qu'il n'allât à son ordinaire dans ce Jardin, pour y passer la nuit en priéres. Les autres nuits il alloit quelquefois coucher à Béthanie: (*c*) mais cela ne lui arrivoit que quand il n'avoit pas soupé. Or cette nuit ayant soupé dans la ville, Judas en conclut sûrement, qu'il n'iroit pas plus loin que le Jardin, où il se retiroit ordinairement. Il en donna avis aux Prêtres, & aux Pharisiens, qui lui donnerent du monde pour l'arrêter.

℣. 3. CUM ACCEPISSET MINISTROS. *Ayant pris avec lui des soldats, & des gens envoyez par les Princes des Prêtres.* Il faut bien distinguer entre ces deux Compagnies. La premiére étoit de soldats Romains; (*d*) & l'autre étoit des serviteurs du Temple, ou

(*a*) ▭ גיא שמנים *Vallis olei, ou olearum.*
(*b*) *Luc.* XXI. 37. 38.
(*c*) *Matt.* XXI. 17. *Marc.* XI. 11. & 19.
(*d*) Λαβὼν τὴν σπεῖραν. *Confer. Matt.* XXVII. 27. Τότε οἱ στρατιῶται τοῦ ἡγεμόνος... συνήγαγον ἐπ' αὐτὸν ὅλην τὴν σπεῖραν. *Aug. tract.* CXII. *in Joan. Ita Brug. Tir. Grot. hic. Vide & Matt.* XXVI. 47.

4 *Jesus itaque sciens omnia, quæ ventura erant super eum, processit, & dixit eis: Quem quæritis?*

5 *Responderunt ei: Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus: Ego sum. Stabat autem, & Judas qui tradebat eum cum ipsis.*

4. Mais JESUS qui savoit tout ce qui lui devoit arriver, vint au-devant d'eux, & leur dit: Qui cherchez-vous?

5. Ils lui répondirent: JESUS de Nazareth. JESUS leur dit: C'est moi. Or Judas qui le trahissoit, étoit aussi là présent avec eux.

COMMENTAIRE.

des Sergens sous les ordres du Sanhédrin. Le Gouverneur du païs de la part des Romains, avoit accoutumé de donner aux Prêtres, & aux Magistrats une Compagnie de troupes réglées, pour maintenir la paix, & prévenir les émotions populaires, qui n'étoient que trop fréquentes dans ces sortes de rencontres. (a) Les Magistrats détacherent une partie de cette Compagnie, & ils leur joignirent une troupe de serviteurs de la part des Prêtres, & des Pharisiens, pour leur servir de renfort. Ces serviteurs étoient des ministres de la Justice; (b) nous dirions des Sergens, ou des Huissiers, qui étoient sous l'obéïssance du Sanhédrin, ou du Capitaine du Temple, dont le devoir étoit de faire arrêter ceux qui causoient quelque trouble parmi le peuple. (c)

VENIT ILLUC CUM LATERNIS, ET FACIBUS, ET ARMIS. *Il vint en ce lieu avec des lanternes, des flambeaux, & des armes.* Quoiqu'il dût faire clair de lune, puisqu'il étoit le quatorze de la lune du mois de Nisan, ils prirent des flambeaux, pour plus grande sûreté, & pour pouvoir le chercher dans les cavernes, ou dans la maison de la ferme; s'il eût voulu s'y sauver. Ils viennent avec des lanternes, pour cacher le feu, de peur qu'on ne les découvrît de loin, & apportant apparemment des flambeaux éteints; mais à dessein de les allumer, lorsqu'il seroit tems. Ils sont en armes, pour faire violence, & pour frapper, si JESUS, & ses Apôtres avoient voulu faire résistance.

℣. 5. JESUM NAZARENUM. *Ils répondirent: Nous cherchons* JESUS *de Nazareth.* Ils ne dirent ceci qu'après que Ju-

(a) *Joseph, Antiq. lib. 20. c. 4. & lib. 6. cap. 15. de Bello.*

(b) Ὑπηρέται. Voyez S. Matt. v. 25. *Joan. VII. 32. Act. v 21. 22.*

(c) *Act. v. 22. 26. Vide Byn. de morte Christi, lib. 2. c. 3. n. 5. 6.*

6. *Ut ergo dixit eis: Ego sum, abierunt retrorsùm, & ceciderunt in terram.*

7. *Iterùm ergo interrogavit eos: Quem quæritis? Illi autem dixerunt: Jesum Nazarenum.*

8. *Respondit Jesus: Dixi vobis, quia ego sum: si ergo me quæritis, sinite hos abire.*

6. Lors donc que JESUS leur eut dit: C'est moi, ils furent renversez, & tombérent par terre.

7. Il leur demanda encore une fois: Qui cherchez-vous? Et ils lui dirent: JESUS de Nazareth.

8. JESUS leur répondit: Je vous ai dit que c'est moi. Si c'est donc moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci.

COMMENTAIRE.

das se fut approché de JESUS, & qu'il lui eut donné le baiser, qui étoit le signe dont il étoit convenu avec les soldats, pour leur faire connoître celui qu'ils devoient arrêter. *(a)* Il faut donc que ces gens ayent été frappez d'une espéce d'aveuglement, *(b)* puisqu'après toutes ces marques, & ayant en main des flambeaux, & des lanternes, & le Ciel n'étant nullement obscur, ils ne peuvent toutefois reconnoître JESUS, qui se présente à eux.

℣. 6. ABIERUNT RETRORSUM, ET CECIDERUNT IN TERRAM. *Ils furent renversez, & tombérent par terre.* Le Sauveur voulut dans cette occasion faire voir sa puissance infinie; *(c)* & que s'il n'avoit pas voulu se laisser arrêter, il lui étoit aisé de les dissiper, & de ruiner tous leurs efforts. Sa parole fut comme un coup de foudre, qui les renversa. Il vérifia cette parole d'un Prophéte, que Dieu renverse l'impie par le souffle de sa bouche. *(d)*

℣. 8. SINITE HOS ABIRE. *Laissez aller ceux-ci.* Il use de son autorité, & commande même à ses ennemis. Je veux bien me livrer; mais qu'on laisse aller mes Disciples. *(e)* Je suis le bon Pasteur; je donne ma vie pour mes brebis. *(f)* Je ne veux perdre aucun de ceux que mon Pere m'a donnez: *Hæc est autem voluntas ejus qui misit me Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo.* *(g)* Je ne permettrai pas que le nombre des témoins, & Apôtres qu'il m'a donnez, soit diminué. Il y en a qui croyent que JESUS-CHRIST parle ici de la

---

(a) *Matt.* xxvi. 48. 49. *Marc.* xiv. 44. 45.
(b) *Chrysost. homil* 84. *Brug. Grot. Byn.*
(c) *Ita Patres, & Interpp. passim.*
(d) *Dan.* x 9. *Job.* iv. 9.
(e) *Chrysost. Theophyl.*
(f) *Joan.* x. 11.
(g) *Joan.* vi. 39. xvii. 12.

9. *Ut impleretur sermo, quem dixit: Quia quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.*

10. *Simon ergo Petrus habens gladium eduxit eum: & percussit Pontificis servum, & abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.*

9. Afin que cette parole qu'il avoit dite fût accomplie: Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnez.

10. Alors Simon Pierre qui avoit une épée, la tira, en frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa l'oreille droite: & cet homme s'appelloit Malchus.

COMMENTAIRE.

mort de l'ame de ses Disciples: Je ne les perdrai pas; je ne permettrai pas qu'ils soient exposez à la tentation de se perdre, en me renonçant. D'autres l'expliquent de la mort du corps: (a) Je ne les livrerai point aux Juifs, qui leur ôteroient la vie avec moi; je veux les conserver, pour servir aux desseins de mon Pere Eternel, & à la prédication de mon Evangile. La plûpart (b) joignent l'un, & l'autre, & croyent que le Sauveur vouloit les garantir du danger de la mort de l'ame, & de celle du corps: Mais ses paroles conduisent plûtôt à l'entendre de la vie corporelle, qu'il vouloit leur conserver.

℣. 10. ABSCIDIT AURICULAM. *Simon Pierre coupa l'oreille droite* à un des gens du Grand-Prêtre. JESUS un moment avant de sortir de la maison où il avoit soupé, avoit dit à ses Apôtres (c) que celui d'entre eux qui n'avoit point d'épée, vendît son manteau pour en achetter. On lui dit: Seigneur, il y a ici deux épées. JESUS leur dit: C'est assez. C'est apparemment cette réponse du Sauveur qui les engagea à prendre ces armes, & à se mettre en disposition d'en frapper, lorsqu'ils virent leur Maître arrêté. Pierre plus ardent que les autres, tira son épée, & en frappa un serviteur du grand-Prêtre Caïphe. Saint Luc raconte que les Apôtres demandérent au Sauveur: *(d) Seigneur, frapperons-nous de l'épée?* Mais saint Pierre n'attendit pas sa réponse; il porta son coup, & abattit l'oreille de Malchus. Les autres Evangélistes n'avoient pas marqué ni le nom du serviteur, ni celui de saint Pierre;

(a) S. Chrysostome semble dire que le Fils de Dieu l'entendoit de la mort de l'ame, & que l'Evangéliste l'a pris de celle du corps.

(b) *Rupert. Brug. Tolet. alii.*

(c) *Luc.* XXII. 36. 37.

(d) *Luc.* XXII. 49.

11. *Dixit ergo Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem, quem dedit mihi Pater non bibam illum?*

12. *Cohors ergo, & tribunus, & ministri Judaeorum comprehenderunt Jesum, & ligaverunt eum.*

11. Mais JESUS dit à Pierre, remettez vôtre épée dans le fourreau : Ne faut il pas que je boive le calice que mon Pere m'a donné?

12. Les soldats, & leur capitaine, avec les gens envoyez par les Juifs, prirent donc JESUS, & le lièrent.

COMMENTAIRE.

peut-être par un menagement de sagesse, parce qu'ils écrivoient dans un tems, où ces deux personnes vivoient encore. Mais saint Jean ayant écrit long-tems après la mort de saint Pierre, & de Malchus, n'avoit plus de mesures à garder à cet égard. Le nom de *Malch* est Syrien, ou Hébreu. Il signifie *le Roi*. Ce nom étoit commun dans la Syrie, comme on le voit par Holstenius dans la Vie de Porphyre. *(a)*

℣. 11. NON BIBAM ILLUM? *Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Pere m'a donné;* que je souffre ce qu'il veut que je souffre. Ce nom de *calice* est fréquent en ce sens dans les Ecritures de l'ancien, & du nouveau Testament. *(b)* Les Profanes se servent quelquefois de la même expression. *(c)* Je lui ferai boire de la même coupe dont j'ai bû. Je lui ferai le même traitement qu'il m'a fait. Ce qui est pris de l'usage de ce tems-là, où l'on établissoit un Roi du festin, qui contraignoit les conviez à boire autant de coups qu'il vouloit; ou de la coutume des Juifs, qui dans leurs repas de cérémonie, faisoient passer à tous les conviez une coupe, dont le pere de famille avoit bû, & dont personne ne pouvoir se dispenser de goûter.

℣. 12. COHORS, ET TRIBUNUS. *(d) Les soldats & leur Capitaine* prirent donc JESUS, & le liérent, lorsqu'il jugea à propos de se laisser arrêter. Il leur donna assez de preuves de sa toute-puissance; 1°. en les renversant d'une seule parole;

(a) *Vide Holsten. vita Porphyr. Grot. hic. & Cleric. ad Hammond.*

(b) *Vide Psal.* x. 6. LXXIV. 9. *Isai.* LI. 17. *Jerem.* XXV. 15. 16. 17. *Ezech.* XXIII. 31. 32. *Matt.* XX. 22. XXVI. 39. *Apoc.* XIV. 10. XVI. 19. XVIII. 6.

(c) *Aristoph. Equit.* Οὐ [illegible] ἐκ ταὐτῶ μεθ' ὑμῶν πίεσθαι [illegible]. *Plaut. Casi. Act. 5. Scen. 2. Ut senex hoc eodem poculo, quo ego bibi biberet.*

(d) Ἡ οὖν σπεῖρα, καὶ ὁ χιλίαρχος. *Cohors, & Chiliarchus; seu Dux militum.*

13. *Et adduxerunt eum ad Annam primùm, erat enim socer Caïphæ, qui erat pontifex anni illius.*

13. Et ils l'amenérent premiérement chez Anne, parce qu'il étoit beau-Pere de Caïphe, qui étoit le Grand-Prêtre cette année-là.

COMMENTAIRE.

tole; & ensuite, en remettant l'oreille de Malchus, pour leur faire comprendre qu'ils ne l'arrêtoient, que parce que c'étoit son heure, & sa volonté. *La cohorte*, ou la Compagnie étoit de cinq, ou six cens hommes; & *le Tribun* etoit ou le Chef d'une Légion entiére, composée de six mille six cens hommes; ou simplement le Capitaine d'une Cohorte, ou Compagnie. Mais il n'y a pas d'apparence qu'on ait amené pour prendre Jesus-Christ, une si grande troupe. On n'en prit apparement qu'un détachement; & le Tribun étoit le Capitaine qui commandoit la troupe.

℣. 13. Ad Annam primum. *Ils l'amenérent premiérement à Anne*, qui étoit beau-pere de Caïphe, & Maître de la maison où demeuroit son gendre, (a) & où se tint l'assemblée des Prêtres, & des anciens contre Jesus. Anne comme Maître de la maison, se fit d'abord amener le prisonnier. On sait d'ailleurs qu'il avoit une très-grande autorité dans sa nation, ayant été long-tems Pontife, & ayant eu un autre avantage, qui n'étoit jamais arrivé à aucun homme de sa nation, ni de sa race, qui est qu'il avoit eu cinq fils, qui joüirent tous successivement de la Dignité de Grand-Prêtre; (b) & il avoit actuellement son gendre qui occupoit cette grande Dignité. Il pouvoit être alors à la tête du Sandhédrin; & en cette qualité, il pouvoit se faire amener le prisonnier. Quoi qu'il en soit, après avoir fait quelques questions à Jesus-Christ touchant sa Doctrine, & ses Disciples, il le renvoya à Caïphe, où plusieurs Prêtres étoient assemblez, attendant le succés de l'entreprise, & du voyage de ceux qu'ils avoient envoyez pour le prendre.

Quelques-uns (c) croyent que ce qui obligea Judas, & les

(a) *Casaub. Toynard. Vide Aug. & Grot.*

(b) *Joseph. Antiq. lib.* xx. *c.* 8. Τῦτον δέ φασι τὸν πρεσβύτατον Ἄνανον εὐτυχέστατον γενέσθαι, πέντε γὰρ ἔσχε παῖδας, καὶ τύτυς πάντας αὐτῶν ἀρχιερατεῦσαι τῷ Θεῷ.

(c) *Cyrill. Alex. Cornel. à Lapide hic. Tolet. Erasm.*

14. *Erat autem Caïphas, qui consilium dederat Judæis: Quia expedit, unum hominem mori pro populo,*

14. Et Caïphe étoit celui qui avoit donné ce conseil aux Juifs : Qu'il étoit utile qu'un seul homme mourût pour *tout* le peuple.

COMMENTAIRE.

autres d'amener JESUS d'abord à Anne, c'est que c'étoit lui qui avoit promis à Judas les trente piéces d'argent dont on étoit convenu avec lui, pour le prix de sa trahison; & que ce traître ayant reçû son argent, ne suivit pas JESUS-CHRIST plus avant. Circonstance peu certaine, & assez peu vrai-semblable.

ERAT PONTIFEX ANNI ILLIUS. *Caïphe étoit le Grand-Prêtre cette année-là.* On a déja vû ailleurs, *(a)* qu'en ce tems-là le Pontificat n'étoit pas à vie, comme anciennement; mais que les Gouverneurs déposoient les Grands-Prêtres à leur volonté.

℣. 14. ERAT AUTEM CAIPHAS. *Caïphe étoit celui qui avoit donné ce conseil aux Juifs*, qu'il étoit utile qu'un seul homme mourut pour le peuple, ci-devant Ch. XI. 49. 50. Par-là il étoit récusable comme juge dans l'affaire de JESUS-CHRIST; toutefois il préside au jugement, & ne feint pas de prononcer contre lui une sentence de mort. L'Evangéliste ne dit pas ici en termes exprès que JESUS-CHRIST ait été mené d'Anne à Caïphe; mais la plûpart des Commentateurs croyent qu'aussi-tôt que le Sauveur eut comparu devant Anne, il fut conduit devant Caïphe, où arriva ce qui se lit dans les versets suivans. Quelques-uns *(b)* même ont cru qu'il manquoit quelque chose au Texte en cet endroit, & ils y ont suppléé ces paroles qui se lisent dans saint Cyrille en cet endroit : *(c) Ils l'envoyérent donc lié chez le Grand-Prêtre Caïphe.* Mais d'autres *(d)* ont soutenu que cette addition n'étoit ici ni nécessaire, ni assez autorisée par le seul Texte de saint Cyrille, pour être reçûë en cet endroit, contre le consentement de tous les autres Textes, & de toutes les Versions. D'ailleurs il n'y a nul

(a) *Joan.* XI. 49.
(b) *Beza, Erasm. Schmid. hic. Nansius ad Nonni Paraphr. in Joan.* XVIII. 13.
(c) Ἀπέστειλαν οὖν αὐτὸν δεδεμένον, πρὸς Καϊάφαν ἀρχιερέα.
(d) *Brug. Grot. Cocc. Lud. de Dieu. Vide si lubet Bynaum, lib. 2. c. 4. n. 8. 9.*

15. *Sequebatur autem Jesum Simon Petrus, & alius Discipulus. Discipulus autem ille erat notus Pontifici, & introivit cum Jesu in atrium Pontificis.*

15. Cependant Simon Pierre suivit Jesus comme aussi un autre Disciple, qui étant connu du Grand-Prêtre, entra avec Jesus dans la maison du Grand-Prêtre.

COMMENTAIRE.

inconvénient à dire qu'Anne fit à Jesus quelque interrogation sur sa doctrine, & ses Disciples, avant de l'envoyer à Caïphe.

℣. 15. Alius Discipulus. *Un autre Disciple, qui étoit connu du Grand-Prêtre.* Saint Jérôme, *(a)* saint Chrysostome, *(b)* & après lui Théophylacte, & quelques autres *(c)* ont cru que ce Disciple étoit saint Jean. Quelques nouveaux Commentateurs *(d)* l'ont cru de même, fondez principalement sur ce que saint Jean seul rapporte cette circonstance, & qu'il parle souvent de lui-même en tierce personne; enfin sur ce que le Texte Grec porte: *(e) Cet autre Disciple*, comme pour marquer saint Jean, qui se trouve presque toûjours ailleurs avec saint Pierre. Saint Jérôme veut qu'il ait été connu du Grand-Prêtre à cause de la noblesse de sa famille; Nonnus, à cause de son métier de pêcheur. D'autres dans Lyran, à cause de sa capacité dans la science de la Loi. Vaines conjectures.

La plûpart des meilleurs Commentateurs *(f)* soutiennent que le Texte Grec doit être traduit, comme dans la Vulgare, *un autre Disciple*, & non pas *cet autre Disciple*; & que quand saint Jean veut parler de lui-même, il se désigne pour l'ordinaire par l'épithéte *de celui que* Jesus *aimoit*; expression qu'il n'employe point en cet endroit. Grotius conjecture que c'est l'homme chez qui le Sauveur avoit soupé, quelques heures auparavant. Saint Augustin *(g)* dit qu'on ne doit pas témérairement prononcer sur une chose dont l'Ecriture ne dit rien. C'est ce qu'on peut dire de plus juste sur ces sortes de questions.

(a) *Hieron. Epitaph. Marcellæ.*
(b) *Chrysost. homil.* 83. *Ita & Theophyl. hic.*
(c) *Nonnus, & Lyr. & alii quidam.*
(d) *Erasm. Sel.mid. Pisc. Menoch.*
(e) Καὶ ὁ ἄλλος μαθητής.
(f) *Grot. Brug. Tir. alii.*
(g) *August. tract.* 113.

16. *Petrus autem stabat ad ostium foris. Exivit ergo Discipulus alius, qui erat notus Pontifici, & dixit ostiariæ, & introduxit Petrum.*

17. *Dicit ergo Petro ancilla ostiaria: Numquid & tu ex Discipulis es hominis istius? Dicit ille: Non sum.*

18. *Stabant autem servi, & ministri ad prunas quia frigus erat, & calefaciebant se: erat autem cum eis, & Petrus stans, & calefaciens se.*

16. Mais Pierre demeura dehors à la porte. Alors cet autre Disciple qui étoit connu du Grand-Prêtre, sortit, & parla à la portiére, qui fit entrer Pierre.

17. Cette servante qui gardoit la porte, dit donc à Pierre: N'êtes-vous pas aussi des Disciples de cet homme? Il lui répondit: Je n'en suis point.

18. Les serviteurs, & les gens *qui avoient pris* JESUS, étoient auprès du feu, où ils se chauffoient, parce qu'il faisoit froid. Et Pierre étoit aussi avec eux, & se chauffoit.

COMMENTAIRE.

℣. 16. DIXIT OSTIARIÆ. *Il dit à la portiére.* Cette portiére se trouve nommée Ballila dans Cæzarius. *(a)* La coutume d'avoir quelquefois des femmes, sur tout des vieilles pour portiéres, est connuë dans l'antiquité. Les Septante donnent une servante pour portiére à Isboseth. *(b)* Aristophane *(c)* les apelle *Sêkis*; Homére, *(d)* & Euripide *(e)* en parlent aussi. Hécube dans ce dernier Poëte déplore son malheureux sort, de ce qu'après avoir été sur le trône, elle se voit réduite sur la fin de sa vie à devenir ou portiére, ou nourrice. Et Plaute: *(f)*

Anus hic solet cubitare custos janitrix.

℣. 17. NUMQUID ET TU? *N'êtes-vous pas aussi des Disciples de cet homme?* Ceci est dit ici par anticipation. Il n'arriva que quelque tems après que Pierre fut entré, & que s'étant approché du feu, il se fit reconnoitre par les assistans.

℣. 18. AD PRUNAS. *Ils étoient auprès du feu.* Le Grec à la lettre: *(g) Ils avoient fait un feu de charbons.* Saint Marc *(h)* lit: *Ils se chauffoient à la lumiére.* Ce qui marque un feu clair; & c'est ce qui est exprès dans saint Luc. *(i)* Ceci se passa au milieu de la cour, où étoient les Archers ministres du Sanhé-

(a) *Cæzar. qu.* 177.
(b) 2. *Reg.* IV. 5.
(c) *Aristoph. in Vespis,* p. 486. ὅτι τὴν θύραν ἀνοίξειν ἡ σηκὶς λάθρα.
(d) *Homer. Odyss.* Ψ. ἀκτορὶς ἣ νῶϊν εἴρυτο θύρας πυκινοῦ θαλάμοιο.
(e) *Euripid. Troad. v.* 197. Ἢ τὰν παρὰ προθύροις φυλακὰν κατέχουσα. Ἢ παίδων θρέπτειρα.
(f) *Plaut. Curcul. Act.* I. *Scen.* I.
(g) Ἀνθρακιὰν πεποιηκότες, ὅτι ψῦχος ἦν.
(h) Θερμαινόμενος πρὸς τὸ φῶς. *Marc.* XIV. 54.
(i) *Luc.* XXII. 55. Ἁψάντων δὲ πῦρ—

19. *Pontifex ergo interrogavit Jesum de Discipulis suis, & de doctrina ejus.*	19. Cependant le Grand Prêtre interrogea JESUS touchant ses Disciples, & touchant sa doctrine.

COMMENTAIRE.

drin, & les serviteurs particuliers des Prêtres. Ces gens sont fort bien distinguez dans le Texte. *(a)* Il n'est plus parlé des soldats Romains. On les renvoya apparemment après qu'ils eurent livré JESUS à Anne.

QUIA FRIGUS ERAT. *Parce qu'il faisoit froid.* Comment cela, puisqu'en cette saison on faisoit la moisson des orges dans la Palestine, & que les fromens étoient fort avancez? Biddulphe qui a voyagé dans ce pays-là, raconte qu'à la Fête de Pâque, il n'y ressentit pas plus de froid qu'on en ressent en Angleterre au milieu de l'été. Mais ce Voyageur expérimenta lui-même que l'on peut avoir assez froid, sur tout vers la fin de la nuit, pour avoir besoin de se chauffer, à cause des rosées qui y tombent en très-grande abondance, & qui rafraîchissent extrêmement l'air. Et Ligfoot *(b)* montre par les Rabbins, que quelquefois il peut y avoir de la gêlée, & de la neige durant la Fête de Pâque.

℣. 19. DE DISCIPULIS, ET DE DOCTRINA EJUS. *Il l'interrogea touchant ses Disciples, & touchant sa Doctrine.* Les Rabbins enseignent que généralement parlant, l'on n'exerce aucun acte judiciaire pendant la nuit. Les causes pécuniaires se plaident pendant le jour, & peuvent se juger la nuit. Les Jugemens criminels ne se peuvent ni commencer, ni achever que pendant le jour. Si la Sentence va à absoudre, on peut prononcer le jour même; si elle va à condamner, on ne prononce que le lendemain: De sorte qu'on ne peut exercer ces sortes de Jugemens ni la veille du Sabbat, ni la veille d'une Fête. Voilà les régles des Jugemens, selon le Talmud. *(c)* Toutefois JESUS CHRIST est présenté devant le Grand-Prêtre, interrogé juridiquement, & condamné pendant la nuit, & pendant la nuit de la Fête de Pâque, selon la plûpart des Interprétes; ou du moins la veille de cette Fête,

(a) Οἱ δοῦλοι, καὶ οἱ ὑπηρέται.

(b) *Ligf. Hor. Heb. in Joan.* XVIII. 18.

(c) *Talmud. Cod. Sanhedr. cap.* 4. §. 1. דיני נפשות דנין ביום וגומרין ביום ... דיני נפשות גומרין בו ביום לזכות וביום שלאחריו לחובה.

20. *Respondit ei Jesus: Ego palàm locutus sum mundo: ego semper docui in synagoga, & in Templo, quò omnes Judæi conveniunt: & in occulto locutus sum nihil.*

20. Jesus lui répondit: J'ai parlé publiquement à tout le monde: j'ai toûjours enseigné dans la synagogue, & dans le Temple, où tous les Juifs s'assemblent; & je n'ai rien dit en secret.

COMMENTAIRE.

& du grand jour du Sabbat. On voit par-là comme on observa les formalitez dans cette grande affaire.

Quelques Anciens (a) ont crû que ceci s'étoit passé chez Anne; & ce sentiment n'a rien que de très-conforme au Texte de saint Jean; quoique la plûpart des Interprétes croyent que ce fut chez Caïphe, qui est marqué ici par sa seule qualité de Grand-Prêtre; qualité qui ne convient toutefois pas moins à Anne, qu'à Caïphe. On interrogea donc Jesus *sur ses Disciples, & sur sa Doctrine*: Quel droit il avoit d'assembler des Disciples, de faire une secte à part, de s'ériger en réformateur, & de semer une Doctrine nouvelle. Ces choses étoient du ressort du Grand-Prêtre. Il étoit Juge de la Doctrine, & des matiéres qui intéressoient la Religion.

℣. 20. Palam locutus sum mundo. *J'ai parlé publiquement à tout le monde*; à tous les Juifs; car il ne prêchoit pas aux Gentils: Mais il avoit parlé publiquement dans les Synagogues, dans le Temple, dans les places publiques, dans les villes, dans les villages, à la campagne, prenant occasion de tout ce qui se présentoit, pour annoncer le Royaume de Dieu. Ainsi s'il y avoit eu du mal dans sa Doctrine, il auroit eu autant de témoins qui auroient déposé contre lui, qu'il y avoit de Juifs dans tout le pays. Or personne jusques-là n'avoit pû trouver à redire à sa Doctrine, quoiqu'il fût toûjours assiégé de Pharisiens, & de Docteurs de la Loi, qui lui tendoient des piéges de tous côtez. A l'égard de ses disciples, ils ne devoient point faire d'ombrage, puisqu'ils avoient vêcu dans la paix, sans bruit, & sans donner la moindre marque de sédition, de division, de broüillerie dans l'Etat. Ils avoient prêché comme leur Maître, en faisant du bien à tout le monde. Fort différens des Chefs de secte, ou de parti, ou des faux Prophétes, qui prêchoient ou l'indépendance, ou

(a) *Nonn. hic. & Ammon. in Harmon. Theophyl. Toynard. Harmon.*

21. *Quid me interrogas? Interroga eos, qui audierunt quid locutus sim ipsis: ecce hi sciunt quæ dixerim ego.*

21. Pourquoi *donc* m'interrogez-vous? Interrogez ceux qui m'ont entendu, pour savoir ce que je leur ai dit. Ce sont ceux-là qui savent ce que j'ai enseigné.

22. *Hæc autem cùm dixisset, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu, dicens: Sic respondes Pontifici?*

22. Comme il eut dit cela, un des Officiers qui étoit-là présent, donna un soufflet à Jesus, en lui disant: Est-ce ainsi que vous repondez au Grand-Prêtre?

23. *Respondit ei Jesus: Si malè locutus sum testimonium perhibe de malo: si autem benè, quid me cædis?*

23. Jesus lui répondit: Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit: mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frapez-vous?

COMMENTAIRE.

la révolte, ou une mauvaise Doctrine, & qui n'assembloient les peuples que pour les séduire.

℣. 21. INTERROGA EOS QUI AUDIERUNT. *Interrogez ceux qui m'ont entendu.* Quand je rendrai témoignage en ma faveur, vous ne m'écouterez pas; produisez des témoins, & qu'ils parlent; qu'ils m'accusent, ou qu'ils me défendent; qu'ils parlent pour ma charge, ou pour ma décharge. Suivez les régles ordinaires de la Justice; commencez par oüir les témoins *(a)*; vous n'en manquez pas, puisque j'ai toûjours enseigné parmi le peuple. Rien ne marque mieux l'innocence, & la confiance du Sauveur, que cette réponse.

℣. 22. UNUS MINISTRORUM. *(b) Un des Officiers qui étoient-là*; ou plûtôt, *un des Ministres de la Justice*, un Sergent, un Huissier, *donna un soufflet à* JESUS, voulant signaler son zéle contre JESUS; & son respect pour le Grand-Prêtre. Selden *(c)*, & Marsham *(d)* prétendent que cet Huissier ne fit rien en cela contre les Loix de sa nation, qui permettent à tout Israël de venger sur l'heure toute injure publique faite à Dieu, à son Temple, à son nation, au Grand-Prêtre; & cela par la Loi du zéle.

℣. 23. SI MALE LOCUTUS SUM. *Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit.* Je sai qu'il est écrit *(e)*: Vous ne parlerez point mal du Prince de vôtre peuple; & que je dois du re-

(a) Grot. Ligfoot.
(b) Ἓις τῶν ὑπηρετῶν.
(c) Selden. de jure Nat. & Gent. lib. 4. c. 5.
(d) Marsham. Canon. Ægypt. Vide & Grot. Brug. Menoch. hic.
(e) Exod. XXII. 28. *in Græc. Act.* XXIII. 5. Οὐκ ἐρεῖς κακῶς, &c.

24. *Et misit eum Annas ligatum ad Caipham Pontificem.*

24. Or Anne l'avoit envoyé lié à Caïphe le Grand-Prêtre.

COMMENTAIRE.

ſpect au Grand-Preſtre du Dieu vivant : mais montrez que j'ai violé ce reſpect, ou que je lui ai mal-parlé. Jesus ne lui préſente pas l'autre jouë, comme il ſemble qu'il l'auroit dû faire, ſuivant ce qu'il ordonne à ſes Diſciples (a) *Lorſqu'on vous frappe ſur une jouë, tendez l'autre jouë.* Il le pratiqua dans la préparation de ſon cœur, dit ſaint Auguſtin, puiſqu'il préſenta aux bourreaux non-ſeulement l'autre jouë, pour recevoir un ſoufflet ; mais tout ſon Corps, pour être attaché à la Croix : *Non ſolùm alteram maxillam iterùm percuſſuro; ſed totum Corpus figendum præparavit in ligno.* S'il s'étoit tû dans cette occaſion, ſon ſilence auroit été interprété comme un aveu d'une faute qu'il n'avoit point commiſe. Or ſon honneur, & celui de ſon Pere étoient intéreſſez à ce que ſon innocence fut toûjours à couvert. Un accuſé, quelque criminel qu'il ſoit, eſt entre les mains de la Juſtice, comme dans un aſile contre toute ſorte de violence étrangére.

℣. 24. Et misit eum Annas. *Or Anne l'avoit envoyé à Caïphe.* C'eſt ainſi que traduiſent la plûpart des Interprétes ; quoique le Texte à la lettre porte (b) *Anne l'envoya à Caïphe.* Ou, ſelon d'autres Exemplaires : *Or Anne l'envoya*; ou, *Anne l'envoya donc.* Et pluſieurs (c) ont crû, comme on l'a déja remarqué, que le premier interrogatoire que Jesus-Christ ſubit, ſe fit chez Anne, & qu'enſuite on l'envoya chez Caïphe. Mais preſque tous les Commentateurs ſont revenus a dire que ce fut chez Caïphe qu'arriva ce qui ſe lit dans les verſets précédens ; & que ce verſet eſt mis ici par récapitulation, ou en parenthéſe. Nous ſuivons toutefois le ſentiment contraire, comme plus conforme au Texte.

(a) *Matt.* v. 39.

(b) Ἀπέστειλεν αὐτὸν ὁ Ἄννας. *Alii :* Ἀπέστειλεν οὖν αὐτόν. *Alii :* Ἀπέστειλεν δὲ αὐτόν. *Vide Mill. hic.*

(c) *Theophyl. hic. & alii ex antiquis Vide & Toynard. hic. Harmon. p. 117. Vide ſup. ad* ℣. 19.

℣. 25.

25. *Erat autem Simon Petrus stans, & calefaciens se. Dixerunt ergo ei: Numquid & tu ex Discipulis ejus es? Negavit ille, & dixit: Non sum.*

25. Cependant Simon Pierre étoit debout *pres du feu*, & se chauffoit. Quelques-uns donc lui dirent: N'êtes-vous pas aussi de ses Disciples? Il le nia, en disant: Je n'en suis point.

26. *Dicit ei unus ex servis Pontificis cognatus ejus, cujus abscidit Petrus auriculam: Nonne ego te vidi in horto cum illo?*

26. Alors un des gens du Grand-Prêtre, parent de celui à qui Pierre avoit coupé l'oreille, lui dit: Ne vous ai-je pas vû dans le jardin avec cet homme?

27. *Iterùm ergo negavit Petrus: & statim gallus cantavit.*

27. Pierre le nia encore une fois: & le coq chanta aussi-tôt.

28. *Adducunt ergo Jesum à Caïpha in pratorium. Erat autem manè, & ipsi non introierunt in pratorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.*

28. ils menérent donc JESUS de chez Caïphe au palais du Gouverneur. C'étoit le matin: & pour eux, ils n'entrérent point dans le palais, afin de ne se pas soüiller, & de pouvoir manger la Pâque.

COMMENTAIRE.

℣. 25. NEGAVIT. *Il le nia.* Voici la vraie place du premier, ou du second renoncement de saint Pierre; car ce qui est dit au ℣. 17. est mis par anticipation. Voyez l'Harmonie des quatre Evangiles.

℣. 27. GALLUS CANTAVIT. *Le coq chanta* pour la derniére fois: car il avoit déja chanté auparavant, comme on le voit dans saint Marc (*a*). Pour cette derniére fois, elle est marquée par les quatre Evangélistes, (*b*) comme l'accomplissement de la prédiction du Sauveur (*c*).

℣. 28. ADDUCUNT JESUM A CAIPHA IN PRÆTORIUM. *Ils amenérent* JESUS *de chez Chaïphe au palais du Gouverneur*; dans la maison où logeoit Pilate. On donnoit à cette maison le nom de *Prætorium*, suivant l'usage des Romains, qui appelloient ainsi la maison des Gouverneurs de Province. (*d*) Saint Jean a omis tout ce qui se passa dans la maison de Caïphe; les accusations, & les faux témoignages portez contre JESUS-CHRIST; la sentence de Caïphe; les outrages que le Sauveur souffrit dans la cour de ce Grand-Prestre; la grande assemblée du Sanhédrin, qui se tint le matin, & où le Sauveur fut de nouveau déclaré digne de mort. L'Evan-

(*a*) *Marc.* XIV. 68.
(*b*) *Matt.* XXVI. 74. *Marc.* XIV. 72. *Luc.* XXII. 60.
(*c*) *Matt.* XXVI. 34.
(*d*) *Cicero in Verrem, Act.* V. *Vide Perizon. Dissert. de Pratorio.*

géliste a omis tout cela, comme ayant été assez expliqué par ceux qui avoient écrit avant lui. Jesus fut donc amené à Pilate par tout le Senat *(a)*; c'est-à-dire, par ce qu'ils appelloient *Sanhédrin*, qui étoit la plus nombreuse, & la plus considérable Compagnie de Juges qui fût dans la nation. Ces Juges avoient bien pû déclarer Jesus digne de mort; mais ils ne pouvoient faire exécuter leur sentence. C'est ce qui les oblige à recourir à Pilate.

Erat autem mane. *C'étoit le matin.* Ils s'étoient assemblez dés le matin (*b*), pour condamner Jesus. Leur assemblée ne dura pas long-tems; parce que le Sauveur ayant confessé nettement qu'il étoit Fils de Dieu, ils n'en demandérent pas davantage; & sur l'heure, ils l'amenérent à Pilate, résolus de poursuivre sa condamnation sans relâche.

Ut non contaminarentur; sed ut manducarent Pascha. *Ils n'entrerent point dans le Prétoire, de peur de se soüiller, & afin de pouvoir manger la Pâque.* Les Juifs considéroient les Gentils comme des gens soüillez, & capables de communiquer leurs soüillures à tout ce qu'ils touchoient. C'est sur cela qu'étoit fondée la coutume où étoient les Juifs de se purifier, lorsqu'ils venoient de la place publique, ou de quelqu'autre endroit, où ils pouvoient toucher un Payen, ou un homme soüillé *(c)*. Les Sages avoient décidé dés le tems des Asmonéens, ou même long-tems auparavant, que généralement parlant, tout Gentil, homme, ou femme, devoit être considéré comme une femme durant son impureté, ou comme un homme qui est soüillé par une Gonorrhée perpetuelle *(d)*. Les Sénateurs, & les Prêtres ne voulurent donc point entrer dans le Prétoire, de peur qu'ils ne touchassent quelque Gentil, garde, soldat, serviteur, Huissier, ou autre; ce qui leur auroit communiqué une soüillure, qui auroit duré jusqu'au soir *(e)*, & qui les auroit empêchez de manger l'agneau pascal, qui devoit être immolé l'après-midi de ce jour-là, depuis deux, ou trois heures après midi, & mangé au soir.

(*a*) *Matt.* XXVII. 1. 2. *Marc.* XV. 1. 2. Luc. XXII. 66. 67. XXIII. 1. 2.

(*b*) *Matth.* XXVII. 1. Πρωΐας δὲ γενομένης. *Marc.* XV. 1. Καὶ εὐθὺς ἐπὶ τὸ πρωΐ.

(*c*) *Marc.* VII. 3. 4.

(*d*) *Vide Selden de jure Nat. & Gent. lib.* 2. *c.* 5. *Maimonid.* גזרו על כל הגוים שיהיו כזבים תמיד בין החכמים ראו בין לא ראו הזכרים והנקבות

(*e*) *Levit.* XV. 10. 11. 19. 20.

On oppose à cette explication, que la Pâque dont il s'agit ici, n'est point l'agneau pascal; mais d'autres victimes, qu'on immoloit le jour de Pâque. Si l'Evangéliste vouloit parler de l'agneau pascal, il seroit inutile de dire que les Juifs n'osérent entrer dans le Prétoire, de peur de se soüiller, & afin qu'ils pûssent manger la Pâque; puisque l'agneau pascal ne se mangeoit qu'au soir, & que la soüillure qu'ils auroient pû contracter le jour, se purifioit au soir par le bain (a); de maniére que rien ne les empêchoit alors de manger la Pâque comme les autres Juifs. C'est ce que Maimonide marque assez clairement, lorsqu'il dit (b), que ceux qui se sont soüillez le 14. de Nisan par l'attouchement d'un reptile immonde, (qui est la même soüillure que l'on contracte par l'attouchement d'un Payen,) se lavent au soir. On immole pour eux la Pâque, & ils la mangent après le coucher du soleil.

Il faut donc que ce soit quelque autre victime, qu'ils n'auroient pû manger le jour même, s'ils avoient été soüillez. Or l'Ecriture donne le nom de *Pâque* à certaines hosties que l'on immoloit la veille, ou le jour de Pâque, ou même pendant toute l'octave. C'est donc apparemment ces hosties dont il est parlé ici (c). Les Juifs appellent ces victimes (d) *Chagigah*; & on en immoloit la veille (e), & le jour de Pâque (f); c'est-à-dire, le 14. & le 15. de Nisan. Moyse dit en effet expressément (g): *Vous immolerez au Seigneur vôtre Dieu la Pâque*, c'est-à-dire, *des brebis, & des bœufs*. Or il étoit défendu aux personnes soüillées de manger de ces sortes de sacrifices. C'est donc apparemment de ceux-là dont les Juifs vouloient manger, & pour lesquels ils se conservoient sans soüillure.

Mais à cela j'ai trois choses à dire. La prémiére, que ces sacrifices n'étant pas plus purs que celui de l'agneau pascal, on pouvoit se purifier le soir même, après avoir touché un Payen; & alors rien n'empêchoit qu'on n'en mangeât. La seconde, qu'il n'y avoit nulle obligation de manger de ces

[a] *Levit.* xv. 10. 11. & 19. 20.
[b] *Maimon. de Pascha, cap. 6. sect. 1.*
[c] *Vide Baron. Annal. ad an. cap. 34. Tolet. hic. Boch. de animal. parte 1. lib. 2. c. 1.*
[d] חגיגה *Chagigah.*
[e] Voyez Boch. au lieu cité.
[f] *Ligfoot Hor. Hebr. in hunc loc.*
[g] *Deut.* xvi. 2. וזבחת זבח ליהוה אלהיך צאן ובקר

29. *Exivit ergo Pilatus ad eos foras, & dixit: Quam accusationem affertis adversùs hominem hunc?*

29. Pilate les vint donc trouver dehors, & leur dit: Quel est le crime dont vous accusez cet homme?

COMMENTAIRE.

sacrifices, nommez *Chagigah*. Ils étoient de pure dévotion, & en immoloit qui vouloit. La troisiéme, que les victimes que Moyse appelle Pâque dans le Deutéronome, & qui sont apparemment les mêmes dont il parle dans les nombres (*b*), & qu'on immoloit tous les jours de l'octave de Pâque, étoient des holocaustes, dont il n'étoit pas permis de manger aux purs, non plus qu'aux impurs. Ainsi on n'en peut rien conclure en faveur de cet endroit. Je ne nie pas que pendant toute la Fête on n'immolât aussi des hosties pacifiques; on convient que tout le monde en pouvoit offrir tant qu'il vouloit: mais il n'y avoit ni jour, ni tems, ni nombre fixez pour cela. Chacun suivoit sa dévotion, & le mouvement de son cœur: Et il n'est nullement croyable que les Juifs aussi ardens qu'ils l'étoient à poursuivre JESUS-CHRIST, eussent voulu se contraindre, pour pouvoir manger ce jour-là des sacrifices, qu'ils pouvoient manger également un autre jour, ou ne manger point du tout.

Je ne fais donc aucun doute que saint Jean ne parle ici de la victime pascale, proprement dite, laquelle fut immolée dans le Temple ce jour-là même, dans le même tems que JESUS-CHRIST expira sur la Croix; & que sous ces termes: *Afin qu'ils pûssent manger la Pâque*, il entend l'immolation, la présentation, & la manducation de l'agneau, laquelle ne se pouvoit faire que par des personnes pures. D'ailleurs comme il y avoit plusieurs Prêtres dans la Compagnie, ils avoient plus de raison que d'autres de s'abstenir d'entrer dans le Prétoire, à cause que ce jour même ils devoient faire solemnellement leurs fonctions dans le Temple. Ainsi ce passage favorise visiblement nôtre opinion sur la derniére Pâque, que nous ne croyons pas que nôtre Seigneur ait faite l'année de sa mort.

℣. 29. EXIVIT PILATUS AD EOS FORAS. *Pilate vint*

(*a*) *Num.* XVIII. 19. 23. 24.

30. *Responderunt, & dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.*

31. *Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, & secundùm Legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam.*

30. Ils lui répondirent : Si ce n'étoit point un méchant, nous ne vous l'aurions pas livré entre les mains.

31. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, & le jugez selon vôtre Loi. Mais les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne.

COMENTAIRE.

les trouver dehors. Puisqu'ils ne pouvoient pas entrer dans le Prétoire, Pilate a la condescendance de sortir lui-même, pour leur parler. Les Romains avoient conservé aux Hébreux le libre usage de leurs Loix, & de leur Religion. Ils avoient pour eux des égards, pour ne les pas contraindre à agir contre leurs usages.

℣. 30. SI NON ESSET HIC MALEFACTOR. *Si ce n'étoit point un méchant*, un mal-faicteur (*a*), nous ne vous l'aurions pas livré entre les mains. Si nous n'étions pas assûrez qu'il est coupable, nous ne vous l'aurions pas livré. Ils veulent rendre Pilate non le Juge de sa cause, mais l'exécuteur de leur sentence : *Executorem sententiæ, non arbitrum causæ*, dit saint Léon (*b*).

℣. 31. ACCIPITE EUM VOS. *Prenez-le vous-mêmes, & le jugez selon vôtre Loi.* Quelques-uns (*c*) prennent ceci dans le sens d'une ironie : Puisqu'il est si visiblement criminel, que c'est en quelque sorte vous faire injure, que de vous demander de quoi il est accusé, prenez-le vous-mêmes, & le jugez ; condamnez-le, faites-le mourir. Mais on croit plus communément (*d*) que c'est une déférence que Pilate rend aux Juifs. Ce Gouverneur croyant qu'il s'agissoit d'une matiére concernant leurs Loix, voulut bien leur en déférer le Jugement. Il ne leur dit pas expressément : Jugez-le, condamnez-le, faites-le mourir : mais les Juifs l'entendirent ainsi, puisqu'ils répondirent : *Il ne nous est pas permis de faire mourir personne.* Et que craignoient-ils, si Pilate leur en donnoit la permission ? Ils ne vouloient pas apparemment se

(*a*) Εἰ μὴ ἦν οὗτος κακοποιός.
(*b*) *Leo Mag. serm. 8. in Passione.*
(*c*) *Scalig. Brug. Ligf.*
(*d*) *Vide Tolet. Brug. ex Euthym. & alios.*

charger devant le peuple de la haine de cette mort, ni s'attirer le reproche de la condamnation, & de la mort du Sauveur.

On demande ici en quel ſens il eſt vrai que les Juifs ayent alors perdu le droit de vie, & de mort? La plûpart des Commentateurs *(a)* fondez ſur le témoignage, & ſur l'aveu des Rabbins, *(b)* croyent que ce fut quarante ans avant la deſtruction de Jéruſalem par les Romains, que ce droit leur fut ôté; c'eſt-à-dire, la même année de la Paſſion de nôtre Sauveur; car Jéruſalem fut ruinée quarante ans après ſa mort. Scaliger *(c)* s'eſt inſcrit en faux contre cette datte des Hébreux. Il ſoutient que cela arriva ſoixante-un ans avant la ruine du Temple, lorſqu'Archélaüs Roi de Judée ayant été rélégué à Vienne, la Judée fut réduite en Province: Et l'opinion de Scaliger a été ſuivie par plus d'un Savant *(d)*.

En effet ce qui rend ſuſpecte l'opinion des Rabbins, c'eſt que ſi l'on leur demande la cauſe de ce défaut de pouvoir, qui les empêchoit alors de punir de mort les coupables, ils en rapportent une raiſon ridicule *(e)*, qui eſt que le nombre des meurtres s'augmentant tous les jours, à cauſe de la licence des voleurs, & des aſſaſſins, & le Sanhédrin ne pouvant ſuffire à réprimer par ſon autorité tant de maux; en étant d'ailleurs empêché par l'autorité des Gouverneurs, qui arrachoient ſouvent de ſes mains les coupables, réſolut de quitter le lieu où il s'aſſembloit dans le Temple, & de s'établir ailleurs, pour n'être plus expoſé à voir les Loix violées, & à laiſſer le crime impuni.

De-là Selden, & quelques autres *(f)* ont conclu que les Juifs n'avoient pas véritablement perdu le droit de vie, & de mort, mais ſimplement qu'ils ne l'exerçoient plus comme autrefois, pour les raiſons qu'on vient de marquer. Mais d'où vient donc qu'ils diſent ici: *Il ne nous eſt pas permis de faire mourir perſonne*? C'eſt qu'alors ils n'exerçoient plus ce pouvoir librement, ni avec la même autorité, & le même ſuc-

(a) *Ligfoot. Druſ. Saclt. hic. Caſaub. in Baron. exercit. 16. Buxtorf. Lex Talmud. p. 514. 515. Conſtant.* Lemper *in Rempub. Bertram.*

(b) *Talmud. Jeroſol. lib. Sanhedr. c. 7. Talm. Babyl. Sanhedr. fol. 41 Abodah Sara fol. 8. Maimon. in Sanhedr. c. 14. &c.*

(c) *Scalig. Emend. in Euſeb. num 2086.*

(d) *Druſ. & Beza hic. Huët. Origen. p. 30.*

(e) *Vide Selden. de Synedriis, lib. 2. c. 5. n. 10. 11. Ligfoot. Hor. Hebr. in Matt.* XXVI. 3.

(f) *Selden loco citato. Cartrig. Melleſic. Hebr. lib. 2. c. 6. Ligfoot. Hor. Hebr. in Matt.* XXVI. 3. *Lami Concord. Evang. Apparat. Chronol. p. II. cap. 3.*

cés qu'autrefois, tant à cauſe de la puiſſance des Gouverneurs, que par la licence, & le grand nombre des méchans. Voilà ce que diſent ces Auteurs, en ſupoſant comme vrai le récit des Rabbins.

D'autres *(a)* limitent ainſi la réponſe des Juifs : *Il ne nous eſt pas permis de faire mourir perſonne* par le ſupplice de la croix; car on prétend, quoique mal-à-propos *(b)*, que ce genre de mort étoit inuſité parmi les Juifs. Ou bien *(c)* : Il ne nous eſt pas permis de faire mourir un jour comme aujourd'hui, le jour de Pâque ; car on ſuppoſe communément que ceci ſe fit le jour de cette Solemnité ; & on ſait que dans les jours de Fête, on ne faiſoit mourir perſonne, *(d)* ſuivant les Loix, & la Police des Juifs. Enfin Bynæus croit ſimplement qu'ils ne pouvoient faire mourir JESUS-CHRIST, parce qu'il étoit criminel de Léze-Majeſté ; crime réſervé au Magiſtrat Romain.

Que les Juifs ayent eu alors le droit de vie, & de mort, on croit en avoir une bonne preuve dans l'exemple de ſaint Etienne, qui fut mis à mort par les Juifs hors des portes de Jéruſalem *(e)*. Le Sauveur fut deux fois ſur le point d'être lapidé dans le Temple *(f)*. Saint Paul eſt obligé d'appeller à la juriſdiction des Juifs ſes ennemis *(g)*. Le Sénat des Juifs délibéra de faire mourir les Apôtres ; & ils auroient apparemment exécuté leur réſolution, ſi Gamaliel ne s'y fut oppoſé. *(h)* On ſait que ſaint Paul, & les autres Apôtres ont ſouvent été battus de verges dans les Synagogues *(i)*.

Mais nous croyons avec de fort habiles gens *(k)*, que ces exemples ne prouvent rien, parce qu'ils ne marquent ou qu'une émotion populaire, ou un Jugement de zéle, comme l'appellent les auteurs Juifs, lorſque ſans ſuivre les formalitez ordinaires de la Juſtice, le peuple tuoit ſur le champ un violateur de la Loi. Dans ces cas, les Loix, ou la Coutu-

---

(a) *Edmund Merill. Not. Philolog. ad Paſſionem Chriſti. Viſembarh. & Muſcul. hic. Ita & Theophyl.*

(b) Voyez nôtre Diſſertation ſur les ſupplices des Hébreux.

(c) *Vide Aug. hic. & Cyrill. Chryſoſt. homil.* 82. *Gloſſ. ordin. hic. Clopembur. Ep. ad Lud. de Dieu*; p. 97.

(d) *Ita Maimon. & alii.*

(e) *Act.* VII. 1... 58.

(f) *Joan.* VIII. 59. X. 31.

(g) *Act.* XXV. 8. 10.

(h) *Act.* V. 33. 34.

(i) *Matt.* X. 17. XXIII. 34. 2. *Cor.* XI. 24. *Vide Bynæum de morte Chriſti, lib.* 3. *c.* 1. *n.* 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15.

(k) *Grot. de jure belli, & pacis lib.* 2. *c.* 20. §. 9. *& in Act.* VII. 57. *Beza hic. alii.*

32. *Ut sermo Jesu impleretur, quem dixit significans qua morte esset moriturus.*

32. Afin que ce que JESUS avoit dit, lorsqu'il avoit marqué de quelle mort il devoit mourir, fût accompli.

COMMENTAIRE.

me toléroient ces exécutions violentes. Ou ce sont de simples résolutions de perdre un homme, en l'accusant, & en poursuivant sa condamnation devant les Juges légitimes. Ou enfin ce ne sont que des peines, qui ne passent pas la flagellation, ou la bastonade; châtimens que les Romains n'empêchoient pas qu'ils n'exerçassent dans leurs Synagogues envers ceux qui avoient commis quelques fautes contre la Loi (*a*).

A l'égard de l'époque marquée par les Rabbins, de quarante ans avant la destruction du Temple, nous la croyons fausse, aussi-bien que la raison qu'ils en apportent. La vraie cause de la soustraction du pouvoir de faire mourir, vient sans doute de ce que les Romains ayant réduit la Judée en Province, les Gouverneus attirérent à leur Tribunal toutes les causes capitales, pour des motifs que tout le monde devine aisément. Joseph (*b*) dit qu'Ananus fit mourir Jacques, frere, ou parent de JESUS-CHRIST, & quelques autres: mais Ananus prit pour cette exécution un tems où la Judée étoit sans Gouverneur. Ce fut l'intervale qui s'écoula entre la mort de Festus, & l'arrivée d'Albinus Gouverneur de la Province. De plus Joseph remarque qu'on porta des plaintes de l'action d'Ananus, au Gouverneur, & au Roi Agrippa, parce qu'elle étoit contre les Loix, & l'usage du pays.

℣. 32. UT SERMO JESU IMPLERETUR. *Afin que la parole de* JESUS *fût accomplie.* Afin que, peut être mis simplement pour, *en sorte que.* Il marque non la cause, mais l'événement (*c*). Dieu permit que les Juifs perdissent le droit de vie, & mort; afin que selon les Loix Romaines, qui punissoient la révolte par le supplice de la croix, JESUS-CHRIST fût crucifié, suivant sa prédiction (*d*): *Lorsque je serai élevé en haut, j'attirerai tout à moi.* Et ailleurs (*e*): *Le fils de l'homme sera livré aux Gentils, pour être outragé, foüetté, & crucifié.*

(*a*) *Grot. ad Joan.* XVIII. 31.
(*b*) *Joseph. Antiq. lib.* X. *c.* 7. *&* 8.
(*c*) *Paul. lib.* 5. *Sentent. tit.* 12. *Vide Theoph. hic.*
(*d*) *Joan.* XII. 32. III. 14. VIII. 28.
(*e*) *Matt.* XX. 18. 19.

℣. 33

33. *Introivit ergo iterùm in prætorium Pilatus, & vocavit Jesum, & dixit ei: Tu es Rex Judæorum?*

34. *Respondit Jesus: A temetipso hoc dicis, aut alii dixerunt tibi de me?*

35. *Respondit Pilatus: Numquid ego Judæus sum? Gens tua, & Pontifices tradiderunt te mihi: quid fecisti?*

33. Pilate étant donc rentré dans le palais, & ayant fait venir JESUS, lui dit: Etes-vous le Roi des Juifs?

34. JESUS lui répondit: Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi?

35. Pilate lui repliqua: Ne savez-vous pas bien que je ne suis pas Juif? Ceux de vôtre nation, & les Princes des Prêtres vous ont livré entre mes mains: Qu'avez vous fait?

COMMENTAIRE.

℣. 33. INTROIVIT ERGO ITERUM IN PRÆTORIUM. *Etant donc rentré dans le palais.* Ce mot *iterùm*, une seconde fois, ne veut pas dire ici que Pilate soit déja entré une fois auparavant dans son palais; mais seulement qu'il y entra, après en être sorti une fois, pour parler aux Juifs. Le Syriaque, & quelques Manuscrits Grecs omettent cette particule comme superfluë.

TU ES REX JUDÆORUM? *Etes-vous le Roi des Juifs?* Saint Jean n'a pas dit qu'on ait accusé JESUS-CHRIST d'être Roi des Juifs: mais saint Luc (*a*) marque expressément que l'ayant amené à Pilate, ils commencérent à l'accuser comme un rébelle, qui défendoit de payer le tribut à César, & qui se disoit le CHRIST, Roi des Juifs. C'est en conséquence de cette accusation, que Pilate demande à JESUS-CHRIST s'il est vraiment le Roi des Juifs.

℣. 34. A TEMETIPSO HOC DICIS? *Dites-vous cela de vous-même*, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi? Est-ce un simple soupçon, ou une simple curiosité, qui vous porte à me faire cette demande; ou si c'est une accusation de la part de mes ennemis? JESUS-CHRIST ne demande pas ceci comme s'il l'ignoroit: mais il étoit résolu d'une part de rendre témoignage à la vérité; & de l'autre, de négliger les questions inutiles, ou de pure curiosité, qui lui seroient faites. Il veut conduire Pilate à la réponse qu'il a à lui faire ci-après.

℣. 35. NUMQUID EGO JUDÆUS SUM? *Ne savez-vous*

---

[a] Luc. XXIII. 2.

36. *Respondit Jesus: Regnum meum non est de hoc mundo; si ex hoc mundo esset Regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judais: nunc autem Regnum meum non est hinc.*

36. Jesus lui répondit: Mon Royaume n'est pas de ce monde. Si mon Royaume étoit de ce monde, mes gens auroient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs: mais mon Royaume n'est point d'ici.

COMMENTAIRE.

pas bien que je ne suis pas Juif? Qu'avez-vous fait? Pilate s'offense de la liberté de Jesus-Christ: Suis-je Juif, & sai-je si vous vous dites Roi de vôtre nation? Que sai-je si vous êtes descendu des anciens Rois? En un mot sai-je en quel sens vous prétendez être Roi des Juifs? Suis-je Juif moi? Ce sont vos Prêtres qui vous accusent d'affecter la Royauté. *Qu'avez-vous fait?* Quel est vôtre crime? Qu'y a-t'il qui ait donné lieu à vos Prestres, & au Principaux de vôtre nation de vous accuser de ce crime?

℣. 36. Regnum meum non est de hoc mundo. *Mon Royaume n'est pas de ce monde.* Je l'avouë, je suis Roi, & j'affecte la Royauté: mais je ne suis pas pour cela coupable du crime de Léze-Majesté. Mon Royaume n'est pas de la nature des Royaumes de ce monde. Ni César, ni vous, ni les Principaux de ma nation ne doivent pas en prendre ombrage. Mes Etats, mes sujets, mon empire sont dans le Ciel; & si j'exerce quelque autorité sur la terre, c'est sur les esprits, & sur les cœurs. Si mon Royaume étoit de ce monde, je me serois mis à la tête de mes troupes, & j'aurois combattu pour soutenir mes Etats, ou pour en faire la conquête sur ceux qui les tiennent. Mais n'ayez point d'inquiétude sur cela; je ne viens pas pour dépoüiller les Romains de leur Empire. Les Prophétes avoient parlé du Messie, comme d'un grand Monarque. C'est ainsi que les Juifs l'attendoient. Ils espéroient qu'il rétabliroit le trône de David. Ils prénoient à la lettre, ce qui ne doit s'entendre que d'un Royaume spirituel. Les parens de Jesus-Christ selon la chair ayant été recherchez sous le regne de Domitien, sur leurs prétentions au Royaume des Juifs, répondirent (*a*) que ce Royaume n'étoit

(*a*) *Euseb. hist. Eccles. lib.* 3. c. 10. Ἐξετασθέντας δὲ περὶ τοῦ Χριστοῦ, καὶ τῆς βασιλείας αὐτοῦ, ὁποία τις εἴη, καὶ πότε, καὶ ποῦ φανησομένη λόγον δοῦναι, ὡς οὐ κοσμικὴ μὲν οὐδ᾽ ἐπίγειος, ἐπουράνιος δὲ καὶ ἀγγελικὴ τυγχάνει.

37. *Dixit itaque ei Pilatus: Ergo Rex es tu? Respondit Jesus: Tu dicis quia Rex sum ego. Ego in hoc natus sum, & ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati: omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.*

38. *Dicit ei Pilatus: Quid est veritas? Et cùm hoc dixisset, iterùm exivit ad Judaos, & dicit eis: Ego nullam invenio in eo causam.*

37. Pilate lui dit alors: Vous êtes donc Roi? JESUS lui répondit: Vous le dites, que je suis Roi. C'est pour cela que je suis né, & que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité: quiconque appartient à la vérité, écoute ma voix.

38. Pilate lui dit: Qu'est-ce que la vérité? Et ayant dit ces mots, il sortit encore pour aller vers les Juifs, & il leur dit: Je ne trouve aucun crime en cet homme.

COMMENTAIRE.

ni de ce monde, ni terrestre; mais qu'il étoit tout céleste, & angélique.

℣. 37. TU DICIS, QUIA REX SUM EGO. *Vous le dites, que je suis Roi.* Oüi je le suis; vous dites vrai en cela: mais je le suis dans le sens que je vous ai dit. Je suis né Roi; je suis venu en ce monde pour regner. Je dois ce témoignage à la vérité; & quiconque aime la vérité, reconnoît que je ne dis rien que de certain. J'ai regné dans toute l'éternité dans le sein de mon Pere, & je suis venu dans le monde pour y exercer un empire tout spirituel, par la vérité que j'y enseigne. Les disciples, & les amateurs de la vérité *(a)*, sont les sujets de mon Royaume: *Omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.*

℣. 38. QUID EST VERITAS? *Qu'est-ce que la vérité?* Et sans attendre la réponse de JESUS-CHRIST, Pilate sortit. Ce n'est point dans un esprit d'amour pour la vérité, que le Gouverneur fait cette question à JESUS-CHRIST. La plûpart croyent qu'il la fit d'un stile moqueur, & méprisant; *(b)* comme s'il disoit: Qu'est-ce donc que la vérité? Est-ce une chose qui se rencontre parmi les hommes? En effet dans ce tems-là parmi les Grecs, & les Romains, il y avoit une infinité de sentimens divers sur la vérité; & la plûpart des Philosophes la regardoient comme fort éloignée de nous, & comme une chose presque au-dessus de nôtre portée. Ou peut-

---

[a] *Chrysost. hic.*

[b] *Beza, Schmid. Coccei. Camerar. Bynaus Brug. Tirin.*

39. *Est autem consuetudo vobis ut unum dimittam vobis in Pascha: vultis ergo dimittam vobis Regem Judæorum?*	39. Mais comme c'est la coûtume que je vous délivre un criminel à la fête de Pâque, voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?

COMMENTAIRE.

être qu'il s'imagina que le Royaume de JESUS-CHRIST étoit de la nature de celui du Sage des Stoïciens (*a*); Royaume imaginaire, & chymérique: Car ils prétendoient que leur prétendu Sage étoit seul heureux, seul Roi, seul Savant (*b*). D'où vient que Pilate n'insiste pas sur cela, parce que la chose lui parut toute étrangére, à la cause dont il s'agissoit.

NULLAM CAUSAM. *Je ne trouve aucun crime en cet homme;* à la lettre, *aucune cause*. Voilà la justification de JESUS-CHRIST la plus expresse, & la plus absoluë. Je ne trouve point que l'accusation d'affecter la Royauté, dont vous chargez cet homme, soit réelle. C'est un mal-entendu. En un mot, cela ne vous regarde point; & je suis sûr que l'Empereur ne craint rien de la part de tels concurrens.

℣. 39. EST AUTEM CONSUETUDO VOBIS. *Comme c'est la coutume que je vous délivre un criminel à la Fête de Paque.* On a déja parlé de cette coutume, & de ce qui a pû lui donner naissance, sur S. Matthieu, Chap. XXVII. 15. Saint Luc (*c*) insinuë qu'il y avoit obligation de la part du Gouverneur, de délivrer un criminel. Le Syriaque, l'Arabe, & quelques Interprétes (*d*) croyent qu'on en délivroit un à chacune des trois grandes Solemnitez de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles. Mais l'opinion la plus commune, est que cette prérogative n'étoit que pour la Fête de Pâque (*e*). On conjecture que cela se faisoit principalement en mémoire de la délivrance de l'Egypte: & la coutume en étoit si bien établie,

---

[a] *Vide Grot. hic.*
[b] *Horat. lib. 1. Satyr. 3. Si dives qui sapiens est,*
Et sutor bonus & solus formosus, & est Rex.
Rumperis, & latras, magnorum maxime Regum.
Idem lib. 1. Ep. 1.
Ad summum sapiens uno minor est Jove, dives.
Liber, honoratus, pulcher, Rex denique Regum.
(c) *Luc* XXIII. 17. Ἀνάγκην δὲ εἶχεν.
[d] *Beda, Schmid. Coccei. ad Matt.* XXII. 15. *Casaub. advers. Baron. exercit.* 16.
[e] *Ita Interpp. plerique Grot. ad Matt.* XXVI. 15. *Capell. Ep. ad Clorenb. Colpenburg. Ep. ad Lud. de Dieu. Joan. Gerard. Harmon. Evang. Ligfoot. Hor. Heb. in Joan. alii.*

qu'elle formoit une sorte de Loi : D'où vient l'expression de saint Luc, que nous avons remarquée (a) : *Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum unum.*

On dispute savoir si cette coûtume vient des Juifs, ou si elle fut introduite par les Romains. Grotius, suivi de quelques Savans, veut qu'elle tire son origine des Romains. Il montre que la Loi de Moyse étoit sans miséricorde (b) ; qu'elle n'accorde ni au Roi, ni au Sénat, ni à tout le peuple le pouvoir de pardonner. Le Roi Sédécias reconnoit dans Jérémie (c), qu'il ne peut rien contre la sentence du Sénat. Les Romains avoient coûtume de mettre les prisonniers en liberté le jour que l'on ordonnoit des priéres publiques. Les Empereurs avoient soin de faire exprimer dans leurs ordres aux Gouverneurs, les graces qu'ils pouvoient accorder ; car les Gouverneurs d'eux-mêmes n'en pouvoient donner aucune. Pour donc gratifier les Juifs, ils voulurent bien leur permettre de demander la vie, & la liberté d'un criminel, au jour de Pâque, qui étoit leur plus grande solemnité. Il est certain qu'on ne voit aucun vestige de cet usage dans l'Ecriture, ni dans l'Histoire des Juifs ; je ne sai pas même si on la remarque dans les Rabbins. Mais elle n'en est pas moins indubitable, étant bien marquée dans les quatre Evangélistes.

D'autres (d) soutiennent que cette liberté vient originairement des Juifs, qui y furent maintenus par les Romains, lorsqu'ils leur furent assujettis. Le Texe même de saint Jean nous fait pancher pour cette opinion. *Vous avez la coûtume que je vous mette en liberté un des criminels qui sont dans les liens.* On ne comprend pas quel motif auroit pû porter les Romains à accorder cette faveur aux Juifs, pendant qu'à Rome même, & dans les autres Provinces elle n'étoit point ordinaire. Car ce que dit Grotius des criminels mis en liberté aux jours des priéres publiques, étoit une chose absolument casuelle, & nullement attachée à un certain jour. De plus, par qui cette grace a-t'elle pû être attachée au jour de

[a] *Luc* XXIII. 17.
[b] *Heb.* X. 28.
[c] *Jerem.*
[d] *Tit. Bostr. in Luc.* XXIII. *tom.* 2. *Bibl. Grac. PP.* ὑποταγέντων γενομένων Ῥωμαίοις Ἰουδαίων, ἔπει πάτριον ἦν αὐτοῖς, παρέχειν ἕνα τῷ λαῷ, δεσμώτην Ῥωμαίων τότε. *Ita. & alii non pauci. Vide Byna. de Christi Pass. lib.* 3. *c.* 3. *art.* 4.

40. *Clamaverunt ergo rursùm omnes, dicentes: Non hunc, sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro.*

40. Alors ils se mirent de nouveau à crier tous ensemble: Nous ne voulons point celui-ci, mais Barabbas. Or Barabbas étoit un voleur.

COMMENTAIRE.

Pâque, sinon par les Juifs. Ce que dit Grotius, que la Loi n'accordoit à personne le droit de dispenser des loix pénales, est vrai en un sens, puisqu'il n'y a aucun Texte formel qui parle de cette dispense: mais aussi il n'y en a aucune qui défende de donner graces à un criminel. L'exemple de Sédécias, ne prouve autre chose que la foiblesse du gouvernement de ce Prince, & l'excessive autorité du Sénat sous son regne. Si l'on ne trouve rien de cela dans l'Histoire, c'est apparemment que la chose n'a pas paru assez importante pour être marquée dans les monumens publics; & si l'occasion ne s'en fut pas présentée d'elle-même dans l'histoire de la Passion de nôtre Sauveur, les Evangélistes ne se seroient jamais avisé d'en parler.

℣. 40. ERAT AUTEM BARABBAS LATRO. *Or Barabbas étoit un voleur.* Saint Marc (*a*) dit qu'il étoit en prison avec les compagnons de sa révolte, parce qu'ils avoient fait un meurtre dans une sédition. *Barabbas* signifie, *le fils du pere*; nom commun dans les Ecrits des Rabbins. Il étoit donc non seulement voleur, mais aussi séditieux, & homicide. Voilà l'homme qui fût préféré à JESUS-CHRIST. Grotius veut que *voleur* en cet endroit, soit le même que *meurtrier*, ou assassin. En effet en ce tems-là la Judée étoit pleine de voleurs, qui étoient autant de meurtriers, d'assassins (*b*), & de révoltez. Cela concilie les Evangélistes.

(*a*) *Marc.* XV. 7. Ἦν μετὰ τῶν συςασιαςῶν δεδεμένος, οἵτινες ἐν τῇ ςάσει φόνον πεποιήκεισαν.

(*b*) Voyez *Joseph. lib.* 2. *de bello*, *c.* 2. 22. 23.

CHAPITRE XIX.

Flagellation de JESUS-CHRIST. *Couronnement d'épines. Il est montré aux Juifs, & condamné par Pilate.* JESUS *porte sa croix, il est crucifié entre deux voleurs, il recommande sa Mere à saint Jean. Il expire. On rompt les jambes aux deux voleurs, & non à* JESUS. *Il sort du sang, & de l'eau de son côté. Joseph d'Arimathie demande son Corps; il l'embaume, & l'ensevelit.*

℣. 1. *Tunc ergo apprehendit Pilatus Jesum, & flagellavit.*

℣. 1. Pilate prit donc alors JESUS, & le fit foüetter.

COMMENTAIRE.

℣. 1. PILATUS JESUM FLAGELLAVIT. *Pilate fit foüetter* JESUS. Il le fit foüetter à la maniére des Romains, c'est-à-dire, cruellement; car les Hébreux ne donnoient que trente-neuf coups de foüets aux coupables, pour obéïr à la Loi, qui défend de les foüetter jusqu'à les déchirer de coups (a). Il le fit foüetter ou pour essayer d'appaiser l'animosité des Juifs, ou pour l'obliger à confesser ce dont on l'accusoit. Béde (b) a cru que Pilate l'avoit foüetté de sa propre main, s'attachant trop à la lettre de l'Evangile. *Il le foüetta*; c'est-à-dire, il le fit foüetter. On croit qu'il fut attaché à une colomne, conformément à l'usage des Romains (c). On lit le nombre des coups qu'il reçut dans quelques Spéculatifs: mais leurs révélations ne font point de foi certaine dans l'Eglise. On s'en tient au silence de l'Ecriture.

Quelques-uns (d) ont crû que Pilate ayant résolu de le livrer

(a) Deut XXV. 3. *Ne fœde laceratus ante oculos tuos frater tuus abeat.*

(b) *Beda in Marc.* XV.

(c) *Prudent. Diptych.* XLI. *Vinctus in his Dominus stetit ædibus, atque columnæ*
Adnexus tergum dedit, ut servile flagellis.

(d) *Hieron. in Matt.* XXVII. *Sciendum est Romanis eum legibus ministrasse, quibus sancitum est, ut qui crucifigitur priùs flagellis verberetur. Ita Vatab. Drus. hic. Bynaus de morte Christi, lib. 3. c. 4. n. 5.*

2. *Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus: & veste purpurea circumdederunt eum.*

3. *Et veniebant ad eum: & dicebant: Ave Rex Judæorum: & dabant ei alapas.*

4. *Exivit ergo iterùm Pilatus foras, & dicit eis: Ecce adduco vobis eum foras, ut cognoscatis quia nullam invenio in eo causam.*

2. Et les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelassées, la lui mirent sur la tête, & ils le revêtirent d'un manteau d'écarlatte.

3. Puis ils lui venoient dire: Salut au Roi des Juifs, & ils lui donnoient des soufflets.

4. Pilate sortit donc encore une fois, & dit aux Juifs: Le voici que je vous améne dehors, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime.

COMMENTAIRE.

aux Juifs, pour estre crucifié, le fit premiérement foüetter, pour se conformer à l'usage des Romains, & même des Grecs, qui en usoient ainsi envers ceux qu'on devoit crucifier. La formule du jugement étoit: Prenez cet homme, dépoüillez-le, foüettez-le au dedans, ou au dehors des murailles, & pendez-le à un arbre maudit. Mais il est bien plus probable qu'il ne le fit foüetter que pour essayer de contenter les Juifs, comme il le déclare lui-même dans saint Luc (a): *Je ne trouve aucune raison de condamner cet homme à mort; ainsi je le ferai foüetter, & le renvoyerai.* De plus il paroît clairement par le récit de saint Jean, qu'il y a un intervale considérable entre la flagellation, & la condamnation du Sauveur. Il est vrai que saint Matthieu, & saint Marc parlent de sa flagellation immédiatement avant sa condamnation (b): mais ils en parlent comme d'une action passée, & par récapitulation.

℣. 2. MILITES PLECTENTES CORONAM DE SPINIS. *Les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelassée, la lui mirent sur la tête.* Ces soldats après avoir exercé leur cruauté sur le Corps de JESUS, en le foüettant impitoyablement, le détachérent de la colomne; & comme ils savoient qu'il étoit accusé d'affecter la Royauté, en attendant le retour de Pilate, qui cherchoit à tirer en longueur cette affaire, dont il avoit mauvaise opinion, ils voulurent se divertir, en se joüant du Sauveur, & en insultant à sa prétenduë Royauté par cet-

(a) *Luc.* XXIII. 16. & 22. *Vide Hammond. ad Luc.* XXIII. 16. *Grot. hic.*

(b) *Matt.* XXVII. 26. τὸν δὲ Ἰησοῦν φραγελλώσας παρέδωκεν ἵνα σταυρωθῇ. *Ita Marc.* XV. 15.

5. *Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, & purpureum vestimentum. Et dicit eis: Ecce homo.*

6. *Cùm ergo vidissent eum Pontifices, & ministri, clamabant, dicentes: Crucifige, crucifige eum. Dicit eis Pilatus: Accipite eum vos, & crucifigite: ego enim non invenio in eo causam.*

5. JESUS sortit donc, portant une couronne d'épines; & un manteau d'écarlate; & Pilate leur dit: Voici l'homme.

6. Les Princes des Prêtres, & leurs gens l'ayant vû, se mirent à crier, en disant: Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit: Prenez-le vous-mêmes, & le crucifiez; car pour moi je n e trouve en lui aucun crime

COMMENTAIRE.

te couronne d'épines, & par ce manteau de couleur d'écarlatte, dont ils le revêtirent. On doit bien distinguer ce jeu impie des soldats, d'avec celui qu'ils exercérent contre lui peu de tems après, lorsque Pilate le leur eut livré pour le crucifier. Voyez S. Matt. XXVII. 27. Marc, XV. 16.

Les Interprétes se fatiguent assez en vain à chercher de quelle sorte d'épines fut composée la couronne du Sauveur. Les uns croyent que ce fut l'épine noire; les autres, l'aubepine: Ceux-ci, la ronce, ou le noir-prun; & ceux-là, le jonc marin, tout hérissé d'épines. Thomas Bartholin (a) a composé exprés sur cela une Dissertation, qu'on peut voir pour contenter sa curiosité; car au reste il n'y a rien de certain sur cette matiére.

℣. 5. ECCE HOMO. *Voici l'homme.* Il leur améne JESUS en l'état où l'avoient mis les soldats, & leur dit: Voilà cet homme, qui selon vous, affecte la Royauté, & ménace d'ôter aux Romains l'empire de ce pays: Voilà cet homme que vous m'amenez comme un ennemi de César, comme un homme pernicieux, qui souléve tout le monde: Voilà certes un homme fort redoutable: Allez, rassûrez-vous; ne craignez rien de sa part.

℣. 6. ACCIPITE EUM VOS, ET CRUCIFIGITE. *Prenez-le vous-mêmes, & le crucifiez*, si vous croyez pouvoir faire périr un innocent. Pour moi je ne trouve rien en lui qui mérite cette condamnation. Faites-le à vos risques. Pour moi je ne veux pas me charger d'un tel crime.

(a) *Barthol. Hypomn. 3. de Corona Christi spinea.*

7. *Responderunt ei Judæi: Nos Legem habemus, & secundum Legem debet mori, quia filium Dei se fecit.*	7. Les Juifs lui répondirent : Nous avons une Loi, & selon cette Loi, il doit mourir ; parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.
8. *Cùm ergo audisset Pilatus hunc sermonem, magis timuit.*	8. Pilate ayant donc entendu ces paroles, craignit encore davantage.

COMMENTAIRE.

℣. 7. NOS LEGEM HABEMUS. *Nous avons une Loi, & selon cette Loi, il doit mourir; parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.* Les Juifs n'avoient plus le droit de vie, & de mort, comme ils l'ont déclaré ci-devant (*a*); mais ils avoient conservé celui de se gouverner suivant leurs Loix, & d'exiger de leurs Gouverneurs qu'ils traitassent les coupables selon la rigueur des Loix de leur nation. Or la Loi de Moyse condamnoit à mort les blasphemateurs (*b*).

℣. 8. MAGIS TIMUIT. *Il craignit encore davantage.* Tandis qu'on n'accusa JESUS-CHRIST que de soulever le peuple, & d'affecter la Royauté, il se flatta de pouvoir le tirer des mains des Juifs ; parce que ces accusations intéressoient son gouvernement, & le repos de la Province ; choses qui étoient en sa disposition, & dans lesquelles il pouvoit faire grace, ou justice, Mais ici on lui objecte un cas tout extraordinaire ; un article des Loix du pays, qu'il ne connoissoit point, & dans lesquelles il étoit dangereux de contredire le Sénat, & la populace irritée. Il avoit tout à craindre de leur part ; la révolte, la violence, les plaintes à César. Il découvrit alors que leur acharnement ne se termineroit qu'à la mort de cet innocent, & qu'ils étoient résolus de porter les choses aux derniéres extrémitez.

Peut-être aussi craignit-il de faire périr un Dieu, ou un Fils des Dieux, qui avoit paru sur la terre, comme tant d'autres que l'on adoroit parmi les Payens (*c*). Ainsi dans les Actes des Apôtres (*d*), les Lycaoniens ayant vû les miracles que faisoient Paul & Barnabé, vinrent pour leur offrir des sacrifices, en disant que des Dieux s'étoient rendus visibles parmi eux. Ils appelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure. Et de même Nabuchodonosor voyant les trois jeunes hommes

(*a*) *Sup.* XVIII. 31.
(*b*) *Levit.* XXIV. 14.
(*c*) *Grot. Brug. Bynæus.*
(*d*) *Act.* XIV. 11. 12.

9. *Et ingressus est prætorium iterùm: & dixit ad Jesum: Unde es tu? Jesus autem responsum non dedit ei.*

10. *Dicit ergo ei Pilatus: Mihi non loqueris? Nescis quia potestatem habeo crucifigere te, & potestatem habeo dimittere te?*

11. *Respondit Jesus: Non haberes potestatem adversum me ullam, nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi, majus peccatum habet.*

9. Et étant rentré dans le Prétoire, il dit à Jesus: D'où êtes-vous? Mais Jesus ne luifit aucune réponse.

10. Alors Pilate lui dit: Vous ne me parlez point? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire attacher à une croix, & que j'ai le pouvoir de vous délivrer?

11. Jesus lui répondit: Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avoit été donné d'enhaut. C'est pourquoi celui qui m'a livré à vous, est coupable d'un plus grand péché.

COMMENTAIRE.

dans la fournaise, & au milieu d'eux un quatriéme, qui paroissoit d'une forme plus auguste (a) crut voir en sa personne un Fils des Dieux.

℣. 9. UNDE ES TU? *D'où êtes-vous?* Qui est vôtre pere, vôtre mere? Quelle est vôtre origine, & vôtre race? Etes-vous de la race des Dieux, ou des hommes, ou des Demi-Dieux? Ou êtes-vous de race Royale, & descendu des anciens Rois de ce pays? Mais comme Pilate n'étoit point capable d'entendre la réponse qu'il pourroit lui faire sur sa demande, il se tut. Un Payen n'étoit guéres en état de comprendre sa filiation divine *(b)*. D'ailleurs JESUS voyoit l'injustice de cet homme, & la disposition où il étoit de le livrer à la passion des Juifs. Il savoit que sa réponse, & son explication seroient inutiles.

℣. 11. NON HABERES POTESTATEM ADVERSUM ME ULLAM. *Vous n'auriez nul pouvoir contre moi, s'il ne vous avoit été donné d'en-haut*; si Dieu n'avoit permis que je fusse livré entre vos mains. Ainsi ne vous flattez point de vôtre puissance, & ne croyez point m'effrayer par vos ménaces. Je ne suis entre vos mains, & entre les mains des Juifs, que parceque je le veux, & que telle est la volonté du Pere Céleste. L'abus que vous faites de vôtre autorité, en condamnant l'innocent, ou en n'appuyant pas sa justice contre la malice des méchans, est un très-grand crime: Mais celui des

(a) *Dan. III. 24. 25.*

(b) *Grot. Brug.*

12. *Et exinde quærebat Pilatus dimittere eum: Judæi autem clamabant dicentes: Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris; omnis enim, qui se Regem facit, contradicit Cæsari.*

13. *Pilatus autem cùm audisset hos sermones, adduxit foras Jesum: & sedit pro tribunali, in loco qui dicitur Lithostrotos, Hebraicè autem Gabbatha.*

12. Depuis cela, Pilate cherchoit un moyen de le délivrer. Mais les Juifs crioient Si vous délivrez cet homme, vous n'êtes point ami de César; car quiconque se fait Roi, se déclare contre César.

13. Pilate ayant oüi ce discours, mena Jesus hors du Prétoire, & s'assit dans son tribunal, au lieu appellé Lithostrotos, & en Hébreu Gabbatha.

COMMENTAIRE.

Juifs, qui m'ont livré entre vos mains *(a)*; celui du traître qui m'a livré aux Juifs, est infiniment plus grand, & plus criant. Vous êtes mon Juge; ils sont mes accusateurs: mais vous, & eux avez sur vos têtes un Juge invisible, qui est terrible dans ses Jugemens. Vôtre ignorance vous excuse en quelque sorte; mais leur rage ne mérite aucun pardon.

℣. 12. QUÆREBAT DIMITTERE EUM. *Il cherchoit à le délivrer.* Pilate chercha souvent les moyens de tirer Jesus des mains des Juifs. Les Evangélistes remarquent cinq fois *(b)* les efforts qu'il fit pour cela. Mais il n'eut pas la force de tenir bon jusqu'à la fin contre l'injustice. Quand on lui eut dit qu'il n'étoit pas ami de César, s'il le laissoit aller, puisque cet homme étoit un séditieux, qui vouloit se faire Roi du pays; il ne fit plus de résistance. Il craignit qu'on ne l'accusât lui-même de trahison, ou de favoriser la révolte, & les criminels d'Etat. Il connoissoit l'esprit de Tibére, le plus soupçonneux, & le plus défiant Prince du monde. Il savoit que sous son regne, le crime de Léze-Majesté étoit fort à la mode, qu'on en formoit l'accusation sous les moindres prétextes, & qu'on le punissoit avec la derniére rigueur *(c)*.

℣. 13. SEDIT PRO TRIBUNALI. *Il s'assit sur son tribunal au lieu appellé Lithostrótos, & en Hébreu Gabbatha. Lithostrótos* est un mot Grec, qui signifie *pavé de pierres*, proprement de pierres de marbre précieux, & disposé avec art;

---

[a] *Grot Brug. alii.*
[b] *Luc.* XXIII. 4. 15. 20. 22. *Joan.* XIX. 4. 12.
[c] *Grot. Brug. Vide Tacit. Annal. lib.* 1. *cap.* 72. 73. 74. *Sueton. in Tiber. cap.* 58. *Senec. de Benef. lib.* 3. *cap.* 26.

un pavé à la Mosaïque *(a)*. *Gabbathà*, en Syriaque (car c'est cette Langue que les Auteurs du nouveau Testament appellent l'Hébreu) signifie la hauteur; apparemment parce que l'endroit où Pilate fit placer son tribunal au dehors de son logis, étoit un endroit élevé, & pavé. Il le fit placer en cet endroit, par condescendance pour la Religion des Juifs, qui ne vouloient pas entrer dans sa sale, de peur de se soüiller; & il s'assit sur son tribunal, afin de pouvoir prononcer juridiquement la sentence contre JESUS-CHRIST *(b)*; car les Juges ne prononçoient pas autrement, sur tout en matiére criminelle, importante.

Quelques Critiques, comme Casaubon *(c)*, Selden *(d)*, & Ligfoot, *(e)* ont conjecturé que ce lieu pavé, nommé *Lithostrótos*, n'étoit autre que la sale où s'assembloit le Sanhédrin, dans le Temple de Jérusalem; & que les Juifs n'ayant pas voulu entrer dans le Prétoire de Pilate, ce Gouverneur alla lui-même dans la sale, que les Auteurs Juifs appellent, la sale au pavé de pierre de taille *(f)*. Quelques Rabbins *(g)* enseignent en effet que les Sénateurs retournérent dans cette sale, pour y prononcer contre JESUS-CHRIST la sentence de mort. Les mêmes Auteurs remarquent que cette sale du Sanhédrin étoit bâtie en ovale; en sorte qu'il y en avoit moitié dans le Temple, & moitié au dehors. C'est dans cette derniére partie où l'on prétend que Pilate put placer son tribunal.

Mais en vérité cette opinion n'a pas la moindre apparence. Ces Savans donnent trop de crédit aux opinions Rabiniques, & sont trop attachez à l'érudition Juive. Quelle vraisemblance que Pilate, Payen comme il étoit, soit allé dans cette sale, pour rendre sa sentence? Le Texte de saint Jean ne dit-il pas distinctement qu'il mena JESUS hors du Prétoire, & qu'il s'assit sur son tribunal; mais dans un endroit de sa cour, appellé en Hébreu *Gabbatha*? Si ç'eût été dans la sale du Sanhédrin, saint Jean ne lui auroit-il pas donné le nom

(a) *Plin. lib. 36. c. 25. Pavimenta originem apud Græcos habent elaborata arte, picturata ratione, donec Lithostrota expulere eum...Idem; Lithostrota captavere sub Sylla, parvulis arte crustis.*

(b) *Grot. hic. Meryll. Not. Philol. in Passion. Christi, n. xx. in Joan. Byna. de Pass. lib. 3. c. 4. n. 30.*

(c) *Casaub. in Sueton. Jul. Cæsar. c. 46.*

(d) *Selden. de Synedr. lib. 2. c. 13. §. 4.*

(e) *Ligfoot. Hor. Heb. hic.*

[f] לשבת הגזית

[g] *Texiphta Gen. Babyl. tit. Sanhedr. cap. 4. fol. 36.*

14. *Erat autem parasceve Pascha, hora quasi sexta, & dixit Judæis: Ecce Rex Rex vester.*

14. C'étoit le jour de la préparation de la Pâque; & il étoit alors environ la sixiéme heure; & il dit aux Juifs: Voilà vôtre Roi.

COMMENTAIRE.

de *Laschet-hagazith*, comme l'appellent les Rabbins? Dans quel endroit des Auteurs Juifs cette sale est-elle nommée Gabbatha? Une circonstance comme celle-là, je veux dire le voyage de Pilate de son palais au Temple, & le transport de Jesus en cet endroit, pour y être condamné, auroit-elle été oubliée par les Evangélistes, qui ont été si exacts à nous raconter toutes les moindres particularitez de la Passion?

℣. 14. Erat autem parasceve Paschæ. *Or c'étoit le jour de la préparation de la Pâque.* Le nom de *parascéve*, signifie en Grec, *la préparation.* On donnoit ce nom au Vendredy, parce qu'on y préparoit les choses nécessaires à la vie, pour le Sabbat, où la Loi défendoit même d'apprêter à manger (*a*). Ordinairement ce jour s'appelle simplement la préparation, ou la préparation du Sabbat: mais ici il est appellé *la préparation de la Pâque*; parce que cette année il tomba la veille de Pâque (*b*). Ceux qui soutiennent que nôtre Sauveur fut condamné, & crucifié le jour même de la Pâque, croyent que ces mots, *la préparation de la Pâque*, signifient le Vendredy, qui arrivoit le jour de Pâque, ou dans l'octave de Pâque. Explication violente, & qui ne se soutient que par le préjugé où l'on est que Jesus-Christ mangea la Pâque légale avec le reste des Juifs, la veille de sa mort; sentiment fortement combattu, & foiblement défendu aujourd'hui.

Hora erat quasi sexta. *Il étoit environ la sixiéme heure* du jour, c'est-à-dire, environ midi. Quelques anciens Exemplaires Grecs lisoient la troisiéme heure, conformément au Texte de saint Marc (*c*). On prétendoit même que le Texte original de saint Jean, écrit de sa main, & conservé à Ephése jusqu'au quatriéme siécle, lisoit la troisiéme heure. Si cela étoit, nous serions dispensez de la peine de

(*a*) Exod. XVI. 5. 23.
(*b*) Dans les Rabbins toutes les grandes Fêtes ont leur veille, ou parascéve. Voyez Byna. *de morte Christi, lib. 3. c. 4. art. 35.*
(*c*) *Marc.* XV. 25.

15. *Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Dicit eis Pilatus: Regem vestrum crucifigam? Responderunt Pontifices : Non habemus Regem, nisi Cæsarem.*

15. Mais ils se mirent à crier : Otez-le, ôtez-le *du monde*, crucifiez-le. Pilate leur dit : Crucifierai-je vôtre Roi ? Les Princes des Prêtres lui répondirent: Nous n'avons point d'autre Roi que César.

COMMENTAIRE.

concilier ces deux Evangélistes. Nous avons déja proposé sur cela nos conjectures dans le Commentaire sur saint Matthieu *(a)*. En voici une qui a plû à quelques Critiques *(b)*. Ils montrent que les Romains anciennement commençoient leurs jours à minuit *(c)*. Saint Jean aura suivi cette maniére de compter, en disant que Jesus-Christ fut condamné à la sixiéme heure ; & saint Marc celle des Juifs, qui commençoient leurs jours au lever du soleil, en disant que ce fut à la troisiéme heure. Mais cette hypothése est insoutenable pour deux raisons. La premiére, c'est que les Romains du tems de nos Evangélistes, ne suivoient plus cette coutume, & que nos Evangélistes comptent toûjours les heures suivant la supputation des Juifs. La seconde, c'est que en admettant même l'hypothése de ces Auteurs, les heures de saint Marc, & de saint Jean ne conviennent pas. La sixiéme heure de saint Jean sera nôtre sixiéme heure de matin, & la troisiéme de saint Marc, nos neuf heures aussi du matin,

Ecce Rex vester. *Voilà vôtre Roi.* C'est apparemment une ironie. Voilà cet homme, dont vous voulez nous faire peur, comme d'un dangereux ennemi de l'Empire. Voilà ce prétendu Roi des Juifs, à qui je ne puis sauver la vie, sans me déclarer ennemi de César *(d)*. Il tâche de tourner en raillerie leurs accusations, toûjours dans la vûë de délivrer Jesus-Christ.

℣. 15. Non habemus Regem nisi Cæsarem. *Nous n'avons point d'autre Roi que César.* Paroles d'emportement, & de mauvais augure, pour un peuple qui ne reconnoissoit point d'autre Roi que le Seigneur, & qui se van-

[a] *Matt.* xxvii. 45.
[b] *Cleric. ad Hammond. hic. Lud. de Dieu. ad Marc.* xv. 25.
[c] *Aul. Gell. noct. attic. lib.* 3. c. 2. *Censor. de die natali, c.* 23.
[d] *Theoph. hic. Tolet. Brug. Camerar.*

16. *Tunc ergo tradidit eis illum ut crucifigeretur. Susceperunt autem Jesum, & eduxerunt.*

17. *Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ, locum, Hebraicè autem Golgotha :*

16. Alors donc il le leur abandonna pour être crucifié. Ainsi ils prirent JESUS, & l'emmenérent.

17. Et portant sa croix, il vint au lieu appellé du Calvaire, qui se nomme en Hébreu Golgotha :

COMMENTAIRE.

toit de n'avoir jamais été asservi (a) : *Nemini servivimus unquam.*

ỷ. 16. TRADIDIT EIS ILLUM UT CRUCIFIGERETUR. (b) *Il le leur abandonne pour être crucifié.* Ce ne fut qu'après avoir lavé ses mains ; pour montrer par cette action symbolique, qu'il étoit innocent de la mort du Sauveur. On peut voir S. Matth. XXVII, 24. Saint Jean omet cette circonstance, comme aussi les outrages, & les mauvais traitemens que les soldats firent souffrir au Sauveur, après que Pilate le leur eut livré pour être conduit au supplice. Voyez Matth. XXVII. 26. 27. &c. Marc, XV. 16. 17. & suiv.

ỷ. 17. EXIVIT BAJULANS SIBI CRUCEM. *Portant sa croix, il vint au Calvaire, appellé en Hébreu Golgotha.* Saint Jean ne dit rien de ce qui arriva en chemin, lorsque JESUS étant accablé de lassitude, & n'ayant pas la force de porter sa croix, on fut obligé de l'en décharger, & de la donner à un nommé Simon le Cyrénéen, pour la porter avec lui, ou en sa place. Voyez Matt. XXVII. 32. Marc, XV. 21. Le Calvaire est une montagne à l'occident de Jérusalem. Le nom de *Golgotha*, signifie en Syriaque le Crâne. On a déja remarqué ailleurs, que chez les Romains c'étoit ordinairement les soldats qui étoient les exécuteurs des criminels. On sait aussi que parmi les Juifs, on exécutoit les coupables hors de l'enceinte des villes. Enfin c'étoit la coutume des Romains de faire porter aux condamnez les instrumens de leur supplice. Nous voyons ici la pratique de toutes ces choses (c).

(a) *Joan.* VIII. 33. *Vide Grot. hic.*

(c) Les Exemplaires Grecs varient sur cet endroit : les uns portent : *Il le leur livra pour être crucifié. Ils prirent donc Jesus, & l'emmenérent* ; quelques uns ajoûtent : *Dans le Prétoire.* D'autres : *Ils l'emmenérent pour le crucifier.* Ἤγαγον αὐτὸν εἰς τὸ σταυρῶσαι. *Alii.* ἤγαγον αὐτὸν εἰς τὸ Πραιτώριον. Mais ces additions ne sont que des gloses.

(c) On peut voir tout cela traité au long dans Bynæus, *de Christi passione, lib.* 3. *c.* 5. *art.* 3. 4. 5. 6. *& sequ.*

ỷ. 18.

18. *Ubi crucifixerunt eum, & cum eo alios duos, hinc, & hinc, medium autem Jesum.*

19. *Scripsit autem, titulum Pilatus: & posuit super crucem. Erat autem scriptum, Jesus Nazarenus, Rex Judaeorum.*

18. Où ils le crucifiérent, & deux autres avec lui, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & JESUS au milieu,

19. Pilate fit aussi une inscription, qu'il fit mettre au haut de la croix, où étoient écrits ces mots; JESUS DE NAZARETH, ROI DES JUIFS.

COMMENTAIRE.

℣. 18. UBI CRUCIFIXERUNT EUM. *Ils le crucifiérent; & deux autres avec lui.* Basilides Héréfiarque, natif d'Aléxandrie, qui vivoit au commencement du deuxiéme siécle, & qui se glorifioit d'avoir eu pour Maître Glaucias, interpréte de l'Apôtre saint Pierre, soutenoit que JESUS n'avoit pas été crucifié; mais Simon le Cyrénéen, qui lui avoit aidé à porter sa croix: Que JESUS ayant pris la forme de ce Simon, & lui ayant donné la sienne, les Romains prirent Simon pour JESUS, & l'attachérent à la croix *(a)*. JESUS cependant étoit là, & se moquoit de l'erreur des uns, & du tourment de l'autre: Qu'ensuite il monta au Ciel. Saint Epiphane témoigne que de son tems il y avoit encore des Basilidiens. Mahomet enseigne à peu près la même chose dans l'Alcoran *(b)*; & les Mahométans ne veulent pas croire que JESUS-CHRIST ait été véritablement crucifié. Ils croyent que ce ne fut que sa représentation. Mais ce passage de saint Jean suffit seul pour renverser cette opinion.

CUM EO ALIOS DUOS. *Et avec lui deux autres* criminels. Les Evangélistes nous apprennent que c'étoit des voleurs *(c)*; des gens de la même sorte que Barrabas; des séditieux, des assassins, qui voloient, & qui tuoient tout ce qui tomboit entre leurs mains. JESUS fut mis au milieu d'eux, comme le plus coupable, selon l'idée des soldats exécuteurs de la sentence; ou peut-être pour insulter à sa prétenduë ambition, qui l'avoit porté à affecter la Royauté; car le milieu chez les Romains étoit la place d'honneur.

℣. 19. SCRIPSIT ET TITULUM. *Pilate fit une inscription*, qu'il fit mettre au haut de la croix; suivant l'usage des

(a) Irena, lib. 1. contra hæres. c. 23. Tertull. de Præscript. c. 46. Epiphan. hæres. 24.

(b) Alcoran, Azoare 2.

(c) Matt. XXVII. 38. Marc. XV. 27.

20. *Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia prope civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum Hebraicè, Græcè, & Latinè.*

21. *Dicebant ergo Pilato Pontifices Judæorum: Noli scribere, Rex Judæorum: sed quia ipse dixit: Rex sum Judæorum.*

22. *Respondit Pilatus: Quod scripsi, scripsi.*

20 Cette inscription fut lûë de plusieurs d'entre les Juifs, parce que le lieu où Jesus avoit été crucifié, étoit proche de la ville, & que l'inscription étoit en Hébreu, en Grec, & en Latin.

21. Les Princes des Prêtres dirent donc à Pilate : Ne mettez pas dans l'inscription Roi des Juifs; mais qu'il s'est dit Roi des Juifs.

22. Pilate leur répondit: Ce qui est écrit, est écrit.

COMMENTAIRE.

Romains, & des Grecs, qui en usoient souvent ainsi envers les criminels. Ou ils leur faisoient porter à eux-mêmes le titre de leur condamnation ; ou ils l'attachoient au poteau de leur suppplice ; ou ils le faisoient crier par un héraut qui marchoit devant eux *(a)*. Comme il n'avoit condamné Jesus-Christ que malgré lui, il marque son chagrin contre les Juifs par l'inscription qu'il met sur sa croix. Il jugea bien que les Juifs s'offenseroient qu'il qualifiât Jesus Roi des Juifs : mais il le faisoit exprès ; & il se moqua de leurs remontrances. Ils auroient voulu qu'il eût marqué: Jesus, *qui se dit Roi des Juifs*; ou, Jesus, *prétendu Roi des Juifs*. ℣. 21. Mais il n'y voulut rien changer. Il leur répondit : *Ce qui est écrit, est écrit.* ℣. 22. Je veux que ce que j'ai écrit subsiste : *Quod scripsi, scripsi.* Les Loix défendent de toucher à la sentence, lorsqu'elle est prononcée *(b)*; & cette inscription étoit comme la sentence prononcée contre Jesus *(c)*. Mais cela n'empêchoit pas qu'il ne pût y faire quelque changement, quant aux termes, s'il eût voulu *(d)*. Philon dépeint Pilate comme un homme ferme, dur, inflexible, & entier dans ses sentimens *(e)*.

℣. 23. ACCEPERUNT VESTIMENTA EJUS, ET FECERUNT QUATUOR PARTES. *Les soldats prirent ses vête-*

(a) *Vide Byna. de Passione, lib. 3. cap. 6. n. 16. 17. 18.*

(b) *Digest. lib. 42. tit. 1. de re judicata, lib. 45. Acta, & ibid. lib. 55. Judex.*

(c) *Apulei Florid. l. 1. Proconsulis Tabella sententia est, qua semel lecta, neque augeri littera unâ, neque minui potest; sed utcumque recitata, ita provincia instrumento refertur.*

(d) *Merill. Not. in Pass. Christi, n. 29. in Joan. Byna. lib. 3. c. 6. art. 21. Niquet. hist. tituli. S. Crucis, lib. 1. c. 22. alii*

(e) *Philo Legat. ad Caium.* Ἦν δὲ ἀκαμπὴς καὶ μετὰ αὐθάδους ἀμείλικτος.

23. *Milites ergo, cùm crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus & fecerunt quatuor partes: unicuique militi partem, & tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.*

23. Les soldats ayant crucifié JESUS, prirent ses vêtemens, & les divisérent en quatre parts, une pour chaque soldat. *Ils prirent* aussi la tunique: & comme elle étoit sans couture, & d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas,

COMMENTAIRE.

mens, & les divisérent en quatre parts. La dépoüille du crucifié étoit à ceux qui l'avoient attaché à la croix. Le Sauveur avoit un manteau, & une tunique. Ils coupérent le manteau en quatre piéces, pour en donner une à chacun d'eux; parce que c'étoit une picée d'étoffe quarrée, & assez longue, dont les piéces pouvoient être de quelque utilité. Mais pour sa tunique, comme elle étoit toute d'une piéce faite au métier, ils ne voulurent pas la déchirer, parce que les piéces ne leur auroient de rien servi. Ils la tirérent au sort à qui l'auroit. Ainsi le Sauveur demeura tout nud sur la croix (*a*); Ce sentiment est le plus probable, quoique l'opinion contraire ait aussi ses défenseurs, comme on la vû sur S. Matthieu.

TUNICA INCONSUTILIS. *Comme sa tunique étoit sans couture, & d'un seul tissu, depuis le haut, jusqu'en bas,* ils ne la voulurent pas rompre. La maniére dont cette tunique étoit tissuë, a embarassé les Commentateurs. Plusieurs (*b*) ont crû qu'il étoit impossible de faire au métier une tunique entiére, avec ses manches. Saumaise a crû qu'elle étoit cousuë à l'éguille; mais qu'elle n'avoit ni agrafes, ni boutons, qui les attachassent sur les épaules, comme en avoient certaines tuniques dont se servoient les Anciens, & qu'ils appelloient tuniques fenduës. Gérard Jean Vossius (*c*) a adopté le sentiment de Saumaise. D'autres (*d*) ont crû qu'elle étoit cousuë avec tant d'art, que la couture n'y paroissoit point du tout. Saint Chrysostome (*e*), Théophylacte (*f*), Théopha-

(*a*) *Ambros. lib.* x *in Luc. Hesych. homil. de S Andrea. Aug. de Civit Dei, lib. 16. c. 2. & contra Faust. lib. 12. c. 23. Bonav. Meditat. de vita Christi. Salmas. de Cruce. Ger. Joan. Voss. Harm. Evang. Brug. hic. Casaub. Bynaus, alii.*

(*b*) *Salmas. in Vopisc. vit. Aureliani. c. 46. Casaub. exercit. in Baron.* XVI. *n.* 117.

(*c*) *Ger. Joan. Voss. Harm. Evang. l. 2. c 8 § 2.*

(*d*) *Merus in not. ad Jes.* LIII. *p.* 153. 154.

(*e*) *Chrysost. in Joan. homil.* 85. Ἐν παλαιστίνῃ δύο ῥάκη συμβάλλοντες οὕτως ὑφαίνουσι τὰ ἱμάτια, δηλῶν ὁ Ἰωάννης ὅτι πτωχὸς ἦν ὁ χιτωνίσκος, φησὶν ἐκ τῶν ἄνωθεν ὑφαντός.

(*f*) *Theophyl. hic.* Δύο ῥάκη συμβάλλοντες, ἤτοι δύο πανία, ὑφαίνουσι τὰ ἱμάτια, ἀντὶ ῥαφῆς χρώμενοι τῷ συνυφανισμῷ.

24. *Dixerunt ergo ad invicem: Non scindamus eam, sed sortiamur de illa cujus sit: Ut Scriptura impleretur, dicens: Partiti sunt vestimenta mea sibi: & in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt.*

24. Ils dirent entr'eux: Ne la coupons point, mais jettons au sort à qui l'aura; afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie: Ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ils ont jetté ma robe au sort. Voilà ce que firent les soldats,

COMMENTAIRE.

nes (*a*) croyent qu'elle étoit composée de deux piéces jointes ensemble, non par la couture, mais par un tissu pareil à celui dont on fait les bas à l'éguille. On reprenoit ces deux piéces par de la laine, & on n'en formoit qu'une seule, qui paroissoit de la même tissure. Théophilacte copie à son ordinaire les paroles de saint Chrysostome. Il y ajoute seulement qu'au lieu de couture, on se sert de rentrayeure, pour rentraire les deux piéces, en sorte que la jonction ne soit pas sensible. C'est ainsi que l'entend Saumaise lui-même dans ses Notes sur Achille Tatius (*b*).

D'autres (*c*) croyent qu'elle étoit faite à l'éguille, comme nos bas, & nos bonnets de laine, travaillez, & tissus avec deux grandes éguilles. Euthyme, & saint Isidore de Péluse (*d*) semblent l'avoir pris de même. Ce dernier dit que dans la Galilée les pauvres se servoient encore de son tems d'une maniére de camisole, qui étoit toute tissuë de haut en bas.

Mais Braunius (*e*), & quelques autres soutiennent que la tunique de Jesus-Christ n'étoit ni cousuë, ni rentraite, ni faite à l'éguille; mais au métier. Ils montrent que les Anciens avoient l'art de faire ainsi des habits de toute grandeur, & de toute forme au métier. Les uns se commençoient par le haut, & de ce nombre étoit la tunique dont il s'agit: *Desuper contexta per totum.* Les Anciens les appelloient *tuniques droites.* Pline dit que Caïa Cæcilia, épouse du Roi Tarquin l'ancien, est la premiére qui fit de ces tuniques droites; ainsi appellées

(*a*) *Theophan. Cerameus. homil. in Paß. Domini.*

(*b*) *Salmas. in Achill. Tati. p. 633. 634.*

(*c*) *Casaub. contra Baron. exercit. 16 Ferrar. de re vesti. p. 1. lib. 3 c. 16. Grot. hic. H. ins. Arist. 5.*

(*d*) *Euthym. hic. Isidor. Pelus. lib. 1. Ep. 74.* Τίς δ' ἀγνοεῖ τὴν εὐτέλειαν τῆς ἐσθῆτος ἐκείνης ἥπερ οἱ πτωχοὶ κέχρηνται τῶν Γαλιλαίων, καθ' οὓς ἢ μάλιστα τὸ τοιοῦτο εἴωθε γίνεσθαι ἱμάτιον, ὡς αἱ στηθοδεσμίδες ἀνάχρωστοι ὑφαινόμενον.

(*e*) *Braun. de vestit. Sacerd. Heb. lib. 1. c. 16.*

peut-être parce qu'on les travailloit étant debout (*a*): *Caïa Cæcilia prima texuit rectam tunicam.* Saint Isidore (*b*) *Recta vestis, quam sursum versum stantes texunt.* Telle étoit la tunique du Grand-Prestre, dont Moyse, Joseph, & Philon nous donnent la description (*c*). Elle étoit sans couture, & couvroit tout le corps, n'ayant au haut qu'une ouverture pour passer la tête. Moyse dit expressément que c'étoit un ouvrage fait au métier : *Opus textoris.*

Braunius qui a épuisé cette matiere, assûre que l'usage de faire de ces tuniques au métier, & tout d'une piéce, se conserve encore dans quelques endroits de l'Orient. Il nomme quelques Hollandois de ses amis qui en possédoient. Il en avoit lui-même une qu'il avoit achettée par curiosité. De plus il prit la peine de faire faire exprès un métier, sur lequel on forma de ces sortes de tuniques, avec des manches, & toutes telles que devoit être celle de nôtre Sauveur. De maniére qu'après cela on ne peut guéres douter que ce ne soit-là la vraie maniére d'entendre ce passage.

C'est une ancienne tradition que la sainte Vierge elle-même avoit tissu la tunique de nôtre Sauveur. Il est sûr qu'anciennement les femmes faisoient la toile, & l'étoffe, & le tissu de leurs propres habits, de ceux de leurs époux, & de leurs enfans. On l'a déja vû dans l'exemple de la femme forte de Salomon (*d*). Aléxandre le Grand portoit des habits faits par sa mere, & par ses sœurs (*e*). Auguste (*f*), & Charlemagne (*g*) en portoient qui étoient faits par leurs épouses, & par leurs filles. Anne mere de Samuël, fit elle-même la tunique de son fils (*h*). Saint Chrysostome (*i*) se plaint de ce que la mollesse des femmes de son tems avoit fait passer aux hommes les métiers de faire la toile, & les étoffes. C'est une autre tradition populaire, & sans fondement, que la tunique de nôtre Seigneur étoit la même qu'il avoit reçûë de la sainte Vierge, étant tout enfant, laquelle avoit crû avec lui, sans s'user jamais, de même que les habits des Hébreux dans le désert.

(*a*) *Plin lib. 8. cap. 48.*
(*b*) *Isidor. Orig. lib. 19. c. 22*
(*c*) *Vide Exod. XXXIX 27. Joseph. Antiq. lib. 3. c. 8. Philo ser. 2. de Monarchia.*
(*d*) *Prov. XXXI. 13.*
(*e*) *Qu. Curt. lib. 5.*
(*f*) *Sueton. c. 73.*
(*g*) *Eginhard. vita Caroli Magni.*
(*h*) *1. Reg. II. 18.*
(*i*) *Chrysost. homil. 34. in prior. ad Corinth.*

25. *Stabant autem juxta crucem Jesu Mater ejus, & soror Matris ejus Maria Cleophæ, & Maria Magdalene.*

26. *Cùm vidisset ergò Jesus Matrem, & Discipulum stantem, quem diligebat, dicit Matri suæ: Mulier, ecce filius tuus.*

25. Cependant la Mere de JESUS, & la sœur de sa Mere, Marie *femme* de Cléophas, & Marie Magdeleine, se tenoient auprès de sa croix.

26. JESUS ayant donc vû sa Mere, & près d'elle le Disciple qu'il aimoit, dit à sa Mere: Femme, voilà vôtre fils.

COMMENTAIRE.

℣. 25. MARIA CLEOPHÆ. *Marie femme de Cléophas.* Les Anciens conviennent presque tous que Cléophas étoit pere de Marie de Cléophas. Saint Epiphane (*a*), dont l'opinion est fort suivie parmi les Grecs, dit que Joseph époux de la sainte Vierge, & Cléophas étoient freres. Cléophas eut Marie, marquée ici comme sa fille. Théophylacte (*b*) rapporte sur cela une autre tradition. Il dit que Cléophas frere de saint Joseph, étant mort sans enfans, Joseph épousa sa veuve, dont il eut quatre fils, nommez dans l'Evangile les freres du Seigneur; & deux filles; l'une nommée Salomé, & l'autre Marie fille de Cléophas; parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la Loi, quoique fille de Joseph selon la nature. D'autres croyent que Cléophas étoit époux de Marie sœur de la sainte Vierge, & pere de saint Jaques le Mineur. Et je pense que c'est l'opinion la plus vrai-semblable. Voyez le Commentaire sur saint Luc, XXIII. 13. M. Toynard (*c*) croit que Joachim pere de la sainte Vierge, & Cléophas étoient freres, tous deux fils de Mathat. Joachim fut pere de la sainte Vierge, & Cléophas de Marie femme d'Alphée (*d*). On n'a sur tout cela que des conjectures.

℣. 26. MULIER, ECCE FILIUS TUUS. *Femme, voilà vôtre fils.* JESUS lui donne le nom de *femme* simplement, non par indifférence, mais par respect, ou même par tendresse. (*e*) En Hébreu *femme* dit souvent la même chose que *Madame* en nôtre Langue. Et il voulut lui épargner un nouveau sujet de douleur, en l'appellant par, ma mere (*f*):

(*a*) *Epiphan. hæres.* 78.
(*b*) *Theophyl. in Matt.* XIII. 56.
(*c*) *Toynard. Notis in Harm. p.* 155.
(*d*) *Filia Cleophæ. Ita Arab. Grot. Ludov. de Dieu.*
(*e*) *Coccei. hic. Buxtorf. Lexic. in* בית
(*f*) *Joan. Bapt. Mantuan.*

27. *Deindè dicit Discipulo: Ecce Mater tua. Et ex illa hora accepit eam Discipulus in sua.*

28. *Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura, dixit: Sitio.*

27. Puis il dit au Disciple: Voilà vôtre Mere. Et depuis cette heure-là ce Disciple la prit chez lui.

28. Aprés cela JESUS sachant que toutes choses étoient accomplies: afin qu'une *parole de* l'Ecriture s'accomplît encore, il dit: J'ai soif.

COMMENTAIRE.

. . . . *Matrem sine nomine matris,*
Ne materna pium cruciaret viscera nomen.

La plûpart des Commentateurs ont conclu que saint Joseph n'étoit plus en vie, de ce que le Sauveur recommande ici sa Mere à son Disciple bien-aimé; & c'est le sentiment reçû presque généralement aujourd'hui. Toutefois saint Ambroise *(a)*, & l'Auteur des Sermons de la Passion du Sauveur, qui sont imprimez sous le nom de saint Cyprien (*b*) croyent que ce Saint vivoit encore en ce tems-là.

℣. 27. ET EX ILLA HORA ACCEPIT EAM DISCIPULUS IN SUA. (*c*) *Depuis cette heure-là, ce Disciple la prit chez lui.* Saint Jean la regarda comme sa mere; il en eut soin; il la prit dans sa maison, tandis qu'il demeura dans la Palestine, & il la mena, dit-on, avec lui à Ephése, où elle mourut, selon les Peres du Concile d'Ephése *(d)*. D'autres soutiennent qu'elle fut ensevelie à Jérusalem *(e)*. Ce n'est point ici le lieu de discuter cette question; il suffit de remarquer que l'opinion commune est qu'elle demeura tout le reste de sa vie avec saint Jean l'Evangéliste, quoique saint Epiphane ait crû le contraire *(f)*.

℣. 28. UT IMPLERETUR SCRIPTURA, DIXIT: SITIO. *Afin que l'Ecriture s'accomplit, il dit: J'ai soif.* Le Sauveur a voulu prouver qu'il étoit le Messie, non-seulement par l'accomplissement des Prophéties générales, mais aussi par les Prophéties particuliéres. Non-seulement il a accompli les

---

(*a*) *Ambr. in c.* XXIII. *Luc.*

(*b*) *Author de Passione Domini inter oper. Cyprian.*

(*c*) Ἔλαβεν αὐτὴν ὁ μαθητὴς εἰς τὰ ἴδια. *Syr.* Castal *apud se. Bez. Pisc. in domum suam. Ita Grot. Fuller. alii. Nonnus:* Ἔνδον ἑῷ μεγάροις.

(*d*) *Concil. Ephes.* Ἔνθα ὁ θεολόγος παρθένος ἡ ἁγία Μαρία.

(*e*) *Baron anno* 48. Voyez la Note 14. de M. de Tillemont. sur la sainte Vierge.

(*f*) *Epiphan. hæres.* 78. Οὐκέτι παρέμεινε παρ' αὐτῷ.

29. *Vas ergò erat positum aceto plenum. Illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circomponentes, obtulerunt ori ejus.*

29. Et comme il y avoit là un vase plein de vinaigre, les soldats en emplirent une éponge, & la mettant autour *d'un baton* d'hyssope, la lui présentérent à la bouche.

COMMENTAIRE.

Textes exprès qui regardoient directement le Messie ; mais aussi ceux qui regardoient à la lettre, & selon l'Histoire quelque Saint de l'ancien Testament, & le Messie, comme objet général de toutes les prédictions. Il ne pouvoit donner trop de preuves de sa Divinité, & de sa qualité de Messie. L'Auteur du Pseaume LXVIII. 29. avoit dit que ses ennemis dans leur fureur l'avoient abreuvé de fiel, & de vinaigre. Jesus-Christ prévoiant qu'on lui offriroit du vinaigre à boire, dit qu'il avoit soif ; & aussi-tôt on lui présenta au bout d'un bâton d'hyssope, une éponge remplie de cette liqueur, pour soulager sa soif. La fatigue, la douleur, l'épuisement, la chaleur du jour, l'effusion de son Sang étoient les causes naturelles de sa soif. La patience avec laquelle il souffrit ses autres tourmens, prouve assez que ce ne fut pas l'impatience de la soif, qui le porta à demander à boire ; mais le désir d'accomplir toutes les prophéties, & de donner des preuves qu'il souffroit dans son Corps tout ce que l'on pouvoit souffrir.

℣. 29. Vas ergo erat positum aceto plenum. *Il y avoit-là un vase plein de vinaigre.* Ce vinaigre étoit apparemment pour la boisson des soldats, qui avoient crucifié le Sauveur, & qui le gardoient, de peur qu'on ne le détachât de la croix. On sait que la boisson ordinaire des soldats Romains étoit le vinaigre (*a*) ; & on ne peut guéres douter qu'ils n'ayent apporté là de quoi boire, & manger, puisqu'ils savoient qu'ils y devoient passer le jour. On peut voir nôtre Commentaire sur S. Matthieu, XXVII. 48.

Hyssopo circomponentes. *Ils emplirent une éponge de vinaigre, & la mettant autour d'un bâton d'hyssope, ils la lui présentérent.* Saint Matthieu (*b*) marque expressément qu'on mit cette éponge au bout d'un bâton, ou d'une tige

---

(*a*) *Vide Merill. Not. Philol. in Passion. Christi. Vissembach. Not. Nomic. Philol. in Passion. Christi. Bynaeum, de Pass. Christi, lib. 3. c. 8. n 7. 8.*

(*b*) *Matt.* XXVII. 48

de

de quelque plante. Saint Jean nous dit ici que c'étoit de l'hyſſope (*a*). Cette plante en Judée étoit apparemment d'une grandeur conſidérable ; & ſi l'on en juge par ce que l'Hiſtoire nous apprend de la grandeur de certains légumes, & de certains arbuſtes de ce pays-là, il ne ſera pas fort ſurprenant qu'une plante d'hyſſope ait produit une tige de quelques pieds de haut. Les Auteurs Arabes diſent que dans leur pays l'hyſſope de montagne eſt haute comme un arbuſte. L'Ecriture la met au rang des arbres, lorſqu'elle dit (*b*) que Salomon écrivit ſur toutes les ſortes d'arbres, depuis le cédre, juſqu'à l'hyſſope. Les Hébreux reconnoiſſent juſqu'à ſept eſpéces d'hyſſope. Il y en a une que l'on recüeille pour la nourriture, ou pour faire du feu (*c*), & dont on peut ſe ſervir pour couvrir les tentes de verdure au jour de la Fête des Tabernacles. (*d*) Kimchi met l'*origanum* entre les eſpéces d'hyſſope. Or dans ces pays l'*origanum* croît quelquefois comme un aſſez grand arbuſte. Nous voyons dans l'Evangile même, que la moutarde s'éléve à la hauteur d'un arbre (*e*); ce qui eſt confirmé par des exemples tirez de Joſeph, & des Rabbins. On peut voir nôtre Commentaire ſur S. Matthieu, XIII. 31.

On ne doit pas s'imaginer que les crucifiez fuſſent ſi fort élevez au deſſus de la terre (*f*). Souvent ils n'en étoient qu'à deux, ou trois pieds; de ſorte qu'avec un bâton d'un pied & demi: en élevant le bras, on pouvoit fort aiſément parvenir à leur bouche. C'eſt donc mal-à-propos que quelques Critiques ont voulu corriger le Texte de ſaint Jean, & au lieu d'*hyſſopos*, lire *hyſſos*, une pique, comme Camérarius (*g*); ou *oiſypos*, de la laine qui tombe des brebis, & dont on ſe ſervoit pour adoucir les playes, comme Heinſius (*h*) ou *hyſſôton*, une lance, une pique, un dard, avec le même; ou enfin dire avec Bochard (*i*), Gérard Jean Voſſius (*k*), Loüis de

(*a*) *Ita Origen. in Matt. Salmaſ. de Cruce p.* 311. 321. &c. *Idem de Homonym. Hyles Iatrica, c.* 19. *Grot. ad Matt.* XXVII. 48. *Bocrovit Ep. ad Thom. Berthol. Joan Gerhard. Harm. Evang. c.* 17. *Byna. de Paſſ. Chriſti. p.* 3. *c.* 8. *art.* 17.

(*b*) 3. *Reg.* IV. 33.

(*c*) *Parah. Halac.* 7.

(*d*) *Succah. fol.* 13. 1.

(*e*) *Marc.* IV. 32. *Matt.* XIII. 31.

(*f*) *Vide Liſp. de Cruce.*

(*g*) *Camer. hic.* Ὕσσος *Pilum. Ita Sylburg. Not. in Nonnum. Boiſius Collat. Veter. Interp. cum Beza hic. Ferrar. Ep.* 88. *alii.*

(*h*) *Heinſ. Ariſt. p.* 951.

(*i*) *Boch. de animal. ſacr. part.* 1. *lib.* 2. *c.* 50.

(*k*) *Harm. Evang. lib.* 2. *c.* 8.

30. *Cùm ergò accepisset Jesus acetum, dixit: Consummatum est. Et inclinato capite, tradidit spiritum.*

31. *Judæi ergò, (quoniam parasceve erat) ut non remanerent in cruce corpora Sabbato, (erat enim magnus dies ille Sabbati) rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, & tollerentur.*

30. Jesus ayant donc pris le vinaigre, dit: Tout est accompli. Et baissant la tête, il rendit l'esprit.

31. Or de peur que les corps ne demeurassent à la croix le jour du Sabbat, parce que c'en étoit la veille, & la préparation, & que ce jour étoit le grand jour du sabbat, les Juifs prierent Pilate qu'on leur rompît les jambes, & qu'on les ôtât *de là*.

COMMENTAIRE.

Dieu (*a*) & quelques autres, que l'on mit de l'hyssope avec l'éponge au bout d'un bâton; soit que l'hyssope servit à lier, & à envelopper l'éponge; soit qu'on eût mis un paquet d'hyssope avec l'éponge, peut-être pour conforter le patient. Ces corrections n'étant appuyées d'aucun Manuscrit, & n'étant inventées que pour sauver une difficulté qui ne subsiste point, ne doivent pas être reçûës. On peut fort bien sans cela concilier les Evangélistes, & expliquer leur Texte.

℣. 30. CUM ACCEPISSET ACETUM. *Ayant pris le vinaigre*, l'ayant goûté, en ayant bû, il dit: *Tout est accompli*: J'ai exécuté ce que mon Pere m'a ordonné (*b*); j'ai satisfait à sa justice; j'ai accompli tout ce qui a été prédit par les Prophétes, & tout ce qui étoit de mon ministére. On peut voir dans les autres Evangélistes quelques circonstances de la mort du Sauveur que saint Jean a omises, pour ne pas répéter ce que d'autres avoient déja rapporté.

℣. 31. UT NON REMANERENT IN CRUCE CORPORA SABBATHO. *De peur que les corps ne demeuraßent à la croix le jour du Sabbat*. Moyse avoit ordonné que l'on détachât du poteau les corps morts, avant la nuit (*c*). Mais les Romains en usoient autrement. Ils laissoient vivre les crucifiez sur la croix tant qu'ils pouvoient, & ne les en détachoient après leur mort, que quand ils le jugeoient à propos. Quelquefois ces malheureux y vivoient plus d'un jour (*d*); & souvent on les y laissoit assez long-tems après leur mort. Les Juifs au contraire n'attachoient guéres les hommes à la croix, qu'après les avoir étranglez, ou lapidez; & ils ne les y laissoient

(*a*) *Lud. de Dieu in Joan.* 19. *Vide Tolet. Menoc Tir.*

(*b*) *Joan.* XVII. 4. *Opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam.*

(*c*) *Deut.* XXI. 22. 23.

(*d*) *Vide Lipsium de Cruce lib.* 2.

32. *Venerunt ergò milites, & primi quidem fregerunt crura, & alterius qui crucifixus est cum eo.*

33. *Ad Jesum autem cùm venissent ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura.*

32. Il vint donc des soldats qui rompirent les jambes au premier, & *de même* à l'autre qu'on avoit crucifié avec lui.

33. Puis étant venus à Jesus, & voyant qu'il étoit déja mort, ils ne lui rompirent point les jambes.

COMMENTAIRE.

jamais plus d'un jour. Tandis que le corps n'est pas enterré, ils ne peuvent ni prier pour le défunt, ni en faire mémoire dans les priéres publiques, ni mettre son nom dans le catalogue des morts.

Dans cette occasion il y a apparence que les Juifs auroient laissé les Romains suivre leur usage à l'égard des crucifiez, & qu'ils ne se seroient pas mis en peine de les faire détacher de la croix, sans la rencontre de la Pâque, & du jour du Sabbat, qui se trouvérent le lendemain. Ils priérent donc Pilate de ne permettre pas que la joye, & la célébrité d'une si grande Fête fut troublée par ce spectacle des crucifiez. Les Romains eux-mêmes avoient cette considération pour les Fêtes des Empereurs, de détacher les corps de la croix, & de les rendre à leurs parens. Philon *(a)* accuse Flaccus non-seulement d'avoir manqué à cette déférence, & à ce respect dûs à César; mais d'avoir envoyé au supplice ces jours-là des Juifs d'Aléxandrie, sans aucun égard à la joye, & à la solemnité de ces jours.

Erat enim magnus dies ille Sabbathi. *Car ce jour étoit le grand jour du Sabbat*, à cause de la Fête de Pâque, qui tomba cette année dans ce même jour. Voyez nôtre Dissertation sur la Fête de Pâque.

Ut frangerentur. *Qu'on leur rompit les jambes*, afin qu'ils mourussent plus promptement, & qu'on pût les détacher de la croix; car selon leur sentence, ils devoient mourir sur la croix. Le supplice de rompre les jambes étoit distingué de celui de la croix. Souvent on faisoit ainsi mourir des esclaves, & d'autres personnes de la lie du peuple *(b)*; Mais lorsqu'on vouloit accélérer la mort d'un crucifié, l'u-

(a) *Philo in Flacc. p. 776. 777.*

(b) *Lipss. lib. 2. de Cruce, c. 14.*

34. *Sed unus militum lanceâ latus ejus aperuit, & continuò exivit sanguis, & aqua.*	34. Mais un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance, & il en sortit aussi-tôt du sang & de l'eau.

COMMENTAIRE.

sage des Romains étoit de lui rompre les jambes (*a*) : *Necessarium carnifices non putaverunt ossa ejus suffringere, sicut eorum mos ferebat*, dit Lactance.

ỷ. 34. UNUS MILITUM LANCEA LATUS EJUS APERUIT. (*b*) Ils ne rompirent point les jambes à JESUS, parce qu'il étoit mort : *mais un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance*, pour l'achever s'il n'étoit pas encore mort, ou pour voir s'il n'étoit pas peut-être tombé en défaillance (*c*). On a débité bien des choses sur cet événement. Le soldat qui perça le côté de nôtre Seigneur, est ordinairement représenté à cheval, & armé d'une grande lance. On lui donne le nom de *Longin*, peut-être à cause qu'en Grec *lonché*, signifie une lance, dont on a fait le nom de Longin, ou Lonchin. On veut qu'il se soit converti, ayant vû les prodiges arrivez à la mort du Sauveur, & que ce soit lui qui le confessa, en disant (*d*) : *Certes cet homme étoit Fils de Dieu.* On dit que s'étant converti, il se retira en Cappadoce, où il prêcha la foi de JESUS-CHRIST, & où il souffrit le martyre. Les Grecs, & les Latins ont leur saint Longin, & racontent diverses circonstances de sa vie, & de sa mort. Mais les Savans (*e*) avouënt que leurs Actes ne méritent aucune créance ; & l'Eglise a voulu apparemment honorer d'un culte public, sous le nom de saint Longin, le Centenier, qui confessa le Sauveur : mais elle n'a pas pour cela approuvé ce que des Auteurs sans aveu ont dit de l'histoire, & de la mort de ce Saint.

Le soldat, quel qu'il soit, qui ouvrit le côté de nôtre Sauveur, étoit un homme de pied. Sa lance étoit un dard, ou une lance propre à l'Infanterie Romaine, parmi laquelle il y avoit dans chaque Cohorte un nombre de soldats ar-

(*a*) *Lactant. lib. 4. c. 26. & alii apud Grotium hic.*

(*b*) *Aperuit Græc.* Ἔνυξε. Il perça. S. Chrysost, & d'autres, Ἤνοιξε. Il ouvrit, comme la Vulgate.

(*c*) *Cyrill. Brug. Erasm. Grot.*

(*d*) *Matt.* XXVII. 54.

(*e*) Voyez Tillemont, tom. I. Nôtre Seigneur, art. 21. & Note 38. sur J. C. & Bolland 15. Mars, & Baron. année 34.

35. *Et qui vidit, testimonium perhibuit: & verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit : ut & vos credatis.*

35. Celui qui l'a vû, en rend témoignage, & son témoignage est véritable: & il sait qu'il dit vrai, afin que vous le croyez aussi.

COMMENTAIRE.

mez de lances. Il perça le côté du Sauveur, pour s'assûrer s'il étoit vif, ou mort. On est fort partagé pour savoir s'il lui perça le côté droit, ou le côté gauche. Les Peintres aussi ne sont point d'accord entre eux. Si l'on conte les voix, il y en aura un plus grand nombre pour le côté droit *(a)*. Mais ceux qui sont pour le côté gauche, se défendent sur ce que le cœur, & le péricarde sont plus vers la gauche, qu'à la droite; & que puisqu'il sortit du sang, & de l'eau de la playe du Sauveur, il est croyable que la lance atteignit le cœur, & perça le péricarde. Mais cette raison n'est pas décisive, puisque le cœur est constamment au milieu de la poitrine, & que le péricarde l'enveloppe de toutes parts, comme une poche. On ne peut donc rien assûrer de bien certain sur cette matiére. Les suaires de Bezançon, & de Turin *(b)* marquent l'ouverture du côté à droite. Saint François d'Assize *(c)* reçut les stigmates aux pieds, aux mains, & au côté droit. Prudence *(d)* en plus d'un endroit, dit que la lance perça la poitrine de JESUS-CHRIST de part en part. Ainsi les deux côtez auroient été ouverts:

Trajectus per utrumque latus, laticem, atque cruorem,
Christus agit.

Il croit que l'eau sortit d'un côté, & le sang de l'autre:

Hinc cruoris fluxit unda, lympha parte ex altera.

Un Peintre fameux, nommé Luc Cranache, dont le Crucifix se voit à Ausbourg, n'y fit aucune ouverture, ni au côté droit, ni au côté gauche: Et comme on lui en eut demandé la raison, il répondit: Qu'on me montre premiérement lequel des deux côtez fut ouvert *(e)*. Thomas Bartholin, qui a écrit exprès sur la playe du côté de nôtre Sauveur, dit que l'on est partagé

(a) *Byna lib. 3. c. 8. art. 36. de Pass. Christi.*
(b) *Chiflet. de linteis sepulcral. Christi, c. 31.*
(c) *Bonaventura in vita S. Francisci.*
(d) *Prudent. de passione Christi. & Peri-Steph. hym. 8. & Cathemerin. hym. 9. Vide & Author. sub nomine Cypri. de passione Domini. De latere tuo, ô Christe, divisis limitibus aqua, & sanguis emanant.*
(e) *Erasm. Schmid. ad Joan. XIX. 34.*

36. *Facta sunt enim hæc, ut Scriptura impleretur: Os non comminuetis ex eo.*

36. Car ces choses ont été faites, afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie : Vous ne briserez aucun de ses os.

COMENTAIRE.

ſavoir ſi l'eau, & le ſang coulérent ſéparément, ou s'ils ſortirent mêlez enſemble de l'ouverture du côté *(a)*. La plus commune opinion eſt que le ſang ſortit du cœur, & l'eau du péricarde *(b)*, qui enveloppe cette partie, & qui renferme toûjours une certaine quantité d'eau, qui eſt toûjours plus abondante après la mort, que pendant la vie. Bartholin défend l'opinion de Gaſpar ſon pere, qui la fait ſortir de la capacité du thorax.

Quoi qu'il en ſoit de la maniére, & de la ſource d'où ces deux liqueurs ſortirent; ℣. 35. *Celui qui l'a vû, en rend témoignage, & ſon témoignage eſt véritable.* De maniére qu'on ne peut douter, que JESUS ne fût véritablement mort. Pluſieurs *(c)* croyent que cette eau n'étoit nullement naturelle, mais miraculeuſe; & que c'eſt pour cela que ſaint Jean aſſûre ſi poſitivement qu'il l'a vûë, & qu'il en eſt témoin. Le myſtére de l'eau, & du ſang s'explique en différentes maniéres. Les uns *(d)* trouvent dans le ſang l'Euchariſtie, & dans l'eau le Baptême; d'autres, le baptême d'eau, & le baptême de ſang, ou le martyre; d'autres, l'ancienne, & la nouvelle alliance. C'eſt de-là que l'Egliſe a pris l'uſage de mêler l'eau avec le vin dans la célébration des ſacrez Myſtéres.

℣. 36. OS NON COMMINUETIS EX EO. *Vous ne briserez aucun de ses os.* Ceci avoit été dit de l'agneau de la Pâque *(e)*, dont on ne devoit briser aucun os, pour en tirer la moëlle; peut-être pour marquer la diligence avec laquelle ils le mangeoient, comme gens qui étoient preſſez de partir. Le Fils de Dieu ſur la Croix, étoit repréſenté par l'agneau paſcal; & le Sauveur acheva ſon ſacrifice ſur la Croix, à la même heure que les Prêtres dans le Temple immoloient ce jour-là même l'agneau paſcal *(f)*. Grotius, & Spencer *(g)* croyent que

(a) *Thom. Barthol. de latere Christi aperto*, c. 14.
(b) *Grot. Ham. Tirin. Pisc. alii.*
(c) *Ambros. in Luc.* XXIII. *Euthym Theoph. Brug.* Ligfoot. *Cornel. à Lapide.*
(d) *Ambros. in* Luc. XXIII. *Aug. tract.* 120. *in Joan. Chrysost. alii passim.*
(e) *Exod.* XII. 46.
(f) Voyez Les Peres citez dans la Diſſertation ſur la Pâque.
(g) *Spencer. de Legib. Hebr. Ritual.* 6. *lib.* 2. c. 4. *sect.* 2.

37. *Et iterùm alia Scriptura dicit: Videbunt in quem transfixerunt.*

38. *Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæa, eò quòd esset Discipulus Jesu, occultus autem propter metum Judæorum, ut tolleret Corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo, & tulit Corpus Jesu.*

39. *Venit autem, & Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ, & aloës, quasi libras centum.*

37. Il est dit encore dans un autre endroit de l'Ecriture : Ils verront celui qu'ils ont percé.

38. Aprés cela Joseph d'Arimathie, qui étoit Disciple de Jesus, mais en secret, parce qu'il craignoit les Juifs, supplia Pilate qu'il lui permît d'enlever le corps de Jesus; & Pilate le lui ayant permis, il vint, & enleva le Corps de Jesus.

39. Nicodéme qui étoit venu trouver Jesus la premiere fois durant la nuit, y vint aussi avec environ cent livres d'une composition de myrrhe, & d'aloës.

COMMENTAIRE.

l'Evangéliste pouvoit avoir ici en vûë ce passage du Pseaume : *(a) Le Seigneur garde tous les os des justes ; il ne s'en brisera pas un seul.*

℣. 37. VIDEBUNT IN QUEM TRANSFIXERUNT. *Ils verront celui qu'ils ont percé.* Le Texte de Zacharie (*b*), que l'Evangéliste a cité, porte à la lettre, suivant l'Hébreu : *Ils jetteront les yeux sur moi, qu'ils ont percé de cloux.* Mais selon les Septante ; il lit (*c*) : *Ils jetteront les yeux sur moi, parce qu'ils m'ont insulté.*

℣. 38. JOSEPH AB ARIMATHÆA. *Joseph d'Arimathie.* On peut voir S. Matthieu, Chap. XXVII. ℣. 58. Joseph d'Arimathie ne regardoit apparemment encore JESUS que comme un grand Prophéte. Il n'esperoit pas qu'il dût ressusciter le troisiéme jour *(d)*. Sa foi étoit encore imparfaite. Saint Chrysostome dit qu'il étoit peut-être des soixante & dix Disciples.

℣. 39. NICODEMUS. *Nicodéme* est connu par ce qui en est raconté ci-devant, Chap. III. 1. & suivant. Il vint la nuit trouver JESUS pendant la Fête de Pâque, & lui déclara qu'il ne pouvoit faire tous les miracles qu'il faisoit, si Dieu n'étoit avec lui.

(*a*) *Psal.* XXXIII. 20.
(*b*) *Zach.* XII. 10. הביטו אלי את אשר דקרו.
(*c*) 70. *Ibidem.* Ἐπιβλέψονται πρός με, ἀνθ' ὧν κατωρχήσαντο.
(*d*) *Chrysost. hic.*

40. *Acceperunt ergo Corpus Jesu : & ligaverunt illud linteis cùm aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.*

41. *Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus : & in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.*

40. Et ayant pris le Corps de Jesus, ils l'enveloppérent dans des linceüls avec des aromates, selon que les Juifs ont accoûtumé d'ensevelir.

41. Or il y avoit au lieu où il avoit été crucifié un jardin, & dans ce jardin un sépulcre tout neuf, où personne n'avoit encore été mis.

COMMENTAIRE.

Ferens mixturam myrrhæ, et aloes. *Portant environ cent livres d'une composition de myrrhe, & d'aloës*, pour embaumer le Corps de Jesus. On oignit ce divin Corps, on le frotta largement de ces sortes d'aromates, & on y trempa les linceuls, & les linges dont on l'enveloppa. Delà vient cette quantité de cent livres de myrrhe, & d'aloës. Ces deux drogues sont fort améres, & propres par conséquent à conserver les corps de la pourriture. L'aloës dont il est parlé ici, est une liqueur qui découle d'un arbre aromatique, à peu près comme la myrrhe, & fort différente de l'aloës dont on se sert en médecine, & qui est tirée d'une plante.

Et ligaverunt illud linteis. *Ils l'envelopérent dans des linceuls.* En comparant tous les passages où il est parlé des linges qui servirent à ensevelir le Corps du Sauveur, il paroît qu'il y avoit un linceul : (a) *Involvit illud in sindone mundâ* ; & outre cela des bandelettes (b), dont on avoit accoutumé d'envelopper les corps, ainsi qu'on l'a vû dans l'histoire de la résurrection de Lazare (c) ; & enfin un suaire, (d) ou un linge particulier, dont la tête du Sauveur étoit enveloppée, & dont il est parlé versets 6. 7. du Chapitre suivant. Le Texte de ce verset parle des bandelettes *dont on lia* le Corps de Jesus ; de la maniére dont les Juifs ensevelissoient leurs morts.

℣. 41. Erat in horto monumentum novum. *Il y avoit dans ce jardin un sépulcre tout neuf*, & creusé dans le

(a) *Matt.* xxvii. 59.
(b) *Joan. hic.* Ἔδησαν αὐτὸ ὀθονίοις.
(c) *Joan.* xi. 44. Δεδεμένος τοὺς πόδας καὶ τὰς χεῖρας κειρίαις.
(d) *Joan.* xx. 6. 7. Θεωρεῖ τὰ ὀθόνια κείμενα, καὶ τὸ σουδάριον ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ.

42. *Ibi ergo propter parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum.*

42. Comme donc c'étoit le jour de la préparation *du sabbat* des Juifs, & que ce sepulcre étoit proche, ils y mirent JESUS.

COMMENTAIRE.

roc, *où personne n'avoit encore été mis*; afin qu'on ne crût pas que c'étoit un autre que JESUS-CHRIST qui étoit ressuscité, ou que c'étoit par la vertu d'un autre qu'il étoit sorti du tombeau.

℣. 42. IBI ERGO PROPTER PARASCEVEN. *Comme c'étoit le jour de la préparation du Sabbat, & que le sépulcre étoit proche, ils y mirent* JESUS. Cela insinuë qu'ils avoient envie de le mettre dans un sépulcre plus magnifique, ou même d'en faire un exprès après la Fête; ou du moins qu'ils l'auroient mis ailleurs, s'ils en avoient eu le tems (*a*). Saint Chrysostome croit que Dieu permit que le tombeau fût fort près de la ville, afin que le miracle de la résurrection fût mieux connu de tout le monde, & sur tout des Apôtres.

(*a*) *Euthym. Cornel. à Lapide.*

CHAPITRE XX.

Madeleine vient au sépulcre. Elle avertit les Apôtres que le Corps du Sauveur n'y est plus. JESUS *lui apparoît. Il apparoît aux Apôtres : il leur donne le Saint-Esprit, & reprend Thomas de son incrédulité. Grand nombre de ses miracles.*

℣. 1. *UNa autem sabbati, Maria Magdalene venit manè, cùm adhuc tenebræ essent, ad monumentum : & vidit lapidem sublatum à monumento.*

℣. 1. LE premier jour de la semaine, Marie Madeleine vint dès le matin au sépulcre, lorsqu'il faisoit encore obscur, & elle vid que la pierre avoit été ôtée du sépulcre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. UNA SABBATI, MARIA MAGDALENE. *Le premier jour de la semaine, Marie Madeleine vint dès le matin au sépulcre.* Le Dimanche au matin, qui étoit le lendemain de la Fête de Pâque, & du jour du Sabbat, les saintes femmes qui avoient accompagné JESUS dans ses voyages, vinrent au sépulcre de grand matin (*a*), comme il faisoit encore nuit (*b*). Comme le Sauveur avoit été enseveli fort à la hâte, elles avoient achetté des parfums (*c*), pour l'embaumer de nouveau, & plus proprement que n'avoient pû faire Nicodéme, & Joseph d'Arimathie. Saint Jean ne nomme ici que Marie Madeleine, parce qu'il avoit dessein de nous marquer plus en détail ce qu'elle avoit fait. Mais les autres Evangélistes nous parlent de trois personnes qui allérent ensemble au sépulcre (*d*) ; sçavoir, Marie Madeleine, Marie mere de Jaques, & Salomé.

VIDIT LAPIDEM SUBLATUM. *Elle vit que la pierre*, qui fermoit l'entrée du tombeau, & qui avoit été scéllée du

(*a*) *Luc.* XXIV. 1. Ὄρθρου βαθέος.
(*b*) *Joan. hic.* Σκοτίας ἔτι οὔσης.
(*c*) *Marc.* XVI. *Luc.* XXIV. 1.
(*d*) *Marc.* XVI. 1. *Matt.* XXVIII. 1.

2. *Cucurrit ergo, & venit ad Simonem Petrum, & ad alium Discipulum, quem amabat Jesus; & dicit illis: Tulerunt Dominum de monumento, & nescimus ubi posuerunt eum.*

3. *Exiit ergo Petrus, & ille alius Discipulus, & venerunt ad monumentum.*

4. *Currebant autem duo simul, & ille alius Discipulus praecucurrit citiùs Petrò, & venit primus ad monumentum.*

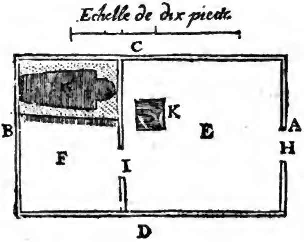
2. Elle courut donc, & vint trouver Simon Pierre, & cet autre Disciple que Jesus aimoit, & leur dit: Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre, & nous ne savons où ils l'ont mis.

3. Pierre sortit *aussi-tôt*, & cet autre Disciple aussi, & ils s'en allérent au sepulcre.

4. Ils couroient l'un & l'autre ensemble; mais cet autre Disciple courut plus vîte que Pierre, & arriva le premier au sépulcre.

COMMENTAIRE.

sceau des Sénateurs, & des Prêtres *(a)*, *étoit ôtée*; ce qui d'abord tira les saintes femmes d'une grande inquiétude; car elles ne savoient comment elles pourroient ôter cette pierre *(b)*. Mais leur peine fut bien plus grande, lorsqu'elles ne trouvérent plus le Corps du Sauveur.



℣. 2. VENIT AD SIMONEM PETRUM. *Elle courut à Simon Pierre.* Elle n'y courut qu'après avoir vû les Anges, qui leur dirent que Jesus étoit ressuscité *(c)*. Elle avertit Pierre, & Jean, & les autres Apôtres *(d)*: mais il n'y eut que ces deux Disciples qui coururent au tombeau ensuite de ce qu'elle leur annonça.

TULERUNT DOMINUM. *Ils ont enlevé le Seigneur.* Elle ne leur parle pas de la vision, ou de l'apparition des Anges. Elle est si empressée, qu'elle ne dit les choses qu'à demi. Elle ne pouvoit croire qu'il fut ressuscité, parce qu'elle le désiroit avec trop d'ardeur. Elle aime mieux dire qu'on l'a enlevé.

(a) Matt. XXVII. 66.
(b) Marc. XVI. 2. 3. 4.
(c) Luc. XXIV. 4.
(d) Matt. XXVIII. 8.

5. *Et cum se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.*

6. *Venit ergo Simon Petrus sequens eum, & introivit in monumentum, & vidit linteamina posita.*

7. *Et sudarium, quod fuerat super caput ejus: non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.*

8. *Tunc ergo introivit, & ille Discipulus, qui venerat primus ad monumentum: & vidit, & credidit:*

9. *Nondum enim sciebant Scripturam, quia oportebat eum à mortuis resurgere.*

5. Et s'étant baissé, il vid les linceüls qui y étoient, mais il n'entra point.

6. Simon Pierre qui le suivoit arriva ensuite, & entra dans le sépulcre, & vid les linceuls qui y étoient,

7. Et le suaire qu'on avoit mis sur sa tête; qui n'étoit pas avec les linceüls, mais plié en un lieu à part.

8. Alors donc cet autre Disciple qui étoit arrivé le premier au sépulcre, y entra aussi: & il vid, & il crut;

9. Car ils ne savoient pas encore ce que l'Ecriture enseigne: Qu'il falloit qu'il ressuscitât d'entre les morts.

COMMENTAIRE.

℣. 5. NON TAMEN INTROIVIT. *Mais il n'entra point.* Saint Jean arriva le premier au sépulcre; mais il n'osa y entrer, soit par crainte, ou par déférence pour saint Pierre. Il se contenta de mettre la tête en se penchant dans le tombeau. Il y vit les linges à terre, & le tombeau vuide; & cela même le remplit de frayeur. L'entrée de la caverne où étoit le tombeau, étoit fort basse.

℣. 7. LINTEAMINA POSITA, ET SUDARIUM. *Il vit les linceuls, & le suaire, qui étoit sur sa tête.* Le Grec (*a*) signifie plûtôt les bandelettes dont on enveloppoit le mort, & le linge qu'on lui mettoit autour de la tête. Cela montroit bien que le Corps du Sauveur n'avoit pas été volé; car des voleurs n'auroient pas pris la peine de le développer, & de laisser là ses bandes, & son suaire.

℣. 8. ET VIDIT, ET CREDIDIT. *Il vit, & il crut.* Il vit que tout ce que Marie avoit dit, se trouvoit vrai, & il crut ce qu'elle lui avoit dit, que le Corps n'y étoit plus: mais il ne crut pas encore qu'il fût ressuscité: Car ℣. 9. *Ils ne savoient pas encore ce que l'Ecriture enseigne, qu'il falloit qu'il ressuscitât d'entre les morts.* Le Sauveur leur en avoit souvent parlé; souvent il leur avoit dit qu'il ressusciteroit: mais ils n'avoient rien compris à ce qu'il leur disoit. L'Ecriture mar-

(*a*) Θεωρεῖ τὰ ὀθόνια κείμενα, καὶ τὸ σουδάριον ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς.

10. *Abierunt ergo iterum Discipuli ad semetipsos.*	10. Ces Disciples s'en retournerent donc ensuite chez eux.
11. *Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se, & prospexit in monumentum :*	11. Mais Marie se tint dehors, pleurant près du sépulcre. Et comme elle pleuroit, s'étant baissée pour regarder dans le sépulcre :
12. *Et vidit duos Angelos in albis, sedentes, unum ad caput, & unum ad pedes, ubi positum fuerat Corpus Jesu.*	12. Elle y vid deux Anges vêtus de blanc assis au lieu où avoit été le Corps de Jesus, l'un à la tête, & l'autre aux pieds.
13. *Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras? Dicit eis: Quia tulerunt Dominum meum; & nescio ubi posuerunt eum.*	13. Ils lui dirent: Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle leur répondit : C'est qu'ils ont enlevé mon Seigneur, & je ne sai où ils l'ont mis.

COMMENTAIRE.

que distinctement la Résurrection du Messie par ces mots du Pseaume (*a*) : *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer, & vous ne permettrez point que vôtre Saint voye la corruption : Vous m'avez fait connoître les voies de la vie.* L'histoire de Jonas en étoit aussi le symbole, & la preuve.

℣. 10. Abierunt ergo ad semetipsos. *Les Disciples s'en retournérent donc chacun chez eux.* Pierre, & Jean ayant vû le sépulcre vuide, & ne sachant ce qu'étoit devenu le Corps de Jesus, s'en retournérent à Jérusalem dans la maison où ils logeoient en qualité d'hôtes; car aucun des Apôtres n'y avoit son domicile. Mais Marie plus persévérante qu'eux demeura dans le jardin ; & dans l'inquiétude où elle étoit, elle se baissa, pour mettre la tête dans la caverne où étoit le tombeau, & dont l'ouverture étoit fort basse, comme on l'a remarqué. Elle y remarqua deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du sépulcre. Il faut jetter les yeux sur le plan du sépulcre, pour se former une juste idée de tout ceci.

℣. 13. Tulerunt Dominum meum. *Ils ont enlevé mon Seigneur, & je ne sai où ils l'ont mis.* Elle croyoit encore qu'on l'eût enlevé, ou transporté ailleurs, nonobstant ce que les Anges lui avoient déja dit, à elle, & aux autres femmes (*b*), avant qu'elle fût allée à Jérusalem annoncer aux Apôtres que le Corps du Sauveur ne se trouvoit plus.

(*a*) Psal. xv. 9. 10.

(*b*) Luc. xxiv. 4.

14. *Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsum, & vidit Jesum stantem: & non sciebat quia Jesus est.*

15. *Dicit ei Jesus: Mulier quid ploras? Quem quæris? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei: Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum: & ego eum tollam.*

16. *Dicit ei Jesus: Maria. Conversa illa, dicit ei: Rabboni, quod dicitur Magister.*

14. Ayant dit cela, elle se retourna, & vid JESUS debout, sans savoir néanmoins que ce fût JESUS.

15. Alors JESUS lui dit: Femme, pourquoi pleurez-vous? Qui cherchez-vous? Elle pensant que ce fût le jardinier, lui dit: Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, & je l'emporterai.

16. JESUS lui dit: Marie. *Aussi-tôt* elle se tourna, & lui dit: Rabboni; c'est-à-dire; *mon* Maître.

COMMENTAIRE.

On a remarqué sur le ỷ. 42. du Chapitre précédent, qu'il semble qu'on n'avoit mis là le Corps du Sauveur, qu'en attendant qu'on l'ensevelit ailleurs plus proprement, ou plus magnifiquement. Les linges, les bandes, les suaires qu'elle remarquoit au même endroit, pouvoient encore la confirmer dans la pensée que quelques Disciples étoient venus la nuit pour le transporter ailleurs.

ỷ. 14. NON SCIEBAT QUIA JESUS EST. *Sans savoir que ce fût* JESUS. Elle s'apperçut qu'il y avoit quelqu'un derriére elle; elle se retourna, & ayant vû un homme, sans l'examiner de trop près, elle s'imagina d'abord que c'étoit l'homme qui avoit soin du jardin où étoit le sépulcre. Elle lui dit: ỷ. 15. *Si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, & je l'emporterai.* Si vous ne voulez pas qu'il demeure dans ce sépulcre, & que vous l'ayez mis autre-part, dites-moi où c'est, afin que je l'enléve, ou que je le fasse emporter par quelqu'autre, & que le Corps d'un si grand Homme ne soit point exposé aux insultes de ses ennemis. Saint Chrysostome (*a*) croit que Marie ayant remarqué quelque frayeur dans les Anges, se tourna, pour voir ce qui pouvoit la leur causer; & qu'ayant apperçû JESUS-CHRIST, elle lui demanda si c'étoit lui qui avoit enlevé le Corps. Ensuite elle se tourna vers les Anges, pour leur demander le sujet de leur frayeur.

ỷ. 16. DICIT: MARIA. JESUS *lui dit*: *Marie*; & aussitôt elle le reconnut au son de sa voix, ou même elle rap-

(*a*) *Chrysost. homil.* 85.

17. *Dicit ei Jesus: Noli me tangere; nondum enim ascendi ad Patrem meum: vade autem ad fratres meos, & dic eis: Ascendo ad Patrem meum & patrem vestrum; Deum meum, & Deum vestrum.*

17. Jesus lui répondit: Ne me touchez pas; car je ne suis pas encore monté vers mon Pere: mais allez trouver mes freres, & leur dites *de ma part*: Je monte vers mon Pere, & vôtre Pere; vers mon Dieu, & vôtre Dieu.

COMMENTAIRE.

pella son attention, & vit que c'étoit JESUS lui-même. Elle le salua, en l'appellant *Rabboni*, mon Maître, comme elle avoit accoutumé de l'appeller; & en même-tems elle se jetta à ses pieds, & les embrassa.

℣. 17. NOLI ME TANGERE; NONDUM ENIM ASCENDI AD PATREM. *Ne me touchez point; car je ne suis point encore monté vers mon Pere.* Je ne vous quitte pas encore; ne vous hâtez point de me toucher; vous en aurez tout le loisir. Je demeurerai avec vous quelque tems avant mon Ascension; allez seulement annoncer ma Résurrection à mes Apôtres; vous me reverrez encore. C'est ainsi que la plûpart des Modernes (a) expliquent cet endroit. D'autres (b) croyent que Madeleine croyoit que JESUS-CHRIST étoit ressuscité comme Lazare, pour vivre désormais sur la terre, comme il y avoit vêcu jusqu'alors. Il la désabuse, & lui dit: Ne me touchez pas comme un homme mortel; je ne suis pas encore monté à mon Pere: mais bien-tôt j'y monterai. C'est là où vous me rendrez vos adorations; c'est-là où vous devez porter vos vœux, & vôtre amour.

Ne me regardez plus comme auparavant, & ne me témoignez plus vôtre affection en la maniére des mortels. C'est par la foi, & par des sentimens surnaturels que vous devez m'embrasser (c). Je ne suis ici que pour un peu de tems, afin d'affermir vôtre foi. Lorsque je serai monté à mon Pere, vous m'embrasserez par la foi, & par la charité. Saint Léon (d) paroît l'avoir pris dans ce dernier sens: *Noli me tangere*, dit-il; *nolo ut ad me corporaliter venias, nec me sensu carnis agnoscas; ad sublimiora te differo. Cùm ad Patrem ascendero, tunc me per-*

(a) *Ita Vat. Sa Tirin. Cornel. à Lapide. Beza, alii.*
(b) *Tolet. Brug. Est.*
(c) *Vide Grot. hic. & Justin. Quæst. ad Orthodox. qu. 48.*
(d) *Leo Magn. serm. 2. de Ascensione.*

18. *Venit Maria Magdalene annuntians Discipulis: Quia vidi Dominum, & hæc dixit mihi.*

19. *Cùm ergo serò esset die illo, una sabbatorum, & fores essent clausæ, ubi erant Discipuli congregati propter metum Judæorum: venit Jesus, & stetit in medio, & dixit eis: Pax vobis.*

18. Marie Madeleine vint donc dire aux Disciples qu'elle avoit vû le Seigneur, & qu'il lui avoit dit ces choses.

19. Sur le soir du même jour, qui étoit le premier de la semaine, les portes du lieu où les Disciples étoient assemblez de peur des Juifs, étant fermées, Jesus vint, & se tint au milieu *d'eux*, & leur dit: La paix soit avec vous.

COMMENTAIRE.

fectiùs, veriùsque palpabis, apprehensura quod tangis, & creditura quæ non cernis.

Vade ad fratres meos. *Allez dire à mes freres.* C'est ainsi qu'il appelle ses Apôtres, pour les consoler, & pour leur relever le courage: *Je monte vers mon Pere, & vôtre Pere*; mon Pere par nature; le vôtre par adoption: *meum naturâ; vestrum gratiâ*, dit saint Augustin. Je vais monter vers mon Pere, ainsi que je leur ai dit; & de-là je vous envoyerai le Saint Esprit consolateur, qui vous conduira, vous instruira, vous soutiendra en mon absence. Voilà la premiére apparition de Jesus-Christ après sa Résurrection *(a)*.

℣. 18. Vidi Dominum. *J'ai vû le Seigneur.* Saint Marc (*b*) dit que les Apôtres affligez ne pûrent croire que ce que Marie leur disoit fût vrai. Ils prirent cela comme un effet du trouble de son imagination.

℣. 19. Cum sero esset. *Sur le soir du même jour, qui étoit le premier de la semaine*; le jour même de la Résurrection du Sauveur, il apparut à tous ses Disciples ensemble, étant entré où ils étoient sans ouvrir les portes, & sans qu'ils sçûssent par où il étoit entré *(c)*. La maniére dont il entra, n'est pas du ressort de la Philosophie, qui ne juge que de la nature, & des opérations naturelles des corps en leur état ordinaire. Le Corps du Sauveur étoit glorieux; il étoit subtilisé, & spiritualisé. Les portes, & les corps les plus compactes n'empêchoient pas qu'il ne passât, & ne les pénétrât. Dans ces rencontres, on ne doit ni demander des raisons physiques, ni

(*a*) *Marc.* XVI. 9.
(*b*) *Marc.* XVI. 11.
(*c*) *Ita Patres Græci, & Latini passim, & Interpretes. Vide Mald. hic, &c.*

des

des exemples dans la nature. Toute la raiſon qu'on en peut donner, eſt la toute-puiſſance du Créateur : *Hic ſi ratio quæritur, non erit mirabile; ſi exemplum poſcitur, non erit ſingulare. Demus Deum aliquid poſſe, quod nos fateamur non poſſe intelligere. In talibus rebus tota ratio facti eſt potentia Creatoris*, dit ſaint Auguſtin (*a*).

Quelques Interprétes (*b*) ont prétendu que le Sauveur étoit entré ſans que perſonne lui ouvrît les portes, parce qu'il les ouvrit lui-même; ou qu'il entra dans la maiſon comme il étoit déja tard, & lorſque les portes étoient fermées. C'eſt ainſi qu'ils expliquent : *Il entra les portes étant fermées*; dans un tems où l'on n'attendoit plus perſonne, & où tout le monde étoit retiré dans la maiſon. Mais 1°. L'Evangéliſte a déja remarqué que JESUS vint le ſoir : *Cùm ſerò eſſet* : Ainſi il étoit inutile de le répéter ici. 2°. Si JESUS-CHRIST avoit lui-même ouvert la porte, l'Apôtre n'auroit pas dit qu'il vint, *januis clauſis* : Ce ſeroit dire tout le contraire de ce qu'on veut qu'on entende. 3°. Les paroles du Texte ont juſqu'ici été entenduës de tous les Peres, & de tous les Interprétes, de cette ſorte : Il entra ſans que les portes fuſſent ouvertes. C'eſt donc le ſens naturel du paſſage. On n'auroit jamais penſé à les expliquer autrement, ſi l'on ne ſe fût trouvé embarraſſé par les objections des Catholiques, qui enſeignent la préſence réelle dans l'Euchariſtie, & qui prouvent la poſſibilité de la pénétration des Corps, par cet exemple ci. Cette preuve n'eſt peut-être pas fort convaincante : mais enfin on l'a employée, & leurs adverſaires, pour parer ce coup, ont eu recours aux explications violentes que nous venons de propoſer. 4°. Enfin l'Evangéliſte détruit l'opinion qui prend ces mots, *les portes étant fermées*, comme équivalens à, il étoit tard, & tout le monde étoit retiré. Il nous avertit que l'on tenoit les portes fermées, par la crainte des Juifs : *Propter metum Judæorum*.

L'Evangéliſte a omis l'apparition du Sauveur aux autres ſaintes femmes qui revenoient du tombeau (*c*), & celle qu'il fit aux deux Diſciples qui alloient à Emmaüs (*d*); leſquelles

(*a*) *Auguſt. Epiſt. 137. ad Voluſian. cap. 2. n. 8. nov. edit.*
(*b*) *Calvin. Gomar. Heinſ. Le Clerc.*
(*c*) *Matt. XXVIII. 9.*
(*d*) *Luc. XXIV. 13. & ſeq.*

20. *Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus, & latus. Gavisi sunt ergo Discipuli, viso Domino.*

21. *Dixit ergo eis iterùm: Pax vobis. Sicut misit me Pater, & ego mitto vos.*

20. Ce qu'ayant dit, il leur montra ses mains, & son côté. Les Disciples eurent donc une grande joye de voir le Seigneur.

21. Et il leur dit une seconde fois; La paix soit avec vous. Comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye aussi de même.

COMMENTAIRE.

arrivérent toutes ce premier jour de la Résurrection.

℣. 20. OSTENDIT EIS MANUS, ET LATUS. *Il leur montra ses mains, & son côté.* Il conserva donc après sa Résurrection les stigmates de ses mains, & de son côté, pour prouver la vérité de son Corps, & de sa Résurrection (*a*). Un phantôme n'a ni chair, ni os; un autre corps n'auroit pas eu des cicatrices en ces endroits-là. M. le Clerc (*b*) nie que le Sauveur ait eu des cicatrices aux pieds, comme il en avoit aux mains, & au côté; parce, dit-il, qu'il n'avoit pas été attaché par des cloux aux pieds. Mais il est réfuté par le Texte exprès de saint Luc (*c*), qui dit qu'il leur montra ses mains, & ses pieds. Il est aussi contraire à toute l'Antiquité Chrétienne, qui n'a jamais douté que le Sauveur n'ait eu les pieds percez de cloux. Seulement on dispute s'il y avoit un cloud à chaque pied, ou si les deux pieds ont été percez par un seul cloud. C'est sur quoi les Anciens, & les Modernes sont partagez.

℣. 21. SICUT MISIT ME PATER, ET EGO MITTO VOS. *Comme mon Pere m'a envoyé; je vous envoye de même.* J'ai exécuté les desseins de mon Pere; j'ai fini ma mission: C'est à vous à présent de prêcher l'Evangile par toute la terre, & de satisfaire à ce que Dieu exige de vôtre zéle, & de vôtre fidélité. Je vous envoye comme mon Pere m'a envoyé, avec le même pouvoir de guérir les malades, d'instruire les peuples, de remettre les pêchez, de faire des miracles. Je vous envoye dans la même fin, & pour le même dessein, qui est la vocation de tous les peuples à la foi, & à la connoissance de la vérité. Je vous communique mon autorité, ma puissance; je vous déclare mes Vicaires, & mes Ambassadeurs (*d*).

(*a*) *Vide Aug. Epist. 102. qu. 1. n. 7. Cyrill. Leont. alii.*

(*b*) Le Clerc Notes sur cet endroit ℣. 25.

(*c*) *Luc.* XXIV, 39. 40.

(*d*) *Vide Chrysost. Cyrill. Theophyl. Rupert. alios.*

22. *Hæc cùm dixisset insufflavit, & dixit eis: Accipite Spiritum sanctum.*	22. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux: & leur dit: Recevez le Saint-Esprit.
23. *Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis: & quorum retinueritis, retenta sunt.*	23. Les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

COMMENTAIRE.

℣. 22. Insufflavit, et dixit: Accipite Spiritum Sanctum. *Il souffla sur eux, & leur dit: Recevez le Saint Esprit.* Quelques Peres (*a*) inférent de ceci, que le Saint Esprit est de même substance que le Fils, & qu'il procede de lui comme du Pere. D'autres (*b*) veulent que comme au commencement du monde Dieu donna la vie à Adam, en soufflant sur sa face (*c*): *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ*; ainsi nôtre Sauveur en soufflant sur ses Apôtres, leur donne la vie de l'esprit, & de la grace; une vie surnaturelle, & toute divine. Enfin d'autres (*d*) croyent que ce souffle étoit un symbole, & un gage de l'Esprit saint qu'ils devoient recevoir le jour de la Pentecôte. Enfin les Peres unanimement croyent que Jesus-Christ leur donne ici le pouvoir de remettre les péchez.

Mais est-ce ici une simple figure, une promesse de leur donner le Saint Esprit? Non sans doute. Jesus-Christ leur donnoit quelque chose, & en même-tems il leur promettoit autre chose. Il leur donnoit le pouvoir de remettre les péchez, ℣. 23. & d'autres graces, dont ils reçurent la plénitude le jour de la Pentecôte (*e*) Car on sait par l'Apôtre (*f*), qu'il y a plusieurs dons du Saint Esprit, & que tout le monde ne les reçoit pas dans un dégré égal de perfection, & d'abondance. Saint Augustin, & saint Chrysostome sur le Chapitre vii. 39. disent clairement que dans cette occasion les Apôtres reçûrent réellement, & véritablement le Saint Esprit. Ils le répetent encore en cet endroit; & saint Ambroise sur S. Luc, l. x. n. 180. le dit de même.

℣. 23. Quorum remiseritis peccata, re-

(*a*) *Aug. tract.* 121. *in Joan. Cyrill. Beda, Leont. Vide & Aug. tract* 99. *n* 7.

(*b*) *Cyrill. Leont. Euthym. Basil. lib. de Spiritu S. c.* 16. *Ambros. in Ps.* cxviii. *serm.* 10.

(*c*) *Genes.* ii. 7.

(*d*) *Menoc Cornel. Grot. Hamm.*

(*e*) *Menoc. Brug. Tolet. alii.*

(*f*) 1. *Cor.* xii. 4.

MITTUNTUR EIS. *Les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* Les Peres, les Conciles, & tous les Interprétes Catholiques entendent ceci du pouvoir réel accordé aux Apôtres, & en leur personne à tous leurs successeurs dans la vraie Eglise, de remettre les péchez dans le Sacrement de pénitence, ou de les retenir suivant les régles de la prudence, & de la charité Chrétienne (*a*). Remettez les péchez à ceux qui en demanderont pardon, & qui seront disposez à retourner à Dieu par une conversion sincére, par la foi, & par la douleur de leurs fautes. Retenez-les à ceux qui méprisent vôtre pouvoir, ou qui ne demandent pas l'absolution de leurs crimes dans les dispositions convenables, & en qui vous ne verrez aucune marque d'un véritable retour à Dieu. Ceci est paralléle à ce que le Sauveur dit ailleurs (*b*): *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel; & tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.*

Quelques Commentateurs Protestans (*c*) croyent qu'on peut entendre ceci du pouvoir de guérir les maladies, & de punir les coupables par des peines corporelles; de les séparer de la Communion de l'Eglise par l'excommunication, ou de les y recevoir par la réconciliation. Je ne veux pas nier que le Sauveur ne donne ici ce pouvoir aux Apôtres; on sait qu'ils l'ont exercé, & que l'Eglise en use encore, par l'excommunication, & la réconciliation des pécheurs; j'avouë que quelquefois le Sauveur en guérissant les malades, leur disoit (*d*): *Vos péchez vous sont remis*: mais on ne peut limiter à cela seul le sens de ce passage, sans faire violence aux paroles du Sauveur. En guérissant les maladies du corps, il guérissoit celles de l'ame. Ses Apôtres ont souvent fait l'un, & l'autre; mais non pas toûjours. L'exercice d'un de ces pouvoirs n'exclut pas l'autre. Les maladies sont représentées dans l'Ecriture comme la peine du péché: mais on n'a aucun exemple où le pouvoir de guérir les maladies, soit exprimé par celui de remettre les péchez.

(*a*) *Vide Concil. Trid. sess. 14. can. 3. & Patres apud Bellarm. lib. 3. de Pœnitent. c. 2. Cornel. Menoc. Brug. alii. Vide Cyprian. Ep. 73 Grot. hic.*

(*b*) *Matt.* XXVIII. 18.

(*c*) *Vide Grot. Ligfoot. Le Clerc.*

(*d*) *Matt.* IX. 2. *Luc.* V. 20.

24. *Thomas autem unus ex duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quando venit Jesus.*

25. *Dixerunt ergo ei alii Discipuli: Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis: Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, & mittam digitum meum in locum clavorum, & mittam manum meam in latus ejus, non credam.*

24. Or Thomas l'un des douze *Apôtres*, appellé Didyme, n'étoit pas avec eux lorsque Jesus vint.

25. Les autres Disciples lui dirent donc: Nous avons vû le Seigneur. Mais il leur dit: Si je ne voi dans ses mains la marque des cloux qui les ont percées, & si je ne mets mon doigt dans le trou des cloux, & ma main dans *la playe de* son côté, je ne le croirai point.

COMMENTAIRE.

ỳ. 24. THOMAS NON ERAT CUM EIS. *Thomas n'étoit pas avec eux, lorsque* JESUS *vint.* Saint Chrysostome (*a*), & ceux qui ont accoutumé de le suivre, croyent que les Apôtres ayant pris la fuite, lorsque JESUS fut arrêté dans le jardin, ils se rassemblérent insensiblement à mesure qu'ils revinrent de leur frayeur; mais que le Dimanche au soir, deux jours après la mort du Sauveur; Thomas n'étoit pas encore de retour. D'autres (*b*) veulent que Thomas se soit séparé des Apôtres un moment auparavant, à l'occasion du récit des deux Disciples, qui étoient arrivez d'Emmaüs, & qui venoient de raconter ce qui leur étoit arrivé. Thomas fâché de la crédulité des Apôtres, & regardant tous les discours, & des femmes, & de ces deux Disciples, comme autant de fables, les quitta, & s'en alla ailleurs. Il est mal-aisé de deviner le sujet de son absence. Mais enfin soit hasard, ou affectation, il étoit absent. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne reçût le Saint Esprit que JESUS-CHRIST donna à ses Apôtres; de même que saint Paul, qui ne se convertit que quelque tems après; & comme du tems de Moyse, Eldad, & Médad reçûrent le Saint Esprit, quoiqu'absens de l'assemblée (*c*). La faveur que le Fils de Dieu faisoit aux Apôtres, n'étoit pas tellement attachée à la personne des présens, qu'elle ne se répandit aussi sur les absens (*d*).

ỳ. 25. DIXERUNT EI ALII DISCIPULI. *Les autres Disciples lui dirent: Nous avons vû le Seigneur.* On ne sait pré-

(*a*) *Chrys. Theoph. Euthym. Brug. Ligf.*
(*b*) *Aug. Beda, Lyr. D. Thom. Cajet. Tolet. Riber. Cornel.*
(*c*) *Num.* XI. 26. 27.
(*d*) *Cyrill. hic. Mald. Brug. Ligf. alii.*

26. *Et post dies octo, iterum erant Discipuli ejus intus; & Thomas cum eis. Venit Jesus januis clausis, & stetit in medio, & dixit: Pax vobis.*

26. Huit jours après, les Disciples étant encore dans le même lieu, & Thomas avec eux, Jesus vint, les portes étant fermées, & il se tint au milieu *d'eux*, & leur dit: La paix soit avec vous.

COMMENTAIRE.

cisément quel jour Thomas revint à l'assemblée des Apôtres: mais aussi-tôt qu'il parut, on lui raconta ce qui s'étoit passé. *Il répondit: Si je ne vois dans ses mains les marques des cloux; si je n'y porte moi-même la main, je ne le croirai point.* Il craignoit que ses yeux ne le trompassent; il veut s'assûrer de la vérité par le tact. Les yeux peuvent être fascinez. On croit quelquefois voir ce que l'on ne voit pas. Mais il est rare que l'on se trompe en touchant, & en maniant. Saint Thomas ne croyoit point encore la Divinité de Jesus-Christ. Il ne pouvoit se persuader qu'il fût ressuscité par sa propre vertu. Son incrédulité alla trop loin. On ne peut l'excuser de péché. On remarque dans sa conduite de l'opiniâtreté, de l'orgüeil, de la présomption. Au reste son incrédulité n'a pas été inutile à l'Eglise. Un homme de ce caractere n'étoit certainement pas disposé à croire légerement. L'infidelité de saint Thomas nous a été plus avantageuse que la simple foi des autres Apôtres, dit saint Grégoire le Grand *(a)* La premiére nous affermit dans nôtre créance, & léve nos scrupules, & nos défiances: *Plus nobis Thomæ infidelitas ad fidem, quàm fides Discipulorum profuit; quia dum ille ad fidem palpando reducitur, nostra mens omni dubitatione postpositâ in fide solidatur.*

℣. 26. Post dies octo. *Huit jours après.* Les Disciples étant encore à Jérusalem *(b)*, & les portes étant fermées, comme huit jours auparavant, apparemment à cause de la crainte des Juifs, Jesus vint de nouveau, & se présenta au milieu d'eux. Il s'adressa d'abord à Thomas, pour lui faire voir que rien ne lui étoit caché, & qu'il savoit tout ce qui s'étoit dit en son absence. Il lui dit de mettre ses doigts dans les trous de ses mains, de porter sa main dans l'ouverture de son côté, & de se guérir de son incrédulité.

(a) *Greg. Magn. homil. 26. in Evang. Vide & Aug. serm. olim.* CLXI. *in Evang. nunc.* ... *Bern. homil 2. in Missus est.*

(b) *Hieron. in Matt.* XXVIII. 16. Rupert. & Ribéra sur cet endroit croyent que cette apparition se fit en Galilée.

27. *Deinde dicit Thomæ: Infer digitum tuum huc, & vide manus meas & affer manum tuam, & mitte in latus meum: & noli esse incredulus, sed fidelis.*

28. *Respondit Thomas, & dixit ei Dominus meus, & Deus meus.*

27. Il dit ensuite à Thomas: Portez ici vôtre doigt, & considerez mes mains; approchez aussi vôtre main, & la mettez dans mon côté; & ne soyez plus incrédule, mais fidele.

28. Thomas répondit, & lui dit, Mon Seigneur; & mon Dieu.

COMMENTAIRE.

On demande s'il toucha véritablement les playes du Sauveur? Quelques-uns en ont douté (*a*), Euthyme l'a nié: mais les Peres, & la plûpart des Interprétes l'assûrent (*b*): Et après avoir trouvé dans les playes de son Sauveur l'affermissement de sa foi, il en fit paroître la lumiére, & la plénitude, en s'écriant: *Mon Seigneur, & mon Dieu.* Jusques-là il avoit bien crû que le Sauveur avoit pû apparoître, comme les ames des morts apparoissent quelquefois, dit Origénes: (*c*) mais il n'avoit pû se persuader qu'il fût réellement ressuscité avec un corps palpable, & maniable. Saint Ignace le Martyr (*d*) dit que nôtre Seigneur s'étant apparu à ses Apôtres, dit à Pierre, & aux autres de le toucher, & ajouta: *Voyez que je ne suis pas un Esprit incorporel.* Mais il ne dit pas expressément si ce fut dans la premiére, ou dans la seconde apparition.

ỳ. 28. DOMINUS MEUS, ET DEUS MEUS. *Mon Seigneur, & mon Dieu.* Je vous reconnois à présent pour mon Seigneur, & mon Dieu, & je vous rends en cette qualité les adorations, & les respects qui vous sont dûs. Voilà la premiére fois que le nom de Dieu est donné expressément à JESUS-CHRIST dans l'Evangile. Ci-devant il est dit que le Verbe étoit Dieu, & que le Verbe s'est fait Chair; d'où il s'ensuit clairement que JESUS-CHRIST est Dieu, puisqu'il est le Verbe fait Chair. Mais enfin voilà la confession la plus expresse qui paroisse dans l'Evangile. Le cinquiéme Concile Oecuménique tenu à Constantinople, a prononcé anathême contre Théodore de Mopsueste, qui prétendoit que ces paroles de saint Thomas étoient une exclamation de cet Apô-

(*a*) *Glossa ordinaria Vide & Aug. & Bed. hic. Cyrill. Theophyl. Beda, alii.*
(*b*) *Aug. hic. & serm. 158. Tertull. advers. Praxeam. Bern. serm. 5. in Cant. Gregor. Magn.*
(*c*) *Origen. lib. 2. contra Celsum.*
(*d*) *Ignat. Mart. Ep. ad Smyrn, p. 36.*

29. *Dixit ei Jesus: Quia vidisti me, Thoma, credidisti: beati qui non viderunt, & crediderunt.*

30. *Multa quidem, & alia signa fecit Jesus in conspectu Discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in Libro hoc.*

29. Jesus lui dit: Vous avez crû, Thomas, parce que vous m'avez vû: heureux ceux qui sans avoir vû ont crû.

30. Jesus a fait beaucoup d'autres miracles à la vûë de ses Disciples, qui ne sont pas écrits dans ce Livre.

COMMENTAIRE.

tre, surpris de la grandeur du miracle, & s'adressant non à Jesus-Christ, mais à Dieu son Pere, pour lui en rendre la gloire: Ah, Seigneur mon Dieu, quel miracle! Que vôtre puissance est admirable!

℣. 29. Quia vidisti me, Thoma (a), credidisti. *Vous avez crû, Thomas, parce que vous avez vû: Heureux ceux qui sans avoir vû, ont crû*; ou plûtôt, heureux ceux qui croiront sans avoir vû; heureux ceux qui croiront en moi, sans m'avoir ni vû, ni touché. Jesus-Christ reproche tacitement à Thomas son opiniâtreté, & il louë l'humble, mais éclairée docilité de ceux, qui dans la suite des siécles devoient croire en lui, à la prédication des Apôtres, & à la vûë de leurs miracles. Ce n'est point honorer Dieu, que de croire légérement, & sans raison: mais c'est lui déplaire, que de ne se pas rendre à une autorité raisonable, à une lumiére suffisante, & à un témoignage probable. La foi de saint Thomas n'est loüable, qu'en ce qu'elle s'éléve au-dessus de ce qu'elle voit. Il voit un corps, il touche un homme ressuscité; il en conclut: Voilà mon Seigneur, & mon Dieu. Il voit une chose, & il en croit une autre: *Tangebat hominem & Deum confitebatur*, dit saint Grégoire le Grand (b).

℣. 30. Multa quidem, et alia signa. Jesus *a fait beaucoup d'autres miracles à la vûë de ses Disciples*. Il en a fait un grand nombre pendant sa vie, à la vûë de tout le peuple, & de ses Disciples; mais il en a fait aussi un grand nombre apres sa Résurrection, seulement en la présence de ses Disciples. Je me suis contenté, dit l'Evangéliste, de vous en cotter quelques-uns; par exemple, lorsqu'il apparut à Marie,

(a) Ce mot, *Thoma*, manque dans un fort grand nombre de Manuscrits Grecs.

(b) *Greg. Mag. homil. 26. in Evang. Vide Aug. tract. 121. in Joan. Hilar. lib. de Trinit.*

&

31. *Hæc autem scripta sunt, ut credatis, quia Jesus est Christus Filius Dei: & ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.*

31. Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous croiyez que JESUS est le CHRIST Fils de Dieu; & qu'en croyant, vous ayez la vie en son nom.

COMMENTAIRE.

& lorsqu'il entra dans la chambre où étoient ses Apôtres, sans ouvrir les portes. C'en est assez pour vous persuader que JESUS est le CHRIST Fils de Dieu, & pour vous mériter la vie éternelle, si vous croyez en lui par une foi vive, & animée de la charité: *Ut vitam habeatis in nomine ejus*: Afin que vous ayez la vie en son nom, en vous soumettant à la foi, en vous déclarant ses Disciples, en mettant toute vôtre confiance dans son secours, dans la force de son nom, dans lui-même, puisqu'il est le seul par qui les hommes peuvent espérer le salut en cette vie (*b*): *Non est in aliquo alio salus; nec enim aliud nomen est sub Cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

Grotius croit que ces deux derniers versets sont là conclusion de tout l'Evangile de saint Jean, & que le Chapitre dernier est l'ouvrage de l'Eglise d'Asie, qui l'a ajouté à la fin de cet Ecrit, pour faire connoître ce qui avoit donné lieu à ce qui s'étoit répandu dans l'Eglise sur la prétenduë immortalité de saint Jean. Mais il suffit que ce sentiment soit dénué de preuves, & qu'il soit contraire à toute l'Antiquité Chrétienne, qui a toûjours regardé ceci comme faisant partie de l'Evangile de saint Jean, pour nous empêcher d'admettre cette conjecture.

(*a*) *Act.* IV. 11. 12.

CHAPITRE XXI.

Pêche miraculeuse des Apôtres. JESUS *mange avec ses Apôtres. Il demande à saint Pierre, s'il l'aime : il lui dit de paître ses brebis, & de le suivre. Il lui prédit son martyre. Pierre lui demande ce qu'il arrivera du Disciple bien-aimé. Grand nombre d'actions qu'il a faites, & qui ne sont pas écrites.*

℣. 1. *Postea manifestavit se iterum Jesus Discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic :*

2. *Erant simul Simon Petrus, & Thomas, qui dicitur Didymus, & Nathanaël, qui erat à Cana Galilææ, & filii Zebedæi, & alii ex Discipulis ejus duo.*

℣. 1. JESUS se fit voir encore depuis à ses Disciples sur le bord de la mer de Tibériade; & il s'y fit voir de cette sorte :

2. Simon Pierre, & Thomas appellé Didyme, Nathanaël, qui étoit de Cana en Galilée, les fils de Zébédée, & deux autres de ses Disciples étoient ensemble.

COMMENTAIRE.

℣. 1. MANIFESTAVIT SE ITERUM (a) JESUS. JESUS *se fit voir encore depuis à la mer de Tibériade.* Après que le Sauveur eut apparu diverses fois aux saintes femmes, & à ses Apôtres à Jérusalem, & au sépulcre, il leur dit de s'en retourner en Galilée, avec promesse de se faire voir à eux de nouveau dans ce pays-là. En effet un jour que Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacques, & Jean, & deux autres Disciples étoient allez pêcher dans la mer de Galilée, il se montra sur le bord, comme nous le voyons ici. Voici la septiéme apparition de JESUS ressuscité. Tout ce qu'on lit dans ce Chapitre, ne se trouve que dans le seul saint Jean l'Evangéliste. Les autres n'en ont pas parlé.

℣. 2. ERANT SIMUL SIMON PETRUS, ET THOMAS. *Simon Pierre, & Thomas étoient ensemble.* Ils logeoient ensem-

(a) Πάλιν, *iterum*, ne se lit pas dans plusieurs Manuscrits.

3. *Dicit eis Simon Petrus: Vado piscari. Dicunt ei: Venimus, & nos tecum. Et exierunt, & ascenderunt in navim: & illâ nocte nihil prendiderunt.*

4. *Manè autem facto stetit Jesus in littore: non tamen cognoverunt Discipuli quia Jesus est.*

3. Simon Pierre leur ayant dit: Je m'en vais pêcher, ils lui dirent: Nous allons aussi avec vous. Ils s'en allerent donc, & entrérent dans une barque; mais cette nuit-là ils ne prirent rien.

4. Le matin étant venu, Jesus parut sur le rivage, sans que ses Disciples connussent que c'étoit Jesus.

COMENTAIRE.

ble dans la même maison. Les charitez des saintes femmes, qui jusques-là les avoient nourris, & la présence du Sauveur, qui avoient fourni à tous leurs besoins, leur ayant manqué depuis la mort de Jesus-Christ, ils furent obligez de penser à gagner leur vie. Saint Pierre, pour n'être à charge à personne, prit la résolution de reprendre son métier de pêcheur, dont il avoit interrompu l'exercice pour suivre Jesus-Christ. Le Sauveur ne leur avoit pas défendu de travailler. La profession de pêcheur est innocente. N'ayant rien de meilleur à faire, & ne sachant à quoi le Seigneur vouloit qu'ils s'occupassent durant cet intervale qu'il étoit encore avec eux sur la terre (*a*), il propose aux Disciples qui étoient avec lui d'aller à la pêche. Ils y vont au nombre de sept.

Nathanael. Plusieurs ont crû que c'étoit le même que saint Barthélemy. Voyez ci-devant Chap. 1. 45. & suiv.

℣. 3. Illa nocte nihil prendiderunt. *Cette nuit-là ils ne prirent rien.* Dieu permit que pendant le tems le plus propre à la pêche, ils ne prissent rien; pour leur apprendre que tous les efforts des hommes sont inutiles, si Dieu ne leur prête son secours. Jesus-Christ vouloit leur faire remarquer mieux sa puissance, & leur rendre plus sensible la grande pêche qu'il leur fit faire ensuite.

℣. 4. Stetit Jesus in littore. Jesus *parut sur le rivage, sans que ses Disciples le reconnussent*; apparemment parce qu'ils étoient trop loin du bord, ou parce qu'il ne faisoit pas encore bien clair; car d'ailleurs Jesus étoit si reconnoissable, que personne n'eut besoin de demander qui il étoit. ℣. 12.

(*a*) *Vide Greg. homil. 24. Aug. hic. alios.*

5. *Dixit ergo eis Jesus: Pueri numquid pulmentarium habetis? Responderunt ei : Non.*

6. *Dicit eis: Mittite in dexteram navigii rete, & invenietis. Miserunt ergo: & jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.*

7. *Dixit ergo Discipulus ille, quem diligebat Jesus, Petro: Dominus est.* Simon *Petrus cùm audisset quia Dominus est, tunicâ succinxit se, erat enim nudus, & misit se in mare.*

5. Jesus leur dit donc : Enfans, n'avez-vous rien à manger ? ils lui répondirent : Non.

6. Il leur dit: Jettez le filet au côté droit de la barque, & vous en trouverez. Ils le jettérent aussi-tôt; & ils ne pouvoient plus le tirer, tant il étoit rempli de poissons.

7. Alors le Disciple que Jesus aimoit, dit à Pierre : C'est le Seigneur. Et Simon Pierre ayant oüi que c'étoit le Seigneur, mit son habit, car il étoit nud, & il se jetta dans la mer.

COMMENTAIRE.

℣. 5. PUERI, NUMQUID PULMENTARIUM HABETIS? *Enfans, n'avez-vous rien à manger?* Il leur parle comme auroit fait un homme qui seroit venu pour achetter du poisson. Il y a apparence que la voix, & le port de Jesus-Christ ressuscité, étoient assez changez, puisque les Disciples qui étoient à portée de l'entendre, ne le reconnurent ni au visage, ni à l'air, ni à la parole. *Pulmentarium* se met pour toute sorte de mêts. Le Grec (*a*) a la même étenduë.

℣. 6. MITTITE IN DEXTRAM NAVIGII RETE. *Jettez le filet au côté droit de la barque.* Ils eurent cette condescendance pour un inconnu, voulant lui montrer qu'ils souhaitoient le satisfaire. Leur obéïssance ne fut pas vaine, puisqu'ils firent une pêche très-abondante, & toute miraculeuse, qui marquoit le grand nombre de ceux qui devoient croire à Jesus-Christ par la prédication des Apôtres.

℣. 7. DIXIT PETRO: DOMINUS EST. *Le Disciple que* Jesus *aimoit, dit à Pierre: C'est le Seigneur.* Il reconnut Jesus-Christ au miracle qu'il venoit de faire en leur faveur. Cela lui fit ouvrir les yeux, & l'obligea à le regarder plus attentivement (*b*). Sa pureté, son innocence, sa ferveur le rendirent plus clairvoyant que les autres (*c*).

PETRUS TUNICA SUCCINXIT SE; ERAT ENIM NUDUS. *Pierre mit son habit; car il étoit nud.* Il étoit absolu-

(*a*) *Gr.* προσφάγιον. *Opsonium.*
(*b*) *Brug. Grot. alii.*
(*c*) *Hieron. adverf. errores Joan. Jerosol. ad Pammach. Virginitas virginale corpus agnoscit. Vide Cyrill. Chrysost.*

8. *Alii autem Discipuli navigio venerunt, non enim longè erant à terra, sed quasi cubitis ducentis trahentes rete piscium.*

9. *Ut ergo descenderunt in terram, viderunt prunas positas, & piscem superpositum, & panem.*

10. *Dicit eis Jesus: Afferte de piscibus, quos prendidistis nunc.*

8. Les autres Disciples vinrent dans la barque, n'étant pas loin de la terre, mais environ de deux cens coudées, & ils y tirérent le filet plein de poissons.

9. Lors donc qu'ils furent descendus à terre, ils trouvérent des charbons allumez, & du poisson mis dessus, & du pain.

10. JESUS leur dit: Apportez de ces poissons que vous venez de prendre.

COMMENTAIRE.

ment nud, selon quelques-uns (*a*), ayant simplement sur les reins une ceinture assez large pour couvrir ce que la pudeur veut qu'on couvre. Il prit des culottes, pour paroître d'une maniére plus décente devant le Sauveur. D'autres (*b*) croyent qu'il étoit nud; c'est-à-dire, vêtu légérement, comme un pêcheur dans l'action de la pêche. Il n'avoit que sa tunique, ou chemise, & sa culotte. Ayant vû le Seigneur, il prit son habit de dessus (*c*), qui étoit une maniére de manteau, dont il s'enveloppa: *Præcinxit se*; & se jetta dans l'eau, pour arriver auprès du Sauveur avant que la barque vînt à bord. On doute s'il se mit à la nage (*d*), ou s'il vint en marchant dans l'eau (*e*); car il n'étoit pas loin du bord. Si la barque n'eût pas été arrêtée par le poids du filet rempli de poissons, il n'auroit rien gagné de se jetter dans l'eau: mais ce poids les obligeoit à venir avec plus de lenteur.

℣. 8. TRAHENTES RETE. *Ils tirérent à terre le filet plein de poissons.* Ils ne prirent pas le tems de les décharger dans leur barque. L'impatience de voir le Seigneur, les obligea d'amener le filet plein comme il étoit, jusqu'au bord.

℣. 9. VIDERUNT PRUNAS POSITAS. *Ils trouvérent du charbon allumé, & du poisson mis dessus, & du pain.* D'où venoit tout cela? Est-ce une nouvelle création (*f*); ou les Anges les avoient-ils apportez; ou le Sauveur les avoit-il fait venir-là d'une maniére invisible, & par sa puissance (*g*); ou

(*a*) *Vide Lud. de Dieu hic.*
(*b*) *Grot. Fuller. Cornel. alii.*
(*c*) Τὸν ἐπενδύτην διεζώσατο. Les Septante ont quelquefois rendu l'Héb. מעיל, un manteau, par ἐπενδύτην.
(*d*) *Chrysost. Jansen. Theoph. Tolet.*
(*e*) *Beda. Mald.*
(*f*) *Ita Chrysost. hic. Brug. Menoch. Grot. Hamm.*
(*g*) *Cyrill. in hunc locum. Le Clerc.*

11. *Ascendit Simon Petrus, & traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus Et cùm tanti essent: non est scissum rete.*

12. *Dicit eis Jesus: Venite, prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum: Tu quis es? Scientes, quia Dominus est.*

13. *Et venit Jesus, & accipit panem, & dat eis, & piscem similiter.*

11. Alors Simon Pierre s'avança, & tira à terre le filet qui étoit plein de cent cinquante-trois grands poissons. Et quoiqu'il y en eût tant, le filet ne se rompit point.

12. Jesus leur dit: Venez, dinez. Et nul de ceux qui étoient assis n'osoit lui demander: Qui êtes-vous? Car ils savoient que c'étoit le Seigneur.

13. Jesus vint donc, prit le pain, & leur en donna, & du poisson de même.

COMMENTAIRE.

enfin les avoit-il formez de l'air, ou de quelqu'autre matiére, comme il fit en multipliant les pains, pour nourrir plusieurs milliers de personnes (a)? C'est sur quoi on ne peut rien assûrer de positif, parce que le Texte sacré ne nous en dit rien. Ce qui est certain, c'est qu'il y a ici du miracle, de quelque maniére que cela ait été produit en cet endroit.

℣. 11. Ascendit Simon Petrus. *Simon Pierre s'avança, & tira à terre le filet.* Pierre qui étoit à terre avec Jesus-Christ, voyant que ses compagnons avoient de la peine à tirer le filet hors de l'eau, à cause de son grand poids, & de la résistance du poisson, rentra dans l'eau (b), & se joignit à eux, pour leur aider à le tirer hors de l'eau; car ils l'avoient ainsi amené jusques près du bord. *Ascendit*, est mis pour, *il alla.*

℣. 12. Venite, Prandete. (c) *Venez, dinez.* Il étoit encore matin, ℣. 4. & l'heure du diner n'étoit pas venuë: mais pour des ouvriers qui avoient travaillé toute la nuit, il étoit tems de manger. D'ailleurs on montre par Homére, (d) que les Anciens préparoient quelquefois à diner dés le point du jour; & cela se pratique encore souvent à la campagne pour les ouvriers qui doivent travailler loin de la maison, ou qui ont travaillé une partie de la nuit.

Nemo audebat. *Nul de ceux qui étoient assis*, ou cou-

(a) Leont. Theoph. Euth. Tolet. Mald.
(b) Brug. Menoch.
(c) Ἀριστήσατε.
(d) Homer. apud Grot. Ἐντύνοντ' ἄριστον ἅμ' ἠοῖ φαινομένηφι.

14. *Hoc jam tertiò manifestatus est Jesus Discipulis suis, cum resurrexisset à mortuis.*

15. *Cùm ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus: Simon Joannis diligis me plus his? Dicit ei: Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei: Pasce agnos meos.*

14. Ce fut-là la troisiéme fois que JESUS apparut à ses Disciples depuis qu'il fut ressuscité d'entre les morts.

15. Après donc qu'ils eurent dîné, JESUS dit à Simon Pierre: Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci? Il lui répondit: Oüi, Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes agneaux.

COMMENTAIRE.

chez par terre mangeant avec lui *(a)*, *n'osoit lui demander: Qui êtes-vous?* Le respect qu'ils avoient pour sa Personne, beaucoup plus auguste, & plus majestueuse qu'elle ne paroissoit avant sa Résurrection *(b)*, les retint. Mais sans cela, ils n'auroient osé lui demander si c'étoit lui-même; ç'auroit été lui faire une sorte d'injure, puisqu'il n'y avoit aucun sujet d'en douter.

℣. 14. HOC JAM TERTIO. *Ce fut-là la troisiéme fois que* JESUS *apparut à ses Disciples*, étant plusieurs ensemble; car à tout compter, c'est la septiéme apparition. Mais il s'étoit apparu d'abord à Marie Madeleine (*c*); 2°. aux saintes femmes qui venoient du sépulcre *(d)*; 3°. aux deux Disciples qui alloient à Emmaüs *(e)*; 4°. à saint Pierre seul *(f)*; 5°. à tous les Disciples ensemble, pendant la nuit, les portes étant fermées, & Thomas étant absent (*g*); 6°. huit jours après, aux mêmes, & au même endroit; mais en présence de Thomas *(h)*: 7°. Enfin sur la mer de Galilée, comme il est raconté ici.

℣. 15. SIMON JOANNIS, DILIGIS ME PLUS HIS? *Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci?* Pierre avoit renoncé trois fois son Maître; & JESUS-CHRIST pour lui donner occasion de réparer sa faute par une triple confession, lui demande trois fois de suite: *M'aimez-vous plus*

(a) οὐδεὶς δ' ἐτόλμα τῶν μαθητῶν. Nul de ses Disciples. D'autres: τῶν ἀνακειμένων. *Discumbentium*, comme la Vulgate. Jansf. Sal. Tolet, voudroient lire ici, *dissentium*, au lieu de *discumbentium*.

(b) Grot. Brug.

(c) Joan. xx. 15. 16. *Marc.* xvi. 9.

(d) Matt. xxviii. 9.

(e) Luc xxiv. 13. *& seq.*

(f) Luc. xxiv. 34.

(g) Joan. xx. 19. *Luc.* xxiv. 37.

(h) Joan. xx. 26.

16 *Dicit ei iterum: Simon Joannis, diligis me? Ait illi: Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei: Pasce agnos meos.*

16. Il lui demanda de nouveau: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre lui répondit; Oüi, Seigneur, vous sçavez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes agneaux.

COMMENTAIRE.

que ne font ceux-ci? *Tertiò confiteatur per amorem, qui ter negaverat per timorem*, dit saint Augustin (a). Le Fils de Dieu ne demande pas un simple amour aux Pasteurs de son troupeau; il veut un amour parfait, un triple amour. Ils doivent se dépoüiller de tout amour propre, de toute ambition, de tout interêt particulier. Dieu seul, & leur troupeau, ou plûtôt, le troupeau de Dieu, doivent faire leurs délices, & borner leur amour (b). Au lieu de *Simon filius Joannis*, plusieurs Manuscrits Grecs lisent ici, *filius Jona*, comme dans S. Matt. XVI. 17.

TU SCIS, DOMINE, QUIA AMO TE. *Oüi, Seigneur, vous savez que je vous aime.* Pierre étoit devenu plus humble, & plus modeste depuis sa chûte (c). Il n'ose dire qu'il aime son Sauveur plus que ne l'aimoient ses freres? il se contente de dire: Oüi, Seigneur, je vous aime. Il savoit ce que lui avoit couté sa présomption, lorsque comptant trop sur ses propres forces, il avoit dit qu'il donneroit sa vie pour son Maître, & que quand même tous les autres le renieroient, pour lui il ne le renieroit pas (d).

PASCE AGNOS MEOS. *Paissez mes agneaux.* Il établit Pierre Chef de son Eglise, & de son troupeau. Il lui confirme la primauté qu'il lui avoit donnée autrefois, en lui disant: (e) *Vous êtes pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que vous aurez lié, ou délié sur la terre, sera aussi lié, ou délié dans le Ciel.* JESUS-CHRIST s'est comparé ci-devant au bon Pasteur (f); il s'est donné pour modéle à tous ceux qui après lui, devoient gouverner son Eglise (g): *Paissez le troupeau de Dieu, qui vous*

(a) *Cyrill. hic Aug. hic ser. 355. Leont. Theophyl Bedi. alii.*
(b) *Vide Aug. hic. tract. 123 & serm. 355.*
(c) *Aug. ser. 147. Olim. 24. de Sanctis.*
(d) *Matt. XXVI 33. 35.*
(e) *Matt. XVI. 18. 19.*
(f) *Joan. X. 1. & seq.*
(g) *1. Petr. V. 2. 3. 4.*

est

17. *Dicit ei tertiò: Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertiò: Amas me? Et dixit ei: Domine, tu omnia nosti: tu scis quia amo te. Dixit ei: Pasce oves meas.*

17. Il lui demanda pour la troisiéme fois: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre fut touché de ce qu'il lui demandoit pour la troisiéme fois: M'aimez-vous? Et il lui dit: Seigneur, vous savez toutes choses vous connoissez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes brebis.

COMMENTAIRE.

est commis, disoit saint Pierre long-tems après cette circonstance; *veillez sur sa conduite, non par une nécessité forcée; mais par une affection toute volontaire; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée; non en dominant sur le Clergé, mais en vous rendant les modéles du troupeau, par une vertu qui naisse du fond du cœur. Et lorsque le Prince des Pasteurs paroîtra, vous remporterez dans la gloire une couronne qui ne se flétrira jamais.*

Les agneaux, & les brebis du Sauveur, sont les Fidéles, tous ceux qui composent son Eglise, sans distinction du Juif, ou du Gentil. Il n'y a point de mystére, ni de distinction à chercher entre les agneaux, & les brebis. Ces deux termes ne signifient ici que la même chose. Saint Pierre est chargé du soin de toute l'Eglise, & de tout le troupeau, comme Chef, & Prince des Apôtres. Il est en quelque sorte le Pasteur non-seulement des brebis, mais même des Pasteurs (a): *Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos: tibi universi crediti sunt: uni unus; nec modò ovium sed Pastorum, tu unus omnium Pastor.*

℣. 17. CONTRISTATUS EST PETRUS. *Pierre fut touché de ce qu'il lui demandoit pour la troisiéme fois: M'aimez-vous?* Il craignit, dit saint Chrysostome (b), que le Sauveur ne vit dans son cœur quelque chose que lui-même n'y voyoit pas. Il avoit alors autant de défiance de soi-même, qu'il avoit eu auparavant de présomption en ses propres forces. Il appréhendoit qu'il ne lui arrivât encore quelque chose de pareil à ce qui lui étoit arrivé au tems de la Passion; & qu'après avoir tiré de lui plusieurs protestations d'amitié, le Sauveur ne lui prédit que dans l'occasion il manqueroit de tendres-

---

[a] *Bernard. lib. 3. de Consider. ad Eugen.* | [b] *Chrysost. Leont. Theoph. Euthym.*

18. *Amen, amen dico tibi: Cum esses junior, cingebas te, & ambulabas ubi volebas: cum autem senueris, extendes manus tuas, & alius te cinget, & ducet quò tu non vis.*

18. En vérité, en vérité je vous le dis: Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, & vous alliez où vous vouliez: mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos mains, & un autre vous ceindra, & vous ménera où vous ne voulez pas.

19. *Hoc autem dixit, significans quâ morte clarificaturus esset Deum. Et cum hoc dixisset, dicit ei: Sequere me.*

19. Or il dit cela pour marquer par quelle mort il devoit glorifier Dieu. Et après avoir ainsi parlé, il lui dit: Suivez-moi.

COMMENTAIRE.

se pour sa personne, & de zéle pour son service *(a)*.

℣. 18. CUM ESSES JUNIOR. *Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, & vous alliez où vous vouliez.* Vous vous mettiez en posture de voyageur, en vous ceignant, & troussant vos habits. Mais dans quelques années d'ici, lorsque vous serez plus agé, *vous étendrez vos mains, & un autre vous ceindra*; comme un vieillard infirme, qui n'a plus l'usage aisé de ses bras, se laisse ceindre, & se laisse mener. Ce qui marquoit le genre *de mort par lequel il devoit glorifier Dieu*; c'est-à-dire, le martyre qu'il devoit souffrir environ trente-quatre ans après ceci. Saint Pierre fut mis en prison, & conduit au supplice, comme le Sauveur l'avoit prédit. Il etendit ses bras pour être enchainé, & ensuite pour être crucifié; car il mourut sur la croix, comme le témoignent les anciens *(b)*.

℣. 19. QUA MORTE CLARIFICATURUS ESSET DEUM. *Par quelle mort il devoit glorifier Dieu.* Le martyre est représenté, non comme un supplice, mais comme un moyen de glorifier Dieu, & de se procurer à soi-même une gloire immortelle. L'homme n'a aucun moyen plus propre à glorifier Dieu, que le martyre, par lequel il lui donne sa vie, qui est tout ce qu'il a de plus cher. C'est le témoignage le plus glorieux qu'il puisse rendre à la vérité, & à la Divinité, que celui qu'il scelle de son propre sang. Saint Pierre s'estima si

---

[a] *Vide Mald. Brug. Grot. alios passim.*

[b] *Lactant. de morte persecut. Chrysost. in princip. Apostol. Clem. Alex. lib. 7. Strom. Prudent.* [illegible] *lib. 12. alii. Euseb. lib. 3. c. 1. hist. Eccl. ex Origene.*

20. *Conversus Petrus vidit illum discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem : qui & recubuit in cœna super pectus ejus, & dixit : Domine, quis est qui tradet te ?*

21. *Hunc ergo cùm vidisset Petrus, dixit Jesu: Domine, hic autem quid ?*

22. *Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te? Tu me sequere.*

20. Pierre s'étant retourné, vid venir après lui le Disciple que JESUS aimoit, qui pendant la céne s'étoit reposé sur son sein. & lui avoit dit : Seigneur, qui est celui qui vous trahira ?

21. Pierre l'ayant donc vû, dit à JESUS : Et celui-ci, Seigneur, que deviendra-t'il ?

22. JESUS lui dit: Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe? Pour vous, suivez-moi.

COMMENTAIRE.

glorieux de souffrir pour son Dieu, qu'il pria les bourreaux de le crucifier la tête en bas *(a)*, ne se croyant pas digne de mourir dans la même posture que son Dieu *(b)*. JESUS-CHRIST lui dit qu'il *seroit conduit où il ne voudroit pas* : *Et ducet quò tu non vis*. Ce n'est pas à dire qu'il ait souffert le martyre malgré lui, & contre son gré ; il étoit en son pouvoir de renoncer, ou de s'enfuir, & d'éviter ainsi la mort : mais il la souffrit généreusement, non pas toutefois sans peine, ni sans douleur ; il étoit homme, il n'aimoit pas la mort : mais il aimoit son Dieu plus que sa vie *(c)*.

SEQUERE ME. *Suivez-moi*. Et en même-tems le Sauveur se mit à marcher, & saint Pierre à le suivre. Il vouloit marquer par cette action, que Pierre le suivroit au supplice de la croix *(d)*.

℣. 20. VIDIT ILLUM DISCIPULUM. *Pierre vit venir après lui le Disciple que* JESUS *aimoit*. Pierre ayant remarqué que saint Jean le suivoit, demanda au Seigneur : *Et celui-ci que deviendra-t'il* ? Il comprit bien que tout ce que JESUS venoit de lui dire, étoit une prédiction de sa mort future. Il voulut savoir si cela regardoit aussi le Disciple bien-aimé, qui sembloit avoir aussi pris pour lui ces paroles du Sauveur: *Suivez-moi*. Celui-ci sera-t'il aussi mis dans les liens, & vous suivra-t'il à la croix ?

℣. 22. SIC EUM VOLO MANERE DONEC VENIAM;

---

[a] *Euseb Opusc. 4. à Sirmund. edi. Paris. 1643. Prudent Aster. Chrysost. Aug. ser olim. 28. nunc 205. Apendic.*

[b] *Theodoret. orat. de charit. Maxim. ser. 1. de Natal. Apost. Ambros. in Psal. 118.*

[c] *Vide Aug. serm. 299. in Natal. Apostol. antea inedito.*

[d] *Ita Chrysost. Cyrill. Tolet. Mald. alii.*

QUID AD TE? *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne ; que vous importe ?* Ce passage est fameux par deux endroits. Le premier, parce qu'il a donné occasion à croire que saint Jean ne devoit pas mourir : Opinion qui a été assez suivie autrefois, & qui a eu des defenseurs assez long-tems. Nous l'examinerons dans une Dissertation particuliére. Le second, à cause de la diversité de leçons qui se remarque dans les Exemplaires Grecs, & Latins. Les Grecs sont uniformes entre eux, & lisent généralement (a) : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?*

Mais les Latins sont partagez. Les uns soutiennent que *sic* est mis pour, *si eum, &c. Sic* est, dit-on, une faute de Copiste. On doit réformer les Versions sur les Originaux. Or constamment le Grec original porte *si* : Il faut donc le lire dans le Latin. On ne peut pas dire que *sic* a été pris sur une autre leçon du Texte (b). Il n'y a aucun Exemplaire ni imprimé, ni manuscrit, qui favorise cette prétenduë leçon; & la différence des termes *houtôs*, *sic*, & *ean*, *si*, en Grec, est trop grande, pour croire qu'on auroit mis l'une pour l'autre. Plusieurs anciens Manuscrits Latins lisent (c) : *Si eum volo manere.* Enfin le Cardinal Bessarion a soutenu cette maniére de lire, dans un Livre présenté au Pape ; & son sentiment a été suivi par plusieurs habiles Interprétes, comme Jansenius de Gand, Coningstein, Magdalius, Tolet, Maldonat, Cajetan, Estius, le P. Martianay dans sa nouvelle Edition de saint Jérôme, qui sont pour : *Si eum volo manere, &c.*

Ceux qui soutiennent la leçon : *Sic eum volo manere*, ont pour eux tous les Peres, & presque tous les exemplaires Latins (d) & l'autorité de la Vulgate, confirmée dans le Concile de Trente. Grégoire de Trébizonde a écrit un Livre exprès dédié au Pape sur cette matiére, dans lequel il confir-

(a) Ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν ἕως ἔρχομαι, τί πρὸς σέ. *Et hic.* ✝. 25.

[b] Comme si l'Auteur de la Vulgate avoit lû : Οὕτως αὐτὸν θέλω μένειν, *&c.* Ce qui n'est confirmé par aucun Manuscrit.

[c] *Vide Est. hic. & notam in hunc loc. nov. edit. Hieronym.*

[d] S. *Aug. hic, & aliis in locis. Ambros. lib.* 7. *in Luc. n.* 4. *in Psal.* XLV. *n.* 11. *& in* CXVIII. *ser.* 10. *r.* 12, *Bernard. ser. de Innocentib. Bede, Rupert. Albert. Thom. Liran. Vide la Haye hic.* Mais S. Ambroise *lib* 1, *in obitu Satyr. n.* 4. lit : *Eum volo sic manere.*

me la leçon : *Sic eum volo manere.* Elle est autorisée de toute l'Eglise Latine, & elle fait un fort bon sens.

D'autres ne suivent ni la leçon des Grecs : *Si eum volo manere* ; ni celle des Latins : *Sic eum volo manere* ; mais celle-ci : *Si sic eum volo manere.* Zégérus, Lindanus, Luc de Bruges sont les principaux défenseurs de ce sentiment. Zégérus a remarqué cette maniére de lire dans saint Jérôme, Livre premier contre Jovinien (*a*) ; & dans un ancien correctoire Latin, & dans un ancien Manuscrit de la Bibliothéque de Cusani. La Bible manuscrite de Charles le Chauve dans la Bibliothéque du Roi, lit au ℣. 22. *Si sic eum volo manere, &c.* & au ℣. 23. *Si eum.* Un autre Manuscrit cotté 3569. lit ℣. 22. *Sic eum* & au ℣. 23. *Si eum, &c.* Victorius Marianus remarque qu'un ancien Manuscrit Grec qu'apporta au Concile de Trente l'Evêque de Clermont, en 1546. portoit (*b*) : *Si je veux qu'il demeure ainsi.* Jean Gagnée cite la même leçon d'un Commentaire Grec manuscrit sur S. Jean. Le manuscrit des quatre Evangiles écrit en lettres d'or en l'Abbaye d'Hamviller, ancien au moins de huit cens ans ; lit : *Si sic eum volo manere.* Un autre manuscrit aussi ancien dans l'Abbaye de Mouzon lit de même, aussi-bien qu'une Bible très-ancienne de la cathedrale de Metz. Voilà les principales raisons qu'on apporte pour soutenir chacun de ces trois sentimens. Celui qui défend la leçon : *Si eum volo manere*, nous paroît le plus probable.

Quant au sens littéral de ces paroles, les uns, comme on l'à déja dit, en ont conclu que saint Jean l'Evangéliste ne mourroit point. Nous examinerons leur sentiment ailleurs. Les autres ont crû que le Sauveur vouloit simplement marquer que cet Apôtre demeureroit en ce monde jusqu'à la ruine de Jérusalem, représentée souvent dans l'Ecriture sous l'idée de la venuë de JESUS-CHRIST (*c*). Pour appuyer cette opinion, on dit que JESUS-CHRIST avoit en vûë la même chose, lorsqu'il disoit (*d*) : *Il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici présens, qui ne goûteront point la mort, qu'ils ne voyent la venuë du Fils de l'homme.* En effet saint Pierre mourut l'an

---

[*a*] *Hieron. lib. 1. in Jovinian. Si eum sic volo esse, quid ad te?*

(*b*) Ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν οὕτως ἕως ἔρχομαι, &c.

[*c*] *Matt.* XVI. 28. XXIV. 29. 30. 34.

[*d*] *Matt.* XVI. 28.

23. *Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia Discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus : Non moritur; sed : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ?*

23. Il courut sur cela un bruit parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point. JESUS néanmoins n'avoit pas dit : Il ne mourra point; mais: Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?

COMMENTAIRE.

67. de JESUS-CHRIST, trente-quatre ans après la mort du Sauveur, & environ six ans avant la ruine de Jérusalem. Mais saint Jean ne mourut que vers l'an 99. de JESUS-CHRIST (a), environ trente ans après la ruine de cette ville.

Saint Augustin, & quelques autres (b) l'ont pris plus simplement : *Je veux qu'il demeure en ce monde, jusqu'à ce que je vienne l'enlever par une mort naturelle ; que vous importe?* Pour vous, suivez-moi, & attendez-vous à mourir comme moi à la croix. C'est-là vôtre partage. Pour lui, ne vous en mettez point en peine. On sait que saint Jean ne mourut pas d'une mort violente : mais il n'a pas laissé de boire le calice du Seigneur, comme JESUS-CHRIST le lui avoit prédit (c) : *Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* puisqu'il fut relégué par Domitien dans l'Isle de Pathmos, & qu'il fut descendu dans une chaudiére d'huile boüillante, d'où il sortit plus sain qu'auparavant (d).

℣. 23. EXIIT SERMO INTER FRATRES. *Il courut sur cela un bruit parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point.* Les paroles que le Sauveur avoit dites à saint Pierre, avoient fait conclure à plusieurs que saint Jean ne mourroit point, ou du moins qu'il ne mourroit qu'à la fin du monde. Le grand âge où ce saint Apôtre étoit parvenu, lorsqu'il écrivoit son Evangile, confirmoit encore ce sentiment. Cependant il ne se flattoit pas lui-même sur cela. Il n'espéroit l'immortalité que dans le Ciel, & il attendoit toûjours le moment de la visite de son Seigneur. Pour désabuser donc ceux qui s'imaginoient qu'il ne mourroit point, il raconte la chose comme elle étoit arrivée, & il y joint sa réfléxion : JESUS *néanmoins*

---

[a] *ita Theophyl. D. Thom. Ribera, Vatab. Grot. Ligf. alii.*
[b] *Aug. Beda, Rupert. Thom. Mald. Heins.*
[c] *Matt.* xx. 22.
[d] *Tertull. Præscript. cap. 36. Hieronym. lib. 1. contra Jovinian. c. 14.*

24. *Hic est Discipulus ille, qui testimonium perhibet de his, & scripsit hæc: & scimus, quia verum est testimonium ejus.*

24. C'est ce même Disciple qui rend témoignage de ces choses, & qui a écrit ceci, & nous savons que son témoignage est véritable.

COMMENTAIRE.

n'avoit pas dit: Il ne mourra point: mais si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?

℣. 24. HIC EST DISCIPULUS ILLE. *C'est ce même Disciple qui rend témoignage de ces choses, & qui les a écrites.* Saint Jean parle de lui-même en troisiéme personne, par modestie. Il rend témoignage de ce qu'il vient de raconter, étant le seul des Apôtres qui restât en vie, pour informer le public de ce qui s'étoit passé alors, & qui avoit donné lieu à la fausse opinion de son immortalité. Il ajoute que son témoignage est véritable. Sûr de sa droiture, & de sa sincérité, soutenuës par l'innocence, & la sainteté de sa vie, il ne craint pas qu'on le soupçonne de fausseté, ni de mensonge.

Quelques Savans croyent que tout ce Chapitre (*a*), ou du moins les deux derniers versets (*b*), sont l'ouvrage de l'Eglise d'Ephése, qui rend témoignage à la vérité du saint Evangile, & à la sainteté de l'Evangéliste. Mais quoique je ne voye pas le danger d'admettre ce sentiment, puisque nous reconnoissons sans peine par exemple, que le dernier Chapitre du Deuteronome n'est pas de Moyse; toutefois je ne voudrois pas m'éloigner de l'opinion commune sans une évidente nécessité. Or ici elle ne me paroît nullement évidente. Saint Jean a pû dire tout cela de lui-même, sans blesser ni la modestie, ni la vérité. Il étoit d'un âge, d'une autorité, d'une sainteté, qui lui permettoient quelque chose, qu'on n'approuveroit pas dans un autre. Est-on scandalisé d'entendre saint Paul faire lui même son éloge, se rendre témoignage, raconter les graces que Dieu lui a faites, & dire (*c*) *Demandez-vous des preuves sensibles de l'Esprit de* JESUS-CHRIST *qui réside en moi?* Et (*d*): *Je crois que j'ai aussi le saint Esprit en moi.*

[*a*] Grot. sup. xx. ult.
[*b*] Hamm. Le Clerc.
[*c*] 2. Cor. XIII. 3.
[*d*] 1. Cor. VII. 40.

25. *Sunt autem, & alia multa, quæ fecit Jesus: quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos, qui scribendi sunt, libros.*

25. Jesus a fait encore beaucoup d'autres choses; & si on les rapportoit en détail, je ne croi pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écriroit.

COMMENTAIRE.

℣. 25. Nec ipsum arbitror mundum capere posse. *Je ne crois pas que le monde même pût contenir les Livres qu'on en écriroit.* C'est une hyperbole. Si l'on vouloit raconter tout ce que le Sauveur a fait de merveilleux dans la juste étenduë que la matiére le demanderoit, on en composeroit tant de Livres, que le monde en seroit tout plein. Quelques-uns (a) l'entendent ainsi: Si l'on écrivoit tout ce que Jesus-Christ a fait, & enseigné, je crois que tout le monde ne seroit pas capable de le comprendre, ni d'en pénétrer la profondeur. D'autres (b) Tout le monde ne le croiroit pas. Les merveilles qu'il a faites sont si surprenantes, & si fort au-dessus de l'intelligence humaine, que les hommes les rejetteroient comme incroyables, si on les leur racontoit toutes. Mais la premiére explication est la plus naturelle, & la plus conforme au Texte Grec (c). Les Auteurs sacrez, & profanes sont pleins de pareilles hyperboles.

Amen se lit à la fin de ce Chapitre dans les Exemplaires Grecs imprimez: mais on ne le lit ni dans la Vulgate, ni dans le Cophte, le Syrien, le Persan, l'Arabe, l'Armenien, ni dans de fort anciens Manuscrits Grecs (d).

---

[a] *Aug. Beda, Rupert D. Thom. Liran. Vide Origen Philocalia. Isidor. Pelus lib. 2. Ep. 99.*

[b] *Hieron in Matt.* XXI. *Nicephor. lib. 1. c, 24. Hist. Eccl. Ribera, Heins.*

(c) Οὐδὲ αὐτὸν οἶμαι τὸν κόσμον χωρῆσαι τὰ γραφόμενα βιβλία.

(d) *Alexand. Cantabrig. Colb. 8.*

Fin du Commentaire sur saint Jean.

TABLE

TABLE DES MATIERES DE L'EVANGILE
DE SAINT JEAN,
PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

H

I

N

PERMISSION DE LA DIE'TE DE LA Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

NOUS Président, Visiteurs & Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, assemblez en la Diéte tenuë dans l'Abbaye de Saint Mihiel, avons permis, & permettons à D. Augustin Calmet Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, après les Approbations & Permissions ordinaires, un Livre qui a pour titre: *Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testament*. Fait en ladite Diéte le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIE'TE.

D. CHARLES VASSIMON,
Sécrétaire de la Diéte.

APPROBATION DE MONSIEUR DE LARUE, Docteur de la Maison, & Société de Sorbonne.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *un Commentaire litteral, & quatre Dissertations sur l'Evangile de S. Jean, & sur les Actes des Apôtres, par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, & de St Hydulphe.* L'Auteur y fait paroître une érudition profonde, & une parfaite intelligence des Livres saints; il en explique les plus grandes difficultez avec beaucoup de clarté, & d'exactitude; ses recherches, & ses remarques sont également judicieuses, & curieuses: Ainsi je ne doute pas que ce nouvel Ouvrage ne soit reçu avec autant d'estime, & d'approbation, que l'ont été les doctes Commentaires, & Dissertations sur les autres Livres de l'Ecriture, dont ce Savant Religieux a déja donné un grand nombre de Volumes au public, & dont il continuë encore tous les jours de l'enrichir. Fait en Sorbonne ce 25. Septembre 1715. DE LA RUE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre: à nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien aimé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme de Fevrier dernier pour *trente années*, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury nôtre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages; ayant encore composé ceux intitulez, le Cathechisme historique & son Abregé; les Mœurs des Israëlites; les Mœurs des Chrétiens; l'Institution au Droit Ecclesiastique; le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maitres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit neanmoins privé de cette grace, par la seule omission des titres dans nosdites Lettres desdits Livres, du deuxiéme Fevrier dernier: ce qu'il ne peut faire sans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application a Nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volu-

mes, tant *in-folio*, qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le succès qu'il avoit esperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez: *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Cathechisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du Devoir des Maîtres & des Domestiques, Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture Sainte, avec des Dissertations ou Prolegomenes par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionnaire Historique, Géographique Chronologique, Critique & Litteral de la Bible, du même Auteur*; en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de *trente années consecutives*, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défense à toutes sortes de personnes de quelques qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance, *à peine de trente livres pour chaque volume* desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits; Comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter, ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que Nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits: de dix mille livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Livres ci dessus specifiez, sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs; en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de nôtre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; le tout à peine de nullité des Presentes; Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Exposant ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long ou au commencement, ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour duëment signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix neuf, & de nôtre Regne le quatriéme. *Signé*, par le Roy en son Conseil. DE SAINT-HILAIRE.

J'ai fait part à M. Mariette de la moitié du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous, à Paris le vingt May 1719. Signé, P. EMERY.

Registré le présent Privilege, ensemble les cessions ci-dessus, sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 483. N°. 525. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 16. Juin 1720. *Signé*, DELAULNE, *Syndic*.